



BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

ANGERS, IMPRIMERIE A. BURDIN ET C^{ie}, 4, RUE GARNIER

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS



BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1889.

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

M DCCC LXXXVIX

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

SÉANCE DU 14 JANVIER 1889

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. l'abbé Julien-Laferrière, correspondant du Comité à La Rochelle envoie des estampages d'inscriptions et une pièce de monnaie recueillies par lui dans les fouilles de Saintes. — Renvoi à MM. Héron de Villefosse et Chabouillet.

M. l'abbé Trihidez, correspondant du Comité à Reims, envoie les estampages de deux stèles égyptiennes et d'une inscription latine. — Renvoi à M. Maspéro.

M. Edmond LE BLANT lit un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner le recueil d'inscriptions du moyen âge, dont M. de Lasteyrie demande l'impression dans la Collection des Documents inédits. Le Comité adopte les conclusions de la Commission et vote l'impression de ce recueil.

M. Alfred DARCEL rend compte sommairement d'une communication de M. Espérandieu, relative à un cadran solaire du XVII^e siècle, conservé à Saint-Maixent, chez M. le docteur Beaudet. Diverses inscriptions entourent le cadran, mais ce sont de ces devises banales

comme en trouve tant sur les objets de ce genre. Il suffira donc de déposer aux archives du Comité la note et le dessin de M. Espérandieu, et les personnes que cette catégorie de monuments intéresse pourront l'y consulter.

M. Alfred DARCEL fait un rapport verbal sur la communication, par M. l'abbé Esnault, correspondant du Comité au Mans, de « l'inventaire et vente des meubles de Charles de Lorraine, chevalier d'Elbeuf, en 1709. »

« Cet inventaire est peu important, à ce qu'il paraît, car M. l'abbé Esnault n'en donne qu'un extrait, où il s'est borné à transcrire les articles qui lui ont semblé les plus remarquables ; or ceux-ci ne le sont guère.

« Tout ce qu'on y découvre, c'est que les meubles de placage étaient déjà nombreux chez les gens d'une certaine condition dès les premières années du XVIII^e siècle, et que les tapisseries y étaient toujours abondantes. C'était la tenture de chambre la plus fréquente. Aussi leurs prix sont-ils relativement élevés. Le chevalier d'Elbeuf, tout en appartenant à la famille de Lorraine, mangeait dans de la vaisselle d'étain, marquée à l'emblème de sa maison.

« Il devait aussi se servir de faïence, car on a des assiettes de Moustiers qui, décorées des armes de Lorraine par dessus une croix de Malte, ont dû appartenir au chevalier d'Elbeuf, qui était chevalier de l'Ordre. Sur ma demande, M. l'abbé Esnault a recherché dans l'inventaire de vente s'il n'y avait pas quelque mention de ces faïences, et a trouvé les suivantes :

« Dix pièces de faïence de différentes façons, 1 liv. 1 s.

« Huit autres pièces de faïence aussy de différente façon 2 liv. 5 s. »

« Les prix ne sont point élevés ; mais il en est de même de tous ceux que l'on trouve dans cette vente qui se fit au Mans.

« Le rapporteur signale, en effet, « cinq boucaus servant de garniture de cheminée avec deux pots à fleurs, le tout de faïence », qui ne montèrent ensemble qu'à 2 livres. Or ces cinq boucaux faits pour composer une garniture, de quelque faïence qu'ils aient été, constituent un ensemble assez rare, et atteindraient aujourd'hui des prix élevés.

« Ce genre de garniture de cheminée corrobore la remarque que l'on peut faire sur la plupart des tableaux et des estampes qui montrent des intérieurs de salon ou de chambre au XVIII^e siècle, que la tablette des cheminées est fort peu chargée d'objets. Quelques petits vases ;

et c'est tout. Les pendules sont ailleurs et ne cachent point la glace qui garnit le trumeau. »

Malgré le peu d'importance de l'inventaire dont il s'agit, le rapporteur est d'avis de le publier à cause du préambule dont M. l'abbé G. Esnault l'a fait précéder, et qui montre de quelles formalités était entourée l'aliénation des biens-meubles d'un chevalier de Malte au commencement du XVIII^e siècle.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte en ces termes d'une communication de M. le chanoine Julien-Laferrière :

« Il s'agit d'une marque de fabricant dont l'empreinte a été relevée par notre correspondant sur une tuile romaine à rebords. Cette tuile, découverte à Gémozac, appartient actuellement à M. A. Martineau, négociant à Saintes.

« Sur l'estampage on lit très distinctement la légende suivante, disposée circulairement :

MERULA · TOVTISSÆ · F

« Au centre, une rosace à quatre lobes ouverts en forme de croix ; elle est cantonnée de quatre points.

« Sont liés ME, RV, AE. La base du F final repose sur la branche inférieure du E qui précède.

« Il faut lire : *Merula Toutissæ f(ilius)*.

« Ce *Merula*, qui porte un surnom romain, était le fils d'un Gaulois nommé *Toutissa*. M. Camille Jullian ⁽¹⁾ a récemment appelé l'attention sur les marques de ce fabricant, dont il a donné des fac-similés. Les produits de *Merula* se trouvent sur le territoire des Bituriges Vivisques, des Santons, des Vasates et des Pictons. Il est certain que le siège de son industrie était en Aquitaine et probablement à peu de distance de Burdigala.

« Le cognomen *Merula* s'est conservé dans le nom de famille *Merte*, très répandu dans le midi et particulièrement en Provence. »

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte en ces termes d'une communication de M. Demaison, correspondant du Comité à Reims.

« La communication de M. Demaison sur des *Inscriptions romaines trouvées à Reims* est un modèle d'exactitude et de simplicité. Elle ne contient rien d'inutile, et les textes, dont l'auteur a transmis des estampages au Comité, sont transcrits avec la plus scrupuleuse fidé-

⁽¹⁾ *Inscriptions de Bordeaux*, p. 448 et s.

lité. Il serait à souhaiter que tous nos correspondants imitassent cette sagesse et cette réserve dans les envois qu'ils adressent au Comité, surtout quand il s'agit, comme dans le cas présent, d'inscriptions funéraires sans autre importance que celle qui résulte de la mention de certains noms. Beaucoup, malheureusement, ne veulent pas se borner à nous faire part d'une constatation pure et simple et accompagnent leurs envois de dissertations qui nuisent à leur travail et enlèvent à leurs découvertes une partie de l'intérêt qu'elles pourraient avoir.

Je propose l'insertion de la communication de M. Demaison dans le *Bulletin* du Comité. »

M. DE LASTEYRIE fait un rapport sommaire sur une communication de M. Musset, bibliothécaire à La Rochelle, relative à une pierre tombale découverte le 25 novembre dernier à Laleu, près de La Rochelle.

« Cette tombe est en marbre noir, elle porte gravée en creux l'effigie nue d'un homme encore jeune, les reins cachés par une draperie, les mains croisées sur le milieu du corps.

« Une inscription bilingue en latin et en hollandais nous apprend que cette tombe recouvrait les restes d'un capitaine hollandais, Wille Heynrichs, qui est venu mourir au xv^e siècle aux environs de La Rochelle. Or, M. Musset voit en ce personnage la souche d'une famille Henry, qui a joué un rôle notable à La Rochelle, et à laquelle appartenait un des maires qui soutinrent le siège de 1572 contre le duc d'Anjou. La communication de M. Musset est intéressante et mérite d'être imprimée. Je n'y ferai qu'une rectification. M. Musset s'étonne de voir le défunt représenté sur la tombe, non pas vêtu, comme c'est l'usage, mais nu. Il en conclut qu'on a voulu figurer non pas sa dépouille mortelle, mais son âme. C'est une erreur. Il est très vrai que l'âme est souvent représentée dans les monuments funéraires par une figure toute nue, mais c'est toujours une très petite figure, et non comme ici, une effigie de grandeur naturelle ; de plus, elle n'a jamais l'attitude que le graveur lui a prêtée ici. C'est le cadavre du défunt que l'on a figuré, ce qui n'est pas rare depuis le milieu du xv^e siècle, ce qui sera très fréquent au xvi^e. Aucun doute n'est possible, car dans plus d'une représentation de ce genre, on a figuré avec un réalisme repoussant les chairs qui se décomposent et les vers qui les dévorent. »

M. Edmond LE BLANT lit une note sur un sarcophage chrétien jadis

conservé dans l'église de Saint-Orens d'Auch, et dont un croquis sommaire se trouve dans un des manuscrits de Peirese, récemment acquis par la Bibliothèque nationale ⁽¹⁾.

M. le Secrétaire soumet au Comité divers mémoires dont la Commission de Tunisie propose l'impression dans le *Bulletin*. — Le Comité adopte ces propositions.

M. le Président rappelle que le Comité aura prochainement à s'occuper de la révision de la liste des correspondants et des membres non résidants. Il y aurait donc lieu de nommer une Commission qui s'occuperait avec le bureau de préparer le travail et de dresser la liste qui sera soumise aux délibérations du Comité. — Cette proposition est adoptée et MM. A. de Barthélemy, Alexandre Bertrand et Héron de Villefosse sont nommés membres de cette Commission.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 33, le texte de cette communication.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1889

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Barbier de Montault, correspondant du Comité à Poitiers, signale l'existence au Musée d'Angers d'une empreinte du sceau de la ville de Dijon, dont il a été question dans le *Bulletin archéologique* de 1888, p. 256. Il est pris acte de cette observation qui sera consignée au procès-verbal.

M. Lhuillier, correspondant du Comité à Melun, envoie une note sur des graveurs du xviii^e siècle. — Renvoi à M. de Montaignon.

M. Pouy, correspondant du Comité à Amiens, envoie une note sur des bas-reliefs du tombeau de saint Firmin, à Saint-Acheul. — Renvoi à M. Courajod.

Sont déposés sur le bureau, les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Le grand sceau de Raoul du Fou, 35^e abbé de Saint-Thierry. — *Les croix de plomb placées dans les tombeaux en manière de pita-cium*, par M. Barbier de Montault.

Note sur quelques tableaux de la cathédrale de Meaux. — *Julien de Fontenay, graveur en pierres fines du roi Henri IV et ses descendants, graveurs et peintres du château de Fontainebleau.* — *Le dessinateur Marillier, étude biographique suivie d'un essai de catalogue chronologique de son œuvre*, par M. Lhuillier.

Contre-marques antiques pour faire suite à l'étude de M. Arthur Engel. — *Quelques marques de potiers trouvées dans les départements des Landes et du Gers.* — *Les absides romanes des églises des Landes, xi^e siècle*, par M. Taillebois.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à leurs auteurs.

M. le Directeur du Secrétariat communique au Comité un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 18 janvier 1889, décidant que la Commission de publication des documents archéologiques

de Tunisie, portera désormais le nom de Commission de publication des documents archéologiques de Tunisie et d'Algérie.

M. le Directeur du Secrétariat transmet au Comité une demande adressée à M. le Ministre par M. Edmond Le Blant à l'effet d'obtenir l'impression dans la Collection des Documents inédits d'un nouveau recueil d'inscriptions chrétiennes de la Gaule. — Le Comité renvoie l'examen de cette demande à une Commission composée de MM. de Barthélemy, de Lasteyrie et de Montaiglon.

M. Edmond LE BLANT lit une note sur une inscription chrétienne découverte au-dessus du village de Fontaines (Haute-Marne, arrondissement de Vassy) :

« A gauche et au dessous de l'oppidum du Châtelet, on a trouvé, dans le cimetière de cette dernière localité un fragment, d'inscription chrétienne où on lit cette légende :

..... MINO DEO NOSTRO
..... CASTA IN DO
..... PO

« Ce débris, qui mesure 30 centimètres de large sur 16 centimètres de haut, était presque à fleur de terre ; si la première ligne se restitue facilement, il n'en est pas de même de la dernière.

« Je ne saurais dire à quelle époque appartient cette inscription très grossièrement gravée, en caractères de mauvaise forme et qui peut remonter à l'époque mérovingienne, comme au commencement de l'âge suivant. Elle tire un prix particulier du lieu où elle a reparu, la contrée n'étant pas féconde en vieilles inscriptions chrétiennes.

« M. l'abbé Fourot, professeur de rhétorique au collège de Saint-Dizier, veut bien m'apprendre que, dans le même cimetière, on a trouvé une stèle romaine portant en beaux caractères le nom de MANTIDIA.

« On y a également rencontré plusieurs objets mérovingiens : une plaque de ceinturon en bronze sur laquelle sont gravées six croix ; une fibule cruciforme incrustée de verroteries ; deux autres représentant un poisson.

« Il n'est pas impossible, me dit M. l'abbé Fourot, que de nouvelles recherches fassent retrouver le reste de cette inscription mutilée. »

M. Alexandre BERTRAND communique de la part de M. Nicaise, correspondant du Comité à Châlons-sur-Marne, trois feuilles de dessins représentant deux épées de fer, un petit poignard, un fer de

lancé et un umbo, de fer également, découverts dans des sépultures de la commune de Bussy-le-Château (Marne) au lieu dit : *Les Corats*.

« L'intérêt de ces dessins consiste dans la forme exceptionnelle de ces diverses armes. On a trouvé jusqu'ici de nombreuses épées, lances et umbos dans les cimetières gaulois de la Marne. Mais les nouvelles armes se distinguent des premières par leur dimension exceptionnelle. L'une des épées, à soie carrée, paraît être une épée de cavalerie. Elle rappelle par ses dimensions, par la forme de son fourreau, et la soie de la poignée, qui est une tige carrée, le type de la station de la Tène (Suisse). La seconde épée, à soie plate et à rivets reproduit le type très connu des tumulus. L'umbo ne diffère des autres umbos des cimetières de la Marne que par ses dimensions qui semblent indiquer un bouclier beaucoup plus grand que les boucliers ordinaires. La lance dépasse également les dimensions ordinaires.

« Ces faits méritaient d'être signalés. »

M. MASPÉRO lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Trihèze relative à deux stèles égyptiennes provenant de la nécropole d'Abydos (1).

M. DE LASTEYRIE communique de la part de M. Durand, correspondant du Comité à Amiens, une étude sur l'épithaphe du chanoine Jean Avantage, curieux petit monument du xv^e siècle gravé sur une lame de cuivre, et encastré dans un des bas-côtés de l'église cathédrale d'Amiens. Quoique ce monument ne soit pas inédit, l'étude de M. Durand mérite d'être publiée. On pourrait y joindre une gravure d'après l'excellente photographie que notre correspondant a pris la peine d'en faire. — Renvoi au Comité de publication.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie.

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

(1) Voir ci-après le texte de ce rapport.

SÉANCE DU 14 MARS 1889

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 11 février est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une demande de subvention formée par la Société académique de l'Aube. — Renvoi à M. Darcel.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Le surhuméral des évêques de Toul. — La croix à main de l'abbaye de Candèil (Tarn), par M. Barbier de Montault.

Les deux églises de Caudrot (Gironde). — L'emplacement de la villa de Cassinogilum, par M. Grellet Balguerie.

Le Comité vote des remerciements aux auteurs et le dépôt de ces ouvrages à la Bibliothèque nationale.

M. DE LASTEYRIE donne lecture d'un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner une demande de M. Edmond Le Blant, tendant à la publication dans la Collection des Documents inédits d'un recueil de toutes les inscriptions chrétiennes découvertes en France depuis 25 ans. Ce projet de publication est adopté.

M. DE BARTHÉLEMY propose de renvoyer à M. Héron de Villefosse une lettre de M. Papier demandant une subvention pour l'Académie d'Hippone, et dont l'examen lui avait été confié. — Adopté.

M. DE LASTEYRIE donne lecture d'un rapport sur une demande de subvention formée par la Société des antiquaires du Centre. Le Comité, considérant le zèle que cette Société apporte à ses publications, les frais qu'elle fait pour les orner de planches bien exécutées, considérant surtout les sacrifices qu'elle s'est imposés tout récemment encore pour enrichir le musée lapidaire qu'elle a fondé à Bourges, émet un avis favorable à cette demande.

M. CHABOUILLET donne lecture d'un rapport sur deux communica-

tions de MM. l'abbé Julien-Laferrière, correspondant du Comité, à La Rochelle, et Pasquier, archiviste de l'Ariège (1).

M. COURAJOD, chargé d'examiner une communication de M. Pouy sur les bas-reliefs du tombeau de saint Firmin, à Saint-Acheul, prie l'administration de réclamer de M. Pouy l'envoi d'une photographie qui permettra l'étude de ce monument.

L'ordre du jour appelle la révision de la liste des correspondants du Comité, et l'établissement des propositions à présenter à M. le Ministre de l'Instruction publique pour les distinctions honorifiques qui devront être décernées à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes. La Section arrête des listes qui seront soumises à la Commission centrale et coordonnées par ses soins avec les listes dressées par les autres sections du Comité.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

(1) Voir ci-après, p. 19, le texte de ce rapport.

ANCIENS FONDEURS DE CLOCHES POITEVINS

OU AYANT TRAVAILLÉ EN POITOU

Communication de M. Joseph Berthelé, correspondant du Comité à Niort.

La liste qui suit, et que nous espérons bien augmenter avec le temps, comprend plus de 70 noms ou signatures de fondateurs, — poitevins d'origine ou de résidence, ou étrangers au Poitou par leur origine, mais y ayant travaillé, — de la fin du xiv^e siècle à la fin du xviii^e.

Les cloches énumérées comme émanant de ces fondateurs s'élèvent à plus de cent, dont 21 seulement ont eu leurs inscriptions publiées plus ou moins exactement ⁽¹⁾ par divers archéologues.

Soixante-cinq de ces cloches existent encore.

De ces 70 et quelques fondateurs, une partie avaient déjà été mentionnés, généralement pour une seule œuvre, dans les publications historiques ou archéologiques relatives au Poitou. La liste que nous donnons aujourd'hui augmente par des détails jusqu'ici inédits le catalogue des œuvres de ces fondateurs dont le nom était déjà connu, et apporte, avec des indications d'œuvres restées également inédites, des noms ou signatures n'ayant pas encore, à notre connaissance, été relevés et cités pour le Poitou par nos devanciers. De ces fondateurs nouveaux, quelques-uns ont déjà été mentionnés comme ayant travaillé en dehors de notre province ⁽²⁾. La plupart figurent ici pour la première fois ⁽³⁾.

JEAN OSMONT, de Paris, et COLIN HAURY, de Ruffec. — Cloche pour l'horloge municipale de Poitiers, 1387 ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Quelquefois sans le nom du fondateur inscrit sur la cloche.

⁽²⁾ Nous avons cru inutile de surcharger les notes accompagnant cette liste de l'indication des publications où les travaux de ces fondateurs, en dehors du Poitou, ont été mentionnés.

⁽³⁾ Toute mention de fondateur et de cloche *sans référence bibliographique* indique que la cloche n'a pas encore été publiée, que le nom du fondateur existe sur la cloche, et que, pour plus de cinquante cas sur soixante, nous avons relevé nous-même l'inscription.

La formule *cloche de...* ou *cloche à...* indique que la cloche existe toujours. — La formule *cloche pour...* non suivie de *aujourd'hui à...* indique que la cloche n'existe plus.

⁽⁴⁾ Rédet, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome VII,

GUILLAUME DE ROUCY, « habitator ville Cantuantis (*sic*) » (1). — Cloche pour l'horloge municipale de Poitiers, 1396 (2).

ESTHEVENOT BECHERI et COLAS VOVRI. — Cloche pour l'église Saint-Jacques de Châtellerault, aujourd'hui à l'église de Bourg-Archambault (Vienne), 1409.

ÉTIENNE BOUCHART, de Tours. — Cloche « pour sonner les aumosnes de la ville [de Poitiers] », 1428 (3).

JACQUEMIN MENESTREL, de Lorraine (?). — Cloche pour l'église de Veniers (Vienne), 1435 (4).

THEVENOT BECHERY. — Cloche à l'église de Cissé (Vienne), 1450.

ADAM DE ROUCY [et THEVENOT BECHERY (*sic*)]. — Cloche de l'Université de Poitiers (aujourd'hui à l'église Saint-Porchaire, à Poitiers), 1451 (5).

GALLOIS. — Cloche à l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte (Vendée), 1466 (6).

JASPARD DESFRANCS, de Champdeniers (Deux Sèvres). — Cloche pour la chapelle du château de Fontenay-le-Comte, 1511 (7).

JEAN GANDON, de Loudun (Vienne). — Cloches pour l'église de Varennes (Maine-et-Loire), 1515 (8).

1840, pp. 409 à 412. — Pilotelle, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1845, p. 224. — Champeaux et Gauchery, dans la *Gazette archéologique*, 1887, p. 70.

(1) Peut-être faut-il lire *Calvi montis*, Chaumont-la-Ville ?

(2) Rédet, *loc. cit.*, pp. 415-416. — Pilotelle, *loc. cit.*, pp. 224-225.

(3) Rédet, *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, tome VI, 1839, p. 393.

(4) X. Barbier de Montault, dans les *Annales archéologiques*, tome XI, p. 371. — Longuemar, dans la *Semaine liturgique* du diocèse de Poitiers, 1878, p. 7 et tirage à part : *Les anciennes fresques des églises du Poitou*, p. 188. — C'est par erreur que cette cloche a été datée de 1335.

(5) Archives municipales de Poitiers, II. 6 (Communication de M. Lièvre). — Le nom d'Adam de Roucy figure seul sur la cloche (Cf. Un Vieux Parisien, dans la *Revue poitevine*, 1^{er} juin 1873, p. 204; et Pilotelle, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, tome XXVII, 1862, pp. 293-294). — Rédet, qui a publié le texte donnant le nom de Thévenot Bichery à côté de celui d'Adam de Roucy (*Mém. de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, tome VII, 1840, p. 434-435) lui a attribué à tort la date de 1447. Sa transcription est également défectueuse sur quelques points de détail.

(6) B. Fillon, *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay (Vendée)*, 1847, p. 88. — Boncenne, *Recherches archéologiques sur Notre-Dame-de-Fontenay (Vendée)*, 1854, p. 24. — Fillon, art. *Fontenay*, dans *Poitou et Vendée*, livraisons I et II, 1861, p. 35.

(7) B. Fillon, dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*, février 1867, p. 98.

(8) Archives départementales de Maine-et-Loire, G. 2770.

NICOLAS MORÉ, de Niort. — Cloche pour l'église abbatiale de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), 1515 ⁽¹⁾. — Cloche pour l'église de Fressines (Deux-Sèvres), 1526 (?) ⁽²⁾.

CLAUDE BUGEAU, « du pays de Lorraine ». — Grosse cloche pour l'église Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, 1539 ⁽³⁾.

NICOLAS NOVION, de Niort. — Grosse cloche pour l'église Saint-André de Niort, 1539 ⁽⁴⁾.

J. GUILLOTE. — Cloche à l'église de Pougnes (Deux-Sèvres), 1542.

PILOT (?) ⁽⁵⁾. — Cloche pour l'église Sainte Radegonde de Poitiers, 1563 ⁽⁶⁾.

JACQUES TARIN. — Cloche pour l'église du Saint-Sépulchre à Parthenay (Deux-Sèvres), 1571 ⁽⁷⁾. — 2 cloches pour l'église de Pompière (Deux-Sèvres), 1571 ⁽⁸⁾. — Cloche à l'église de Hérisson (Deux-Sèvres), 1571.

C. C. et S. C. — Cloche pour l'église de Civaux (Vienne), 1572 ⁽⁹⁾.

PIERRE GASCON. — 5 cloches pour les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Léger de Chauvigny et de Saint-Pierre-les-Églises (Vienne), 1573 ⁽¹⁰⁾.

M. A. FERRODIN. — Cloche à l'église abbatiale de Saint-Jouin-lès-Marnes (Deux-Sèvres), 1581 ⁽¹¹⁾.

GÉDÉON BÉGUIN, de Tours. — Cloche pour l'hôtel de ville de Fontenay-le-Comte (Vendée), 1589 ⁽¹²⁾.

⁽¹⁾ Alfred Richard, dans les *Archives historiques du Poitou*, tome XVIII, p. 268-269.

⁽²⁾ Document transcrit par M. Alfred Richard.

⁽³⁾ Archives de la Vienne, G. 1286. — Le nom de fondateur *André Claude*, donné par M. de Champeaux dans son *Dictionnaire des fondateurs* (tome 1^{er}, p. 301), provient d'une erreur de typographie de l'Inventaire sommaire des archives de la Vienne (p. 238). (Communication de M. Alfred Richard.)

⁽⁴⁾ Minutes de l'étude Bonnet, à Niort. — Cf. Bardouet, dans le journal *Le Mémorial des Deux-Sèvres*, 1^{er} janvier 1867, et les *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 3^e série, tome 1^{er}, 1884, p. 253.

⁽⁵⁾ Fondateur ou simplement revendeur??

⁽⁶⁾ Un vieux Parisien, dans la *Revue poitevine*, 15 juin 1873, p. 227.

⁽⁷⁾ B. Ledain, *Journal de Denis Généroux*, dans les *Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*, 2^e série, tome II, année 1862, p. 82.

⁽⁸⁾ *Ibid.*

⁽⁹⁾ Communication de M. Alfred Richard.

⁽¹⁰⁾ Charles Tranchant, *Notice sommaire sur Chauvigny-de-Poitou*, 2^e édit., p. 90-91.

⁽¹¹⁾ Léon Palustre et Jos. Berthelé, dans le *Bulletin monumental*, 1885, p. 399.

⁽¹²⁾ B. Fillon et A. Bittou, *Archives historiques de Fontenay*, recueil mss. à la bibliothèque de Fontenay.

R. R. et J. L. (JEAN LASNIER?). — Cloche à l'église Sainte-Radegonde de Poitiers, 1613.

N. B., fondateur lorrain (1). — Cloche pour l'église Saint-Jacques de Châtellerault (2). — Cloche pour l'église de la Trinité à Poitiers, aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu de Poitiers, 1619.

RENÉ MILLON, « du pays de Lorraine » — Cloche pour l'église Saint-Martial de Chauvigny (Vienne), 1619 (3).

PIERRE et LOUIS NIVELET, père et fils, de « Venxay » (Deux-Sèvres). — Cloche pour l'église de la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), 1620 (4).

JEAN LASNIER et ÉTIENNE DE LA PAIX, « Lorrains de nation ». — Moyenne cloche pour l'église Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, 1622 (5).

FRANÇOIS GARNIER. — Cloche de l'église de Saint-Cyr (Vienne) (6).

E. DAVIT. — Cloche pour l'église de Coutures d'Argenson (Deux-Sèvres), aujourd'hui servant à l'horloge de la ville de Melle, 1634.

ANDRÉ. — Cloche de l'église de Bouresse (Vienne), entre 1627 et 1659.

JEAN CHARPENTIER. — Cloche pour l'église Sainte-Radegonde de Poitiers, 1638 (7).

M. B. P. [et JEAN CHARPENTIER ?] — Cloche de l'église de la Petite-Boissière (Deux-Sèvres), 1648.

PIERRE CHARPENTIER. — Cloche de l'église du Temple (Deux-Sèvres), 1653.

JEAN BEZOT. — 2 cloches pour l'église de Dissais (Vienne), 1656 (8). — Cloche au collège des Jésuites, aujourd'hui lycée, à Poitiers, 1656.

SIMON FRÉRY. — Cloche anonyme à Périgné (Deux-Sèvres), 1662. — Trois timbres d'horloge au collège des Jésuites (aujourd'hui lycée) de Poitiers, 1664. — Cloche à l'église d'Allonnes (Vienne), 1672. — Cloche pour l'église d'Andillé (Vienne), aujourd'hui à l'église de la Villedieu-du-Clain (même département), 1689.

(1) Cf. Léon Germain, *Les fondateurs de cloches lorrains*, p. 8.

(2) Inscription relevée en 1858 par M^{sr} X. Barbier de Montault.

(3) Charles Tranchant, *Notice sommaire sur Chauvigny-de-Poitou*, 2^e édit. p. 113.

(4) Documents inédits de la collection de M. le docteur Sauzé, à la Mothe-Saint-Héraye.

(5) Archives de la Vienne, G. 1304, fol. 89, 90, 94.

(6) X. Barbier de Montault, *La Commune de Saint-Cyr*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1876, p. 346.

(7) *Archives historiques du Poitou*, tome XV, p. 352.

(8) Inscriptions relevées en 1858 par M^{sr} Barbier de Montault.

N. et GABRIEL BURET. — Cloche de l'église de Champeaux (Deux-Sèvres), 1664.

MURGALLET. — Un des timbres de l'horloge de la cathédrale de Poitiers, 1686 ⁽¹⁾.

NICOLAS AUBRY, de Levécourt « en Lorraine » ⁽²⁾. — Cloche de l'horloge de l'abbaye des Châteliers, commune de Fomperron (Deux-Sèvres), 1697 ⁽³⁾.

PIERRE AUBRY, né à Levécourt (Haute-Marne) le 2 novembre 1681, mort aux Aubiers (Deux-Sèvres) le 6 avril 1744 ⁽⁴⁾, frère cadet de Nicolas Aubry qui précède. — Cloche de l'église de Surin (Deux-Sèvres), 1714.

[PIERRE] et N(ICOLAS) AUBRY, susdits. — Cloche à l'église de Louin (Deux-Sèvres)... (date illisible).

P(IERRE) AUBRY et CHARLES AUBRY. — Cloche à l'église de la Boissière-en-Gâtine (Deux-Sèvres), 1734.

CHARLES AUBRY, fils de Pierre Aubry susdit ⁽⁵⁾, né le 6 octobre 1717 aux Aubiers (Deux-Sèvres), décédé le 11 septembre 1788 au même lieu ⁽⁶⁾. — Cloche pour l'église Saint-Paul de Parthenay, aujourd'hui à l'église de Lhoumois (Deux-Sèvres), 1748 ⁽⁷⁾. — 2 cloches pour l'église du Breuil-Bernard (Deux-Sèvres), 1754 ⁽⁸⁾. — Cloche à l'église du Vieux-Pouzauges (Vendée), 1759. — Cloche de l'église de Fomperron (Deux-Sèvres), 1761. — Cloche pour l'église des Aubiers, 1768 ⁽⁹⁾.

ANTOINE-RENÉ PELTIER, beau-frère de Charles Aubry susdit ; né aux Aubiers le 25 ou 26 février 1747 ⁽¹⁰⁾, fusillé par les *bleus* au moulin d'Argenton-Château (Deux-Sèvres), en 1793 ⁽¹¹⁾.

CHARLES AUBRY et ANTOINE PELTIER. — Cloche à l'église du Vieux-Pouzauges (Vendée), 1766. — Cloche à l'église de Pouillé (Vendée), 1766. — Cloche à l'église de Saint-Étienne-de-Brillouet (Vendée), 1767. — 2 cloches à l'église de Mouchamps (Vendée), 1771.

⁽¹⁾ Un vieux Parisien, dans la *Revue poitevine* du 15 juin 1873, p. 232.

⁽²⁾ Cf. Célestin Port, *les Artistes angevins*, p. 8.

⁽³⁾ Jos. Berthelé, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome IV, n° 47, p. 343.

⁽⁴⁾ Archives des mairies de Levécourt et des Aubiers.

⁽⁵⁾ Et non de Nicolas Aubry (Célestin Port, *les Artistes angevins*, p. 8).

⁽⁶⁾ Archives de la mairie des Aubiers.

⁽⁷⁾ Jos. Berthelé, *l'Église de Lhoumois*, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, tome V, 15 avril 1888, p. 48-49.

⁽⁸⁾ Archives de la mairie du Breuil-Bernard.

⁽⁹⁾ Archives de la mairie et de la fabrique des Aubiers.

⁽¹⁰⁾ Archives de la mairie des Aubiers.

⁽¹¹⁾ Communications d'un descendant de ce fondateur.

— Cloche à l'église d'Airvault (Deux-Sèvres), 1776. — 2 cloches pour l'église des Aubiers, 1781⁽¹⁾. — Cloche de l'hôtel de ville de Niort, 1784.

J. MAROT, C. AUBRY et P. AUBRY. — Cloche à l'église de Pougne (Deux-Sèvres), 1784.

CHARLES AUBRY et P. AUBRY. — Cloche à l'église de Nalliers (Vendée), 1757.

A. N. — Cloche pour le collège des Oratoriens, aujourd'hui au lycée, Niort, 1701.

CHARPENTIER. — Cloche pour l'église Notre-Dame-la-Grande à Poitiers, 1706⁽²⁾.

LATOUR. — Cloche de la chapelle de Chalais (Vendée), 1710.

MICHEL MOINE, de Saumur. — Cloche de l'église de Bouillé-Loretz (Deux-Sèvres), 1711.

N. DE LA PAIX et J[EAN-BAPTISTE] LE BRUN. — Cloche de l'église abbatiale de Saint Maixent (Deux-Sèvres), 1719⁽³⁾.

J[EAN-BAPTISTE] LE BRUN. — Cloche à l'église de Clazay (Deux-Sèvres), 1721. — Cloche pour l'église de Bric (Deux-Sèvres), aujourd'hui à l'église de Marsais (Charente-Inférieure), 1722. — Cloche pour l'église de Thenet (Vienne), aujourd'hui à l'église de Hains (même département), 1725. — Cloche à l'église de Jardres (Vienne), 1732. — Cloche à l'église de Xaintray (Deux-Sèvres), 1739.

JEAN-BAPTISTE LE BRUN et son fils. — Cloches pour les églises de Notre-Dame de Niort, de Sainte-Pezenne et de Fors (Deux-Sèvres), 1739, et cloche pour l'hôtel de ville de Niort, 1740⁽⁴⁾.

M. BARAUD. — Cloche pour l'église d'Ardilleux (Deux-Sèvres), aujourd'hui à l'église Saint-Hilaire de Melle (même département), 1721⁽⁵⁾.

J. POINCARÉ. — 2 cloches pour l'église abbatiale de Nouaillé (Vienne)^(?), 1727⁽⁶⁾. — Cloche à l'église de Montamisé (Vienne), 1728⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ Archives de la fabrique et de la mairie des Aubiers.

⁽²⁾ Archives départementales de la Vienne, G. 1321. — Cf. Champeaux, *Dictionnaire des fondateurs*, tome 1^{er}, p. 274.

⁽³⁾ Alfred Richard, dans les *Archives historiques du Poitou*, tome XVIII, p. 448.

⁽⁴⁾ Archives municipales de Niort, registre n^o 377, fol. 1 recto. — Cf. l'abbé Alfred Largeault, dans les *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 3^e série, tome IV, 1887, p. 308.

⁽⁵⁾ [Ed. Lacuve et Jos. Berthelé], *La Cloche d'Ardilleux*, dans le *Mellois*, du 1^{er} mai 1887.

⁽⁶⁾ « Joseph Incar » (l'abbé Auber, *Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1^{re} série, tome XVI, 1848, p. 398-399). — Un vieux Parisien, *Les Cloches de Poitiers*, dans la *Revue poitevine*, 15 juin 1873, p. 231.)

⁽⁷⁾ « J. Poineau » (l'abbé X. Barbier de Montault, *Notice sur la commune de*

SALABRÉE. — Cloche pour l'église de Belleville (Vendée), 1728 ⁽¹⁾.

JEAN-BAPTISTE RIGUEUR, originaire de Lorraine, « maître fondeur du roi. » — 2 cloches à l'église abbatiale de Celles (Deux-Sèvres), 1730. — Cloche pour l'église de Saint-Médard-des-Près, aujourd'hui à l'hôpital de Fontenay (Vendée), 1739. — 3 cloches (?) pour l'église Saint-Cybard de Poitiers, 1751 ⁽²⁾. — Cloche à l'église de Nouaillé (Vienne), 1752.

ANTOINE BROCARD, CLAUDE BROCARD et CHARLES FEBVRE, « fondeurs de Lorraine ». — Bourdon de la cathédrale de Poitiers, 1734 ⁽³⁾.

RENÉ FAROU. — 1 cloche à l'église de Bétines (Vienne), 1738.

P. COSSÉ. — Cloche pour la cathédrale de Poitiers (?), 1747 ⁽⁴⁾.

MOYNE, de Saumur. — Cloche pour l'église de Mignaloux (Vienne), 1748 ⁽⁵⁾.

FRANÇOIS GUICHARD. — Cloche à l'église de Saint-Savin (Vienne), 1759.

C. GUICHARD. — Cloche pour le grand séminaire (?), de Poitiers, aujourd'hui à l'église de Saint-Julien-l'Ars (Vienne), 1767. — Cloche à l'église de la Villedieu-du-Clain (Vienne), 1774. — Cloche à l'église de Saint-Maurice-en-Gençay (Vienne), 1775.

N. BARET. — Cloche à l'église d'Oyron (Deux-Sèvres), 1770.

MICHEL GANSBERG. — 2 cloches pour l'église de Bourneau (Vendée), 1770 ⁽⁶⁾.

DOMINIQUE LIMAUX. — Cloche de l'église de Pamplie (Deux-Sèvres), 1777.

MICHEL MOYNE, de Poitiers. — Cloche de l'église de Cours (Deux-Sèvres), 1780. — Cloche de la chapelle de l'hôpital général de Poitiers, 1786 ⁽⁷⁾.

Montaniser (Vienne) dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1873, p. 400.

⁽¹⁾ Dugast-Matifeux, dans les *Échos du Bocage vendéen*, tome V, p. 3-4.

⁽²⁾ X. Barbier de Montault, *Notice historique et archéologique sur la commune de Saint-Georges des Baillargeaux* (Vienne) dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1872, p. 166. — Cf. Breaucald de Verneuill, dans les *Archives historiques du Poitou*, t. XV, p. 304.

⁽³⁾ L'abbé Auber, *Histoire de la Cathédrale de Poitiers*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1^{re} série, tome XVI, p. 406-407.

⁽⁴⁾ X. Barbier de Montault, *la Commune de Bureverolle* (Vienne), dans le *Bulletin monumental*, 1872, p. 468.

⁽⁵⁾ Inscription relevée par Mgr X. Barbier de Montault, communiquée par lui en 1862 au Comité des travaux historiques, mais restée jusqu'ici inédite.

⁽⁶⁾ B. Fillon, dans l'*Indicateur de Fontenay* du 16 mars 1870.

⁽⁷⁾ L'hôpital général de Poitiers possède un pilon fondu, par le même Michel Moyne. Ce pilon, qui est daté de 1771 et signé, porte la marque que Michel

FOVET, de Nantes. — Cloche pour le château de (?), aujourd'hui à l'église de la Caillère (Vendée), 1781.

MINEL, de Blois (Loir-et-Cher). — 2 cloches pour l'église Saint Léger de Chauvigny (Vienne), 1781 et 1782 ⁽¹⁾.

MINEL et HUOT. — Cloche à l'église de Saint-Martin-du-Fouilloux (Deux-Sèvres), 1783.

J. BERTHELÉ,
Correspondant du Comité.

Moyne avait l'habitude de mettre sur ses cloches. — Michel Moyne continua son industrie à Poitiers au moins jusqu'en 1810.

⁽¹⁾ Charles Tranchant, *Notice sommaire sur Chauvigny-de-Poitou*, 2^e édit. p. 123, note.

RAPPORT DE M. CHABOUILLET

Sur des communications de M. l'abbé Julien-Laferrière
et de M. Félix Pasquier.

La Section d'archéologie m'a chargé de lui rendre compte de l'envoi fait par M. l'abbé Julien-Laferrière, correspondant du Comité à la Rochelle, de deux objets trouvés dans les fouilles qu'il a exécutées à Saintes, et qui sont désignés par lui l'un comme une *broche*, l'autre comme une pièce de monnaie.

Deux mots suffisent pour le second de ces objets. Si c'est en effet une pièce de monnaie, le métal, du cuivre, en a été tellement rongé par le temps, qu'il n'y reste pas le moindre vestige du type, et qu'elle n'a par conséquent de valeur à aucun point de vue. Le module est de 12 millimètres.

Quant au premier de ces objets, la *broche*, c'est un médaillon de bronze, de 5 centimètres de diamètre, fait au repoussé, représentant Vénus, élégamment coiffée, vue de profil, en buste, les seins nus. Une légende en grec ne laisse pas de doutes sur l'intention de l'artiste à qui l'on doit ce morceau. On lit distinctement ΑΦΡΟΔΙΤΗ.

L'état de détérioration de ce médaillon, en lui donnant l'apparence d'un monument de la vénérable antiquité, presque entièrement détruit par le temps, est perfide; au premier abord on croit y voir une tessère dans le genre des *contorniates*, mais on s'aperçoit vite que l'on n'a sous les yeux ni le travail, ni le style des *contorniates*, dont l'usage commença vers le milieu du iv^e siècle pour cesser dans la première moitié du v^e, et dont les compositions si curieuses sont toujours lourdement et souvent maladroitement traitées.

Oublions donc que cet objet nous est adressé par M. l'abbé Julien-Laferrière, de Saintes, la cité si riche en antiquités, et si nous examinons attentivement les lettres de la légende Ἀφροδίτη, nous reconnaitrons que ce médaillon est une œuvre relativement moderne.

Jamais inscription ou légende monétaire n'ont montré des lettres grecques de ce style; et d'ailleurs le buste de Vénus, pour bien exécuté qu'il soit, ne paraîtra antique à personne. Comment ce petit monument s'est-il rencontré dans les fouilles de Saintes? Je n'ai pas à le rechercher. A quelle époque faut-il l'attribuer? Il est toujours difficile de préciser en pareil cas; mais que dire d'un morceau aussi

mal conservé que celui-ci? Cependant, on ne se tromperait peut être pas beaucoup en le donnant à la fin du xvi^e ou au commencement du xvii^e siècle.

Espérons que M. l'abbé Julien-Laferrière, dont il faut louer le zèle, et auquel on est redevable de tant de découvertes, nous enverra quel-que jour des monuments de plus d'importance que ceux dont je viens d'entretenir la Section.

M. Pasquier, qui a adressé au Comité des empreintes prises avec les matrices de deux sceaux ecclésiastiques conservés au Musée de Foix, demande que l'on complète ce qu'il sait de ces monuments. Je dois dire d'avance que ce que j'ajouterai à la dépêche de notre zèle correspondant est fort peu de chose, et que les questions soulevées par lui resteront presque entières, malgré toute ma bonne volonté.

Celui de ces sceaux que je crois le plus ancien est de forme ronde; on y voit la Vierge couronnée, assise, avec l'Enfant-Jésus qui se dresse sur le bras gauche du siège de sa mère, comme pour l'embrasser. La légende est ainsi conçue: + *S. conventus. mon. Helvenensis.*

M. Pasquier attribue ce sceau au xv^e siècle; je serais disposé à le placer plus haut, c'est-à-dire au commencement du xiii^e; mais avec M. l'archiviste de l'Ariège, je crois que c'est le sceau d'un couvent de religieuses d'Elne en-Roussillon (siège aujourd'hui transféré à Perpignan), que, du reste, il ne désigne pas autrement.

La *Gallia Christiana*⁽¹⁾, dans le chapitre intitulé : *De veteribus diocæsis Perpinianensis monasteriis*, ne mentionne qu'un seul couvent de filles, celui dont les savants et pieux écrivains parlent en ces termes : « B. Maria de Eula Cisterciensis ordinis abbatia quondam puellaris Fonti frigido ut filia matri subjecta erat anno 1338, « ut discimus ex charta ejusdem visitationis factæ ab Antonio Fontis « frigidi abbatibus qui plurima tunc inibi duxit statuenda. Hodie vix « prioratus, nedum abbatia, hospitium est, translata, ut videtur, « Perpinianum, in quo tenuiter unus Fontis frigidi monachus victitat, « qui tamen prior de Eula vocitatur. »

On sait que l'abbaye de Notre-Dame de Fontfroide était dans le diocèse de Narbonne; je n'ai rien à ajouter à ces maigres informations.

L'autre sceau est de forme ovale; M. Pasquier le croit du xv^e siècle; j'inclinerais à le donner au xiv^e. Ce monument nous montre

(1) T. VI, col. 1078.

un religieux, la tête nue, revêtu d'une longue robe, tenant de la main droite un livre posé sur la poitrine et de la gauche une longue croix. La légende pourrait être lue :

S · IACOBI P̄ORIS SANTE X̄RINE

mais je suis loin de garantir cette lecture, attendu que je n'ai trouvé nulle part mention d'un prieuré de Sainte-Christine. J'ai ouvert inutilement à ce sujet bien des livres, comme la liste des évêchés, abbayes, prieurés, publiée en 1888 dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, par notre collègue M. de Mas-Latrie, le *Dictionnaire des Abbayes*, de la collection Migne, etc. Aussi suis-je resté dans une indécision que je regrette vivement. La publicité du *Bulletin archéologique* suscitera peut-être la solution des deux problèmes posés par la communication de M. Pasquier.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

INSCRIPTIONS ROMAINES

TROUVÉES A REIMS

Communication de M. Demaison, correspondant du Comité à Reims.

Deux cimetières antiques de Reims ont été depuis trois ou quatre ans explorés avec assez de succès. Le premier est situé à l'extrémité du faubourg Cérès, près de l'ancienne voie romaine qui conduisait à Trèves ; le second se trouve un peu plus au sud-est de la ville, non loin du chemin dit *de la Procession*, et dans le voisinage d'un autre chemin aujourd'hui peu fréquenté, mais paraissant d'origine fort ancienne. Les fouilles pratiquées dans ces cimetières ont amené la découverte de quelques stèles funéraires, les unes avec inscriptions, les autres offrant l'image sculptée des défunts, figurés en pied et tenant ordinairement à la main des objets très difficiles à déterminer. Ces stèles, si j'en juge par les monnaies et les objets divers qui y étaient associés, doivent dater presque toutes du III^e siècle de notre ère. Les sculptures sont d'un style extrêmement barbare et d'une exécution plus que médiocre, mais elles forment une série de documents curieux pour l'histoire du costume et parfois de l'industrie en Gaule. Sur un fragment qui semble appartenir à la partie supérieure d'une stèle, on voit la figure d'une tête de bélier et d'un oiseau mort, posé sur le ventre, le cou et les ailes étendus, représentation fréquente sur les autels antiques de Reims, en particulier sur les autels à figures tricéphales, si bien étudiés par M. A. Bertrand. Quant aux inscriptions, elles sont aussi presque toujours tracées d'une façon un peu grossière ; leurs caractères, par leur forme, se rapprochent souvent de ceux des graffites et des estampilles de potiers. On y remarque des E figurés par deux traits verticaux, et quelques A sans barre transversale, ou avec une barre oblique. En général, ces inscriptions ont peu d'importance ; elles ne contiennent guère que le nom du défunt, sans autre mention, après la formule habituelle : *Dis Manibus*. Leur principal intérêt est de donner un assez grand nombre de noms gaulois, et d'attester ainsi la persistance de ces noms dans la société gallo-romaine jusqu'à une époque relativement avancée. Toutes ont été achetées pour le Musée de Reims. J'ai déjà communiqué le texte de plusieurs d'entre elles à la Société des Antiquaires

12)

COMI

D M

D(is) M(anibus) Comi.....

Inscription en partie effacée, gravée sur le fronton d'une stèle, au-dessus d'une niche offrant une figure sculptée. *Comus* est un nom gaulois assez répandu, qui n'est pas nouveau pour l'épigraphie rémoise. Cf. Schuermans, nos 156 f-1565.

13)

D M

M A R

ELLINA

M A R C

I I

D(is) M(anibus) Mar[ellina] Marc[elli] filia ?]

14)

D M

S A T V R N

I N V S

D O T I L L A

D(is) M(anibus) Saturninus Dotilla.

Le nom propre *Saturninus* est l'un de ceux qui se rencontrent le plus fréquemment dans les inscriptions de Reims. J'en ai déjà relevé quatre ou cinq exemples.

15)

M A

N I B

M I N

////

Manib(us) Min[uti] ?]

16)

D M

LER

IS





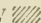
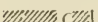
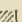
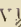
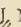




D(is) M(anibus) [Va]ler[i]us.

17)

M A S V E T A

Ma(n)sueta.

Fragments divers trop incomplets pour que la restitution en soit possible.

- a) H 
 S  M C 
 C V 
- b)  C 
 E T
 E L L
 D
- c) D M C }
- d) I
- e) V  I  N E 
 I V 
 I A R I S

II. — Inscriptions trouvées dans le cimetière gallo-romain du chemin de la Procession.

- 19) — D · M · E S V C
 C V R · V X · E T · F

D(is) M(anibus) Esuc(i?)⁽¹⁾ cur(a) ux(or)is et fili(i?)

Inscription gravée à la partie supérieure d'une stèle, au-dessus d'une niche carrée offrant une figure sculptée.

- 20) D M
 B A L A T O N I

D(is) M(anibus) Balatoni.

Balatonus est un nom gaulois ; on peut le rapprocher de *Balatonium*, nom ancien d'une localité du pays rémois (anj. Balham. Ardennes, arr. de Rethel, canton d'Asfeld ; voy. Longnon, *Études sur les pagi de la Gaule*, 2^e partie, p. 71.)

- 21) D M
 C A R A N T I
 A E

Inscription gravée dans un cadre creusé à la partie supérieure

⁽¹⁾ [A rapprocher des noms *Esugius* et *Esuuius*].

d'une stèle cylindrique de très grande dimension, formée d'un tronçon de colonne emprunté sans doute aux ruines de quelque édifice. Du côté opposé à l'inscription, on remarque plusieurs trous semblables à des trous de scellement. On voit à certaines places les traces d'un enduit rouge. Cette stèle a été trouvée au mois d'octobre 1888; des inscriptions portant les noms de *Carantus*⁽¹⁾ et *Carutilus* avaient déjà été découvertes dans le même cimetière.

22)

DVSA } M
 } AMAN
 } ECARRV

[D](is) M(anibus). Amandus A[nd]ecarru.....

Andecarus est un nom gaulois déjà connu (voy. Schuermans, n° 310.) Cette inscription a été trouvée le 16 janvier 1888; elle était brisée en deux morceaux, qui ont été malheureusement perdus depuis. Je l'ai copiée au moment de sa découverte, mais je n'ai pu en prendre un estampage.

L. DEMAISON,

Correspondant du Comité à Reims.

(1) C'est à tort que j'ai adopté la lecture *Garantus* dans une note publiée dans un des derniers *Bulletins de la Société des Antiquaires de France*.

INVENTAIRE ET VENTE DES MEUBLES

DU CHEVALIER D'ELBEUF, AU MANS, 1709

Communication de M. l'abbé Esnault.

A la date de 1709, Saint-Simon enregistre, dans ses *Mémoires*, la mort de Charles de Lorraine, appelé le chevalier d'Elbeuf, décédé au Mans, où il s'était retiré. Né le 1^{er} novembre 1650, Charles de Lorraine était fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et de Anne-Élisabeth de Lannoi, veuve de H.-R. du Plessis, comte de La Roche-Guyon. Le duc d'Elbeuf était d'une extrême violence. Saint-Simon nous apprend par suite de quelles circonstances le chevalier d'Elbeuf contracta, avant même de voir le jour, une infirmité qui le fit trembler de tout son corps, pendant toute sa vie. Bien qu'il fût aîné, il fut destiné par sa famille « aux vœux de Malte, à se contenter de ce qu'il en put tirer, et à tout céder à son cadet... Puis, ajoute Saint-Simon, il choisit, on ne sait pourquoi, le Mans pour sa demeure.... »

Le chevalier d'Elbeuf était mort au Mans, le 22 janvier 1709, dans son hôtel situé place des Halles ⁽¹⁾. Le 2 février suivant, le commandeur des Clouzeaux, agent général de l'Ordre de Malte au Temple, à Paris, annonça ce décès à « religieux seigneur frère Jean de Neuchêze, de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies d'Amboise et d'Artins, procureur et receveur général pour le dit Ordre au grand prieuré d'Aquitaine. » Celui-ci partit d'Artins le 7 février, et arriva au Mans le lendemain soir ; dès le 9, il s'empessa de faire lever les scellés, et, assisté d'un notaire, il fit procéder à l'inventaire des meubles et effets mobiliers laissés par le défunt ; puis, la vente aux enchères publiques se fit en sa présence, le mercredi 20 février et jours suivants.

C'est des minutes mêmes dressées par le notaire que j'extrais la

(1) Voici son acte de sépulture, d'après les registres paroissiaux de Notre-Dame de la Couture : « Le vingt-troisième jour de janvier 1709, a été inhumé dans l'église des Pères Minimes, le corps de messire Charles de Lorraine, prince d'Elbeuf, en présence de messieurs Chevallier et Goussault, prêtres habitués en cette paroisse, et de plusieurs autres. » — *Archives de l'état-civil du Mans*.

liste de quelques objets qui peuvent offrir un certain intérêt artistique, en ayant soin d'y ajouter les prix d'adjudication :

Un tableau représentant un paysage, adjugé au sieur Portail, pour 30 l.

Six pièces de tapisserie d'haute lisse à personnages, adjugées à la dame de Pezé pour 173 l.

Un grand miroir avec sa carie et un fronton avec pièces rapportées, adjugé au sieur abbé de Pezé pour 155 l.

Un bureau de placage, adjugé au sieur de Martigny, pour 54 l.

Six pièces de tapisserie d'haute lisse à personnages, adjugées pour 342 l.

Douze chaires de broderie de roze avec leurs fourreaux de lingette couleur noisette et deux fauteuils de même, adjugés pour 122 l.

Une grande table avec un grand tapy de broderie de roze, comme les chaires cy dessus, adjugée pour 32 l.

Une robe de chambre, véritable indienne, dite furie, adjugée pour 21 l. 10 s.

Une tabatière d'argent sur laquelle sont gravées les armes dudit défunt chevalier de Lorraine, adjugée pour 15 l. 10 s.

Une paire de bas de laine à usage de femme, couleur d'or, adjugée pour 1 l. 10 s.

Unze billets de la loterie d'Angers, cédés au sieur de Langelerie, pour unze livres qu'ils ont coûté... 11 l.

Une bourse à fil d'or et d'argent à petit point, avec un cordon d'argent à chapeau, adjugée à la dame Le Vayer du Tronchet, pour 3 l. 10 s.

Trois tableaux garnis de cadres dorés, en ovale, qui sont les portraits dudit deffunt et de sa famille (non vendus).

Un tapy de Turquie, adjugé au sieur de La Guérinière, pour 20 l. 10 s.

Une grande table sur neuf pilliers, bien ancienne, adjugée au sieur de La Guérinière, pour 1 l. 10 l.

Douze chaises couvertes de *moquardes*, adjugées audit sieur de La Guérinière, pour 43 l.

Cinq boucaus servant de garniture de cheminée et deux pots à fleurs, le tout de faillance, adjugés au sieur Rouzel, prestre, pour 2 l.

Une table à placage avec un tiroir fermant de clef, avec deux guéridons de même que la table, adjugés au sieur Poussel, pour 28 l. 15 s.

Un grand miroir avec son cadre de bois teint, adjugé, pour 32 l.

Sept pièces de vieille et ancienne tapisserie de haute lisse à personnages, adjugées à la dame veuve de La Blétrie, pour 65 l.

Quatre pourtraits de filles et femmes étrangères, adjugés à la dame de Bebeau, pour 65 sols.

Trois vieux morceaux de tapisserie de Bergame, adjugés au sieur de Clinchamps, pour 28 s.

Un grand bassin, deux grands plats, quatre moyens, quatre petites mazarines, vingt et deux assiettes, le tout marqué d'une croix de Lorraine, et deux petites salières, le tout d'étain, adjugés à la dame de La Blétrie, à 10 sous 3 deniers, et ayant esté pezés, il s'en est trouvé 66 livres, pour 40 l. 8 s. 6 d.

Deux pots à eau et une aiguière, le tout marqué à la croix de Lorraine, adjugés pour 4 l. 1 r s.

La tenture de tapisserie d'une des chambres, représentant des oiseaux de différentes espèces, adjugée pour 80 s.

NOTE

SUR UNE INSCRIPTION DU XIII^e SIÈCLE

DÉCOUVERTE A NIMES

Rapport de M. de Lasteyrie sur une communication de M. Bondurand.

M. Bondurand, archiviste du Gard, a envoyé au Comité une note sur une inscription découverte à Nîmes, le 26 mai 1888, dans les fouilles de la maison Saltet, rue des Greffes, et récemment acquise par le Musée lapidaire de Nîmes. Elle est ainsi conçue :

.... I : NONAS : IUNII : OBII
 BERTRADVS : DE : VO
 ... OBREGA : SVBDIAO
 VS : ET : CANONICVS :
 M : I : A : N : QVOD : ERIS : PRO : ME : P̄COR : IPSE : P̄CERIS

Une cassure de la pierre a fait disparaître le commencement de toutes les lignes. Mais il est aisé de voir que la lacune ne porte que sur une lettre, deux au plus. M. Bondurand a fort bien interprété ce texte, sauf en ce qui concerne la dernière ligne. Il l'avait d'abord lue ainsi : *Deum jam ut, quod eris, pro me, precor, ipse preceris*, ce qui n'a aucun sens, comme il l'a reconnu lui-même dans une note complémentaire. Actuellement, il propose une seconde version, mais elle n'est pas plus satisfaisante. Il lit : *Dum jam, ut quod eris, pro me precor ipse preceris*. En réalité, c'est le mort qui parle et qui demande des prières aux fidèles qui liront son épitaphe, en leur rappelant qu'eux aussi mourront un jour :

Sum jam tu quod eris, pro me, precor, ipse preceris.

Cette invocation à la piété des passants est une formule trop connue pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

L'inscription entière doit donc être lue ainsi :

*II [ou III] nonas junii obiit
 t Bertrandus de Vo-
 lobrega, subdiaconus
 et canonicus
 sum jam tu quod eris, pro me, precor, ipse preceris.*

Bertrand de Valabrègue ne paraît point avoir marqué particulièrement dans les annales de l'église de Nîmes. Il vivait, à en juger par les caractères de son épitaphe, au début du XIII^e siècle. Son nom était emprunté à une petite localité sise dans une île du Rhône. Mais, nous dit M. Bondurand, le bras du fleuve qui séparait cette île de la rive provençale a été obstrué par les atterrissements, l'eau n'y passe plus qu'en temps d'inondation, et Valabrègue, bien que faisant partie du département du Gard, en est séparé par toute la largeur du Rhône.

Nous devons savoir gré à M. Bondurand de nous avoir signalé ce petit monument. Il a peu d'importance, mais les restes du moyen âge ne sont pas assez nombreux à Nîmes pour qu'on puisse dédaigner aucun de ceux que le hasard des fouilles fait découvrir.

R. DE LASTEVRIE,
Membre du Comité.

NOTE
SUR UN SARCOPHAGE CHRÉTIEN

JADIS CONSERVÉ A AUCH

Par M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut.

Un des volumes des papiers de Peirese récemment acquis par la Bibliothèque nationale contient deux feuilles datées du 11 mai 1619 où sont esquissés très grossièrement trois sarcophages chrétiens d'Auch. (Feuilles 9 et 10 du ms. 5173 des nouvelles acquisitions françaises.)

Le premier qui, d'après la note, se trouvait à l'église de Saint-Orens représentait d'abord Moïse frappant le rocher, puis le miracle de Cana, une orante debout entre deux bienheureux qui l'accueillent dans le ciel, la multiplication des pains et enfin la résurrection de Lazare, sujet que par une raison toute matérielle et de symétrie, les sculpteurs plaçaient souvent à l'extrémité de leurs bas-reliefs, en regard du miracle du rocher occupant l'autre bout (1).



Ce sarcophage dont je n'ai rencontré ailleurs aucune indication a disparu ; mais nous en possédons probablement un reste dans un marbre conservé à Auch, et qui représente une femme en prière (2).

« Il y en a, écrit le correspondant de Peirese, il y en a un autre que je n'ay pas heu loisir de dessiner, de la mesme grandeur et de marbre blanc et m'a-t-on dit qu'il estoit dessus cesty cy dessus où l'on a trouvé une piece d'argent, l'autre est à peu près de ceste forme, l'autre est un escriteau où n'y a rien d'escrit et des colones. L'on m'a dit que c'est le tombeau de saint Cler et un autre saint. Je m'en infor-

(1) *Étude sur les sarcophages d'Arles*, pl. XIII.

(2) *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. XXXV, fig. 2.

meray plus particulièrement sy vous le désirez. » Cette dernière indication est inexacte ; le tombeau de l'évêque saint Clair, où les gens malades des yeux venaient prier le bienheureux dont le nom leur semblait de bon augure, ce tombeau, dis-je, était celui qui se trouve à cette heure au Musée de Toulouse⁽¹⁾.

Le sarcophage disparu dont les papiers de Peirese nous gardent un croquis porte au milieu un cartouche sans inscription, accosté, à droite et à gauche, de deux colonnes torsées, entre lesquelles était debout un prophète ou un saint drapé du *pallium*.

La note qui nous occupe se termine par ces mots : « Autres tombeaux qui sont dans 7 chapelles sous la grande esglise de Sainte-Marie Dauch. » Elle nous offre, un seul croquis ; autant que l'on en peut juger malgré la grossièreté du dessin, il paraît s'agir d'un sépulcre célèbre et souvent reproduit, celui de saint Léotade, évêque d'Auch, mort en 718⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 97.

⁽²⁾ *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 98.

COMPTE
DE
L'ŒUVRE DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

EN 1415-1416

Communication de M. L. Merlet, membre non résidant du Comité,
à Chartres.

Le compte de dépenses de l'œuvre de Notre-Dame de Chartres, dont nous donnons ici la copie, est un des seuls que l'on possède ⁽¹⁾, et c'est à un heureux hasard que l'on en doit la conservation. Pour je ne sais quelle cause, il avait été mêlé avec les registres des comptes de l'Hôtel-Dieu de Chartres : ceux-ci à leur tour furent sauvés de la destruction en 1791 par une circonstance des plus fortuites. Ils étaient dans un placard dont on ignorait absolument l'existence, et ce ne fut qu'en démolissant l'ancien Hôtel-Dieu, en 1866, qu'on découvrit ce placard et les richesses archéologiques qu'il renfermait ⁽²⁾. L'humidité avait quelque peu endommagé quelques-uns des précieux registres ; mais le dommage était peu important : un des plus éprouvés était précisément celui qui nous occupe.

C'est un cahier in-4°, en parchemin, de 46 feuillets. Les cinq premiers feuillets sont complètement rongés par l'humidité ; c'est à grand'peine qu'on en déchiffre quelques mots. Ils contenaient la recette pendant l'année 1415-1416 ; les renseignements qu'on aurait pu en tirer étant trop incomplets pour présenter le moindre intérêt ; nous avons cru devoir laisser de côté la recette pour ne nous occuper que de la dépense. Bien qu'un certain nombre de feuillets eussent aussi souffert de l'humidité, nous sommes arrivé à presque tout reconstituer, et nous avons ainsi le tableau exact et complet de la dépense de l'œuvre de Notre-Dame de Chartres pendant une année entière.

Le registre est couvert d'une forte peau de parchemin, sur laquelle on lit, de la même main que le reste : « Compte de l'œuvre de l'an

⁽¹⁾ Nous ne pouvons citer qu'un autre cahier renfermant les comptes de 1586 à 1595, cahier qui a été également conservé parmi les registres des comptes de l'Hôtel-Dieu.

⁽²⁾ On a la série à peu près complète des comptes de l'Hôtel-Dieu, depuis 1349, première année où ils furent établis régulièrement, jusqu'à 1790.

« finissant à la feste saint Jehan l'an mil CCCXXVI. » L'écriture est partout très soignée, sans la moindre rature; c'était évidemment une expédition.

Nous n'avons rien à dire de l'intérêt que peut offrir ce compte du commencement du xv^e siècle. Chacun pourra en juger à son point de vue, car il y a une foule d'enseignements divers à en tirer. Quelques détails pourront paraître superflus; nous n'avons rien voulu supprimer. Nous n'avons omis de mentionner que la dépense ordinaire, qui se reproduit invariablement au commencement de chaque semaine : « Arnoul Froumentin, 7 s. 6 den. ; à l'attacheur des chandelles, 5 s. « 10 den. »

C'EST LE COMPTE des mises de l'œuvre de l'église Notre-Dame de Chartres, faictes par venerables et discrètes personnes messeigneurs maistres Jaques de Templeuve, soubz-chantre, Jehan d'Autueil et Hervé Estrivart, chanoines et proviseurs d'icelle œuvre; lesquelles mises ont esté distribuées par moy, Pierre Ferrant, presbtre, clerc de ladite œuvre, depuis la feste de la Nativité saint Jehan-Baptiste l'an mil quatre cens quinze inclus jusques à la dicte feste l'an mil quatre cens et seze exclus.

Despence de cire faicte pour le luminaire de l'église depuis la dicte feste saint Jehan CCCXXV jusques à la dicte feste l'an revolu.

A la dicte feste saint Jehan CCCXXV, pour le tour⁽¹⁾ et la perche⁽²⁾, 45^{ff}, et pour 4 cierges pour les chandeliers d'argent, 4^{ff}.

A la feste de la Magdaleine, pour la perche, 10^{ff}, et pour 2 cierges pour les chandeliers, 2^{ff}.

A la feste sainte Anne, pour le tour et la perche, 45^{ff}, pour 4 cierges, 4^{ff}.

Item ont esté faiz 4 gros cierges, pesans chacun cierge 10 livres, lesquels ont esté et sont mis en cuer aux obits ou anniversaires ausquelx a representacion, 40^{ff}.

A la feste de la Nostre-Dame de la Noif, pour perche, couronne⁽³⁾ et angelos⁽⁴⁾, 15^{ff}, et pour 4 cierges pour les chandeliers, 4^{ff}.

(1) Le tour était le nom donné aux bougies attachées au ciborium placé au-dessus du maître-autel.

(2) La perche était un riche baldaquin situé au-dessus de l'autel. Ce baldaquin était entouré de bougies que l'on allumait aux jours de fêtes solennelles.

(3) La couronne était un cercle de cuivre doré garni de bougies : elle était placée derrière le maître-autel.

(4) Les angelots étaient quatre anges en cuivre situés aux côtés du maître-autel et qui soutenaient des bougies. Nous n'avons pas de renseignements

A la feste de l'Assumpcion Nostre-Dame, pour le tour et la perche et 2 grans torches pour le maistre-autel, 61^{ff} ; pour 4 cierges pour les chandeliers, 4^{ff}.

A la feste de la Nativité Nostre-Dame, pour le tour et la perche et 2 grans torches pour le maistre-autel, 61^{ff}, et pour 4 cierges, 4^{ff}.

Le 28^e jour de septembre, furent faictes 2 grans torches pour le maistre-autel, pour ce que celles des festes precedentes estoient trop appetissées pour le vent venant parmy la grant verrière de l'eglise, laquelle a esté ostée et rassise par les verriers, 16^{ff}.

Pour 4 torches faictes pour les processions faictes par chacune sopmaine ès eglises de ceste ville, chacune torche, 4^{ff}.

Pour 24 cierges pour les bassins et la lanterne, chacun cierge demi-livre, et 2 cierges pour les chandeliers, 14^{ff}.

A la feste saint Denis pour perche, couronne et angelos, 15^{ff} ; pour les chandeliers 4 cierges, 4^{ff}.

Pour les bassins et la lanterne 12 cierges de chacun demi-livre, 6^{ff}.

A la feste de la Dedicace, pour le tour et la perche, et 2 torches pour le maistre-autel, 61^{ff} ; pour 4 cierges, 4^{ff}.

Pour 2 torches pour l'autel du Roy, chacune torche, 4^{ff}.

A la feste de Toussains, pour le tour et perche et 2 grans torches pour le maistre-autel, 61^{ff} ; pour 4 cierges, 4^{ff}.

Le jour des Mors, pour la perche, 10^{ff}.

A la feste de la Presentacion Nostre-Dame, pour perche, couronne et angelos, 40^{ff}, et 2 cierges pour les chandeliers, 2^{ff}.

A la feste de la Concepcion Nostre-Dame, pour le tour et la perche et 2 grans torches pour le maistre-autel, 61^{ff}, et pour 4 cierges pour les chandeliers, 4^{ff}.

A la feste de la Nativité Nostre-Seigneur, pour le tour et la perche et 2 grans torches pour le maistre-autel, 61^{ff}, et pour 2 cierges pour les chandeliers, 2^{ff}.

A la feste de la Circoncision, premier jour de l'an, pour la perche, 10^{ff} ; pour 2 cierges, 2^{ff}.

A la feste de la Tiphaine, pour le tour et la perche et 2 grans torches pour le maistre-autel, 61^{ff} ; pour 4 cierges, 4^{ff}.

A la feste de la Purificacion, pour tour et perche et 2 torches pour le maistre-autel, 61^{ff}, et pour 2 cierges, 2^{ff}.

Le 19^e jour de mars, furent faiz pour les bacins et la lanterne 24 cierges, chacun de demi-livre, 12^{ff}.

A la feste de l'Annunciacion, pour le tour et la perche et 2 torches pour l'autel, 61^{ff}, et pour 4 cierges, 4^{ff}.

certaines sur les angelots existant en 1415 ; mais nous avons un marché passé le 28 janvier 1458, avec Alexandre de Vanes, fondeur, « pour faire quatre « angeloz de cuivre jaune à servir sur les quatre colombes qui sont ès quatre « coings du grand autel de l'eglise de Chartres »,

Le jour de Pasques, qui furent le 19^e jour d'avril CCCXVI, pour le tour et la perche et 2 grans torches pour le maistre-autel, 61^{fl}, et pour 2 cierges, 2^{fl}.

Pour les bacin et la lanterne, 20 cierges, 10^{fl}.

A esté faicte une torche de 4 livres, donnée par l'ordonnance de MM. les maistres et maistre Jehan Dupont, afin de avancier et faire les memoires de la cause pendant aux Requestes du Palais entre mesdits seigneurs les maistres d'une part et M^r le chevecier d'autre part, pour le fait d'un hauberjon donné à l'œuvre, lequel M^r le chevecier pretend à lui appartenir, 4^{fl}.

A la feste de l'Ascension, pour le tour et la perche et 2 torches pour l'autel, 61^{fl}, et pour 4 cierges, 4^{fl}.

Pour les bacin et la lanterne ont esté fais 16 cierges, 8^{fl}.

A la feste de Penthecouste, pour le tour et la perche et 2 torches pour l'autel, 61^{fl}, et pour 2 cierges, 2^{fl}.

A la Feste-Dieu, pour le tour et la perche, 45^{fl}, et pour deux cierges aux chandeliers d'argent, 2^{fl}.

MISES FAICTES par les sepmaines pour l'œuvre de l'eglise Nostre-Dame de Chartres, depuis la feste de la Nativité saint Jehan-Baptiste l'an mil quatre cens et quinze jusques à la dicte feste l'an mil quatre cens et seze, l'an revolu.

En la sepmaine de ladicte feste saint Jehan, commençant le dimanche vigille d'icelle feste 23^e jour du mois de juing.

Ledit dimenche 23^e jour de juing, fut faicte procession generale en l'eglise de Saint-Jehan-en-Vallée, en laquelle furent portés par 4 chappellains de l'eglise le joyau donné par feu le roy Charles⁽¹⁾ et le chief de sainte Anne⁽²⁾, ausdiz 4 chappellains, à chacun 15 d. ; — pour porter les 2 croix, 15 d. ; — pour porter 6 torches, 2 s. 6 d. ; — pour le messel, 5 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain durant yeelle procession, 7 s. 6 d.

Le dit jour et lendemain, pour la sonnerie de Marie⁽³⁾ à la dicte feste saint Jehan, 6 s. ; — pour les orgues, 6 s. 8 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s. ; — pour alumer le tour et la perche,

(1) Ce joyau, qui existe encore au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, est un camée ancien représentant Jupiter, qui avait été donné au Chapitre par le roi Charles V au mois de juillet 1367.

(2) Le chef de sainte Anne avait été donné au comte de Chartres, Louis, lors de la quatrième croisade. Avant sa réception, chaque nouveau chanoine était tenu de jurer sur le chef de sainte Anne qu'il était né en légitime mariage.

(3) La cloche Marie avait été fondue au mois d'octobre 1388; elle devait peser 12,000 livres.

22 d. ; — pour trois douzaines de chappeaux⁽¹⁾ et 3 douzaines de hastons pour les cierges du letrin de l'église, 10 s. ; — et pour autres chappeaux pour les jurez et autres serviteurs de l'église, 5 s.

A Jehan Perier, verrier, pour 3 jours qu'il a besogné ès verrières de la librairie, pour jour 3 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 3 jours qu'il besogné ès verrières de l'église, pour jour 4 s.

A Jehan le Royer, verrier, pour 2 jours qu'il a besogné avec ledict Bastonnier, pour jour 4 s. 2 d.

A Jehan Leraut, plommier, pour 3 jours qu'il a besogné à geeter du plon en table et à besogner à couvrir de plon en la cheminée de la Chambre des comptes et environ, pour jour 5 s.

A Jehan Moret, pour 3 jours qu'il a besogné avec ledict plommier à faire ce que dit est, pour jour 3 s. 4 d.

A Estienne Aveline, pour 3 jours qu'il a besogné avec lesdiz plommiers, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Briquède, pour 3 jours qu'il a ouvré à oster et apporter les pierres qui estoient en l'église en l'ostel de la Loge et à servir lesdiz plommiers, pour jour 2 s. 1 d.

A Jehan Douge, pour 3 jours qu'il a besogné avec ledit Briquède, pour jour 2 s. 1 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 4 jours qu'il a besogné à destaindre les chandelles parmi l'église et nectaiier yelle, par jour 20 d.

A Petit Guillot, cloutier, pour demi-millier de clous de 20 livres acheté pour les plommiers pour couvrir de plon en la cheminée de la Chambre des comptes, le millier 30 s.

En charbon, pour les plommiers et verriers, 10 d.

Pour 8 botes de parchemin, c'est assavoir 6 botes de francine, chacune bote 40 s. 10 d., et 2 botes de vellin, l'une bote 30 s. et l'autre 36 s. 3 d., achetées pour la garnison de l'œuvre par messire Jehan le Pelletier, chapelain de la Sainte-Chapelle du Palais, lequel parchemin est ordonné estre employé et mis pour faire escrire des processionnaires et autres livres necessaires pour l'église.

A Philippot Mauvoisin, pour 16 serrures portatives, desquelles sont fermées les verges estant dessoubz les letrins de la librairie, ausquelles verges sont attachez les livres, pour chacune des dictes serrures 8 s. 9 d.

Pour une loquetière garnie et fournie de 36 loquez, mise en l'uis de ladict librairie, pour ladict loquetière et loquez par marchié fait par MM. les maistres avec ledit Philippot, 70 s.

⁽¹⁾ Les chapeaux étaient des couronnes de fleurs qu'on plaçait, le jour de la saint Jean, au-dessus des cierges qui entouraient le lutrin : on distribuait également de ces couronnes aux serviteurs de l'église. Le jour de la Fête-Dieu on donnait à chaque chanoine une couronne de roses, remplacées un peu plus tard par des œillets mignardises.

Audit Philippot, pour une autre loquetière mise au premier huis de revestiaire, garnie de 12 loqués, 30 s.

Audit Philippot, pour avoir refait et couté un coureil mis en huis de la viz d'empres le benatier, 20 d.

Audit Philippot, pour 4 couples à pommèle, c'est assavoir 2 graus encramponnez et 2 autres petiz mis ès aulmoires qui sont en ladiete librairie, ès quelles sont mis les livres d'icelle, lesquelz ne sont pas attachez, et 2 serrures encramponnées, 25 s.

Pour avoir bruni les 2 burettes du maistre-autel, 20 den.

En la sepmaine de la saint Martin, commeneant le derrenier jour de juing.

A Jehan Leraut, plommier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré à couvrir de plon près la cheminée de la Chambre des comptes et selon la couverture d'icelle chambre, par jour 5 s.

A Jehan Motet, pour 4 jours et demi qu'il a besogné avec ledit Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Estienne Aveline, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré avec lesdiz plommiers, par jour 3 s. 4 d.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besogné ès panneaux des verrières de l'église, par jour 4 s.

A Jehan Rogier, charpentier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré tant emprès la cheminée de la diete chambre et en une cheminée qui est ordonnée estre faicte en la chambre aux verriers, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Queue-d'asne, demourant à Berchières-la-Maingot, pour 5 sextiers de plastre achetés pour la diete cheminée des verriers, chacun sextier 6 s. 8 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré à restaindre les chandelles, nectaiier l'église et servir les ouvriers, 7 s. 6 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 4 jours qu'il a besogné... ladiete Chambre des comptes comme à... commencer ladiete cheminée, 20 s.

A Pasquier Saince, cordier, pour un sambleau de teil pour Gabriel, 4 s.

A Richart de la Saussoye, pour 7 fenestres mises, les 6 ès fenestres des 6 autelz de l'église, lesquelz ont esté remuez, et la 7^e en une grant fenestre qui est en la librairie, en laquelle descendent les eaux d'icelle librairie, pour bois, peine et façon, 26 s.

Audit Richart, pour 5 carreaux mis et emploiez à bousser par dedens les 2 (sic) aumoires de Saint-Laurens et de la chappelle aus Chevalliers⁽¹⁾, 4 s. 2 d.

(1) La chapelle des Chevaliers, ainsi appelée parce qu'elle avait été fondée par Bureau de la Rivière et autres chevaliers, à la suite d'une victoire remportée en l'île de Chypre, était dédiée aux Saints Apôtres. Elle se nomme aujourd'hui la Chapelle de la Communion.

Audit Richart, pour demi-jour qu'il a ouvré, lui et son varlet et apprentis, à houcher de bois par dedens les dietes 6 (*sic*) aumoires, 5 s.

Audit Richart, pour un huis de la cuisine des notaires de 3 piez et demi de large et de 6 piez de hault, fait à limandes, tant pour bois comme pour façon, 12 s. 6 d.

Audit Richart, pour 2 tringles de 10 piez de long mis en la couverture de plou faicte environ la Chambre des comptes, 2 s. 6 d.

A Yvonné Paris, pour avoir relié tout de neuf et mis es en sept des livres de la librairie, l'un nommé *Mandagotus*, le second, *Un Inforsade*, le 3^e *Rabanus super Matheun*, le 4^e *Albinus super Ecclesiasticum*, *Beda de gratia contra Julinum*, *Beda super Cantica canticozum et unum aliud commentarium*, le 5^e *Questiones Albini super Genesis*, le 6^e *Glose Guillelmi Parisiensis episcopi*, et le 7^e *Psalterium grecum*, pour tout 45 s.

A Huguet de Villavac, pour un sextier de plastre, passé et employé à la tremuée de la cheminée aux verriers, 7 s. 6 d.

Pour un brayer pour le Moineau duquel est sonné cuevrefeu ⁽¹⁾, 2 s. 6 d.

En la sepmaine d'après la saint Martin commençant le 7^e jour de juillet.

A Huguet de Villavac, pour une goutière de 3 toises mise par ledit plommier en la Chambre du Conseil, chacune toise 3 s. 4 d.

A Jehan Perier, verrier, pour 3 jours et demi qu'il a besogné es verrières de la librairie, chacun jour 4 s.

A Jehan le Royer, pour 6 jours qu'il a besogné es panneaux des verrières de l'église et à asseoir les panneaux des verrières de la dicte eglise, par jour 4 s. 2 d.

A Jaquet le Bastonnier, pour 6 jours qu'il a besogné avec lesdiz verriers, par jour 4 s.

A Colin Caillart, maçon, pour 4 jours qu'il a besogné en la cheminée de la chambre des verriers, pour chacun jour 5 s.

A Vincent Patouin, nepveu dudit Colin, pour 3 jours qu'il a besogné avec ledit Colin, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a besogné à servir lesdiz maçons et le paveur qui pave la court des enfans d'aube, par jour 2 s. 1 d.

A Jehan Briquède, pour 6 jours qu'il a besogné avec ledit Douge à faire ce que dit est, par jour 2 s. 1 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 6 jours qu'il a besognié à destaindre les chandelles, le lundi à nectier l'église et servir les ouvriers, par jour 20 d.

Pour 2 aquez et 4 grans escuelles de bois, pour servir à la fonte de la cire, 2 s. 6 d.

⁽¹⁾ Outre les cloches principales *Gabriel*, *Marie*, *Bourdeau* et *Chartain*, il y en avait encore deux autres qu'on appelait le *Gros* et le *Petit Moineau*, et qui servaient dans les circonstances moins solennelles,

En charbon pour les plommiers et verriers, 20 d.

Pour une pelle, 10 d.

A Simon Pichon, pour 6 septiers de chaux pour faire la cheminée aux verriers, le sextier 3 s. 9 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour 3 crampons ou potences de fer qui soutiennent la gouttière mise en ladiete Chambre des comptes, pesans 19 livres, chacune livre 15 d.

A Nicolas de Verson, escrivain, pour avoir couvert et relié tout de neuf 4 des livres de la librairie, l'un nommé *Parcionnaire de l'exposition gramaticale d'aucuns mos de la Bible, avec le grant Donuist* ; le second, *Priscian le Mojeur* ; le 3^e, *Bède super Marcum* ; le 4^e nommé *Terence*, ouquel a 3 divers volumes qui ne sont pas d'une grandeur, lequel livre il a convenu nectaiier et rongner et mettre de son parchemin, pour tout ce, 45 s.

A Jehan Queue-d'Asne pour 3 septiers de plastre, le sextier 6 s. 8 d.

En la sepmaine saint Arnoul commençant le 14^e jour de juillet.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besognié, par jour 4 s.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besognié ès panneaux des verrières de l'église, pour jour 4 s.

A Jehan le Royer, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besognié avec lesdiz verriers, pour jour 4 s. 2 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 4 jours et demi qu'il a besogné en la cheminée de la chambre aux verriers, pour jour 5 s.

A Vincent Patouin, maçon, pour 4 jours et demi qu'il a besogné en la dicte cheminée, pour jour 4 s.

A Jehan Briquède, pour 4 jours et demi qu'il a besogné à servir lesdiz maçons, par jour 2 s. 1 d.

A Guillot Richeust, pour 4 jours et demi qu'il a besogné à servir lesdiz maçons et celui qui fait le pavé de la court aux enfans d'aulbe, par jour 2 s. 1 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 4 jours et demi qu'il a besogné à nectaiier l'église et aidier à servir lesdiz maçons, par jour 20 d.

A Simon Pichon, pour 6 sextiers de chaux mise en mortier pour la dicte cheminée aux verriers, le sextier 3 s. 9 d.

Audit Simon, pour un sextier de sablon, 20 s.

A Jehan Motet, pour 4 jours et demi qu'il a besogné en la fonte de la cire du trait de la Saint Jehan, par jour 3 s. 4 d.

A Colin Fremin, pour 4 jours et demi qu'il a besogné en ladiete fonte avec ledict Motet, par jour 2 s. 6 d.

A Jehan le Daulphin, pour 4 jours et demi qu'il a besogné avec lesdiz Motet et Fremin, pour jour 2 s. 6 d.

A Estienne Aveline, pour un jour qu'il a besogné en ladiete fonte, 3 s. 4 d.

A Jehan Douge, pour 4 jours et demi qu'il a besognié, c'est assavoir lundi à servir les maçons et 3 jours et demi à la diete fonte, par jour 2 s. 1 d.

A Guillemain Fouchier, tonnelier, pour avoir relié les jalles et angettes pour ladiete fonte, où il a mis un jour et demi, lui et son varlet, et employé son sercle et osier, pour tout 10 s.

Au varlet de Colin Caillart, pour 4 jours et demi qu'il a servi son diet maistre, par jour 20 d.

Lundi, 15^e juillet, pour la despence de ceulx qui ont esté à la fonte, pour pain, char, sel, fèves et verjus, 5 s. ; — mardi, pain et chair, 3 s. 9 d. ; — mercredi, pain, eufs et chair, 3 s. 4 d. ; — vendredi, pour pain, eufs, harens, fèves et burre, 4 s. ; — samedi, pour eufs et harens, 2 s. 6 d. ; — en eaue pour toute la sepmaine, 5 d. ; — pour 26 pos de vin pour toute la sepmaine, chacun pot 6 d.

A Lubin Poitrimoul, pour 2 milliers 3 quarterons de tuille, pour recouvrir en l'ostel de l'Orloge du costé où l'en fait la cheminée aux verriers et en un apentis qui est en l'ostel où demeure Philippot de l'Orloge, chacun millier 45 s.

A Yvonnét Paris, escrivain, pour avoir relié et couvert tout neuf 7 des livres de la librarie, le 1^{er} contenant la *Vie de plusieurs sains*, ouquel ont esté adjoustez 5 autres cayers ; le 2^e *Digeste vieille*, couvert de cuir verd ; le 3^e contenant partie des *Croniques commençant au temps de Constantin et saint Silvestre*, ouquel il a mis 8 fueilles de veellin ; le 4^e contenant une partie de *Tito Livio*, ouquel il a mis 12 fueilles de veellin ; le 5^e contenant plusieurs livres de *Logique* ; le 6^e nommé *Jheronimus contra Jovianunum* ; le 7^e et derrenier, un ancien livre de *Loys à ymages*, semblablement couvert et relié tout de neuf, pour tout ce, 65 s.

Audit Yvonnét, pour 36 fermouers garnis de bourdons pour fermer les-diz livres, chacun fermouer 5 d.

A Nicolas de Verson, escripvain, pour avoir couvert et relié 4 des livres de la librarie, le 1^{er} contenant *Exeptiones Prisciani*, lequel a esté couvert seulement ; le 2^e nommé *Gregorius dyalogorum*, couvert et relié tout de neuf ; le 3^e, *De arte dictandi*, relié tout de neuf, et le 4^e, *Virgilius Eneydos et Commentarium super Bucolica Virgiliti*, semblablement relié et couvert tout de neuf, pour tout ce, 25 s.

En la sepmaine de la Magdaleine commençant le 21^e de juillet.

Le dimanche 21^e dudit mois, fut faicte procession generale, en laquelle furent portés le chief de M^{me} sainte Anne et la chässe de saint Tudual ⁽¹⁾, à 4 chapellains qui les portèrent, à chacun 15 d. ; — pour 8 torches

(1) Le corps de saint Tudual, évêque de Tréguier, était reufermé dans une chässe couverte de lames de vermeil.

portées en ladite procession, 3 s. 4 d. ; — pour la sonnerie de Gabriel⁽¹⁾ faite durant icelle procession, 8 s. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 7 s. 6 d. ; — pour porter le messel, 5 d.

A Guerin Louvel, payeur, pour 38 toises de pavement par lui fait tant à l'entour et selon l'égout de la librairie, comme à l'entrée de la porte d'icelle et selon l'allée de ladite porte qui est devant le plaidouer de Chappitre, et semblablement toute la court de l'ostel des enfans d'aulbe, pour chacune toise par lui faite et dont on lui a mis en place toutes les matières, 4 s. 2 d.

Le jour de la Magdaleine, pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s.

Pour la vigille et le jour de la feste sainte Anne, pour la sonnerie de Gabriel, 8 s. 6 d. ; — pour les orgues, 6 s. 8 d. , — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s. ; — pour alumier le tour et la perche, 22 d.

A Jehan Perier, verrier, pour 2 jours et demi qu'il a besognié ès verrières de la librairie, pour jour 4 s.

A Jaquet Bastonnier, verrier, pour 2 jours et demi qu'il a besogné ès panneaux des verrières de l'église, pour jour 4 s.

A Jehan le Royer, verrier, pour 2 jours et demi qu'il a besogné avec ledit Bastonnier, pour jour 4 s. 2 d.

En charbon pour les verriers, 20 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 2 jours et demi qu'il a besogné en la cheminée aux verriers, par jour 5 s.

Au varlet dudit Caillart, pour 2 jours et demi qu'il a servi son dit maistre, pour jour 20 d.

A Jehan Briquède, pour 2 jours et demi qu'il a servi le dit Caillart, par jour 2 s. 1 d.

A Philippot de la Saussoye, pour un jour et demi qu'il a besogné tant à apporter la brique de Saint-Jehan-en-Valée pour la dicte cheminée comme à servir ledit Colin, par jour 2 s. 1 d.

A Jehan Motet, pour 2 jours et demi qu'il a besogné à recuire la cire du trait de la Saint Jehan, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan le Daulphin, pour 2 jours et demi qu'il a besogné avec ledit Motet, pour jour 2 s. 6 d.

A Colin Fremin, pour 2 jours et demi qu'il a besogné avec les dessus-diz, pour jour 2 s. 6 d.

A Jehan Douge, pour un jour et demi qu'il a besogné en la dite fonte, par jour 2 s. 1 d.

Mardi, pour despense des dessus nommez qui ont ouvré à la fonte, char, pain et verjus, 3 s. 4 d. ; — mercredi, eufs, fromage et burre, 3 s. ; — samedi, pain, harens et eufs, 3 s. 4 d. ; — en eaue, 5 d. ; — pour 15

⁽¹⁾ La cloche *Gabriel* avait été fondue, le 27 septembre 1414, par Naudin Bouchard, fondeur d'Orléans : elle pesait 12,436 livres.

pos de vin pour toute la sepmaine, prins en l'ostel de Simon de Laubespine, chacun pot 8 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour 4 petites paumèles, 2 verroux et 2 crampons, mis en 2 chassis qui sont en la librairie, et pour 2 gonts et 2 crossètes de 2 piez de long, avec un courail mis en une grant fenestre estant en ladite librairie là où descend l'eau de au-dessus, pour tout 15 s.

Audit Philippot, pour avoir fait et mis 6 serrures ès 6 fenestres de l'église nouvellement faictes ès autelz qui ont esté faiz et reculez contre le mur de l'église, pour chaecune desdites fenestres pour serrures, crossètes, gonts et tirouer, 40 s.

Pour 2 bretèles, 3 s. 4 d.

*En la sepmaine de la feste de saint Père-aux-Liens, commençant
le 28^e de juillet.*

A Nicolas de Verson, escrivain, pour avoir couvert et relié de neuf 8 petis livres de la librairie, c'est assavoir l'un nommé *Thopica Boeci* et *Librum elencorum*; le 2^e, *Retractaciones Augustini*; le 3^e, *Commentum Boeci super logica veteri*; le 4^e, *Tractatus super Terencium*; le 5^e, *Djadema*; le 6^e, *Quatuor Euvangeliste eum canonibus*; le 7^e, *Vita Terencii*, et le 8^e, *Libri Philippicarum Tullii*, pour tout ce, 45 s.

A Jehan Rogier, pour un soliveau de 15 piez de long mis en la cheminée des verriers, 4 s. 2 d.

Pour 2 burètes d'estain achetées pour servir à la derrenière messe, 5 s.

Pour vin donné à celui auquel Messieurs ont marchandé de curer le puis qui est devant l'ostel de M. le prévost de Masengé, 20 d.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours qu'il a besogné ès verrières de la librairie, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, pour 4 jours qu'il a besognié ès panneaux des verrières de l'église, par jour 4 s.

A Jehan le Royer, pour 4 jours qu'il a besogné avec ledit Bastonnier, par jour 4 s. 2 d.

En charbon pour lesdiz verriers, 10 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 4 jours qu'il a besogné en la cheminée de la chambre aux verriers, par jour 5 s.

A Vincent Patouin, son neveu, pour 4 jours qu'il a besogné avec ledit Colin, par jour 4 s.

Au varlet dudit Colin, pour 4 jours qu'il a servi son dit maistre, par jour 20 d.

A Jehan Briquède, pour 4 jours qu'il a besognié à servir lesdiz maçons, par jour 2 s. 1 d.

A Jehan Douge, qui semblablement a ouvré avec ledit Briquède à servir lesdiz maçons par lesdites 4 journées, pour jour 2 s. 1 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 4 jours qu'il a ouvré à nectaiier l'église et destaindre lez chandelles, par jour 20 d.

A Jehan Motet, plommier, pour 4 jours qu'il a besognié tant à plommer une petite goutière qui a esté mise en la Chambre des comptes comme à estouper trous estans ou grant clochier de plon, pour jour 3 s. 4 d.

A Philippot Mauvoisin, pour une souzpante ou crampon de fer mis en la goutière de la Chambre des comptes, pesant 8 livres, chacune livre 15 d.

A Robin Desmolins, charpentier, pour un jour et demi qu'il a besognié à faire un trueil pour curer et nectaiier le puis qui est devant l'ostel de M. le prevost de Masangé, pour jour 4 s.

A Jehan Desmolins, charpentier, pour un jour qu'il a ouvré avec ledit Robin, son père, 4 s.

A Guillemain Fouchier, tonnelier, pour 2 grans seilles par lui faictes pour curer ledit puis, 10 s.

A Philippot Mauvoisin, pour 12 chandeliers à plataine pour metre et attacher ès 6 autelz nouvellement reculez et mis contre le mur de l'eglise, 70 s.

A Yvonne Paris, escrivain, pour avoir relié 4 des livres de la librairie, le 1^{er} nommé *Liber Johannis de divinis nominibus*; le 2^e, *Augustinus de doctrina christiana*; le 3^e, *Admonitiones Cesarii cum quibusdam sermonibus Augustini*; le 4^e, *Cassiodorus de septem artibus*, pour tout ce, 25 s.

A Nicolas de Verson, pour avoir semblablement relié 4 autres livres de la dicte librairie, le 1^{er}, *Beda de compoto*; le 2^e, *Marcianus*; le 3^e, *Aymo super epistola ad Romanos*; et le 4^e, *Rhetorica cum commento*, pour tout ce, 25 s.

Pour 2 longues tranches de cuir d'Espagne, desquelz ont esté faiz les fermouers desdiz livres, 2 s. 6 d.

A Simon Pichon, pour 6 sextiers de chaux pour la cheminée aux verriers, 22 s. 6 d.

Audit Simon, pour un muy de sablon, 20 s.

Pour vin donné à Motet et autres qui pesèrent la cire de la fonte, 5 s.

Pour 4 frètes pour les roes qui sont pour curer le puy, dont cy-dessus est faite mention, 2 s. 6 d.

En la sepmaine saint Laurens commençant le 4^e d'aoust.

A Jehan Perier, verrier, pour 5 jours qu'il a besogné ès verrières de la librairie, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 5 jours qu'il a besogné ès panneaux des verrières de l'eglise, par jour 4 s.

A Jehan le Royer, verrier, pour 5 jours qu'il a besognié avec ledit Bastonnier ès panneaux des haultes verrières de l'eglise, par jour 4 s. 2 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 5 jours qu'il a besognié tant à eschever la cheminée et le fourneau desdiz verriers comme à commencer à faire une autre cheminée en l'ostel où demeure Philippot Mauvoisin, pour jour 5 s.

A Jehan Briquède, pour 5 jours qu'il a servi ledit Colin, pour jour 2 s. 1 d.

A Jehan Douge, pour 4 jours qu'il a besognié tant à servir ledit Colin

comme à apporter la brique de Saint-Jehan-en-Valée, et aussi à porter en l'ostel des enfans pierres qui estoient devant le puis, lequel on a commencé à curer, pour chacun jour 2 s. 1 d.

A Philippot de la Saussaye, pour un jour qu'il a apporté des dites pierres en l'ostel de la Loge, 2 s. 1 d.

Au varlet dudit Colin, pour 5 jours qu'il a servi son dit maistre, pour jour 20 d.

A Mahieu Guerin, demourant à Landouville, pour 6 sextiers mine de plastre acheté pour la cheminée dudit Philippot, chacun sextier 6 s. 8 d.

A Jehan des Prez, auquel avoit esté marchandé de curer et nectaiër le puis qui est devant l'ostel de M. le prevost de Masangé, a esté païé, par le commandement de Messieurs, sur la besongne qu'il peut avoir faicte audiet puis, à lui comme aux ouvriers par lui louez, 47 s. 6 d.

A Vincent Fillais, maçon, pour un jour qu'il a besongné à asseoir les chandeliers ès 6 autelz de l'église nouvellement faiz et asseoir les guaches des aumoires d'iceulx, 5 s.

A 2 compaignons charpentiers, pour 2 jours qu'ils ont besongnié pour faire la charpenterie de la cheminée de la petite forge qui est en l'ostel du dit Philippot, à chacun desdiz charpentiers, pour chacun jour 4 s. 2 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 5 jours qu'il a besongné à destandre les chandelles et nectaiër l'église, par jour 20 d.

A Jehan Lefort, chasublier, pour avoir fait et doublé tout de neuf 3 garnemens. c'est assavoir chasuble, tunique et dalmatique, faiz du drap de damas donné par M. le doyen, pour la façon de chacun desdiz garnemens, 10 s.

A Pasquier Saince, cordier, pour une corde de teil pour curer et nectaiër le puis dont cy-dessus est faicte mencion, contenant 24 toises ou environ, 12 s. 6 d.

Audit Pasquier, pour 3 traiz de chanvre, lesquels ont esté mis pour pendre les jalles pour curer et nectaiër ledit puis, et pour 4 torches de corde menue pour lier les dictes jalles à la corde de teil, 4 s. 2 d.

En oint pour le truël du dict puis, 8 d.

A Yvonne Paris, escrivain, pour avoir relié et convert 4 des livres de la librarie, le 1^{er} *De misteriis ecclesiasticis*; le 2^e, *Orosius*; le 3^e, *Lex salica*, et le 4^e, *Pascasius de corpore Christi* et *Epistole ejusdem*, et pour avoir couvert et relié un psaultier ferial de l'église, pour tout ce, 32 s. 6 d.

A Marin Belhoste, pour une pièce de merrien de 4 toises mise en la cheminée Philippot, 5 s. 10 d.

Audit Marin, pour 4 soleaux de 11 piez de long pour la dicte cheminée, chacun 2 s. 6 d.

A Nicolas de Verson, escrivain, pour avoir relié 4 des livres de la librarie, c'est assavoir *Volumen librorum Uvisii*; le 2^e, *Oribasium*; le 3^e, *Excerpta quedam comunum*; le 4^e contenant plusieurs livres mis et reliez ensemble, c'est assavoir *Dialecticam Augustini*, *Categorias ejusdem* et *Categorias Apulei*, pour tout ce, 35 s.

Pour les soufflés des orgues le jour de la Nostre-Dame-de-la-Nef, 6 s. 8 d.

En charbon pour les verriers, 20 d.

Pour une lampe pour le lampier de M. de Bourgogne, 5 d.

A Philippot Mauvoisin, pour 3 clefs pour les 3 huis du cuer de l'église, dont l'une d'icelles est creuse, 4 s. 2 d.

En la sepmaine de l'Assumpcion Nostre-Dame commençant le 11^e d'aoust.

A Jehan Marsaut, maçon, pour avoir besognié à curer le puis qui est devant l'ostel de M. le provost de Masangé, lequel maçon, par marchié à lui fait, doit avoir par jour et par nuit 15 s. pour soy devaler oudit puis, et ycellui faire curer: lequel a besogné en la dictie besongne continuellement, tant par jour comme par nuit, depuis le lundi une heure après midi jusques au mardi ensuivant environ trois heures après midi, pour ce, 20 s.

A Philippot de la Saussaye et à Guillaume de Gaux, lesquels ont besogné tant à tirer aux roes comme à eulx descendre oudit puis, par le temps dessus declairé, à chacun 8 s. 4 d.

A Simon Cotereau, Jehan de Lucé, Macé le Charpentier, Yvonnet Pepin, Yvonnet Bocheron, Jehan Dubois, Jehan Martin et Henriet de Graut, lesquels ont besognié à tirer aux roes pour curer et nectaiier ledit puis, et y ont esté continuellement par le temps dessus dit, à chacun 6 s. 8 d.

A Guillot Phelipeau, lequel besongna mardi avec les dessus nommez, 3 s. 4 d.

A Pasquier Saince, cordier, pour 2 traiz de chanvre pour les jalles dudit puis, et pour corde menue, 4 s. 2 d.

Audit Pasquier, pour un sembleau de teil pour Marie, 4 s. 2 d.

A Robin Galois, Thomas Galois et Jehan Martin, pour avoir osté et vuidié les pierres et gravois qui a esté tiré et osté dudit puis, et avoir porté ycelles pierres en l'ostel des enfans d'aulbe et les gravois mis devant l'ostel de M. maistre Guillaume de Saint-Benin, pour ce, 5 s.

A messire Jacques Plon, notaire apostolique, pour la copie d'une inhibition impetrée de la partie de M. le chevecier à l'encontre de MM. les maistres de l'euvre pour le fait d'une nappe donnée pour servir au maistre-autel de l'église emportée hors de la dictie eglise par le procureur dudict M. le chevecier, 7 s. 6 d.

Pour 28 livres de suif pour engresser les tourteaux pour les fales de la feste de l'Assumpcion Nostre-Dame, chacune livre 8 d.

Pour la sonnerie de Gabriel, faicte la vigille et le jour de l'Assumpcion Nostre-Dame, 12 s. 6 d.; — pour la sonnerie de Marie, 5 s.; — pour les orgues, 6 s. 8 d.; — pour alumer le tour et la perche, 23 d.; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s.

Lendemain de ladicte feste, fut dicté et celebrée la messe fondée par M. le conte de Vendosme, pour la sonnerie de Marie, 5 s. ; — pour les orgues, 3 s. 4 d.

A Lucas Lebis, pour avoir joué des orgues à ladite messe, 2 s. 6 d.

Pour porter à la procession faicte parmi l'église paravant ladicte messe les 3 croix et 2 textes, 2 s. 1 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour avoir ressoudé et refait le batant de Marie, par marchié à lui fait, 4 #.

Audit Philippot, pour 2 grosses chevilles de fer pour le puis qui est devant l'ostel de M. le prevost de Masangé, pesans lesdictes 2 chevilles 8 livres et demie, chacune livre 15 d.

Audit Philippot, pour une clef creuse pour une des portes de l'église, 20 d.

A Jehan Perier, verrier, pour un compas par lui acheté, 2 s. 6 d.

Audit Perier, pour 3 paires de ciseaux pour copper plon, 6 s. 8 d.

Audit Jehan Perier, pour 4 jours et demi qu'il a besogné es verrières de la librairie, pour chacun jour, 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, pour 4 jours et demi qu'il a besogné avec ledit Perier, par jour 4 s.

A Jehan le Royer, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besogné avec les dessusdz, par jour 4 s. 2 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 4 jours et demi qu'il a besogné en la cheminée de la forge de l'ostel ouquel demeure Philippot Mauvoisin, par jour 5 s.

A Jehan Briquède, pour 4 jours et demi qu'il a servi ledit Colin, par jour 2 s. 1 d.

Au varlet dudit Colin Caillart, pour 4 jours et demi qu'il a besogné à servir son dit maistre, pour jour 20 d.

A Jehan Douge, pour un jour et demi qu'il a besogné à apporter de la brique de Saint-Jehan-en-Valée et servi ledit Colin, par jour 2 s. 1 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 5 jours qu'il a besogné à destaindre les chandelles et nectaié l'église, par jour 20 d.

En charbon pour les plommiers et verriers, 10 d.

Pour 2 péles, 20 d.

A Perrin Ytier, orfèvre, pour avoir bruni 2 des encenciers de l'église et appareillé les chesnes d'iceulx, 7 s. 6 d.

Audit Perrin, pour avoir nectaié la chässe saint Thudual, 5 s.

A Petit Guillot, pour cinq cens et demi de clou à plon, 5 s.

A lui, pour quatre cens de clou pour les verrières de la librairie, 2 s. 2 d.

A lui, pour un millier de clou à late, 7 s. 6 d.

En la sepmaine de saint Berthelemi com.nençant le 18^e d'aoust.

Le dimanche 18^e d'aoust, fut faicte procession generale en l'église de

Saint-Jehan-en-Valée, en laquelle fut portée la Vraye Croix⁽¹⁾, à 2 chapelains qui la portèrent, à chacun 15 d.; — pour porter les 2 croix, 15 d.; — pour porter 4 torches, 20 d.; — pour le messel et les chappes, 5 d.; — pour la sonnerie de Marie faite durant la dicte procession, 7 s. 6 d.; — pour Bourdeau et Chartain, 7 s. 6 d.

A Richard Motet et autres, qui ostèrent les clostures des chappelles de Saint-Mathurin et de Prime, 20 d.

A Jehan Perier, verrier, pour 5 jours qu'il a besogné tant à eschever de asseoir les verrières de la Chambre des comptes, comme à eschaufauder l'une des haultes verrières qui est ou cuer de l'église, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, pour 5 jours qu'il a besognié en la dicte besogne avec ledit Perier, par jour 4 d.

A Jehan Le Royer, verrier, pour 5 jours qu'il a besognié avec les diz verriers, par jour 4 s. 2 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 5 jours qu'il a besognié à eschever la cheminée de Philippot Mauvoisin, pour jour 5 s.

Au varlet dudict Colin, pour 5 jours qu'il a servi son dit maistre, par jour 20 d.

A Jehan Briquède, pour 5 jours qu'il a besognié tant à servir le dict Colin comme à apporter de la brique de Saint-Jehan-en-Valée, pour jour 2 s. 1 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 5 jours qu'il a besogné à destaindre les chandelles et à nectaiier l'église, par jour 20 d.

A Estienne de Monceaux, potier de terre, pour 8 milliers et 6 cens de brique mise et employée en 2 cheminées nouvellement faites, c'est assavoir l'une en la chambre aux verriers et l'autre en la forge de l'ostel ouquel demeure Philippot Mauvoisin, chacun millier 25 s.

Audit Estienne, pour 4 douzaines de noes pour la dicte cheminée aux verriers, 20 s.

A lui, pour 8 hotées ou bretelées de pessay, 10 s.

A Simon Pichon, pour 5 sextiers de chaux mise et employée en ladite cheminée, le sextier 3 s. 9 d.

Audit Simon, pour un muy de sablon de rivière et pour 6 sextiers de sablon rouge, 25 s.

A Jehan Motet, pour 4 jours qu'il a besogné tant à aidier à Richart de la Saussaye à asseoir une roe par lui faite pour le petit Moineau comme à oster les clouïsons des chappelles de Prime et de Saint-Mathurin, et aussi à aidier aux verriers à faire l'eschaufaut de la grant verrière dont cy dessus est faite mention, par jour 3 s. 4 d.

(1) Hervé, fils d'Arnaud, avait rapporté de la Terre-Sainte une partie notable du bois de la Vraie Croix, dont il fit présent à l'église de Chartres. Cette relique était conservée dans un petit tableau de vermeil fermant à volets, qui était appliqué sur une croix d'orfèvrerie, enrichie de pierreries.

Pour avoir rappareillié et ressouldé le couvercle d'une des grant juxtes esquelles sont fais les présens de par Chappitre, 20 d.

En charbon pour les verriers, 20 d.

A Richart de la Saussaye, pour une roe par lui faicte, mise et assise ou petit Moineau du clochier de plon, pour bois, peine et façon, 60 s.

Audit Richart, pour avoir osté les clostures des chappelles de Prime, de Saint-Mathurin et de Saint-Estienne, 5 s.

Audit Richart, pour une journée qu'il a besogné, lui et son varlet, à asseoir et clouer le plancher de l'ostel Philippot, et pour 2 carreaux par lui mis ondit plancher, 8 s. 4 d.

Audit Richart, pour plusieurs tingles qu'il a baillées pour la librairie, 2 s. 6 d.

A Yvonnét Paris, pour avoir relié 4 des livres de la librairie, c'est assavoir l'un nommé *Commentum per yerarchias* et *Super topica Tullii*; le 2^e *Augustinus de quibusdam consuetudinibus ecclesiasticis*, le 3^e *Glose super Priscianum Majorem*; le 4^e *Consilium Calcedoniense*, pour tout ce, 20 s.

Pour la prise de 8 rats, 10 d.

En la sepmaine de la Décollacion saint Jehan commençant le 25^e d'aoust.

Au maistre de chant des enfans d'aulbe, pour avoir escript et noté par 4 foiz un respons, lequel on chante chacun jour en faisant les processions par l'église, 3 s. 9 d.

Ledit jour de la Décollacion saint Jehan, fut faicte procession générale en l'église de Saint-Jehan-en-Valée, pour la sonnerie de Bourdeau et Chartain faicte durant ycelle, 7 s. 6 d.; — pour porter les 2 croix, 15 d.; — pour le messel, 5 d.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besogné es panneaux de l'une des haultes verrières du cuer de l'église, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, pour 4 jours et demi qu'il a besogné avec ledit Perier, par jour 4 s.

A Jehan le Royer, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besognié avec lesdiz verriers, par jour 4 s. 2 d.

A Regnault Vielle, maçon, pour 4 jours qu'il a besognié es autelz de Prime et de Saint-Mathurin, par jour 5 s.

A Vincent Fillais, maçon, pour 4 jours qu'il a besogné avec ledit Regnault, par jour 5 s.

A Guillaume Bretonnier, maçon, pour 4 jours qu'il a besogné avec lesdiz maçons, pour jour 3 s. 9 d.

A Jehan Briquède, pour 4 jours et demi qu'il a besognié à servir lesdiz maçons et à nectaiet et oster les pierres yssues desdiz autelz, par jour 2 s. 1 d.

A Jehan Douge, pour 4 jours qu'il a servi lesdiz maçons, pour jour 2 s. 1 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 4 jours et demi qu'il a besongnié à nectaiier l'église et destaindre les chandelles, par jour 20 d.

Audiet Denis, pour une nuit qu'il besongna avec ceulz qui curèrent le puis d'emprès l'ostel de M. le prevost de Masangé, 20 d.

A Macé Basille, charpentier, pour 4 jours qu'il a besongné pour faire et asseoir une closture ou plaidouer de Chappitre, laquelle a esté ostée de la chapelle de Prime, pour jour 4 s. 2 d.

Au varlet dudit Macé, pour 4 jours et demi qu'il a besongné avec son dit maistre, par jour 2 s. 1 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuict et jour ou clochier de plon, 22 s. 6 d.

En chandelles, 10 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour une virole, un pivot et 2 grosses chevilles de fer pour les poulies du puis qui est devant l'ostel de M. le prevost de Masangé, pesant 17 livres, chacune livre 20 d.

Audit Philippot, pour 2 autres grosses chevilles pour ledit puis, pesans 6 livres et demie, chacune livre 20 d.

En charbon pour les verriers, 10 d.

A Douge et Briquède, pour avoir curé la citerne, 10 d.

Audit Philippot, pour 2 autres viroles pour ledit puis, l'une pour le bout d'amont et l'autre pour le colet, pesans 5 livres, 8 s. 4 d.

Audit Philippot, pour 2 asseureurs du pivot et du pouaillier où il tourne, 2 s. 6 d.

Audit Philippot, pour 2 paumèles, flamenges, 2 vertevèles et une queue d'un couréil de l'uis de la cuisine des notaires, 5 s.

Audit Philippot, pour 4 paumèles à couples touttez et encramponnez et 2 petis loqués à main pour les petis guischés des deux grans letrins du cuer de l'église, 15 s.

Audit Philippot, pour 4 verges pour les verrières de la librarie, 4 s. 2 d.

A Pasquier Saince, pour une corde de teil de 25 toises pour le puis de devant l'ostel de M. le prevost de Masangé, 20 s.

En la sepmaine de saint Gille et saint Leu commençant le 1^{er} septembre.

Le mercredi 4^e jour de septembre fut faite par Messeigneurs doyen et Chappitre l'élection de M. l'evesque de Chartres ⁽¹⁾, et fut dicte au matin une messe du Saint-Esprit, durant laquelle messe fut sonnée la grosse cloche Gabriel, pour la dicte sonnerie, 8 s. 4 d.

Le dict jour, après l'élection faicte par mesdiz seigneurs en la personne

⁽¹⁾ Nous avons ainsi la date exacte de l'élection de Philippe de Boisgiloud, nommé évêque de Chartres après la translation de Martin Gouge de Charpaignes à l'évêché de Clermont-Ferrand.

de M. maistre Philippe du Bosgilloust, furent sonnées toutes les cloches de l'église durant le temps que on mist à chanter *Te Deum laudamus* ; pour la sonnerie du clocher de plon ⁽¹⁾, 5 s. ; — pour la sonnerie des cloches du clocher de pierre ⁽²⁾, 7 s. 6 d.

Pour une petite eschelle pour l'attacheur des chandelles, 20 d.

A Simon Pichon, pour 6 sextiers de chaux mis et emploiez és autelz de Prime et de Saint-Mathurin, le sextier 3 s. 9 d.

Audit Simon, pour 6 sextiers de sablon, 10 s.

A Guillemín Fouchier, tonnelier, pour avoir fait 2 grans seaux pour le puis de devant l'ostel de M. le prevost de Masangé, pour bois, peine et façon, 17 s. 6 d.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besongnié és panneaux de la maïstresse verrière des haultes verrières du cuer de l'église, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, pour 6 jours qu'il a besongnié avec le diet Perier, par jour 4 s.

A Jehan le Royer, verrier, pour 6 jours qu'il a besongnié avec lesdiz verriers, par jour 4 s. 2 d.

A Macé Basille, huchier, et à son varlet, pour 5 jours qu'il a besongné à clorre le plaidouer de Chappitre, par jour 6 s. 4 d.

A Jehan Duchesne, maçon, pour 6 jours qu'il a besongné à faire les tables des autelz de Prime et de Saint-Mathurin, par jour 5 s.

Au varlet dudit Duchesne, pour 6 jours qu'il a servi son diet maistre, par jour 2 s. 1 d.

A Jehan Briquède, pour 6 jours qu'il a besongné tant à servir le diet Duchesne comme le maçon qui a besongné au puis devant l'ostel M. le prevost, par jour 2 s. 1 d.

A Jehannin Bernart, maçon, pour 4 jours et demi qu'il a besongnié tant en l'autel de Prime comme à asseoir et tailler pierre de taille pour les posteaux du puis devant l'ostel dudit M. le prevost, pour jour 3 s. 4 d.

A Vincent Fillais, pour un jour qu'il a besongné pour faire les trous de la haulte verrière, dont cy-dessus est faite mention, pour asseoir les barreaux d'icelle, 5 s.

A Jehan de Lalecraye, charpentier, pour un jour et demi qu'il a besongnié és poulies qui soustiennent le doulsier du maïstre-autel, par jour 5 s.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 3 jours qu'il a besongné a nectaiier l'église et destaindre les chandelles, par jour 20 d.

(1) Jusqu'au xvi^e siècle, à la place du plus grand clocher, que l'on appelle aujourd'hui le *clocher neuf*, était un clocher moins élevé que l'autre : il était en bois recouvert de plomb, d'où son nom de clocher de plomb. Il fut incendié le 26 juillet 1506 et reconstruit par Jean de Beauce.

(2) Le clocher de pierre est celui qui est aujourd'hui connu sous le nom de *clocher vieux*. Sa construction date des premières années du xii^e siècle.

A Huguet de Villarjac, pour 3 mines de plastre mises et employées en l'autel de Prime, le sextier 9 s. 2 d.

En une livre de oint pour oindre les poulies dudit puis, 15 d.

A Jehan Motet et autres qui ont tendu et destendu chappitre, pour vin à eulx donné, 5 s.

En charbon pour les verriers, 15 d.

Pour avoir soudé l'ance d'une des juxtes ès quelles sont faiz les pressens, 10 d.

Pour la sonnerie de la grosse cloche Gabriel, faicte à l'anniversaire de feu M. maistre Regnault de Molins, laquelle fut sonnée pour le cuevre-feu, 12 s. 6 d.

A Pasquier Saince, cordier, pour 2 torches de menue corde, l'une pour tendre chappitre et l'autre pour les seaux du puis, 20 d.

A Macé Basille, huchier, pour 3 fenestres de bois par lui faictes en l'autel de Prime, pour bois, peine et façon, 10 s.

A Guillemin Porcheret et son compagnon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plou, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

En la semaine de la Nativité Nostre-Dame commençant le 8 septembre.

Pour la somerie de Gabriel faicte la vigille et le jour de la Nativité Nostre-Dame, 12 s. 6 d. ; — pour la sonnerie de Marie, 6 s. ; — pour les soufflés des orgues, 6 s. 8 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et Chartrain, 10 s. : — pour alumer le tour et la perche, 22 d.

Le lendemain de la diete feste, fut celebrée la messe fondée par M. le conte de Vendosme, pour la sonnerie de Marie, 5 s. ; — pour les soufflés des orgues, 3 s. 4 d.

A Lucas Lebis, organisateur, pour avoir joué des dites orgues à la diete messe, 2 s. 6 d.

A Jehan Perier, verrier, pour 5 jours qu'il a besongnié en la haulte verrière estant ou cuer de l'église, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 5 jours qu'il a besongné avec le diet Perier, par jour 4 s.

A Jehan le Royer, verrier, pour 5 jours qu'il a besongné avec les dessus diz, par jour 4 s. 2 d.

A Colin Caillart, maçon, pour un jour qu'il a besongnié à faire l'eschauft pour couvrir le puis de devant l'ostel M. le prevost de Masangé, 5 s.

A Macé Basille, huchier, pour 4 jours qu'il a besongnié ès clostures du plaidouer de Chappitre, pour chacun jour, tant pour lui que pour son varlet, 6 s. 3 d.

A maistre Laurent Vuatier, maçon, pour 4 jours qu'il a besongnié tant à faire des trous pour asseoir des barreaux de fer de la haulte verrière, dont cy-dessus est faicte mention, comme à asseoir les gonts des

fenestres de l'autel de Prime et les chandeliers d'icellui, et aussi à maçonner et faire tenir les clouaisons dudit plaïdouer, par jour 4 s.

A Henry, varlet de Andry Belliard, pour 2 jours qu'il a besogné à faire des trous pour la dicté verrière, par jour 3 s. 9 d.

A Jehan Briquède, pour 5 jours qu'il a besognié tant à servir lesdiz maçons, à aidier à faire l'eschaufaut comme à servir le paveur qui a pavé ceste semaine ou jardin de l'ostel des enfans, selon et à l'endroit de l'égout dudit hostel, pour jour 2 s. 1 d.

A Jehan Dubois, sayeur de ès, pour 4 jours qu'il a besognié pour sayer de la late pour couvrir le puis de devant l'ostel M. le prevost de Masangé, pour jour 3 s. 9 d.

A Guillaume Lemée, son compaignon, pour lesdiz 4 jours qu'il a besogné à faire ce que dit est, par jour 3 s. 9 d.

A Richart Poulin, demourant à Televille, pour 6 sextiers mine et minot de plastre, chacun sextier 8 s. 9 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 4 jours qu'il a besogné à destaindre les chandelles et nectaiër l'église, par jour 20 d.

A Jehan Douge, pour un jour qu'il a servi maistre Laurent, 2 s. 1 d.

A Yvonnet Paris, pour avoir couvert et relié tout de neuf 4 des livres de la librairie, c'est assavoir l'un nommé *Regula canonicorum*; le 2^e *Diversi libri Augustini*; le 3^e *Quidam liber Medicine*, et le 4^e *Textum Decretalium*, pour tout ce, 25 s.

A Richart de la Saussoye, buchier, pour avoir fait un bullet ou dresser mis derrière le maistre-autel, ouquel seront mis les livres de l'église, pour bois, peine et façon, 67 s. 6 d.

Audit Richart, pour avoir fait le marcheipié des chaires du maistre-autel, 6 s. 3 d.

Audit Richart, pour avoir houssé et mis bois au dedans des deux fenestres de l'autel de Prime, 2 s. 6 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour avoir referré de la ferreure à lui baillée les seaux qui servent au puis qui est devant l'ostel de M. le prevost de Masangé, 20 s.

Audit Philippot, pour une cheville de fer fermant la queue ou pièce de laquelle est tourné ledit puis, et pour avoir haüssié le pouallier où tourne le pivot d'icellui puis, où il a mis 4 livres de son fer, chacune livre 15 d.

Audit Philippot, pour la ferreure de 3 fenestres de l'autel de Prime, c'est assavoir gonts, couplés et 2 serrures de bois pour 2 des dictes fenestres, pour tout ce 20 s.

A lui, pour avoir fait d'une verge de fer à lui baillée la verge pour la courtine dudit autel de Prime, 7 s. 6 d.

Audit Philippot, pour 4 souldouers pour ies verriers, chacun 7 s. 6 d.

A lui, pour avoir refait la moufle ou fausse bellière du gros Moineau duquel on somme cuevrefeu, 2 s. 6 d.

A lui, pour 8 couplés, 2 serrures et les tirouers pour les 4 guischés du buffet ou dressouer mis derrière le maistre-antel pour mestre les livres de l'église, 30 s.

Audit Philippot, pour 2 clefs mises en 2 huis de la tourelle de chapitre, 2 s. 6 d.

A Petit Guillot, pour cent et demi de clou de 10 livres, 2 s. 3 d.

A lui, pour un cent de grans crochés bastars, desquelz fut tendu chapitre le jour de l'élection faicte de M. de Chartres, 4 s.

A lui, pour 3 cens et demi de clou de 20 livres, pour le puis devant M. le prevost, 7 s. 6 d.

A lui, pour 2 cens et demi de clou de 10 livres pour le dit puis, 3 s. 9 d.

Audit Petit Guillot, pour 4 milliers de clou pour couvrir de ardoise ycellui puis, chacun millier 9 s. 8 d.

A Jehan Lefort, chasublier, pour un coffret ou estuy de bois pour mestre les corporaux servans à l'autel de Prime, 2 s. 6 d.

A lui, pour sa peine d'avoir couvert le diet estuy et pour sa toille mise dedans, 3 s. 4 d.

A lui, pour ruban et franges de laine, mis en la courtine de l'autel de Prime, 2 s. 6 d.

Pour soye de pourceau pour faire des brosses pour les verriers, 10 d.

En charbon pour les verriers, 15 d.

En la sepmaine saint Lubin commençant le 15 septembre.

A Jehan Perier, verrier, pour 5 jours qu'il a besogné ès panneaux de la haulte verrière de Nostre-Dame estant au cuer de l'église ⁽¹⁾, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 5 jours qu'il a ouvré en la diete besongne avec le diet Perier, pour jour 4 s.

A Jehan le Royer, verrier, pour 4 jours qu'il a besognié avec les dessus diz, par jour 4 s. 2 d.

A Henry, varlet de Andry Béliart, pour 5 jours qu'il a besogné à eschever de faire les trous pour asseoir les barreaux de fer de la haulte verrière dont cy-dessus est faite mention, pour jour 3 s. 9 d.

A maistre Laurens Vuatier, maçon, pour 2 jours qu'il a besogné à eschever de asseoir les pierres de taille souz les posteaux du puis qui est devant l'ostel de M. le prevost de Masangé, et aussi à besongner ou plaidouer, par jour 4 s.

A Colin Caillart, maçon, pour un jour et demi qu'il a besognié à faire tout nuef le fourneau de la plommerie, pour afiner et fondre les cendriers de plon, pour jour 5 s.

⁽¹⁾ Cette verrière est la première du chœur à gauche. Marie est assise sur un trône, et tient sur ses genoux l'Enfant Jésus.

A Jehan Delavau, charpentier, pour 2 jours et demi qu'il a besogné ou clocher de plon pour lever et tourner le Moineau ou cloche nouvellement faicte, pour faire et assooir 2 pièces de bois pour mettre les poulaiers d'icelle, pour jour 4 s. 2 d.

A Ligier, varlet dudit Delavau, pour 2 jours qu'il a besognié avec son dit maistre, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Motet, pour 2 jours qu'il a besognié à descouvrir oudiet clochier pour faire la tirée de la dicte cloche, et à aidier à tourner ycelle, 6 s. 8 d.

A Jehan Douge, pour un jour qu'il a aidié à faire ce que dit est, 2 s. 1 d.

A Jehan Briquède, pour 4 jours qu'il a servi les ouvriers cy-dessus nommez, pour jour 2 s. 1 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 5 jours qu'il a besognié tant à destaindre les chandelles, nectaiër l'église comme à servir lesdiz ouvriers, par jour 20 d.

Le dimanche 15^e jour de septembre, fut faicte procession generale en l'église de Sainct-Andry, en laquelle fut portée la Vraye Croix et le chief saint Lubin ⁽¹⁾, à 4 chappellains qui les portèrent, à chacun 15 d.; — pour porter les 2 croix, 15 d.; — pour le messel, 5 d.; — pour porter 6 torches, 2 s. 6 d.; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain durant ladiete procession, 7 s. 6 d.

Le vendredi ensuivant, fut faicte procession generale en l'église de Sainct-Pierre-en-Valée, en laquelle fut portée la sainte châsse, et durant ycelle procession furent sonnées les deux grosses cloches, c'est assavoir Marie et Gabriel, pour 18 hommes qui les sonnèrent, à chacun 10 d.; — pour porter les 2 croix, 15 d.; — pour le messel, 5 d.; — pour 6 torches portées par 6 des enfans d'aulbe, à eulx donné 2 s. 6 d.

A Guérin Louvet, paveur, pour 7 toises et demie de pavé fait en l'ostel des enfans d'aulbe, ou jardin d'icellui hostel, selon et à l'endroit de l'égout d'icellui, pour chacune toise 4 s. 2 d.

A Robin Piau, demourant à Haponvillier, pour 8 toises de carreau pour mettre en l'ostel des enfans d'aulbe, chacune toise 5 s. 1 d.

A Jehan Lelièvre, demourant à Combres, pour une charretée de merrien, pour lediet hostel des enfans, en laquelle charretée a 4 pièces de bois de 4 toises de long ou environ, 18 s.

A Jehan Delavau, charpentier, auquel avoit esté marchandé de faire la charpenterie du puis qui est devant l'ostel de M. le prevost de Masangé, lequel doit avoir, pour rendre toute preste ycelle charpenterie, tant pour bois que pour peine et façon, 30^{fr}.

Audit Jehan Delavau, pour une charretée de bois de lui prinse pour faire les grans lates dudit puis, 15 s.

(1) Le chef de saint Lubin, ou plutôt le haut du crâne de ce saint, était renfermé dans un buste de vermeil.

A Guillemin Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

En charbon pour les verriers, 15 d.

A Yvonne Paris, pour avoir relié et couvert 4 des livres de la librairie, le 1^{er} *Georgiean Virgilli* et *Virgilli Eneydos*; le 2^e *Summan dictaminis magistri Thome de Capua*; le 3^e *Quasdam questiones ad quatuor libros Sentenciarum pertinentes*; le 4^e *Unum librum de Compoto*, pour tout 32 s. 6 d.

En vin pour necessitez, 10 d.

En la sepmaine saint Maurice commençant le 17^e de septembre.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besognié en la haulte verrière de Nostre-Dame qui est ou cuer de l'église, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré en ladicte besogne, par jour 4 s.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 6 jours qu'il a besogné tant à destaindre les chandelles comme à necliaier l'église, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

A Jehan Lefort, chasublier, pour la façon de la custode de l'autel de Prime, 2 s. 6 d.

A Jehan Leraut, plommier, pour avoir lavé, affiné et fondu les cendriers de l'œuvre, ès quelx a eu de plon 4 milliers 2 cens 90 livres et demie de plon, pour chacun cent par lui affiné et fondu, 7 s. 6 d.

Audit Jehan Leraut, pour 2 jours qu'il a besogné à soulder ou petit clochier de plon, par jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 2 jours qu'il a besognié avec le dict Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour 120 livres de fer par lui mises ès grans et petis barreaux de la haulte verrière de Nostre-Dame estant ou cuer de l'église, lesquelz ont esté ralongez chacun de 4 doye à chacun bout ou environ, pour yceulx barreaux asseoir en pierre lesquelz tenoient en bois qui en a esté osté, chacune livre 15 d.

Audit Philippot, pour une clef de une des serrures du treillis de fer de l'auimoire où est le chief saint Théodore ⁽¹⁾, 15 d.

Le dimenche 22^e septembre, fut faicte procession generale en l'église de Saint-Maurice, en laquelle procession fut portée la Vraye Croix et le joyau donné par le feu roy Charles, à 4 chappellains qui les portèrent, à chacun 15 d. ; — pour porter les 2 croix, 15 d. ; — pour porter 6 tor-

(1) Le chef de saint Théodore avait été rapporté de Rome en 1120 par Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres. Il était renfermé dans une chässe de vermeil à six faces.

ches, 2 s. 6 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain faicte durant ladite procession, 7 s. 6 d.

Pour la sonnerie de Marie faicte à l'anniversaire de feu Guillaume Barbon, 10 s.

A Simon Pichon, pour 3 sextiers de chaux, tant pour le fourneau des plommiers, comme pour faire du mortier pour la chambrète qui doit estre derrière le maistre autel, le sextier 3 s. 9 d.

Audit Simon, pour 4 sextiers de sablon, 6 s. 8 d.

En charbon pour les plommiers et verriers, 2 s. 6 d.

Pour une jallaye d'uille pour les lampes de M. de Bourgogne, 12 s. 6 d. ; — pour le mesurage, 2 d.

Pour avoir batu 22 sextiers de ciment, chacun sextier, 15 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour 2 chandeliers carrez mis en l'autel de Prime, 20 s.

Audit Philippot, pour 4 autres chandeliers ronds pour asseoir en l'autel de Sainct Mathurin et de Charré, 20 s.

Audit Philippot, pour un loquet de l'uis par lequel on descend en chapitre, 15 d.

Audit Philippot, pour 4 chevilles de fer mises en l'avant fait en l'ostel des enfans d'aulbe, pesant une livre, 15 d.

A Richart de la Saussaye, huchier, pour avoir fait le dict avant, pour bois, peine et façon, 20 s.

En la sepmaine saint Michiel commençant le 29 septembre.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besongnié à eschever de asseoir la grant verrière de Nostre-Dame estant ou cuer de l'eglise et à eschaufauder deux autres grans verrières de Sainct Lubin qui sont près du clochier de plon ⁽¹⁾, par jour 4 s.

A Philippot Couillart, verrier, pour 6 jours qu'il a besongnié avec ledit Perier, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besongné avec les dessus diz, par jour 4 s.

A Jehan le Royer, verrier, pour 6 jours qu'il a besongnié avec lesdiz verriers, pour jour 4 s. 2 d.

A Jehan Leraut, plommier, pour 5 jours qu'il a besongnié à soulder ou petit clochier de plon, pour jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 6 jours qu'il a besongnié avec ledit Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Delavau, charpentier, pour 6 jours qu'il a besongnié à tourner

⁽¹⁾ Saint Lubin est représenté dans une rose placée au-dessus du quatrième vitrail supérieur à gauche en partant du clocher neuf.

le petit Moineau nouvellement fait ou clochier de plon et yeellu asseoir sur ses pouailliers, y faire le lléau ou manevelle, par jour 4 s. 2 d.

A Ligier, son varlet, pour 6 jours qu'il a ouvré avec sondit maistre, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Mötet, pour 3 jours qu'il a esté à besongner pour aidier audit Delavan et pour descouvrir le plon pour asseoir 2 pièces de bois és quelles sont mis les pouailliers de ladicte cloche, par jour 3 s. 4 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 3 jours qu'il a besongnié à destaindre les chandelles et nectaiier l'eglise, par jour 20 d.

Pour la prise de 17 rats prins par le soulz-queux des marregliers, 21 d.

En charbon pour les plommiers et verriers, 2 s. 6 d.

Pour 50 chesnes garnies de gros annelés de fer et de coquilles pour attacher les livres de la librairie, chacune chesne, 2 s.

A Petit Guillot, cloutier, pour demi-millier de clou cornu de 10 livres, 7 s. 6 d.

A lui, pour 12 cens et demi de petit clou, 8 s. 4 d.

Audit Petit Guillot, pour demi cent de clou de 10 livres, tout pour le puis qui est devant l'ostel de M. le prevost de Masangé, 9 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s.; — en chandelles, 10 d.

A Philippot Mauvoisin, pour une tournée ou houe pour faire mortier pour les maçons, 5 s.

Audit Philippot, pour 20 verges de la haulte verrière de Nostre-Dame, chacune 10 d.

A lui, pour 16 grasouers pour les verriers, chacun grasouer 15 d.

Audit Philippot, pour une cuiller à plon pour les diz verriers, 5 s.

Audit Philippot, pour 2 gratuites d'acier pour les plommiers, 6 s.

En la sepmaine saint Denis commençant le 6^e d'octobre.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besongnié en la haulte verrière de Saint Lubin qui est près du clochier de plon, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, pour 2 jours et demi qu'il a ouvré avec ledit Perier, pour jour 4 s.

A Philippot Couillart, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré en ladicte besongne avec les dessus diz, pour jour 4 s.

A Jehan le Royer, verrier, pour 3 jours qu'il a ouvré avec les dessus diz, pour jour 4 s. 2 d.

A Jehan Leraut, plommier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré à soulder ou petit clochier de plon, par jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré avec le dict Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan de Laletraye, charpentier, pour 3 jours et demi qu'il a besognié en l'ostel de la Loge pour faire le môle des plomiers pour gecter plon en table, par jour 5 s.

A Jehan Rogier, charpentier, pour 2 jours et demi qu'il a besognié avec ledit de Laletraye, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Douge, pour 3 jours et demi qu'il a besognié à destaindre les chandelles et nectaiër ès goutières et allés de l'église, pour jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s.; — en chandelles, 10 d.

A Colin Caillart, couvreur, pour avoir laté et couvert d'ardoise le puis qui est devant l'hostel de M. le prevost de Masangé, 6^{ff}.

Dimanche, 6^e jour d'octobre, fut faicte procession generale en l'église de Sainte-Foy, en laquelle fut porté le chief de M^{me} sainte Anne, à 2 chappellains qui le portèrent, 2 s. 6 d.; — pour porter 4 torches, 20 d.; — pour les 2 croix, 15 d.; — pour le messel et chappes, 5 d.; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain faicte durant ladicte procession, 7 s. 6 d.

A messire Robert Chuffleau, pour les serrures et ferrure de 2 aumoières qui sont ès grans aumoières qui ont esté ostées de derrière le maistre-autel de l'église et apportées en l'ostel de la Loge, 15 s.

A Petit Guillot, pour 3 cens de clou de 10 livres, c'est assavoir 2 cens pour le puis et un cent pour le verrier, 4 s. 6 d.

A lui, pour 2 cens de clou à ardoise pour ledit puis, 3 s. 4 d.

En charbon pour les plomiers et verriers, 20 d.

En la sepmaine saint Luc commençant le 13^e d'octobre.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besognié en la verrière de Sainct Lubin qui est près du clochier de plon, par jour 4 s.

A Philippot Couillart, pour 4 jours qu'il a ouvré avec ledict Perier, par jour 4 s.

A Jehan de Laletraye, pour 2 jours et demi qu'il a besogné à eschever de faire le môle des plomiers pour gecter du plon en table, pour jour 5 s.

A Jehan Rogier, charpentier, pour 2 jours qu'il a besognié avec ledit de Laletraye pour faire ce que dit est, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Leraut, plommier, pour 3 jours et demi qu'il a besognié à soulder ou petit clochier de plon et estre present à asseoir le môle dont est cy-dessus faicte mention, pour jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 3 jours et demi qu'il a besognié avec ledict Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Douge, pour 4 jours et demi qu'il a besogné à destaindre les chandelles et nectaiër l'église, pour jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

A Guillemain Dufour, pour 4 toises de planchier par lui fait et assis en l'ostel des enfans d'aulbe, pour façon et peine de chacune toise 2 s. 6 d.

A Petit Guillot, pour un cent de clou de 20 livres pour clouer ledict planchier, 3 s.

Audit Petit Guillot, pour un quareton de grans clous ou petites chevilles de fer pour clouer ledit môle, chacune cheville 1 d.

En charbon pour les verriers, 15 d.

Dimanche 13^e jour d'octobre, fut faicte procession generale en l'église de Saint-Martin-ou-Val, en laquelle fut porté le chief M. saint Lubin, à 2 chappellains qui le portèrent, à chacun 15 d. ; — pour porter 4 torches, 20 d. ; — pour les 2 croix et le messel, 20 d. ; — pour la sonnerie de Marie faicte durant ladicte procession, 7 s. 6 d.

Le mercredi ensuivant, fut faicte procession generale en l'église de Saint-Andry, en laquelle fut portée la Vraye Croix et le chief M. saint Macé ⁽¹⁾, à 4 chappellains qui les portèrent, à chacun 15 d. ; — pour porter 6 torches, 2 s. 6 d. ; — pour le messel et les 2 croix, 20 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 7 s. 6 d.

Le jeudi ensuivant, jour de la Dedicace de l'église, pour la sonnerie de Marie, 6 s. ; — pour les orgues, 6 s. 8 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s. ; — pour alumer le tour et la perche, 22 d.

Le vendredi, fut faicte procession generale parmi la ville, et après au revenir fut celebrée une messe en la nef de l'église devant l'ymage de Nostre-Dame, en laquelle procession fut portée la sainte chässe, et durant ycelle procession furent sommées les cloches de Gabriel et de Marie, pour ladicte sonnerie, 15 s. ; — à 6 enfans d'aulbe qui portèrent 6 torches en ladicte procession, à eulx donné pour avoir des pastez, 20 d. ; — pour porter les 2 croix, 15 d.

En la sepmaine d'après la saint Luc commençant le 20^e d'octobre.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besongnié es panneaux de la haulte verrière de Saint Lubin qui est près du clochier de plon, par jour 4 s.

A Jehan Leraut, plommier, pour 6 jours qu'il a besongnié à soulder ou petit clochier de plon et à gecter du plon en table, pour jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 6 jours qu'il a ouvré à faire ce que dit est avec ledict Leraut, par jour 3 s. 4 d.

(1) Le chef de saint Mathieu avait été apporté de Constantinople en 1205 par Gervais de Châteauneuf. Il était renfermé dans un vase de vermeil semé de pierres précieuses, donné en 1210 par Amicie, femme de Simon de Montfort.

A Jehan Motet, pour 4 jours qu'il a besoigné avec les dessus nommez, par jour 3 s. 4 d.

A Guillaume Brifer, maçon, pour 3 jours qu'il a besoigné à abatre ou despecier et à reffaire le mur faisant la closture du cuer de l'église à l'endroit et là où doit estre faicte et assise une chambrète pareille et semblable aux autres chambrètes nagaires faictes, pour jour 4 s. 2 d.

A Jehan Prestreau, pour 3 jours qu'il a servi lediet maçon, pour jour 2 s. 1 d.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a besoigné tant à nectaiier l'église comme à destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Denis Dumesnil, esveilleur, a esté donné pour lui aidier à supporter la despençe faicte durant sa maladie, 10 s.

A Jehan Selerin, varlet de Philippot Mauvoisin, a esté donné pour son vin d'avoir ferré et mis les chesnes de la librairie, 10 s.

A Oudin de Jouy, charpentier, demourant à Bloys, lequel est venu de ladicte ville de Bloys en ceste ville de Chartres pour veoir la pante et serrure des cloches de la dicte eglise, 22 s. 6 d.

Jeudi 24^e jour d'octobre, fut faicte procession generale en l'église de Saint-Père-en-Valée, en laquelle furent portés par 8 chappellains la Vraye Croix, le joyau donné par feu le Roy Charles, le chief sainte Anne et le chief saint Lubin, à chacun, 15 d. ; — pour porter 8 torches, 4 s. 4 d. ; — pour les 2 croix et le messel, 20 d. ; — pour la sonnerie de Gabriel faicte durant la procession, 8 s. 4 d.

Le vendredi ensuivant, fut faicte procession à l'entour du cuer de l'église, en laquelle fut portée la sainte châsse, et après fut dicte et celebrée une messe devant l'ymage de Nostre-Dame, durant laquelle procession fut sonnée Marie, pour ladicte sonnerie, 7 s. 6 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

En charbon pour les plommiers et verriers, 20 d.

En la sepmaine de la Toussains commençant le 27^e d'octobre.

A Jehan Perier, verrier, pour 3 jours qu'il a besoigné en la verrière de Saint Lubin qui est près du clochier de plon et ès verrières de la chappelle aux Confesseurs, par jour 4 s.

A Yvonnet Pepin, pour un jour qu'il a servi ledit Perier et lui a aidié à mettre à pandre la corbeille, et à le monter et descendre tant comme il besoignoit ès dictes verrières de ladicte chappelle, 2 s. 1 d.

A Jehan Douge, esveilleur, pour 3 jours et demi qu'il a besoigné à destaindre les chandelles et nectaiier l'église, par jour 20 d.

Pour avoir rez une bote de veelin pour faire escrire et noter les processionnaires de l'église, 5 s.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

A Richart de la Saussaye, pour un jour qu'il a besognié à coler et gluer la huche des orgues, et faire les tappers et yeucul gluer, tant pour lui comme pour son varlet, 5 s. 10 d.

En glue de morue et cole par lui achetée, 3 s.

Pour une peau de mouton courée et resée de deux costés pour meetre et coler à la huche desdictes orgues, 2 s. 6 d.

Le jour de la Toussains, pour la sonnerie de Gabriel, 12 s. 6 d. ; — pour la sonnerie de Marie, 6 s. ; — pour les soufflez des orgues, 6 s. 8 d. — pour alumer le tour et la perche, 22 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s.

Le lendemain, jour des Mors, pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 8 s.

Pour un sembleau de teil pour Gabriel, 4 s. 2 d.

En la sepmaine d'après la Toussains commençant le 3^e de novembre.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a ouvré es panneaux de la verrière de Saint Lubin, pour jour 4 s.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a besogné à destaindre les chandelles et à nectaiier l'église, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

Le vendredi, 8^e jour de novembre, fut dict et célébré un anniversaire solemnel pour les âmes de nos seigneurs et autres trespasés ou conflict et bataille faicte le 25^e jour d'octobre emprès Blangy en Artois ⁽¹⁾, durant lequel anniversaire et le jour precedent, aux vigiles et après cuevrefeu, furent sonnées les cloches de Gabriel et de Marie, pour 18 hommes qui les sonnèrent, à chacun 15 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, pour 8 hommes, 10 s.

A Richart le Herisson, sergent du Roy nostre sire, pour la coppie d'une complaincte en cas de saisine et de nouvelleté impetrée de la partie de M. le chevecier à l'encontre de MM. les maistres de l'œuvre, pour cause d'un certain hauberjon donné et offert au maistre-autel d'icelle eglise, lequel il pretend à lui appartenir, 20 s.

En charbon pour le verrier, 10 d.

A Moudon Audouart, pelletier, pour 4 penes blanches pour les robes de Jehan Perier, Perrin Ytier, orfèvre, chacune penne 12 s. 6 d.

A Philippot Mauvoisin, fevre, Jehan de Laletraye, charpentier, Jehan

(1) Cette bataille est celle connue aujourd'hui sous le nom de bataille d'Azincourt.

Leraut, plommier, et Laurent Vuatier, maçon, en lieu des pennes qu'ilz devoient avoir pour fourrer leurs robes, à chacun des dessus nommez, 25 s.

Au soubz-queux, pour la prinse de 10 rats, 12 d. ob.

En la sepmaine saint Martin d'yver commençant le 10^e novembre.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besongnié es panneaux de la verrière de Saint Lubin qui est près du clochier de plon, par jour 4 s.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a besongnié à destaindre les chandelles et nectaiier l'église, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. : — en chandelles, 10 d.

A Olivier Aym, demourant en la paroisse de Pommeret en Bretagne, pour 2 botes de veslin achetées pour faire les processionnaires de l'église, chacune bote 37 s. 6 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour 7 corbeaux de fer ordonnez estre mis en la tourelle de chappitre pour soustenir les fenestres ou aumoires qui seront faictes et assises en ladicte tourelle, pesans lesdiz 7 corbeaux 115 livres et demie de fer, chacune livre 15 d.

En charbon pour le verrier, 10 d.

En la sepmaine saint Clément commençant le 17^e de novembre.

A Jehan Perier, verrier, pour 5 jours qu'il a besongnié es panneaux de la verrière de Saint Laurens qui est près du clochier de plon⁽¹⁾, par jour 4 s.

A Jehan Douge, pour 5 jours qu'il a besongnié à nectaiier l'église et destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

A ceulx qui sonnèrent les cloches de Gabriel et Marie à l'anniversaire et obit célébré le 8^e de novembre pour nosseigneurs et autres trespassez ou conflict et bataille faicte emprés Blangy, 7 s. 6 d.

A Guerin Bouchier, lieutenant de Simon de Laubespine, huissier de chappitre, pour avoir dit et signifié à MM. de l'église gouvernans les prebendes l'arrest faict contre ceulx qui doivent leurs chappes, 10 s.

Le jour de la Presentation Nostre-Dame, pour la sonnerie de Marie, 6 s. ; — pour les orgues, 6 s. 8 d. ; — pour porter les 3 croix et 2 textes, 2 s. 1 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s.

⁽¹⁾ Saint Laurent occupe le troisième vitrail à gauche en partant du clocher neuf. On y lit encore l'inscription S. LAURENCIUS, et dans le bas du vitrail on voit le martyre de saint Laurent.

A Richart de la Saussaye, luchier, pour avoir fait la derrenière chambre des marregliers estant derrière le maistre-autel de l'église, tant pour bois comme pour peine et façon, 16th 12 s. 6 d.

En la sepmaine saint Andry commençant le 24^e novembre.

A Jehan Douge, pour 5 jours qu'il a besognié à destaindre les chandelles et neclaiier l'église, pour jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

A Jehan de Voirre, marchant de voirre, demourant à Fueillet emprés Loigny ou Perche, pour une somme de voirre blanc contenant 12 poix, et chacun poix 10 livres, 4th 5 s.

En la sepmaine de saint Nicolas commençant le 1^{er} de decembre.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besognié és panneaux de la haulte verrière de Saint Lubin qui est près du clochier de plon, pour jour 4 s.

A Jehan Douge, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré à neclaiier l'église et à destaindre les chandelles, pour jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 17 s. 7 d. ; — en chandelles, 10 d.

A Martin Fillau, pour un brayer pour un des Moineaux du clochier de plon, 3 s. 4 d.

A Pasquier Saince, pour un sambleau de teil pour Gabriel, 4 s. 2 d.

En charbon pour le verrier, 10 d.

A Richart de la Saussaye, pour 2 grans poulies de bois par lui achetées pour la couronne et la lampe estant derrière le maistre-autel de l'église, 2 s. 1 d.

Audit Richart, pour un chevron pour mectre et asseoir les dictes poulies et pour sa peine d'avoir mis et assis ycelles, 3 s. 4 d.

A Philippot Mauvoisin, pour 2 clefs, l'une pour le torchouer où sont mises les torches servans à l'autel du Roy, et l'autre pour l'autel de Bourbon, 2 s. 6 d.

Audit Philippot, pour un loquet de l'uis par lequel on descend de l'église en chapitre, 15 d.

A lui, pour la ferure de l'uis de la petite chambrète nouvellement faicte derrière le maistre-autel et de 2 fenestres estans en ycelle, c'est assavoir 6 couplés à paumèles et 3 serrures, et pour avoir rappareillié l'orloge du cadran par pluseurs et diverses fois, 6th.

*En la septmaine de la Conception Nostre-Dame commençant
le 8^e de decembre.*

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besogné es panneaux de la verrière de Saint Lubin qui est près du clochier de plon, pour jour 4 s.

A Jehan Duchesne, maçon, pour 2 jours et demi qu'il a besogné à clorre de plâtre la petite chambrète nouvellement faite derrière le maistre-autel de l'église, par jour 5 s.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a besogné à nectaiier l'église, destaindre les chandelles et servir ledict maçon, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s.; — en chandelles, 10 d.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 6 jours qu'il a besognié avec ledict Perier, par jour 4 s.

Pour 6 sextiers de plâtre achetés pour clorre la chambrète dont cy-dessus est faite mention, chacun sextier 10 s.

Le jour de la Conception Nostre-Dame, pour la sonnerie de Marie, 6 s.; — pour les orgues, 6 s. 8 d.; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s.; — pour alumer le tour et la perche, 22 d.

Lendemain de la diete feste, fut diete et celebrée la messe fondée par M. le conte de Vendosme, pour la sonnerie de Marie faite ledict jour 5 s.; — pour les soufflés des orgues, 3 s. 4 d.; — à Lucas Lebis, pour avoir joué des orgues ledit jour, 2 s. 6 d.; — pour porter les 3 croix et 2 textes, 2 s. 1 d.

En charbon pour les verriers, 20 d.

En la septmaine saint Thomas apostre commençant le 13^e de decembre.

A Jehan Perier, verrier, pour 5 jours qu'il a besognié en la haulte verrière de Saint Lubin qui est près du clochier de plon, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 5 jours qu'il a ouvré en ladicte besongne avec ledict Perier, par jour 4 s.

A Jehan Duchesne, maçon, pour 5 jours qu'il a besogné à eschever de clorre de plâtre la petite chambrète nouvellement faite derrière le maistre-autel, et aussi à besongner en la table de l'autel de Saint-Mathurin, par jour 5 s.

A Denis Dumesnil, pour 5 jours qu'il a servi ledict Duchesne, pour jour 20 d.

A Jehan Douge, pour 5 jours qu'il a besognié tant à nectaiier l'église comme à destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s.; — en chandelles, 10 d.

En charbon pour les verriers, 10 d.

Pour 64 aulnes de toile pour faire des aulbes et seurplis pour les enfans, 9th 6 s.

A Oudin de Jouy, charpentier, pour un gros carreau de noier et 25 graus moiens par lui achetés pour faire la roe du petit Moineau, 17 s. 6 d. ; — pour petit clou pour la dicté roe, 10 d.

A 2 compaignons qui aidierent à admener une pièce de merrien d'une toise de long ou environ pour faire la lure dudict petit Moineau, 10 d.

Pour unes balances avec le poix, c'est assavoir livre, demie-livre, quarteron, demi-quarteron, achetés par Perrin de Saint-Lomer pour peser la cire des cierges et autre luminaire fait chacun an pour l'église, 11 s. 3 d.

Pour 2 sextiers mine de plastre achetés pour eschever la table de Saint-Mathurin, le sextier 11 s. 3 d.

Pour une jallaye d'uille pour les lampes de M. de Bourgogne, et pour le mesurage, 11 s. 10 d.

En la semaine de Noël commençant le 22^e de decembre.

A Jehan Duchesne, maçon, pour 2 jours qu'il a besognié à eschever les fenestres nouvellement faites de plastre en l'autel de Prime, pour jour 5 s.

A Denis Dumesnil, esveilleur, pour 2 jours qu'il a servi ledict Duchesne, pour jour 20 d.

Pour la sonnerie de Marie faite la vigille et le jour de Noël, 6 s. ; — pour les soufflés des orgues, 6 s. 8 d. ; — pour la sonnerie de Gabriel, 12 s. 6 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s. ; — pour alumer le tour et la perche, 22 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

A Philippot Mauvoisin, pour 4 couplés à paumèle, un verroul et une serrure de bois mis en 2 huis des greniers ou galatas estans en l'ostel nuef qui est devant l'ostel de la Loge, pour tout, 15 s.

Audit Philippot, pour 2 verges de fer mises en la verrière Saint Lubin qui est près du clochier de plon, et pour avoir levé et rassis la serrure du clochier de pierre. 2 s. 6 d.

A Perrin Ytier, pour avoir rappareillié la pomme d'argent ⁽¹⁾ en laquelle l'on met le feu sur l'autel, 3 s. 4 d.

Audit Ytier, pour avoir recloneé un fermail d'or de l'Épistolier servant pour les festes solennelles, 2 s. 6 d.

⁽¹⁾ Dans un inventaire des joyaux de la cathédrale de Chartres de 1545, on trouve mentionnées « deux grosses pommes d'argent à mettre du feu pour servir au presbtre en disant la messe en hyver ». Au mois de juillet 1360, pour payer la rançon du roi Jean, le Chapitre décida qu'il serait pris 2,000 écus dans le Trésor de la chapelle Saint-Piat, et au cas où cette somme ne s'y trouverait pas, il fut ordonné « *perficiatur de duobus pomis aureis eris-tentibus in Thesauro.* »

A lui, pour avoir rappareillié et refait la viz de la croix de la chapelle aux Chevaliers, où il a mis de son argent 2 gros et plus, 10 s.

Aux varlés de Perrin de Saint-Lomer, espicier, lequel fait le luminaire de l'église, pour leur vin à eux donné pour leurs estrennes, 2 s. 6 d.

A la Corne, pour avoir fait 8 aulbes pour les enfans d'aulbe et en avoir rappareillié une douzaine de vieilles, 20 s.

A Richart de la Saussaye, luchier, pour avoir fait un petit buffet ou tablete de bois mis en l'église et fait le siège de ladicte tablete, 25 s.

En la semaine de la Circoucision commençant le 29^e de decembre.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besogné en la verrière de Saint Lubin près du clochier de plon, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré avec ledict Perier, pour jour 4 s.

A Simon Pichon, pour 8 tumbereaux de boe qui estoient tant en la court de l'ostel de la Loge comme devant yeellui, chacun tumbereau 10 d.

A Jehan Taupin, pour une pièce de merrien d'une toise de long achetée pour refaire la hure du petit Moineau, 10 s.

A Jehan Douge, pour 4 jours qu'il a besognié à nectaiër l'église et destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s.; — en chandelles, 10 d.

En charbon pour les verriers, 10 d.

A Oudin de Jouy, charpentier, pour 7 jours et demi qu'il a besognié en la hure du petit Moineau du clochier de plon et à le defferrer et oster de l'autre hure en laquelle il estoit ferré et pendu, 31 s. 3 d.

A François Haudry, luchier, pour 7 jours et demi qu'il a aidé à faire ce que dit est, par jour 3 s. 4 d.

En la semaine de la Tiphaine commençant le 5^e janvier.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré ès panneaux de la verrière de Saint Lubin qui est près du clochier de plon, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré avec ledict Perier, par jour 4 s.

A Oudin de Jouy, charpentier, pour 4 jours et demi qu'il a besognié à eschever de ferrer et mettre en sa hure le petit Moineau et yeellui asseoir en ses pouailliers, pour chacun jour 4 s. 2 d.

A François Haudry, charpentier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré avec ledict de Jouy pour faire ce que dit est, pour jour 3 s. 4 d.

- Audit Ondin de Jouy, pour la façon de la roe dudit petit Moineau, pour laquelle on lui a baillié bois, 45 s.

A Marin Belhoste, pour 2 eschielles pour Philippot Mauvoisin pour descendre en la fosse du contrepoix du grant orloge, tant pour bois comme pour peine et façon, 10 s.

A Richart de la Saussaye, huchier, pour avoir fait la moitié de la trappe du celier de l'ostel des enfans d'aulbe et un châssis de bois pour mettre au devant d'une grant verrière qui est en l'hostel Philippot de l'Orloge, 15 s.

Pour la sonnerie de Marie, le jour de la Typhaine, 6 s. ; — pour les orgues, 6 s. 8 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s. ; — pour alumer le tour et la perche, 22 d.

Le mercredi 8^e de janvier, fut fait et célébré l'obsèque ou anniversaire de feu M. le duc de Guienne, dont Dieux ait l'âme, durant lequel furent sonnées les cloches de Gabriel et de Marie, pour 18 hommes qui les sonnèrent, à chacun 15 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour 4 verges de fer mises en la roe du petit Moineau dont cy-dessus est faite mention, pesant 5 livres, et pour 4 viroles pesant 6 livres, chacune livre 15 d.

A Jehan Douge, pour 5 jours qu'il a besognié à destaindre les chandelles et nectajer l'église, par jour 20 d.

Pour 3 charretées de bois achetées pour fondre les chandelles et cire du trait de Noël, 44 s.

A Estienne Aveline, pour un jour qu'il a besognié pour aidier à tourner les roes pour mettre et asseoir le petit Moineau en ses poualliers et descendre du vieil bois de dessus l'église pour ardoir à la fonte, 2 s. 1 d.

En la semaine d'après la Typhaine commençant le 22^e janvier.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besognié ès panneaux de la verrière qui est joingnant de celle de Saint Lubin dont cy-dessus est faite mention, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 6 jours qu'il a besognié avec ledit Perier, pour jour 4 s.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a besognié à destaindre les chandelles et nectajer l'église, par jour 20 d.

A Laurens le peintre, pour 4 escussions aux armes de feu M. de Guienne mis en cuer en 4 cierges le jour que fut fait l'obsèque de feu M. de Guienne, 5 s.

Au varlet de Andry Belliard, maçon, pour un jour et demi qu'il a ouvré à faire des trous en pierre pour asseoir les barreaux de fer de la verrière Saint Lubin, lesquels souloient estre assis en bois, pour jour 4 s. 9 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

A Jehan Motet, pour 6 jours qu'il a besognié à la fonte de la cire, pour jour 3 s. 4 d.

A Colin Fremiu, pour 6 jours qu'il a besognié avec ledict Motet, par jour 2 s. 6 d.

A Estienne Aveline, pour 6 jours qu'il a besognié avec les dessus diz, par jour 2 s. 6 d.

A Jehan le Daulphin, pour 6 jours qu'il a besognié avec les dessus nommez, par jour 2 s. 6 d.

Le lundi 13^e janvier, pour la despense des dessus nommez qui ont esté à la fonte, en char, 2 s. 6 d. ; — en sel pour toute la sepmaine, 20 d. ; — en pain pour toute la sepmaine, 6 s. 8 d. ; — mardi, char et poreaux, 3 s. ; — mercredi, char et pitance, 2 s. 1 d. ; — jeudi, char tant pour le disner comme pour le soupper, 4 s. 2 d. ; — vendredi, pour pitance, 3 s. 4 d. ; — samedi, pour semblable cause, 2 s. 6 d. ; — pour 30 poz de vin prins en l'ostel de Simon de Laubespine, chacun pot 6 d.

A Pasquier Saince, cordier, pour une corde de chanvre mise pour sonner le petit Moineau du clochier de plon, laquelle corde poise 20 livres, chascune livre 12 d.

A Richart de la Saussoye, luehier, pour avoir mis un carreau en la porte qui est près de la Boucherie, et avoir rechevillée ycelle en plusieurs lieux, pour bois, peine et façon, 5 s.

En charbon pour les verriers, 18 d.

En la sepmaine saint Vincent commençant le 19^e de janvier.

A Jehan Perier, verrier, pour 3 jours qu'il a besognié ès panneaux de la verrière haulte qui est joignant de celle de Saint Lubin, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, pour 3 jours qu'il a besognié avec ledict Perier, pour jour 4 s.

A Jehan Douge, pour 4 jours qu'il a besogné à destaindre les chandelles et nectair l'eglise, pour jour 20 d.

A Jehan Motet, pour 3 jours qu'il a besognié à eschever de recuire la cire de la fonte, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan le Daulphin, Estienne Aveline et Colin Fremiu, pour 3 jours que chacun d'eulx a besognié avec ledit Motet à faire ce que dit est, pour chacun par jour 2 s. 6 d.

Mardi, pour la despense des dessus nommez, pour char, 2 s. 6 d. ; — jeudi, pour char tant pour le disner comme pour le soupper, 4 s. 4 d. ; — vendredi, pour pitance, 3 s. ; — en pain pour toute la sepmaine, 3 s. ; — pour 12 poz de vin pour la sepmaine, chacun pot 6 d.

Pour la despense du clerc de l'œuvre, pour avoir esté à Dreux devers les receveur et prevost dudict lieu pour requerir et demander le paie-

ment et arrerages de 6 livres de rente deubz chacun an à l'œuvre d'icelle eglise sur la prevosté de ladicte ville, et pour le louage et despence de son cheval, 22 s. 6 d.

Pour 2 acqués de bois pour servir à la fonte de la cire, 2 s. 6 d.

En charbon pour les verriers, 15 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

A Jehan Perier, verrier, a esté donné pour cette fois seulement à cause de certains services par lui faiz à l'œuvre de la dicte eglise, 100 s.

A Oudin de Jouy, charpentier, pour un carreau ou planche de noyer de 10 piez de long pour faire les roes pour la cloche de Marie, 6 s. 3 d.

En la sepmaine d'après la saint Vincent commençant le 26^e de janvier.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besongnié à asseoir les panneaux de la verrière Saint Lubin et à descendre et rasseoir les barreaux de fer de la grant verrière de Saint Laurens qui est joingnant de ladicte verrière de Saint Lubin, pour chacun jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 6 jours qu'il a ouvré avec ledit Perier, pour jour 4 s.

Au varlet de Andry Belliard, maçon, pour 10 journées qu'il a besongnié à faire les trous et rasseoir les barreaux des dietes 2 verrières de Saint Lubin, lesquels souloient estre assis en bois et pour le present ont esté assis en pierre, par jour 4 s. 9 d.

A Jehan Douge, pour 5 jours qu'il a besongnié tant à nectaiier l'eglise comme à destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

En charbon pour les verriers, 15 d.

A Loys Forteseu, tonnelier, pour avoir relié les cuiviers, jalles et 10 augètes pour la fonte, tant pour osier comme pour peine, 7 s. 6 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour avoir ralongié les barreaux de fer des verrières de Saint Lubin et de Saint Laurens qui sont près du clochier de plon, lesquels ont été assis en pierre qui souloient estre assis en bois, et es quelz barreaux, tant traversains comme es montans, 42 bouts, et en chacun des diz bouts, l'un portant l'autre, a mis de son fer 2 livres, qui sont 84 livres de fer, chacune livre 15 d.

Audit Philippot, pour avoir rechargié la teste du batan du petit Moineau du clochier de plon, et avoir repercée toute la ferrure d'icellui, lequel a esté deferré et mis en uue hure nouvelle, 25 s.

A lui, pour 2 crampons de fer mis en la porte nueuve près la Boucherie, pesans 3 livres, la livre 15 d.

A lui, pour 2 clefs, l'une pour l'uis ou guichet qui est près de l'ostel

de M. Malet et l'autre pour le coffre qui est en l'ostel de la Loge près du comptouer, 2 s. 6 d.

A lui, pour avoir renoué et ressouldé le batan de Marie, lequel estoit rompu, 40 s.

Pour avoir recollé et rappareillié Pestuy ou fourreau du baston que porte M. le chantre, 2 s. 11 d.

En la sepmaine de la Purificacion Nostre-Dame commençant le 2^e de fevrier.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besongnié ès panneaux des haultes verrières de Saint Lubin et Saint Laurens, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 6 jours qu'il a ouvré avec ledit Perier, pour jour 4 s.

A Jehan Douge, esveilleur, pour 6 jours qu'il a besongnié à destaindre les chandelles et nectaiier l'église, pour jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s.; — en chandelles, 10 d.

A Perrin Ytier, orfèvre, pour avoir rebruni la coquille d'argent de l'église, et ycelle avoir ressouldée en plusieurs lieux, où il a mis 2 gros de son argent ou environ, 6 s. 8 d.

A 6 ou 8 compaignons qui ont aidé à porter de l'ostel d'Ardoise et monter ou clochier de pierre la hure de Marie, à eulx donné pour le vin, 2 s. 1 d.

Pour la sonnerie de Gabriel, faite la vigille et le jour de la Purificacion, 8 s. 6 d.; — pour les orgues, 6 s. 8 d.; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s.; — pour alumer le tour et la perche, 22 d.

Aux marregliers layz, pour avoir alumé la perche toute ceste année, 5 s.

Lendemain de ladiete feste, fut dicté et celebrée la messe fondée par M. le conte de Vendosme, durant laquelle fut sonnée la dicté cloche de Gabriel, pour la dicté sonnerie, 6 s. 4 d.; — pour les orgues, 3 s. 4 d.; — à Lucas Lebis, pour avoir joué des orgues à la dicté messe, 2 s. 6 d.; — pour porter les 3 croix et 2 textes à la procession faite par avant la dicté messe, 2 s. 1 d.

En charbon pour les verriers, 18 d.

Pour les gans des jurez pour la dicté feste de la Purificacion, 5 s.

A Jehan Lefort, chasublier, pour avoir couvert le baudrier pour porter la grant croix de l'église, et avoir fait et couvert 2 petis orilliers, 5 s.

En la sepmaine d'après la Purificacion Nostre-Dame commençant le 9^e fevrier.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a ouvré ès panneaux de la haulte verrière de Saint Laurens près du clochier de plon, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 6 jours qu'il a besognié en la dicte besogne avec ledict Perier, pour jour 4 s.

A Jehan Leraut, plommier, pour 6 jours qu'il a besognié à gecter du plon en table, pour jour 5 s.

A Jehan Motet, pour 5 jours qu'il a besognié avec ledict plommier, pour jour 3 s. 4 d.

A Estienne Aveline, pour 6 jours qu'il a besognié avec lesdiz Leraut et Motet, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a besognié tant à nectaiër l'eglise comme à destaindre les chandelles, pour jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s ; — en chandelles, 10 d.

Pour une charretée de bois achetée pour les plommiers, 5 s.

En vin quant MM. les maistres marchandèrent à Philippot de faire la ferrure de Marie, 20 d.

Pour un quarteron de fil blanc acheté par Jean Lefort, chasublier, tant pour appareiller les tantes et tapis de l'eglise comme pour doubler un tapis pour mettre au preschoeur de l'eglise, 2 s. 8 d. ob.

A Pasquier Saince, cordier, pour 2 cordes de chanvre avecques 2 cordons pour sonner la cloche de Marie, pesans 29 livres et demie, chacune livre 12 d.

Au varlet Andry Belliard, pour 4 jours qu'il a besognié à faire les trous en pierre de taille et asseoir certains corbeaux de fer soustenans une aumoires faictes à l'entour de la tourelle de chappitre, pour jour 3 s. 9 d.

A Jehan Lefort, chasublier, pour 5 jours qu'il a besognié à doubler un tapis pour le preschoeur, chacun jour 3 s. 4 d.

A un compaignon qui a besognié avec ledict chasublier par 3 jours, pour jour 2 s. 6 d.

*En la sepmaine de la feste de la Chaiere saint Pierre
commençant le 46^e de fevrier.*

A Jehan Leraut, plommier, pour 5 jours qu'il a ouvré à couvrir et revestir de plon le beffroy du petit clochier de plon, pour jour 5 s.

A Jehan Motet, pour 5 jours qu'il a ouvré à faire ce que dit est avec ledit Leraut, pour jour 3 s. 4 d.

A Estienne Aveline, pour 5 jours qu'il a besognié avec les dessus diz, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Perier, verrier, pour 5 jours qu'il a besognié à faire les verrières de 2 châssis qui sont ordonnés estre mis ès fenestres de la tourelle de chappitre, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 5 jours qu'il a ouvré avec ledict verrier et ès panneaux de la verrière Saint Vincent, par jour 4 s.

A Jehan Douge, pour 5 jours qu'il a besognié à nectaiër l'eglise, des-

taindre les chandelles et à nectair et vuidier des terres de la tourelle de chappitre, pour jour 20 d.

A Yvonnet Pepin, pour 2 jours qu'il a ouvré à aidier à vuidier les terres de la dicte tourelle, pour jour 2 s. 1 d.

A un autre compaignon, lequel besongna avec ledict Yvonnet pour faire ce que dit est, 2 s. 1 d.

Pour 12 sacs de charbon, lesquels ont esté mis en la dicte tourelle, dessoubz le planchier ou fons d'icelle, le sac 6 d.

Pour une jallaye d'uille achetée pour ardoir ès lampes de M. de Bourgogne et de La Trimouille, et pour le mesurage, 11 s. 10 d.

En vin beu en l'ostel de la Loge, aux comptes, 12 d.

Pour 18 sextiers de sablon achetés pour le mòle des plommiers pour gecter le plon en table, le sextier 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s.; — en chandelles, 10 d.

Après ce que la cloche de Marie fut sonnée et essayée en la hure et roes nouvellement faictes, fut donné pour le vin aux varlés de Oudin et autres qui sonnèrent, 5 s.

A Oudin de Jouy, charpentier, pour avoir fait la hure de Marie et ycelle avoir tournée, et aussi avoir fait 2 roes pour sonner ladicte cloche, 15 francs.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour avoir refait les forses, viroles, estriers et crampons de la dicte cloche, rongnié les esquarres et fait de nouvel toutes les verges de fer qui tiennent à la hure et aux roes et aussi la faulse bellière de la dicte cloche, avecques 2 grosses platannes ou semèles de fer qui sont dedans et au bout des 2 viroles et joingnant des ponalliers d'icelle cloche, 16 francs.

A Macé Basille, charpentier, pour avoir fait mes certaines aumoires à l'entour de la tourelle de chappitre, et ycelle avoir houscée tout à l'entour du hault d'icelles aumoires jusques au bas de ladicte tourelle, et l'avoir enfoncée toute par en bas, pour laquelle enfonseure on lui a livré bois et les courbes pour les dictes aumoires seulement, et aussi pour avoir fait un comptouer en ladicte tourelle garni de 2 formes et 2 scabelles, pour bois, peine et façon, 18 francs.

A la Cornue, pour avoir fait 8 seurplis pour les enfans d'aulbe, 25 s.

A Jehan le Bailli, pour 6 coulombes ou pièces de merrien mises dessoubz l'anfonseure de ladicte tourelle, 10 s.

En la sepmaine saint Mathias commençant le 23^e fevrier.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré ès verrières des châssis qui seront mis et assis ès 2 fenestres de la tourelle de chappitre, et ès panneaux de la haulte verrière de Saint Vincent qui est près du clochier de plon, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besognié ès panneaux de la dicte verrière de Saint Vincent, pour jour 4 s.

A Oudin de Jouy, charpentier, pour 4 jours et demi qu'il a besognié à reffaire et rasseoir le plancher des cloches de Marie et de Gabriel et les degrés par où l'en y monte, pour jour 4 s. 2 d.

A Jehan Gombault, charpentier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré à faire ce que dit est avec le dict Oudin, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Leraut, plommier, pour 3 jours et demi qu'il a ouvré à revestir et couvrir de plon le beffroy du petit clochier de plon, pour jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 4 jours qu'il a besognié avec le dict Leraut, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Motet, pour 3 jours qu'il a ouvré avec les dessus nommez, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Douge, esveilleur, pour 4 jours et demi qu'il a besognié à nectair l'église et à destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s.; — en chandelles, 10 d.

A 2 compaignons qui aidierent aux plommiers à monter le plon au clochier, 2 s. 1 d.

A Petit Guillot, cloutier, pour 2 milliers de clou à plon, le millier 9 s.

A lui, pour 2 cens de clou cornu pour le planchier de l'anfonseure de la tourelle de chappitre, 6 s.

A Macé Basille, charpentier, pour un coffre mis en chappitre et une grant scabelle ou forme à doussier faicte pour seoir les notaires en chappitre, 40 s.

A lui, pour 4 fenestres faictes pour les châssis de la tourelle de chappitre. 15 s.

En la sepmaine des Cendres commençant le 4^{er} de mars.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besogné ès panneaux de la verrière de Saint Vincent et à asseoir les verrières des fenestres de la tourelle de chappitre, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 6 jours qu'il a ouvré en ladite besongne avec ledict Perier, par jour 4 s.

A Jehan Leraut, plommier, pour 6 jours qu'il a ouvré à faire les gar-goules du petit clochier de plon, par jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 6 jours qu'il a ouvré avec ledit Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Motet, pour 2 jours qu'il a ouvré avec lesdiz plommiers, par jour 3 s. 4 d.

A Oudin de Jouy, charpentier, pour 6 jours qu'il a besogné tant à faire une clouaison en l'ostel d'Ardoise en la chambre en laquelle demeure Jehan Douge comme à defferrer et refferrer 2 des cloches du petit clochier de plon, par jour 4 s. 2 d.

A Georges Guiart, charpentier, pour 6 jours qu'il a ouvré avec ledit de Jouy à faire ce que dit est, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Goubant, charpentier, pour 6 jours qu'il a ouvré à faire ce que dit est avec les diz charpentiers, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Douge, pour 5 jours et demi qu'il a ouvré tant à nectaiier l'église comme à destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

Le jour de Caresme prenant, en pain et vin depensé pour les ouvriers de l'euvre, ainsi qu'il est acoustumé faire chacun an en l'ostel de la Loge, 2 s. 10 d. ; — en figues, 2 s.

A Jehan de Voire, marchand de voire, demurant en la Ville-Dieu de Fueillet, duquel a été acheté XXI poix de voirre tant blanc comme de couleur, avalué et prisié chacun poix de voirre de couleur pour 2 de voirre blanc, et contient la somme 12 poix, la somme 4 liv.

Pour 15 livres de fil d'archal pour faire les treillis de fil d'archal des fenestres de la tourelle de chappitre, chacune livre 3 s. 4 d.

Pour un cent de gettoours pour la Chambre des comptes, 5 s.

Pour 2 douzaines de saintures pour l'église, 10 s.

A Jehan Vidie, pour avoir acheté et apporté de Paris lesdiz archal, saintures et gettoours, 2 s. 6 d.

Pour une charretée de bois pour les plommiers et verriers, 10 s.

En charbon pour lesdiz pommiers et verriers, 3 s. 4 d.

En la sepmaine de Invocavit commençant le 8^e de mars.

A Jehan Perier, verrier, pour 5 jours qu'il a besogné ès panneaux de la verrière de Saint Vincent, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 5 jours qu'il a ouvré avec ledit Perier, par jour 4 s.

A Jehan Leraut, pour 5 jours qu'il a ouvré à faire les gargoules du petit clochier de plon, pour jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 5 jours qu'il a besogné avec ledit Leraut, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Motet, pour 3 jours qu'il a besogné tant à descendre la tuille d'un appentis ou galerie estant près de la tourelle de chappitre comme à besogner avec lesdiz plommiers, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Douge, pour 5 jours qu'il a besogné à nectaiier l'église et à destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

En charbon pour les plommiers et verriers, 3 s.

Pour une lampe, pour le lampier de M. de La Trimouille, 5 d.

A Jehan de Lalecraye, Motet et autres serviteurs de l'église, pour avoir tendu et couvert le crucifix, le lutrin et les voiles de l'église, 5 s.

En corde menue pour faire ce que dit est, 10 d.

A Oudin de Jouy, pour 5 jours qu'il a ouvré à faire les hures du petit clochier de plon, pour chacun jour 4 s. 2 d.

A Jehan Goubaut, charpentier, pour 5 jours qu'il a ouvré avec ledict Oudin, par jour 3 s. 4 d.

A Georget Guiart, pour 5 jours qu'il a ouvré avec lesdiz charpentiers, par jour 3 s. 4 d.

A François Haudry, pour 5 jours qu'il a besongné à faire des roes de bois pour sonner et tirer lesdictes petites cloches, par jour 3 s. 4 d.

A lui pour 2 jours qu'il besongna la sepmaine passée à faire ce que dit est, 6 s. 8 d.

A deux compaignons qui sayèrent des coulombes pour la clouaison faicte en l'ostel d'Ardoise, en la chambre où demeure Douge, 3 s. 4 d.

A Guillaume Bernart, pour 2 jours qu'il a besongné à faire et torcher de terre ladict clouaison, pour jour 2 s. 1 d.

A Guillemin, pour 2 jours qu'il a besongné avec le dict Guillaume, pour jour 2 s. 1 d.

A 2 compaignons qui ont aidié à descendre la tuille de l'appentis ou galerie qui estoit près de la tourelle de chappitre et à abatre ledit appentis, pour chacun 2 s. 1 d.

A Marin Piéfranc, pour 2 tumbereaux de terre douce emploiez en la clouaison dont cy-dessus est faicte mention, 5 s.

En corniaux et vin en l'ostel de la Loge dimanche jour des Brandons, donné aux ouvriers et serviteurs de l'église, ainsi qu'il est acoustumé chacun an, 5 s.

A Henry, varlet de Andry Belliart, maçon, pour 5 jours qu'il a besongné à faire des trous en pierre de taille pour asseoir les treillis de fer ès fenestres de la tourelle de chappitre, pour jour 3 s. 9 d.

A la Cornue, pour avoir fait une aulbe et 3 amicts pour le chappelain de la première messe, 5 s.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour 2 treillis de fer mis et assis ès 2 fenestres de la tourelle de chappitre, pesant 133 livres et demie de fer, chacune livre 15 d.

En la sepmaine de Reminiscere commeneant le 15^e de mars.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besongné à asseoir la verrière de saint Vincent et à besongner ès panneaux d'icelle, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 6 jours qu'il a ouvré avec ledict Perier, par jour 4 s.

Pour 3 minos de plastre mis et emploiez pour asseoir les barreaux de ladict verrière de saint Vincent, 7 s. 6 d.

A Jehan Leraut, plommier, pour 6 jours qu'il a ouvré à faire et asseoir les gargoules du petit clochier de plon, pour jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 6 jours qu'il a ouvré avec lediet Lerant, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Motet, pour 6 jours qu'il a ouvré avec les dessus diz, par jour 3 s. 4 d.

A Oudin de Jouy, charpentier, pour 6 jours qu'il a besogné à defferrer et refferrer et faire les lures des cloches du petit clochier de plon, pour jour 4 s. 2 d.

A Georget Guiart, pour 6 jours qu'il a ouvré avec lediet Oudin, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Goubaut, charpentier, pour 6 jours qu'il a ouvré avec les dessus diz, pour jour 3 s. 4 d.

A Guillaume Dufour, pour un jour et demi qu'il a besogné à faire les roes des dictes petites cloches, 5 s.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. : — en chandelles, 10 d.

En charbon pour les plomiers et verriers et pour recevoir le fil d'archal des treillis des fenestres de la tourelle de chappitre, 5 s.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a besogné à nectaiier l'église et destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour 2 estriers et plusieurs viroles et esses pour la cloche de laquelle l'en sonne la messe Nostre-Dame, pesans ensemble 8 livres, chacune livre 2 s.

A lui, pour 2 esquarres et plusieurs viroles pour la cloche de chappitre, pesans ensemble 7 livres, chacune livre 2 s.

A lui, pour la ferrure de 2 châssis de la tourelle de chappitre, c'est assavoir 4 paumèles à bande et 4 pièces à tallon tenans ès gonts, 2 verroux et 4 batans à main mis ès guichés ou fenestres et 8 verges de fer pour les verrières desdictes fenestres, pour tout ce 40 s.

Audit Philippot, pour la ferrure d'un dressouer estant en ladicte tourelle de chappitre, c'est assavoir 2 couplés à double neu et une serrure à bosse et à bande, 20 s.

A lui, pour 2 grans serrures de bois et 2 palastres de fer mis ou premier huis d'icelle tourelle, 25 s.

A Pasquier Saince, cordier, pour 12 livres de suif batu et merré pour les plomiers et verriers, chacune livre 20 d.

A Clement Jeulain, demourant à Senonches, pour 4 milliers de clou à plon pour les plomiers, chacun millier 5 s. 10 d.

A Henry, varlet de Andry Belliard, maçon, pour 2 jours qu'il a besogné à eschever de faire les trous et asseoir les treillis de fer ès fenestres de la tourelle de chappitre, par jour 3 s. 9 d.

Pour 9 moieus pour faire les sercles des roes des petites cloches dont cy-dessus est faite mencion, chacun moieu 6 d.

Pour une planche ou és de noier pour les dictes roes, 3 s. 4 d.

En la semaine de Oculi commençant le 22^e de mars.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours qu'il a besogné à eschaufauder la verrière blanche de la chapelle aux Confesseurs et à besongner ès panneaux d'icelle, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastomier, verrier, pour 4 jours qu'il a besognié avec le dict Perier, par jour 4 s.

A Jehan Leraut, plommier, pour 4 jours et demi qu'il a besognié tant à faire un goutereau de plon pour geeter hors les eaues descendans de dessus la chapelle Saint-Piat⁽¹⁾ comme à besongnier ès fueillages pour le petit clochier de plon, par jour 5 s.

A Jehan Motet, pour 4 jours qu'il a besogné avec le dict Leraut, pour jour 3 s. 4 d.

A Estienne Aveline, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré avec les dessus diz, pour jour 3 s. 4 d.

A Lorin Chanoine, plommier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré avec les diz plommiers ès fueillages dudict petit clochier, pour jour 3 s. 4 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 4 jours qu'il a ouvré à descouvrir et couvrir d'ardoise sur la chapelle de Saint-Piat, là où a esté mis et assis le goutereau de plon dont cy-dessus est faicte mencion, pour jour 5 s.

A Oudin de Jouy, pour 3 jours qu'il a besognié pour referrer et faire les roes pour les cloches du petit clochier de plon, pour jour 4 s. 2 d.

A Gillet Dufour, pour 3 jours qu'il a besognié avec le dict Oudin, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Douge, esveilleur, pour 4 jours et demi qu'il a besogné tant à nettaier l'église comme à destaindre les chandelles, pour jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s. ; — en chandelles, 10 d.

En charbon pour les plommiers et verriers, 2 s. 6 d.

Pour la sonnerie de Gabriel faicte le jour de l'Annunciation, 12 s. 6 d. ; — pour la sonnerie de Marie et pour les soufflés des orgues, 6 s. 8 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s. ; — pour alumer le tour et la perche, 22 d.

Lendemain de la dicte feste, fut dicte et celebrée la messe fondée par M. le conte de Vendosme, pour la sonnerie de Marie faicte durant la procession et la messe jusques à l'euvangile, 3 s. 4 d. ; — pour les soufflés des orgues, 3 s. 4 d. ; — à Lucas Lebis, organisneur, pour avoir joué des orgues le dict jour, 2 s. 6 d. ; — pour porter les 3 croix et 2 textes, 2 s. 1 d.

Le lundi 16^e de mars, fut dicte et celebrée la messe de Notre-Dame en la nef de l'église, durant laquelle et la procession faicte par avant ycelle messe fut sonnée la cloche de Marie, pour ceulx qui la sonnèrent, 3 s. 4 d.

En corde menue pour les plommiers, 5 d.

⁽¹⁾ La chapelle de Saint-Piat, bâtie en hors-d'œuvre, derrière l'abside de la cathédrale, est une belle et solide construction du xiv^e siècle.

En la sepmaine de Letare commençant le 29^e de mars.

A Jehan Leraut, plommier, pour 6 jours qu'il a besongné tant à faire et asseoir une goutière de plon sur la chappelle Saint-Piat comme à soul-der sur la terrasse du petit clochier de plon et à faire et tailler des fueil-les pour le petit clochier, pour jour 5 s.

A Jehan Motet, pour 6 jours qu'il a ouvré avec le dict Leraut à faire ce que dit est, pour jour 3 s. 4 d.

A Loru Chanoine, plommier, pour 6 jours qu'il a ouvré avec les dessus diz, pour jour 3 s. 4 d.

A Estienne Aveline, pour 6 jours qu'il a besongné à aidier à faire ce que dit est, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a ouvré tant ès panneaux de la verrière blanche de la chappelle aux Confesseurs comme à pourtraire une ymage de saint Nicolas pour mettre en la dicte verrière⁽¹⁾, pour jour 4 s.

A Jaques le Bastonnier, verrier, pour 3 jours qu'il a ouvré ès panneaux de la dicte verrière, par jour 4 s.

A Colin Caillart, maçon, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré à descouvrir et recouvrir d'ardoise sur la chappelle de Saint-Piat, là où a esté mise et assise la goutière de plon, pour jour 5 s.

A Oudin de Jouy, charpentier, pour 6 jours qu'il a ouvré à faire 2 roes et ferrer et defferrer 2 des cloches du petit clochier de plon, pour jour 4 s. 2 d.

A Gillet Dufour, charpentier, pour 6 jours qu'il a ouvré avec ledict Oudin, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Goubaut, charpentier, pour demi-jour qu'il besongna à mettre une pièce de bois ou rouge du grant orloge par l'ordonnance de Philip-pot Mauvoisin, 20 d.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a ouvré à nectier l'église comme à destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s.; — en chandelles, 10 d.

Pour 12 livres de fil d'archal pour les fenestres de la tourelle de chap-pitre, chacune livre 3 s. 4 d.

Pour un dos de gros cuir vermeil pour faire fermouers à livres, 40 s.

A Vidye, pour avoir apporté le fil d'archal et le dos de cuir vermeil, 2 s. 6 d.

⁽¹⁾ La chapelle des Confesseurs était située au rond-point de la cathédrale, près de la chapelle absidale : c'est aujourd'hui *la chapelle du Sacré-Cœur*. Une des fenêtres est garnie d'une grisaille de la fin du XIII^e siècle, avec une bordure aux armes de Castille. Au milieu de cette fenêtre est une figure de saint Nicolas que l'on a toujours attribuée au XIV^e siècle, mais qui est incontestablement celle peinte par Jean Périer.

A Petit Guillot, cloutier, pour 7 cens de clou de 4 livres mis ès roes de Marie, 4 s. 8 d.

A lui, pour 2 cens de clou à bardeau baillié aux verriers, 12 d.

A lui, pour 2 cens de clou ront de 6 livres, 2 s.

A lui, pour demi-millier de clou à late de 6 livres pour la couverture de Saint-Piat et 3 cens de grant clou de 20 livres, 12 s. 3 d.

Audit Petit Guillot, pour 2 cens de petit clou pour les roes des cloches du petit clochier de plon, 12 d.

Pour un brayer pour une des cloches du petit clochier de plon, 2 s. 6 d.

En charbon pour les plommiers et verriers, 3 s. 4 d.

A Michau Vidie, pour avoir fait les treillis de fil d'archal des 2 fenestres de la tourelle de chappitre, 45 s.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour 4 verges de fer mises en la roe de Marie, outre celles qu'il devoit bailler par le marchié à lui fait, pesant lesdictes verges avec 2 gonts mis en un huis en l'ostel où demeure Douge 16 livres, chacune livre 15 d.

A lui, pour 2 petites lasnières pour une des cloches du petit clochier, pesans 6 livres, 7 s. 6 d.

A lui, pour avoir ralongié 2 barreaux de la verrière blanche de la chappelle aux Confesseurs où il a mis de son fer 3 livres, la livre 15 d.

A lui, pour une loquetière à 2 loqués mise en l'hostel Douge, 6 s. 8 d.

A Yvonné Paris, pour avoir relié 4 livres de la librairie, c'est assavoir un petit volume signé AA; le second nommé *Sergium* signé BB; le 3^e *unum librum medicine Alexandry*, signé CC, et le 4^e signé DD, pour tout, 30 s.

En la sepmaine de Judica commençant le 5^e d'avril.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besogné ès panneaux de la verrière blanche de la chappelle aux Confesseurs, pour jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 6 jours qu'il a besogné avec ledit Perier à aidier à faire ce que dit est, par jour 4 s.

A Jehan Leraut, plommier, pour 6 jours qu'il a besogné à soulder en la terrasse du petit clochier de plon et en fueillages dudict clochier, et aussi ès goutereaux de plon d'une chappelle près de la chappelle Saint-Piat, pour jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 6 jours qu'il a ouvré avec le dict Leraut, pour jour 3 s. 4 d.

A Lorin Chanoine, pour 4 jours qu'il a ouvré avec les dessus diz, pour jour 3 s. 4 d.

A Jehan Motet, pour 6 jours qu'il a ouvré à nectaiier es pilliers de l'église tant à l'entour et dedans le cuer comme ou letrin, par jour 3 s. 4 d.

A Guillaume Guibert, pour 6 jours qu'il a besongnié avec le dict Motet, pour jour 2 s. 1 d.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a besongné tant à destaindre les chandelles comme à nectaiër l'eglise avec les diz Motet et Guillaume, pour jour, 20 d.

En balais pour nectaiër, 10 d.; — en plumaux, 12 d.

En charbon pour les plommiers et les verriers, 3 s. 4 d.

A Guillaume Porcheret et son compaignon, pour avoir fait guet nuit et jour ou clochier de plon, 35 s.; — en chandelles, 10 d.

A Oudin de Jouy, pour 6 jours qu'il a ouvré à eschever de ferrer les cloches du petit clochier de plon, pour jour 4 s. 2 d.

A François Haudry, pour 4 jours qu'il a ouvré avec le dict Oudin, par jour 3 s. 4 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 6 jours qu'il a besongnié à eschever de couvrir d'ardoise en la chappelle Saint-Piat et à descouvrir en une autre chappelle de l'eglise près d'icelle, pour jour 5 s.

A Simon Pichon, pour 3 sextiers de chaux achetée pour faire la terrasse de la dicte chappelle de Saint-Piat, chacun sextier 3 s. 9 d.

Pour un brayer pour une des cloches du petit clochier de plon, 20 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour deux paires de parouers pour les verriers, 10 s.

A lui, pour 2 esquarres pour l'une des cloches du dict petit clochier, pesans 7 livres, chacune livre 15 d.

Audit Philippot, pour 3 loqués du premier huis par lequel l'en va en revestiaire, chacun loquet 20 d.

A lui, pour une clef forée de l'uys par où l'en descend dessoubz les cloches du petit clocher, 2 s. 11 d.

A lui, pour 6 esses et 6 viroles pour les dictes cloches, pesans 2 livres, 2 s. 6 d.

Audit Philippot, pour avoir refait 3 des bandes ou forses de la cloche dernière ferrée et avoir fait de nouvel une petite bande pour la roe d'icelle, 5 d.

A lui, pour 2 marceaux pour les plommiers, 12 s. 6 d.

A Petit Guillot, cloutier, pour un millier de clou à ardoise pour couvrir tant sur la chappelle de Saint-Piat comme en une autre chappelle estant près d'icelle, 6 s. 8 d.

A lui, pour 4 cens de clou de 20 livres employé ès dictes chappelles, le cent 2 s. 6 d.

A Richart de la Saussaye, pour un marchepié de bois mis ès chaières du cuer de l'eglise et pour un couvercle glue mis ès fons estans en la chappelle Saint-Jehan⁽¹⁾, 10 s.

(1) L'autel de Saint-Jean-Baptiste n'existe plus aujourd'hui; il était situé entre les autels actuels de la *Communion* et du *Sacré-Cœur de Marie*. Les fouds baptismaux dont il est ici question ne sont-ils pas ceux qu'on voit encore dans la crypte de la cathédrale, où ils ont été transportés?

En la sepmaine sainte commençant le 12^e d'avril.

A Jehan Perier, verrier, pour 3 jours qu'il a ouvré es panneaux de la verrière blanche de la chappelle aux Confesseurs, par jour 4 s.

A Jacques le Bastonnier, verrier, pour 3 jours qu'il a besogné avec le dict Perier, pour jour 4 s.

A Jehan Leraut, plommier, pour 4 jours qu'il a besogné à soulder en la terrasse du petit clochier de plon et es goutereaux des chappelles qui sont près de la chappelle Saint-Piat, par jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré avec ledict Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Lorin Chanoine, pour 2 jours et demi qu'il a ouvré avec les dessus diz, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Motet, pour 3 jours qu'il a ouvré avec les diz plommiers, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Douge, pour 5 jours qu'il a ouvré à destaindre les chandelles et à nectaiier l'église, par jour 20 d.

Audit Douge et à un autre compaignon, pour avoir essuié et nectaié les grans et petis chandeliers, 5 s.

A Guillaume Porcheret, pour avoir fait guet par jour au clochier de plon, 17 s. 6 d.

Pour 4 moieus mis et emploiez à eschever les roes des cloches du petit clochier de plon, chacun moieu, 6 d.

En charbon pour les plommiers, 15 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré à couvrir d'ardoise es chappelles de l'église qui sont près de Saint-Piat, es quelles ont esté faiz goutereaux de plon, comme cy-dessus est dit, pour jour 5 s.

A Petit Guillot, cloutier, pour un millier de clou à ardoise, 6 s. 8 d.

Pour porter à Saint-Cheron les 2 croix de l'église le jour de Pasques Fleuries, 15 d.

Pour les ganz donner aux ouvriers de l'église ledit jour, 5 s.

Pour avoir descendue et montée la châsse de sainte Thècle portée en ladicte procession, 2 s. 6 d.

Aux soubz-queux, pour la prise de 4 rats, 5 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour une serrure à bosse et 2 ances de fer pour le couvercle des fons de l'église et pour avoir appareillié la verge desdiz fons, 7 s. 6 d.

A Jehannin Baudry, pour un jour et demi qu'il a ouvré en la huche du grant orloge, selon l'ordonnance de Philippot, pour asseoir les pièces par lui faictes et appareillier les fenestres de l'ostel dudit Philippot, 5 s.

En la sepmaine de la Resurrection Nostre-Seigneur commençant le 19^e d'avril.

A Jehan Perier, verrier, pour un jour qu'il a besogné es panneaux de la verrière blanche de la chapelle aux Confesseurs, 4 s.

A Jehan Motet, pour un jour qu'il a besognié ès goutereaux des chapelles d'emprès Saint-Piat et ou petit clochier de plon, 3 s. 4 d.

A Estienne Aveline, pour un jour qu'il a besognié avec le dict Motet, 3 s. 4 d.

A Colin Caillart, pour un jour qu'il a ouvré à recouvrir d'ardoise ès dictes chapelles, 5 s.

A Jehan Douge, pour un jour et demi qu'il a ouvré à destaindre les chandelles, ou à nectaiier l'église, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret, pour avoir fait guet par jour ou clochier de plon, 17 s. 6 d.

Pour un brayer pour une des cloches du clochier de plon, 2 s. 6 d.

Pour la sonnerie de Gabriel faicte la vigille et le jour de Pasques, 12 s. 6 d. ; — pour la sonnerie de Marie et pour les soufflés des orgues, 7 s. 11 d. ; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s. ; — pour alumer le tour et la perche, 22 d.

En la sepmaine de Quasimodo commençant le 26^e d'april.

A Jehan Leraut, plommier, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré tant ès goutereaux de plon des chappelles qui sont près de la chappelle Saint-Piat comme ou petit clochier de plon, par jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 4 jours et demi qu'il a besognié avec le dict Leraut, pour jour, 3 s. 4 d.

A Jehan Motet, pour 4 jours et demi qu'il a besognié avec les dessus nommez, par jour 3 s. 4 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 4 jours et demi qu'il a besoigné à descouvrir et couvrir d'ardoise ès chappelles ès quelles ont esté faiz les diz goutereaux, par jour 5 s.

A Vincent Patouin, nepveu dudit Colin, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré avec ledict Caillart, par jour 3 s. 9 d.

A Henry, varlet de Andry Belliart, maçon, pour 2 jours et demi qu'il a besogné à refaire et enduire de ciment les joins de la terrasse et de l'une des tourelles de la chappelle Saint-Piat, pour jour 3 s. 9 d.

A Guillemin Guibert, pour 4 jours et demi qu'il a besogné tant à servir le dict Henry comme à nectaiier et curer les joins dont cy-dessus est faicte mention, par jour 2 s. 1 d.

A Jehan Douge, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré à nectaiier l'église et à destaindre les chandelles, 7 s. 6 d.

A Guillaume Porcheret, pour avoir fait guet par jour ou clochier de plon, 17 s. 6 d.

Pour une jallaye d'uille pour les lampes de M. de Bourgongne, 12 s. 6 d.

En charbon pour les plommiers, 20 d.

En corde menue pour attacher le berseau ouquel besongne le varlet de Andry Belliart, dont cy-dessus est parlé, 10 d.

A Philippot Mauvoisin, fevre, pour avoir fait de nouvel les treteaux, roues et neysles du grant orloge de l'eglise, pour lever par dehors la hucho du rouage, les contrepois d'icellui orloge et aussi plusieurs grans barreaux de fer pour tenir ferme ladicte hucho, ès quelx treteaux, roues, neysles et barreaux a 24 pièces, pesans ensemble avec le clou, esset et viroles necessaires pour fermer les dictes pièces, 267 livres de fer, chacune livre 15 d.

Audit Philippot, pour une soubzpante d'un tuyau de l'egoût de Saint-Piat et une curette pour eurer et neclaiër les joins dudict Saint-Piat, pesans 5 livres et demie, chacune livre 15 d.

Audit Philippot, pour 2 clefs des 2 huis de ladicte chappelle, 2 s. 11 d.

A lui, pour avoir assis une serrure à lui baillée et fait une bande pour l'uis du cimelière, 20 d.

Pour avoir porté à Saint-Pierre-en-Vallée, à la procession de Saint Marc, les 2 croix, 15 d.

A Yvonnet Paris, pour avoir relié et convert 4 des livres de la librairie, l'un *Palladium de agricultura*, le 2^e *Beda super epistolas canonicus*, le 3^e *Expositiones librorum Genesis, Exodis, Levitici, Numerorum, Josue, Judicium et Ruth*, pour tous, 30 s.

A lui, pour 24 fermoners à plataine avecques les bourdons, chacun fermer 5 d.

A Petit Guillot, pour un millier de clou à ardoise pour les chappelles d'empres Saint-Piat, 6 s. 8 d.

A lui, pour 5 cens de clou de 10 livres pour les dictes chappelles et 2 cens et demi de clou de 20 livres, 12 s. 6 d.

En la sepmaine de Misericordia Domini commençant le 3^e de may.

A Jehan Perier, verrier, pour 4 jours et demi qu'il a besogné ès panneaux de la verrière blanche de la chappelle aux Confesseurs, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 3 jours qu'il a ouvré en la dicte besogne avec ledict Perier, par jour 4 s.

A Jehan Leraut, plommier, pour 4 jours qu'il a ouvré tant à revestir le beffroy du petit clochier comme ès goutereaux des chappelles d'empres Saint-Piat, pour jour 5 s.

A Jehan Motel, pour 4 jours qu'il a ouvré avec le dict Leraut, pour jour 3 s. 4 d.

A Estienne Ave'line, pour 4 jours et demi qu'il a besognié avec les diz plommiers, pour jour 3 s. 4 d.

A Colin Caillart, maçon, pour 4 jours qu'il a ouvré à couvrir d'ardoise sur les chappelles d'empres Saint-Piat, ès quelles l'en fait les goutereaux de plon, pour jour 5 s.

A Vincent Patouin, couvreur, pour 4 jours qu'il a ouvré avec le dict Colin, par jour 3 s. 9 d.

A Henry, varlet de Andry Belliard, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré à curer et rendre les joins de l'allée de Saint-Piat du costé devers l'ostel de M. le soubz-doyen et aussi en la verrière blanche de la chappelle aux Confesseurs, pour jour 4 s. 9 d.

A Guillemin Guibert, pour 4 jours et demi qu'il a servi le dit Henry, pour jour 2 s. 1 d.

A Jehan Douge, pour 3 jours et demi qu'il a besognié à nectier l'église et à destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret, pour avoir fait guet par jour ou clochier de plon, 17 s. 6 d.

A Perrin Babert, pour 3 quarterons de late de 4 piez et demi de long mise et employée ès chappelles d'emprès Saint-Piat, 7 s. 6 d.

A Philippot Mauvoisin, pour une clef pour le chappellain de la sainte châsse de la chambre aux marregliers et un loquet de l'uis des orgues baillié à celui qui doit prendre des coulons en l'église, 2 s. 6 d.

A Petit Guillot, pour un millier de clon à ardoise, 6 s. 8 d.

Pour 2 poulies pour les mouffles qui ont servi pour le berseau mis pour faire les joins de Saint-Piat, 20 d.

En charbon pour les plommiers et verriers, 2 s. 1 d.

A Perrin Ytier, orfèvre, pour avoir bruni les 5 plas d'argent du chandelier qui est en cuer devant le maistre-autel, 10 s.

A lui, pour avoir bruni 2 des encensiers de l'église, 7 s. 6 d.

A Yvonne Paris, pour avoir lié et couvert de neuf un livre de la librairie contenant les *Croniques de France*, 7 s. 6 d.

Audit Yvonne, pour 2 cuirs de truie pour couvrir des grands livres de l'église, 10 s.

En la sepmaine de Jubilate commençant le 10^e de may.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besogné ès panneaux de la verrière blanche de la chappelle aux Confesseurs, par jour 4 s.

A Jehan Leraut, plommier, pour 6 jours qu'il a besogné ès goutereaux des chappelles de l'église qui sont près de Saint-Piat et en la roe et couverture de l'église joignant de l'orloge du costé du clochier de pierre, pour jour 5 s.

A Jehan Motet, pour 6 jours qu'il a ouvré à aidier à faire ce que dit est, par jour 3 s. 4 d.

A Estienne Aveline, pour 6 jours qu'il a ouvré avec les dessus nommez, par jour 3 s. 4 d.

A Colin Caillart, couvreur, pour 6 jours qu'il a besognié à couvrir d'ardoise sur les chappelles ès quelles ont esté faiz les goutereaux de plon, pour jour 5 s.

A Vincent Patouin, pour 3 jours et demi qu'il a besogné avec le dict Colin à couvrir ès dictes chappelles, par jour 3 s. 9 d.

A Guillemain Guibert, pour 3 jours et demi qu'il a servi les diz couvreur, pour jour 2 s. 1 d.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a besogné à destaindre les chandelles et neclaiier l'eglise, par jour, 20 d.

A Guillaume Porcheret, pour avoir fait guet par jour ou clochier de plon, 17 s. 6 d.

En charbon par les plommiers et verriers, 20 d.

A Philippot Mauvoisin, fèvre, pour avoir fait tout de neuf le batant de la cloche de Marie, 20 liv.

A Jehan le Bailli, voiturier, pour avoir vuidié et osté les terres du cimetière qui est près de chappitre et ycelles avoir abessées plus bas que les galeries dudit cimetière afin que les caues descendent en la fosse estant en ycellui, et aussi avoir osté et mené les terres qui ont esté ostées de la fosse en laquelle a esté faicte et fondue la cloche nommée Gabriel, 13 l. 10 s.

Audit Jehan le Bailli, pour avoir osté et vuidié les terres et ordures qui estoient contre l'eglise de Saint-Nicolas, 67 s. 6 d.

A Petit Guillot, pour 2 milliers 8 cens et demi de clou à ardoise, chacun millier 6 s. 8 d.

A lui, pour demi-millier de clou de 10 livres, 6 s. 3 d.

A lui pour 2 cens et demi de clou de 20 livres : tout le dict clou pour les chappelles d'emprès Saint-Piat, 6 s. 3 d.

Pour le brayer du batant de Marie, 15 s.

En la sepmaine de Cantate commençant le 17^e de may.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besogné ès panneaux de la verrière blanche de la chappelle aux Confesseurs, par jour 4 s.

A Jehan Leraut, plommier, pour 6 jours qu'il a besogné à couvrir de plon ou cours qui est près et joingnant de la noe de la croisée de l'eglise du costé du clochier de pierre et à geeter du plon en table, par jour 5 s.

A Jehan Motet, pour 6 jours qu'il a besogné avec le dict Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Estienne Aveline, pour 6 jours qu'il a ouvré avec les diz plommiers, par jour 3 s. 4 d.

A Thomassin Cavelier, varlet du dict Leraut, pour 6 jours qu'il a besogné avec son dit maistre, par jour 2 s. 6 d.

A Colin Demer, pour 3 jours et demi qu'il a ouvré à neclaiier et porter dehors l'eglise de Saint-Nicolas les gravois et autres ordures et immondices estans en ycelle, par chacun jour 2 s. 1 d.

A Guillot Bellone, pour 2 jours et demi qu'il a besogné avec ledict Colin, par jour 2 s. 1 d.

A Jehannin Dubois, pour 2 jours et demi qu'il a besogné à charger les dessus diz, pour jour 20 d.

A Jehan Douge, pour 3 jours qu'il a besogné à destaindre les chandelles et nectaiier l'église, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret, pour avoir fait guet par jour ou clochier de plon, 17 s. 6 d.

A Richart de la Saussaye, pour un cent de tringles de 6 piez de long pour la couverture de plon du cours ouquel besongnent les plommiers comme cy-dessus est declairé, 45 s.

Pour une charretée de bois pour les plommiers et verriers, 7 s. 6 d.

En la sepmaine de l'Ascension commençant le 24^e de may.

A Jehan Leraut, plommier, pour 4 jours et demi qu'il a besogné à couvrir de plon ou cours qui est près de la noe de la croisée de l'église du costé du clochier de pierre, par jour, 5 s.

A Estienne Aveline, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré avec ledict Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Thomassin Cavelier, varlet dudict Leraut, pour 4 jours et demi qu'il a ouvré avec son diet maistre, chacun jour 2 s. 6 d.

A Jehan Perier, verrier, pour 2 jours et demi qu'il a besogné ès panneaux de la verrière blanche de la chappelle aux Confesseurs, par jour 4 s.

A Jacquet le Bastonnier, verrier, pour un jour et demi qu'il a besogné avec ledit Perier, par jour 4 s.

A Jehan Briquède, pour 2 jours qu'il a besogné à aidier de eschever de nectaiier l'église de Saint-Nicolas, pour jour 2 s. 1 d.

A Jehan Painblanc, pour 2 jours qu'il a ouvré à nectaiier en la dicté eglise, par jour 2 s. 1 d.

A Yvonné Pepin, pour semblable cause, pour 2 jours, 4 s. 2 d.

A Jehan Douge, pour 4 jours et demi qu'il a besogné à nectaiier l'église et à destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret, pour avoir fait guet par jour ou clochier de plon, 17 s. 6 d.

Ceste presente sepmaine ont esté faites les processions des Rogacions par 4 jours et ès lieux acoustumez, dont le derrenier jour est le jour de l'Ascension en l'église de Saint-Aignen, pour porter les 2 croix ès dictes 4 processions, 5 s.

Ledit jour de l'Ascension pour porter les 2 textes et la croix de Guinestre ⁽¹⁾ en ladite eglise de Saint-Aignien, 20 d.

Pour la sonnerie de Marie, ledit jour, et pour les orgues, 7 s. 11 d.; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartrain, 10 s.; — pour alumer le tour et la perche, 22 d.

(1) La croix de Winchester avait reçu ce nom à cause de son donateur, Henri, évêque de Winchester, fils du comte Étienne-Henri et frère du comte Thibaut IV, mort en août 1171, qui l'avait léguée à la cathédrale.

Pour le mouton de l'Ascension donné aux jurez et ouvriers de l'église, ainsi qu'il est acoustumé estre fait par chacun an, 25 s.

Pour les gans desdiz jurez à eulx donnez ledit jour, 5 s.

A Petit Guillot, pour demi-millier de clou de 10 livres, 6 s. 4 d.

A Jehan Leraut, pour 4 veilles pour percer les lates et tingles du cours où il besongne, et pour un cordeau pour asseoir le plon, 2 s. 6 d.

A Philippot Mauvoisin, pour une serrure et une clef forée mise et assise en une des fenestres de la tourelle de chappitre, 10 s.

A lui, pour avoir rongnié et mis à point les croisées de fer qui sont dessoubz les plas d'argent estant ou chandelier qui est en cuer, 5 s.

Audit Philippot Mauvoisin, pour avoir fait un gros barreau de fer ouquel a enclavé 4 pièces ou barreaux de fer et plusieurs esses, clefs et lians, toute ladicte ferrure pour soustenir la couverture du puis qui est devant l'ostel de M. le prevost de Masangé, afin que ladicte couverture ne tourne doresnavant en tirant de l'eau, ainsi que advisié et ordonné a esté par Oudin de Jouy, charpentier, et laquelle ferrure a esté faite selon le patron de bois baillié au dict Philippot par ycellui Oudin, pesant ycelle ferrure 180 livres de fer, chacune livre par marchié à lui fait par MM. les maistres de l'œuvre 2 s. 6 d.

En la sepmaine d'après l'Ascension commençant le 31^e de may.

A Jehan Perier, verrier, pour 6 jours qu'il a besogné ès panneaux de la verrière blanche de la chappelle aux Confesseurs, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 6 jours qu'il a besognié avec ledict Perier, par jour 4 s.

A Jehan Leraut, plommier, pour 6 jours qu'il a besognié de plon au cours qui est près de la noe de la croisiée de l'église du costé du clochier de pierre, par jour 5 s.

A Jehan Motet, pour 6 jours qu'il a besognié avec le dict Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Estienne Aveline, pour 6 jours qu'il a besognié avec les dessus diz, par jour 3 s. 4 d.

A Thomassin Cavelier, pour 6 jours qu'il a besognié avec lesdiz plommiers, par jour 2 s. 6 d.

A Jehan Douge, pour 6 jours qu'il a besogné à nectair l'église et à destaindre les chandelles, par jour 20 d.

A Guillaume Porcheret, pour avoir fait guet par jour ou clochier de plon, 17 s. 6 d.

Au chappellain de la sainte chässe, pour ruban blanc par lui acheté pour faire des signés pour le messel de l'église, 10 d.

Audit Douge, pour un panier pour apporter et oster les ordures de l'église, 10 d.

En charbon pour les plommiers et verriers, 10 d.

A Philippot Mauvoisin, pour 2 clefs de l'un des huys du cuer de l'église, 2 s. 6 d.

A Petit Guillot, pour un millier de clou de 10 livres, 12 s. 6 d.

En la sepmaine de Penthecouste commençant le 7^e de juing.

A Jehan Leraut, plommier, pour un jour et demi qu'il a besogné à gecter du plon en table, par jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour un jour et demi qu'il a ouvré avec ledict Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Motet, pour un jour et demi qu'il a ouvré avec lesdiz Leraut et Estienne, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Perier, verrier, pour un jour et demi qu'il a besogné ès pancaux de la verrière blanche de la chappelle aux Confesseurs, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, pour un jour et demi qu'il a besogné avec ledit Perier, par jour 4 s.

A Jehan Douge, pour 2 jours qu'il a besognié à destaindre les chandelles et à nectaiër l'église, par jour 20 d.

Pour 2 charretées de bois pour les plommiers et verriers, 15 s.

Aux varlés de Philippot Mauvoisin, pour leur vin, 5 s.

Pour la sonnerie de Marie faite la vigille et le jour de Penthecouste et pour les soufflés des orgues, 7 s. 11 d.; — pour la sonnerie de Gabriel, 12 s. 6 d.; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s.; — pour alumer le tour et la perche, 22 d.

Le samedi 13^e de juing, fut faite procession parmi l'église et portée la sainte châsse, et après fut dicté et celebrée une messe du Saint-Esprit pour M. de Berry, durant laquelle procession furent sonnées les cloches de Gabriel et de Marie, pour ladiete sonnerie, 10 s.

En oint pour oindre lesdictes cloches, 6 d.

En charbon pour les verriers, 10 d.

A Guillaume Porcheret, pour avoir fait guet par jour ou clochier de plon, 17 s. 6 d.

En la sepmaine de la feste du Saint-Sacrement commençant le 14^e de juing.

A Jehan Leraut, plommier, pour 3 jours et demi qu'il a besogné ou cours de la haulte couverture de l'église près de la croisée qui est du costé du clochier de pierre, par jour 5 s.

A Estienne Aveline, pour 3 jours et demi qu'il a ouvré avec ledict Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Motet, pour 3 jours et demi qu'il a ouvré avec ledict Leraut, par jour 3 s. 4 d.

A Jehan Perier, verrier, pour 2 jours qu'il a besogné es panneaux de la chappelle aux Confesseurs, par jour 4 s.

A Jaquet le Bastonnier, verrier, pour 3 jours qu'il a besogné avec ledit Perier, par jour 4 s.

A Jehan Douge, pour 3 jours et demi qu'il a ouvré à nectaiier l'église et destaindre les chandelles, par jour 20 d.

En vin pour messeigneurs les maistres, 20 d.

En charbon pour les plommiers et verriers, 10 d.

Pour 6 poz de vin envoiez à Oudin de Jouy, charpentier, mardi derrenier passé jour de ses nopces, 5 s.

A M. maistre Jacques Charpentier, pour 12 pains de chappitre semblablement envoiez audict Oudin, chacun pain 7 d. ob.

A Simon Pichon, pour 2 sextiers de chaux pour faire du mortier pour enduire les degrez de l'église du costé de Saint-Nicolas, le sextier 5 s.

La vigille et le jour du Saint-Sacrement, furent sonnées les cloches de Gabriel et de Marie, pour la sonnerie de Gabriel, 12 s. 6 d.; — pour la sonnerie de Marie et pour les soufflés des orgues, 7 s. 11 d.; — pour la sonnerie de Bourdeau et de Chartain, 10 s.; — pour alumer le tour et la perche, 22 d.

Le jour du Saint-Sacrement, fut faicte procession en l'église de Saint-Sernin en la manière acoustumée, en laquelle furent portées les croix de Guincestre et les 2 autres croix de l'église, pour ledit portage, 2 s. 1 d.; — pour porter les 2 textes, 10 d.; — pour porter les 6 torches, 2 s. 6 d.; — pour les 3 bannières, 15 d.; — pour 4 chappeaux de roses pour messeigneurs, 3 s. 4 d.; — pour les gans des jurez, 5 s.

Pour un brayer pour l'une des cloches du petit clochier de plon, 2 s. 6 d.

Le samedi 20^e juing, fut dit et celebré l'obsèque ou anniversaire de feu M. le duc de Berry, dont Dieux ait l'âme, durant lequel furent sonnées les cloches de Marie et Gabriel, pour 15 hommes qui les sonnèrent, à chacun 15 d.

A Jehan Renier, demourant à Televille, pour 4 sextiers et une mine de plastre, le sextier 9 s. 2 d.

A 2 compaignons qui aidèrent aux plommiers à monter le plon, 20 d.

A Guillaume Porcheret, pour avoir fait guet par jour ou clochier de plon, 17 s. 6 d.

Pour un sembleau de teil pour Gabriel, 4 s. 2 d.

En balaiz pour nectaiier l'église, 5 d.

A ceulx qui sonnèrent ou clochier de pierre à la messe dicte et celebrée pour feu M. le duc de Berry, 2 s. 6 d.

Autres mises ordinaires faictes par chacun an à l'officier des anniversaires.

Pour l'anniversaire Archambaut de Ceelois, 100 s.

Pour l'anniversaire Loys Leconte, 100 s.

Pour l'anniversaire Pierre de Sanctueil, 70 s.

Pour l'anniversaire feu Drouet de Crouy, faite chacun au au lendemain de la Typhaine, pour la sonnerie de Marie, 10 s.

Autres mises extraordinaires non comptées par les semaines.

Le dimanche 23^e juing 1415, fut envoyé par Adam Brunel, espicier et bourgeois de Paris, 14 saumons de plon pesans 6555 livres, admenez par Simon Pichon et Jehan le Bailli, demourans à Chartres et par Jehan Malet, demourant à Mante, pour l'admenage de chacun cent 4 s.

Audit Adam Brunel, pour lesdiz 6555 livres de plon achetez 26 livres chacun millier.

A Gillot Sagel, orfèvre, pour l'argent et façon d'un ymaige d'argent doré servant pour saint Estienne et saint Laurens, pesant 15 mares une once 15 esterlins, acheté de lui chacun mare 13 livres 10 s.

A M. maistre Jaques Charpentier, officier de Loing, a esté paié la somme de 60 l., c'est assavoir pour l'an 1413 30 l., et pour l'an 1414 30 l., pour aidier à supporter les fraiz et despense de son office à cause des presens faiz de par Chappitre à nos seigneurs et autres notables personnes venans en ceste ville de Chartres.

Audit M. maistre Jacques, pour l'année 1415, pour les causes declairées cy-dessus, 33th 15 s.

A lui, pour les robes des 6 jurez et ouvriers de l'eglise, c'est assavoir Jehan Leraut, plommier, Jehan Perier, verrier, Jehan de Laletraye, charpentier, Laurens Vualier, maçon, Philippot de l'Orloge⁽¹⁾, fèvre, et Perrin Ytier, orfèvre, à chacun des diz ouvriers 3 aulnes de drap au pris de 22 s. 6 d. l'aulne.

A yecllui, pour une aulne pour Arnoul Froumentin, garde de l'ostel de la Loge, 22 s. 6 d.

A Gillot Patie, pour les grans liais des torches du maistre-autel et des petits liais pour les torches de l'autel du Roy, des processions de mes seigneurs les maistres et des notaires, 30 s.

A Perrin de Saint-Laumer, pour la façon de luminaire de l'eglise, pour lequel luminaire a esté despendu, mis et employé, comme cy-dessus est declairé, 1185 livres de cire, pour chacune livre 2 d.

A Henryet le paintre, pour don à lui fait par Messeigneurs de Chappitre, 6 l.

Audiet Henryet, pour avoir neclaié, verny et blanchy le chandelier ouquel sont les plaz d'argent devant le maistre-autel de l'eglise et fait 12 escuçons aux armes de feu M. de Berry mis és cierges et poille le jour que fut dit et celebré son obit en l'eglise, 20 s.

⁽¹⁾ Philippot de l'Orloge est le même que Philippot Mauvoisin. Son surnom de *l'Orloge* lui venait de l'hôtel de l'Horloge où il demeurait.

Autres mises pour les pensions de cette année.

A Philippot Mauvoisin, auquel est deu chacun an à 2 termes pour le gouvernement du grand orloge de l'église, 25 l.

A Lucas Lebis, organisateur, pour les orgues, 10 l.

A messire Symon Troyart, pour le gouvernement des petites orloges de l'église, 10 l.

Pour la garde du chief saint Lubin, 100 s.

Pour la garde du chief saint Théodore, 100 s.

A Arnoul Froumentin, pour la garde de l'ostel de la Loge, 4 l.

A Jehan Motet, pour le petit cuevrefeu, 4 l.

A la prieuse des Filles-Dieu, pour avoir blanchy les aulbes, amits et autres adornemens de l'église, 100 s.

A Pasquier Saince, cordier, 32 s. 6 d.

Pour la pension du clerc, 20 l.

Pour avoir escript et grossé ces presens comptes, 60 s.

Pour la garde du chief sainte Anne, 50 s.

Somme universal de toutes les mises 1550 l. 10 s. 6 d. ob. pict.

Et la recepte 1843 l. 14 s. 6 d. pict.

Deduction faite, reste que les receveurs doivent 343 l. 4 s. et de bonne cire 386 livres.

Auditus et conclusus fuit presens comptus per venerabiles viros magistros Johannem Boulhier, Johannem Barre, Reginaldum de Moncellis et Robertum Braque, canonicos Carnotenses, ad hoc per capitulum deputatos, anno Domini M^o CCCC^o XVI^o, die sabbati XXII^a mensis februarii.

PIERRE TOMBALE DU XV^e SIÈCLE

DÉCOUVERTE A LALEU, PRÈS DE LA ROCHELLE

Communication de M. Musset,
correspondant du Comité à La Rochelle.

Le 22 novembre 1888, on a découvert à Laleu, commune de La Rochelle, et dans la cour de l'habitation de M. Louis Béraud, avocat à La Rochelle, une magnifique pierre tombale en marbre noir mesurant 2^m,30 de longueur sur 1^m,28 de largeur et 0^m,15 d'épaisseur.

Sur cette pierre est figuré au trait un personnage nu, à la physiologie jeune; des cheveux bouclés encadrent la tête de cette jeune figure; les mains sont croisées sur la draperie légère qui lui ceint les reins. Au-dessus se déploie une banderolle où on lit en caractères gothiques :

bit voir die ziele

phrase en vieux hollandais évidemment pour :

bid voor die ziele.

« prie pour cette âme. »

Le style du monument est bon et le dessin du personnage excellent.

Une inscription funéraire en caractères gothiques court autour de la pierre entre deux lignes arrêtées aux angles par un quatre-feuilles contenant un écusson occupé lui-même par un globe surmonté d'une croix. On y trouve une inscription bilingue, en latin et en hollandais.

Voici l'une et l'autre :

Inscription latine :

+ **hic iacet sepult' Willo Hejnrici**
apidanus Zyericeñ qui obiit anno dñi M.
CCCC · LXXI · novēbs die VII^a.

Dont la lecture est facile :

Hic jacet sepultus Willo Hejnrici (c)apidanus Zyericensis qui obiit anno Domini M CCCC LXXI, novembris die septima.

Inscription hollandaise :

+ hier leijt begraue Wille Heÿnric
Û nan Zÿericzee die starf int iaer M. CCCC
LXXI · dē VII tē dach in novēber.

Que je lis :

Hier leijt (pour leijdt) begraven Wille Heijrnic zeeman (ou zeevoer) van Zÿericzee die starf (pour sturf) int jaer (pour jaar) MCCCC LXXI den VII^{ten} dach (pour dag) in november.

« Ici git enseveli Wille Heÿnric, capitaine ou officier de mer de Ziericzee⁽¹⁾ qui mourut en l'année 1471, le 7^e jour de novembre. »

La fréquence et l'importance des rapports commerciaux de La Rochelle avec la Hollande justifie surabondamment la présence dans une localité maritime de la tombe d'un officier de mer hollandais. Mais nous allons plus loin, et nous croyons pouvoir faire de Wille Heynric la souche d'une famille Henry qui a tenu une place honorable à La Rochelle.

C'est cette famille, en effet, qui a donné Jacques Henry, l'un des maires qui soutinrent si vaillamment le siège de 1572 contre le duc d'Anjou. L'un d'eux, émigré à la révocation de l'Édit de Nantes, devint lieutenant-général des armées du Danemark. Les Henry comptent des alliances avec les familles de Culant, de Béjarry, Baudouin, Lauzeré, Guitton, Pascaud, du Boulay, Yvon, Rambouillet, Trudaine, etc.

Voici en quelques mots les motifs qui me font rattacher cette famille des Henry à Wille Henry.

Le premier Henry dont nous trouvons la trace certaine à La Rochelle, est un sieur Jacques Henry, qui possède en 1523 quelques terres à la Croix-Vachier, près de Pampin, terre mouvant de Laleu. Le 23 juillet 1523, le notaire Hémon reçoit son contrat de son mariage avec D^{elle} Louise Treillete, veuve de Jean Béreau et habitant Laleu. Son père, il est vrai, habite la Saintonge, Sonneville, près de Rouillac, département de la Charente. Mais les exemples sont nombreux de Rochelais possessionnés soit en Saintonge, soit en Poitou.

Le fils de Jacques Henry et de Louise Treillette est cet autre Jacques Henry qui fut maire en 1572; celui-là se qualifie seigneur de Monsidun et de la Maisonneuve.

Or, Monsidun est une terre mouvant également de Laleu.

⁽¹⁾ Ziericzee (Hollande), dans l'île de Schouwen, province de Zélande.

Puis le 23 juillet 1623, son petit-fils, également dénommé Jacques, épouse Marie Yvon, fille de ce Paul Yvon sur lequel on trouve tant de détails comiques dans Tallemant des Réaux. Yvon était seigneur de Laleu. A la mort de son beau père en 1656, il se rend acquéreur par licitation des châtellenies de Laleu, Lhoumeau, La Pelouzière, Monsidun, etc. Il habitait alors le château de Cheusses qui lui venait de la ligne paternelle, jouait au marquis d'après Tallemant et s'appelaient habituellement M. de Cheusses.

C'est sa fille Renée-Madeleine qui apporta par mariage la terre de Laleu aux Rambouillet, d'où elle passa aux Trudaine.

Il est de tradition, tradition que je n'ai pu encore asseoir sur des titres, que la maison de M. Béraud a été occupée au moins jusqu'au siège de 1627-1628 par les seigneurs de Laleu. Un écusson martelé qui existe au-dessus de la porte de l'habitation semble rappeler dans ses lignes frustes les armoiries des Yvon : « d'azur au chevron échiqueté de trois traits d'argent et de gueules, accompagné de 3 étoiles d'or, 2 et 1. » L'habitation est de la fin du XVI^e siècle ou du commencement du XVII^e, comme en témoignent de jolis amortissements de fenêtres.

Or la pierre tombale gisait sans trace aucune de cercueil ou de sépulture quelconque au milieu de la cour de cette habitation et à 0^m,30 de profondeur seulement; comment se trouvait-elle en cette place, détournée de sa destination primitive? où sont les cendres qu'elle recouvrait?

Je suis porté à croire que ce sont les Henry, seigneurs de Laleu, qui l'ont apportée en cet endroit; que primitivement elle était en terre sainte, soit au cimetière de Laleu, soit dans une des autres chapelles qui s'élevaient dans cette localité, soit même dans une chapelle privée que les seigneurs protestants de Laleu auraient fait disparaître en reconstruisant leur manoir.

Quoi qu'il en soit, je ne crois pas qu'il y ait témérité à conclure de l'examen de ces faits que le capitaine Wille Heynrich est la souche de la famille rochelaise des Henry.

Georges MUSSET,
Correspondant du Comité.

INSCRIPTIONS LIBYQUES ET NÉO-PUNIQUES

PROVENANT DE MAKTAR

Rapport de M. Philippe Berger sur des communications
de MM. Bordier et de La Blanchère.

M. de La Blanchère a adressé au Comité les estampages de trois fragments d'inscriptions libyques, trouvés à Maktar par M. Bordier et envoyés par lui au musée Alaoui. Ces textes ont par eux-mêmes peu d'importance. Leur principal intérêt vient de ce qu'ils proviennent d'une région qui a peu fourni jusqu'à présent de textes libyques.

Le premier de ces fragments, haut. 0^m,45, larg. 0^m,10, porte deux lignes d'écriture tracées de bas en haut, dont nous donnons ici la reproduction :

I	II	}
+	V	
N	=	
O	=	
≡	Σ	

La première seule est intacte. Elle doit se lire הַבְּדַתָּה (Abadta), suivant le système de M. Halévy, ou הַבְּדַתָּן (Abadtan), suivant celui de M. Letourneux. Au fond, les deux lectures diffèrent moins qu'on ne pourrait le croire. Les Numides aimaient à ajouter une nasale aux voyelles finales. Il serait possible que le signe qui marquait primitivement l'*aleph* ait pris, par suite de cette habitude, la valeur de *an*. Quoi qu'il en soit, c'est encore un nom fait à l'aide du nom de la divinité Ta, ou Tan, que M. Halévy a signalé sur un assez grand nombre d'inscriptions libyques.

La seconde ligne est mutilée. Je crois y lire le nom צַלְלָתִי (Salal-tou) ou צַלְלָגוּ (Salalgou), mais la lecture est douteuse.

Le second fragment est haut de 0,28, large de 0,085. Il porte les lettres :

E	
E	יַרְדָּד
O	(Jardad.)
2	

Enfin, le troisième, quoique plus grand, 0^m,35/0^m,40, est encore plus fruste. Voici les signes qu'on croit y reconnaître :

† | | | π
H // // // // // // // // // // //

M. de La Blanchère nous apprend que les deux premiers de ces fragments appartiennent à la même pierre. Les estampages ne permettent pas de déterminer quelle était la relation primitive de ces deux morceaux. En tous cas, les deux fragments d'inscription ne se font pas suite.

M. de La Blanchère a également adressé au Comité les estampages de deux nouvelles inscriptions néo-puniques de Maktar.

La première est une inscription votive. Elle est tracée sur un cippe brisé, qui est haut de 0^m,40, large de 0^m,32. La partie centrale de la pierre est occupée par le soleil surmonté du croissant. Le soleil est représenté avec des yeux, un nez et une bouche; il est entouré de rayons qui sont eux-mêmes encadrés dans un grand disque. Des deux côtés se voient deux disques plus petits.

L'inscription occupe la partie inférieure de la stèle. Elle est gravée dans un cartouche qui est cassé par en bas. L'inscription elle-même a souffert. Voici ce que je crois y lire :

לאדן בעל חמן כע
שמע קלא ברכא בדע ב-
ן נ ? מע ? ועובעל
// // // // // // // // // // //

« Au seigneur Baal Hammon, parce que il a entendu sa voix et l'a béni, Bodo, fils de....., et Avbaal, [fils de].....

La fin de l'inscription a péri. Il semble, d'après ce qui précède, que l'inscription soit consacrée par deux personnes, fait qui n'a rien d'étrange; mais le pronom, qui est au singulier, rend cette lecture assez douteuse. Les noms propres sont trop mutilés pour qu'on puisse résoudre la difficulté d'une façon certaine. Les autres particularités orthographiques sont habituelles aux inscriptions néo-puniques.

La seconde inscription est funéraire. La pierre, haute de 0^m,20, large de 0^m,30, est également cassée par en bas, mais l'inscription est

complète. Elle a aussi quelque peu souffert. Voici comment je la lis :

טנא אבן ז' ליאלע . . .
א[ב]ן ו[ר]עזין בן יעלגם
בעל המכתערים

« A été érigée cette pierre pour Jol....., fils de Ouaroûçin, fils de Jolgam, seigneur de Maktar. »

C'est encore une nouvelle inscription à joindre à celles où figure le nom de Maktar. L'orthographe Maktarim, que nous rencontrons ici pour la première fois, mérite d'être signalée. En effet, les formes latines *Maclaris* ⁽¹⁾, *Maclaritanus*, semblent indiquer, ainsi que M. Cagnat m'en fait la remarque, que le nom de Maktar devait se terminer par un *i*. On pourrait donc être tenté de prendre le mot בכהערים comme le nom même de la ville, suivi de la nasale בַי, qui est d'un usage assez fréquent dans les noms propres néo-puniques, et de considérer cet *i* comme appartenant à la racine. Il est plus naturel de supposer que nous avons là le pluriel, tout à fait régulier, de l'ethnique *Maktari* « Mactaritaïn. » Qui sait si ce ne serait pas cet *i* ethnique, qui aurait influé, par contre-coup, sur les transcriptions latines?

Le mot *baal* signifie « seigneur »; mais il paraît avoir servi à désigner, d'une façon générale, les gens importants d'une ville. Le terme de citoyen, que je n'ose employer, serait sans doute presqu'aussi juste que celui de seigneur.

Le nom du défunt Jol... et celui de son grand père Jolgam, méritent aussi d'être notés; ils sont composés à l'aide du nom du dieu Jolaüs, que j'ai déjà eu l'occasion de signaler sur la deuxième inscription d'Altiburos ⁽²⁾.

Par un hasard singulier, tandis que les inscriptions puniques ou néo-puniques ne portent presque jamais d'indications géographiques, le nom de Maktar se trouve sur plusieurs des inscriptions qui proviennent de cette ville ⁽³⁾. L'épigraphie sémitique confirme ainsi d'une façon décisive les résultats auxquels conduit l'épigraphie latine relativement à l'emplacement de Maktar. On remarquera enfin

⁽¹⁾ *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, séance du 29 février 1884, et p. 64-69.

⁽²⁾ *Journ. Asiat.*, avril-juin 1887, p. 457-471.

⁽³⁾ Voyez Ph. Berger, *Journ. Asiat.*, févr.-avril, 1881, p. 334-336.

que nous avons là deux inscriptions, l'une votive, l'autre funéraire, provenant du même endroit. Il importerait de savoir si elles ont été trouvées dans le même emplacement, ou si elles proviennent d'emplacements différents. Cela aiderait à déterminer le véritable caractère de ces stèles votives et à élucider la question encore douteuse de leur destination. Nous signalons cette question au savant directeur du service des Antiquités et des Arts en Tunisie.

Philippe BERGER.

•

RAPPORT SUR SEPT INSCRIPTIONS PUNIQUES

PEINTES SUR DES VASES PROVENANT DE LA NÉCROPOLE DE SOUSSE

Envoyées par M. de La Blanchère.

Des fouilles pratiquées depuis plus de quatre ans par nos soldats dans les sous-sols du camp français, à Sousse, en Tunisie, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Hadrumète, ont amené la découverte d'une nécropole, distincte de la nécropole romaine qui est située plus au nord et plus avant dans les terres.

M. R. de La Blanchère communique à la Commission de Tunisie les photographies des calques de sept inscriptions, tracées sur des jarres en terre et provenant de cette nécropole. Ces vases, ainsi que beaucoup d'autres qui ne portent pas d'inscriptions, étaient remplis d'ossements humains calcinés. Six des inscriptions communiquées par M. de La Blanchère sont peintes à l'encre, la septième est tracée à la pointe. Pendant longtemps ces textes avaient résisté à tous mes efforts. La découverte de quelques autres inscriptions analogues, provenant de la même nécropole, et qui sont en la possession de M. le colonel Vincent, commandant le 4^e tirailleurs algériens, ou d'autres officiers de notre armée, et leur comparaison avec les inscriptions du musée Alaoui, m'a fourni la clef de ces petites légendes que l'on n'avait pas réussi à expliquer jusqu'à présent. Elles se composent presque toutes du nom du défunt, précédé quelquefois du mot **במשן נצבום** « Vase à ossements », suivi quelquefois aussi d'une autre formule, dont le sens m'échappe encore.

La principale difficulté de ces inscriptions vient de ce qu'elles sont en général très mal conservées, et qu'elles sont écrites dans une écriture cursive qui nous dérouté. Ce sont, avec les inscriptions peintes du temple de Kitium, publiées dans le *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, 1^{re} partie, n^{os} 86 A et B et 87, les seuls spécimens que nous possédions de l'écriture cursive chez les Phéniciens. Tous ces textes seront publiés intégralement dans la *Revue archéologique*. Dès à présent, on peut donner la traduction de celui qui est gravé à la pointe. Voici ce que j'y lis :

ש עחת[מל]קרת בת הנא אשת אדנבעל אמ ? תא

« (Ossements) d'Ahotmelqart, fille de Hannon, femme d'Adonibal, ... »

Le dernier mot seul m'échappe; je ne serais pas étonné que ce ne fût encore un titre de parenté : « Son mari » ou « Sa mère », indiquant sans doute celui ou celle qui avait donné cette urne à la défunte. *L'aleph* qui termine le mot, et qui est la marque du pronom suffixe de la troisième personne « de lui », « d'elle », semble nous inviter à chercher dans cette direction; toutefois, le mot est coupé par un caractère indistinct, qui rend cette lecture très douteuse. Peut-être la vue du monument lèverait-elle les difficultés qui nous arrêtent encore.

La découverte d'une nécropole punique, dans laquelle les morts étaient non pas enterrés, mais incinérés, est un fait de la plus haute importance. Jusqu'à présent, en effet, il était universellement admis que les Phéniciens d'Afrique, aussi bien que de Syrie, ne brûlaient pas leurs morts. Les fouilles exécutées en Phénicie, aussi bien que dans l'île de Chypre, à Malte et à Carthage, conduisaient au même résultat. Un seul témoignage, dans l'antiquité, permettait de prévoir que les choses ne s'étaient pas toujours passées ainsi; c'est celui de Virgile, qui, en racontant la mort de Didon, nous dit qu'elle avait fait préparer un bûcher, pour y être brûlée après sa mort. Les faits viennent une fois de plus confirmer l'exactitude des enseignements du grand poète latin. Ici, pour la première fois, nous nous trouvons en présence d'urnes à ossements portant des inscriptions puniques. Il y a quatre ans déjà, lorsque M. Paul Melon, envoya la première nouvelle de la découverte de la nécropole de Sousse, avec les copies de deux inscriptions qu'il y avait relevées, j'avais signalé ce fait à la *Revue archéologique*⁽¹⁾. On pouvait pourtant encore conserver des doutes, tant que nous ne possédions qu'une ou deux inscriptions que l'on comprenait à peine. Aujourd'hui que l'on en possède une vingtaine, dont le sens général est certain malgré bien des obscurités, l'hésitation n'est plus permise. L'expression de « vase à ossements », qui se retrouve sur trois ou quatre d'entre elles, ôte tous les doutes que l'on pourrait conserver sur la destination primitive de ces poteries.

L'écriture de ces inscriptions est très instructive à cet égard. En effet, elle est intermédiaire entre l'ancienne écriture punique, qui correspond à la période de l'indépendance, et l'écriture néo-punique, qui est la marque de l'époque romaine. Cette nécropole est donc probablement antérieure à la domination romaine ou des tout premiers temps de cette domination. D'ailleurs, si même elle ne datait que de l'époque romaine, on ne saurait admettre que des Phéniciens, assez

⁽¹⁾ *Revue archéologique*, sept. 1884, p. 166-168.

attachés à leurs coutumes nationales pour conserver leur écriture, eussent aussi vite adopté les mœurs des vainqueurs, si elles avaient été en contradiction avec leurs croyances religieuses. On est donc amené à reconnaître que l'incinération n'était pas aussi contraire qu'on ne l'a dit aux croyances religieuses des populations phéniciennes, et qu'elle a été pratiquée par eux, en Afrique, à une certaine époque, en même temps que l'inhumation.

Au point de vue purement paléographique enfin, ces textes sont d'un haut intérêt. Ils marquent la transition de l'écriture punique à l'écriture néo-punique, et ils nous montrent comment on a passé, par l'écriture cursive, des anciennes formes lapidaires usitées chez les Phéniciens, aux formes d'apparence absolument différente que nous trouvons sur les monuments puniques de l'époque romaine. Les formes du *tau*, du *schin*, du *het*, sur notre inscription, sont particulièrement curieuses à cet égard.

Philippe BERGER.

INSCRIPTIONS DES ENVIRONS DU KEF (TUNISIE)

Rapport de M. Salomon Reinach
sur une communication M. le Dr Carton.

Les inscriptions relevées par M. le Dr Carton sont toutes funéraires :
1° la première est gravée sur un cippe prismatique rectangulaire, trouvé aux environs d'une voie antique passant par le col de Ghardimaou et situé au N.-O. de ce col. Les quatre dernières lignes, dit M. Carton, ont été ajoutées postérieurement et sont moins bien gravées que les précédentes. M. Cagnat, à qui nous avons soumis l'estampage de cette inscription, pense que la première partie a été gravée du vivant de la personne, un espace ayant été réservé au-dessous pour la mention de l'âge; cet espace a été utilisé ensuite par l'addition, sur le même monument, du nom d'un autre sujet.

Haut. 1^m,44; larg. 0^m,48; ép. 0^m,48; haut. des lettres, 0^m,07.

D M S
K. IVKIVS·EV
T Y C H V S ·
V I X I T · A N
I S S C A N T I A
S I S S O N N I A P I (*sic*)
A V I X I T A N
L X X X

La défunte se nommait Scantia Sissonia.

2° Cippe ayant la forme d'un demi-prisme hexagonal fendu longitudinalement, surmonté d'une pyramide et orné sur ses trois faces antérieures de guirlandes de feuilles différentes. A 1,500 mètres au delà de la précédente inscription, sur la route de Ghardimaou, près des ruines d'une petite exploitation agricole dans un ravin :

Texte fruste. Haut. 1^m,14; larg. 0^m,19; haut. des lettres, 0^m,03.

D M S
M A E C I A
I P E N I 〰 〰
P I A V I 〰 〰
A N N I S
X X X X V I
D I E B V S · X X
H S E

3° Cippe prismatique rectangulaire portant sur la face de droite un miroir ou une patère, sur celle de gauche, un vase à une anse, trouvé au centre d'une ruine à 2 kilomètres ouest de Kef, sur les flancs d'une colline plantée d'oliviers qui fait face à l'hôpital militaire. Tout auprès, tombe en pierre de la forme d'une auge.

H. 1^m,4; larg. max., 0^m,45; ép., 0^m,42; haut. des lettres, 0^m,045.

QAVRELIVS ██████████
 OPTATVS FORTVN██████
 VIXITANNIS VIXITANN███
 XXV:II XXV
 H S E H S E
 FRATRES

4° Stèle plate, triangulaire; inscription en caractères irréguliers sur une face, surmontée d'un croissant et d'un disque. Sur la même colline que le cippe précédent, à 1 kilomètre vers le sud.

Haut., 0^m,57; larg., 0^m,40; ép., 0^m,14; haut. des lettres, 0^m,04.

Croissant
 DMS
 FAVSTI
 NVS RO
 GATIVIXIT
 ANNCENTVM⁽¹⁾
 HSE

5° Stèle plate située à 600 mètres de la précédente, dans l'enceinte en pierre d'un champ.

Haut. 0^m,55; larg. 0^m,45; épaisseur 0^m,48.

IVLIVS · VENVTVS
 QVIN · FILIVS
 VIX · AN · XXXVIII
 H S E

6° Stèle trouvée à Henchir-Zarkouna (poste de télégraphie optique), près de la grand'route. Texte un peu fruste, caractères très irréguliers.

H., 1^m,08; larg., 0^m,31-0^m,45; ép., 0^m,15; haut. des lettres, 0^m,035.

D M S
 M C B L L
 T O I L
 V I X I T A
 N I S X X X 7

Salomon REINACH.

(1) Sur la copie, l'M de *centum* est formé de trois jambages qui ne se joignent pas.

NOTE

SUR LA CATACOMBE D'ARCH-ZARRA PRÈS SALAKTA

Par M. de La Blanchère, directeur des Antiquités à Tunis.

La catacombe chrétienne d'Arch Zarra est située entre Ksourset et Salakta, assez près de la mer, et non loin des ruines de *Sullectum* à laquelle elle semble avoir appartenu, sous une plaine aride couverte de débris de poterie et à 100 mètres environ d'une nécropole supérieure dont les tombes romaines, nombreuses, affectent la forme, bien connue en Afrique ⁽¹⁾, d'un demi cylindre posé sur un massif de trois marches basses formant gradin, le tout construit en blocage.

L'entrée des catacombes était presque entièrement obstruée, quand M. Cretin, alors agent consulaire de France à Mahedia et M. Texereau y pénétrèrent le 18 avril 1885. Des fouilles furent exécutées par eux dans le courant de la même année et mirent au jour l'escalier et les galeries situées à droite et à gauche. Une tranchée fut creusée dans la galerie principale pour donner un passage assez facile, et des trouées furent faites sur différents points marqués au plan ci-joint.

Ces fouilles amenèrent la découverte de nombreux corps, d'un fragment de tuile, employé jadis à fermer un *loculus* et où l'on lit, tracées au pinceau les lettres suivantes : TRVTOM, de deux lampes chrétiennes, d'une plaque de marbre brisée portant de chaque côté une inscription païenne. Ce fragment avait été utilisé là avec d'autres matériaux, l'autre partie manquait.

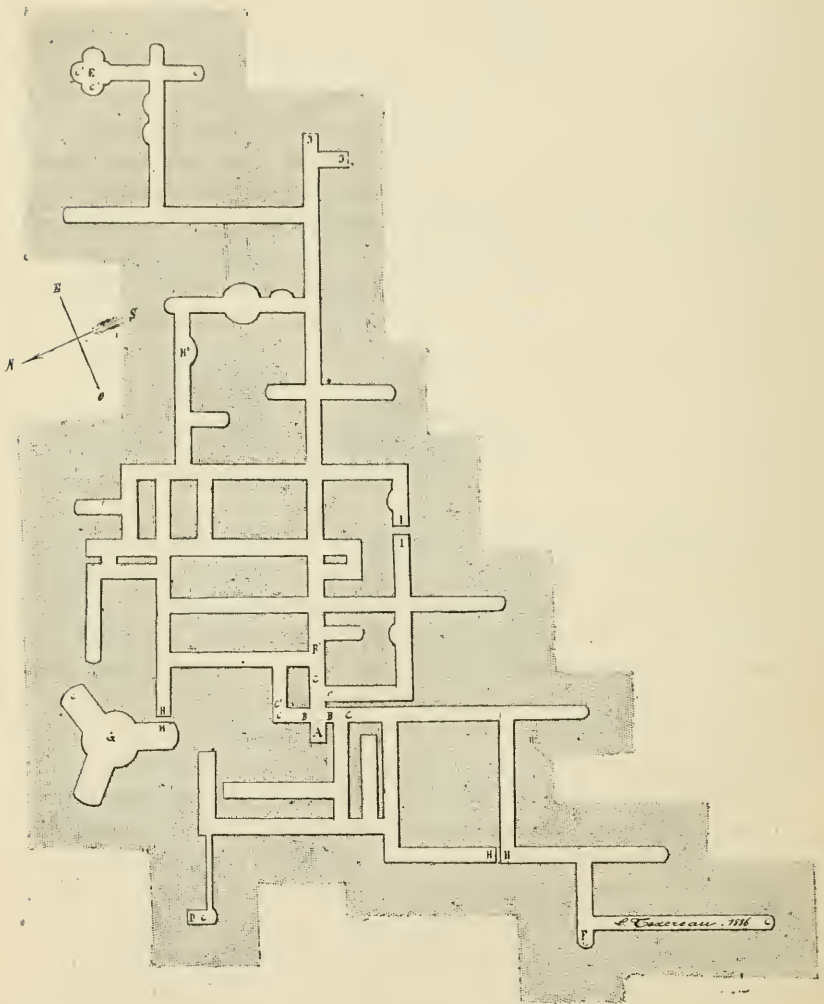
L'entrée des galeries est au N. O.; la chapelle qui termine les catacombes est orientée à l'est. Les galeries se croisent à angle droit; elles sont au nombre de 35 et ont un développement de 580 mètres à peu près; deux d'entre elles sont obstruées et peuvent se continuer.

Les couloirs sont creusés dans le tuf, leur largeur moyenne est de 2 mètres, leur hauteur, après déblaiement, de 2^m,50 à 3 mètres. Des niches, de longueur variée, contenant ou ayant contenu des corps, sont superposées en six étages des deux côtés des galeries.

Ces catacombes ont dû renfermer environ 2300 corps. Toutes les tombes à hauteur du sol ont été violées; il peut en rester approxi-

⁽¹⁾ Saladin, *Description des antiquités de la Régence de Tunis*, I, p. 41.

mativement sept cents intactes dans les parois les plus basses ou sous le sol. Cet hypogée a servi de sépulture même sous les passages, où deux étages de corps séparés par des dalles de pierres grossières, se rencontrent très fréquemment ; deux dalles posées perpendiculairement fermaient ces tombes. La nécropole était positivement encombrée de cadavres.



Les niches des parois étaient closes par des tuiles à rebord. Des têtes et des dents d'animaux ont été trouvées dans ces sépulcres.

La particularité la plus intéressante peut-être de cette catacombe est la présence de la chapelle en forme de croix, qui est entourée de niches comme les autres parois; elle présente une certaine analogie, avec d'autres sanctuaires déjà signalés en Afrique, particulièrement avec la chapelle basse de la basilique de Tébessa; de l'autre côté de l'escalier est une tombe, violée d'ailleurs et brisée, en forme d'autel carré, à laquelle on aboutissait par un très étroit passage.

Cette catacombe est dans un état de dévastation affreux, le temps a effrité le tuf et les hommes ont violé le plus grand nombre des sépultures.

On peut néanmoins se faire une idée assez nette de ce qu'était autrefois cette nécropole. Elle se distingue par son extrême simplicité. Les galeries sont sans aucune peinture, sans décoration d'aucune sorte. Les *loculi*, qui occupent toutes les parois sont de simples cases creusées dans la pierre blanche et tendre; il n'y a ni *arcosolia* ni sarcophages. Ils avaient pour opercules des tuiles et, plus souvent, des dalles de pierre brute, prises sur le lieu même. Tout respire une véritable pauvreté. Il n'est pas très probable qu'on y trouve jamais grand'chose.

R. DE LA BLANCHÈRE.

FOUILLES EXÉCUTÉES
DANS LA
NÉCROPOLE ROMAINE D'HADRUMÈTE

Par M. le commandant de Lacomble, major du 4^e tirailleurs,
et M. le lieutenant Hannezo.

Le plan joint à ce travail (planche I) permet de se rendre compte de l'ensemble des fouilles exécutées. Le terrain exploré est situé des deux côtés de la voie romaine qui reliait Hadrumète à Théveste; j'ai désigné sous les noms de l'enceinte n° 1, n° 2, n° 3, les trois parties de ce terrain.

La portion de la nécropole que j'ai visitée, renferme des tombeaux de formes bien différentes depuis des sépultures très communes jusqu'à des monuments très soignés, en pierre, recouverts d'un bel enduit.

La forme la plus ordinaire est la forme cubique : sous la maçonnerie, qui repose à peu près sur le sol naturel avec quelques légères fondations, s'ouvre le caveau ayant souvent une profondeur qui atteint 1^m,50 au-dessous du niveau du sol.

On rencontre également des tombeaux à caissons, généralement assez grossiers; les caveaux qu'ils surmontent ont la même forme que les précédents.

Citons encore des blocs de maçonnerie mal façonnés et inhabilement travaillés, et enfin des fosses de dimensions et de profondeurs variables, sans monuments funéraires visibles au-dessus du sol.

J'ai trouvé également des monuments n'ayant pas de caveau et renfermant, noyées dans leur maçonnerie, des urnes pleines de cendres humaines. Généralement ils sont placés sur les parties de la nécropole où se trouvent les bancs de rochers; ils n'ont aucune fondation et reposent directement sur le roc.

Enfin, j'ai découvert des hypogées de grandes dimensions; l'un d'eux, donnera lieu plus loin à une description détaillée.

Généralement, les caveaux ou fosses sont fermés au moyen de tuiles de grande taille (0^m,60 de long sur 0^m,40 de large), placées en chevrons ou bien à plat, reposant soit sur un petit rebord en briques soit sur un support taillé dans le tuf. Il y en a habituellement trois ou six, suivant qu'elles sont à plat ou en chevrons.

Aucune des tuiles trouvées à Sousse n'avait de marque sauf une (voir plus bas.) Cependant beaucoup portent tracés avec les doigts, des traits tantôt longitudinaux tantôt circulaires. Ces briques servent même à séparer entre elles des tombes superposées : j'ai rencontré, sur un point jusqu'à trois étages de corps.

L'orientation des tombes n'est pas constante ; j'ai vu des tombeaux tournés dans toutes les directions de la rose des vents ; ils sont placés suivant le terrain, la facilité du creusement, et la place laissée libre.

Dans la nécropole de Sousse, la crémation et l'ensevelissement étaient employés indifféremment.

J'ai trouvé nombre de sépultures contenant des urnes avec cendres, à côté de tombeaux occupés par des corps non incinérés.

L'enceinte n° 3 est traversée obliquement du n° 5 au n° 50 par une bande de rochers de 6 à 8 mètres de largeur. Tous les tombeaux placés sur le roc renfermaient des urnes, une, deux et même trois ; au pied de ces rochers, de chaque côté, se trouvaient des tombeaux à squelettes.

J'ai découvert des lampes et de menus objets dans toutes les sortes de sépulture, même dans celles dont les urnes sont noyées au milieu de la maçonnerie. Parfois sur la lampe était une monnaie. Mais dans grand nombre de tombes, on ne rencontre qu'un corps plus ou moins bien conservé et rien autre chose.

La plupart des monnaies trouvées sont frustes. J'en ai déchiffré deux ou trois ; j'y ai lu les noms d'Antonin, d'Aurélien, de Gordien.

Dans quelques tombeaux, j'ai découvert des statuettes entières ou en morceaux représentant des hommes, des femmes, des animaux, des sujets mythologiques, toujours en terre cuite. Plusieurs montrent encore des traces de dorure ou de couleur rose, bleu ciel, rouge et jaune.

J'ai cru remarquer que ces objets se trouvent surtout dans les tombeaux d'enfants ou de jeunes gens.

Quelques poteries, plats et urnes, analogues à celles qu'ont fournies les autres nécropoles romaines de Tunisie, ont pu être recueillies par moi.

Aucun bijou n'a été découvert, mais seulement quelques objets de cuivre, boucles, plaque, aiguilles. J'ai pourtant trouvé à la place du cou d'un enfant, un collier en perles de verre de différentes couleurs, avec quelques perles en nacre et en améthiste. Ce collier ressemblait assez à ces jouets de petite fille formés de perles qu'on enfle.

Sur un corps d'enfant, j'ai remarqué, parsemées de la tête aux

pieds, des feuilles vertes qui devaient être faites d'une composition artificielle et qui s'en allèrent en poussière lorsqu'on y toucha.

Quelques olives calcinées à demi ont été rencontrées dans un tombeau.

La nécropole renferme, du moins jusqu'à ce jour, peu d'inscriptions.

J'en ai trouvé une, dans un hypogée, peinte sur le stuc du tombeau (voir plus bas). Une seconde a été rencontrée dans un tombeau creusé en terre, sans monument, à la surface du sol, au milieu des débris de tuf qui couvraient les tuiles.

Enfin, une troisième était employée dans la maçonnerie d'un tombeau, servant comme une vulgaire pierre.

Je n'ai pas trouvé une seule stèle en place.

La plupart des corps sont enveloppés d'une couche de plâtre plus épaisse à la tête et formant coussin ; dans ces cas, les ossements sont très friables.

Les enfants en très bas âge ne sont pas enterrés comme les adultes. Leurs corps sont placés sur la terre du fond du tombeau, puis recouverts, soit par un grand plat creux, soit par une urne coupée longitudinalement et dont les deux parties sont placées bout à bout.

Les corps sont habituellement couchés sur le dos, les bras allongés le long des jambes, quelques-uns sont couchés sur le côté.

Nous avons remarqué plusieurs squelettes de géants mesurant plus de 2^m,10.

Dans l'enceinte n° 3, la partie supérieure du roc sur lequel sont construits beaucoup de tombeaux paraît avoir subi un feu violent ; la pierre est calcinée sur une profondeur de 0^m,10 ; au milieu de ces détritris de roche noire et brûlée, on a rencontré quelques monnaies carthaginoises, d'ailleurs en très mauvais état.

J'ai trouvé fréquemment, dans mes fouilles, des trous carrés, de profondeur à peu près uniforme. Il y en a de deux dimensions :

Les plus petits ont environ de 0^m,60 à 0^m,75 de côté et 0^m,80 de profondeur ; les plus grands ont de 1^m,05 à 1^m,20 de côté et de 1^m.30 à 1^m,50 de profondeur. On les rencontre, soit isolés, soit par groupes. Ainsi dans l'enceinte n° 2, j'ai remarqué deux rangées de ces trous placées parallèlement, ayant 0^m,70 d'une rangée à l'autre : une rangée composée de douze trous de petite taille espacés à peu près régulièrement de 1^m,20 à 1^m,55, et une deuxième rangée comprenant quatre grands trous espacés de 3^m,50 environ.

Quelle utilité avaient ces trous ? Étaient-ce des réservoirs d'eau ou plutôt ne servaient-ils pas à planter des arbustes qui n'auraient pu pousser dans le terrain naturel qui est le tuf pur ? Ces trous sont tous

remplis de terre végétale sans aucun débris ni pierres et taillés bien correctement.

Plusieurs silos et citernes se trouvaient au milieu de la nécropole.

Presque toutes les lampes que j'ai découvertes sont de la bonne époque, sauf un groupe de onze rassemblées dans un espace de 4 mètres carrés, intactes, mais d'une plus basse époque.

Habituellement dans les tombeaux, la lampe se trouve placée aux pieds. Les vases ou objets divers sont posés indifféremment aux pieds ou à la tête.

Aucun monument n'a survécu intact aux guerres nombreuses qui ont désolé le pays.

Généralement les tombeaux ont été rasés au niveau du sol, soit par esprit de destruction, soit pour être employés comme matériaux ; et cela dès l'antiquité ; car on retrouve dans la couverture de la voie romaine des débris de marbres, de tuiles, de pierres taillées, qui proviennent sans nul doute de la nécropole.

JOURNAL DES TRAVAUX

Je fis donner le premier coup de pioche le 24 octobre 1887. Au bout d'un quart d'heure de travail, mes ouvriers eurent dégagé tout un côté d'un tombeau de forme carrée ayant environ 2 mètres de côté. Tout le dôme avait disparu, il ne restait que 0^m,40 environ des murs latéraux. Dans l'intérieur de la fosse qui avait 1^m,20 de profondeur, on distinguait sur trois faces des niches creusées dans le tuf et contenant encore des débris d'urnes de dimensions différentes. Ce tombeau avait déjà été visité.

A 2 mètres au nord, on découvrit une grande tranchée taillée dans le tuf et qui paraît avoir été une fosse commune ; il y avait une épaisseur de 0^m,65 entre chacune des fosses. Leurs dimensions étaient 0^m,60 de largeur, 1^m,90 de longueur et 0^m,95 de profondeur (Tombeau 2, enceinte 1). Quelques-unes de ces fosses paraissaient n'avoir pas servi. Dans deux d'entre elles, on trouva un plancher de tuiles posées à plat sur un rebord en tuf, avec des corps fort mal conservés.

Je rencontrai le rocher et dus gagner vers l'ouest. J'arrivai ainsi à un tombeau en pierre renfermant trois compartiments. Celui du milieu avait encore sa toiture, celui de droite était en bon état, celui de gauche démoli. Le tombeau avait été visité par le côté gauche.

Tous les murs avaient conservé un très bel enduit (Tombeau 3, enceinte 1).

On voulut continuer la tranchée vers l'ouest, mais un banc de rochers obligea à s'incliner au sud. On rencontra d'abord quelques tombes recouvertes de tuiles sans aucun intérêt, puis on arriva à une nouvelle fosse commune, (N° 4, enceinte 1) taillée dans le tuf. J'en visitai toutes les sépultures; je trouvai aux pieds d'un des corps une lampe dont le sujet est un lièvre; une monnaie fruste était placée sur la lampe.

Cette fosse avait une longueur de 6^m,50 sur une largeur de 2 mètres. Elle n'offrait aucune trace de monuments.

Je fis continuer la tranchée dans la direction de l'ouest; on arriva à un tombeau à deux compartiments à peu près semblable au tombeau n° 2 (Tombeau 5, enceinte 1).

En déblayant les décombres qui le remplissaient, on aperçut dans le fond, une ouverture.

On l'élargit et bientôt elle donna accès dans une grande excavation remplie de terre (N° 6, enceinte 1).

Je reconnus un grand hypogée, dont une partie du plafond était effondrée.

J'en fis dégager un côté et l'on trouva un escalier établissant une communication avec l'extérieur. Les tombes avaient été visitées. Sa solidité étant douteuse, je fis combler cet hypogée, qui ne présentait plus aucune forme ni caractère intéressant.

En faisant dégager le tombeau 5 du côté de l'est, on trouva plusieurs sépultures communes. Les tuiles étaient intactes, mais on ne découvrit dans les fosses que des corps en poussière.

On arriva ainsi à un monument de forme carrée (Tombeau 7, enceinte 1) dont la partie supérieure seule avait été démolie.

Les dimensions de ce monument sont : 2^m,50 de largeur, 2 mètres de longueur. La profondeur jusqu'au fond de la fosse est de 2^m,20. Il avait été visité.

Toute cette partie de la nécropole a donc été bouleversée à une époque antérieure.

Le 19 novembre, on arriva à un tombeau en caisson qui paraissait intact. Je le fis ouvrir. Il n'avait pas été fouillé. On trouva un corps en fort mauvais état (Tombeau 8, enceinte 1).

En dégageant les abords de ce tombeau, on avait mis à jour une marche; on continua à déblayer au même point, on découvrit une seconde marche, puis une troisième s'enfonçant entre deux murs revêtus d'enduit très brillant. Ces marches étaient couvertes de char-

bon, de pierres calcinées, de cendres. Mes ouvriers descendaient toujours et ils étaient arrivés à la cinquième marche, lorsqu'une grande masse de terre s'éboula et nous laissa à voir une ouverture. C'était l'entrée d'un grand caveau.

L'escalier de onze marches, donne accès dans une pièce taillée dans le tuf ayant comme dimensions : 3^m,40 de largeur, 2 mètres de longueur, 1^m,95 de hauteur. — Le plafond et une partie des murs étaient couverts d'un superbe enduit blanc très bien conservé, — des traces de peinture se laissaient encore voir sur cet enduit.

En face de l'escalier, au fond de la pièce d'entrée, est un grand enfoncement ayant 4^m,30 de longueur et 1^m,70 de largeur; la hauteur du sol au plafond est de 1^m,67.

Deux tombeaux placés côte à côte remplissent une partie de ce renfoncement : ils ont 1^m,80 de longueur sur 0^m,80 de largeur chacun et ils s'élèvent au-dessus du sol de 0^m,92.

Tous deux sont en maçonnerie recouverte de plâtre; celui de droite est blanc, celui de gauche porte des peintures; il y avait une inscription peinte en noir sur le bord de ce tombeau.

Le mot SECVNDVVS qui indiquait le nom du défunt est tombé avec le stuc qui le portait, quand nous voulûmes détacher l'épithaphe.

Le reste de l'inscription n'est pas très lisible; une partie de la peinture a été effacée par l'humidité et le temps. Je n'ai pu déchiffrer que les mots suivants :

DIS MANIBVS SACRIS SECVNDVVS...
ANIS VIXIT ANIS...⁽¹⁾

Dans le fond de cette seconde chambre étaient encore deux tombeaux placés perpendiculairement aux deux grands et recouverts de demi-cylindres en plâtre. A droite et à gauche des grands tombeaux, il existe une niche renfermant également deux tombeaux en caisson.

Dans la salle d'entrée on voit, à droite, un enfoncement ayant 1^m,20 de longueur sur 1^m,35 de largeur. Le sol en est formé par un plan incliné; il a 1^m,22 de hauteur à l'entrée et 0^m,68 au fond. Ce plan incliné était couvert de peintures, représentant des fleurs et des oiseaux.

Sur les trois faces de cet enfoncement sont creusées des petites niches fermées au moyen de tuiles; ces niches avaient déjà été

⁽¹⁾ [*Dīs Manibus sacris, Secund[us]us... anis (filius), vixit an[no]nis...* La formule *Dīs manibus sacris* est déjà connue. M. Jullian a essayé de l'expliquer dans le *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 179 et suiv. R. C.]

visitées autrefois; elles ne contenaient rien et les tuiles en étaient cassées.

Les enduits de ces faces conservent des traces de peinture; on peut distinguer une grenade, une feuille de lierre.

Sur le côté gauche de la chambre d'entrée, il existe également un enfoncement qui est fermé par un mur s'élevant à 0^m,55 au-dessus du sol. Cet enfoncement a 1^m,90 de largeur au pied; au-dessus du mur, il se rétrécit et n'a plus que 1^m,34 — La profondeur, y compris le mur qui a 0^m,30 d'épaisseur, est de 1^m,92. — La hauteur totale est de 1^m,40 (0,55 + 0,85).

Enfin, sur le côté de la chambre dans lequel débouche l'escalier, est une troisième excavation de forme rectangulaire ayant 1^m,32 de largeur, 1^m,15 de longueur et 1^m,41 de hauteur. Des traces de peinture se remarquent sur les enduits de cette niche. Au pied des deux tombeaux de face, se trouvent deux petits tombeaux en caisson. Sur le mur qui forme les deux grands tombeaux se trouvaient des fleurs semblables à celles du tombeau lui-même (Planche II).

Il est certain qu'à une époque quelconque ce caveau a été visité; car les pieds droits de la voûte du fond étaient cassés, comme si on avait voulu voir s'ils ne renfermaient pas de cachettes, mais tous les tombeaux étaient intacts.

Je remis à plus tard la visite des sarcophages, voulant prendre le dessin des tombeaux à fleurs, la place du caveau et sa vue perspective.

Je fis continuer les travaux à l'est de ce point. On découvrit une sépulture à trois compartiments (tombeau 10, enceinte 1), mais dans laquelle celui du dessous était perpendiculaire aux deux autres.

L'ensemble de ce tombeau avait comme dimensions: 2^m,30 de longueur, 2^m,10 de largeur et 2 mètres de profondeur. — La paroi ouest communiquait avec le grand caveau n° 6 éboulé en partie et comblé par moi. Dans les environs, on trouva encore une petite citerne en arc de cercle, des traces de construction et enfin le rocher (Enceinte 1, n° 11).

Il fallait se reporter ailleurs, toute cette partie de terrain ayant été vue. Je transportai les ouvriers à l'ouest du grand caveau. On trouva tout d'abord les fondations d'un monument, sur le sol duquel étaient encore des traces de mosaïques communes (1^m,75 de largeur, 2^m,40 de longueur), du côté nord, au pied du monument, trois fosses vides; puis, sur le côté ouest, une grande citerne bien conservée, qui fut vidée entièrement, mais qui ne donna rien, sauf quelques débris de poteries (Enceinte 1, n° 12).

L'espace qui porte le n° 13 représente un grand hypogée décou-

vert, il y a une trentaine d'années, par le général Baccouch. Tout le terrain compris entre le caveau n° 9 et le caveau n° 13 avait déjà été fouillé; aussi nos recherches en ce point furent-elles vaines.

Après quelques jours d'un travail inutile, je résolus de changer d'enceinte et de m'attaquer à celle que j'ai désignée sous le n° 2 du plan des travaux.

J'avais remarqué au n° 14 (Enceinte 2) des traces de construction; j'y mis mes ouvriers. Bientôt un monument de forme carrée fut dégagé; le sol portait trace de mosaïques communes. Sur la face nord, une ouverture avait été ménagée au moyen d'une tuile creuse et permettait l'écoulement de l'eau qui était versée dans le monument; au pied des fondations, on trouva plusieurs fosses et dans l'une d'elles, une lampe ayant pour sujet un lion.

Du côté est, les fouilles amenèrent la découverte successive de deux de ces trous carrés dont j'ai déjà parlé. Ils avaient chacun 1 mètre de côté, 1 mètre de profondeur (N° 15, enceinte 2).

Je me heurtai au roc de ce côté; je revins à l'ouest du monument n° 14. On trouva un petit silo ayant 0^m,60 de diamètre à l'entrée et 2 mètres de profondeur; puis j'arrivai à un mur en tuf de 0^m,40 d'épaisseur, ayant 1^m,20 de hauteur à partir du niveau actuel du sol jusqu'au point où il a été élevé. Je fis continuer les travaux de l'autre côté du mur; on découvrit quatre tombeaux en caissons. Deux étaient orientés nord-sud et deux est-ouest; ils mesuraient 1^m,60 de longueur et 1 mètre de largeur pour deux, 2 mètres de longueur et 1 mètre de largeur pour les deux autres. Je fis suivre le mur en tuf; bientôt je m'aperçus qu'il formait un enclos dans la nécropole. Ce terrain entouré de tout côté par le mur de tuf de 0^m,40 d'épaisseur paraissait une petite nécropole particulière dans la grande, ayant probablement servi à enterrer les membres d'une corporation.

Je fis enlever toute la terre de ce petit cimetière sur une épaisseur de 1 mètre. Quand il fut bien dégagé, je m'occupai d'examiner les tombeaux. Ce déblaiement m'a pris huit jours (Tombeau n° 17, enceinte 2).

Les travaux de fouille des tombeaux furent commencés en *a*. — La première fosse, formée par des tuiles en chevron, renfermait un squelette ayant à ses pieds un vase en terre rouge dans lequel était placée une lampe. Le sujet en est Isis et Sérapis; à la tête du corps était une gargoulette en forme de gourde, le goulot en bas.

Plusieurs sépultures furent ouvertes ensuite ne contenant que des corps.

Une fosse *b* renfermait une lampe sans sujet aux pieds du cadavre

et une gargoulette à la tête. Près de là, je trouvai, dans une fosse, une pièce de monnaie d'Antonin.

En fouillant le tombeau *c*, je ramassai au milieu de la terre qui recouvrait le corps, deux morceaux de poterie assez grands dont la forme arrondie attira mon attention. Ils étaient couverts de terre humide. Je les fis sécher au soleil, puis nettoyer, et je m'aperçus que ces fragments représentaient un sujet. — Ce sujet était une course de chars trainés par des chameaux. — Il est facile de reconnaître un hippodrome avec ses attributs, l'obélisque, des statues, des gens à cheval. J'arrivai, grâce aux petits morceaux ramassés encore dans la terre, à reconstituer environ les $\frac{3}{5}$ du disque, qui pouvait avoir 0^m,10 de diamètre. Cette pièce est aujourd'hui au Musée du Bardo. Dans la même tombe, j'ai trouvé une lampe ayant pour sujet un animal marchant à gauche.

Le lendemain, en visitant le tombeau en pierre *d*, je trouvai de nombreux morceaux de poteries, parmi lesquelles je reconnus une tête de femme. — Je fis sécher tous ces morceaux humides et friables. — Le soir, je pus reconstituer les figures suivantes :

Deux statuettes de femmes, dont une partie du corps manque ; un Amour, moins les jambes ; un lion à peu près complet ; un fragment d'une Lédà avec le cygne ; enfin une grande composition de forme ovale, ayant 0^m,20 de diamètre dans le sens le plus long et 0^m,15 dans l'autre sens. On y voit un enfant nu, dormant sur un lion. Plusieurs de ces sujets portaient encore des traces de peinture bleue, rose, rouge et jaune. Ces statuettes sont au Musée du Bardo.

Quelques lampes furent encore trouvées dans ce petit cimetière ; une entre autres avec un animal. J'ai recueilli dans une tombe une monnaie d'Aurélien.

Un des squelettes exhumés présentait la particularité suivante : c'était un homme de taille exceptionnelle dépassant 2^m,10. Sa tête était séparée du corps et placée entre ses jambes. — Nous avions sans doute devant nous le corps d'un supplicié.

J'ai découvert deux ou trois squelettes de géants, mais celui dont je viens de parler est le seul corps trouvé sans tête.

Dans le tombeau *f* à côté du corps, était placé un plat creux renversé, sous lequel était le corps d'un enfant. C'était sans doute un usage, car j'ai trouvé plusieurs fois des enfants dans la même fosse que leurs parents.

Lorsqu'on arriva en *h*, on se heurta à un long mur, couvert d'un bel enduit, allant du nord au sud. A l'extrémité de ce mur, était un monument dont il ne reste que les fondations et le sol qui porte

encore traces de mosaïques *z*. Il y a deux marches pour pénétrer dans l'intérieur.

Sous le sol de ce monument, on trouva un grand silo qui fut vidé, mais ne donna aucun objet intéressant.

L'exploration de mon petit cimetière était terminée ; je fis continuer les fouilles le long de la route. On mit à jour une série de trous carrés (N^o 18, enceinte 2). Une première ligne, parallèle à la route, comprenait 12 trous dont la largeur variait entre 0^m,75 et 0^m,85. Ces trous étaient assez régulièrement espacés de 1^m,25 à 1^m,75.

A 0^m,90 en avant de ces trous, une seconde ligne parallèle à la première, était composée de quatre trous plus grands ayant comme dimensions moyennes :

Longueur	1 ^m ,05 à 1 ^m ,20
Largeur	1 ^m ,05 à 1 ^m ,20
Profondeur	0 ^m ,80 à 1 ^m ,35.

Tous ces trous, ainsi que ceux de forme semblable que j'ai trouvés depuis jusqu'à aujourd'hui sont remplis de terre végétale sans aucun débris de construction ni de pierres.

J'ai eu l'idée que peut-être ils étaient creusés pour y placer des arbustes et que, dans ce but, on les remplissait de bonne terre. Je ne crois pas facilement à leur emploi comme réservoirs d'eau ; cette série d'excavations voisines les unes des autres ne me paraît pas répondre à une semblable supposition.

Je ne trouvais plus rien dans l'enceinte 2, et je résolus de profiter des quelques jours de mauvais temps que nous eûmes à la fin de l'année, pour examiner en détail les tombeaux de l'hypogée que j'ai décrit plus haut (Enceinte 1, n^o 9) et dont le plan est reproduit à la page suivante.

On commença par ouvrir les deux tombeaux en caisson du fond du caveau. Le plus éloigné contenait une première fosse avec tuiles en chevrons, puis une seconde fosse placée au-dessous avec tuiles à plat (1). La largeur de la fosse est de 0^m,55 ; la profondeur de celle

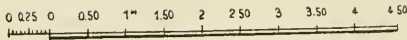
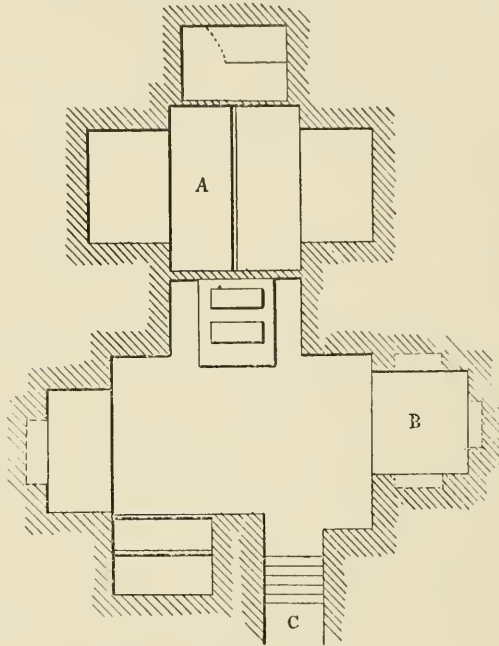
(1) [Dans cet hypogée a été trouvée, ainsi qu'a bien voulu me l'écrire M. le commandant de Lacombe, une brique portant l'estampille suivante, disposée en deux demi-cercles concentriques :

C · C A S S I C · F · V E T
 EX · FIGLINIS · C · ELIANIS
1878

Cette brique était intacte ; elle avait été employée dans la construction du caveau. M. le commandant de Lacombe ne pense pas qu'elle ait fait partie de matériaux utilisés antérieurement ailleurs ; elle donne donc la date approximative de l'hypogée. Malheureusement on n'en connaît pas d'autre exemplaire. Les utiles

qui est placée le plus bas, de 0^m,36; la profondeur de la fosse supérieure, de 0^m,55; la longueur de la tête aux pieds est de 1^m,70.

Le tombeau en caisson placé en avant avait à peu près les mêmes dimensions et offrait la même disposition : deux fosses superposées et deux corps. Dans le premier tombeau, j'ai trouvé une lampe



PLAN DU CAVEAU DES TOMBEAUX

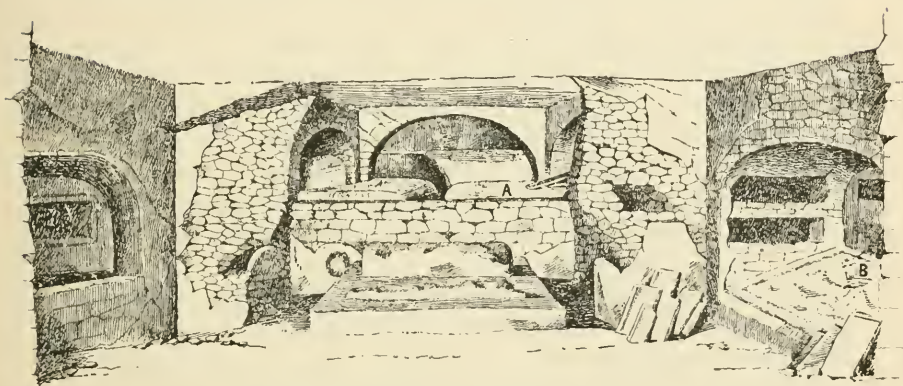
sur laquelle était figuré un personnage ailé devant un autel à sacrifice. Dans le deuxième, la lampe avait pour sujet un homme chassant un sanglier. A la tête du corps était un grand plat creux. Tous les ossements de ces quatre corps étaient bien conservés.

Une fois la partie postérieure du caveau explorée, je passai au tombeau de gauche de la chambre de l'entrée. J'y trouvai deux

portant la marque EX FIGLINIS CAELIANIS (Marini, *Iscr. dol.*, 1271, 1288 et 1289; Descemet, *Marques de briques*, LXXXIX. Cf. aussi *Nolizie degli scavi*, 1886, p. 455m) sont un peu différentes. M. Dressel, dont la compétence en pareille matière est bien connue, a bien voulu m'écrire, au vu de l'estampage, qu'il fixait le milieu du 1^{er} siècle comme date approximative de cette estampille. R. C.]

sépultures superposées; dans chacune, les tuiles étaient placées à plat. On n'y a rencontré aucun objet. Le fond de l'excavation paraissait fermée par une sorte de placage en pierres et poteries, entouré d'un encadrement de couleur rouge. Derrière le placage, était une petite niche renfermant un bloc de plâtre ayant la forme d'un enfant. Mais il ne restait pas trace d'ossements et le moule du corps n'existait pas.

La niche en retour, c'est-à-dire celle qui s'ouvre dans le mur où débouche l'escalier, fut ensuite ouverte. Elle renfermait six fosses en deux compartiments ayant chacun trois étages. La séparation de chacun des compartiments était formée par un mur en maçonnerie. Chaque tombe était fermée par des tuiles placées à plat. On trouva, pour l'ensemble de ces six tombes, deux lampes, une de taille un peu plus grande que d'habitude, ornée d'une tête comme sujet, l'autre sans aucun sujet.



Je résolus d'ouvrir un des deux grands tombeaux, mais afin de ne pas détériorer l'ensemble du caveau, je fis l'ouverture par l'extrémité du fond de la salle. On trouva un squelette bien conservé presque sous terre, mais n'ayant aucun objet avec lui. C'était le corps de *Secundinus*.

J'ouvris ensuite le tombeau voisin de la même manière par le bout opposé à l'entrée. On découvrit également un corps très bien conservé, celui d'une femme; aux pieds était placé un vase en terre rouge.

Entre les deux tombeaux, dans la maçonnerie, était scellée une lampe ayant pour sujet Isis et Sérapis.

Je m'attaquai alors au tombeau en caisson de l'excavation gauche de la chambre du fond placée au-dessus du tombeau de *Secundinus*.

Au milieu de la terre qui recouvrait les tuiles, je trouvai des débris de poterie; c'étaient des fragments d'un cheval. Je ramassai successivement un sujet à peu près intact représentant un homm

monté sur un chameau (Planche III, n° 1), un autre sujet, un homme à cheval (Planche III, n° 2) enfin un bœuf (Musée du Bardo). Toutes ces figurines portaient encore des traces de peinture.

Dans le même tombeau, je recueillis une lampe ayant pour sujet un animal marchant à droite.

Il y avait deux étages de fosses superposées.

Lorsque ce tombeau eut été entièrement exploré, j'ouvris celui qui était en face dans l'enfoncement de droite. On y trouva un vase en terre rouge, deux plats cassés, deux lampes, une avec un animal marchant à droite, l'autre avec la marque APID. Il y avait un seul corps. Sur la terre qui le recouvrait au-dessous des tuiles étaient répandus des feuillages verts réunis en bouquet et attachés avec un morceau de jonc. En touchant cette substance, elle s'en alla en poussière. J'en pus recueillir néanmoins quelques pincées. C'étaient sans doute des plantes artificielles.

Le tombeau aux oiseaux placé dans la niche de droite de la chambre d'entrée avait été abimé par les Arabes qui étaient venus se réfugier pendant les pluies dans l'hypogée. J'en avais le dessin, je résolus de le visiter. Lorsque la maçonnerie qui formait le plan incliné eut été démolie, je vis qu'il se composait lui aussi de deux compartiments à deux étages de fosses. Dans la première tombe, était une lampe ordinaire; à la tête d'un des corps, on trouva une gargoulette en forme de gourde.

Je démolis alors les deux petits tombeaux à caisson placés au pied de la sépulture de *Secundinus* et je découvris encore deux étages de tombeaux placés sous les deux grands tombeaux.

Dans les fosses du côté droit, on ne trouva que des ossements. A gauche, on recueillit dans la fosse supérieure un petit plat conservant les traces d'aliments, probablement de l'orge en grains; dans celle de dessous, il y avait une lampe; au milieu des ossements, je ramassai trois petits boutons en cuivre.

Il ne me restait plus qu'à visiter le sol même du caveau, j'y trouvai cinq nouvelles sépultures dont trois d'enfant; une autre renfermait un squelette d'adulte et, à côté, une lampe.

En résumé, cet hypogée contenait en tout trente-trois corps dont plusieurs d'enfants. Tout le caveau avait été exploré en détail; je fis boucher les fosses, niveler le sol de manière à ce qu'il reprit, autant qu'il m'était possible, sa forme primitive.

Nous étions arrivés en travaillant ainsi jusqu'au 18 janvier 1887. Je fus, à cette époque, obligé de suspendre mes recherches pendant trois mois.

M. le lieutenant Hannezo se chargea d'achever les travaux commencés dans l'enceinte 2 au point marqué 19. Malheureusement cette partie du terrain avait déjà été visitée et l'on n'obtint que des résultats insignifiants. Quelques tombes, quelques monuments démolis furent trouvés. Deux lampes furent la maigre récolte de deux semaines de travail.

Je repris mes opérations le 16 avril et établis mes ouvriers dans l'enceinte n° 1. Je commençai par le tombeau 20, il était vide ainsi que les deux ou trois voisins. Enfin on arriva à une partie intacte : on ouvrit un tombeau, qui renfermait une gargoulette et un plat creux. Lorsque je parvins au tombeau 21 (Enceinte 1), les ouvriers trouvèrent, au lieu des tuiles habituelles, un plancher en pierres fortement maçonnées. Aux pieds du squelette était une jolie lampe où se voyait Apollon tirant l'arc. Pendant que je dégageais le corps, mes ouvriers nettoyaient les abords du tombeau ; ils recueillirent coup sur coup, au milieu de la terre, six lampes de basse époque, mais parfaitement intactes. Les sujets étaient des animaux, des roses, un Mercure. Bien que de forme chrétienne, elles appartenaient à des sépultures païennes.

Dans le tombeau suivant, on trouva plusieurs plats et gargoulettes et encore cinq lampes de basse époque, également intactes et d'assez jolie forme. Les sujets étaient analogues aux premiers.

Un tombeau, un peu plus loin, contenait une urne coupée en deux longitudinalement. Les deux morceaux placés bout à bout recouvraient un corps d'enfant. Je déblayai également au même point, deux tombeaux de femmes enterrées avec un enfant dont le corps était placé sous un grand plat creux. Ces plats étaient écrasés par le poids de la terre et des pierres qui les couvraient.

Dans deux sépultures voisines, les tuiles qui fermaient la fosse étaient calées avec des platras peints et travaillés provenant de constructions antérieures.

Les ouvriers vinrent se heurter à un mur en tuf ; ils ouvrirent une tranchée (N° 22). Toutes les tombes qu'on rencontrait avaient été visitées. Au point 23, on mit à jour trois tombes en pierre bien conservées ; mais on ne rencontra dedans que les corps.

Il n'y avait plus rien à espérer de l'enceinte n° 1.

Je résolus de changer de terrain et de me transporter de l'autre côté de la voie romaine, dans la partie que j'ai désignée sous le nom d'enceinte n° 3. Ce terrain est compris entre des tombeaux découverts au moment de l'occupation et une mosaïque placée sur le bord de la route.

Au bout de deux heures de travail, nous avons mis à jour plusieurs monuments qui avaient été rasés au niveau du sol.

Dans le premier que j'ouvris (Enceinte 3, n° 24), je recueillis une lampe d'époque de transition. En arrivant au point n° 25, on heurta un banc de rochers. En cette partie, tous les tombeaux étaient en maçonnerie, et reposaient sur le roc lui-même; ils renfermaient des urnes funéraires pleines de cendres. J'en démolis un; je constatai qu'au milieu de la construction était encastrée une urne contenant des ossements calcinés. Sur l'urne était placée une lampe qui représentait Isis et Sérapis. Une partie de ces tombeaux avait déjà été visitée et les urnes étaient brisées; je réussis néanmoins à en découvrir deux ou trois intactes. Les formes variaient. L'une d'elles attira surtout mon attention: elle a absolument l'apparence des marmites à kouskous actuelles (*keskes*), percées de trous dans leur partie inférieure. Elle était pleine de cendres. Sous le pot, était placée une lampe sans sujet.

En démolissant la maçonnerie de ce monument, j'ai trouvé faisant corps avec elle, des poteries dont l'une à peu près intacte représente un dieu oriental (Planche III, n° 3).

Pendant que je fouillais ce sol, un de mes ouvriers qui travaillait au tombeau n° 27, vint me montrer une poterie qu'il avait trouvée; elle représentait un bœuf ou plutôt un taureau (Planche III, n° 4). Je me transportai immédiatement à l'endroit où il avait fait cette trouvaille et je fouillai moi-même la terre du tombeau. Je ramassai plusieurs morceaux de poteries. Après les avoir fait sécher, je les réunis et j'obtins plusieurs sujets: une femme nue tenant son manteau écarté et portant une grande couronne; une seconde femme offrant beaucoup de ressemblance avec la première et présentant encore des traces de dorures (Planche III, nos 5 et 6);

Une femme tenant un bouclier sur les genoux et dans une posture assise (Planche III, n° 7);

Une femme assise sur un fauteuil et jouant d'un instrument à corde. (Planche III, n° 8);

Un personnage assis portant une lampe sur les genoux (Pl. III, n° 9);

Enfin une tête d'homme (Planche III, n° 10.)

Dans le voisinage de ce tombeau, on trouva une tombe d'enfant dont le corps était couvert par les deux moitiés d'une grande urne qui avait été fendue en deux. Dans la terre qui entourait le squelette, étaient de nombreuses olives à demi calcinées.

On découvrit encore un certain nombre de monuments en maçonnerie, mais toutes les tombes avaient déjà été visitées. Plusieurs

débris d'urnes en ont pourtant été encore exhumés, ainsi que les morceaux d'un grand vase en verre qui ont pu se recoller.

Quelques jours après, on trouva, au point 28, quelques débris de figurines : une femme nue ouvrant son manteau, à laquelle manque la tête (Planche III, n° 11) et deux têtes de femmes (Planche III, nos 12 et 13).

Dans une tombe, je recueillis quelques petits objets en cuivre, trois petits brûle-parfums également en cuivre, en forme de capsule, plus deux lampes de bonne époque où est figuré un coq.

Le tombeau n° 29 avait servi à un enfant ; il était fermé au moyen de grandes briques cannelées ayant de 0^m,06 à 0^m,07 d'épaisseur. Le corps était noyé dans la chaux. J'y remarquai des traces d'ornements en cuivre, probablement des épingles de coiffure. Aux environs du cou, je recueillis dans la chaux un certain nombre de perles en verre, en nacre, en améthiste, ayant servi à former un collier. Ces perles étaient tout à fait semblables à celles que l'on fait encore de nos jours pour les enfants.

Vers le 15 juin, au point 30, on mit à jour quelques gargoulettes, et un vase plus soigné dont les morceaux ont pu être recollés en partie. Il présente comme décoration une tête casquée et des guirlandes de palmes. La terre en est très fine.

Le lendemain, au même endroit, je rencontraï, dans un tombeau voisin, deux lampes et un nouveau pot en terre rouge un peu mieux conservé. Sa décoration était également de guirlandes de palmes avec un personnage représentant Hercule.

Un autre jour, en fouillant un tombeau, je recueillis un grand nombre de clous en fer à grosse tête, dont quelques-uns étaient encore assemblés. Ils avaient dû servir à orner le couvercle de quelque coffre.

Dans la maçonnerie de ce tombeau, était un morceau de marbre portant sur ses deux faces une inscription; il avait servi deux fois avant d'être employé comme une vulgaire pierre à la construction du monument (1).

(1) [Sur l'une des faces on lit :

D	
HILAR	
V I X I	
M E N	
PATER	
M O ·	

Di(is) [M(anibus) s(acrum)], Hilarius?... vixi[t an(nis ...) men[sibus...]. Pater [filio piissi]no [fecit].

Sur l'autre :

VI
STIMO FECIT ·

A en juger par la forme des lettres, les deux textes ne sont pas d'une époque très différente ; on peut les attribuer au n° ou au m^e siècle. — R. C.]

Nous arrivions dans un terrain qui avait déjà été remué et toutes les sépultures que l'on mettait à jour avaient été ouvertes.

Nous étions d'ailleurs au 4 juillet et la température forçait à ralentir les travaux.

Vers la fin du mois, je devais prendre un congé de quelque durée. Ne voulant pas suspendre absolument les fouilles, je chargeai M. le lieutenant Hannezo de les diriger pendant mon absence, ce dont il s'est acquitté avec grand soin jusqu'au 10 octobre. C'est d'après les indications qu'il m'a données que je continue mon rapport.

Ne trouvant plus rien dans la partie nord-ouest du terrain, il résolut de diriger ses recherches vers le sud, du côté des tombeaux ouverts antérieurement par le 27^e bataillon de chasseurs.

Il commença par dégager les monuments encore existants, mais il ne put trouver aucun objet intéressant ; tout avait été vu. Cependant le monument 31 n'avait pas été complètement démoli. Il l'explora avec soin et rencontra encore deux urnes cassées incrustées dans la maçonnerie. Il avait dû y en avoir quatre.

Un grand mur couvert d'un bel enduit entourait toute cette partie de terrain ; il n'en restait que quelques décimètres au-dessus des fondations.

Les tranchées de fouilles furent continuées vers l'est ; elles amenèrent la découverte d'un grand silo, puis de nombreuses tombes ouvertes. Enfin on arriva à un point encore vierge. Le tombeau 32 renfermait une lampe où était figurée une tête. Le tombeau 33 donna une lampe portant un sujet obscène.

Plusieurs lampes en assez mauvais état furent encore trouvées dans ces parages.

En remontant du côté nord-est, les ouvriers mirent à jour un escalier ; on s'empressa de le déblayer et l'on arriva ainsi dans un hypogée de petite taille, malheureusement vide ; ce caveau contenait deux niches ayant chacune deux tombeaux creusés dans le tuf. En *a*, se trouve une excavation où étaient encore quatre sépultures. Bien que tout y eût déjà été bouleversé, on eut la bonne fortune de rencontrer encore trois lampes.

Au point 35, on découvrit, également creusé dans le roc, une sorte de caveau de petite dimension renfermant deux tombeaux à deux étages chacun ; rien ne fut recueilli auprès des corps.

Les fouilles se continuaient en remontant vers le nord ; on franchit de nouveau le banc de rochers sans succès ; enfin on ouvrit un tombeau (N^o 36) qui dédommagea un peu de cette longue suite de recherches inutiles.

Tout d'abord la fosse renfermait une plaque de marbre portant une inscription qui indique le nom du défunt ⁽¹⁾, puis plusieurs statuettes en terre cuite :

Une femme nue, ouvrant son manteau, sans tête. (Planche III, n° 14.)

Un homme nu. (Planche III, n° 15.)

Un homme à cheval. (Planche III, n° 16.)

Un enfant monté sur un dauphin. (Planche III, n° 17.)

A l'est de ce tombeau, on rencontra des traces de construction, un grand silo, des murs, une chambre, enfin d'autres murs qui indiquaient la présence d'une maison.

Avant d'abandonner cette enceinte, M. Hannezo fit encore chercher de différents côtés, mais partout on se heurta à un travail déjà exécuté antérieurement. Il se décida à changer le théâtre de ses opérations. Il revint à l'enceinte 2 et porta ses recherches sur le terrain n° 37.

On rencontra de nombreux tombeaux, dont la plupart avaient déjà été visités. Il ne put recueillir que quelques poteries. Tout avait été remué. Il fallait changer encore une fois de terrain.

L'attention fut attirée par un enfoncement placé en un point 38 (enceinte 2). On trouva effectivement un puits de tombeau, puis le tombeau lui-même qui avait été converti en réservoir d'eau; il communiquait avec deux autres petites citernes à orifice circulaire.

Toutes ces chambres furent déblayées, mais sans donner aucun résultat intéressant.

Ce travail avait pris beaucoup de temps; il se terminait au moment de mon retour à Soussé.

Les fouilles que j'ai exécutées pendant le mois d'octobre n'ont pas produit grand'chose.

Elles ont été consacrées presque tout entières à déblayer un certain nombre d'hypogées trouvés précédemment. Une partie de l'enceinte 2 n'avait pas encore été visitée, c'était le coin N. E.; les ouvriers y furent placés le 29 octobre 1888.

(1) Cette inscription est ainsi conçue :

DIS · MANIBVS
L · SVLPICIVS MARCELLVS
H · S · E ·
VIXIT · ANNIS XXI ·
PATER FECIT

Elle peut être du n° siècle ou du m°. — R. C.]

Les résultats de ces travaux furent le déblaiement d'un hypogée double. Nous décrivons successivement chacune des parties qui le composent.

1^o *Grand hypogée*. — On descend dans le caveau par un escalier de onze marches en bon état ayant une largeur de 1^m,35. Le sol de l'hypogée est à environ 3 mètres au-dessous du sol du terrain extérieur.

On pénètre dans une grande salle de forme à peu près carrée, ayant 6^m,50 de longueur sur 6 mètres de largeur. La hauteur du plafond est de 2^m,50. Ce caveau renferme deux sortes de tombeaux; les uns placés dans des niches le long des murs, les autres dans l'intérieur de la salle.

L'épaisseur de la voûte est d'environ 0^m,60 : elle est formée d'un tuf assez dur.

La face de la salle qui est située à gauche de l'escalier présente trois niches de forme arrondie ayant 2 mètres de longueur et 1^m,20 de profondeur; chaque niche renferme deux tombes contiguës recouvertes par un sol en maçonnerie. En les ouvrant, nous trouvons d'abord une épaisse couche de sable, puis des pierres, des tuiles placées, soit en chevron, soit à plat, enfin le corps plus ou moins recouvert de terres provenant de l'effondrement des tuiles et presque toujours entouré d'une épaisse couche de chaux. La tête du mort reposait parfois sur une grosse pierre ou sur un oreiller en chaux ou en plâtre.

Les deux tombes sont séparées entre elles par un petit mur en tuf provenant du terrain naturel dans lequel on les avait creusées, et de l'intérieur de la salle, par un second petit mur en tuf ayant quelques centimètres de hauteur au-dessus du sol.

La face placée vis-à-vis l'escalier présente également trois niches dont une carrée et deux rondes. Leur largeur est moindre, elle n'est que de 1^m,60. La profondeur varie entre 1^m,40 et 1^m,50.

Ces niches offrent également deux tombes juxtaposées; seulement le massif de maçonnerie est plus épais et s'élève à 0^m,90 au-dessus du sol.

Sur la niche du milieu se trouvent des traces de peinture.

La face de la salle qui est à droite de l'escalier ne contient pas de sépultures.

Sur la face même dans laquelle débouche l'escalier, et sur le côté droit, existe une niche arrondie de même forme que les autres et de dimensions analogues : 1^m,60 de largeur sur 1^m,65 de profondeur. En résumé nous avons constaté la présence de quatorze sépultures sur le pourtour de l'hypogée, toujours deux par deux.

Passons maintenant aux tombeaux de l'intérieur de la salle. On

voit d'abord à gauche, dans le fond de la salle, un tombeau en maçonnerie de forme à peu près carrée ayant 1^m,25 sur 1^m,30. La hauteur au-dessus du sol est de 0^m,15.

À côté est un petit monument carré de 0^m,60 sur 0^m,75 ayant 0^m,40 de hauteur.

À droite de ce dernier, un tombeau à caisson de 1^m,25 de longueur sur 0^m,85 de largeur, mesurant 0^m,30 de hauteur, repose sur un socle de 0^m,08 de hauteur. Il offre des traces de peinture (guirlandes de roses, feuilles vertes et branches de rosiers avec fleurs). En avant se remarque un tombeau en forme de caisson de 1^m,90 de longueur sur 0^m,80 de largeur; il a 0^m,40 de hauteur et repose sur un socle de 0^m,15 de hauteur. Appuyés contre la face latérale droite sont deux tombeaux couverts d'une petite couche de maçonnerie ayant environ 2 mètres de longueur sur 0^m,85 de largeur. Le mur qui ferme la niche du milieu vis-à-vis l'escalier, porte des traces de peintures; mais il ne reste plus qu'une partie du motif qui y figurait : c'est un sarcophage entouré de plantes.

Dans le coin de droite de l'hypogée, un tombeau carré ayant 1^m,80 de longueur sur 1 mètre de largeur et 0^m,10 de hauteur de maçonnerie au-dessus du sol, est accosté d'un autre tombeau de 1^m,40 de longueur sur 0^m,50 de largeur. La salle est aérée par trois puits creusés dans le plafond, ayant environ une surface de 1 mètre carré. C'est à côté de ce dernier tombeau que s'ouvre un trou donnant passage dans un second hypogée beaucoup plus petit. Il paraît assuré que cette communication n'a été établie que longtemps après la construction des hypogées, car elle franchit plusieurs tombes.

2^o *Petit hypogée*. — Cette chambre a de 2^m,60 à 3 mètres de largeur sur 4 mètres de longueur; en face l'ouverture qui fait communiquer les deux hypogées, se trouve un escalier qui n'a pu être déblayé, un olivier ayant poussé à l'endroit même où il débouche.

La pièce est intacte et parfaitement conservée.

Sur la face que l'on trouve à droite en entrant est un petit tombeau en caisson ayant 1^m,15 de longueur, sur 0^m,40 de largeur; il repose sur un socle de quelques centimètres de hauteur. Vient ensuite une niche de 1^m,75 de longueur sur 0^m,70 de profondeur et fermée par un petit mur en tuf de 0^m,50 de hauteur au-dessus du sol.

La face sur laquelle s'ouvre l'escalier ne contient pas de tombeau.

Sur la face gauche on trouve deux niches rondes de 1^m,60 de largeur et de 0^m,70 de profondeur.

La hauteur du sol à la voûte est de 2^m,70.

Dans l'intérieur de la salle, on remarque trois tombeaux dont la

maçonnerie s'élève seulement de quelques centimètres au-dessus du sol ; il y a trace de deux autres tombes sans maçonnerie. Les enduits qui recouvrent le pourtour de l'hypogée dans sa partie inférieure sont absolument intacts.

Un puits d'aération est ouvert dans le plafond du caveau.

Plusieurs objets ont été trouvés sur le sol même du caveau. Malheureusement, ils étaient, pour la plupart, brisés par la chute d'une partie du plafond ; ce sont : un pot et un plat en poterie assez fine, sans dessin ; deux plats en poterie rouge plus fine, mais complètement brisés, et les morceaux d'une lampe très ordinaire.

Il faut signaler encore deux pots et un plat brisés.

Dans le premier hypogée, en ouvrant un des tombeaux, on a trouvé une lampe avec tête assez effacée et un petit pot en terre grise placé près de la tête. Une monnaie de Trajan était posée sur la lampe. Dans un autre, parmi les pierres de la maçonnerie, nous avons ramassé les débris de quatre plats en terre rouge très fine ; ils étaient couverts de plâtre et faisaient corps avec les pierres.

Dans un troisième était un petit pot ; dans un quatrième une lampe où l'on voyait représentées Isis et Osiris : en résumé fort peu de choses. Il est probable que la plupart des vases ou lampes disposés dans le caveau avaient été placés simplement sur le sol même de l'hypogée et par exception quelques-uns dans les fosses elles-mêmes.

Je n'ai pas ouvert les tombeaux du petit hypogée, voulant le conserver intact comme spécimen. Une seule sépulture a été visitée : elle renfermait deux tuiles portant l'empreinte suivante :

TI CL FELIC
EX OFFICINA

Le grand hypogée devait être entièrement revêtu d'un enduit épais. Les débris du plafond en ont gardé des traces ; dans les niches on remarque quelques restes d'un stucage moins fin et moins épais.

[M. le commandant de Lacomble a encore visité d'autres hypogées dont il a relevé soigneusement la forme et la disposition, mais qu'il ne lui a pas été donné de fouiller aussi complètement que le précédent. Le plan n'en offre rien de particulier ni qui diffère d'une façon sensible de ceux qu'il a relevés et qui ont été signalés plus haut. Dans l'un de ces caveaux, il y a remarqué une peinture sur stuc représentant des roses et des guirlandes ; c'est un sujet tout à fait analogue à celui qui est figuré sur la planche II ; il y a recueilli une lampe avec une pièce portant l'effigie de Trajan, ce qui donne une date maxima pour

l'âge de la sépulture. Dans un autre il a trouvé des fragments d'inscription funéraire, actuellement déposés au Musée Alaoui :

$$\begin{array}{c} d \qquad \qquad M \qquad \qquad s \\ \left. \begin{array}{l} F L \cdot Z O I L \\ H \cdot S \cdot V I \end{array} \right\} u s \\ \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \qquad \left. \begin{array}{l} \\ \\ \\ \end{array} \right\} a n n \\ X I I I I \cdot M \cdot V I I \cdot d . . I I L \\ P A T R I \cdot P I I S S I M O F E C \end{array}$$

L. 2 et 3... *Fl(avius) Zoil[us]. H(ic) s(itus) e(st) etc.*

Les caractères sont du n^e ou du III^e siècle, comme ceux des inscriptions déjà trouvées dans d'autres tombes.

En terminant M. de Lacomble déclare que la nécropole s'étendait jusqu'à 3 kilomètres de Sousse. Il est à souhaiter que des fouilles soient reprises par le Service des Antiquités et que l'on puisse achever l'exploration d'un cimetière qui a déjà fourni plus d'un document intéressant. — R. C.]

NOTE

SUR PLUSIEURS INSCRIPTIONS INÉDITES D'AFRIQUE

Par M. R. Cagnat.

Nous avons reçu la copie ou l'estampage de plusieurs inscriptions inédites d'Afrique :

1^o *Hen-hir-Chouhoud-el-Batel*, près Medjez-el-Bab. (Dessin de M. de Vialar, contrôleur civil.)

Stèle funéraire représentant un personnage debout près d'un autel allumé. On lit au-dessous :

CALPENNIAE ♂
♂ VICTORIAE

M. de Vialar a trouvé dans la même ruine une tête d'homme barbue à cheveux frisés et une statue décapitée.

2^o Environs de *Sidi-Brahim*, sur la route ferrée de Souk-Ahras à Tébessa. — Lettres de 0^m,05. Estampage communiqué par M. Aubert.

CAELESTI AVG
SACRVM
CAECILVICTOR
VOTVM QVOD
PROMISIT
REDDIDIT

3^o *Aïn-Kebira* (autrefois Salafi, en Maurétanie) et lieux voisins. — Copies, dessins et estampages du capitaine Flick, chef de la troisième brigade topographique de Constantine.

a) Près de la ferme Bruyère, à 6 kilomètres à l'est d'Aïn-Kebira, sur la rive droite de l'oued Adouane. Lettres de 0^m,04 à la première ligne, de 0^m,06 à la deuxième, de 0^m,035 à la troisième.

A E T E R N O
M G N O D E O
⊗ APADENSES ⊗

L. 2. Le O de *Magno* est gravé dans l'angle formé par les deux dernières branches du N.

La dernière ligne semble contenir un seul mot ; mais le début et surtout la fin ne sont pas absolument certains. M. le capitaine Flick a lu ///APADFNSI ⊗. Sur l'estampage le P de cette ligne paraît ainsi fait : P.

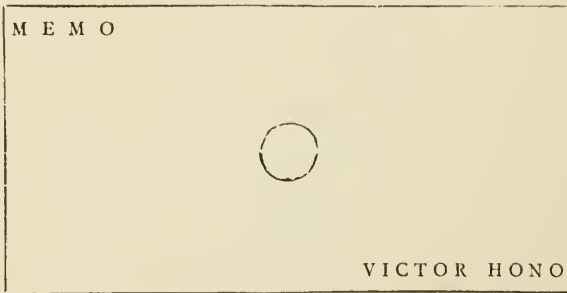
C'est la base d'une statue élevée à la *Victoria Britannica* de Caracalla par le peuple de Satafi, en vertu d'un décret des décurions. Le monument est postérieur à 213 où Caracalla reçut le titre de *Germanicus Maximus*.

d) Hauteur des lettres : 0^m,06-0^m,05.

PRO FELICITATE
 dDDNNGRATIANI *valentiniani et theodosii*
 } ERLIGNISP/
 d } VCTWINS/
 } ONVSEX/
 } PTVSIN/

Le R et l'A du mot GRATIANI sont liés.

e) Monument chrétien (?)



Il n'y a rien d'effacé; le cercle central a été seul martelé intérieurement.

d) Fragment d'architrave qui appartient peut-être, pense M. le capitaine Flick, à l'inscription qui porte au *Corpus inscriptionum latinarum*, tome VIII, le n° 8392.

D I I
 an. P C C X C I I I R O G

La date nous reporte à l'année 332 ap. J.-C.

e) Inscription chrétienne de l'an 322.

M E M O R I A
 I U L I F O R T V
 N I B O N I N O
 C E N T I S S I M I U I X
 A N N I I P C C L X X X I I I

d) Tombe chrétienne de l'an 364.

me MORIE de POS
ITIONIS PRESBIT
ERI SECVRI POSITA
A FRATRES FATALE
ET FLORAVICSITAN
NOS Lϸ ANOP Ϸ
XXIII DEPOSITIO B
ASSI FRATRIS ϸ I ID
VS OCTOBRES

[*Me*]mori(a)e [*de*]positionis presbiteri Securi posita a fratres
Fatale et Flora; viesit annos LVI, an(n)o p(rovinciae) CCCXXIII;
depositio Bassi fratris VII Idus octobres.

M. l'abbé Duchesne a bien voulu me remettre, au sujet de cette
inscription, la note suivante :

« Elle mentionne deux défunts ; le premier est un prêtre appelé
Securus, dont le monument a été exécuté par les soins de son frère
Fatalis et de sa sœur Flora. Le second est un Bassus, enterré le 9 oc-
tobre. Entre les deux commémorations, il y a une date par l'ère
provinciale. Je le la lis 324, ce qui donne l'an 363 de notre ère ; mais
je ne saurais dire auquel des deux défunts elle se rapporte.

« L'épigraphie chrétienne de Satafi n'était représentée jusqu'ici que
par un texte insignifiant (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 8407). Une
épitaphe de prêtre, et du IV^e siècle, a ici son intérêt. »

C'est sans doute encore à l'église ou diocèse de Satafi qu'il faut rat-
tacher l'inscription qui suit :

e) Sur le Djebel-Mégriss.

MESACRESCEN
TISECOTIBIME
SAOVBITTE
ALOGIES

Me(n)sa Crescentis Escotibi; me(n)sa Oubitt(a)e Alogies.

« Deux défunts y sont mentionnés, me dit M. l'abbé Duchesne, *Cre-
scens Escotibi* et *Oubitta Alogies*. La forme *mesa* pour *mensa* est très
usitée dans la région. Quant aux noms propres, sauf *Crescens*, ils me
sont inconnus. *Alogies* est peut-être pour *Alogiae*, génitif d'*Alogia*. »

f) Près de la fontaine dite Tala-Alaf, à mi-route entre Takitoun et Aïn-Kebira, près d'Amoucha. — Copie de M. Flick.

MEMORIA IVIAI
IVMV ASL
SEISIS DPOSIO
D M I

g) Au fond de la fontaine dite Aïn-Brezza, près de Aïn-el-Kebira.

VIVI
M IVSSIT

h) A un kilomètre environ au sud d'Aïn-Kebira, sur une sorte de colonne, qui a été employée ensuite à l'empierrement de la route (!).

II
CII
VXXI
CMX
VN
VIRO
IM
VVINN
ΔΙΑΡ
M

Il est impossible de rien tirer de ces trois derniers textes, qui sont évidemment dans un mauvais état de conservation.

3° *Dar-Ali-el-Hochani*, entre Aïn-Kemouda et Thala. — Estampage de M. Ollier. Caractères byzantins.

MEMOR' A BATI IVLI
ANI
E OBI O EMAL O S ΔI
A O NVS FE O I

Memoria b(e)ati Juliani : ego Bicemalos diaconus feci.

L'abbé Duchesne m'écrit au sujet de ce texte :

« C'est une *memoria* en l'honneur d'un saint Julien (*bati* pour *beati*) exécutée aux frais d'un diacre appelé *Bicemalos*. Ces monuments en l'honneur des saints sont extrêmement communs en Afrique et notamment dans la région numide, à laquelle se rattache géographiquement la partie occidentale de la Byzacène, d'où provient la *memoria* qui nous occupe.

« Le diacre *Bicemalos* (le nom semble être *Vincomalus* estropié)

appartenait peut-être à l'église de Thelepte; on en jugerait plus sûrement si l'on était mieux édifié sur l'emplacement du monument.

« Le saint auquel celui-ci est consacré doit être le grand saint Julien d'Antioche, dont le culte opposé par l'autorité ecclésiastique à celui du temple de Daphné, parvint très vite à un éclat extraordinaire. Il y a bien des martyrs du nom de Julien dans diverses listes de martyrs africains; un, en particulier, figure au nombre des compagnons des saints Montanus et Lucius, exécutés à Carthage en 259 ou 260 (Ruinart, *Acta sincera*). Mais aucun des saints Julien d'Afrique n'a été, que je sache, l'objet d'un culte spécial, à l'état isolé, en dehors du groupe auquel il appartient. Du reste le monument offre des traits paléographiques de la période byzantine, et il est tout naturel qu'il se ressente de la dévotion aux saints d'Orient. »

5° M. de La Martinière a communiqué à M. Reinach un estampage pris par lui sur l'emplacement de la station de *Ad Mercuri* (Aïn-Bel-lita, Maroc). Le texte est en fort mauvais état. On y lit cependant :

— I I D —
caes·MANTONIGOR
 DIANIPIIFELICIS
 AVGRPDEVOTAHII
 IAI NVMINIM
 EIVS

L. 4, 5 et 6. *R(es)p(ublica) devota... numini m(ajestati) [q(ue)] ejus.*

La fin de la quatrième ligne et le début de la cinquième sont très incertains.

6° Inscription nouvellement trouvée à Aïn-Témouchent par M. Bacquès, maire de la commune et communiquée par M. le commandant Demaeght. On ignorait jusqu'ici le nom de la cité antique à laquelle avait succédé la ville d'Aïn-Témouchent; le texte que l'on vient de découvrir lève désormais tous les doutes. Il est ainsi conçu :

⚡

IMPP · DIOCLETIANO · ET · MAXIMIANO · AVGG · ET · CONSTANTIO[⚡]
(sic) ET · MAXIMIANO · NOBIL · ISSIMO[⚡]CESS · C · IVL · FORTVNATVS · CVR ·
 AC · DISP · REIP · ALBVL · TEMPVLVM · d' · E · MAVRAE · AD · PRISTINVM
 STATVM · REFORMAVIT · [⚡] u · VMVIRATV · C · IVL · GAITATIS · IVN ·
(sic) ET · L · SEI · FELICIS · AEDILICIO · L · ARRI · PRIVATI ET · C · MVCI · MV
 CIANI · IVN · ET · AVR · DOM[⚡]STR · ET · AVR[⚡]
 QVINTVM · ET · E · M[⚡] · A · SM
 EXIBVERVNT · · T · FL[⚡] · ATV · S · SCRIPSIT ·
 ⚡ · A · N · N · O · P · r · o · v · i · n · c · i · a · C · C · L · X · ⚡

⚡

Imperatoribus) Diocletiano et Maximiano Augustis et Constantio et Maximiano nobilissimo Caesaribus), C. Jul(ius) Fortunatus curator ac disp(unctor) reip(ublicae) Albul(ensis) tempulum [D]eae Maurae ad pristinum statum reformavit, d[um]vira[um] C. Jul(i) Gaitatis Jun(ioris) et L. Sei(i) Felicis, aedilicio L. Arr(i) Privati et C. Muci(i) Muciani Jun(ioris) et Aur(elius) Dom.....str et Aur(elius) Quintum et (A)emi[lius]..... promissa?] sua ex(h)ibuerunt. T. Fl[avius] Fortun[atus] scripsit. Anno p[ro]vinci]a(e) CCLX.

Il n'y a aucun doute sur la lecture. Les lettres sont généralement parfaitement nettes; les endroits difficiles ont été vérifiés par moi sur l'estampage puis sur une excellente photographie, et postérieurement sur l'original, qui est au Musée d'Oran, par M. le commandant Demaeght.

Ce texte est daté de l'an 299. On s'aperçoit qu'il appartient à une basse époque et surtout à une province barbare; à la deuxième ligne on lit *nobilissimo Caesaribus*; à la cinquième, *aedilicio* signifie évidemment *aedilitate*; à la suivante, *Quintum* est mis pour *Quintus* et à la dernière, *provincia* pour *provinciae*. Les lacunes se remplissent aisément, sauf à la sixième ligne où les lettres DOM, début d'un surnom, étaient suivies de six ou sept lettres, suivies elles-mêmes du groupe STR. M. le commandant Demaeght m'affirme qu'il n'y a pas de point ni de blanc entre le S et le groupe TR; il estime que STR est le début d'un mot comme *Str(abo)* ou *Str(ato)*; il est probable, en effet, que ces caractères font partie d'un second *cognomen* appartenant au personnage, mais rien ne permet d'affirmer qu'ils en soient le début.

La *Dea Maurae* de la troisième ligne est cette *Diana Augusta Maurorum* ⁽¹⁾, dont M. Héron de Villefosse a signalé jadis une représentation très curieuse ⁽²⁾.

On remarquera à la huitième ligne le nom du lapicide. C'est un des exemples les plus remarquables que l'on ait d'un fait semblable; on sait d'ailleurs qu'ils ne sont pas nombreux ⁽³⁾.

Le véritable intérêt du texte est dans la mention de la cité antique : *respublica Albulensis*, station qui se trouvait, d'après l'*Itinéraire*

⁽¹⁾ *Corp. inser. lat.*, t. VIII, n° 8436.

⁽²⁾ *Rev. archéol.*, janv. 1876, p. 128 et suiv., cf. pl. III.

⁽³⁾ Cf. Hübnér, *Exempla scripturae epigraphicae*, p. xxvi.

d'Antonin, sur la route de Calama à Rusucurru. Elle y est ainsi indiquée⁽¹⁾ :

ITER A CALAMA RUSUCURRU	CCCXCIV
CALAMA	
XX	
AD RUBRAS	
XXX	
AD ALBULAS	
XIV	
AD DRACONES	
XXIV	
AD REGIAS	
XXV	
TASACCORA	
XVIII	
CASTRA NOVA	
XX	
BALLENE PRAESIDIO	
XVI	
MINA	
XXV	
GADAUM CASTRA	

M. le commandant Demaeght, avec sa grande connaissance du pays, identifie de la sorte ces différentes localités :

<p><i>Calama</i> = Damous, près de Mechera-Guedara.</p> <p><i>ad Rubras</i> = Souma ?</p> <p><i>ad Dracones</i> = Hammam-bou-Hadjar ?</p> <p><i>ad Regias</i> = Arbal.</p>	<p><i>Tasaccora</i> = Saint-Denis du Sig.</p> <p><i>Castra nova</i> = Perrégaux.</p> <p><i>Ballene praesidium</i> = L'Hillil ?</p> <p><i>Mina</i> = Relizane.</p> <p><i>Gadaum castra</i> = Inkermann ?</p>
--	---

Nous ne serons fixés sur les stations marquées d'un point d'interrogation que le jour où l'on aura trouvé quelque texte épigraphique qui nous renseigne sur leur antique dénomination ; mais ce que nous pouvons dès maintenant considérer comme assuré, c'est la synonymie de Aïn-Témouchent et de l'*ad Albulas* de l'*Itinéraire*. Cette même localité est également connue par la notice des évêchés de la Maurétanie⁽²⁾, où il est parlé d'un *episcopus Albulensis*.



⁽¹⁾ Ed. Fortia d'Urban, p. 9 ; éd. Wesseling, p. 36.

⁽²⁾ *Not. Maur. Caes.*, 79.

M. Demaeght suppose que ce nom a été donné à cette cité à cause des carrières de calcaire blanc, exploitées aujourd'hui encore en pleine ville d'Aïn-Témouchent, d'où l'on tirait jadis, comme on le fait de nos jours, toutes les pierres employées dans les constructions locales. Morcelli pensait que la dénomination d'*Alubue* venait de la couleur des eaux⁽¹⁾.

7° Une belle inscription a été récemment trouvée à l'Henchir-Mden (*Vina*), et apportée dans la cour du moulin à huile de Groumbalia, qui appartient à la Compagnie franco-africaine. La copie suivante est due à M. de La Blanchère.

Hauteur des lettres : 0^m,09; 0^m,065; 0^m,04.

C · M E M M I O · C · F · Q V I R
 F I D O · I V L I O · A L B I O · C O N S · S O D A L I
 T I T I O · L E G · A V G · P R O · P R · P R O V · N O R I C A E · C V R
 V I A E · F L A M · P R A E F · M I N I C · P R O · C O S · P R O V I N
 5 B A E T I C · L E G · A V G · L E G · V I I · C L A V D I A E · I V R I D I C O · P E R
 I T A L I A M · R E G · T R A N S P A D A N A E · P R A E T O R I · L E G
 P R · P R · P R O V · A F R I C · A E D I L · C E R I A L · Q · P R O V ·
 A S I A E · T R I B · L A T I C L · L E G · I I · A V G V S T A E
 C · A N N I V S · I V L I V S · S E C V N D V S 
 10 
 A M I C O · R A R I S S I M O · O B · E X I M I A M · E I V S · E R
 G A · S E · B E N I V O L E N T I A M · S V A · P E C · P O S V E R · E T · D ·
 D D

Les lettres sont fines, étroites et très serrées dans la plupart des lignes. La ligne 10 et la fin de la ligne 9 sont martelées.

Je n'ai trouvé nulle part le nom de ce personnage dont la carrière est parfaitement régulière et rappelle des fonctions dignes d'être signalées. C'est d'abord celle de *juridicus per Italian regionis Transpadanae*, dont on a déjà, il est vrai, plus d'un exemple⁽²⁾, puis celle de *praefectus Miniciae* que j'ai déjà signalée dans le *Bulletin archéologique* à propos d'une inscription de Macteur⁽³⁾ et dont le texte d'Henchir-Mden fournit la quatrième mention connue⁽⁴⁾, enfin celle de légat propréteur de Norique — on appelle ici cette province *provincia*

⁽¹⁾ *Africa christiana*, I, p. 73.

⁽²⁾ Marquardt *Staatsverwaltung*, I, p. 226, note 2.

⁽³⁾ *Bulletin archéologique du Comité*, 1888, p. 143, n. 4.

⁽⁴⁾ Gruter, p. 422 n. 7; *Corp. insc. lat.*, t. X, n. 3723; *Bull. archéol. du Comité. loc. cit.*.

Noricum et non *regnum Noricum* —; C. Memmius Fidus est le sixième légat de Norique dont on ait gardé le souvenir (1).

Ce personnage vivait à la fin du second siècle ou au début du troisième. Il est postérieur à l'établissement des *juridici* qui est de 161/163 (2), et à la création d'un légat de Noricum, qui correspond à l'établissement d'une légion dans le pays, au temps de Marc Aurèle (3); il est antérieur à l'époque où les légions étaient désignées par un surnom tiré du nom de l'empereur régnant. D'un autre côté, les *præfecti Miniciae* dont la date est connue appartiennent au règne de Septime Sévère, et postérieurement cette fonction se rencontre unie à la *cura aquarum* (4). Tout concorde à nous indiquer que la carrière de P. Memmius Fidus appartient aux règnes de Marc-Aurèle, de Commode ou de Septime Sévère. Il est à remarquer que ce personnage ne géra aucune des charges du vigintivirat, ou, s'il en géra une, qu'elle a été omise dans son *cursus honorum*.

C'est un nouveau nom à ajouter à la liste des légats du proconsul d'Afrique.

8° M. Ad. Parandier, de Médéa, nous signale un milliaire trouvé par lui dans un ravin le long d'une ancienne voie romaine entre le village de Mouzaïa-les-Mines et celui de Lodi. On y lit :

I M P C Æ S A R I
L S E P T I M I O S E
V E R O P I O P E R
I N A C I A R A B I
C I A Z I A B E N I C I
P A R T I C O M A X I M
T P V I M P I I

Le texte communiqué par M. Parandier porte à la ligne 2 L°EPIHMIOVΓ et à la ligne 4 : IINACMRADI.

On remarquera le mélange du génitif et du datif dans l'énumération des noms et titres de Septime Sévère et l'absence assez singulière de l'épithète honorifique *Augustus* entre *Pertinax* et *Arabicus*. Le chiffre des salutations impériales de Septime Sévère en l'année 197 (*trib. pot. V*) est de VIII (5) ou VIII (6).

R. CAGNAT.

(1) Marquardt, *op. cit.*, p. 291; Liebenam, *Die Legaten in den Röm. Provinzen*, p. 300

(2) Klein, *Rhein. Museum*, XXX, p. 293, note 1.

(3) Dion Cassius, LV, 24; Marquardt, *op. cit.*, p. 491.

(4) Gruter, p. 422, n. 7; Cf. Hirschfeld, *Verwaltungsgeschichte*, p. 134, note 4.

(5) *Corp. insc. lat.*, t. V, n° 5259; t. VIII, n° 4594, 6599, etc.

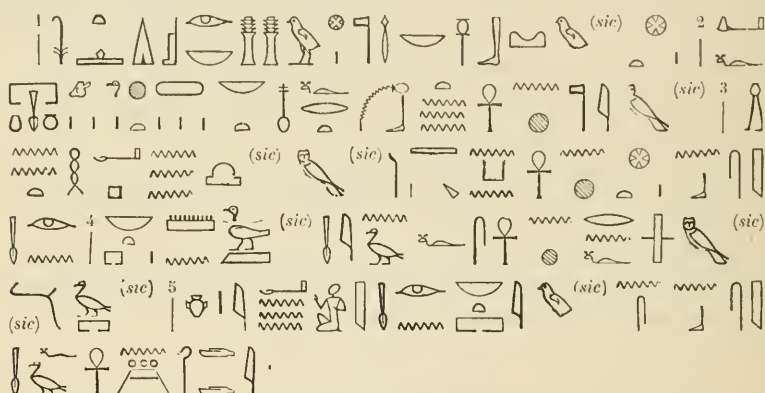
(6) *Ibid.*, t. VIII, n° 6702.

STÈLES ÉGYPTIENNES CONSERVÉES A REIMS

Rapport de M. Maspero sur une communication de M. l'abbé Trihédez.

Les deux stèles que M. l'abbé Trihédez a bien voulu soumettre à l'examen du Comité, appartiennent au moyen Empire égyptien : d'après le style et les noms, elles proviennent de la nécropole d'Abydos.

N° 1. Calcaire blanc : Stèle rectangulaire qui débute par cinq lignes d'inscription horizontale :

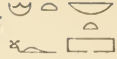


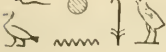



« Proscynème à Osiris maître de Mendès, au dieu grand maître
 « d'Abydos, pour qu'il donne un revenu de pains, liqueurs, bœufs,
 « oies, toutes les choses bonnes et pures dont vit le dieu, que le Nil
 « apporte et que la terre produit, au double de l'habitant de cette
 « ville *Sonbou*, à la voix juste, né de la dame *Moni*, à la voix juste.
 « — de la part de son fils qui fait vivre son nom, l'attaché à l'hôtel
 « des approvisionnements, *Hitiou*, à la voix juste, né de la dame
 « *Aousnisonbou*, à la voix juste : son fils, habitant [de cette ville], le
 « fermier de la table [du dieu], *Didi*. »

Au registre suivant, à droite, le dédicataire *Sonbou* est assis sur un fauteuil et respire une fleur de lotus épanoui ; une table chargée d'offrandes est devant lui.

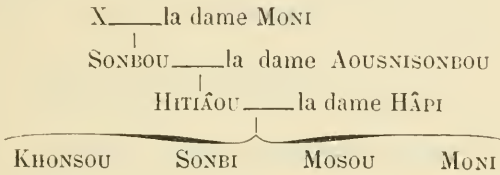
A gauche, son fils « l'attaché à l'hôtel des approvisionnements, *Hitiou*, à la voix juste », est assis sur un autre fauteuil et respire également un lotus ; une table chargée d'offrandes est devant lui.

Entre les deux tables, une femme respirant un lotus est accroupie, le genou gauche levé, la face à *Sonbou*, le dos à *Hitiou*. C'est la femme de *Sonbou*, *Aousnisonbou*.

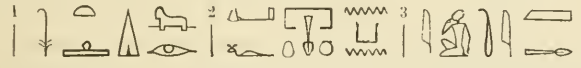
Au dernier registre, la femme de *Hitiâou*, la dame *Hâpi*  est accroupie à gauche, sous le siège de son mari, le genou gauche levé, la fleur de lotus à la main, et devant elle les enfants de *Hitiâou* et les siens défilent les mains ballantes, dans l'ordre suivant :

, son fils *Khonsou* ; , sa fille *Sonbi* ;
, sa fille *Mosou* ; , sa fille *Moni*.

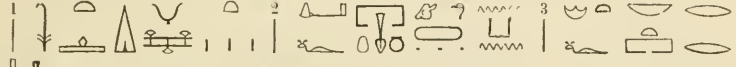
La généalogie de la famille s'établit donc comme il suit pour quatre générations :



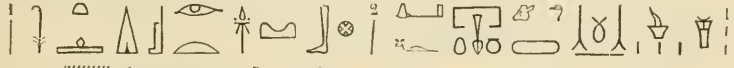
N° 2. Calcaire blanc : Stèle rectangulaire qui débute par trois lignes d'inscription horizontale divisées en trois colonnes renfermant chacune un proscynème différent. Le proscynème du milieu, écrit de gauche à droite, est ainsi conçu :

 « Proscynème
 « à Osiris pour qu'il donne un revenu de pains et liqueurs au double
 « d'*Ati*, à la voix juste. »

Le proscynème de droite, écrit également de gauche à droite, est consacré à la femme d'*Ati* :

 « Proscynème à *Ouapouïton*, pour qu'il donne un revenu
 « de pains, liqueurs, bœufs, oies, gâteaux, au double de sa femme,
 « la dame *Riri*, à la voix juste. »

La troisième colonne, plus large que les deux autres, renferme un proscynème écrit de droite à gauche :

 « Proscynème à Osiris, maître d'A-

SÉANCE DU 8 AVRIL 1889

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Commission archéologique de Narbonne adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

Le Comité archéologique de Senlis adresse une demande de subvention. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Borrel, correspondant du Comité à Moutiers, envoie une note relative à un tableau sur bois conservé à Saint-Jean-de-Belleville (Savoie). — Renvoi à M. Darcel.

M. Deloye, membre non résidant du Comité à Avignon, envoie :

1° L'estampage de quatre inscriptions chrétiennes découvertes à Arles en 1882. — Renvoi à M. Le Blant.

2° L'estampage d'une inscription au nom de Burrhus, préfet du prétoire, gouverneur de Néron, découverte à Arles en 1882. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Flouest, correspondant du Comité à Lugny (Côte-d'Or), envoie une note sur une sculpture gallo-romaine conservée dans le jardin de la mairie à Alby, et sur divers objets antiques recueillis sur le territoire de la commune de Puygouson. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Musset, correspondant du Comité à La Rochelle, envoie une note relative à une vente de matrices d'imprimerie faite en 1575 par Pierre Haultin, imprimeur, à son neveu Jérôme. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Richard, correspondant du Comité à Poitiers, envoie copie d'un fragment du compte du menuisier de la cour pour les obsèques du roi Charles VIII. — Renvoi à M. Darcel.

M. le Président fait part au Comité de la mort de M. Hucher, membre non résidant du Comité au Mans. Il rappelle les nombreux services rendus à la science archéologique, et au Comité en particulier, par M. Hucher. Ses travaux sur l'art gaulois, ses recherches

sur les vitraux du moyen âge, la part qu'il a prise à l'organisation du Musée archéologique du Mans, les nombreuses communications qu'il a faites jadis au Comité sont autant de titres qui recommandent sa mémoire au souvenir de tous les membres de la Section d'archéologie. M. le Président est certain d'être l'interprète de tous ses collègues en proposant de faire inscrire au procès-verbal de cette séance l'expression des regrets unanimes que la mort de M. Hucher a inspirés à la Section, et en priant l'administration de transmettre à la famille de M. Hucher ses bien sincères condoléances.

M. COURAJOD donne lecture du rapport suivant :

« M. Pouy, par une communication figurant à l'ordre du jour de la précédente séance, avait appelé l'attention du Comité sur cinq bas-reliefs représentant l'histoire de l'invention des reliques de saint Firmin, bas-reliefs qui sont conservés dans la crypte de l'église de Saint-Acheul, près d'Amiens. Il proposait de reconnaître dans ces monuments une œuvre sortie de l'atelier des artistes auxquels sont dues les célèbres sculptures de la clôture du chœur de la cathédrale d'Amiens, datant soit des dernières années du xv^e siècle, soit du commencement du xvi^e. Faute de renseignements suffisants, nous n'avons pas pu nous prononcer tout d'abord sur la valeur des premières communications de M. Pouy, et le Comité a jugé qu'il était nécessaire de demander à notre correspondant de nous adresser une photographie de la sculpture de Saint-Acheul, ou tout au moins des dessins très exacts. Nous regrettons que celui-ci n'ait pas pu faire exécuter la reproduction photographique indispensable à la solution définitive du problème posé. Nous regrettons également que le dessin incorrect qu'il a joint à sa seconde communication ne permette pas de juger la question en pleine connaissance de cause. Cependant, comme il résulte de la description des bas-reliefs de Saint-Acheul fournie en dernier lieu par M. Pouy, que ces bas-reliefs sont incontestablement, tout au moins pour la composition, dans certains rapports de similitude avec ceux qui, dans la cathédrale d'Amiens, ont été destinés à perpétuer le souvenir de la même légende hagiographique, nous estimons qu'il y a lieu d'insérer dans le *Bulletin* du Comité la note transmise par M. Pouy. Les sculptures de la clôture du chœur de la cathédrale d'Amiens sont d'indiscutables chefs-d'œuvre, et tout ce qui leur ressemble de près ou de loin doit nous intéresser ⁽¹⁾ ».

M. Alexandre BERTRAND communique une note de M. Auguste

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 205, la note de M. Pouy.

Nicaise relative à une sépulture à char découverte aux Varilles, commune de Bouy (Marne), en 1888 :

« Cette sépulture a été découverte par M. Fallat, fouilleur à Saint-Hilaire-au-Temple, dans le cimetière des Varilles, qu'il explore depuis plusieurs années, et où il a déjà rencontré plusieurs sépultures avec char, toutes violées.

« Celle qui fait l'objet de cette note était la première qu'il découvrit absolument intacte.

« Elle mesure en longueur 2^m,10 ; en largeur, 1^m,90 ; en profondeur, 1^m,15.

« En avant de la fosse est un fossé large de 0^m,65, et qui renfermait deux organes en fer, longs de 0^m,35, et ayant servi à rattacher le timon au corps du char. Ce fossé mesure 0^m,75 de longueur.

« Les deux fossés dans lesquels étaient placées les roues du char sont de 0^m,40 en contrebas de l'aire de la sépulture.

« Elle renfermait un squelette étendu, les bras allongés le long du corps. Il avait à sa droite :

« 1^o Une grande lance ;

« 2^o Une épée avec fourreau en fer ;

« 3^o Un vase en terre brune assez fine.

« A sa gauche :

« 1^o Deux grandes lances, placées comme la première à la hauteur de la tête ;

« 2^o Au bas de la jambe gauche, cinq phalères en bronze découpé avec cordon saillant demi-circulaire entouré d'un grainetis.

« Bien qu'elle fût inviolée, cette sépulture à char n'a point donné de torques. »

M. DARCEL fait un rapport sommaire sur une demande de subvention présentée par la Société académique de l'Aube. Le Comité émet un avis favorable à cette demande.

M. HÉRON DE VILLESFOSSE, obligé de s'absenter de Paris, écrit pour demander à être déchargé de divers rapports qui lui ont été confiés.

— M. Chabouillet veut bien s'en charger.

M. DE MONTAIGLON fait un rapport sommaire sur une communication de M. Lhuillier relative à des graveurs du XVIII^e siècle.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 20 MAI 1889

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 1889 est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

La Société d'Émulation des Vosges sollicite une subvention pour continuer les fouilles dirigées par M. Voulot, à Soulosse. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. F. de Mély propose la publication d'une Bibliographie générale des Inventaires. — Renvoi à la Commission des Inventaires.

M. l'abbé Julien-Laferrière, correspondant du Comité à La Rochelle, envoie un plan et des photographies des fouilles de Saintes. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. Maxe-Werly, correspondant du Comité à Bar-le-Duc, envoie une notice sur un tombeau conservé au Musée de Bar-le-Duc. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Mireur, correspondant du Comité à Draguignan, envoie une note sur un prix-fait relatif à la réparation d'une croix de procession en 1458. — Renvoi à M. Darcel.

M. Morel, correspondant du Comité à Vitry-le-Français, envoie une note sur une épée de fer découverte à Corbeil (Marne), et sur un coffret trouvé dans le cimetière gallo-romain de Moncetz-sur-Marne. — Renvoi à M. Bertrand.

M. DE BARTHÉLEMY donne lecture d'un rapport sur une inscription du Musée d'Avignon dans laquelle est mentionné Burrus, le célèbre préfet du prétoire du temps de Néron :

« Au mois d'octobre 1884, on trouva à Vaison un fragment d'inscription qui fut transcrit et moulé par les soins de M. de Guyon, et estampé ensuite par M. Ant. Héron de Villefosse et l'abbé Thédenat. Ces moulages et estampages, communiqués à M. Allmer, lui permirent de déchiffrer ce qui restait de l'un des textes épigraphiques les plus intéressants qui aient été recueillis en Gaule dans ces dernières années, et de deviner une partie de ce qui manquait.

« Le marbre, en effet, était brisé en cinq fragments : le morceau central, celui qui contient la principale partie de l'inscription, fut acquis par le Musée Calvet en 1885; les quatre autres fragments ont été donnés au même musée en 1887 par M. Raspail, ancien député de Vaucluse. Grâce au zèle éclairé de M. Deloye et à la générosité de M. Raspail, l'inscription est aujourd'hui complète. Il s'agit d'un monument élevé par les *Vasienses Vocontii* à Sextus Afranius Burrus, préfet du prétoire en 51, ami de Sénèque. Je ne répéterai pas ici le savant commentaire dû à M. Allmer, et publié dans la *Revue épigraphique du midi de la France* ⁽¹⁾; je constaterai seulement que le savant épigraphiste avait deviné ce que révélaient les fragments qu'il ne connaissait pas encore : que cette inscription fait connaître le prénom de Burrus; qu'il est peut-être le premier préfet du prétoire ayant obtenu les ornements consulaires; qu'il est permis de penser qu'il était d'origine voconce.

« Voici le texte complet de l'inscription :

VASIENS ▫ VOC
 PATRONO
 SEX AFRANIO ▫ SEX ▫ F ▫
 VOLT ▫ BVRRO
 TRIB ▫ MĪL ▫ PROC ▫ AVGVS
 TAE ▫ PROC ▫ TI ▫ CAESAR
 PROC ▫ DIVI ▫ CLAVDI
 PRAEF ▫ PRAETORIO ▫ ORNA
 MENTIS CONSVLAR
ibus honorato.

« La restitution de M. Allmer était ainsi proposée :

... AFRANIO SEX F
 VOLT BVRRO
 TRIB MIL PROC AVGVS
 TAE PROC TI CAESAR
 PROC DIVI CLAVDI
 PRAEF PRAETORIO ORNA
 MENTIS CONSVLAR
*ibus honorato ab
 imp nerone caes aug*

(1) Année 1884, n° 31, p. 75.

M. BERTRAND rend compte d'un rapport envoyé par la Commission archéologique de Narbonne, et relatif aux fouilles faites aux Moulinasses avec l'aide de la subvention accordée à cette Société par M. le Ministre, sur l'avis du Comité. Il arrive trop souvent que les Sociétés auxquelles un appui de ce genre a été prêté oublient de faire connaître au Comité l'usage qu'elles ont fait des fonds mis à leur disposition; il y a donc lieu de prendre bonne note de la communication envoyée par la Commission archéologique de Narbonne et d'en publier les parties essentielles dans le *Bulletin* (1). — Adopté.

M. BERTRAND fait un rapport verbal sur une communication de M. Flouest, correspondant du Comité à Lugny (Côte-d'Or), relative à des antiquités gauloises remarquées par lui au Musée d'Alby. Il propose l'impression de cette note (2). — Adopté.

M. CHABOUILLET présente un rapport sur une demande de subvention formée par l'Académie d'Hippone. Sur les observations de divers membres, le Comité décide d'ajourner l'affaire jusqu'à ce que le rapporteur ait pu lui apporter un supplément d'informations sur la situation et les travaux de cette Société.

M. DARCEL, retenu au Trocadéro par les travaux de l'Exposition universelle, demande à être déchargé de deux rapports qui lui avaient été confiés et pour lesquels d'ailleurs il ne se croit pas toute la compétence voulue. — Les communications dont il s'agit sont renvoyées à MM. Guiffrey et Müntz.

M. Edmond LE BLANT lit un rapport sur divers estampages d'inscriptions envoyés par M. Deloye, conservateur du Musée d'Avignon :

« Le savant M. Deloye, membre non résidant du Comité, a adressé au Ministre, le 15 mars dernier, quatre estampages d'inscriptions ou fragments découverts à Arles en 1882 et acquis par le Musée Calvet, à Avignon. L'épithaphe entière, celle de Léonidius, nous est déjà connue; le Comité des Travaux historiques en a reçu communication à l'époque de la découverte (3). Elle est chrétienne, ainsi que les deux débris suivants :

<i>Hic in pacE RE</i>	QVII
<i>quiescit BONE</i>	TA
<i>memoriæ...FIV SIPS</i>	

(1) Voir ci-après p. 188.

(2) Voir ci-après p. 199.

(3) Voir le *Bull. archéologique*, juin 1882.

« Le troisième fragment, dont l'estampage ne me permet de lire que les lettres suivantes :

POMPEIA DA
CONIVGI CARISSVM
. . . . I D I V S

provient sans doute d'une épitaphe païenne, si j'en juge par les caractères et par la forme CARISSVM... pour *carissimo*, que je ne connais pas sur les marbres chrétiens. »

M. DE MONTAIGLON rend compte sommairement d'une note de M. Musset, correspondant du Comité à La Rochelle, et relative à l'imprimeur Pierre Haultin et à une vente de caractères d'imprimerie faite par lui à son neveu Jérôme Haultin en 1575. M. de Montaignon propose d'imprimer ce travail dans le *Bulletin*.

M. DE LASTEYRIE fait remarquer que la note envoyée par M. Musset n'intéresse point l'archéologie proprement dite, et émet l'avis qu'elle serait plutôt de la compétence de la Section d'Histoire.

Le Comité, consulté, ne partage point cette manière de voir et décide que cette note sera imprimée dans le *Bulletin archéologique* ⁽¹⁾.

M. GIRAUD, correspondant du Comité à Lyon, donne lecture d'une notice sur une curieuse bague conservée au Musée de Lyon et sur laquelle il croit lire le nom d'Avitus, illustré par un des plus célèbres évêques de la Gaule. Plusieurs membres font des objections à cette lecture, et engagent M. Giraud à entourer ses conclusions de plus de réserve.

Le Comité dresse la liste des communications à inscrire à l'ordre du jour du Congrès des Sociétés savantes.

M. GUIFFREY rappelle à ce propos que la Section d'Archéologie a maintes fois demandé que les mémoires qui doivent être lus au Congrès soient communiqués à l'avance au Comité.

M. BILLOTTE expose, au nom de l'administration, les raisons qui ont empêché de tenir compte de ce vœu.

MM. DE MONTAIGLON, DE LASTEYRIE et plusieurs autres membres appuient les observations de M. Guiffrey, et la Section, consultée, décide qu'elle persiste à cet égard dans ses réclamations antérieures,

⁽¹⁾ Voir ci-après p. 202.

et charge ses représentants à la Commission centrale d'insister vivement pour que l'usage de communiquer préalablement les manuscrits soit rétabli, au moins en ce qui concerne la Section d'Archéologie.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE
DES
DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE

PRÉSIDENCE DE M. LEVASSEUR

La vingt-septième réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le mardi 11 juin 1889, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Levasseur, membre de l'Institut, président de la Section des sciences économiques et sociales du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Étaient présents : MM. Léopold Delisle, Edmond Le Blant, Gréard, Himly, Alfred Maury, de Rozière, Mascart, Alphonse Milne-Edwards, Chabouillet, de Lasteyrie, Tranchant, Alexandre Bertrand, Gaston Paris, Courajod, de Mas-Latrie, Héron de Villefosse, Bouquet de la Grye, Lyon-Caen, Gazier, de Marsy, Guibert, Julliot, Xavier Charmes, Bonnassieux, l'abbé Rance, etc.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, j'ai l'honneur de déclarer ouvert le Congrès des sociétés savantes; c'est la vingt-septième fois que se réunit ce Congrès, et c'est la troisième fois qu'il se tient à la suite des fêtes de la Pentecôte.

« A cette époque, les professeurs de facultés n'étant pas en vacances, les salles de cours sont occupées; l'an dernier, les salons du Ministère de l'Instruction publique avaient été mis à votre disposition.

« Aujourd'hui, l'hôtel du Ministère est transformé en vue des fêtes qui seront données pendant l'Exposition universelle, et dont la primeur vous est réservée.

« Vous n'y auriez trouvé ni la place ni le calme nécessaire pour vos travaux. C'est pourquoi nous siégeons cette année dans cette maison de Sorbonne qui nous a donné asile pendant vingt-cinq ans et qui est toujours hospitalière pour la science.

« La vieille Sorbonne s'agrandit et se revêt d'un magnifique vêtement de pierre. Mais pendant la transformation, elle se trouve encore à l'étroit : une partie seulement des sections pourront siéger dans ses bâtiments ; les autres tiendront séance au Collège de France, dont l'administration a bien voulu aussi nous donner l'hospitalité. »

* M. le Président donne ensuite lecture de l'arrêté ministériel constituant les bureaux des cinq sections du Congrès.

La séance est levée à deux heures un quart, et les différentes sections se réunissent dans les locaux qui leur ont été affectés.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 12 JUIN 1889

PRÉSIDENTE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le bureau est ainsi constitué : M. Edmond Le Blant, président; M. Anatole de Barthélemy, vice-président; M. Robert de Lasteyrie, secrétaire, assisté de M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

MM. Julliot et de Marsy sont désignés comme assesseurs.

M. LIÈVRE, de la Société archéologique de la Charente, lit un mémoire sur l'inscription en langue gauloise, gravée sur le menhir du Vieux-Poitiers. Ce texte bien connu, dont personne n'a encore pu donner une interprétation bien satisfaisante, est ainsi conçu :

RATIN BRIVATIOM FRONTV TARBEISONIOS IEVRV.

M. Lièvre essaye d'en déterminer le sens. Si on examine attentivement la construction de la phrase, on reconnaît facilement qu'elle ne contient qu'un seul mot pouvant servir de verbe, c'est IEVRV. Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour lui donner le sens de *fecit* ou *vorit*. Le mot qui précède immédiatement celui là, avec la terminaison en *os* est un nominatif, c'est donc ou le sujet du verbe, ou un qualificatif du sujet. Le mot FRONTV paraît être identique au *Fronto* des Latins, il faut donc y voir un nom propre au nominatif, et cela ne peut être que le nom de l'auteur de l'inscription; le mot TARBEISONIOS serait dans cette hypothèse un second nom du même personnage, ou l'indication de sa filiation. Il reste deux mots à interpréter, l'un BRIVATIOM est celui d'un peuple, il désigne sans doute la tribu ou la peuplade gauloise qui habitait les bords du Clain à l'époque où fut érigé ce menhir. Le dernier mot RATIN ne peut être que le complément du verbe, il désigne l'objet que Frontu Tarbeisonios a fait ou consacré, c'est-à-dire le menhir lui-même. Le sens de l'inscription doit donc être celui-ci : *Frontu, fils de Tarbeisonios, a fait ou consacré le menhir des Brivates.*

M. HÉRON DE VILFOSSE fait observer à M. Lièvre que l'on ne saurait aujourd'hui avoir de doute sur le sens du mot IEVRV. Il ne

signifie pas *fecit*, mais *ovit*. Des découvertes récentes et notamment une inscription gravée sur une patère du Musée de Dijon, ont établi ce fait d'une façon certaine.

M. MOWAT ne croit pas que le mot FRONTV soit le sujet de la phrase. Il y verrait plutôt un datif qu'un nominatif, et suppose que cela doit être le nom de la divinité à laquelle Tarbeisonios a consacré le monument.

M. DUMUYS, de la Société archéologique de l'Orléanais, rappelle au Congrès qu'il avait apporté dans une des dernières sessions, plusieurs lentilles en verre recueillies par lui dans des sépultures de l'époque gauloise. Personne n'avait pu dire ce qu'étaient ces objets. On n'en avait pas encore signalé, et le Musée de Saint-Germain n'en possédait point. Depuis lors, M. Dumuys a entrepris une enquête sur les découvertes d'objets du même genre faites jusqu'à ce jour. La plus ancienne date de 1847, elle a été faite par M. de Pibrac dans une sépulture en forme de puits. On en a fait une trentaine d'autres depuis dans l'Orléanais, la Beauce, la Picardie, le Poitou et la Normandie. Tout récemment au cours d'un voyage en Scandinavie, M. Dumuys a pu constater que ces lentilles de verre étaient communes dans les pays du Nord. Le Musée de Stockholm en possède un grand nombre provenant de tombes de femmes. Les antiquaires scandinaves les considèrent comme des polissoirs, et il paraît que dans certaines provinces les femmes s'en servent aujourd'hui encore pour polir le linge. La constatation de cet usage est intéressante, car elle paraît donner l'explication du petit problème soulevé par ces objets.

M. NICAISE signale des lentilles de verre analogues trouvées près de Poitiers et dans la Marne. Elles étaient placées dans des tombes gallo romaines. M. Demaison indique un objet analogue découvert à Reims.

M. DUMUYS fait observer qu'il faut distinguer les petites lentilles qui ont pu servir d'ornements de celles qu'il vient de décrire et dont les dimensions sont beaucoup plus grandes. Les petites ont été souvent trouvées dans des tombes romaines, les autres sont plus anciennes.

M. MOWAT suppose que ces lentilles servaient peut-être à broyer les couleurs : quelques-unes ont été trouvées près de fours à potiers, ce qui donnerait une grande vraisemblance à cette opinion.

M. BORREL, correspondant du Comité à Moutiers, donne lecture d'une notice sur deux retables en bois sculpté conservés dans la cha-

pelle de Notre-Dame-de-la-Vie à Saint-Martin-de-Belleville (Savoie). Cette chapelle a remplacé en 1662 un oratoire construit à la fin du xv^e ou au début du xvi^e siècle. En 1686, les procureurs qui en administraient le temporel chargèrent le sculpteur Jean-Marie Molino, originaire de la Val de Sezia en Italie, et alors domicilié à Moutiers, de construire un retable pour le maître-autel de ladite chapelle, et d'enlever le vieux retable et de le placer dans une autre chapelle après y avoir fait quelques modifications. Ces deux retables existent encore, ils sont d'un assez bon travail, le plus ancien peut remonter au commencement du xvi^e siècle.

M. FAVRAUD, de la Société archéologique de la Charente, lit un travail sur une mosaïque découverte aux Coux, commune de Puyréaux (Charente). Cette mosaïque est formée de cubes de marbre rouge, blanc et noir; elle a été relevée, et les parties conservées permettent de la reconstituer assez facilement. Les fouilles faites par M. Favraud ont fait reconnaître les substructions d'une villa gallo-romaine : la mosaïque se trouvait placée dans l'une des plus grandes salles, qui paraît avoir été détruite par un incendie.

M. LIÈVRE signale l'analogie de la bordure de cette mosaïque avec un fragment conservé au Musée d'Angoulême et qui provient du même endroit.

M. GEORGE fait une communication sur la sculpture de figure dans la décoration des monuments égyptiens, assyriens et grecs. La sculpture monumentale antique avait toujours un caractère symbolique très déterminé : elle s'alliait intimement à l'architecture et faisait corps avec l'édifice sur lequel elle était appliquée.

M. DE MARSY fait observer que ce travail n'aurait pas dû être présenté à la Section d'archéologie, mais qu'il rentre dans le cadre des études de la Section des beaux-arts. Il demande au bureau de veiller à ce que les questions étrangères à l'archéologie ne soient pas l'objet de communications à la Section archéologique.

M. DE LASTEYRIE déclare qu'il partage entièrement l'avis de M. de Marsy, mais qu'il n'est pas possible au bureau, avec le règlement actuel, d'éviter que certaines personnes ne se trompent de section et ne viennent lire aux archéologues des mémoires qui ne sont pas de leur compétence. Le seul moyen d'empêcher des faits comme celui dont M. de Marsy se plaint si justement, serait de revenir à l'usage, anciennement observé et encore pratiqué par la Section des beaux-arts, de communiquer les mémoires au Comité avant la réunion du

Congrès. La Section d'archéologie le réclame chaque année, et un vœu exprimé en ce sens par le Congrès déciderait sans doute l'administration à modifier le règlement en conséquence.

M. le Président consulte la réunion sur l'opportunité du vœu proposé par M. de Lasteyrie.

A l'unanimité des membres présents, le Congrès décide qu'il y a lieu d'appuyer cette proposition, au moins en ce qui concerne la Section d'archéologie, et émet le vœu que dorénavant toutes les communications qui devront être lues au Congrès soient adressées au Ministère de l'Instruction publique et soumises à l'examen des membres du Comité avant la réunion du Congrès.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 12 JUIN 1889

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. DE BARTHÉLEMY

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. DUMUYS fait une communication sur les marques de tâcherons de la cathédrale de Drontheim, en Norvège. Cette cathédrale, du XII^e siècle, est couverte de marques de ce genre. M. Dumuys fait ressortir leur analogie avec les signes de tâcherons de la cathédrale de Neufchâtel et de beaucoup d'autres églises de France. Il est curieux de constater que les marques modernes de charpentier offrent également une ressemblance frappante avec les marques de tâcherons norvégiens, qui reproduisent généralement des caractères runiques.

M. DE LASTEYRIE n'est pas frappé autant que M. Dumuys de la ressemblance des marques de tâcherons communiquées au Congrès avec celles des monuments français. Il indique plusieurs différences importantes.

M. DUMUYS signale en Norvège l'érection de plusieurs menhirs à l'époque de l'invasion normande. Ces menhirs sont couverts d'inscriptions runiques qui établissent leur origine. Il ne serait donc pas impossible que certains monuments mégalithiques de la France eussent été élevés par les Normands.

M. DES MÉLOIZES donne lecture, au nom de M. BUHOT DE KERSERS, d'un travail sur l'architecture romane en Berry. Les églises du XI^e siècle sont assez nombreuses dans cette région; elles présentent un plan cruciforme régulier, des bas-côtés, une abside voûtée et deux absidioles. L'église Saint-Aoustrille de Graçay, doit être considérée comme le plus ancien spécimen de l'art roman en Berry. A Mehun et à Fontgombault, les constructeurs romans ont établi un déambulatoire autour du chœur. En général, les nefs sont voûtées en berceau ainsi que les bas-côtés; le carré du transept est recouvert d'une coupole sur trompe surmontée d'un clocher; les fenêtres et les portails sont en plein cintre. A la fin du XII^e siècle, l'arc brisé apparaît dans les édifices religieux; les clochers sont établis sur la façade, et la décoration est beaucoup moins grossière; les églises de

Déols, de Plainpied, de Saint-Genou, méritent d'être particulièrement signalées. Il n'y a pas lieu de distinguer une école d'architecture spéciale pour le Berry : l'architecture religieuse y est semblable à celle des bords de la Loire ; c'est l'art roman dans toute sa maturité.

M. MOREL lit une note sur la découverte d'une grande épée en fer, du type de Halstadt, dans une tombe gauloise de la Marne. On a déjà signalé la découverte en France d'une trentaine d'épées du même genre, mais les six cents sépultures gauloises explorées dans la Marne n'en avaient encore fourni aucun spécimen.

M. Morel rend compte également de la découverte de ferrements provenant d'un coffret romain dans le cimetière antique de Moncets-l'Abbaye (Marne). Des monnaies romaines ont été trouvées au même endroit. M. Morel présente une restitution de ce coffret, inspiré d'une peinture de Pompéi.

M. DE MARSY lit, au nom de M. BERTHELÉ, un mémoire sur l'art campanaire en Poitou, du XIII^e au XVIII^e siècle. La plus ancienne cloche du Poitou est celle qui a été découverte récemment dans un marais de la commune de Saint-Léger de Montbrun et qui est aujourd'hui conservée à Fleury (Deux-Sèvres). Cette cloche semble remonter au XIII^e siècle; elle porte une inscription reproduisant les dix-sept premières lettres de l'alphabet. M. Berthelé signale une cloche du XIV^e siècle, à l'Hôtel-Dieu de Poitiers. Les fondeurs de cloches lorrains travaillèrent beaucoup en Poitou. Une cloche du XV^e siècle, aujourd'hui détruite, se trouvait à Veniers, près de Loudun; elle était l'œuvre de Jacquemin Menestrel. La Vienne et les Deux-Sèvres possèdent huit cloches de la même époque. Au XVI^e siècle, les cloches poitevines sont au nombre de 23; leurs inscriptions nous apprennent qu'il y avait des fondeurs à Loudun et à Niort. A partir de 1583, toutes les inscriptions des cloches du Poitou, sauf une de 1592, sont en caractères romains : l'écriture gothique était seule employée jusque-là. Les cloches du XVII^e et du XVIII^e siècle sont très nombreuses. Les fondeurs poitevins du XVIII^e siècle dont il reste le plus de cloches en Poitou actuellement furent les Aubry et Antoine Pelletier.

Les cloches étaient fondues sur place, et l'auteur complète son travail par des renseignements très détaillés sur les procédés techniques employés au moyen âge pour la fabrication des cloches et sur sa façon dont on s'y prenait pour y tracer les inscriptions qui les décorent.

M. l'abbé MÜLLER fait une communication sur un certain nombre

de chartes inédites du XII^e siècle et du commencement du XIII^e, provenant d'une étude de notaire de Senlis, et qui concernent principalement l'abbaye de Chaalis, Compiègne et l'évêché de Senlis.

Ces pièces renferment des détails biographiques intéressants sur les familles nobles du Valois et du Beauvoisis au XIII^e siècle; mais ce qui les recommande d'une façon toute particulière à l'attention de la Section d'archéologie, c'est la curieuse série de sceaux qui s'y trouvent appendus et dont la conservation est remarquable. M. l'abbé Müller en fait passer des photographies sous les yeux des membres du Congrès.

M. l'abbé Müller signale également une pierre tombale du XVI^e siècle représentant une femme et un enfant au maillot. Cette tombe est conservée dans une maison de Nanteuil-le-Haudouin. Une autre dalle du XIII^e siècle conservée dans l'église de Trumilly (Oise), porte cette inscription, curieuse par le jeu de mots que le nom de la défunte a inspiré à l'auteur de l'épitaphe :

HIC CINERESCIT EQVES MARIA, POTENS DEVS EQVES
HANC SANCTIS CVNEIS FAC SOCIETVR EIS.

M. l'abbé Müller communique également la photographie d'une plaque de bronze ornée d'une tête de Christ en relief et d'une inscription. Cette plaque remonte au XVI^e siècle; elle est actuellement conservée dans la sacristie de la cathédrale de Senlis.

M. DE ZÉLINSKI communique un lot de monnaies grecques qui auraient été trouvées à Saint-Germain.

M. DE BARTHÉLEMY lui fait observer que la provenance de ces pièces ne saurait être admise que sous toutes réserves, car on ne trouve jamais de ces pièces en Gaule, et toutes les découvertes du même genre qu'on a prétendu signaler jusqu'ici manquent d'authenticité.

La séance est levée à onze heures et quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 12 JUIN 1889

SOIR

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT.

M. ENLART lit une étude sur quelques fonts baptismaux du nord de la France. Il distingue les fonts pédielés et les cuves soutenues par plusieurs supports. Les fonts de Samer, la cuve du Musée de Boulogne et celle d'Airaines, qui appartiennent au XI^e siècle, peuvent être considérés comme les plus anciens spécimens. Les fonts baptismaux du XII^e siècle sont assez nombreux; le type le plus répandu est celui de la cuve carrée élevée sur cinq colonnettes, comme celles de Neufberquin, de Montdidier, de Vimy, de la Neuville-sous-Corbie, de Vermand, qui sont recouvertes de bas-reliefs romans fort curieux. Au XIII^e siècle, la cuve de Saint-Sauve de Montreuil, a cinq supports; celle de Ver présente un type un peu différent. On retrouve au XVI^e siècle à Davenescourt une cuve dont la disposition se rapproche beaucoup des fonts baptismaux romans à cinq colonnettes. M. Enlart en signale d'autres de la même époque, qui présentent la même particularité. On admettait jusqu'ici que ce type n'avait pas persisté au delà du début du XIII^e siècle. Grâce aux recherches de M. Enlart, il faut reconnaître que les sculpteurs en firent usage jusqu'au milieu du XVI^e siècle. Quant aux fonts pédiculés, ils sont également très nombreux. Ceux de Chereng (Nord) sont particulièrement remarquables. Au XV^e et au XVI^e siècle, on fit beaucoup de fonts polygonaux; ils ont souvent une véritable élégance, comme ceux de Hangest-sur-Somme. On peut également signaler quelques cuves romanes en plomb et deux ou trois couvercles de fonts de l'époque gothique. L'auteur fait remarquer que beaucoup de fonts de l'époque romane doivent provenir des ateliers de Tournai et de Boulogne, comme le prouve la nature de la pierre employée et la ressemblance frappante qu'ils présentent les uns avec les autres.

M. DEMAISON est heureux de constater que ses observations personnelles confirment celles de M. Enlart. En Champagne, on rencontre beaucoup de fonts baptismaux romans en pierre bleue de Belgique; à partir du XIII^e siècle, les sculpteurs de cuves firent usage de la pierre du pays.

M. l'abbé MÜLLER attire l'attention des membres du Congrès sur une disposition particulière à certains fonts qui sont flanqués d'une petite piscine.

M. l'abbé DE CARSALADE DU PONT donne lecture d'un travail sur des mosaïques romaines trouvées à Montréal (Gers), au lieu dit Glésia. Elles ont été transportées au Musée d'Auch. Le dessin en est assez beau. L'une surtout est intéressante : elle représente, au centre d'une bordure formée de dauphins, la tête du dieu marin Oceanus surmontée de deux pinces de homard. Une monnaie recueillie dans les décombres montre que ces mosaïques sont du IV^e siècle au plus tard ; une petite statuette de Mercure en bronze a été recueillie au même lieu.

M. l'abbé de Carsalade soumet aux membres du Congrès un moulage d'un fragment de sarcophage chrétien représentant un personnage qui paraît être un chasseur. Ce débris, trouvé à Auch, est conservé au musée de cette ville.

M. P. PARFOURU, archiviste du Gers, membre de la Société historique de Gascogne, fait connaître divers documents inédits relatifs à l'achèvement du grand porche et des tours de la cathédrale d'Auch. Ces travaux, dont on ignorait la date exacte, furent exécutés de 1670 à 1680 par les soins et aux frais de l'archevêque Henri de Lamoignon-Houdancourt, sous la direction de deux architectes toulousains : Pierre Mercier et Pierre Miressou dit Bellerose.

Les chapiteaux des colonnes engagées sont dus au ciseau de François Auxion, maître sculpteur à Auch, de François et Raymond Mercier et de Jean Miressou. François Auxion est l'auteur des bas-reliefs qui couronnent les architraves et les frises de la façade.

Un sculpteur toulousain, Étienne Dugast, exécuta plusieurs retables pour les autels de la nef. Enfin, un autre artiste toulousain, Jean Rioneau, peignit quatre grands tableaux à l'huile pour la chapelle royale.

M. Parfouru a découvert également le devis dressé en 1688 par Jean de Joyeuse, facteur d'orgues à Paris, pour la construction des orgues de la cathédrale d'Auch. Ce chef-d'œuvre fut terminé en 1695 et coûta 16,000 livres.

M. DE LA BOURALIÈRE donne lecture, au nom de M. RICHARD, archiviste de la Vienne, d'une note sur un vase gallo-romain trouvé à Poitiers. Ce qui fait l'intérêt de cette découverte, c'est que le vase

est orné d'un dessin et de deux graffites gravés au trait, dont l'interprétation est assez difficile. M. Richard propose diverses explications sur lesquelles il appelle les discussions des érudits.

M. MOWAT croit que le vase est authentique, mais il n'oserait se porter garant de l'inscription, qui lui paraît présenter une imitation maladroite de caractères antiques et dans laquelle se trouvent deux mots d'une latinité plus que douteuse.

M. le baron DE BAYE donne lecture d'un mémoire sur les ornements zoomorphiques représentés sur les parures des peuples barbares. On y rencontre principalement le griffon, le dragon, la chimère, le dauphin, l'oiseau bicéphale, qui doivent être considérés comme des importations orientales. D'autres figures d'animaux, telles que celles du lion, du chat, du tigre, du cheval, du bœuf, du cerf, du bélier et du serpent, furent fréquemment gravées sur les bijoux barbares d'origine germanique. Il est curieux de constater que le poisson se retrouve sur des bijoux antérieurs à l'introduction du christianisme. On peut encore signaler, parmi les représentations les plus répandues, l'oiseau à bec crochu, le cygne, le canard, la colombe et l'abeille. Ce simple aperçu peut donner une idée de l'étendue du sujet que l'auteur se propose de développer plus longuement.

M. PILLOY communique au Congrès le résultat de ses dernières fouilles. Il insiste sur la nécessité de rectifier certaines des idées qui ont actuellement cours sur la date des armes et des bijoux que l'on recueille dans les sépultures franques. Le cimetière d'Essigny-le-Petit (Aisne) lui a fourni des ornements très variés, provenant d'une tombe de femme. Il y a recueilli des plaques de diverses garnitures ornées de croix à branches égales, ce qui démontre l'origine relativement récente de cette tombe, dont la date ne doit pas être antérieure au VIII^e siècle. Deux colliers, formés de rondelles de verre et d'ambre et de plaques représentant des oiseaux affrontés, ont été découverts dans la même sépulture. Si l'on rapproche cette ornementation de celle des manuscrits carolingiens, on sera frappé de la ressemblance qui existe entre les principaux motifs de la décoration. M. Pilloy signale également une fibule, décorée d'une plaque d'argent repoussé qui vient d'être trouvée au lieu dit La Tombelle, près de Crépy-en-Laonnois. Cette fibule semble reproduire le type des monnaies byzantines; elle ne doit pas remonter au delà de l'époque carolingienne.

M. VOULOT rend compte des recherches qu'il a faites récemment à Soulosse (Vosges). Il y a constaté l'existence d'une villa gallo-romaine et de nombreuses antiquités. Ses fouilles lui ont permis de retrouver une très belle série de stèles funéraires dont les sculptures sont d'un bon style, et quelques chapiteaux romains. Le tout a été transporté au Musée d'Épinal. Des dessins et des photographies font ressortir tout l'intérêt de ces découvertes.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU JEUDI 13 JUIN 1889

MATIN

PRÉSIDENTENCE DE M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

M. le Président donne lecture au nom de M. Roman, correspondant du Comité à Pécontal (Isère), d'une notice sur un pavage émaillé qui ornait jadis le sol de l'église Saint-Pierre, à Vienne en Dauphiné, et dont quelques débris sont épars au Musée de Grenoble et dans diverses collections privées. Ce pavage était orné des armes de l'abbaye de Saint-Pierre, alternant avec des médaillons où l'on voyait les figures de saint Pierre, de saint Paul et d'un abbé de Saint-Pierre agenouillé avec ses armoiries. Il faut quatre carreaux pour former le dessin complet d'un des médaillons qui entraient dans la composition de ce pavage. M. Roman a fait un dessin montrant la restitution de ce curieux pavage.

M. le Président donne lecture, au nom de M. LECLERT, de la Société académique de l'Aube, d'un travail sur les carreaux vernissés conservés au musée de Troyes. Ce musée en possède une nombreuse collection. M. Leclert en a choisi une quarantaine, qui proviennent du château de Périgny-la-Rose (commune de Villenauxe), de l'abbaye de Nesle-la-Reposte et du cellier de Saint-Pierre, à Troyes. Tous ces carreaux paraissent sortis du même atelier; ils sont fabriqués de même. Ils sont couverts de figures et de légendes. Pour former un dessin complet, il faut en assembler quatre, huit ou seize. Plusieurs sont signés de Lambert Mocaut et de son fils Renier Mocaut, qui habitaient le village de Chantemerle. L'existence de cet atelier de Chantemerle au XIV^e siècle est confirmée par un compte de charroi de la même époque. Un grand nombre de carreaux conservés à Troyes sont couverts d'inscriptions gothiques indiquant le nom du fabricant; l'un des plus curieux représente un chevalier.

M. Léon MAITRE fait remarquer que les ateliers de potiers du moyen âge se sont presque toujours superposés aux ateliers romains, et qu'il serait intéressant de pratiquer des fouilles complètes dans un centre de fabrication.

M. DE MARSY ajoute que beaucoup de fabricants de carreaux au moyen âge étaient originaires du Hainaut et non de la Flandre, comme on le dit trop souvent.

M. l'abbé RANCE lit une étude historique sur la Vénus d'Arles, depuis sa découverte en 1651, jusqu'à son transport à Versailles en 1684. Cette statue donna naissance à de nombreuses contestations entre le propriétaire du terrain et les consuls de la ville qui en firent l'acquisition au prix de 60 livres. Elle fut d'abord placée dans l'hôtel de ville et restaurée très sommairement. Louis XIV ayant manifesté le désir d'obtenir la statue pour orner la grande galerie de Versailles, la ville d'Arles s'empressa de la lui offrir, espérant se concilier la faveur royale dans un procès engagé contre le domaine au sujet des alluvions du Rhône. Les consuls firent faire trois moulages de la statue avant de l'envoyer à Versailles. Les savants d'Arles étaient d'avis que la statue représentait une Diane; mais, après une longue discussion sur son identité, on finit par reconnaître, en 1678, que l'emplacement sur lequel elle avait été découverte correspondait à l'ancien théâtre et elle fut, dès lors, considérée comme une Vénus, surtout après que Louis XIV eut adhéré à cette opinion.

L'Académie d'Arles continuait cependant à être d'un avis absolument opposé; des pamphlets de tout genre furent publiés à ce sujet. Terrin se fit le champion de Vénus et Daugière celui de Diane. Enfin, les partisans de la Vénus l'emportèrent, mais ce ne fut qu'en 1722 que les consuls firent disparaître l'inscription en l'honneur de Diane, que leurs prédécesseurs du XVII^e siècle avaient fait placer sur le piédestal du moulage conservé à l'hôtel de ville d'Arles. — On sait que la Vénus d'Arles est aujourd'hui placée au Musée du Louvre. Elle a été restaurée par Girardon, qui en a fait une réduction dont malheureusement la trace paraît perdue.

M. VOULOT fait une communication sur les restes de la ville romaine de Gran (Vosges). L'auteur y a reconnu l'existence d'un théâtre important; Gran était à l'époque romaine un vaste *emporium*, dont Soulosse n'était qu'une dépendance. M. Voulot a découvert la voie romaine qui aboutissait à Gran, en traversant la Meuse. Les fouilles faites il y a six ans ont amené la découverte d'une grande mosaïque décorative de l'époque des Antonins. L'édifice qui la renfermait a été considéré faussement comme un temple d'Apollon. M. Voulot est d'avis que c'est l'abside d'une basilique. De nouvelles recherches feraient peut-être découvrir le reste d'une inscription ro-

maine importante, dont on n'a encore recueilli qu'un fragment, et qui permettrait sans doute d'en fixer la destination. La mosaïque de Gran se compose d'un tableau central qui paraît représenter une scène de comédie, encadré d'une très large bordure et de figures géométriques, dont la couleur est éclatante. M. Voulot présente au Congrès des dessins représentant tous les détails de cette mosaïque, notamment des rinceaux, des animaux occupant les compartiments d'angle du tableau, et des personnages qui en occupent le milieu. Il termine en manifestant l'intention de faire bientôt une publication complète de cette mosaïque encore trop peu connue, et qui paraît unique dans son genre.

M. MOWAT fait observer que, si les scènes de comédie représentées sur les mosaïques sont rares, il n'est pas exact cependant de dire que l'exemple fourni par celle de Gran soit unique. Car en s'en tenant à la Gaule, on en a trouvé jadis une analogue à Aix en Provence. Il ajoute quelques mots sur la grande inscription dont M. Voulot a retrouvé un fragment à Gran et qui paraît remonter au temps de Caracalla environ.

M. VIGNAT lit une note sur divers objets de bronze recueillis à Bucy-Saint-Liphard (Loiret) et qui peuvent remonter au début de l'époque gallo-romaine. Ce sont des débris provenant de quelque atelier de fondeur, on y remarque une clochette, une agrafe, des débris d'armes, etc.

M. DE MARSY donne lecture au nom de M. GARNIER, archiviste de la Côte-d'Or et correspondant du Comité à Dijon, d'un travail où sont résumés divers documents conservés dans les archives de la Côte-d'Or et qui fournissent d'intéressants renseignements sur les artistes qui travaillaient à Dijon à la fin du *xiv^e* siècle et au commencement du *xv^e*. Parmi les principaux de ces documents, il faut citer plusieurs pièces relatives à Claux Sluter, le célèbre auteur du *Puits de Moïse* ; elles nous apprennent entre autres détails que l'achèvement de son chef-d'œuvre lui imposa de telles fatigues qu'il en tomba gravement malade. L'une d'elles porte encore le cachet de cet habile sculpteur.

M. DE BEAUCORPS, de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, lit une étude sur la maison dite de Jeanne d'Arc à Orléans. Il retrace l'histoire de cette maison et s'efforce de prouver qu'elle conserve en grande partie la physionomie qu'elle avait lorsque la Pucelle y reçut l'hospitalité. Elle appartenait alors au trésorier général Jacques Bou-

cher, puis passa à son fils, qui eut l'honneur d'y recevoir Charles VII. Les fenêtres de cette maison sont encadrées de moulures dont le style dénote le xv^e siècle. Or on ne peut supposer que Boucher ou son fils ait fait reconstruire leur maison quelques années seulement après que le passage de Jeanne d'Arc l'eut illustrée. Il faut donc admettre qu'elle avait été construite avant le siège d'Orléans, et qu'elle n'a jamais été rebâtie depuis lors.

M. DE MARSY ne pense pas que l'on puisse accueillir ces conclusions sans quelques réserves. Le dessin des fenêtres que M. de Beau-corps a présenté semble convenir bien plutôt à une construction de la fin du xv^e siècle. Il croit difficile de les supposer antérieures à l'époque où Jeanne d'Arc vint délivrer Orléans.

La séance est levée à onze heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 13 JUIN 1889

SOIR

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Léon PALUSTRE, président honoraire de la Société française d'archéologie, communique une étude sur un carrelage trouvé sur l'emplacement de l'abbaye de Villeloin. Le plan de cette abbaye, dressé par les auteurs du *Monasticon gallicanum*, permet de reconnaître que ce carrelage devait être placé dans la salle capitulaire. Il se compose de carreaux divisés par des lignes diagonales ornées d'animaux fantastiques. On en peut facilement déterminer la date, car il renferme les armoiries de la famille de Barasc, qui donna deux abbés au monastère à la fin du xv^e siècle. Les inscriptions du carrelage sont tirées des Livres saints et sont faciles à restituer. M. Léon Palustre complète ces renseignements en donnant une description de la salle capitulaire de Villeloin, tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque de Tours. Cette salle était ornée de peintures variées, exécutées comme le carrelage par l'abbé Antoine de Barasc, car on y voyait son chiffre A. B.

M. QUARRÉ-REYBOURON, de la Commission historique du Nord, lit un travail sur deux recueils de portraits au crayon représentant des souverains et des personnages célèbres de la France et des Pays-Bas. Le premier de ces recueils, conservé à Lille, renferme des portraits de personnages connus de la cour de France dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Il présente un grand intérêt au point de vue iconographique. Le second recueil se trouve à la Bibliothèque d'Arras; il semble être de la même main, et s'il n'a pas une grande valeur artistique, il a le mérite de donner les traits caractéristiques de la figure des personnages. Cette collection semble avoir été dessinée par un bourgeois de Valenciennes, nommé Jacques Leboucq, vers 1570, Jacques Leboucq se contenta de reproduire des portraits contemporains pour former son recueil. Il est facile de le prouver en comparant ses dessins à des tableaux du seizième siècle encore

existants ou à des gravures anciennes. M. Quarré-Reybourbon se propose d'entreprendre la publication complète du recueil de portraits d'Arras, dont il soumet quelques reproductions aux membres du Congrès. Son travail éclaircit des questions iconographiques et historiques intéressantes pour l'histoire du XVI^e siècle.

M. BÉLISAIRE LEDAIN donne lecture d'une étude sur l'architecture militaire du Poitou du XI^e au XIII^e siècle. Le plus ancien donjon de la région est celui de Moncontour, dont les parties inférieures offrent les mêmes caractères que celui de Langeais. Ses murs en blocage rustique appartiennent au onzième siècle dans leur partie inférieure et au XIII^e siècle dans l'étage supérieur. L'un des donjons de Chauvigny et la tour de Civeaux remontent également au XI^e siècle. La tour de Touffou, les donjons de Loudun, de Talmont, de Niort sont de l'époque romane. Le château de Niort est particulièrement curieux. Il se compose de deux grosses tours carrées flanquées de tourelles rondes et reliées par de hautes courtines. Il peut être attribué à Richard Cœur-de-Lion, qui dut l'élever vers 1180, et présente, dans certains détails de ses machicoulis quelque analogie avec le donjon de Château-Gaillard construit par le même prince. Au XIII^e siècle il faut signaler les châteaux de Coudray-Salbart, près de Niort, de Vouvent, de Pouzauges, la porte Saint Jacques de Parthenay, le château de Bressuire, la Porte-au-Prévôt à Thouars et le château de Gençay, près de Poitiers.

M. Ledain, pendant la lecture de ce mémoire, fait circuler un grand nombre de photographies empruntées au bel ouvrage de M. Robuchon sur les monuments du Poitou.

M. ROBUCHON saisit cette occasion pour présenter au Congrès les dernières livraisons de cet ouvrage. Il en annonce le prochain achèvement, et exprime le souhait que les archéologues de quelque autre province veuillent bien lui prêter leur concours pour entreprendre un ouvrage semblable dans une autre région.

M. DE MÉLY donne lecture d'une étude sur les reliques du Lait de la Vierge et les reliquaires qui étaient destinés à le renfermer. Les cathédrales de Chartres et de Nantes étaient en France les sanctuaires qui possédaient les reliques de ce genre les plus vénérées. Si l'on observe que ces reliquaires renfermaient une poudre blanche, on est tenté de supposer qu'ils contenaient simplement de la galactite ou pierre de lait. Cette pierre passait pour avoir toutes sortes de vertus, notamment celle de donner du lait aux femmes. Elle était connue

dès l'antiquité et ne fut pas moins en usage au moyen âge, comme en témoignent un grand nombre d'auteurs arabes, espagnols, français. Au dire de Damigeron, auteur du ⁱⁱ^e siècle, la galactite ne pouvait produire tous ses effets que si elle était consacrée. On comprend dès lors que les fidèles furent, de bonne heure, portés à la considérer comme une relique.

M. MIDOUX, de la Société académique de Laon, communique les résultats d'une étude très complète à laquelle il s'est livré sur les filigranes de papier du ^{xiv}^e au ^{xix}^e siècle. Il a réuni une collection de 6,000 filigranes datés qui permet de reconstituer l'histoire de toutes les marques de papier. Jusqu'au ^{xviii}^e siècle, les filigranes se composaient d'oiseaux, d'animaux, d'entrelacs; Louis XV ordonna de les dater et depuis lors leurs caractères sont si précis que l'année de la fabrication du papier est absolument certaine. Les emblèmes royaux et révolutionnaires ont fourni de nombreux filigranes aux fabricants. Il serait à souhaiter que l'on fit un dictionnaire des marques de papier, seul moyen d'arriver à un travail d'ensemble dont l'utilité ne saurait être contestée.

M. DE LASTEYRIE donne lecture d'un mémoire de M. FORESTIÉ sur le château de Bioule en Quercy. Cette forteresse se compose d'une série de constructions du ^{xiv}^e siècle assez bien conservées. La chapelle renferme des peintures intéressantes de la même époque. L'auteur retrace à grands traits l'histoire du château et de ses seigneurs qui appartenaient à la famille de Cardailhac.

M. DE LASTEYRIE donne lecture, au nom de M. GUIBERT, de la Société historique et archéologique du Limousin, d'une étude sur l'orfèvrerie limousine du moyen âge. M. Guibert passe en revue toutes les formes de reliquaires employés par les orfèvres limousins, boîtes en forme de châsses ou de tombeaux, en formes de chefs, de bras, de phylactères, de croix, etc. Il examine le genre de décoration qui y est appliqué, en particulier l'émail. Il énumère les principales figures qui sont représentées sur les monuments d'orfèvrerie et sur les émaux anciens. Enfin il cite un grand nombre de reliquaires limousins encore existants, et dont quelques-uns, comme les châsses de Saint-Viance, de Gimel et de Chamberet, les croix du Dorat et de Gorre, etc., sont des œuvres remarquables.

M. le Secrétaire donne communication de la part de M. LHUILLIER,

correspondant du Comité à Melun, d'une notice sur les orgues, les organistes et les facteurs d'orgues de l'ancienne province de Brie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la session close et après avoir remercié les délégués de leurs communications et de leur assiduité aux séances, leur donne rendez-vous à l'année prochaine.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 1889

PRÉSIDENTE DE M. FALLIÈRES

Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Le samedi 15 mai 1889, a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Fallières, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, l'assemblée générale de clôture du Congrès des sociétés savantes.

M. le Ministre est arrivé à deux heures, accompagné de MM. Xavier Charmes, directeur du Secrétariat et de la comptabilité; Liard, directeur de l'Enseignement supérieur; Larroumet, directeur des Beaux-arts.

Il a été reçu par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, par MM. les membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques et par les hauts fonctionnaires de l'Université.

M. le Ministre a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite M. Levasseur, membre de l'Institut, président du Congrès, et à sa gauche, M. Renan, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France.

MM. Faye, Léopold Delisle, Le Blant, Alfred Maury, Alph. Milne-Edwards, Perrot, Himly, Tranchant, Chabouillet, Servois, Cosson, Bouquet de la Grye, Héron de Villefosse, etc., ont également pris place sur l'estrade.

Sur les premiers rangs de l'hémicycle on remarquait MM. de Rozière, Longnon, Lyon-Caen, colonel de La Noë, Siméon Luce, Gazier, Perrens, Buhot de Kersers, de Montessus, de Marsy, Julliot, Mowat, Louis Guibert, Cartailhac, etc.

La musique de la garde républicaine prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre a ouvert la séance et donné la parole à M. Ernest Renan, qui s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Ministre,

« Messieurs,

« Quand un message bienveillant de M. le Ministre de l'Instruction publique vint me proposer, il y a un mois, l'honneur de

prendre part à cette réunion solennelle, je fus tellement touché du plaisir que j'aurais à m'entretenir quelques instants avec vous que j'oubliai la sage résolution que j'avais prise, il y a quelques années, de ne plus parler dans ce vaste amphithéâtre fait pour des voix plus jeunes que la mienne et plus assurées d'elles-mêmes. La tentation était trop forte cependant. Un auditoire tel que le vôtre, résultat d'une sélection si éclairée, me semble une rare fortune; votre réunion m'apparaît comme la preuve vivante d'une pensée qui m'est habituelle ou, pour mieux dire, comme l'argument décisif en faveur d'une protestation qui m'échappe toujours quand j'entends émettre cette opinion, déplorablement erronée, qu'on ne peut travailler qu'à Paris. En un jour comme celui-ci, une telle assertion est sûrement un non-sens. En présence de si hautes récompenses et de cette masse de travaux à laquelle les juges les plus compétents rendent hommage, après avoir entendu vos savantes discussions sur les objets infiniment variés dont s'occupe l'esprit humain, la fécondité savante de la province n'a pas besoin d'être démontrée. Il n'en est pas moins vrai que l'opinion contraire égare beaucoup d'esprits, fausse beaucoup de carrières; j'en voudrais rechercher avec vous l'origine, les causes, et, s'il est possible, indiquer quelques remèdes au moyen desquels certains inconvénients réels pourraient être atténués.

« L'opinion qui veut qu'on ne puisse travailler en province n'a pas cent ans. Il y a cent ans, Buffon venait de mourir; les grandes lignes de l'histoire de la nature avaient été découvertes à Montbard. Un peu auparavant, Montesquieu avait découvert les lois les plus profondes de l'histoire politique à Bordeaux. Non seulement on travaillait alors en province, mais on y faisait des chefs-d'œuvre. La concentration des choses de l'esprit à Paris commence dans les premières années du XIX^e siècle. Autour de ce centre merveilleux de lumière et d'esprit, ne pouvait manquer de se former, par la loi des contrastes, une zone d'ombre. Un puissant drainage des forces intellectuelles de la France s'opérait. La Constitution de l'an III avait décidé qu'il y aurait pour toute la République un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. Quelques semaines après, la Convention décrétait : « L'Institut national des sciences et des arts appartient à toute la République; il est fixé à Paris. »

« Il est clair que cette décision ne provoqua pas une objection quand elle fut prise. Dans la première organisation, l'Institut se composait d'un certain nombre de membres résidant à Paris et d'un

égal nombre d'associés habitant les différentes parties de la République. Au bout de peu d'années, on reconnut l'impossibilité de recruter convenablement la moitié provinciale; la résidence à Paris fut de rigueur. La loi inéluctable s'accomplissait. Une maxime soutenue en pratique même par ceux qui la blâment en théorie ne saurait manquer d'avoir des racines profondes. La tendance exagérée à la centralisation parisienne a dû par quelque côté avoir raison à son jour.

« Elle eut sa raison, en effet, dans une nécessité très réelle, dans un état momentané de la science qui voulut que, pour un temps, les efforts créateurs fussent concentrés sur un seul point. Le budget de la science était faible alors; l'outillage était restreint; les moyens de recherche, singulièrement limités, ne pouvaient sans dommage être émiettés. Les maîtres aussi étaient peu nombreux. Quand Laplace tenait à lui seul le problème de la mécanique de l'univers; quand le laboratoire de Berthollet concentrait les efforts d'une chimie encore naissante; quand la lutte de l'histoire naturelle se passait tout entière autour de Cuvier et de ses émules; quand les études orientales relevaient de Silvestre de Sacy, la multiplicité des écoles était inutile. Elle eût même pu être funeste. La création dans l'ordre scientifique, littéraire, et dans l'ordre des arts, a lieu, d'ordinaire, sur des points très déterminés; l'âge créateur est nécessairement unitaire. L'endroit où travaillait Galilée accaparait forcément l'astronomie. Quand Descartes et Newton tenaient dans leur cerveau la plus haute pensée de leur temps, ils étaient aussi de terribles centralisateurs.

« Il n'est donc pas surprenant que la période brillante et féconde que la France a traversée depuis soixante-quinze ans ait exigé un centre d'éclosion, une sorte de nid puissamment surchauffé et savamment disposé pour l'incubation de tant de germes qui sont devenus, à l'heure qu'il est, des mondes distincts. La chaleur pour les âmes, comme pour les corps, se produit par le rapprochement. Les origines de chaque science nous reportent presque toujours à une école très fermée, à un œuf, si j'ose le dire, contenant le principe d'évolution et la nourriture du nouveau-né.

« Pour faire la carte du ciel, il fallait un observatoire. L'œuvre de rénovation des textes anciens n'était possible que près d'une vaste bibliothèque de manuscrits. Abel Rémusat n'aurait pas créé la science du chinois dans une ville où il n'y aurait pas eu une collection de livres chinois.

« Mais l'état des choses est maintenant tout autre. La maturité où sont arrivées un grand nombre de sciences permet d'excellents tra-

vaux hors des centres où la création s'est d'abord faite. Les livres et les recueils scientifiques sont devenus si nombreux qu'il est permis d'arriver par la lecture à des combinaisons originales. Sans parler de l'histoire locale, si pleine d'intérêt, une moitié au moins de l'œuvre scientifique peut se faire par le travail de cabinet. Dans beaucoup de branches de la science, dans la plupart des études orientales, par exemple, la consultation des vieux livres, antérieurs à l'avènement des méthodes modernes, n'a qu'une importance secondaire. Au moyen de sacrifices assez limités, un chercheur sagace peut, sur une foule de questions de premier ordre, avoir autour de lui tous les éléments pour des recherches critiques entièrement neuves. Il est même bien remarquable que ce sont les sciences les plus jeunes qui exigent le moins d'appareil et qui pourraient le mieux se cultiver dans des villes peu riches en dépôts de livres anciens. Soit la philologie comparée, par exemple. Avec une première mise de fonds de quelques milliers de francs et l'abonnement à trois ou quatre recueils spéciaux, on posséderait tous les outils nécessaires pour ces longues et patientes comparaisons auxquelles la tranquillité d'esprit dont on jouit en province offre des conditions si favorables.

« Un très grand nombre de branches d'études pourraient ainsi être cultivées d'une façon toute privée et dans les endroits les plus retirés. Le plus bel exemple à cet égard a été donné par l'illustre Borghesi, qui, de propos délibéré, choisit Saint-Marin pour en faire le centre des études d'épigraphie latine. Il préféra un village libre, où personne ne s'occupait de lui que pour le saluer respectueusement, à la Rome papale, où l'on se serait fort occupé de lui, mais pour le gêner.

« J'en dirai autant des idées philosophiques générales. Darwin ne voulut jamais quitter le village où une sorte de hasard l'avait fixé. Laissons à Paris et aux grands centres les raretés, les spécialités restreintes, les recherches qui exigent de puissants outillages, la province pourrait ainsi entreprendre fructueusement une foule de travaux réservés jusqu'ici aux capitales scientifiques et maintenant possibles partout. Que chaque branche de la science ait ses revues (s'il m'était permis de formuler un vœu, en passant, je demanderais qu'elles ne fussent pas trop multipliées), ses recueils périodiques tenant les lecteurs au courant de ce qui se fait dans chaque atelier de recherches; que les bibliothèques de villes et de facultés contiennent les collections que les particuliers peuvent difficilement posséder; que chacun soigne sa propre bibliothèque comme une partie de lui-même, et la différence de Paris et de la province relativement au travail n'existera plus, et à la prochaine revision des règlements de

l'Institut, l'article qui exige le domicile à Paris pourra être supprimé sans aucun inconvénient.

« Même en ce qui concerne les travaux supposant de vastes dépôts d'anciens livres, travaux pour lesquels Paris possède assurément d'immenses avantages, la province ne sait pas toujours les ressources dont elle dispose. Peu de jours après que j'eus passé mon agrégation de philosophie, en 1848, je reçus ma nomination de professeur au lycée de Vendôme; ce qui me contraria bien un peu, car j'avais déjà commencé ma thèse sur Averroès et l'averroïsme; M. Cousin, M. Leclerc avaient la bonté de s'y intéresser. Je m'adressai à M. Cousin, qui me répondit par un petit billet à peu près ainsi conçu : « S'il s'agit d'attester à l'administration, mon cher Renan, que Vendôme est l'endroit du monde le plus mal choisi pour traiter d'Averroès, je lui dirai cette vérité incontestable. » Je ne sais si Vendôme, en effet, est riche en vieux livres de philosophie. Mais je dois dire qu'une partie au moins de ma thèse, je l'ai faite en ces parages. Étant allé passer quelques mois à Saint-Malo, ville qui n'est pas beaucoup plus savante que Vendôme, j'y trouvai une bibliothèque, formée d'anciens fonds de couvents, où dormaient sous une couche épaisse de poussière toute la scolastique, les éditions d'Aristote avec les commentaires d'Averroès, imprimées à Venise, les index de Zimara, une bonne partie des gloses des maîtres padouans. Ah! certes, il y avait longtemps qu'on ne les avait lus! Les avait-on même jamais lus?... Quoi qu'il en soit, c'est au milieu de ces volumes poudreux que je composai plusieurs chapitres de mon histoire de l'averroïsme. J'en rapportai la conviction qu'en sachant bien chercher, on trouverait en province infiniment plus d'éléments que l'on ne croit pour des travaux historiques d'intérêt général.

« Et combien les conditions de paix que présente la vie de province vaudraient mieux, pour de tels travaux, que les conditions étroites, troublées, instables, précaires de la vie de Paris! Une des nécessités de l'érudition est un local vaste, commode, où l'on n'ait à craindre ni les déménagements ni les dérangements. Les sciences philologiques, comme les sciences physiques, ont besoin de laboratoires garnis de nombreuses tables pour empêcher les travaux de se confondre, se prêtant à ces arrangements personnels de bibliothèque qui sont la moitié du travail scientifique. L'amour de la vérité, d'ailleurs, rend solitaire : la province a la solitude, le repos, la liberté.

« J'y ajouterai l'agrément et le sourire de la nature. Pour ces austères travaux, il faut le calme et la joie de l'esprit, le loisir, la pleine possession de soi-même. Une jolie maison dans les faubourgs d'une

grande ville : une longue salle de travail garnie de livres, tapissée extérieurement de roses du Bengale ; un jardin aux allées droites, où l'on peut se distraire un moment avec ses fleurs de la conversation de ses livres : rien de tout cela n'est inutile pour cette santé de l'âme nécessaire aux travaux de l'esprit. A moins d'être millionnaire (ce qui est rare parmi nous), ayez donc cela à Paris, à un quatrième étage, dans des maisons banales, construites par des architectes qui, pas une fois, ne se sont posé l'hypothèse d'un locataire lettré ! Nos bibliothèques, où nous aimerions tant à nous promener dans la variété de nos livres et de nos pensées, sont des cabinets noirs, des greniers où les livres s'entassent, sans produire la moindre lumière. Paris a le Collège de France ; cela suffit pour m'y attacher. Mais, certes, si le Collège de France était, comme une abbaye du temps de saint Bernard, perdu au fond des bois, avec de longues avenues de peupliers, des chênaies, des ruisseaux, des rochers, un cloître pour se promener en temps de pluie, de longues files de pièces inutiles où viendraient se déposer sur de longues tables les inscriptions nouvelles, les moulages, les estampages nouveaux, on y attendrait la mort plus doucement, et la production scientifique de l'établissement serait supérieure encore à ce qu'elle est ; car la solitude est bonne inspiratrice, et les travaux valent en proportion du calme avec lequel on les fait.

« Nous exagérerions notre thèse, nous la fausserions même, si nous venions soutenir que pour la culture scientifique les avantages sont partout les mêmes. Toutes les villes ne peuvent avoir un Institut, un Collège de France, un Observatoire, un Muséum, une École des chartes. Toute faculté des lettres ne peut avoir une chaire d'arabe, une chaire d'égyptologie, une chaire d'assyriologie. Il est d'ailleurs un certain genre d'excitation générale et, si j'ose le dire, d'initiation dont Paris aura longtemps encore le secret. Le sceau de la grande culture ne saurait guère se prendre qu'à Paris. Mais, une fois le sacrement reçu, on en peut longtemps garder l'efficace et le parfum. Le musulman zélé qui va aux villes saintes ne s'impose pas d'y demeurer ; il porte partout avec lui le feu sacré qu'il y a puisé, la confirmation qu'il y a reçue, l'esprit qui lui a été communiqué. Paris, au moyen âge, était un centre d'éducation intellectuelle pour le monde ; on s'y formait, mais on n'y restait pas. Chacun, après y avoir étudié, enseigné même, retournait dans son pays et développait à sa guise le germe qui lui avait été inoculé.

« Continuez donc, Messieurs, votre œuvre excellente ; continuez à jouir de votre bonheur, que, peut-être, comme le laboureur de Virgile, vous n'appréciez pas assez. Le bonheur de la vie, c'est le tra-

vail, librement accepté comme un devoir. Un beau mot de l'Ecclesiaste est celui-ci : « *Lectari in opere suo* : se réjouir en son travail ». Comme professeur de langue hébraïque, je suis obligé de dire que la nuance de l'original n'est pas tout à fait cela. L'auteur, à cet endroit, veut parler du plaisir légitime qu'on éprouve à mener joyeuse vie, avec la fortune qu'on a légitimement acquise par son travail. Mais souvent, dans ces vieux textes, la traduction vaut mieux que l'original. *Lectari in opere suo* ! La satisfaction intime que procure l'œuvre scientifique vient de l'assurance qu'on a de travailler à une œuvre éternelle, dont l'objet du moins est éternel, à une œuvre que toutes les nations éclairées poursuivent par les mêmes méthodes et en obtenant des résultats comparables entre eux.

« Je ne suis pas, Messieurs, de ceux qui pensent que la culture de l'esprit doit être régionale. L'esprit humain n'a pas de région. La bonne méthode n'a rien de local, ni de provincial. Il n'y a qu'une chimie, qu'une physique, qu'une physiologie; il n'y a non plus qu'une philologie, qu'une critique. Tout ce qui est goût littéraire, charme, poésie, amusement, sensations religieuses, souvenirs d'enfance et de jeunesse, peut revêtir une forme locale; mais la science est unique comme l'esprit humain, comme la vérité. Le malade, le plus impartial des hommes, car il ne veut qu'une chose, être guéri, ne s'adresserait jamais à la médecine régionale, s'il y en avait une : il sera toujours pour la médecine sans épithète, pour la bonne.

« La haute production intellectuelle de chaque province ne doit avoir aucun cachet provincial. Toute sa vie, on aime à se rappeler la chanson en dialecte populaire dont on s'est amusé dans son enfance; mais on ne fera jamais de science, de philosophie, d'économie politique en patois. Le progrès, dans l'ordre scientifique, ne doit pas consister à diviser l'esprit humain par provinces; il doit consister à supprimer la distinction de la capitale et des provinces, à faire de toute la France intellectuelle une seule armée travaillant d'un effort commun au profit de la science, de la raison, de la civilisation. »

M. le Ministre a pris ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

« L'an dernier, en présidant à la clôture de vos travaux, mon honorable prédécesseur terminait son discours par l'éloge applaudi d'un savant illustre, d'un écrivain rare entre tous, auquel il appor-

fait une des plus hautes distinctions que l'État réserve à ceux qui honorent le pays. Il m'est particulièrement doux de commencer mon discours par où mon ami M. Lockroy finissait le sien, et d'apporter à M. Renan le témoignage renouvelé de notre sympathie pour sa personne, de notre admiration pour son talent, mélange unique d'érudition et de finesse, de sens critique et d'imagination, de philosophie et de poésie. Est-ce à l'érudit, au philosophe, au poète que doit aller, de préférence, mon hommage ? Souffrez qu'il s'adresse surtout, cette fois, au plus charmant des causeurs.

« En vous écoutant, cher maître, les provinciaux découvraient des raisons nouvelles d'aimer la province; les Parisiens regrettaient presque d'être de Paris. De tout temps ceux que la vie des cités emporte dans son tourbillon ont soupiré après le doux loisir et la paix de la campagne. Mais le repos a, lui aussi, sa lassitude, et il arrive un moment où l'on regrette la fièvre de la ville. Si, par un malheur dont Paris ne se consolera pas, vous fixiez votre séjour définitif aux environs de Tréguier, êtes-vous bien sûr que vous n'auriez jamais la nostalgie du Collège de France ? En homme habile que vous êtes, vous vous gardez bien de soutenir une thèse absolue : vous n'opposez point la province à Paris; vous les conciliez; vous les complétez, en quelque sorte l'une par l'autre. Vous savez que ce que la province élabore, Paris excelle à le mettre en valeur. Paris, d'ailleurs, ne demande à personne le sacrifice de son originalité native. On peut, vous le savez, rester un grand Celte en devenant un Parisien accompli. On peut être un merveilleux artiste et refléter pourtant en son âme l'infini de l'Océan au bord duquel on a grandi.

« Si la province avait perdu ses titres, vous les auriez retrouvés. En tous cas, vous les avez rajeunis.

« Voyez combien sont nombreuses ces sociétés savantes, qui de tous les points du territoire nous envoient le tribut de leur labeur. La vie intellectuelle est partout. Partout aussi, pour seconder cet heureux développement de forces qui pourraient s'ignorer, nous avons multiplié les bibliothèques, les laboratoires, les chaires nouvelles, tous les instruments de travail, toutes les sources de science. Nous avons largement semé et déjà la moisson s'annonce pleine de promesses.

« Mais ce que nous attendons de l'avenir ne saurait nous faire oublier ce que nous donne le présent. J'ai eu le grand honneur de me rencontrer une autre fois avec vous, Messieurs. Je vous retrouve aujourd'hui, aussi passionnément épris de la vérité, plus chargés de conquêtes qu'en 1884.

« Vous fouillez le sol, vous explorez les ruines, vous examinez minutieusement nos dépôts scientifiques. Rien n'échappe à votre patiente perspicacité, et vos recherches n'éclairent pas seulement tous les jours davantage le passé de notre pays, elles aident à reconstituer l'histoire générale. De leur côté, vos collègues des sociétés des beaux-arts dressent l'inventaire complet des richesses artistiques de notre pays, veillent à la conservation des chefs-d'œuvre nationaux, préservent de l'oubli la mémoire des artistes de nos anciennes provinces, préparent, en un mot, les éléments d'une histoire définitive de l'art français. L'édifice immense auquel chacun apporte sa pierre se dresse aujourd'hui sur des assises désormais indestructibles. Le sol de la France n'offre plus à certains d'entre vous un champ qui suffise à leur active curiosité. C'est de vos sociétés que partent le plus souvent ces hardis voyageurs qui marchent sur les pas de nos armées et qui, à l'ombre de notre drapeau, vont demander leurs secrets à des civilisations disparues. C'est vous qui avez donné à la France plusieurs de ces missionnaires de la science qui, dans des régions jusque-là impénétrées, ont renouvelé, par la seule force de leur ascendant moral et de leur indomptable énergie, les exploits des grands explorateurs du xv^e et du xvi^e siècle.

« M. Savorgnan de Brazza fait la conquête pacifique du Congo.

« La Tunisie livre lentement l'histoire de son passé à des chercheurs tels que MM. Cagnat, Salomon Reinach, Saladin, Babelon, Hamy, Teisserenc de Bort; à des savants infatigables, comme MM. Cosson et de La Blanchère. Longtemps encore, nous l'espérons, nous pourrions admirer sur l'antique terre de Carthage cette fraternité touchante de nos érudits et de nos soldats, tous également désintéressés, tous également dévoués, à des titres divers, à la gloire de la Patrie.

« Pendant que, à l'autre bout de l'Afrique, MM. Grandidier et Cattat prennent, au nom de la science, possession de Madagascar, et que le lieutenant Caron montre notre drapeau à Tombouctou, en Égypte, la mission archéologique du Caire maintient le bon renom de la France sur une terre que nos savants sont habitués depuis longtemps à ne pas regarder comme une terre étrangère.

« En Asie, MM. Bonvalot et Capus explorent le Pamir; MM. Delfers et l'abbé Delavay, étudient la flore de l'Yémen et du Yunnan; MM. Néis, Pavie, Aymonier, Delaporte, Fournereau, déchirent l'un après l'autre les voiles qui nous cachent la civilisation, jusqu'à présent mystérieuse de l'Extrême-Orient.

« Qui ne connaît les admirables découvertes de MM. de Sarzec et Dieulafoy? Pour ne parler que des découvertes plus récentes de celui-

ci, qui ne sait quelles richesses il a exhumées du tumulus de Suze, quelles lumières nouvelles il nous a données sur l'art iranien, sur le rôle important qu'y joue la décoration émaillée, sur toute cette plastique de la Perse dont le Musée du Louvre possède, seul, grâce à lui et à ses nobles compagnons, les plus remarquables échantillons? Et comme nous sommes Français, il ne nous déplaît pas que ces recherches aient été animées par le vaillant sourire d'une femme française.

« Ai-je besoin d'ailleurs d'insister sur les résultats dont chacun peut constater la grandeur, en parcourant à l'Exposition soit le palais des Arts libéraux, soit le palais des Beaux-Arts? Quels témoignages plus éclatants de notre vitalité intellectuelle dans tous les domaines de l'art et de la science!

« Mais que l'orgueil légitime des progrès accomplis ne nous rendent pas injustes pour ceux qui les ont préparés; qu'il soit inséparable de la reconnaissance que nous devons à nos morts: en leur apportant chaque année le tribut de nos hommages, nous ne faisons que payer une dette.

« Le plus illustre d'entre eux, M. Chevreul, avait survécu à son œuvre, et au cours de sa vie plus que séculaire, il était entré paisiblement dans l'immortalité. Ce grand vieillard, attardé à la fin de notre siècle, fortune singulière! n'avait pas vu disparaître sa popularité. Était-ce simplement l'effet d'une longévité prolongée au delà des bornes les plus reculées de la vie? Il y avait là, sans doute, de quoi expliquer la curiosité, imposer le respect, mais non perpétuer la renommée. La vérité, c'est qu'à la majesté du vieillard s'ajoutait celle du savant, de l'inventeur, du créateur. Bien peu, parmi ceux qui l'admiraient de confiance, avaient des données précises sur les découvertes auxquelles il avait attaché son nom. On savait cependant qu'il avait fait naître une des principales industries de notre temps et déterminé un mouvement commercial, dont les anciens déjà disparus avaient été les témoins. Dans le monde de la science, on n'oubliera pas que cet évocateur de la lumière a voulu lui consacrer ses principales études et que ses travaux sur les « Cercles chromatiques » et sur le « Contraste simultané et rotatif des couleurs » ont été le signal de nombreux perfectionnements dans la fabrication Lyonnaise ainsi qu'à la manufacture nationale des Gobelins. C'est par le côté industriel de ses découvertes que M. Chevreul avait conquis la faveur des classes ouvrières, et le peuple s'inclinait avec une sorte de piété soupirante devant « le doyen des étudiants de France », devant ce travailleur infatigable dans lequel il saluait au passage un grand homme

de bien. Cet ancêtre a tenu une grande place à l'Académie des sciences et au *Journal des Savants*. Mais le Muséum, où il était entré en 1830, et à qui ses petits-fils, mus par la plus généreuse pensée, ont laissé ses manuscrits et ses livres, est certainement le lieu où son souvenir laissera les traces les plus profondes. C'est là qu'il s'était retiré, ce doux penseur datant de l'autre siècle; c'est là qu'il attendait ses derniers jours dans cette paix sereine que communique à l'âme la conscience parfaite de tous les devoirs scrupuleusement accomplis.

« Tandis que la mort semblait l'avoir oublié, elle tranchait en pleine fleur d'autres existences, d'autres renommées à qui paraissait assuré un long avenir.

« Qui n'a présente encore à l'esprit la fin tragique d'Abel Bergaigne? L'École des Hautes-Études, la Sorbonne, où il a inauguré l'enseignement du sanscrit, l'Institut qui l'a bientôt accueilli, savent quelle perte ils ont faite en le perdant. Ils sont nombreux, ici, ceux qui ont admiré la rigueur de sa méthode, la sincérité de son analyse, la souveraineté de sa raison. Poète presque autant que critique, tantôt il se plaisait à traduire le poème exquis de *Sacountala*, tantôt, au contraire, étudiant et serrant de près le *Rig-Véda*, l'antique recueil des hymnes brahmaniques, il ne craignait pas de le dépouiller des voiles complaisants dont l'avait enveloppé l'érudition étrangère. Ce noble esprit avait voué sa vie à la recherche de la vérité. Cette vie grave assombrie par le souvenir de grandes douleurs intimes, que l'amour passionné du travail a pu consoler, mais jamais guérir, restera, dans nos souvenirs, comme un exemple de haut courage, de dévouement absolu et désintéressé à la science.

« Moins tragique a été la fin d'Arsène Darmesteter, mais non moins grand a été le vide qu'il a laissé derrière lui. Lui aussi a été du petit groupe des initiateurs. Il se destinait à la théologie, lorsque, par un heureux hasard, l'étude de l'hébreu le conduisit à l'étude du vieux français. Ces langues romanes, pour lesquelles MM. Gaston Paris et Paul Meyer avaient tant fait déjà, il s'y voua avec une telle ardeur qu'à trente et un ans il occupait une chaire de conférence créée pour lui à la Sorbonne, et que pour lui encore, peu d'années après, on créait une chaire d'histoire de la langue française. Depuis dix-sept ans, avec son fidèle collaborateur, M. Hatzefeld, il travaillait à un grand dictionnaire de notre langue : c'était là son œuvre maîtresse. A d'autres le soin d'achever le monument! On n'oubliera ni sa simplicité, ni sa douceur, ni la supériorité de son esprit unie à la droiture de son caractère.

« Moins jeune que Bergaigne et Darmesteter, Debray est mort en

pleine possession de lui-même. Élevé par son labeur persévérant aux plus hautes situations universitaires, choisi entre tous pour représenter dans le Conseil supérieur, à côté de M. Boissier, le corps des professeurs de l'École normale, il offrait l'exemple de la plus heureuse union des qualités intellectuelles et des vertus morales. On a dit déjà et l'on redira le mérite original de ses beaux travaux sur le sodium et l'aluminium, sur le platine et les métaux qui l'accompagnent, sur les procédés nouveaux dont il a doté l'industrie. On célébrera sa belle découverte des lois de la dissociation. M. Sainte-Claire-Deville avait, il est vrai, révélé le phénomène et les conditions physiques qui y président. Mais ce fut l'apport personnel de Debray — et ce sera aussi sa gloire — d'avoir répété les expériences de son maître sur des composés se prêtant aux phénomènes les plus simples et d'avoir donné la formule précise à l'aide de laquelle il est aujourd'hui permis d'expliquer et de mesurer la résistance variable des corps aux lois de la dissociation. Voilà la part du savant, je voudrais faire celle de l'homme : ce grand travailleur était bon ! Combien le savent pour l'avoir éprouvé ! Il avait la douceur des forts, le sourire indulgent, où semblaient passer la joie tranquille de la vérité possédée, la paix de la conscience satisfaite.

« Ce fut un philosophe, non un savant, qu'Émile Beaussire, enlevé, il y a peu de jours à l'affection des siens, à la sympathie et à l'estime de tous. Dans sa vie, comme dans celle des savants que je viens de louer, je rencontre les mêmes vertus : le désintéressement, l'enthousiasme des hautes spéculations et des idées généreuses. Oui, cet homme à l'abord froid et timide, à l'âme sincère et grave, avait la passion du beau et du bien. Je l'ai vu de près dans nos assemblées délibérantes, où il s'était fait une place enviée. Il s'y montrait plutôt homme de doctrine qu'homme de parti. Ferme et dévoué à nos institutions, qu'il a plus d'une fois éloquemment défendues, il attendait, sans impatience, la solution des problèmes politiques et sociaux du développement pacifique et progressif de la liberté. Vous nous avez parlé, Monsieur Renan,⁶ de votre concours d'agrégation. Vous avez omis de nous dire que vous fûtes reçu le premier, — ce qui ne surprend personne ; — je ne le rappelle que parce que Beaussire fut reçu le second. Le troisième s'appelait Caro. Cette promotion était destinée à faire bien du chemin dans le monde ! Beaussire resta fidèle à ses brillants débuts. L'auteur de la *Liberté dans l'ordre intellectuel et moral* s'est autant recommandé par la constante élévation d'esprit du penseur que par la candeur d'âme de l'honnête homme.

« Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir donné tant de place à

nos morts. Ne vous semble-t-il pas qu'ici plus qu'ailleurs ils doivent être honorés ? Qu'ont-ils fait, sinon continuer l'œuvre des morts d'autrefois, dont ils avaient reçu l'héritage ? et vous-mêmes, qu'êtes-vous, sinon les héritiers de ceux qui viennent de disparaître, les continuateurs naturels de leur œuvre interrompue ? Vous êtes comme les conservateurs attitrés de ces traditions nationales. Gardez-en précieusement le dépôt. Si vous ajoutez quelque chose au patrimoine de gloire dont s'enorgueillit le pays, vous aurez fait assez pour lui et pour nous.

« Ainsi, de plus en plus, s'étendra votre domaine, et s'élargira votre tâche. L'État, qui vous doit aide et assistance, ne faillira pas à son devoir. Il multipliera les subventions, les missions, les encouragements de toute sorte. C'est vainement qu'on ira répétant que le culte des grandes choses se perd et que nous nous acheminons vers une forme de démocratie utilitaire où il n'y aurait plus de place pour les spéculations désintéressées. Restons les pieux admirateurs des grands du passé, sans dédaigner le présent. Ce n'est pas d'hier que la civilisation éclaire le monde ; mais ce n'est pas de demain que s'éteindra son flambeau. Nous n'assisterons pas, sans une émotion mêlée de fierté, à cette fin d'un siècle qui se présentera sans crainte, au jugement de la postérité. Vous y aurez vu, avec nous, l'histoire renouvelée, la poésie lyrique enrichie et assouplie, le théâtre, le roman, l'éloquence, revêtant tour à tour les formes les plus diverses, la critique élargie et vivifiée, les études philologiques créées, pour ainsi dire, de toutes pièces, les arts rayonnant d'une gloire nouvelle, les sciences enfin, dans leurs variétés sans nombre, justifiant le mot de Buffon, que « l'homme est né pour tout connaître, « qu'il ne lui faut que du temps pour tout savoir. »

« Au milieu des orages de la vie politique, on perd souvent la vue claire des destinées de la patrie et de l'esprit français. Mais qu'on s'élève jusqu'aux hauteurs sereines, domaine pacifique de la pensée, de la raison et de la science, et on voit, avec un orgueil qui peut nous être commun à tous, le libre génie de la France poursuivre au-dessus de nos misères sa marche lente et sûre dans la lumière et dans le progrès ! »

M. le Ministre a ensuite donné lecture du décret et des arrêtés ministériels conférant des distinctions dans l'ordre de la Légion d'honneur et des palmes d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie.

Ont été nommés⁽¹⁾ :

Chevalier de la Légion d'honneur :

M. l'abbé Albanès (Joseph), correspondant du Comité à Marseille.

Officiers de l'Instruction publique :

MM. Meyer (Paul), membre de l'Institut, membre de la Section d'histoire du Comité, directeur de l'École des Chartes.

Paris (Gaston), membre de l'Institut, membre de la Section d'histoire du Comité, professeur au Collège de France.

Le Dr Barthélemy, correspondant du Comité à Marseille.

Borrel (Étienne-Louis), correspondant du Comité à Moutiers (Savoie).

Braquehay (Charles), membre de la Société archéologique de Bordeaux.

Rouyer (Jules), membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

Villepelet, membre de la Société historique et archéologique de la Dordogne, archiviste du département de la Dordogne.

Officiers d'Académie :

MM. Lapierre (Alfred), président de la Société des archives historiques de la Gironde.

Penon (Casimir-Jacques), conservateur du Musée des antiques à Marseille.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Nous ne donnons ici que les nominations intéressant les membres ou les correspondants des Sections d'archéologie et d'histoire.

RAPPORT
SUR LES
FOUILLES OPÉRÉES AUX MOULINASSÉS EN 1888

PAR LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DE NARBONNE

Dans le courant de mars 1888, M. le Ministre de l'Instruction publique voulut bien allouer à la Commission archéologique de Narbonne, sur la proposition du Comité des travaux historiques, une somme de 1,000 francs pour effectuer de nouvelles fouilles aux Moulinassés.

Le moment paraissait d'autant plus opportun, qu'on venait de procéder à la démolition d'une partie de la caserne Saint-Bernard, dont l'emplacement devait occuper la façade du temple mis au jour par les précédentes fouilles, et qu'il y avait des chances d'y trouver tous les éléments qui manquaient encore pour reconstituer l'ancien Capitole.

Cet espoir ne s'est pas entièrement réalisé ; plusieurs parties essentielles de cet édifice étaient, en effet, recouvertes par les nouvelles constructions du collége ou par les murs encore debout de la caserne, et plusieurs autres avaient entièrement disparu, à la suite des remaniements dont le terrain avait été l'objet, à une époque déjà reculée.

Malgré cela, les nouvelles fouilles n'ont pas été tout à fait stériles, car elles ont fourni des notions à peu près exactes sur la disposition générale du monument et du Forum qui le précédait.

Le rapport fait, à ce sujet, par M. Thiers, qui était chargé de la direction des fouilles, et le plan ci-joint (planche IV) permettront d'apprécier l'importance des résultats obtenus jusqu'à ce jour, en attendant que la disparition complète de la caserne permette d'achever cette étude.

Pendant le cours des travaux, la Commission a été amenée à fouiller un puits dans lequel elle comptait trouver quelque objet intéressant ; mais il n'a livré qu'une série de cruches et d'écuelles en poterie grossière, deux ou trois lampes romaines de même matière et des tessons de vases en terre rouge ; l'une des lampes porte la marque : MVNTREPT ; une autre HEM ou LEM.

Les observations faites par M. Thiers au cours des fouilles ont été consignées par lui dans les notes suivantes :

I

Temple de marbre. — Le soubassement qui portait le grand temple de marbre blanc a été mis à nu, sur la façade; on connaît donc actuellement ses dimensions, il est assez difficile de déterminer exactement l'ordonnance du temple; plusieurs solutions s'offrent simultanément à l'esprit. Nous pensons que le temple avait huit colonnes de front et onze de côté; les colonnes avaient six pieds de diamètre (1^m,77); le temple était du genre dit *pseudodiptère*; la *cella* était précédée d'un *pronaos* ayant trois entre-colonnements de profondeur; sur la façade, au devant du soubassement et à cinq pieds de distance, régnait un mur de trois pieds d'épaisseur qui soutenait les marches de l'escalier; ce mur était sans doute relié au soubassement par les dalles de marbre du pavé, en sorte qu'il existait, sous la façade, un couloir large de 1^m,50 qui permettait de passer d'un côté à l'autre, sans faire le tour du temple et sans passer devant l'autel. Ce couloir est actuellement rempli d'éclats de marbre provenant de l'exploitation méthodique qui a été faite des ruines, à une époque déjà éloignée; il nous a donc été impossible de nous procurer le moindre fragment architectonique ou épigraphique; tout avait été mis en œuvre.

II

Petite cour du temple. — En même temps, deux murs transversaux s'appuyaient sur le précédent, à peu près à la hauteur des colonnes d'angle; ces murs peu épais (2 pieds) étaient distants d'environ 35^m,50; ils formaient deux autres côtés de la cour intérieure qui précédait le temple. A notre grand étonnement, le quatrième côté, contigu au Forum, n'était percé d'aucune ouverture, de sorte que les entrées de la cour intérieure devaient être dans les murs latéraux dont nous venons de parler et que nous n'avons pu explorer qu'imparfaitement.

Autant que l'état de délabrement de cette partie de la construction nous a permis d'en juger, cette clôture donnant sur le Forum et faisant face à l'autel était formée de deux murs peu élevés réunis par un terre-plein dallé, au niveau même du pavé du temple. A notre avis, le mur extérieur aurait porté des créneaux, car nous avons

trouvé sur le terre-plein des restes d'édicules carrés ou semi-circulaires analogues à ceux qu'on voit sur les forteresses de la colonne Trajane; nous pensons que cette fortification simulée avait pour but d'imiter l'enceinte du Capitole de Rome.

III

Galeries d'enceinte. — Autour de l'ensemble des constructions dont nous venons de parler, sur trois côtés, régnaient trois galeries remarquables autant par leur richesse que par la simplicité de leur plan; ces galeries étaient divisées en deux nefs par des piliers d'ordre composite et d'une forme singulière; on peut les considérer comme des piliers rectangulaires de deux pieds et demi sur trois pieds et demi, portant sur leurs larges faces des colonnes aux trois quarts engagées et sur leurs petites faces, des colonnes également engagées, mais en creux, de sorte que deux des faces opposées sont convexes et les deux autres concaves. Cette forme bizarre a été minutieusement étudiée et n'a rien de barbare. L'architecte semble avoir voulu marier la solidité du pilier à l'élégance de la colonne et il a parfaitement réussi. On peut aussi les considérer comme des colonnes de trois pieds et demi de diamètre et c'est cette considération qui nous permettra d'exposer simplement le plan de l'architecte.

Ces colonnes de trois pieds et demi de diamètre avaient un entre-colonnement de trois diamètres et la largeur de la galerie était de quatre entre-colonnements. Du côté de la cour, la galerie était limitée par un mur fort épais (3 mètres) fendu longitudinalement pour former un caniveau. Ce mur construit en petits moellons appareillés, portait de distance en distance, des chaînes de pierre de taille verticales, qui nous semblent avoir été mises pour supporter des colonnes corinthiennes qui gisent au pied, avec de nombreuses parties d'entablement. Ces colonnes ont deux pieds de diamètre et les chaînes de pierre sont placées, la moitié au droit des piliers-colonnes c'est-à-dire à quatorze pieds de distance et les autres, à moitié distance des premières, de sorte que la distance entre les chaînes est de sept pieds, ce qui donne pour l'entre-colonnement deux diamètres et demi, chiffre correct. L'entablement de cette colonnade corinthienne est fort riche, mais l'exiguïté des dimensions de la colonnade n'a pas permis à l'appareilleur de séparer l'architrave, la frise et la corniche, de sorte que la frise sculptée d'enroulements d'acanthé est partagée en deux par le joint. L'entablement est à deux faces, comme il con-

vient : à l'intérieur, une corniche simple ; à l'extérieur, une corniche à modillons. Sur la face supérieure, court une gouttière de dix centimètres sur vingt ; nous pensons que dans cette gouttière, on encastrait les longrines destinées à relier toutes les parties et à en former un ensemble rigide. En outre, sur ces longrines, venaient se fixer les clous qui renaient les mutules du plafond, de façon que tout déversement de la façade était rendu impossible. Ceci suppose que les mutules étaient des pièces de bois d'un faible équarrissage, mais fort rapprochées, ainsi que l'indiquent les modillons qui en sont la représentation extérieure ; les eaux déversées sur la corniche tombaient dans le caniveau dont il a été question plus haut et étaient évacuées à l'extérieur, de sorte qu'elles ne pénétraient pas dans l'enceinte sacrée. Cette disposition est commune à plusieurs capitales provinciales.

Du côté de l'extérieur, la galerie était limitée par un mur de trois pieds et demi d'épaisseur, sans fruit, soutenu par des contreforts de trois pieds sur trois, à des distances inégales, mais voisines de dix pieds. Nous pensons que les contreforts portaient aussi des colonnes du même type que les précédentes, ce qui aurait rendu l'édifice moins maussade, mais ceci n'est qu'une hypothèse. Le quatrième côté du rectangle formé par les galeries était occupé, en son milieu, par le petit mur fortifié dont nous avons parlé et, sur les bords, par les portes qui donnaient accès dans l'édifice. A notre grand regret, il ne nous a pas été possible d'explorer ce point.

IV

Forum. — La corrélation qui existait entre le dispositif du Forum et l'édifice précédent nous a permis d'obtenir quelques notions certaines sur celui-là, bien que le terrain livré fût fort exigü. En nous plaçant sur le Forum, nous trouvons dans l'alignement du mur d'enceinte du Capitole, un stylobate de six pieds et demi de large, c'est-à-dire aussi large que le mur d'enceinte augmenté de ses contreforts. Ce stylobate était au niveau de la rue extérieure et, en nous plaçant dans l'alignement des piliers-colonnes, nous trouvons un mur de fond de portique ayant deux pieds et demi d'épaisseur, c'est-à-dire l'épaisseur de ces mêmes piliers-colonnes. Nous en avons conclu qu'il existait, sur ce point, un portique tourné vers la rue, dont les colonnes avaient deux pieds et demi de diamètre et qui correspondait avec la nef extérieure des galeries d'enceinte, avec laquelle il communiquait, sans doute, par une porte (la seconde nef

communiquait probablement avec l'intérieur du Forum). A l'appui de cette hypothèse, nous avons trouvé les éléments d'un ordre composite magnifiquement orné. Les bases ont un diamètre total de trois pieds et demi et le diamètre à la base est de deux pieds et demi ; ce sont donc, peut-être, les colonnes du portique du Forum qui venaient prolonger l'alignement du mur d'enceinte du Capitole.

Tel est en résumé le résultat des fouilles opérées pendant l'année 1888. La Commission n'ayant pas encore épuisé le crédit qui lui a été alloué par M. le Ministre, espère pouvoir reprendre ses recherches dans le courant de cette année ; elle ne manquera pas de tenir le Comité au courant de ce qu'elles produiront.

BERTHOMIEU,
Secrétaire de la
Commission archéologique
de Narbonne.

A. TALLAVIGNE,
Président de la
Commission archéologique
de Narbonne.

NOTE

SUR UNE PLAQUE EN CUIVRE ÉMAILLÉ

CONSERVÉE A LA CATHÉDRALE D'AMIENS

Par M. Georges Durand, archiviste de la Somme.

Il est toute une catégorie de monuments du moyen âge qui sont devenus plus que rares en France : je veux parler de ces magnifiques plaques, funéraires ou autres, en cuivre gravé ou émaillé, qui excitent l'admiration de tous ceux qui visitent les églises de l'Allemagne, de la Belgique, et surtout de l'Angleterre⁽¹⁾. Aussi bien les inventaires anciens, les descriptions et les dessins qui nous en restent⁽²⁾ nous prouvent-ils que la France en possédait jadis un nombre au moins aussi considérable. Leur matière les a malheureusement destinées au creuset avec tant d'autres objets de métal, non seulement à l'époque de la Révolution, mais encore avant et après, en sorte que c'est à peine si on en peut citer deux ou trois un peu importantes dans notre pays.

Heureuse entre toutes les églises de France, la cathédrale d'Amiens a eu la fortune exceptionnelle de conserver les admirables tombes en bronze du XIII^e siècle des deux évêques qui ont commencé sa construction⁽³⁾. Ces deux monuments sont connus, décrits et dessinés un peu partout⁽⁴⁾. Il y a dans la même église, dans un coin presque ignoré d'une chapelle (et c'est à cela sans doute qu'il doit sa conservation), un autre petit monument de métal qui, pour être moins important et d'une époque moins ancienne, mérite pourtant de ne pas passer inaperçu. C'est une plaque de cuivre commémorative de fondations de messes faites par l'évêque Jean Avantage, en faveur de la communauté des chapelains de la même église.

Jean Avantage peut compter parmi les plus illustres évêques d'A-

⁽¹⁾ Parker, dans l'*Annuaire de l'Institut des Provinces*, t. XIV (1862), p. 210, a donné la liste à peu près complète des plaques de cuivre de l'Angleterre.

⁽²⁾ Voy. principalement les dessins de la collection Gaignières.

⁽³⁾ Errard de Fouilloy et Geoffroy d'Eu.

⁽⁴⁾ Voy. particulièrement *Les tombes en bronze des deux évêques fondateurs de la cathédrale d'Amiens*, par l'abbé Corblet, dans la *Revue de l'art chrét.*, t. XIV, p. 489; et Texier, *Dict. d'orfèvr.*, col. 1405.

miens. Né à Étapes, il était prévôt de Saint-Pierre de Lille, lorsqu'en 137, la faveur de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont il était médecin, le fit nommer à cet évêché. Il fit pour son diocèse des statuts synodaux fort curieux ⁽¹⁾, où l'on voit entre autres choses la vente des objets du culte interdite, et une énumération très instructive des vêtements et étoffes dont le port était défendu aux ecclésiastiques. Comme plusieurs de ses prédécesseurs et successeurs, jusqu'à la Révolution, il eut souvent à lutter contre son chapitre, corps fort puissant et jaloux de ses prérogatives ⁽²⁾. C'est ce qui expliquerait sa prédilection pour les chapelains, communauté plus modeste et qui, elle aussi, était souvent en procès avec les chanoines, parfois pour les motifs les plus futiles.

Après la mort de Jean Avantage, arrivée le 26 novembre 1456, les chapelains voulurent perpétuer la mémoire de ses bienfaits dans la chapelle de la cathédrale où ils faisaient leurs offices particuliers, aujourd'hui chapelle de Saint-Joseph, celle qui occupe le second collatéral du chœur du côté sud. Elle portait alors le nom de Notre-Dame Anglette, ou plutôt « de le Mère Dieu Englesque ⁽³⁾ ». Les historiens de la cathédrale d'Amiens n'ont pas encore pu expliquer l'origine de cette appellation, qu'il faut très probablement traduire par « Notre-Dame-Anglaise ⁽⁴⁾ ».

C'est sous l'arcature qui sert de soubassement à la fenêtre de l'avant-dernière travée de cette chapelle que se trouve la plaque de cuivre qui nous occupe. Un édicule de pierre bleue lui sert d'encadrement ⁽⁵⁾. Sur le fronton trilobé de celui-ci sont sculptés trois per-

⁽¹⁾ *Amplissima collectio*, t. VII, col. 1225. — Mgr Mioland, *Actes de l'église d'Amiens*, t. 1, p. 1454.

⁽²⁾ En 1441, Jean Avantage eut un procès avec Robert de Fontaines, doyen du chapitre, parce que celui-ci avait refusé de l'encenser un jour de fête solennelle. Decourt, *Histoire d'Amiens*, liv. II, chap. LVII (*Ms. Bibl. Nat. Collect. de Picardie*, n° 4. — Copie à la Bibliothèque d'Amiens). *Arch. de la Somme, évêché d'Amiens, Inv.*, fol. 143, n° 42, 3°.

⁽³⁾ *Archives de la Somme, évêché d'Amiens, Inv.*, fol. 64, Q. 17, fol. 109, n°s 10, 11, 12. — Chapitre d'Amiens, arm. 1, liasse 2, n° 24. — Chapelains, arm. 1, liasse 6. — Les chapelains faisaient dans cette chapelle non seulement leurs offices, mais encore y tenaient leurs assemblées. « Datum et actum in prefata Ambianensi ecclesia, videlicet in cappella prefata Beate Marie que sub vulgari vocabulo appellatur de le Mère Dieu Englesque; loco solito quo congregatur pro agendis nostre universitatis cappellanorum Ambianensium. » 3 avril 1452. *Arch. de la Somme, évêché d'Amiens, Inv.*, fol. 136, n° 19, 2° 4.

⁽⁴⁾ Un bref d'Urbain VIII du 18 mars 1642, l'appelle encore « Altare Beata Maria Anglica (sic) ». *Arch. de la Somme, évêché d'Amiens, Inv.*, fol. 108, n° 2°.

⁽⁵⁾ On peut voir une vue d'ensemble du monument, quoique fort réduite,

sonnages assis et tenant devant eux une longue banderolle : l'un est revêtu d'une chape attachée par un fermail perlé ; l'autre porte le costume séculier du xv^e siècle ; celui du milieu, dans lequel Rivoire⁽¹⁾ et après lui Gilbert⁽²⁾, ont cru voir, sans grande apparence de raison, le Père Éternel, porte également une espèce de chape : il a les cheveux et la barbe forts longs, la tête nue. Malheureusement les visages ont été mutilés par suite de la mauvaise qualité de la pierre, fort sujette à se déliter. Sur chacun des montants est une statuette de 0^m,30 de haut, représentant d'un côté saint Jean-Baptiste, vêtu d'une longue tunique velue et d'un manteau, et tenant l'Agneau divin dans ses bras ; de l'autre, saint Firmin le Martyr, premier évêque d'Amiens, en costume épiscopal et portant entre ses mains sa tête tranchée, et non pas saint Firmin le Confesseur, comme l'ont cru Rivoire et Gilbert⁽³⁾. Le tout repose sur une colonnette de même pierre. Le monument entier mesure 2^m,60 de hauteur.

Dans le fronton trilobé se trouvait jadis un écusson aux armes de l'évêque, qui étaient d'azur à trois têtes de licornes d'argent⁽⁴⁾. Il a été arraché sans doute à l'époque de la Révolution.

Mais arrivons à la plaque de cuivre qui est la partie de beaucoup la plus remarquable de ce petit monument, et dont nous donnons ci-joint une reproduction⁽⁵⁾. Elle mesure 0^m,64 de hauteur sur 0^m,57 de largeur, et est divisée horizontalement en deux parties.

La partie supérieure est un sujet gravé et émaillé en taille d'épargne, mais dont les émaux, par suite de l'humidité qui, par les temps de pluies et de dégel, se répand sur le métal, sont malheureusement très décomposés. Les blancs et les rouges sont en grande partie tombés : les bleus et les verts sont devenus d'un ton noirâtre tel qu'il est presque impossible de les distinguer les uns des autres.

Sur la gauche de la composition, on voit la sainte Vierge assise dans une chaire : elle est vêtue d'un vaste manteau, sans voile, ses longs

dans les *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, par le baron Taylor. Picardie, t. 1, dans les vignettes d'une page.

(1) *Description de l'église Cathédrale d'Amiens*, p. 123.

(2) *Description de la Cathédrale d'Amiens*, p. 226.

(3) *Loc. cit.*

(4) Daire, *Histoire de la ville d'Amiens*, t. II, p. 47.

(5) On peut citer comme présentant une très grande analogie avec celle-ci la belle plaque de cuivre émaillée provenant de la Chartreuse de Bâle et qui se trouve au musée de la cathédrale de cette ville. Elle représente la duchesse Isabelle de Bourgogne et ses enfants. Gailhabaud en a donné une belle planche en chromolithographie dans *l'Architecture du v^e au xvii^e s. et les arts qui en dépendent*.

cheveux retombent naturellement sur ses épaules, un diadème convré sa tête. Elle tient sur ses genoux l'Enfant-Jésus, et dans sa main droite une pomme. L'Enfant est entièrement nu, la tête entourée du nimbe crucifère. L'artiste lui a donné une posture dans laquelle on sent déjà une recherche de réalisme, mais au détriment de la gravité et de la majesté qui conviennent à l'Homme-Dieu. Il ne bénit pas ; sa main gauche s'appuie assez vulgairement sur le genou de sa mère. Il se contente de regarder l'évêque qui est agenouillé devant lui.

Celui-ci est revêtu de ses habits pontificaux : l'amict, l'aube, la dalmatique frangée, le fanon (l'étoile est dissimulée par la dalmatique), les gants et la chape à orfrois fleurdelysés, retenue par un fermail en forme de trèfle émaillé de bleu. Il tient dans ses mains jointes une riche crosse d'orfèvrerie. Suivant la mode de son temps, il porte aux doigts plusieurs bagues, parmi lesquelles l'anneau pastoral se distingue par son importance. Par respect pour la présence de l'Enfant-Dieu, il a la tête découverte, sa mitre est déposée à ses pieds. Elle est blanche avec broderies d'or. Les traits caractéristiques de cette figure, une légère calvitie voulue, l'état déjà avancé où était l'art du dessin à cette époque, permettent de supposer que c'est bien un portrait de Jean Avantage que nous avons sous les yeux.

Derrière l'évêque, se tient debout l'apôtre saint Jean, son patron : imberbe, les cheveux épais et crépus, vêtu d'une longue robe serrée à la taille par un cordon à glands, et d'un manteau dans les plis duquel il tient un calice d'où sort une vipère, son attribut le plus habituel. Comme apôtre, il a les pieds nus.

Ce petit tableau se détache sur un fond émaillé de rouge cinabre à grand ramages, palmes et oiseaux affrontés en taille d'épargne, d'un style très original, et représentant une riche étoffe diaprée. Les personnages, sauf quelques détails du costume de l'évêque, sont tout entiers en taille d'épargne : les figures simplement dessinées au trait, et les plis des vêtements indiqués par un travail de hachures. Les fonds de l'orfroi, de la chape et du fanon sont en émail bleu ; les gants et la mitre d'émail blanc ; la croix du nimbe de l'Enfant-Jésus, rouge. De petites touches d'émail simulent des pierres précieuses dans la couronne de la Vierge. Les arcatures de la chaire dans laquelle celle-ci est assise ont des fonds d'émaux alternativement bleus, verts et rouges. Le sol forme un dallage en damier.

A la partie inférieure de la plaque, on peut lire l'inscription suivante en caractères gothiques et qui rappelle les fondations faites par l'évêque :

« Sacent tous que Reverend Pere en Dieu Monseigneur maistre Jehan Avantage, jadis evesque d'Amiens, fonda en son vivant, en ceste chapelle, messe perpetuelle qui chaenn jour doit estre dicte basse par ung de l'université des chapellains de chéens, tantôt apriès la messe du Breton ⁽¹⁾, et apriès le son de la cloche qu'il donna pour sonner ladicte messe ; et pour chacune faulte, XVI deniers d'amende et restauration de messe à appliquer aux ⁽²⁾... dicts chapellains, se haulte messe ou convencion desdicts chapellains ne proroguent ladicte heure. Et aussy a fondé ledict Reverend Pere par avant ladicte messe quatre obis et messes haultes à dyaere et subdyaere et deux choriste aux tiers jours des mois de frevier (*sic*), may, aoust et novembre, comme appert plus à plain ès lectres sur ce faictes et dont les copies sont ou messel qu'il donna à ladicte université pour dire lesdictes messes ⁽³⁾. »

Il faut croire que les libéralités de l'évêque envers les chapelains ne plurent pas au chapitre ; celui-ci, en effet, se refusa à laisser sonner les messes par une des grosses cloches de la cathédrale. L'évêque menacé d'un procès, et pour éviter un de ces scandales qui affligeaient trop souvent son église ⁽⁴⁾, fut obligé de transiger et de faire don aux chapelains d'une cloche du poids de 160 livres, celle dont il est parlé dans notre inscription, et qui fut placée dans le petit clocher *in parvo campanili*, au lieu indiqué par le chapitre ⁽⁵⁾. Plus tard

⁽¹⁾ On ne sait pas très bien l'origine du nom de cette *Messe du Breton* ou de *Maitre le Breton*. Elle se disait alors tous les jours à l'autel Saint-Pierre. (*Arch. de la Somme*, Chapelains, arm. 1, liasse 6, n° 3.) Il y avait une cloche spéciale pour la sonner et qui portait également le nom de *Maitre le Breton*. Dans le *Nécrologe de l'église d'Amiens*, publié par l'abbé Roze, on voit deux personnages de ce nom : Geoffroy le Breton et Guillaume le Breton, (p. 93, 104, 111) ; mais aucun document ne nous apprend que cette messe ait été fondée par l'un ou par l'autre.

⁽²⁾ Le texte suivant peut aider à suppléer à cet endroit de l'inscription qui manque : « Et si defectus celebrandi dictam missam aliqua die, seu omissio eveniret, quod absit, teneremur pro qualibet missa, per modum maranche, ad utilitatem ornamentorum et librorum universitatis predictae, realiter et cum effectu solvere atque dare sexdecim denarios et nichilominus restaurare dictam missam et ceteras sic omissas. » 3 avril 1452 (*Arch. de la Somme*, Chapelains, arm. 1, liasse 6, n° 3).

⁽³⁾ Cette inscription a été également mal lue par Rivoire, *Description de l'église cathédrale d'Amiens*, p. 124 ; par Gilbert, *Description de la Cathédrale d'Amiens*, p. 227 ; et par Dusevel, *Notice historique et descriptive sur la Cathédrale d'Amiens*, p. 71.

⁽⁴⁾ 1452. *Arch. de la Somme*, Évêché, n° 12².

⁽⁵⁾ *Arch. de la Somme*. Évêché d'Amiens, liv., fol. 109, n° 12¹⁻². — *Chapitre d'Amiens*, arm. I, liasse 2, n° 24.

Jean Avantage donna aux chapelains une maison achetée de ses propres deniers, sise à Amiens, au Hocquet, et dont le revenu était destiné à pourvoir à la sonnerie de ladite cloche ⁽¹⁾.

C'est dans la même chapelle de Notre-Dame-Anglette que Jean Avantage, mort en 1456, fut inhumé. Son tombeau, dont il faut à jamais déplorer la perte, était formé de lames de bronze ⁽²⁾. Son épitaphe, en distiques latins, nous a été conservée par Lamorlière et la *Gallia Christiana* ⁽³⁾. La pierre sur laquelle cette lame de bronze était incrustée se trouve aujourd'hui sous le parquet établi devant l'autel ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ 1455, 26 juin. *Arch. de la Somme. Évêché d'Amiens, Inv.*, fol. 64, Q. 17.

⁽²⁾ Lamorlière. *Les antiquités, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens*. t. I, p. 227. — *Gallia christiana*, t. X, col. 1200.

⁽³⁾ *Loc. cit.*

⁽⁴⁾ Soyez, *Notices sur les évêques d'Amiens*, p. 130.

NOTES

SUR QUELQUES ANTIQUITÉS GAULOISES

DU MUSÉE D'ALBY

Par M. E. Flouest, correspondant du Comité.

J'ai eu naguère, en traversant Alby, l'occasion de faire une remarque qui peut intéresser la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Derrière les bâtiments de la mairie de cette ville contenant un musée provisoire, il existe, une sorte de portique en manière de cloître, et un jardin d'aspect abandonné, où l'on a déposé pêle-mêle des débris de tous âges, à mesure qu'on les recueillait. Dans un carré du jardin, à droite, en sortant du portique, j'ai aperçu à travers les arbustes qui la masquent en partie, une sculpture en ronde bosse de l'époque gallo romaine, dont les données m'ont paru correspondre aux idées et croyances de la population indigène, bien plus qu'à celles du peuple conquérant.

Cette sculpture représente une divinité féminine assise dans un grand siège à dossier, de la forme de ces *cathedra* en osier tressé dans lesquelles les céramistes arvernes ont placé les statuettes des *déeses-mères* rendues familières à tous les archéologues par l'ouvrage de Tudot et les collections de nos musées.

La figuration, de proportions assez rares, est aux deux tiers environ de la grandeur nature (hauteur actuelle 1^m, 15, largeur 0^m, 48).

Le corps de la déesse est entièrement enveloppé d'un vaste manteau : le bras droit, ramené sur la poitrine, en soulève un pan ; la main gauche sort de ses plis et repose, en s'allongeant, sur le genou. En bas, le bord inférieur d'une tunique talaire dépasse un peu celui du manteau.

À droite de la déesse et s'appuyant contre elle, se tient debout un enfant nu, du sexe masculin (peut-être un génie ?) qui se présente de profil. Il soutient de ses deux mains un grand bassin rempli par un liquide. Le corps de cet enfant porte sur la jambe droite ; il a le pied gauche sur le dos d'un petit chien, dont le cou est garni d'un collier plat

et large comme un ruban, auquel est suspendu une sorte de grelot. Comme l'enfant, le chien se présente de profil et tourné, comme lui, vers le personnage principal : il est intact. La déesse et l'enfant, au contraire, ont été décapités, à une époque ancienne. En dehors de cette mutilation, la sculpture n'a guère souffert que de l'action des intempéries à laquelle le grain un peu lâche de la pierre, l'exposait particulièrement dans l'humide jardin où elle paraît oubliée. Sa conservation cependant est encore très suffisante pour qu'elle puisse être utilement photographiée ; elle mériterait même d'être moulée pour le Musée de Saint-Germain. Elle y ferait bonne figure à côté des statues de Sommèrecourt, dont ses dispositions générales et sa facture assez distinguée la rapprochent si naturellement.

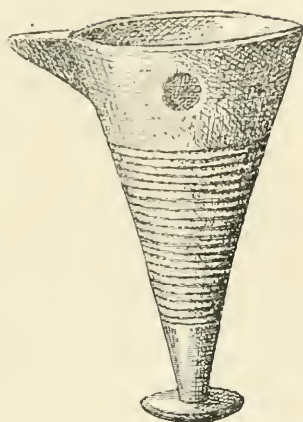
La mythologie romaine semble impuissante à en fournir l'explication : on incline d'autant plus à la rattacher aux traditions de la religion gauloise, que d'autres monuments procédant incontestablement de cette religion, comme le menhir de Kervadel, au château de Kernuz, et le prisme quadrangulaire de Mavilly, au château de Savigny-sous-Beaune, montrent, comme elle, des enfants ou des génies, en rapport de subordination avec des divinités des deux sexes de rang élevé.

Dans les salles du Musée, où se rencontrent une foule de *curiosités* très diverses dans un entassement dont l'incohérence serait blâmable, si on n'avait pas l'espoir de les installer bientôt méthodiquement dans la propriété léguée à la Ville par l'amiral baron de Rochegude, je me suis arrêté devant un lot d'antiquités gauloises recueillies sur le territoire de la commune de Puygouson, à Montsalvi, dans un cimetière à incinération. Son intérêt provient surtout de la similitude des antiquités qui le composent, avec celles qu'ont fournies en si grande abondance les tumulus de la Bourgogne, ou les nécropoles de la Champagne. Il est digne de remarque, qu'en dépit de la distance, on ait fait usage chez les Rutènes de parures et d'ustensiles semblables à ceux qui étaient usuels dans le pays des Rèmes ou des Lingons.

Le cimetière de Montsalvi a fourni notamment des *torques* faits d'un simple fil de bronze, auquel ont été adaptées des perles de même métal, ou des perles d'ambre, des épingles longues de quinze à vingt-cinq centimètres, se terminant par un cercle évidé en forme de rouelle à quatre rais, des vases ollaires de terre grossière noir-rougeâtre, ornés extérieurement d'une grecque superficiellement entaillée à la pointe de l'ébauchoir dans la pâte encore tendre, ou des plats de même nature, décorés sur leur bord d'une suite continue de chevrons

dessinés par des séries de traits parallèlement inscrits les uns dans les autres, à partir du trait initial.

Tout cela s'est montré nombre de fois, dans les sépultures champenoises et bourguignonnes, ou dans les cités lacustres de Suisse et de Savoie. Mais ce qui ne s'y est pas montré, — à ma connaissance du moins, — c'est le singulier cône de bronze dont le croquis est ci-joint. Il s'en trouve seize exemplaires absolument semblables dans le lot des antiquités de Montsalvi. Aucun autre objet (il s'en faut de beaucoup) n'y est aussi abondamment représenté. Peut-être la petite rondelle plane servant d'amortissement à la pointe du cône, autorise-t-elle à y



voir la garniture d'une base de hampe ou de coffre ; malgré le peu d'étendue de l'assiette que cette rondelle est susceptible de procurer, le vide interne, la perforation symétriquement ouverte de part en part vers sa partie la plus large, et la languette massive ou bec saillant sur la ligne du bord pour fournir un arrêt et un appui, favoriseraient assez bien cette attribution. Il serait encore possible de songer à des bouterolles de fourreau d'épée, si le vide de l'objet n'était pas circulaire, et surtout s'il existait des épées dans la vitrine, or, je ne me souviens pas d'y avoir aperçu des armes d'aucune sorte.

Je ne dois pas omettre d'ajouter qu'une petite cuiller en bronze de type ordinairement gallo-romain fait partie du même groupement. Si elle est à sa place légitime au milieu des antiques que je viens de signaler, il faut admettre, bien qu'elle y soit la seule de nature à justifier cette conclusion, que les dépouilles du cimetière de Montsalvi, en dépit de leur caractère essentiellement gaulois, ont servi d'offrandes funèbres postérieurement à l'établissement de la domination romaine. Il conviendrait alors de les rapporter tout à fait à la première période de cette domination.

Ed. FLOUEST.

VENTE DE MATRICES D'IMPRIMERIE

PAR PIERRE HAULTIN

5 février 1575 (n. s.).

Communication de M. G. Musset, correspondant du Comité à La Rochelle.

La biographie des Haultin n'est plus à faire. De nombreux auteurs se sont occupés de cette illustre race d'imprimeurs rochelais et montalbanais que MM. Haag vont jusqu'à mettre au rang des Morel et des Estienne. Il y a néanmoins un grand intérêt à ne pas laisser passer inaperçus les documents nouveaux qui ont trait à ces célèbres imprimeurs et à l'histoire de l'imprimerie au xvi^e siècle. C'est à ce titre que se recommande le document suivant constatant une vente de caractères d'imprimerie par Pierre Haultin à son neveu Jérôme. Le document était en fort mauvais état ; mais grâce au contexte et aux formules habituelles du notaire Paillu qui l'a rédigé, nous avons pu le restituer dans son intégrité.

« [Personnellement estably Hierosme Haultin, imprimeur demeurent en la ville de La Rochelle, lequel de son bon gré et volonté a] « congneu [et confessé, congnoit et confesse devoir à] Pierre Haultin, aussi [imprimeur], demourant en lad. Rochelle, [ad ce] present « et acceptant, la somme de neuf vingtz douze livres tournoys, restant « de plus grande somme pour la vendicion et livraison de matrices « de bronze pour l'imprimerie, que led. Hierosme Haultin a confessé « avoir euez et receuez cejourd'huy dud. Pierre Haultin, son oncle, « en sorte qu'il s'en est tenu et tient pour content et l'en quicte. Auquel Pierre Haultin, ou aultre pour luy porteur des presentes, led. « Hierosme promet et sera tenu lad. somme rendre et poyer en ceste « dite ville, à troys termes en troys poyemens esgaulx ; à sçavoir : ung « tiers dedans d'huy en six moys prochains venans, aultres tiers dedans les aultres six moys prochains après, et le reste et aultres tiers, « qui fera fin de l'entier poyement de lad. somme de neuf vingtz « douze livres tournoys, dedans six aultres moys aussi ensuyvant qui « escheront le v^e novembre de l'année que l'on dira mil v^e soixante « et sèze, pour toutes condicions et delays. Et ad ce fayre par led.

« Hierosme Haultyn et rendre, il a obligé et oblige aud. Pierre, son
« oncle, tous ses biens et mesme son corps, etc. — Faict en La Ro-
« chelle, ès presences de Pierre de Piscassary, maistre chaussetyer et
« bourgeois de lad. Rochelle, et Estienne Lambert, marchand, mais-
« tre de navires, demourant au lieu de Laultrenier en Talmont sur
« Jart, le v^e jour de febvrier V^e LXXIII, lesquelz tesmoins ont
« declairé ne savoir signer. » Signé : « Hierosme Haultin, Paillu. »

Les mots placés entre parenthèses sont ceux que nous avons été obligé de restituer.

Le document provient de nos archives privées.

L'intérêt de ce texte est surtout dans les deux points suivants :

1^o Pierre est qualifié oncle de Jérôme Haultin. Les biographes ignoraient les liens de parenté qui unissaient les deux imprimeurs ;

2^o M. Delayant, dans une histoire manuscrite de l'imprimerie à La Rochelle (Biblioth. de La Rochelle, mss., n^o 344, ancien 3425) donne l'année 1588 comme date extrême des impressions exécutées par Jérôme Haultin ; — 1590, dit M. Audiat, modifiant un peu, je ne sais pour quelle raison, les assertions de M. Delayant dont le manuscrit forme le fond de l'*Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis*, de M. Audiat, en ce qui concerne l'Aunis.

Sylvestre, au contraire, dans ses *Marques typographiques* (n^o 894, t. II, p. 513), donnant la Religion chrétienne en forme de Renommée, comme marque pour « Haultin (Jérôme), libraire à La Rochelle », dit que cet imprimeur a exercé de 1568 à 1610.

Qui a raison ? De notre texte, nous pouvons induire que Jérôme Haultin commença au plus tard en 1575 l'exercice de la profession d'imprimeur, mais qu'il avait bien pu imprimer antérieurement et que l'achat de matrices n'avait peut-être pour but que l'accroissement d'une industrie déjà existante.

De 1575 à 1590, nous trouvons quelques livres où le nom de Haultin figure sans prénom, ces livres avaient été attribués jusqu'à présent à Pierre. Nous estimons qu'en présence de notre document, il y a lieu de douter et qu'il serait aussi naturel de les attribuer aux presses de Jérôme, qui aurait d'abord signé Haultin, tout court, pour se distinguer de son oncle Pierre.

Voici l'indication de quelques-uns de ces livres :

1^o *Discours satyric de la mort*, par le S^r du Petit-Boys, poitevin. La Rochelle, Haultin, 1577, in-8^o. (*Catal. O. E. Van Hippe*, 1847, n^o 180).

2^o Yves Rousseau, *La foi catholique des Pères anciens, contenue*

au *Symbole de Saint Athanase, avec quelques sonnets*. La Rochelle, Haultin, 1579, in-8°.

3° *Mémoire et recueil de l'origine, alliance et succession de la royale famille de Bourbon, ensemble l'histoire des services plus mémorables faits par les princes d'icelle à la couronne de France*. La Rochelle, Haultin, 1587, in-8°.

4° *Paradoxe que les adversités sont plus nécessaires que les prospérités, et qu'entre toutes, l'état d'une étroite prison est le plus doux et le plus profitable*, par le seigneur de Téliigny (Odet de La Noue). La Rochelle, Haultin, 1588, in-8°. (Brunet, *Manuel du Libraire*, article Odet de La Noue, III, 824.)

5° *L'Espine, Excellents discours touchant le repos et le contentement de l'esprit*. La Rochelle, Haultin, 1588-1591-1594, in-8°.

Georges MUSSET,

Correspondant du Comité à La Rochelle.

LES

SCULPTURES RELATIVES A SAINT FIRMIN LE MARTYR

DANS LA CRYPTÉ DE SAINT-ACHEUL (XVI^e SIÈCLE)

Communication de M. Pouy, correspondant du Comité à Amiens.

Les sculptures en bas-relief et demi bosse, sur pierre blanche, qui se voient à Saint-Acheul, ont été exécutées au xvi^e siècle pour rappeler le souvenir de l'invention des reliques de saint Firmin et de leur transfert à Amiens vers l'an 613, par saint Salve, évêque de cette ville.

Rien ne fait connaître l'époque précise de ce travail et ne révèle les noms des sculpteurs de talent qui ont fait une pareille œuvre pour la clôture du chœur de la cathédrale d'Amiens, de 1496 à 1550. Ces artistes sont entre autres : Guillaume Larguien, Antoine Anquier, Pierre Palette, etc.

Ces sculptures étaient primitivement peintes et dorées, il reste peu de traces aujourd'hui de cette ornementation qui s'est détériorée par l'action du temps et de l'enfouissement où elles se sont trouvées pendant près de deux siècles. C'est en 1697, que ces bas-reliefs, dont l'existence était ignorée, ont été découverts, à la suite de fouilles pratiquées pour reconstruire l'église. Le caveau où ils se trouvent encore aujourd'hui est situé derrière l'autel, au lieu même où furent retrouvées, par l'évêque saint Salve, les reliques du premier apôtre de la Picardie. Ce travail remarquable a été décrit par M. Salmon dans son *Histoire de saint Firmin* et dans sa *Notice sur l'église de Saint-Acheul*. Il est divisé en cinq groupes, fort maltraités surtout pendant la Révolution de 93 ; on s'est acharné notamment sur les évêques dont quatre sur cinq ont été décapités⁽¹⁾. Aucune représentation graphique n'existe de ces sculptures.

Dans le premier groupe, on voit l'évêque saint Salve, très mutilé, en prédication et le peuple demandant à Dieu l'indication du lieu où devaient se trouver les reliques.

Dans le deuxième sont représentés le clergé et les fidèles d'Amiens venant de la ville à Saint-Acheul.

(1) La crypte servit alors de fosse au fumier et ne fut nettoyée que vers 1806.

Les troisième et quatrième montrent la découverte du corps saint par les cleres, à l'endroit révélé par le légendaire rayon lumineux ; des processions où se trouvent les évêques d'Amiens, de Beauvais, de Noyon, de Théroüanne et de Cambrai, ainsi qu'une foule de peuple suivent la châsse contenant les reliques, portée à Amiens par six cleres.

Dans le haut du troisième groupe on aperçoit un arbre couvert de feuilles rappelant le miracle du changement de saison, on était alors au 14 janvier, ainsi que l'explique la légende. Dans ces divers groupes, des femmes plus nombreuses à Amiens qu'à Saint-Acheul figurent au premier plan. Divers personnages ont environ 30 centimètres de haut dans les tableaux de Saint-Acheul et 60 centimètres dans ceux d'Amiens.

Dans le cinquième groupe on voit un autel sur lequel est posée la châsse contenant les reliques, devant laquelle est un personnage à genoux, les mains jointes et vêtu d'une robe avec un manteau, ayant une couronne tréflée, que l'on croit être le seigneur de Beaugency faisant hommage de sa terre seigneuriale à l'église d'Amiens, en reconnaissance de la guérison miraculeuse de la lèpre dont il avait été atteint. Ce cinquième groupe manque à Amiens où cependant la scène a dû se passer, quelques temps après l'arrivée du corps saint, selon Lamorlière.

Les sculptures d'Amiens, ainsi que les peintures et inscriptions gothiques, ont été réparées vers 1878, en s'écartant un peu du style primitif, comme le font remarquer avec raison MM. Jourdain et Duval dans leur savante description des clôtures du chœur ; mais celles de Saint-Acheul n'ont pas été restaurées depuis leur exécution, il y a plus de trois siècles ; c'est ce qui explique la dégradation et la disparition partielle des peintures et dorures qui en faisaient l'ornement.

On pourrait peut-être encore signaler d'autres différences d'agencement entre les œuvres artistiques de Saint-Acheul et d'Amiens, mais ces légères modifications n'ont pas d'importance.

F. POUY,
Correspondant du Comité.

LE SANCTUAIRE DE SATURNE

A AÏN-TOUNGA

Par MM. Ph. Berger et R. Cagnat.

Tertullien disait aux Africains : *Ante Saturnum deus penes vos nemo est* (1). Les découvertes faites en Algérie comme en Tunisie depuis quarante ans sont venues confirmer cette assertion ; le nombre des ex-voto consacrés à Saturne est considérable et chaque jour on en exhume de nouveaux (2). Les uns ont été trouvés isolés (3), soit qu'ils fussent le résultat d'une dévotion particulière, soit plutôt que l'ensemble dont ils faisaient partie ait été dispersé et détruit ; les autres, et c'est le cas le plus fréquent, ont été rencontrés par groupes de plusieurs, tous semblables, aussi bien dans leur rédaction que dans leur disposition extérieure (4). Or, la présence en un même lieu de textes votifs analogues ne peut s'expliquer évidemment que si l'on admet l'existence en ce lieu d'un sanctuaire où ils étaient déposés. Mais tous ces sanctuaires ont disparu, soit dès l'antiquité, soit par suite de travaux modernes, si bien que l'on n'avait pu se rendre encore un compte exact de leur disposition et de leur importance. Une découverte faite l'an dernier à Aïn-Tounga (*Thignica*) par le service des Antiquités et des Arts de la régence de Tunis, et dont M. de La Blanchère a communiqué dernièrement le détail à la Commission de Tunisie et d'Algérie, vient heureusement combler cette lacune ; c'est, sans contredit, la trouvaille la plus heureuse et la plus complète, relativement au culte de Saturne, qui ait été jamais faite en Afrique.

Au printemps de l'année 1888, l'entrepreneur chargé d'exécuter la partie de la route du Kef à Tunis voisine de Aïn-Tounga, déterra,

(1) *Apologet.*, 10.

(2) On vient encore de trouver un certain nombre d'ex-voto à Saturne, à Khanguet-el-Hadjaj, en Tunisie. Cette découverte fera l'objet d'un rapport spécial.

(3) *Corp. insc. lat.*, t. VIII, nos 1330 (à Slougna), 6304 (à Ain-Foua), 8199 (près Collo), 10619 (à Dougga).

(4) *Corp. insc. lat.*, t. VIII, nos 871 et suiv. (à Mohammedia), 2232 (à Khenchela), 5302 (à Guelma), 9023 (à Aumale), 10319 (à Kherbet-Madjouba). — *Eph. épigr.*, t. VII, nos 361 et suiv. (à Beni-Fouda).

pendant le cours de ses travaux, sur la gauche de la route et à un kilomètre environ des ruines de Thignica, vers Tebourouk, une pierre portant une dédicace à Saturne et des représentations figurées ; son attention ayant été éveillée par cette rencontre, il chercha aux environs et ne tarda pas à en déblayer plusieurs autres ; il prévint M. de La Blanchère, qui comprit de suite l'intérêt de cette découverte, et fit procéder à une fouille étendue. On ne s'arrêta que lorsqu'on eût mis au jour tous les documents rassemblés sur ce point, c'est-à-dire 426 stèles entières ou fragmentées ⁽¹⁾. Le crédit dont le service des Antiquités et des Arts disposait pour des fouilles, cette année-là, y passa presque tout entier.

Ces stèles étaient placées debout, l'extrémité inférieure enfoncée dans le sol, l'une à côté de l'autre et assez serrées. On n'a retrouvé aux environs aucune trace de construction, sauf peut-être celles d'un mur qui formait enclos ; ces ex-voto étaient donc disposés dans une sorte d'enceinte sacrée, à ciel ouvert, soit isolée dans la campagne, soit formant l'annexe d'un temple qui reste à découvrir. Il y a là une particularité digne d'être signalée, car elle donne lieu à des rapprochements intéressants.

Nous rapportons ci-dessous le texte ⁽²⁾ des 426 stèles d'Ain-Tounga, avec une description succincte des représentations figurées qui s'y remarquent. Nous les avons rangées dans l'ordre suivant :

1^o Stèles à inscriptions. — (a) Stèles où le dédicant est désigné par son gentilice ou par son surnom si le gentilice n'est y pas mentionné. — (b) Stèles où le gentilice du dédicant est incertain ou absent. — (c) Stèles où le gentilice et le surnom du défunt sont effacés ou incertains. — (d) Fragments minimes ⁽³⁾.

2^o Stèles sans inscriptions. — (a) Stèles anépigraphes. — (b) Fragments de stèles où il ne reste plus que des représentations figurées. — (c) Stèles sans inscriptions ni représentations figurées.

⁽¹⁾ Ces documents ont été transportés au Musée Alaoui ; un certain nombre, qui ont été apportés à l'Exposition universelle, seront offerts au Musée du Louvre.

⁽²⁾ Ces textes ont été établis, d'après les originaux, par M. Toutain, attaché à la Direction des Antiquités de la régence de Tunis. Pour les points douteux nous nous sommes reportés à des estampages qu'il a eu l'obligeance de faire à notre intention. Une partie des textes a été revue aussi par M. de La Blanchère.

⁽³⁾ Il est probable que quelques-uns des fragments découverts font partie du même monument ; mais il est impossible de le reconnaître sans avoir sous les yeux les originaux : les dimensions et la nature des pierres peuvent seules permettre des identifications.

1.



AEMILIVS
 ARGVTVS
 V · S · L · M
 Autel.
 Bœuf.

Brebis.

2.

u s ^u s A T V R N I N I V S
 SACERDOS

Bœuf.

3.

Serpe.

Pomme de pin.
 Guirlande.

S · A · S
 AEMILIVS
 ZABVLLVS
 SACERDOS
 V · S · L · A

4.

Guirlande.

C · A N N A E N V S
 FELIX SACERDOS
 VOTVM SOLVIT
 LIBENS ANIMO

Bœuf.

5.

Serpe.

Pomme de pin.
 Guirlande.

S · A · S
 C A N N A E N
 V S FELIX
 V S L A

Bœuf.

6.



Serpe.

Pomme de
 pin.



Serpe.

Guirlande.

S A T A V G S A C
 M · A N N I O L E N V S
 R E S T V T V S N A S I
 L I L I M F E C I L V S

A

*Sat(urno) Aug(usto) sac(rum).
 M. Anniolenus Rest(it)utus nasi-
 lilim feci. L(ibens) v(otum) s(olvit)
 a(nimo).*

7.



Serpe.

Pomme de pin.



Guirlande.

S A T V R N O A V G S A C
 A N N I V S P R I V A T V S
 S A C E R D O S
 · V · S · L · A ·
 Bœuf.

8.

S A S

Guirlande.

A N T O N I V S
 C E L E R S A C E R
 D O S V S I A (sic)

Bœuf.

9.

Ornement
 incertain.

Guirlande.

S A S
 C A E C I L I V S
 P A R I C I O L V S
 S A C E R D O S
 V · S · L A

Bœuf.

10. *sat. aug. sac*
Q CAECILIVS
CAELI · F · V S L A

Bœuf.
Autel.

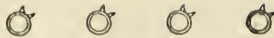
11. *saturno avg*
S A C R
Q CAECILIVS
DATVS SAC
ERDOS
V ◊ L ◊ A · S


12. *sat. aug*
SACRVM
CAECILIVS DAIVS (sic)
FRONTONIS F ◊
V S L A





13. Guirlande.
Bœuf.
SATVRNO AVG S
Guirlande.
C · C A E C I
L I V S · E X
T R I C A T V S
S A C E R D O S

Colonne.


14. Guirlande.
S A T A V G
S A C
CAECILIVS
FELIX
SACERDOS
v s l a

15. 
SATVRNO · AVG ·
A · CAECILIVS · FELIX
SAC · SOL · L · A

Autel.
Bœuf. 

16.  Pavot. 
 
SATVRNO AVG
S A C R
CAECILIVS FE
LIX SATVRNINI
PANTONIS FIL
SACERDOS VSLA
Bœuf.

17. *saturno*
a V G ◊ S A C R
M · CAECILIVS · FEST
NASILILIM · EX VITV
LO · V · S · L · A ◊
Autel.
Bœuf.

18. 
SATVRNO AVG
S A C R
CAECILIVS · FORTV
NATVS · SACERD
V · S · L · A
Autel.
Bœuf.

19.

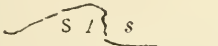
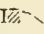
Pomme de pin.
Guirlande.

S A S
CAECILIVS
MACRINVS
ZIOMMORS
S ⊃ G ⊃ D ⊃


Bœuf.

*S(aturno) Aug(usto) s(acrum).
Caecilius Macrimus, Ziommoris
(filius) (sacerdos)?....*

20.

 S I S
CAECILIVS · 
TVS ⊃ ARRAND
V ⊃ S ⊃ L ⊃ M ⊃

Autel.

Grenade. Feuillage. 
Brebis.

21.

Tête
Serp. barbue.

S A S
Guirlande.

Colonne. CAECILIVS
ROGATIAN
VS · SACER
DOS · V · S · L · A Colonne.

Taureau.

22.



CAECILIVS RVFINVS

V · S · L · A

23.

s a t . a u g . s a c r
L C A E C I L I V S
RVFINVS QVINTILIANVS
V · S · L A

Autel.



Grenade.
Bœuf.

24.


S A S
CAECILIVS · RVSTI
CVS ZIOMMORIS
SACERDOS

Autel.

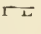
Bœuf.

25.

Guirlande.

S A S
CALEDIVS
TRIVMPHA
tor? sac 
v · s · l · a

26.

sat. aug. sac.
CAIVIVS · 
LIX · SACER
DOS · V · S · L · A

[*Sat(urno) Aug(usto) sac(rum)*],
Calvus Felix, etc.

27.

CAII *fort*
VNATVS
V · S · L · a

Brebis.

Autel.

28.

sat. aug. sac

ca? R V I L I V S pri?

II V V S · T R I V M
P V S · V O · S O L I B

[*Sat(urno) Aug(usto) sacr(um) ..
Ca]rviliu[s? Pri]m[i]tivus? Tri-
umpus, etc.*

29.

l. aug. sac
C E S I
T V S · D A
T O R
S A C E V s. l. a

Autel.

Bœuf.

30.

saturno a v g
S A C R V M
C E S T I V S P R I V A T V S
V S L · A

31.

C E S T I V S R O
S A C E R D O S · F ·
V O T · S · L · M
Autel.

32.

Serpe. Pomme de pin. Serpe.
Guirlande.

S · A · S
C E S T I V S R V F V S
S A C E R D O S
V · S · L · A
Bœuf.

33.

Serpe. Pomme de pin. Serpe.

S A S

Guirlande.

C L O D I V S · I A N
V A R I V S · S A C E R
D O S · V O T V M · S O L
V I T · L · A

Taureau.

34.

sat Aug sac

C L O D I V S ·
O P T A T V S S A C
V S L

Bœuf.

35.

Pomme de pin.

Serpe. Serpe.

Guirlande.

S · A V G · S ·
C L O D I V S
R O G A T I A N
V S · Q V I · E T · I R N E M I
V S · S A C E R D O S
V · S · L · A

Bœuf.

36.



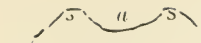
Pomme de pin.

Serpe. Serpe.

Guirlande.

S A T V R N
A V G
S A C R V M
C O R N E L I V S
B A R I C I O
S A C E R D O S
V · S · L · A
Bœuf.

37.


 L CORNELIVS
 SVCESSVS · SA
 CERDOS
 V · S · L · A ·
 Bœuf.



38.

CRASSICIVS F
 ORTVNATVS SACE
 RDOS
 V S L A

39.

SATVRNO · AVG
 SACR
 CRESCENS · SVLLAE
 F · SACERDOS
 V · S · L · A ·
 Autel.

40.

 Pomme de pir. 
 Serpe. Guirlande. Serpe.
 S ☉ A · S ☉
 DA · TVS · CE · NV
 TE · SA · CER · D
 OS · V · S · L · A
 Bœuf.



41.

S A T V R
 A V G
 S A C R V
 C D E C I M I
 V S M A R T I
 A L I S V S L A


42.

L D E C I M I V S
 S I L V A N V S S A
 C E R D O S · V · S · L · A
 Bœuf.




43.

Feuille.  Feuille.
 S A T V R N O A V G
 S A C R · L · D E C I M I
 V S · S V C O
 S A C E R D O S
 V ☉ S ☉ L ☉ A
 Bœuf.
 Autel. 
 Chèvre ?


44.

Feuille.  Feuille.
 Guirlande.
 S A ☉ S
 D E X O N I V S
 C R E S C I N S
 S A C E R D O S
 Bœuf.

45.

  
 S A T V R N I · S A C
 L · D I I X O N I · M V
 N D I V O T V S O
 L V I T · L · A
 Autel.
 Bœuf.

46.


 ENTIVS · CITVS
 SACERDOS · P R
 OFESVS EST LIB
 ANIMO

47.

S A S
 E R N E M I V
 S P E R E N N
 I S S A C E R D
 O S V S L A
 Bœuf.

48.

S A T V R N O
 A V G · S A C
 L · F A B I V S I A N V A R I
 V S V · S · L · A
 Bœuf.

49.

I A N V A K
 ET V F A B I V S · M A
 I A S · E T · F · V I C T O R
 Autel.
 Grenade. Conronne?
 Bœuf.

[*Fabius?*] *Januar[us] et Fabius
 Maius et F(abius) Victor.*

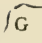
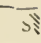


50.

Guirlande.
 S A S
 M F A B I V S S O L
 V T O R S A C E R D O S
 V S I A

51.

Feuillage.  Feuillage.
 Guirlande.
 S A S
 L · F A N N I V S
 F A V S T V S
 S A C E R D O S
 Autel.
 Bœuf.

52.

s a t a u  G 
 F A V S T I N M ·
 C E S T R O N I S
 S A C · V · S · L · A ·
 Autel.
 Cornes de bœuf. 

[*Sat(urno) Au]g(ustus) s(a-
 crum), Faustin(us) M. Cestro-
 nis (filius), sac(erdos), v(otum)
 s(olvit) l(ibens) a(nimo).*

53.

F A V S I V S
 I E D O N I S S A
 C E R D O S N A
 S I L I L I M V O
 T V M S O L V I T
 L I B E S A N I M O
 Bœuf.

54.

  
 S A S
 Guirlande.
 F A V S T V S
 I E D O N I S
 S A C E R D O S
 V · S · L · A
 Bœuf.

55.

M F · A R N S F E
 L I X V V O T V M
 S O L V I T V L A V
 Bœuf.
 Raisin. Autel. Grenade.
 Couronne.

...*M. f(ilius), Arn(ensi)s, etc.*

56.

FELIX ☞
V · S · L ☞ A
Autel.
Bœuf.

57.

Pomme de pin. Serpe.
Guirlande.
S A T V R N O
A V G S A C R V
F O N D V S S V S
V R B A N V S S A C E
R D O S V O T V M
S L A
Bœuf.

58.

Serpe. Pomme de pin.
Guirlande.
S A T V R N O A V
G S F O N D V S S V S
V R B A N V S · S A C E
R D O S V O T V M S O
L V I T L A
Bœuf.

59.

FOR · V · S · L · A
VS
· V · S · L · A
Bœuf.

60.


Serpe. Pomme de pin. Serpe.
Guirlande.
S A S
F V D I V S · F O
R T V N A T V S
S A C E R D O S
V S L A
Bœuf.

61.




Pomme de pin. Serpe.
Guirlande.
S A S
F V D I V S H O
N O R A T V S
S A C E R D O S
V S L A
Bœuf.

62.

Feuille.  Feuille.
Guirlande.
F V R I V S · F E
L I X ☞ S A C E R
D O S V · S · L · A
Bœuf.

63.

Pomme de pin. 
Serpé. Serpe.
Guirlande.
S ☞ A V G ☞ S
M ☞ F V R I V S
M A M O N I C
V S ☞ S A C E R D
O S ☞ V ☞ S ☞ L ☞ A ☞

64.



Serpé. Pomme de pin. Serpe.
Guirlande.
S A V G S
F V R I V S P R I V
A T V S S A C E R D
O S · V · S · L · A
Bœuf.

65.
SATVR · AVG · SAC
L FVRIVS · VIC
TOR SACERDOS
VOTVM SOLVIT
L A

Autel.

66.
s a t v r n o
D O M I N O S A
C R V M G A L L V S
C I L O N I S · F · V
E T D E B I · L · A · S

67.

 Pomme de pin. Serpe. 

Guirlande.

S A S
GARGILIA SECVNDA
VOTVM NASILI
LIM SOLVIT
L A
Bœuf.

68.

Pomme de pin.
Serpe.
Guirlande.

S ∅ AVG ∅ SAC
GARGILIVS
SATVRNINVS
SACERDOS
V ∅ S ∅ L ∅ A

69.

Guirlande.

SATVRNO AVG SACR
Q GELLIVS BROMIVS
SACERDOS *votum*
SOLVIT *libens*
a n i m o

70.

Serpe. Pomme de pin.
Guirlande.

SATVRNO AVG
SACR
Q GELLIVS SATVR
NINVS VSLA
Bœuf.

71.

s a t u r n o A V G
S A C · L · G R A N I
V S · L · F · A R N E S I S
P A X · V · L · A · S
Autel.
Animal.

72.

Serpe. Pomme de pin. Serpe.
Guirlande.

S A S
HATERIVS PRI
MITIVOS HATE
RIORVM SATVRN^N
N^NETIVLIANILIB
SACERDOS VOTVM SOL
VIT LIBENS ANIMO
Bœuf.

73.

Serpe. Pomme de pin. Serpe.
Guirlande.

S A S
HATERII SATVRNI
NVS ET IVLIANVS NASI
LILIM VOTO SVSCEPTVM
SOLVERVNT LIBENTE
A N I M O
Bœuf.

74.

S A T V R N O A V g
 S A C ☉
 H E R E N I V S · R E G I L L V S
 C H I T E O S · V · S · L · A

Autel.

Bœuf.

Les R de *Herenius* et de *Regillus* sont presque cursifs.

75.

Serpe. Pomme de pin? Serpe.
 Guirlande.

(S A T V R N O
) A V G ☉ S A C
) T E N S I V S
) A I V S
 v s l a

Saturno Aug(usto) sac(rum).
 [... *Hor*] *tensius* ... *us* [*v(otum)*
s(olvit) l(ibens) a(nimo)].

76.

Feuilles.

S A T V R N O
 A V G
 I A N V A R I
 V S L O R · N E ☉
 M I V S · S A C E R
 V · S · L A

Autel.

Bœuf.

77.

Pomme de pin.
 Serpe.
 Guirlande.

S ☉ A S
 L · I V L I V S · A N I
 N A · V S
 Bœuf.

78.

Guirlande.

S ☉ A ☉ S
 L ☉ I V N I V S · S E C V
 R V S ☉ S A C E R D O S
 v s l a

79.

S A T ☉ A V G ☉ S A C
 L I V L I V S F E L
 I X S A C E R D O
 S V S L ☉ A ☉

Bœuf.

80.



Pomme de pin.



Guirlande.

Serpe.

S A S
 M I V L I V S
 H O N O R A T V S
 S A C E R D O S
 V S L A

Bœuf.

81.

Serpe. Pomme de pin. Serpe.

S A T A V G S A
 M I V L I V S I N
 G E N V S S A C E
 R D O S V S L A

Bœuf.

82.

s a t . a u g .

S A C R V M ☉
 I V L I V S L V C I F E R
 S A C E R D O S
 V S L A

Autel.



83.

Serpe. Pomme de pin. Serpe.

S A T A V G S A C

Guirlande.

S E X I V L I V S
P O M P O N I A N V S

(sic) S A C R D O S ∅ V ∅ S ∅ L ∅ V

Bœuf.

84.

I V L I V S P O S T I V M ²

Q ∅ B A L I E N I S ∅ F ∅

O B ∅ S A C E R D O T I U M

L ∅ A ∅ V ∅ S ∅

Autel.

Grenade. Bœuf.



*Julius Postum[us], Q. Balienis
f(ilius), ob sacerdotium l(ibens)
a(nimo) v(otum) s(olvit).*

85.



Pomme de pin.



Bœuf.

Serpe.

S A T V N O A V G S A C
C · I V L I V S R O S A R I
V S · F E L I X
S A C E R D O S
V · S · L · A

86.

S A S
I V L I V S
S A T V R N I N V S
S A C E R D O S
V · S · L · A

Bœuf.

87.

Pomme de pin.



Bœuf. Serpe.

S A T V R N O
A V G · S A C R W
C I V L I V S V I C T O R
F A S A R I A N V S
S A C E R D O S V O
T V M S O L V I T L A

88.



P · I V N I V S · P V D E N

· S A T V R N O ^s

V · S · L · A

Autel.

Bœuf.

89.

Pomme de pin.



Serpe.

Guirlande.

S A S
L · K A L E D I V S P R I V A T V S
S A C E R D O S · S A T
V R N I
V S L A
Bœuf.

90.

Serpe. Pomme de pin. Serpe.

Guirlande.

S A T V R N O ∅ A V G ∅
S A C ∅ L ∅ L O L L I V S ∅
M V S T V L V S ∅

Tête de bœuf.

91.

Serpe.

Serpe.

Pomme de pin.

Guirlande.

S A T V R N O ◊ A V
G ◊ S A C ◊ Q ◊ L O L L I V S
M V S T V L V S ◊

Bœuf.

92.

Pomme de pin.

Guirlande.

S A T V R N O
A u g . S A C
L V C I L I V S
S P V R I N A
M A R C I A N V S
R V S T I C V S . L A V

S

Serpe. Bœuf.

93.



S A T V R N O
A V G . S A C
C . L V R I V S F E L I X
V O T V M S O L V I T
L A N I M O

Bœuf.

94.

saturno

A V G S A
Q . L V R I V S
F E L I X
V . S . L . A

Bœuf.



95.

Pomme de pin.

Guirlande.

S A S

C L V R I V S M V S
T V L V S S A C E R D
V . S . L . A

Bœuf.

96.

S A T V R N O
A V G S A C R
C L V R I V S N V M A S
V S L A

97.



98.

Pomme de pin.

Guirlande.

Serpe.

S A S
M M A N I L I V S
F E L I X S A C E R D O S
V O T V M S O L V I T
L I B E N S A N I M O

Sanglier.

99.

☼ Pomme de pin. ☼

S A S

Guirlande.

M M A N I L I V S
G A L L I C V S · S A
C E R D O S · V · S · L · A

Bœuf.

100.

S A T V R N O A V G

S A C R V M

M · M A N I L I V S P R I
M I G E N I V S · S A C E
V · S · L · A

Bœuf tracé à la pointe.

101.

☼ Pomme de pin. ☼

Serpe.

Serpe.

Guirlande.

S A T · A V G · S A C
L · M A R C I D I V S ·
D E X T E R · S A C E
R D O S · V · S · L · A ·

Bœuf.

102.

☼ Serpe. ☼

S A T V R N O
A V G S A C
E X G E N T E Q · M A
R C I · L A T R O N I S
V O T V S O L V E R
L A N M

Ane.

*Saturno Aug(usto) sac(rum);
ex gente Q. Marci(i) Latronis vo-
tu(m) solver(unt) libentes an(i)-
m(o).*

103.

Serpe. Pomme de pin. Serpe.

Guirlande.

S · A V G · S
C · M A R I V S
B A S S V S
V · S · L · A

104.

S A T V R N O A V G

S A C R

L · M A R I V S F R
O N T O N I A N V S
V · S ·

Cerf?

105.

Bœuf sans tête.

C M A R I V S
S A C E R D O S
V S L A

106.

M A R I V S
S A L V I V S · S A
C E R D O S · V · S ·

I A

107.

Guirlande.

M E M M I V I T A L I S
E T R V F I N V S
V · S · L · A
Tête d'animal.

108.

Guirlande

S A T · A V G · S
L · M E S I V S
S A C E R D O S
V · S · L · A

109.

sat. aug. sac

M L S S I V S A D

I V T O R · S A C E R D

V S L A



Bœuf.



110.

S A S

M E S S I V S

C A S T V L V S

S A C E R D O S

Bœuf.

111.

S A T V R N O

· A V G ·

S A C R V M

⊗ C ⊗ M O D I V S · F E L I X ⊗

⊗ S A C E R D O S ⊗

⊗ V ⊗ S ⊗ L ⊗ A ⊗

Bœuf.

112.

sat. aug. sac.

L M O D I V S

F V S C V S · V · S ·

L · A

Bœuf.

113.

Guirlande.

S A S

· T · M O D I V S

F V S C V S

S A C E R D O S

· V · S · L · A ·

Bœuf.

114.

Serpe.



Pomme de pin.

Serpe.

Guirlande.

S · A · S

C · M O D I

V S · S A T V

R N I N V S

S A C E R D

V · S · L · A

Bœuf.

Colonne.

Colonne.

115.

Serpe.

Pomme de pin.

Serpe.

Guirlande.

S A S

M V N D I V S V I C T

O R N A S I L I L I M

V S L A

Bœuf.

116.



S A T V R N O

A V G S A C R

M V R D I V S · S A T V R

N I N V S · V · S · L · A

Autel.

Animal.

117.

sat. aug. sac.

I V C I V S · N V N I V S

F E L I X · S A C E R D O S

V ⊗ S ⊗ L ⊗ A ⊗

118.

sat. aug. sac.

o^{cta?} V I V S M E

R C A T O R S A C E

R D O S · N A S I L I ·

(sic) I I M · V · S · L A

Autel.

Bœuf.

119.

Serpe. Pomme de pin. Serpe.



Guirlande.

♁ SA ♁ TVRNO ♁
 AVG ♁ SAC ♁
 L OCTAVIVS
 PRIVATVS ♁ SA
 CERDOS ♁ ♁
 VS ♁ L ♁ A ♁
 Taureau.

120.

Pomme de pin.

Serpe.

Guirlande.

S A S
 T OVINIVS
 HONORA
 TVS · SAC
 ERDOS VS
 LA
 Bœuf.

121.

Serpe. Couronne. Serpe.

Guirlande.

SAT AVG SACR
 T ♁ OVINIVS ♁ IA
 NVARIVS ♁
 SACERDOS
 V · S · L A
 Bœuf.

122.

Pomme de pin.

Serpe.

Guirlande.

SAT · AVG · SAC
 C · QVINIVS · MVSTVLVS
 V S L A
 Bœuf.

123.

Pomme de pin.

Serpe.

Serpe.

Guirlande.

S ♁ A · S
 T · OVINIVS ·
 PRIVATVS
 SACERDOS
 V ♁ S ♁ L · A
 Bœuf.

124.

Guirlande.

S A S
 T OVINIVS
 SOLVTOR
 (sic) SACEDOS
 V S L · A
 Taureau.

125.

sat. aug. sac
 T Ovinivus vi
 CTOR ET C · OVI
 NIVS · SOLVTO
 R ET · T · OVIN
 IVS HOSPITALIS
 ET FRAT VSLA
 EORVM
 Bœuf.

126.

sat. aug. sac

L · PAENIVS ~~ROI~~
 A · PAENIVS · FELIX
 VOTA PATRIS · ET
 SVA SOLVERV

127.



S A T V R
 N O ◊ A V G
 S A C R ◊
 P A P I N I V S
 H O N O R A T V S
 V · S · L A ·



Autel.
 Bœuf.




128.

S A T D O M
 S A C
 P A P I R I V S · F E L I X
 R V F I F · V · S · L · A

Grenade. Autel. Grenade.
 Brebis.

129.

K a i et p a
 P I R I A P L A 
 L I B E R O R V M S V O R V M
 N O M I N E · V O T V M L I B E N
 T E S S O L V E R V N T

Colonne.

Deux têtes de bœuf.

Colonne.

130.



Serpe.



S A T V R N O
 A V G · S A C
 Q ◊ P E R S I V S
 G Y D D E M
 V ◊ S ◊ L ◊ A ◊



Bœuf.



131.

saturno

A V G S A C R
 C P E R S I V S V I C
 T O R S A C E R D
 V S L A

Bœuf.

132.



Guirlande.

S A S
 Q P L A R I V S R V
 F V S S A C E R D O S
 V S L A

Bœuf entre les jambes duquel
 on voit une serpe.

133.




Tête de bœuf.

P O M P O N I V S
 F A V S T I N V S
 V · S · L · A

134.

saturno
avgsac

Guirlande

L P O M 
 S F E L I X
 I O R S A *cer*
 D O S *vs*
 ————
 l a

135.



Serpe.

Serpe.

Pomme de pin.

Guirlande.

S · A · S

SEX · POMPONIVS ☉

PROFVTVRVS ☉

SACERDOS ☉

V · SOL · L · A ☉

Taureau.

136.

s a t a u g s a c
p o m p o n i v s v i t a l i s
n o m i n i · s v o · e t · p o m p o
n i o r v m · f r o n t o n i s · e t
s a t v r n i n i · f r a t r v m ·
s v o r v m · v · s · l · a ·

Autel.

Feuillage.

Grenade.

Bœuf.



Feuillage.

137.

C · PONTILIVS
B A N T I V S
V · S · L · A ·

Bœuf.

138.



Pomme de pin.

Serpe.

S A S

Guirlande.

C · P O N T I L I
V S · C O R O
N A R I V S S A
C E R D · V · S · L · A ·

Bœuf.

139.

Serpe.

Pomme de pin.

Serpe.

Guirlande.

S · A · S

PONTILIVS

NVNDINARIVS

SACERDOS

V · S · L · A

Animal.

140.



Serpe.



Guirlande.

SATVRNO AV

G · SACRVM

PONTIVS · CESO

R · SATVRNISACE

Bœuf.

141.

Serpe.

Serpe.

Pomme de pin.

Guirlande.

S ☉ A ☉ S

PONTIVS ☉ PR

IMVS ☉ SACER

DOS ☉ VOTVM

SOL LIB ☉ ANI

Bœuf.

142.

Feuille.



Feuille.

S A S

Guirlande.

PONTIVS

VICTOR

SACERDOS

V · S · L · A

Bœuf.

143.

(Copie de M. Toutain).



S · A · S

Guirlande.

C · POSTIMI

FELIX SACE

RDOS · VOTV

M S · O · L /

Bœuf.

[J'ai copié sur le monument, l'an dernier, pour la dernière ligne, M S · O I · I, ce qui s'expliquerait par *sol(vit) l(ibens)*. Le texte tel que l'a relevé M. Toutain signifie *so(lvit) l(ibens) a(nimo) R. C.*].

144.

Guirlande.

S A S

P O S T I

M I V S

F O R T V N

A T V S

V S · L · A ·

Bœuf.

145.

Serpe.

Pomme de pin.

Serpe.

S · A · S ·

P O S T V M I V S

S A T V R N I N V S

S A C E R D O S

V · S · L · A

Bœuf.

146.

Serpe.

Pomme de pin.

Serpe.



S A S

Guirlande.

M · P O S · T V · M I ·

V S · V I C T O R

S A C E R D O S

V β S β L β A

Bœuf.

147.



S A T V R N O A V G S A C

P R I M I G E N I V S

M V N D I · E T ·

V I C T O R · F R A

T E R V S L A



Autel.

Bœuf.



148.

I R I M G E N

V S · R V F I · F I L

S A C E R D O S · V · S · L

Colonne.
A

Colonne.

Bœuf.

149.

s a t u r n o

A V G *s a c i s*

P R I M V S C A P R A

R I F S A C E R D O S

V S L A N I M O

Bœuf.

150.

Pomme de pin.

Guirlande.

S A T V R N O A V G

S A C R V M

P V B L I C I V S

V I T A L I S · S A C E R

D O S · V · S · L · A

Bœuf.

151.

S A T V R N O A V G *s a c*

P V I I A I I N V S S A T V R V S

S A T V R N O D O M I N O

V · S · L M

Chèvre.



Autel.

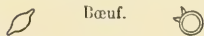


L. 2 : *Pullaenus*.

160.

SATVRNINVS
IASDAE SACER
DOS · VS · L · A

Autel.
Bœuf.



161.

L · SAUFEIUS
FELIX VOT
VM SOLVIT
LIBENS ANI
MO DOMN
O SATVRNO

Autel.
Bœuf.



162.

L · SEMPRONIVS
PRIVATVS · SACER
DOS V · S · L · A

Bœuf.

163.

SEMPRONI
VS · ROGATVS
DE · VITLO · V · S · L · M

Autel.
Bœuf.



*Sempronius Rogatus de vi-
t(u)lo v(otum) s(olvit) l(ibens)
m(erito) (1).*

(1) Cf. n° 17.

164.



Guirlande.

S Ø A Ø S
SEXTILIVS
FELIX · SAC

Guirlande.

Guirlande.

Colonne.

ERDOS
V S L A

Colonne.

Bœuf.

165.

SATVRN
SACR Ø
SEXTILIVS FELIX Ø
SORICIS · F · SACERD

V Ø S Ø L Ø A Ø

Autel.

Feuillage.

Grenade.

Bœuf.



166.



SATVRNO · AVG · SACR
SEXTILIVS · SCAEVA
LVCANI · F · VOTVM

S · L · A

Autel.



Bœuf.



167.

Guirlande.

sex (?) } TILIV
s } M A I
or? · s } ACER
do s } V S I

168.

sat. AVG sac
L SEXTIVS SVRI
ACVS ∅ V ∅ S ∅ L ∅ A
SACERDOS

169.

Pomme de pin.

Serpe. Serpe.

SAT · AVG · SAC
SAC ∅
SITIVS CRESC
NS V ∅ S ∅ L · A ∅

L. 2 : *Sittius? Crescens.*

170.

Bœuf sans tête.

SPERATIVS POS
TIMI · BALLIE
NIS · F · V · S · L · A

171.

Serpe. Pomme de pin. Serpe.

S A S
Guirlande.
C · STABERI
VS FELIX SA
CERDOS
V · S · L · A
Bœuf.

172.

sat. aug. sac

~~STATILIVS CELERI~~
RIVS · V · S · L · A ·

Grenade. Autel. Grenade.
Bœuf.

[*Sat(urno) Aug(usto) sac(rum)*]
*Statilius Celerius(?) v(otum) s(ol-
vit) l(ibens) a(nimo).*

173.



L · STATIVS · SEB
OSVS · SATVRNO
V · S · l · A

Autel.

Bœuf sautant.

174.

Serpe. Pomme de pin. Serpe.

Guirlande.

S A S
L · TERENTIVS ÇO
BIO SACERDOS
V · S · L · A

Bœuf.

175.

Pomme de pin.

Guirlande.

SA · AVG · SAC ·
TITRANIVS · NIN
VS · SACERDOS
V · S · L · A

Bœuf.

176.

Serpe.  Serpe.

Guirlande.

S A S
M · TVLIVS
M A M O N I
CVS · SACER
DOS · V · S · L · A

Bœuf.

177.



Guirlande.

S · A · S ∅
 L TVLIVS · TVLI
 ANVS · SACER
 DOS · V · S · L · A
 Bœuf.

178.

Ornements divers.

Pain ? Couronne ?

SATVRNO DOMINO
 S A C ∅
 VALERIVS BALBINVS
 V S L · M

Fleur de lotus. Feuille. Fleur de lotus.
 Bœuf.

179.



SATVRNO AVG
 S A C R V M
 VALERIVS PRIMI
genius (?)

180.



Pomme de pin.

Serpe.

▷ SAT · AVG · SAC ◁

Guirlande.

L · VALERIVS PVDENTI
 ANVS ∅ SACERDOS ∅
 VOTVM ∅ SOLVIT
 LIBENS ∅ ANIMO
 Bœuf.

181.



Serpe.

Pomme de pin.

Serpe.

Guirlande.
 S A T V R N O
 A V G S A C
 L VALERIVS RV
 FVS SACERDOS VO
 T V M S L A
 Bœuf.

182.

Serpe.

S · A · S

Guirlande.

M · V A L E R I
 VS · SATVRVS ·
 S A C E R D O S
 · V · S · L · A ·
 Bœuf.

183.



Pomme de pin.

S ∅ A ∅ S

Guirlande.

M ∅ VALERIVS
 VICTOR MAR
 CIANVS SAC
 V S L A
 Bœuf.



184.


Pomme de pin.



Guirlande

S · A · S ∅
 C · VETTENIVS
 FELIX · SACERD
 OS ∅ V ∅ S · L · A
 Taureau.

185.  Serpe. 
 SATVRNO · AVG · SAC ·
 C · VETTENIVS · FELIX
 V · S · L · A
 Bœuf.




186.

 CVIBVLE NVS
 MARTIALIS
 V · S · L · A
 Bœuf.

187.
 Serpe. Pomme de pin. Serpe.
 S A S
 Guirlande.
 C VIBVLE NVS
 MAXIMVS SAC
 ERDOS
 V S L A
 Bœuf.

188. SATAVG
 SAC
 VIBVLE
 NVS POS
 PORVVS
 LA
 Bœuf tracé à la pointe

189.   
 Serpe? 

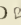

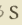
 VIBVLE NVS
 SATVRNINVS
 SATVRNO · V · S · A
 L 
 Bœuf. 
 Palme.     


190.   
 SATVRNO AVG · SACR ·
 L VIBVLE NVS SILVA
 NVS VOTVM SOLVTLA
 Bœuf.

191
 sat · avg
 SAC · VIB
 SVBVOT SOL
 SAC LA
 Bœuf.



192.
 Serpe. Pomme de pin. Serpe.
 Guirlande.

SAT · AVG
 SAC
 M · VILCIVS
 FELIX · SACE
 RD  V  S L  A
 Bœuf.

193.
 Pomme de pin. Serpe.
 Guirlande.
 S · A · S
 VITALIS M
 ASBABAESA
 CERDOS
 V · T · S L A
 Bœuf.

L. 5 : v(o)t(um) s(olvi)t.

194.

Feuillage. Pavot. Feuillage.

SATVR · AVG · SACRV
C · VOLVSSENIVS
VICTOR · SACER
DOS · V S L A



Taureau.

Serpe.

195.



V O L V S S I V S
F E L I X V O T V M
S O L V I T · V E L D E B I
T O D O M I N O S A T V
R N O · L I B E N S · A
N I M O

Autel.

Erebis.

196.

CASTVS · V · S · L · A

Bœuf.

197.

sat. aug. sa{CR

/// N L /// A R I V S

C E L S V S S A C E R

D O S ∅ V · S L A

Taureau.

198.

F A V S T V S

V S L A

Bœuf.

199.

f L I X

s A C E R D O

S V L S A

200.

fe

L I X P R I M I G E N I

T I P S A R I S · F S A C E R

D O S · V · S · L · A

Bœuf.

...Fe]lix Primigeni(i) Tipsaris
f(i)lius).

201.

sat. aug. sac

E C V I V S · F O R

T V N A T V S · S A C

E R D O S · V · S · L · A

Bœuf.

l. 2. Ecutius??

202.

s a t u r n o

a u g S A C

E V I V S

F O R T V N A T V S

P R I M I G E N I · F

S A C E R D · V · S · I A (sic)

Bœuf.

203.

M E R C A I O

R I S S A C V · S · L · A

Bœuf.

204.

I V S

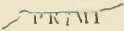

/// O N T A N V S P O S

T V L A T V M · S O L V I T

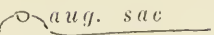
Bœuf.

l. 1 et 2, ...ius Montanus?

205.

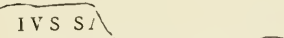

 GENIVS NIGRI
 V S L A
 Autel.
 Grenade. Bœuf. 

206.

saturno aug. sac

 AECILIUS RVFVS · IHAR
 V · S · L · A ·
 Bœuf.
 Autel.


...[C]aecilius ? Rufus, Ihar...
 [f(i)lius].

207.


 IVS S I
 PANTONIS F SACER
 DOS V S L A
 Bœuf.

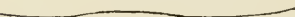
.....ius Sa[turninus??] Panto-
 nis f(i)lius sacerdos v(otum) s(ol-
 vit) l(ibens) animo.

208.



 SORIDO SACER (sic)
 DOS · V · S · L · A
 Bœuf.

l. 2. Soricio.

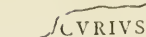
209.

saturno AVG
 SACRVM
CIVS SPERATVS



210.

sat. aug. sac

 VS TE
 ES SACER
 d OSVSLA B
 Autel.
 Bœuf.

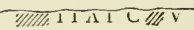
211.

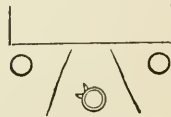

 CVRIVS
 VICTOR SAC
 V S L A
 Autel.
 Bœuf.

212.

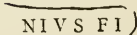

 NVS NIG
 R F VOTVM
 SOLVIT
 Autel.
 Brebis.

213.


 RVSSACE
 R D O S
 Autel.



214.


 NIVS FI }
 SACER } dos
 V S L A }
 Bœuf.

215.

L C
SACERDOS
V S L A

Colonne. Bœuf. Colonne.

216.

TICOMMONTIS
F Ø V Ø S Ø L Ø A Ø

Bœuf.
Feuillage. Feuillage.

... ommonis *filius*) *v(otum)*
s(olvit) l(ibens) a(nimo).

217.

C A L V
L L E V S Ø S A C E R
D O S Ø V · S Ø L Ø A

Bœuf.

218.

I R R
L I S · S A C E R D
O S V S L A N

Bœuf.

219.

I V S I L I
S A C E R D
O S
V S L A

Colonne. Bœuf.

220.

I V T I V S I V I I A
I I V S · I · V · S · A

Autel.

221.

I L N I R I S
I S F I L I V S
I S L A

Autel.

222.

ob sac I L L
L R D O T I V
m n A S I L I L I M
V S L A

Autel.
Bœuf.

L. 1 : ... *fil(ius)*.

223.

s a L E R I
M V N I · I M I T S
P S · L · A

Autel.

224.

I I T I O N O I
G E N T I E O R V M S A C R
V L A S

Autel. Autel.
Bœuf. Bœuf.

225.

sat AVg sac
I V S I
I

226.

s AC

227.

sat. aug SACR

Guirlande.

228. sat aug) SAC

229. SATVRN) o a
VG SACrum

230. SAT) aug sac
FRY

231. Guirlande.
S A S

232.
Bœuf.
Grenade, Autel.

233.
V · S · L · A
Autel.
Grenade. Raisin.
Bœuf. Bœuf.

234.
Autel.
Tête de bœuf. Tête de bœuf.
Bœuf. Bœuf.

235.
V S I A
Autel.
Ane?

236. *nasilil*

Autel.
Grenade.
Bœuf.

237.
Autel.
Brebis.

238. VS
sacerDOS
v s L O A
Bœuf.

239.
IV

Autel.
Bœuf.

240.
FILIVS I
Colonne. Colonne.
Bœuf.

241.
V S · L · A
Autel.

Bœuf.

242.
TIAN
V S O L O A
Colonne. Colonne.

243.

IVM SOLV
II L A

Base de colonne. Base de colonne.
Bœuf.

[vo]tum solvit l(ibens) a(nimo).

244.

sac IRDOS

Autel.
Bœuf.

245.

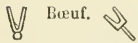
VS
v/S L A

Bœuf.

246.

s AC
v/S L · A

Autel.



Bœuf.

247.

VOI
S · L · A

Bœuf.

248.

sace DOS
v s l A

Bœuf.

249.

sacer DOS
v · s l A

Bœuf.

250.

LIS · SACL · rdos
V · S · L · A ·

Bœuf.

251.

INRSACLT · dos
L A V S

Autel.
Raisin. Bœuf.



252.

IV M
LIBES · ANIMO
LVS

253.

AIIS
S · V · S · L · A

L. 2 : [f(ilius)] v(otum) s(olvit)
l(ibens) a(nimo).

254.

IO
· V · L · S ·

Autel.



Feuillage. Grenade.

Bœuf.

255.

vot
s/OL · LIB · ANIMO

Autel.

Bœuf.

256.

SAIVRNO DOMI no
V · S · L · M

Autel.

Brebis.

257.

SACERDOS
V·S·I·A
Bœuf.

258.

v·S·L·A
Autel.
Bœuf.

259.

LLIVSLA
VOTVM SOLV
Bœuf.

260.

RNVVS
SVS·V·S·L·A·DEX
VITV LVM

261.

solvitli } V S
 } VOTVM
 } BENS
ani } VO
Bœuf.

262.

V S L A
Bœuf.

263.

IIIIA·VOTVM·
SOLVII·L·M·
Autel.
Brebis.

264.

V S I A
Bœuf.

265.

l
r sacer
DOS vot
VM·SOLV la
Bœuf.

266.

sacer } RDOS
V·S·L·A
Bœuf.

267.

I C
R VI
V S L a
File d'animaux.

268.

A }
O R I
N A R T
V S L A
Bœuf.

269.

S A C
V·S·L·A·
Bœuf.

270.

sacerDOS V L
aniM SOL P S
Autel
Bœuf

... [sacer]dos v(otum) l(ibens)
[ani]m(o) sol(vit) p(ecunia) s(ua).

271.

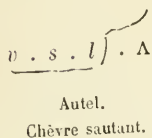


272.

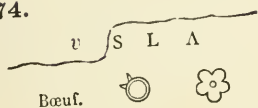
colonne



273.

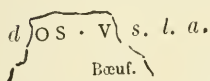


274.

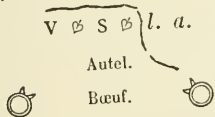


275.

sacer



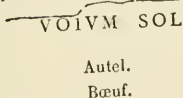
276.



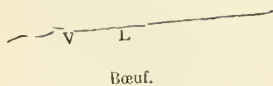
277.



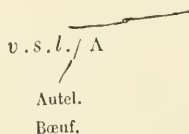
278.



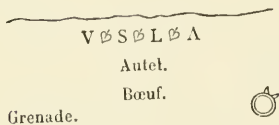
279.



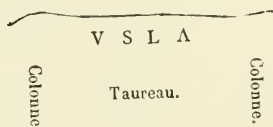
280.



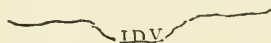
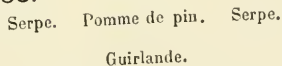
281.



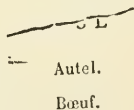
282.



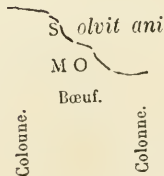
283.



284.



285.



286. votum solvit
LIBENS ANIMO
Bœuf.

287. l. v a s
Autel.

288. v s l a
Bœuf.


289. r i l v s l. a.

290. v o t
S Ø L Ø A
Autel.
Bœuf.

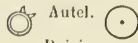
291. v. s. l. A
Bœuf.

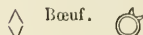
292. v s l a r
Autel.
Bœuf.

293. v s l a
Bœuf.

294. v Ø s l. a.
Autel.

Bœuf.


295. v s l a
Autel.
Bœuf.

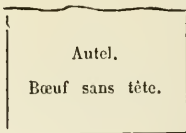
296. l i l t
Bœuf.

Autel. Raisin.

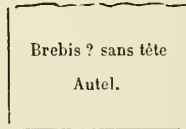
297. v s l a

Bœuf.

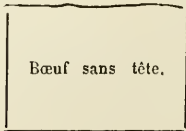
298-299. Stèles anépigraphes.
Autel et bœuf.

300. Stèle anépigraphie.

Deux bœufs ornés de bandelettes sur un autel.
 Grenade.

301-302. 
Autel.
Bœuf sans tête.

303. 
Brebis ? sans tête
Autel.

304-305. 
Bœuf sans tête.



306.

File de bœufs.
Autel.

307.

Autel.
Bucrane. Grenade.
Bœuf.

308.

 Pomme de pin. Serpe. 
Guirlande.

309.

Autel.
Grenade. Bœuf. Raisin.

310.

Grenade. Autel. Grenade.


311-312.

Autel.
Grenade. Bœuf. Grenade.

313.

Autel.
Grenade. Feuillage. Palme.
Bœuf.


314.

Grenade. Bœuf. 
Autel.

315.

Autel.
Grenade.
Brebis.


316.

Autel.
Grenade. Bœuf. 

317.

Autel.
Grenade. Fleur de lotus. Grenade.
Bœuf.



318.

Autel.
 Fleur de lotus. Grenade.
Brebis.

319.

Autel.
 Bœuf. 

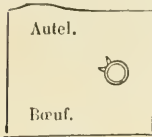
320.

Autel.
 Bœuf. 

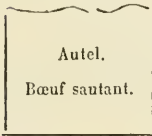
321.



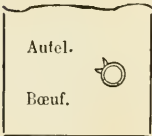
322.



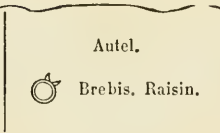
323.



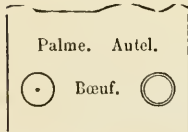
324.



325.



326.



327.



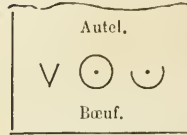
328.



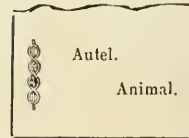
329.



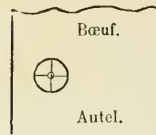
330.



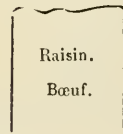
331.



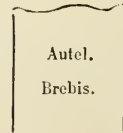
332.



333.



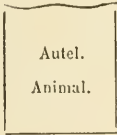
334.



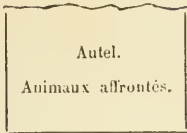
335-366.



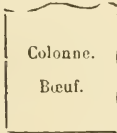
367.



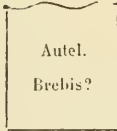
368.



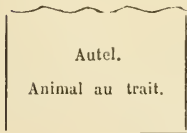
369.



370-372.



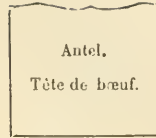
373.



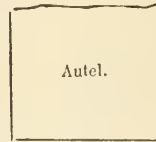
374.



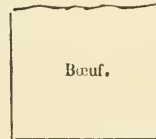
375.



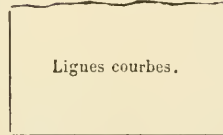
376-381.



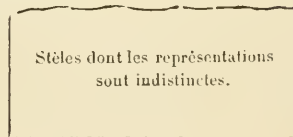
382-419.



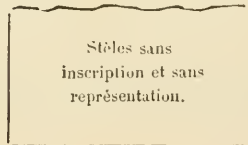
422.



423-424.




425-426.



Ainsi qu'on le voit, ces documents présentent un double intérêt, qui est d'être à la fois des textes épigraphiques et des monuments figurés.

La forme générale des monuments est toujours sensiblement la même ; ce sont des stèles dont la hauteur varie de 60 centimètres à un mètre. Elles sont terminées en haut par un pyramidion, accosté souvent de deux acrotères ; quelques-unes ont une forme conique. La base, destinée à être enfoncée dans le sol, est à peine dégrossie. L'inscription occupe la partie centrale de la stèle ; elle est le plus souvent disposée dans un cartouche ; quelquefois elle est entourée de colonnes qui donnent au monument l'air d'un petit édicule ; parfois aussi elle est surmontée d'une guirlande. Au dessus et au-dessous de l'inscription se trouvent des attributs divers ou des symboles divins, tantôt en ronde bosse, tantôt gravés au trait, qui sont remarquables par leur nombre et leur variété. Sans qu'on puisse en faire une règle absolue, il convient de remarquer que ces représentations figurées ne sont pas distribuées au hasard. En général, les symboles divins occupent le haut de la stèle ; au contraire, les représentations qui tiennent à l'offrande dont la stèle devait perpétuer le souvenir, autel, bœufs, gâteaux, sont gravées en bas de la stèle, presque toujours en ronde bosse.

Il est impossible, en l'absence des monuments eux-mêmes de préciser le sens de toutes ces figures ; il faudrait pour pouvoir y prétendre, examiner tous les originaux de cette série⁽¹⁾. Les unes sont de simples motifs d'ornementation ; telles sont les fleurs qui reviennent 42 fois. La plupart ont une signification religieuse. Au premier rang de celles-ci il faut placer la pomme de pin, qui se présente 66 fois sur nos stèles. Souvent elle est accompagnée de deux couteaux recourbés, en forme de serpe ainsi faite :  (57 fois) et d'une guirlande. A côté de la pomme de pin, on rencontre la grenade (33 fois), le pavot (2 fois), le raisin (7 fois), la palme (5 fois). Souvent aussi des angles supérieurs de la pierre partent deux branches à trois feuilles (τριπέταλος), qui s'étalent sur le fronton de la stèle. Sur 23 stèles, le sommet du fronton est occupé par une rosace qui doit représenter le soleil ; nous en trouvons la preuve dans le croissant qui lui est associé (6 fois).

D'autres figures sont moins faciles à déterminer.

Nous en donnons ici les représentations, d'après les dessins de

⁽¹⁾ L'étude que nous avons faite des huit spécimens apportés à l'Exposition universelle nous a laissé entrevoir que certains détails de la description envoyée au Ministère auraient besoin d'une révision attentive.

M. Toutain et pour quelques-unes d'après des estampages, en indiquant le nombre de fois que chacune d'elles paraît sur les stèles d'Aïn-Tounga :

	57 fois.		7 fois.		2 fois.
	19 —		5 —		1 —
	5 —		7 —		2 —
	7 —		1 —		2 —
	5 —		1 —		1 —
	1 —		1 —		2 —

La dernière de ces figures rappelle ces caducées à plusieurs anneaux successifs, qui n'étaient pas sans une certaine analogie extérieure avec les aigles romaines. Il est impossible aussi de ne pas signaler, dès à présent, la première de ces figures qui est formée d'un cercle terminé par deux petites cornes ; il n'en est pas qui revienne plus souvent. On en trouve tantôt une seule, tantôt deux, une fois même quatre ensemble, soit en haut de la stèle, soit en bas avec les représentations qui touchent de plus près au sacrifice. Nous aurons à en discuter plus bas la signification.

La partie inférieure de la stèle est occupée, presque constamment, par un bœuf ou par un taureau ; à côté du bœuf on voit assez souvent, d'après M. Toutain, un autel, mais, en comparant les descriptions de M. Toutain avec les dessins correspondants qui sont représentés sur les planches jointes à cet article (nos 20 et 97) ou avec ceux des originaux qui ont été apportés à l'Exposition universelle (nos 43 et 127), on constate que cet autel a une singulière ressemblance avec l'image conique de la divinité si fréquente à Carthage, mais sans la tête qui la surmonte d'ordinaire. On est donc amené à se demander si ce que M. Toutain désigne comme étant un autel ne serait pas le cône sacré. Dans les angles sont figurées des grenades ou bien encore le petit disque cornu dont il a été question plus haut. Le taureau est évidemment l'objet principal de ces ex-voto. Le plus souvent il est représenté « passant », suivant l'expression consacrée en langage héraldique ; mais à plusieurs reprises, pour préciser la signification religieuse de cette scène, on a représenté le bœuf sans tête (nos 105, 170, 301, 302, 304, 305) ; dans ces quatre derniers exemples, le bœuf est à côté de l'autel. D'autres fois nous n'avons que des têtes de bœufs (nos 90, 129, 375) ou des bucranes (nos 154, 307) ou

même les cornes seules (n° 52). Une fois, nous trouvons un bœuf avec une serpe entre les jambes (n° 132); une autre fois (n° 194) la serpe est au-dessus du taureau.

Sur une des stèles figurées sur la planche ci-jointe (n° 21), et qui porte en haut une tête barbue, la seule que nous ayons rencontrée, le corps du bœuf est paré pour le sacrifice (*infulatus*); deux des stèles apportées à l'Exposition universelle (n°s 6 et 156) offrent la même particularité. Une autre des stèles de notre planche (n° 97) présente un taureau tombant; sur une des stèles de M. de Saint-Marie, conservée à la Bibliothèque nationale, et dont nous donnons ici la reproduction ⁽¹⁾, on remarque le même sujet. Enfin, à côté des bêtes isolées,



nous trouvons : un autel avec deux animaux affrontés (n° 368); deux bœufs et deux têtes de bœufs (n° 234); une file de bœufs (n° 306); une file d'animaux (n° 267).

⁽¹⁾ Ph. Berger, *Les ex-voto du temple de Tanit* (Paris, 1877, in-4°), p. 18. (Extrait de la *Gazette Archéologique*.)

Le bœuf ou le taureau n'est pas le seul animal représenté sur nos stèles. Sur une quinzaine d'entre elles, nous trouvons des brebis ; une fois (n° 1), un bœuf avec une brebis ; une autre fois (n° 43) avec une chèvre ; la chèvre seule se trouve sur les n°s 151, 155, 273. Mentionnons encore un sanglier (n° 98), deux ânes (n°s 102, 235) ? un cerf (n° 104) ? Mais quand on a l'habitude de ces représentations figurées, on sait que, si parfois ces animaux sont dessinés avec une certaine vérité, plus souvent, ils sont faits si négligemment qu'il est difficile de dire en présence de quelle espèce on se trouve. Il faut signaler en finissant deux stèles (n°s 425 et 426) qui n'ont ni inscription ni représentation. C'est un fait dont toutes les épigraphies fournissent des exemples.

Les inscriptions de ces stèles sont généralement assez lisibles ; la gravure, sans être bonne, est à peu près suffisante : elle n'est ni plus ni moins mauvaise que la moyenne des documents épigraphiques que l'on trouve dans l'Afrique romaine. Un certain nombre pourtant de ces inscriptions sont tracées avec une extrême négligence ; ce sont aussi celles qui contiennent, naturellement, le plus d'irrégularités ou de singularités dans la rédaction.

La forme des caractères accuse la fin du II^e et le III^e siècle, autant que l'on peut se fier à la paléographie de documents de cette espèce ; mais, pour le cas actuel, cette conclusion est appuyée par des considérations d'autre nature sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Le texte est rédigé suivant la coutume toujours suivie pour les ex-voto à Saturne. En tête figure le nom de la divinité au datif, très souvent présenté en abrégé, et même par une seule lettre ; puis viennent les noms du ou des dédicants, suivis de la formule votive plus ou moins développée. Celle-ci se présente presque constamment sous la forme connue : V · S · L · A ou M ; mais là encore on pourrait signaler des incorrections, comme VOTVM SO (n° 143) VOTVM SOLVER L ANM (n° 102), qui témoignent des libertés que prenaient les lapicides provinciaux avec les traditions épigraphiques les mieux établies et les plus fidèlement observées dans les parties du monde romain les plus civilisées. Il serait, au reste, oiseux de s'arrêter à de semblables incorrections qui sont fréquentes sur les inscriptions africaines. Nous signalerons seulement les sigles S ⊗ G ⊗ D à la fin d'un ex-voto (n° 19) dont nous n'avons pas trouvé d'explication suffisante.

Nous adopterons, pour présenter les observations auxquelles l'étude de ces documents peut donner lieu, l'ordre même qui a été suivi dans la rédaction de l'inscription.

1^o LA DIVINITÉ

Le dieu auquel le sanctuaire était consacré est toujours appelé sur les stèles *Saturnus Augustus*. C'est donc une divinité romanisée (1), mais elle ne l'est pas assez complètement pour qu'on ne devine sous les traits de ce Saturne un dieu africain.

On est entraîné par la force des choses, à l'identifier avec Baal-Hammon, le grand dieu de l'Afrique punique. Baal-Hammon est pour ainsi dire la seule divinité mâle que l'on rencontre sur les monuments puniques de la province d'Afrique, à l'époque romaine. Antérieurement déjà, à Carthage, il occupe une place éminente à côté de la déesse Tanit. Sitôt que l'on s'éloigne de Carthage, la déesse passe au second plan; à Constantine, Baal-Hammon est nommé en premier; sur les inscriptions néo-puniques de Tunisie, il est toujours seul. Saturne a la même prépondérance sur les inscriptions latines d'Afrique. Il y a donc identité, en Afrique, entre Saturne et Baal-Hammon, ou plutôt, il semble que Saturne ait été considéré, à l'époque romaine, comme l'équivalent du grand dieu africain. Les Africains eux-mêmes se rendaient si bien compte de cette équivalence, que lorsqu'il s'agissait d'un autre Saturne que le Saturne punique, ils l'indiquaient nettement, témoin ce texte votif découvert par M. le capitaine Bordier et ses officiers, où on lit : *Saturno Achaiæ sacrum* (2), c'est-à-dire : *Au Saturne grec*, à Kronos.

Nous trouvons encore un indice de l'assimilation de Baal-Hammon et de Saturne dans un passage des Actes du martyre de sainte Perpétue (3), que nous signale M. Le Blant et d'après lequel on obligeait à Carthage les martyrs de revêtir, les hommes, le costume de prêtres de Saturne, les femmes, celui de prêtresses de Cérès : *Viri quidem sacerdotum Saturni, feminae vero sacratarum Cereri*. Cérès et Saturne représentent ici certainement Tanit et Baal-Hammon, les deux plus grandes divinités de Carthage. D'ailleurs, un bon nombre de symboles que l'on rencontre sur les stèles d'Aïn-Tounga se retrouvent sur certaines stèles consacrées à Baal-Hammon, ainsi qu'on peut s'en convaincre en leur comparant la *Numidica IV^a* de

(1) Le tome VIII du *Corpus inscr. lat.* ne présente guère qu'une exception à cette règle; c'est l'inscription n^o 5279, qui est consacrée au dieu *Baldir Augusto*. Cette divinité inconnue, est certainement une divinité punique, dont le nom phénicien était *Baal-Addir*.

(2) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1885, p. 260; et *Eph. épigr.*, t. VII, n. 86-65.

(3) Ruinart, *Acta martyrum sincera*, éd. in-f^o, p. 100, § XVIII et not., p. 115 et 116.

Gesenius, et surtout ces belles stèles anépigraphes, conservées actuellement soit au Louvre, soit au Musée Alaoui, et qui sont couvertes de symboles empruntés à la religion punique. Il est vrai de dire d'autre part que le dieu, en se romanisant, a pris, ainsi qu'on le verra plus loin, certains attributs qui ne lui appartenaient pas primitivement, et qu'il a perdu l'un de ses traits les plus essentiels, les cornes sans lesquelles il n'est jamais représenté sur les monuments antérieurs à l'époque romaine.

Saturne, qui est en général appelé *Augustus* sur nos stèles, est qualifié, sur quelques-unes d'entre elles, de *dominus* ⁽¹⁾. M. Héron de Villefosse incline à voir dans cette épithète la traduction du mot *Baal* ⁽²⁾; on peut faire à cette hypothèse une double objection : c'est que cette épithète de *dominus* est donnée en Afrique et hors de l'Afrique à des divinités autres que Saturne ⁽³⁾, et, ce qui est peut être plus grave, qu'elle est donnée hors de l'Afrique à Saturne, alors même qu'il n'y a plus moyen de l'identifier avec Baal ⁽⁴⁾. Il est pourtant difficile de ne pas voir dans cette appellation une influence du nom indigène de la divinité. Peut-être faut-il rapporter le titre de *dominus* non pas au nom de *Baal*, qui ne formait avec Hammon qu'un seul mot composé, Baal-Hammon, correspondant à Saturne, mais au titre de *adôn* « Seigneur », dont Baal-Hammon est toujours précédé et qui pouvait s'appliquer également à d'autres divinités ⁽⁵⁾. *Saturnus dominus* répondrait fort bien à *Adôn Baal-Hammân*; ce qui n'empêche pas d'ailleurs que le titre purement latin de *dominus* n'ait été donné à des divinités qui n'avaient rien de sémitique.

⁽¹⁾ Ordinairement le mot *dominus* accompagne le nom du dieu; mais quelquefois on le rencontre isolé, par exemple dans un texte, que nous citerons encore plus loin (*Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 8247) et où *Saturnus* est évidemment sous-entendu. — Peut-être faut-il introduire le titre *dominus* dans l'inscription du *Corpus insc. lat.*, t. VIII, n° 872, que Wilmanns lit : *Saturno d(eo) sacrum*; on est bien tenté de compléter : *Saturno d(omino) sacrum*.

⁽²⁾ *Inscriptions latines récemment découvertes dans la province de Constantin* (*Rev. archéol.*, janv. 1876, p. 127).

⁽³⁾ Sol (*Corpus insc. lat.*, t. VI, n° 699), Aesculapius (*Ibid.*, n° 1267), Sarapis (*Ibid.*, t. III, n° 4817), Haera (*Ibid.*, t. V, n° 8200), Triviae (*Ibid.*, n° 8246).

⁽⁴⁾ *Corp. insc. lat.*, t. V, n°s 4013 (à Rovoreto), 5000 (à Riva), 5021, 5023 (à Tridentum), 5068 (à Ananni).

⁽⁵⁾ Il faut noter que Aesculapius, Sarapis, le Soleil (*Dominus Sol*) dans les inscriptions citées plus haut, sont des divinités orientales devant lesquelles on ne s'étonne pas de trouver le titre *Adôn* ou sa traduction latine.

2° LES DÉDICANTS

Les dédicants sont de deux sortes. Les uns sont de simples dévots, hommes ou femmes, qui offrent des ex-voto à la divinité en échange de quelque bienfait obtenu : c'est ce qu'ils expriment par la formule usuelle *votum solvit* ou *solverunt*, précisée parfois par une explication ou synonyme : *votum solvit vel debitum* (n° 195), *postulatum solvit* (n° 204). Ils offrent la stèle à la divinité soit en leur nom, soit au nom de leurs parents (n°s 102, 125, 126, 224). Les autres, et c'est la grande moitié (152 sur 297), sont des prêtres de Saturne qui remercient le dieu de ses faveurs et surtout sans doute de la dignité religieuse qui leur a été accordée ; deux d'entre eux ont ajouté sur la stèle la formule *ob sacerdotium* (n°s 84, 153 et 222) qui ne laisse aucun doute à ce sujet. Sur les 152 prêtres dont le nom figurait dans ces inscriptions, nous avons pu lire ou reconstituer les noms de 136 ; en voici la liste par ordre alphabétique :

[A]emilius Saturninus (n° 2).	Cornelius Baricio (n° 36).
Aemilius Zabullus (n° 3).	L. Cornelius Sue[c]essus (n° 37).
C. Annaenus Felix (n° 4).	Crassicius ? Fortunatus (n° 38).
Annius Privatus (n° 7).	Crescens Sullae f. (n° 39).
Antonius Celer (n° 8).	Datus Cenute ? (n° 40).
Caecilius Bariciolus (n° 9).	L. Decimius Silvanus (n° 42).
Q. Caecilius Datus (n° 11).	L. Decimius Suco (n° 43).
C. Caecilius Extricatus (n° 13).	Dexonius Crescens (n° 44).
Caecilius Felix (n° 14).	Entius Citus (n° 46).
A. Caecilius Felix (n° 15).	Ernemius Perennis (n° 47).
Caecilius Felix Saturnini Pantonis (n° 16).	M. Fabius Solutor (n° 50).
Caecilius Fortunatus (n° 18).	L. Fannius Faustus (n° 51).
Caecilius Macrinus Ziommoris (n° 19).	Faustinus M. Cestronis (n° 52).
Caecilius Rogatianus (n° 21).	Faustus Iedonis (n°s 53, 54).
Caecilius Rusticus Ziommoris (n° 24).	Q. Florius Rufus (n° 132).
Caledius Triumphat[or] ? (n° 25).	Fondussus Urbanus (n°s 57, 58).
Calvius Felix (n° 26).	Fudius Fortunatus (n° 60).
Ces... tus Da... tor... (n° 29).	Fudius Honoratus (n° 61).
Cestius...o (n° 31).	Furius Felix (n° 62).
Cestius Rufus (n° 32).	M. Furius Mamonicus (n° 63).
Clodius Januarius (n° 33).	Furius Privatus (n° 64).
Clodius Optatus (n° 34).	L. Furius Victor (n° 65).
Clodius Rogatianus qui et Irnemius (n° 35).	Gargilius Saturninus (n° 68).
	Q. Gellius Bromius (n° 69).
	Haterius Primitivus, <i>libertus</i> (n° 72).
	Januarius Lornemius (n° 76).
	L. Julius Felix (n° 79).

- M. Julius Honoratus (n° 80).
M. Julius Ingenius (n° 81)
Julius Lucifer (n° 82).
Sex. Julius Pomponianus (n° 83).
Julius Postum[us] Q. Balienis
(n° 84).
C. Julius Rosarius Felix (n° 85).
Julius Saturninus (n° 86).
C. Julius Victor Fasarianus (n° 87).
L. Junius Securus (n° 78).
L. Kaledius Privatus (n° 89).
C. Lurinus Mustulus (n° 95).
M. Manilius Felix (n° 98).
M. Manilius Gallicus (n° 99).
M. Manilius Primigenius (n° 100).
L. Marcidius Dexter (n° 101).
C. Marius (n° 105).
Marius Salvius (n° 106).
L. Mesius (n° 108).
Messius Adjutor (n° 109).
Messius Castulus (n° 110).
C. Modius Felix (n° 111).
T. Modius Fuscus (n° 113).
C. Modius Saturninus (n° 114).
[L]ucius Nunius Felix (n° 117).
[Octa]vius Mercator (n° 118).
Octavius Privatus (n° 119).
T. Ovinus Honoratus (n° 120).
T. Ovinus Januarius (n° 121).
T. Ovinus Privatus (n° 123).
T. Ovinus Solutor (n° 124).
C. Persius Victor (n° 131).
Sex. Pomponius Profuturus
(n° 135).
L. Pomponius ? Felix . . . jor
(n° 134).
C. Pontilius Coronarius (n° 138).
Pontilius Nundiuarius (n° 139).
Pontius Cesor (n° 140).
Pontius Primus (n° 141).
Pontius Victor (n° 142).
C. Postimi[us] Felix (n° 143).
Postumius Saturninus (n° 145).
M. Postumius Victor (n° 146).
Primigenius Rufi fil. (n° 148).
Primus Caprari[i] filius (n° 149).
Publicius Vitalis (n° 150).
Q. Pulaenus (n° 153).
L. Pulaenus Victor (n° 152).
Sex. Quintilius Celer (n° 154).
Quintilius Successus (n° 155).
Rogatus Cestoris (n° 156).
M. Roscius Roscianus (n° 157).
Sallustius Fortunatus (n° 159).
Saturninus Iasdae (n° 160).
L. Sempronius Privalus (n° 162).
Sextilius Felix (n° 164).
Sextilius Felix Soricis f. (n° 165).
[Sex ?]tiliu[s] Maj[or] ? (n° 167).
L. Sextius Suriacus (n° 168).
C. Staberius Felix (n° 171).
L. Terentius Cobio (n° 174).
Titranus Ninus (n° 175).
M. Tullius Mamonicus (n° 176).
L. Tullius Tullianus (n° 177).
L. Valerius Pudentianus (n° 180).
L. Valerius Rufus (n° 181).
M. Valerius Saturus (n° 182).
M. Valerius Victor Marcianus
(n° 183).
C. Vettenius Felix (n° 184).
C. Vibulenus Maximus (n° 187).
Vibulenus Saturninus (n° 189).
Vib[ulenus] Sub.... (n° 191).
M. Vilcius Felix (n° 192).
Vitalis Masbabae (n° 193).
C. Volussenius Victor (n° 195).
[F]elix (n° 199).
[Fc]lix ? Primigeni Tipsaris f.
(n° 200).
Equitius ? ? Fortunatus (n° 201).
...evius Fortunatus Primigeni f.
(n° 202).
...us.... Mercatoris (n° 203).
...ius Sat[urninus] ? Pantonis
(n° 211).
... Soricio (n° 207).
...ius Te....es (n° 209).
...urius [Vic]tor (n° 210).
.urus (n° 113).

Quelque nombreux que soient les documents grâce auxquels nous avons pu dresser cette liste, ils ne suffisent pas pourtant pour nous permettre de résoudre toutes les questions que l'on est amené à se poser sur le sacerdoce de Saturne à Thignica. On a supposé depuis longtemps que le sacerdoce de Saturne était annuel en Afrique⁽¹⁾ ; il n'eût pas été inutile de trouver une confirmation de cette conjecture sur les stèles d'Aïn-Tounga ; mais elles sont muettes à ce sujet. Le nombre même des prêtres qui y sont mentionnés ne peut être invoqué comme une présomption en faveur de l'annuité de la charge, car, d'un côté il n'est pas certain que tous les prêtres de Saturne du municiple figurent sur ces textes — on peut très bien concevoir que quelques-uns d'entre eux n'aient pas élevé d'ex-voto à leur dieu, bien que la chose soit peu croyable — et de l'autre le nombre annuel de ces prêtres bien qu'inconnu était certainement supérieur à l'unité — il était au moins de trois, peut-être même plus considérable⁽²⁾. En conséquence on ne peut savoir quelle période de l'histoire religieuse de Thignica représente la série de stèles réunie ci-dessus.

Par contre, ces inscriptions permettent de se rendre compte de la qualité des personnages appelés aux fonctions sacerdotales dans cette cité. Tous sont des hommes libres, sauf un seul qui est un affranchi (n° 72) ; il n'était donc point nécessaire d'être ingénu pour être apte à ce sacerdoce. Parmi les hommes libres, tous ont des dénominations romaines : ils portent généralement les *tria nomina* ou le gentilice et le *cognomen*, ce qui ne signifie pas qu'ils appartiennent à l'aristocratie même locale — l'un d'eux a un sobriquet nettement défini (n° 35) et d'autres possèdent un second surnom qui, pour n'être point un *signum*, n'en diffère peut-être pas beaucoup. Quelques-uns ne sont désignés que par leur surnom ; mais ils indiquent le nom de leur père : ce ne sont pas des esclaves. Certains autres, enfin, et c'est

⁽¹⁾ Hirschfeld, *I sacerdoti municipali nell' Africa* (*Annali*, 1886), p. 57. Le document le plus probant à ce sujet est un texte de Diana (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 4580), où on lit : « *ob honorem sacerdoti(i) sui statuam, sibi anno expleto, posuit.* »

⁽²⁾ Cf. Hirschfeld, *op. cit.*, p. 58. Le fait de la pluralité des prêtres attachés au culte des divinités dans les municipes est hors de doute. Il suffit de rappeler à ce sujet la locution *sacerdos primus* ou *sacerdos loci primi* dont on a plusieurs exemples (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nos 1413, 1541, 4793, 4794, 6359, 10564, etc.). — Pour le culte de Saturne, nous n'avons trouvé que deux exemples un peu concluants : (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 998) *Saturno Aug. sacrum. L. Caeionius Victor epistilium s(ua) p(ecunia) exornavit, idemque dedicavit et cum sacerdotibus in sumptum contulit* ; — et (*Ibid.*, n° 9022) *Saturno Aug. sacrum. L. Clodius Campanus et L. Clodius Martialis et L. Clodius Campanus sacerdotes.*

peut-être ce qu'il y a de plus singulier, n'ont qu'un gentilice et un prénom ; ils se différencient par le nom de leur père, procédé qui est un mélange des habitudes romaines et des coutumes onomastiques indigènes. Le fait s'était déjà rencontré, à Aïn-Tounga même ⁽¹⁾.

De tout cela il résulte que ce sanctuaire ne peut guère être antérieur à la fondation d'un établissement romain un peu important à Thignica, c'est-à-dire au milieu du II^e siècle ⁽²⁾, puisqu'il n'y a pas un seul de ces prêtres qui porte un nom purement indigène. Mais des noms de cette espèce se rencontrent, soit employés comme surnom dans les dénominations des personnages à côté d'un gentilice romain, soit dans leur filiation, détail qui nous place à une époque où le pays se romanisait activement, c'est-à-dire à la fin du II^e siècle et surtout dans la première moitié du III^e siècle. Si l'on remarque, de plus, que deux de ces dédicants sont inscrits dans la tribu Arnensis (n^{os} 55 et 71), que Septime Sévère attribua à Thignica ⁽³⁾ comme aux cités voisines d'Aghia, de Thubursieum Bure et de Thugga, on n'hésitera pas à accepter la date approximative que nous venons d'indiquer et à laquelle conduit également la paléographie des inscriptions.

Les gentilices les plus fréquents portés par les dédicants du sanctuaire d'Aïn-Tounga sont Caecilius (16 fois), Julius (10 fois), Ovinus (6 fois), Valerius (6 fois) et Vibulenus (6 fois). Le premier de ces gentilices s'est déjà rencontré dans les textes épigraphiques provenant de la même ruine ⁽⁴⁾ ; il était évidemment très commun à Thignica.

Quant aux noms indigènes, ou paraissant tels, qui se rencontrent sur ces ex-voto, c'est surtout dans les *cognomina* et quelquefois aussi dans les gentilices qu'il faut les chercher ; la règle est constante pour les inscriptions latines d'Afrique. Il en est quelques-uns dont nous possédons les équivalents puniques ou dont nous pouvons, avec quelque probabilité, restituer la forme originale. Ce sont :

Baricio (n^o 36) et un autre diminutif de la même racine, *Bariciolus* (n^o 9), formés à la façon latine par l'addition des diminutifs *io*, *iolus* au nom punique Baric (= Barca).

Gyddem (n^o 130) forme contractée du nom bien connu Gyddeneme, qui correspond, ainsi que M. Renan l'a établi, au phénicien

⁽¹⁾ *Corp. msc. lat.*, t. VIII, n^o 1400.

⁽²⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 173.

⁽³⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, *loc. cit.*. — J.-W. Kubiſchek, *Imperium romanum tributim discriptum*, p. 148.

⁽⁴⁾ *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n^o 1398. — *Eph. epigr.*, n^{os} 547, 548. — *Bull. des Antiquités africaines*, 1884, p. 142, n^o 146.

Gadnaam⁽¹⁾. Il faut noter pourtant que nous n'avons jamais rencontré ce nom que comme nom de femme en phénicien.

Balienis (gén., n° 84) et *Ballienis* (n° 170); sans doute Baaljahen⁽²⁾.

Cesor (n° 140), à rapprocher du nom punique Kaisor⁽³⁾.

Iusdar (gén., n° 160) sans doute lasdo, forme contractée de lasdabaal « celui que Baal confirme »⁽⁴⁾.

Zabullus (n° 3) formé, de la même façon, de la racine *Zabal* « cohabiter ». Baalzelhel a donné, par une contraction analogue, Jézabel⁽⁵⁾.

D'autres ont une physionomie punique évidente, sans qu'il nous soit possible d'en indiquer l'origine ou le sens :

Iedonis (gén., nos 53 et 54).

Tipsaris (gén., n° 200).

Masbubac (gén., n° 193).

Zionmoris (gén., nos 19 et 24).

A ces noms, il faut en ajouter un certain nombre d'origine plus douteuse, mais qui ne sont certainement pas latins :

Pantonis (gén., nos 16 et 211).

Cenute (gén., n° 40).

Paenius (n° 126).

Cestronis (gén., n° 52).

Arrand? (n° 20).

Ihar? (gén., n° 206).

...ommonis (n° 216).

Cilonis (gén., n° 66).

Chiteos (nom., n° 74).

Suco (n° 43).

Agi (gén., n° 158).

Sobio (n° 174).

Enfin, il ne faut pas oublier certains noms latins qui paraissent être la traduction de noms puniques :

Datus (n° 11) qui correspond au nom punique Mattan. Comparez le nom *Adeodatus*, assez fréquent en Afrique, et qui répond exactement au nom punique *Iatanbaal*.

Mustulus (nos 90, 91, 95, 122), qui est la traduction exacte du nom phénicien Akbar « souris », assez fréquent à Carthage. Peut-être faut-il en dire autant du surnom *Sorex* (n° 165) et de son diminutif *Soricio* (n° 207). Nous savons que les indigènes aimaient à prendre des noms latins qui fussent la traduction de leurs noms sémitiques ; ils ont aussi dû plus d'une fois, comme les Juifs à l'époque alexandrine, en prendre qui avaient avec leurs noms une ressemblance

(1) *Corp. insc. sem.*, Phén., n° 383.

(2) *Corp. insc. sem.*, n° 261.

(3) *Corp. insc. sem.*, n° 336. On pourrait cependant aussi voir dans ce surnom le mot latin *Ce(n)sor*.

(4) Cf. Renan, *Revue des Études Juives*, t. V, 1882, p. 161-177.

(5) *Corp. inscr. sem.*, n° 158.

extérieure. Peut-être faut-il expliquer de cette manière l'emploi de nous tels que Gargilius (גרגי), Numas (נמס), etc., sur nos inscriptions.

En dehors des noms propres, les inscriptions d'Aïn-Tounga contiennent une expression, *nasililim*, étrangère à la langue latine, et qui revient neuf fois, dans les agencements suivants :

1. *M. Ammiolenus Restutus nasililim feci* ; l. v. s. a (n° 6).
2. *M. Caecilius, Festi, nasililim ex vitulo* v. s. l. a. — (n° 17).
3. *Faustus Iedonis, sacerdos, nasililim* v. s. l. a. (n° 53).
à côté de *Faustus, Iedonis, sacerdos*, v. s. l. a. (n° 54).
4. *Gurgilia Secunda votum nasililim solcit* l. a. (n° 67).
5. *Haterii Saturninus et Julianus nasililim votu(m) susceptum solverunt libente animo* (n° 73), à côté de : *Haterius Primitivus, Hateriorum Saturnini et Juliani lib(ertus), sacerdos, vot(um) sol(rit) li(bens) animo* (n° 74).
6. *Mundius Victor nasililim* v. s. l. a. (n° 115).
7. *Octavius Mercator, sacerdos, nasililim* v. s. l. a. (n° 118).
8.*sacerdotiu(m) nasililim* ..? (n° 222).
9. *Nasililim?* v. s. l. a. (n° 236).

Il est hors de doute que cette expression est soit un titre, soit une formule, transportée de la langue punique dans les inscriptions latines.

On pourrait, il est vrai, songer à une expression empruntée à la langue berbère, mais ceux qui en ont la meilleure connaissance disent que le mot *nasililim* ne répond à rien de ce que nous en savons. D'ailleurs, le milieu d'où sont sorties ces inscriptions et l'ensemble des faits qu'elles nous font connaître, nous engagent plutôt à chercher du côté de la langue punique. Le mot lui-même a une certaine tournure sémitique et même carthaginoise, caractérisée par la prédominance du son *î*.

M. de La Blanchère a eu une idée assez ingénieuse. Le président du sanhédrin portait en hébreu le nom de *nasi*. Or, une inscription bilingue, phénicienne et grecque, récemment découverte au Pirée (1), nous montre le mot *nasî*, employé en phénicien pour désigner le chef de la communauté du Pirée. Qui sait, dit M. de La Blanchère, si nous ne retrouverions pas ici la même expression ? Le *nasililim* serait le « nasi des dieux » ou le « nasi religieux » (*Elim* signifie « la divinité » en phénicien, et puis « relatif aux dieux, divin, sacré. ») Ce serait l'équivalent du mot *sacerdos* ; nous aurions le titre latin et le titre punique, tantôt mis bout à bout, tantôt employés l'un pour l'autre.

Cette explication, quelque séduisante qu'elle soit, peut difficilement

(1) *Revue archéol.*, janvier, 1888, p. 5-8.

être défendue. Nous n'insisterons pas outre mesure sur le fait que le mot « prêtre » est rendu constamment en phénicien par *cohen*⁽¹⁾, ni sur les difficultés grammaticales que présente cette forme *nasililim* au lieu de *nasi ilim*, (comp. *Gallab-ilim*, *Kelb-ilim*, *Mekim-ilim*).

Il est une objection plus grave à laquelle vient se heurter cette explication ; c'est qu'elle ne peut pas s'appliquer à tous les cas où l'expression *nasililim* revient dans nos textes. Ainsi, n° 57, le mot *nasililim* ne fait pas suite au nom du personnage, il est encadré dans la formule *votum solvit*. En outre, l'offrande est faite par une femme, dont rien ne nous dit qu'elle fût prêtresse ; si elle l'était, le mot devrait être au féminin. De même, n° 73, l'offrande est faite par deux individus et le mot *nasililim* reparait sous sa forme invariable. Enfin, dans l'inscription 222, qui est brisée, il est encore placé non pas après le nom du personnage, comme un titre honorifique, mais après l'expression *ob sacerdotiu(m)*.

Il semble résulter de la comparaison de tous ces passages que le mot *nasililim* retombe non pas sur le sujet « sacerdos nasililim », « Restutus nasililim », mais sur le verbe : « nasililim solvit » ; ce n'est pas un titre de celui qui a fait l'offrande, mais une indication relative à l'offrande ou aux conditions dans lesquelles elle était faite, une apposition au mot *votum*, indiquant quelque caractère spécial à ce vœu, peut-être aussi, suivant l'expression de M. Renan, quelque chose comme ces sous-titres qui, sur les tables des tarifs de sacrifices en indiquent les diverses catégories, *kelilim*, *çaonat*, *selenkelil*, etc.

Il faut pourtant garder quelque chose de l'explication de M. de La Blanchère ; c'est le mot *ilim* « dieux » qui termine, ainsi qu'il l'a très bien vu, la formule ; *nasililim* était certainement un mot composé. Pour la première partie du mot, on pourrait songer à un dérivé du verbe *nasa* « faire une offrande », qui remplace parfois, sur les inscriptions phéniciennes le verbe *nadar* « faire un vœu ». *Nasililim* serait une offrande sacrée d'une sorte particulière, conséquence du vœu. Nous ne connaissons, il est vrai, pas de dérivé du verbe *nasa* de cette forme, mais ce n'est pas une raison pour qu'elle soit impossible. Peut-être aussi faut-il abandonner cette piste et couper autrement le mot : *nasil-ilim* ; mais cela ne nous donne rien de satisfaisant. La seule chose probable, c'est que nous nous trouvons en présence d'une expression punique, se terminant par le mot *ilim*, « des dieux, divin, sacré », et que cette expression précise la nature du vœu.

(1) *Corp. insc. sem.*, Phén., nos 3, 119, 243-246. Deux ou trois fois aussi nous trouvons l'expression *kamar*.

3° LE CULTE

C'est la première fois qu'un aussi grand nombre d'ex-voto, dédiés à la même divinité et provenant du même endroit nous donnent une vue d'ensemble sur un culte africain. Carthage seule jusqu'à présent, nous avait fourni un exemple analogue ; mais les stèles votives à Tanit et à Baal-Hammon qu'on y trouve par milliers, sont enfouies pêle-mêle dans la terre. Il est vrai qu'elles ne sont pas disséminées indifféremment sur toute la surface du sol de Carthage ; elles proviennent toutes de deux ou trois endroits, et celui qui en a fourni le plus grand nombre est à proximité de ce que l'on considère, en général, comme l'emplacement du temple de la Virgo Caelestis.

Ici, le temple de Saturne reste à trouver, mais nous avons, chose inappréciable, les ex voto encore en place. Ils n'étaient pas dans le vestibule d'un temple, adossés aux parois, mais en plein air, dressés en longues files, les uns à côté des autres. Ce fait est l'indice d'un usage qui devait être répandu en Afrique et, maintenant que l'attention est attirée sur ce point, nul doute que l'on ne fasse de nouvelles découvertes du même genre. Dès à présent, on signale la découverte d'un autre nid de stèles à Saturne, au Khanguet-el-Hadjaj. Peut-être même y aurait-il lieu de reprendre les inscriptions déjà publiées et de rechercher si, dans bien des cas, elles ne proviendraient pas de dépôts analogues.

L'*Ephemeris epigraphica* ⁽¹⁾ contient à ce sujet une indication. A propos d'une stèle à Saturne analogue aux nôtres, trouvée à Beni-Fouda, dans les environs de Sétif, sous les fondations d'une maison appartenant à l'administration des ponts et chaussées, l'*Ephemeris* nous apprend que toutes les stèles à Saturne trouvées à Beni-Fouda proviennent du même endroit. Il résulterait même des déclarations de l'ingénieur des ponts et chaussées, M. Henriot, qui présidait aux fouilles, qu'il y a encore sous la maison, à une profondeur de deux ou trois mètres, tout un gisement de stèles qu'on n'a pu déterrer à cause de la dépense.

Le lieu où étaient réunies ces stèles devait former une véritable enceinte sacrée, un *temenos*, qui se comprendrait, même en l'absence d'un temple dans le voisinage immédiat ; mais la mention de prêtres de Saturne et de sacrifices, qui revient à de nombreuses reprises sur les inscriptions, prouve que le temple ne devait pas être loin.

La disposition des stèles d'Aïn-Tounga confirme les conjectures

⁽¹⁾ *Eph. epigr.*, t. VII, n° 470.

qu'on avait pu faire sur le sanctuaire de Tanit à Carthage et nous éclairer sur la signification religieuse de ces stèles votives. Elles présentent une analogie frappante avec les cippes sacrés que l'on trouve un peu partout en Arabie, surtout aux environs de La Mecque et auxquels les Arabes donnaient le nom d'*ançab*. Ces stèles étaient plus que de simples inscriptions commémoratives d'un sacrifice, c'étaient des monuments qui avaient une signification religieuse par eux-mêmes ; de là viennent les symboles divins dont elles sont couvertes et qui occupent en général la partie supérieure de la stèle.

Si l'on compare ces représentations figurées avec celles des ex-voto à Tanit, on ne pourra s'empêcher de remarquer, entre les deux séries de monuments, de profondes différences. Les éléments, pris isolément, sont plus ou moins les mêmes ; l'aspect général diffère. Sur les monuments de Carthage, l'ornementation et les détails d'architecture sont grecs, quelquefois avec une certaine couleur orientale ; les chapiteaux, les acrotères sont de style ionique ; l'inscription est encadrée de rangées d'oves, de perles ou d'olives ; comme sur les stèles grecques, les figures, quand elles ne sont pas gravées au trait, sont peu saillantes. Ici, les formes sont plus massives et les reliefs plus accentués.

Les symboles eux-mêmes et les autres figures sont très différents ; on retrouve bien un certain nombre de ceux qui sont usités à Carthage ; mais ce qui était là-bas la règle, est ici l'exception et réciproquement. Le croissant, si fréquent sur les stèles à Tanit, est rare sur celles d'Aïn-Tounga ; la représentation schématique de la divinité sous la forme d'un cône surmonté de bras et d'une tête ne s'y trouve presque jamais. Par contre, les symboles les plus communs à Aïn-Tounga sont la pomme de pin, qui ne figure qu'exceptionnellement à Carthage, et le couteau recourbé en forme de serpe, qu'on n'y rencontre jamais. Même différence pour les animaux : le bélier, qui est de règle à Carthage, est remplacé à Aïn-Tounga par le taureau.

Les figures humaines, les scènes de sacrifice, si ordinaires sur les ex-voto à Saturne en Afrique, sont presque inconnus à Carthage ; il est vrai que les stèles d'Aïn-Tounga n'en offrent pas non plus, mais elles ont l'autel, qui en est le symbole. Il y a là une différence d'époque et de culte. L'impression d'ensemble qui se dégage des stèles d'Aïn-Tounga est celle d'un culte sémitique à l'époque romaine et d'un culte ayant ses symboles et ses rites très précis.

Les indications que l'on peut tirer, soit des inscriptions, soit des représentations figurées, ne sont pas très nombreuses. Nous avons, pour les compléter, les stèles à Saturne, trouvées dans d'autres endroits de l'Afrique et qui présentent avec les nôtres une frappante analogie.

Les inscriptions ne nous apprennent que peu de chose en dehors du nom du dieu ; encore ce nom n'est-il accompagné d'aucun attribut qui en précise le caractère. Le fait le plus saillant de ces inscriptions, c'est le grand nombre de prêtres de Saturne qui y sont mentionnés. Plus de la moitié des ex-voto qui portent des inscriptions sont offerts par des prêtres, à tel point que l'on pourrait croire au premier abord que cet enclos sacré était uniquement réservé aux prêtres, mais il n'en est rien. Ce fait n'est pas propre à Aïn-Tounga ; il se retrouve partout où nous avons en Afrique des inscriptions dédiées à Saturne ; la proportion est même encore plus forte. Les prêtres forment les deux tiers des votants. Il y a là un fait très curieux, particulier au culte de Saturne et que nous ne nous chargeons pas d'expliquer entièrement. Il tient sans doute en grande partie à ce que le sacerdoce était une dignité annuelle et que les fidèles, très attachés à leur vieille religion, tenaient à honneur d'avoir rempli ces fonctions dans leur commune.

Quoi qu'il en soit, la formule *ob sacerdotium*, qui revient trois fois sur nos stèles (nos 84, 153? et 222) prouve quel prix on attachait à cette distinction. On la retrouve sur deux inscriptions du *Corpus* (nos 2668 et 4380). Dans le second cas même elle est remplacée par les mots *ob honorem sacerdotii*. Il est probable que dans un bon nombre de cas, c'était la cause non exprimée de l'ex-voto. Ces stèles étaient pour le prêtre un moyen de payer sa dette de reconnaissance envers la divinité et de perpétuer le souvenir de son passage au sacerdoce ; elles jouaient un rôle analogue à la stèle dorée sur laquelle la communauté phénicienne du Pirée avait décidé d'inscrire la liste de ses « nasis » ⁽¹⁾.

La stèle ne constituait pas à elle seule l'offrande ; elle ne devait être, le plus souvent du moins que le monument durable d'un sacrifice fait en accomplissement d'un vœu. Nous ne trouvons la mention du sacrifice que trois fois sur les stèles d'Aïn-Tounga (*ex vitulo*, n° 17 ; *de vitulo*, n° 163 ; *ex vitulum*, n° 260) ; mais les représentations figurées viennent ici à notre secours. Le bas de la stèle est en général occupé par un animal, le plus souvent un taureau ou un bœuf. L'autel, qui accompagne dans un grand nombre de cas le taureau, prouve que l'animal doit être considéré, non pas comme un symbole divin, mais comme une victime. Cela ressort encore plus clairement des stèles où nous n'avons qu'une tête de bœuf ou bien où le taureau est représenté sans tête (v. plus haut, p. 243). Parmi toutes les stèles votives

⁽¹⁾ *Revue archéol.*, janvier 1888, p. 5-7.

de Carthage, nous n'en connaissons qu'une seule qui présente cette particularité (1).

Sans doute, aucune des stèles d'Aïn-Tounga ne nous donne la représentation même de la scène du sacrifice ; mais nous la trouvons figurée sur des stèles à Saturne provenant d'autres localités (2). Une stèle anépigraphie de la collection de M. le commandant Marchand, que nous donnons d'après un estampage, nous fournit la meilleure illustration de nos inscriptions. Cette stèle, qui est plus ancienne que



les cippes d'Aïn-Tounga, représente un autel avec une saillie qui nous donne l'idée de ce que les Hébreux appelaient la corne de l'autel, et sur l'autel une tête de bœuf. Devant, un homme vêtu d'une longue robe, lève la main droite à demi ouverte, dans la position de la prière, tandis que de la main gauche il tient une cassolette ou un gâteau.

Il est remarquable que la victime immolée ne soit spécifiée que trois fois, et les trois fois par l'expression *vitulus* (nos 17, 163, 260). L'une des trois stèles où on lit cette expression ne porte pas ou ne porte plus de représentations figurées ; mais sur les deux premières se voit un bœuf analogue à ceux que l'on remarque sur les autres stèles. Il faut dire que l'idée que les anciens se faisaient du veau ne correspondait pas exactement à la nôtre. Le tarif des sacrifices de Marseille, parmi les animaux destinés au sacrifice, mentionne, immédiatement après le taureau, le veau « muni de ses cornes (3) ». D'ailleurs, cette représentation ne devait être bien souvent qu'une image convenue, qui était gravée par avance sur des stèles destinées au sanctuaire et qui ne reproduisait pas toujours exactement la victime isolée.

On voudrait aussi savoir le sexe de l'animal offert à la divinité ; les descriptions de M. Toutain portent tantôt « taureau », tantôt « bœuf » ; et de fait, les représentations que M. de La Blanchère nous a envoyées et que l'on trouvera sur la planche annexée à ce travail, semblent accuser cette distinction. Il serait curieux de trouver ici un

(1) *La trinité carthaginoise*, extrait de la *Gazette archéol.*, Paris, Maisonneuve, 1880, p. 9.

(2) *Corp. ins. lat.*, t. VIII, n° 2236 ; *Ephem.*, t. VII, nos 470 et 478.

(3) *Corp. inscr. sem.*, I^{re} partie, n° 165, p. 231.

usage aussi contraire aux coutumes religieuses des anciens. Chez les Hébreux, la loi interdisait de sacrifier une bête qui ne fût pas entière ; mais peut-être ne faut-il pas trop s'appuyer sur des représentations aussi grossières. Pour des artistes comme ceux d'Aïn-Tounga, l'image d'un taureau n'était pas très différente de celle d'un veau, à plus forte raison de celle d'un bœuf.

En tous cas, tous ces taureaux représentés au bas de nos stèles nous prouvent que le taureau était la bête consacrée au Saturne africain. Sous ce rapport encore, les stèles votives à Saturne sont d'accord avec les inscriptions néo-puniques dédiées à Baal-Hammon ¹⁾. Au contraire, elles diffèrent absolument des ex-voto à Tanit et à Baal-Hammon, qui sont caractérisés par le bélier, de même que les stèles à Saturne et les inscriptions néo-puniques le sont par le taureau. On soutiendra peut-être que le bélier était consacré à Tanit ; mais il est difficile de ne pas croire que les anciens mettaient une relation entre le bélier et le dieu Baal-Hammon, *corniger Hammon*, qui avait pour attribut distinctif les cornes de bélier. Nous en avons, au reste, la preuve dans un frontal en argent, trouvé aux environs de Batna ²⁾ et qui présente au milieu l'image des deux grandes divinités de l'Afrique accompagnées chacune de ses symboles ; or le bélier y figure parmi les attributs du dieu.

On sacrifiait aussi des béliers à Saturne. Le *Corpus* ³⁾ donne une série d'ex-voto à Saturne, trouvés à Mascula, et dont aucun, chose singulière, n'est fait par un prêtre. Tous portent la mention *de pecoribus*, et l'un d'eux même (n° 2236), représente une scène de sacrifice avec une tête de bélier sur l'autel ⁴⁾ ; ce ne sont là toutefois que des exceptions. La bête qui figure le plus souvent après le taureau, sur les stèles d'Aïn-Tounga, ce n'est pas le bélier, c'est la brebis ou l'agneau. Ces représentations sont commentées par une inscription votive ⁵⁾ dont l'auteur énumère les animaux qu'il a offerts aux différentes divinités ; or, dans cette liste, à la place correspondant à Saturne, nous lisons les mots : *Agnu(m), tauro(m) Domino*.

Ces différences dans le culte doivent s'expliquer par des modifica-

¹⁾ Comp. la *Numidica* VI^a et III^a de Gesenius ainsi qu'une inscription néo-punique rapportée d'Henchir-Guergour par M. Cagnat et conservée au cabinet du *Corpus inscriptionum semiticarum*.

²⁾ *La Trinité carthaginoise*, loc. cit.

³⁾ *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n°s 2232-2238.

⁴⁾ Voici la description qu'en donne Wilmanns : *Caput Saturni velatum. Caput bovis* ; en bas : *ara in qua caput arietis — homo sacrificans*.

⁵⁾ *Corp. insc. lat.*, t. VIII, n° 8247 ; cf. 8246.

tions que l'influence romaine avait introduites dans le caractère du grand dieu africain. Les symboles qui nous restent à étudier nous en fourniront de nouvelles preuves.

Après le bœuf ou les autres animaux qui l'accompagnent ou le remplacent parfois, il nous faut étudier quelques autres représentations figurées qui avaient une signification religieuse et tenaient aux rites du culte de Saturne. La plus fréquente est la pomme de pin. La place qu'elle occupe nous oblige à lui attribuer une valeur symbolique et à la considérer comme un attribut de Saturne, sans que nous puissions dire d'où lui venait ce caractère. Elle est l'équivalent du croissant surmonté du disque, ou de la tête du dieu qui occupent la même place sur d'autres stèles. Il faut en dire autant de la tête de pavot que l'on trouve quelquefois au lieu de la pomme de pin.

La pomme de pin est généralement accompagnée d'un couteau recourbé, plus souvent encore de deux couteaux, qui l'encadrent. Quelquefois, mais beaucoup plus rarement, le couteau est figuré à la partie inférieure de la stèle, au-dessus du bœuf (n° 194, cf. la planche VII) ou même entre ses jambes (n° 132). Il semblerait donc naturel d'y voir le couteau du sacrifice ; mais sa forme ne répond guère à cette destination. Le couteau à sacrifice avait en général une lame très large, plutôt convexe ; il ressemblait à un couteau de boucher ; ou bien alors c'était un glaive à deux tranchants assez court, destiné à pénétrer jusqu'aux parties vitales. Au contraire, le couteau des stèles d'Aïn-Tounga est recourbé en forme de serpe. Sans doute sur une des stèles que nous reproduisons sur la planche VII (n° 119) il présente une certaine analogie avec la *sica*, ce couteau recourbé dont les Italiens se servent encore dans leurs rixes, ou bien encore avec l'*ensis falcatus* ; mais si on prend ces représentations dans leur ensemble, on n'aura pas de doute : ce n'est pas un couteau, c'est une serpe analogue à celle qui sert à la culture des arbres, c'est la *falx arboraria*.

Les inscriptions latines confirment cette interprétation ; sur plusieurs d'entre elles Saturne est appelé *frugifer*, *deus frugum* ⁽¹⁾ ; sur une autre, des environs de Sétif ⁽²⁾, faite par un prêtre de Saturne, on voit en bas l'autel et le taureau, comme à Aïn-Tounga ; en haut, Saturne assis sur un lion, tenant une faucille. Peut-être faut-il rattacher à la même association d'idées l'épithète *Frugiferum* que portait

⁽¹⁾ *Corp. insc. lat.* t. VIII, n° 2666 (Lambèse) *Frugifero Saturno* ; 4581 (Diana) *Deo frugum Saturno frugifero* ; *Ephem. epigr.*, t. V, n° 815. *Sacerdos frugifer* ?





⁽²⁾ *Ephem. epigr.*, t. VII, n° 464.

Thignica ⁽¹⁾. Il est vrai qu'elle n'était pas seule à avoir ce surnom; Hadrumète le portait aussi.

A tout prendre, d'ailleurs, l'identification de Baal-Hammon avec Saturne n'est pas plus étonnante que celle qui a amené la fusion de Saturne et de Kronos, et qui a fait de la serpe du dieu des récoltes la faux du Temps.

On a pu remarquer dans ce qui précède une certaine indécision quant à la détermination de ce qui était symbole ou offrande, attribut du dieu ou instrument du culte. Cette indécision n'est pas seulement dans nos idées, elle existait dans la réalité. On offrait au dieu les animaux ou les fruits qui lui étaient consacrés. La pomme de pin, le pavot, le raisin, la grenade, symboles de la fécondité de ce grand dieu qui avait fini par les absorber tous, étaient les offrandes qu'on aimait à lui apporter; le taureau, symbole de la force, était sa victime préférée. Les mêmes objets peuvent donc être à la fois envisagés comme symbole et comme offrande. Qui sait même si la serpe que l'on trouve à côté du taureau n'est pas un indice de ce que les prêtres de Saturne, dans les actes du culte, se servaient d'un couteau dont la forme rappelait la serpe du dieu? Nulle part le symbolisme n'a été poussé plus loin que dans le costume des prêtres. Le culte du Saturne africain avait, comme tous les cultes, son symbolisme et le grand avantage des représentations figurées sur ces stèles votives est de nous permettre de remonter, par les symboles du culte, jusqu'à la nature du dieu auquel il s'adressait.

Nous ne nous arrêterons pas aux guirlandes, aux fleurs de lotus, ces dernières d'ailleurs très rares et très mal faites, non plus qu'à un certain nombre d'autres figures que nous avons données plus haut et qu'il est difficile de déterminer en l'absence des monuments ⁽²⁾.

Il est pourtant quatre ou cinq de ces dernières dont on peut arriver à préciser le sens. L'une, la plus fréquente — elle revient 57 fois — a la forme d'une couronne terminée par un nœud, dont les deux pointes sont relevées ; une autre (19 fois) a la forme d'un disque ; une autre d'un disque rayé ; une autre d'une couronne ; une

⁽¹⁾ *Municipium... Herculeum Frugiferum Thignica* (*Corp. ins. lat.*, t. VIII, n° 1406.). On remarquera l'épithète *Herculeum* qui est donnée à Thignica. On considèrerait donc cette ville comme dédiée à Hercule, qui est dans le panthéon latin, l'équivalent de Melquart. Y avait-il à Thignica deux cultes distincts, celui de Saturne et celui d'Hercule? C'est ce que des découvertes futures nous apprendront peut-être quelque jour.

⁽²⁾ Mentionnons en passant un compas, et un autre instrument qui présente quelque analogie avec une fourche à deux dents.

autre enfin d'un losange \diamond . Nous les groupons ensemble parce qu'elles sont en général associées. S'il n'y avait que les quatre dernières, elles n'ont rien d'assez caractéristique pour qu'on puisse en préciser le sens ; mais la première a une forme bien particulière, et cette forme est celle d'un gâteau. On la retrouve sur divers monuments qui ne laissent aucun doute à cet égard. Nous les reprodui-



sons ici. Le premier est une stèle votive, qui provient de la collection du D^r Judas et est conservée au cabinet du *Corpus inscriptionum semiticarum*. L'inscription, qui est néo punique, est presque entièrement effacée ; on croit pourtant lire au début לעדן בעל בן « au Seigneur Baalamon » ; c'est un ex-voto. Au-dessus un homme grossièrement dessiné, la tête surmontée d'un croissant, les mains levées, se tient debout entre deux autels ; dans une main il tient la couronne terminée par deux pointes, dans l'autre le disque rayé. On ne peut avoir aucune hésitation sur le sens de ces deux objets : ce sont des offrandes, et il n'est qu'une seule offrande qui puisse affecter cette forme, c'est un gâteau.

Une stèle, sans doute funéraire, provenant également du Dr Judas et conservée également au cabinet du *Corpus*, représente un sujet presque identique ; seulement il n'y a pas d'autel et le personnage a les bras baissés ; dans une main il tient la couronne cornue, dans l'autre une palme ; un disque percé d'un trou au milieu est au-dessous de la palme. Cette façon de représenter l'offrant, sous les traits d'un dieu, avec un disque sur sa tête, est très fréquente ; nous la retrouvons sur plusieurs ex-voto à Saturne⁽¹⁾. M. Duveyrier⁽²⁾ l'a rencontrée jusque sur un rocher du Kef-Seba'a-Regoùd, au nord du village de Kriz, dans le Djerid. Enfin, nous retrouvons encore la même disposition sur une stèle provenant d'un cimetière berbère, dans la forêt des Ouchtétas, à l'ouest de la Kroumirie, et publiée par M. de La Blanchère⁽³⁾ ; cette fois, le personnage n'a pas de cornes et il a à sa droite un mouton, à gauche l'autel.



Au reste, cette forme de pains s'est perpétuée jusqu'à nos jours. M. de La Blanchère croit la retrouver dans le gâteau appelé « ciambella », que l'on fabrique encore à Rome, et qui est formé d'une couronne de pain terminée par un nœud dont les deux bouts sont redressés comme des cornes. Ces gâteaux à cornes, ces pains ronds, ou en losange, ou en forme de couronne avaient-ils une signification religieuse particulière ? Il est impossible de le dire à une aussi grande distance ; peut-être était-ce de simples pains de fantaisie ; peut-être aussi avaient-ils à l'origine un sens symbolique, comme les croissants que nous mangeons tous les jours, sans nous douter qu'ils cachent peut-être un reste de paganisme.

Il faudrait encore parler de trois petits disques gravés en creux avec un trou au milieu, que l'on rencontre assez fréquemment sur les stèles.

⁽¹⁾ *Ephem. epigr.*, t. V, n^{os} 857 et 870 (Sigis).

⁽²⁾ Voyez Tissot, *Géographie comparée de l'Afrique*, t. I, p. 480. Le même rocher porte plusieurs *graffiti* (*Corp. ins. lat.*, t. VIII, n^{os} 86-91), on y lit les mots : CONSACRATIO SILVANO MERCVRIO — et, au-dessus, le nom MADDSYLACUS ou MADDSILACUS qui est certainement punique : *Maddsillec*. (*Comp. Esmunsillec, Baalsillec*, etc.)

⁽³⁾ *Carreaux de terre cuite à figures*, *Rev. Archéol.*, mai-juin. 1868, p. 316.

les à Saturne, faisant pendant aux gâteaux. Sur les grandes stèles du Musée Alaoui, toute la scène religieuse, le corps des personnages aussi bien que le champ, est souvent criblée de petits disques semblables disposés symétriquement. Nous les signalons à l'attention des archéologues.

En résumé, nous trouvons sur les stèles d'Aïn-Tounga les trois grandes catégories d'offrandes que reconnaît la loi juive et que mentionnent aussi les tarifs des sacrifices de Marseille et de Carthage : les victimes de gros et menu bétail, les fruits ou prémices sacrées, les gâteaux : c'est un tableau résumé du culte de Saturne en Afrique. Dans ce culte, l'organisation du culte, les rites, les symboles, le dieu, tout est sémitique. De même que sous ces noms latins se cachent des prêtres indigènes, dont le nom punique ou berbère est parfois à peine déguisé, de même, sous l'ornementation lourde et massive de ces stèles, nous découvrons une religion qui n'a rien de romain. Cette religion est celle de toute l'Afrique à cette époque. C'est elle qui a inspiré l'ornementation de toutes les stèles à Saturne que nous avons citées dans cet article et surtout de ces belles stèles votives du Musée Alaoui, auxquelles nous avons eu plus d'une fois recours, et qui devront faire l'objet d'une étude spéciale. Le fond de la religion est le même; seulement, sur les stèles d'Aïn-Tounga, la scène mythologique a disparu : il ne reste que les symboles.

Ce serait se tromper pourtant que de vouloir retrouver l'ancien panthéon phénicien sur des monuments d'époque romaine. Les dieux de Carthage se sont fondus, ils sont rentrés les uns dans les autres et ils se sont mélangés d'éléments empruntés à la religion romaine.

Ce fait n'est pas exclusivement propre à la période romaine. Les Phéniciens n'avaient pas le génie créateur; ils ont vécu d'emprunts et ils ont habillé leurs dieux à la mode des peuples au milieu desquels ils vivaient. Leurs dieux sont assyriens ou égyptiens sur la côte de Syrie ou dans l'île de Chypre, ils s'hellénisent à Carthage et leur panthéon s'enrichit d'éléments africains; à l'époque romaine, ils se confondent avec les dieux du panthéon latin. Ce qui appartient en propre aux Phéniciens, c'est une certaine façon de concevoir la divinité et de la représenter, qui n'a jamais varié. Nous devons aux inscriptions latines de l'Afrique de nous en avoir conservé l'image.

On accuse souvent les Romains d'avoir détruit l'élément phénicien en Afrique. Au contraire, ils ont plus fait pour le répandre que n'avaient fait les Phéniciens eux-mêmes. Les Phéniciens n'ont jamais été colonisateurs; partout où ils se sont établis ils se sont bornés à créer des comptoirs, sans jamais pénétrer dans l'intérieur des terres.

En dehors de quelques grandes villes de la côte, Carthage, Hadrumète, Iol, les traces de la civilisation punique en Afrique sont presque nulles. Au contraire, dans la période suivante, nous la voyons se répandre et pénétrer partout avec les armées et la colonisation romaine. C'est alors que nous trouvons dans toutes les villes de l'intérieur des cultes qui n'y existaient sans doute pas auparavant. Jamais la religion punique n'a été plus florissante. Rome a répandu la religion punique en Afrique, comme elle a contribué à la diffusion du christianisme par le monde entier. Les monuments puniques de l'époque romaine ne doivent donc pas être considérés comme les restes d'un état de choses antérieur, mais comme un développement, sous l'influence de la domination romaine, de la religion punique quelque peu transformée.

QUATRE MILLIAIRES TROUVÉS PRÈS DE TIPASA

(PROVINCE D'ALGER)

M. Trémaux, propriétaire des ruines de Tipasa (de Maurétanie), conserve avec un soin jaloux les antiquités trouvées sur ce point et dans les environs. Le parc qui entoure son habitation, à Tipasa, renferme une véritable collection épigraphique et monumentale que les touristes et les archéologues ne doivent pas manquer de visiter. Ils sont certains d'y trouver bon accueil; l'intelligent propriétaire est heureux d'en faire lui-même les honneurs avec la plus parfaite bonne grâce.

Au mois d'avril 1888, en compagnie de M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, j'ai copié dans cet intéressant musée en plein air les quatre inscriptions suivantes, assez difficiles à lire et que je crois inédites.

1

Borne ronde, en pierre calcaire. Haut. 1^m,75; diamètre, environ 0^m,40.

I M P P · C A E S S
M O P E L L I O S E
V E R O M A C R I
N O P I O F E L A V
g P M T P C O S
p P · P R O C O S e t (an. 218)
M · O P E L L I O a N T o n i
N O D I A D V M E n i a
N O P I O · F E L a u g
////////////////////
a T I P · m · p · i i

Imp(eratoribus) C[a]es(aribus) M(arco) Opellio Severo Macrino pio fel(ice) Aug(usto), *p(ontifice) m(aximo), t(ribunicia) p(otestate), co(n)[s]ule, p(atre)* *p(atric)*, *proco(n)s(ule) [et] M(arco) Opellio [A]n[toni]no Diadume[nia]no pio fel(ice) [Aug(usto)].....*
[A] *Ti[psa] m[illia] p[ro] II.*

Cette borne appartient évidemment à l'année 218.

2

Borne ronde, en pierre calcaire, sur une base carrée. Haut. du fût, 1^m,10.

IMPP CAESA
RIBVS · TRE
BONIANO · GAL
LO IT · ET AFI (an. 252)
NIO · VOLVS
SIANO AVGG
COS · TIP M P II

*Imp(eratoribus) Caesaribus Treboniano Gallo it(erum) et Afinio Volussiano Aug(ustis) co(n)s(ulibus).
Tip(asa) m(illia) p(assuum) II.*

Cette borne a été élevée en l'année 252 qui correspond exactement au second consulat de Trébonien Galle et au premier consulat de Volusien.

3

Borne ronde, en pierre calcaire; l'inscription est très rongée. Haut. du fût, au-dessus de la base carrée, 1^m,20; diamètre, 0^m,40.

Il semble que la pierre a porté une première inscription par-dessus laquelle ce texte a été gravé :

DN
IMP · CAES · L
DOMITIO
AVRELIANO
INVICTO P I
O FELICI AVG
PONT · MA
XIMO · TRI (an. 270)
B · POT · COS
P P PROCOS
T · M P · II

*D(omino) n(ostro) imp(erutori) Caes(ar) L(ucio) Domitio Aureliano invic[t]o pio felici Aug(usto), pont(ifici) maximo, trib(unicia) pot(estate), co(n)s(uli), p(atr) p(atriciae), proco(n)s(uli).
T(ipasa) m(illia) p(assuum) II.*

L'inscription de cette borne a été gravée en 270 ou en 271.

IMP CAES C AVREL
 VAL · DIOCLETIA
 NVS · p i u s f E L
 AVG · Et i m p · CAES
 M AVRELIUS MAXI
 MIANUS P F I N
 VICTUS AUG ET
 FLAVIUS VALERIUS
 CONSTANTIUS ET GAL ·
 VALERINUS MAXIMIA
 NVS NOBB CAESS
 A TIP M P II

Imp(erator) Caes(ar) G(aius) Aurel(ius) Val(erius) Diocletianus
[piu]s [f]el[ic]it[er] Aug(ustus) e[st] I[m]p[er]ator] Cac[s(ar)] M(arcus)
Au[relius] Maxi[m]ianus p[ri]nc[ip]is f[el]ic[iter] invict[us] Aug[ustus] e[st] Fla-
v[er]i[us] Valerius C[on]s[tantius et Gal(erius)] Val[erius] Maximia[nu]s
nobilissim[i] Cac[s(ar)es].

A Tip(asa) m(illia) [p(assuum)] II.

Ce texte a été gravé après l'année 292, date de l'élévation de Constance Chlore et de Galère à la dignité de Césars.

Ces quatre bornes ont été découvertes par M. Trémaux à 3 kilomètres⁽¹⁾ au sud de Tipasa, sur une voie qui paraît se diriger vers Mouzaïaville. Cette voie débouchait dans la plaine de la Mitidja par un petit col peu éloigné du village actuel de Montebello, passait au pied du Tombeau de la chrétienne, puis traversait la plaine pour gagner les environs de Mouzaïaville où l'on s'accorde à placer la localité qui, dans l'antiquité, portait le nom de *Tanaramusa castra*. Une borne, trouvée par Berbrugger dans les ruines appelées El-Hadjeb, porte le chiffre XVIII et doit appartenir à la même série que la borne n° 4 de M. Trémaux. Elle mentionne les mêmes empereurs et son numérotage semble s'accorder avec celui des bornes de Tipasa⁽²⁾.

D'après des renseignements qui m'ont été fournis par M. Trémaux, trois autres bornes milliaires ont été récemment découvertes à Kouali, sur la route d'Alger, à 3 kilomètres à l'est de Tipasa, dans une propriété appartenant à son beau-frère. J'ai réclamé les estampages de ces textes, mais je ne les ai pas encore reçus.

Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE.

⁽¹⁾ Ces trois kilomètres correspondent exactement à la distance de deux milles romains indiquée sur la borne.

⁽²⁾ Cette borne est au *Corpus*, t. VIII, n° 10445.

EXCURSION AU KHANGAT-EL-HADJAJ

(L'ANCIENNE NEFERIS)

Rapport de M. de La Blanchère, directeur du service beylical des Antiquités
sur une communication du P. Delattre.

Le R. P. Delattre a communiqué au Comité le résultat d'une excursion qu'il vient de faire au Khangat-el-Hadjaj, et d'où il a rapporté le texte d'un certain nombre d'inscriptions inédites qui offrent un véritable intérêt.

Je transcris, sans la modifier, la note que le P. Delattre nous a adressée :

« On savait, par le témoignage des anciens auteurs, que la ville de *Neferis* ou *Nepheris*, qui joua un rôle si considérable durant la dernière guerre punique, était située dans les montagnes à 180 stades de Carthage (33 kilomètres). D'après Strabon ⁽¹⁾, pour s'y rendre de Carthage, on abordait à la rive opposée du golfe après un trajet de 60 stades (environ 11 kilomètres). Du point de débarquement, qui était sans doute *ad Aquas* (aujourd'hui Hamman-el-Lif), une montée de 120 stades menait à Néféris, ville bâtie au haut d'un rocher dans une situation très forte.

« Appien ⁽²⁾ nous apprend en outre qu'un cours d'eau passait dans la plaine, à 3 stades seulement (550 mètres) de l'éminence sur laquelle s'élevait cette ville.

« Telles étaient les données que l'on possédait pour rechercher l'emplacement de Néféris.

« Mannert se trompa d'abord en identifiant cette ville avec *Mraïssa*, situé de l'autre côté du golfe, vis-à-vis même de Carthage. On sait aujourd'hui que *Mraïssa* est l'ancienne *Carpis*. D'autres errèrent davantage encore en plaçant Néféris à l'extrémité du cap Bon, à Sidi Daoud-en-Nebi, qui a succédé à l'ancienne *Missua*, comme l'a prouvé une inscription qu'on y a trouvée et que possède aujourd'hui le Musée de Saint-Louis.

« Tissot a le premier, avec pleine raison, cherché l'emplacement de Néféris derrière le massif du Bou-Korneïn.

⁽¹⁾ Strabon, X, 3, 16.

⁽²⁾ Appien, VIII, 102.

« Mais la localité qu'il a adoptée, sur le rapport du capitaine Prudhomme, quoique la plus vraisemblable avant la découverte de monuments épigraphiques, n'est point non plus l'emplacement réel de Néféris. Le savant géographe de la province romaine d'Afrique avait cependant déterminé d'aussi près que possible la place de cette ville, que des inscriptions viennent de me faire retrouver.

« Quand on se rend en voiture de Tunis à Grombalia en prenant la route qui passe entre le massif du Bou-Korneïn et le Djebel-Ressas, après avoir traversé la plaine de Mornak, on arrive à des terrains élevés qui conduisent au Khangat-el-Hadjaj, vallée de forme elliptique, longue de 12 à 13 kilomètres, large de 3 à 4, entourée de montagnes absolument disposées en fer à cheval, dont la partie ouverte regarde Grombalia que l'on aperçoit au loin ainsi que le village de Beli et la montagne de Nebel. Il suffit d'ailleurs de tracer sur une carte de la Tunisie une ligne passant par ces divers points pour avoir le grand axe du Khangat-el-Hadjaj.

« Dans la plaine, que l'on pourrait comparer à l'arène d'un immense amphithéâtre, serpente un ruisseau qui la parcourt dans sa longueur.

« A peu de distance de ce ruisseau, au fond du fer à cheval, vers le Djebel-Ressas qui disparaît complètement, on voit au pied de la montagne plusieurs collines contiguës. L'une d'elles aux flancs escarpés, que l'on m'a désignée sous le nom de Henchir-Bou-Beker, avait son plateau protégé par des murailles qui entourent de nombreuses citernes. Du côté où la colline était plus accessible, les restes d'une grande construction circulaire m'ont paru appartenir à une tour.

« Mais de hautes herbes et surtout des lentisques ont envahi les ruines et en rendent aujourd'hui l'étude détaillée fort difficile, impossible même, tant qu'on n'aura pas défriché le terrain.

« C'est sur le sommet de cette colline que gisaient les deux blocs sur lesquels se lit le nom de Néféris.

« M. Lançon, administrateur et en grande partie propriétaire du domaine de Khangat-el-Hadjaj, fut le premier à remarquer et à me signaler ces inscriptions. Sur son invitation, je me rendis le 24 mai à la ruine pour y copier des textes qui révèlent le nom et l'emplacement de Néféris, de cette ville carthaginoise, qui de 149 à 147 avant notre ère, repoussa plusieurs fois les efforts de l'armée romaine et que Scipion résolut de réduire avant de consommer la ruine de Carthage.

« Voici les textes que j'ai eu l'occasion de copier dans ces ruines.

1

« Sur la face d'un piédestal de pierre dont la corniche supérieure est ornée d'oves et de denticules, on lit dans un encadrement haut de 0^m,80 et large de 0^m,435 :

IMP · CAES · M · AVRELIO
 ANTONINO · PIO · AVG · PM
 TRIB · POT · VI · COS · P · I · PP ♂
 IMP · CAES · L · SEPTIMI · SEVE
 5 RI · PII · PERTINACIS · AVG · ARA
 BIC · ADIABENICI · PART · MAX ·
 FIL ♂ DIVI · M · ANTONINI · PII
 GERMANICI · SARMATICI
 NEPOTI · DIVI · ANTONINI
 10 PII · PRONEPOTI · DIVI · HA
 DRIANI · ABNEPOTI · DIVI
 TRAIANI · PARTHICI
 DIVI · NERVAE · ADNepOTI
 CIVITAS ♂ NEFERITANA
 15 D ♂ D P P ♂

« Hauteur des lettres, 0^m,035.

2


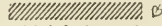

« Sur la face d'un piédestal de pierre haut de 1^m,50 et large de 0^m,70, dans un encadrement haut de 0^m,86 et large de 0^m,58 :

IMP · CAES · *divi m · anto*
 NINI PII GERM · *sarm ·*
 FIL · DIVI · *Commodi fr*
 ATRI · DIVI · *Antonini pii*
 5 NEP DIVI *HADRIANI pro*
 NEP DIVI *TRAIANI ab*
 NEP DIVI NERVAE ADNep ·
 SEPTIMIO SEVERO PIO PER
 TINACI AVG · ARABICO
 10 ADIABENICO PM TRB POT
 III IMP VIII COS *ii* // // // // OV
 CIVITAS NEFERITANA
 D D P P

« Lettres très usées, hautes de 0^m,045.

3


« Sur la face de la moitié supérieure d'un piédestal brisé, mesurant 0^m,55 de largeur et 0^m,35 de hauteur au-dessous de la corniche :

IMP · CAES · DIVI · SEPTI
MI · SEVERI · PII  ϐ
DIVI MAGNI · ANTO
NINI  ϐ
5M · AVRELIO · SEVERO


Hauteur des lettres, 0^m,035. Martelage aux lignes 2, 4 et 6.

4

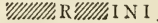
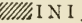
« Sur le sommet d'un piédestal brisé dont il ne reste que la première ligne à moitié martelée :

 SEPTIMI

« Hauteur des lettres, 0^m,035.

5

« Sur la face complètement détériorée d'un piédestal exposé à l'air depuis des siècles, j'essaie de lire aux deux premières lignes :

ATARRACIO
 R  INI.

« Lecture douteuse.

6

« Enfin, sur un autre piédestal voisin et placé dans les mêmes conditions, je ne puis lire que la dernière ligne :

D D P P

Decreto decurionum, pecunia publica.

« Les deux premiers de ces textes et les détails topographiques donnés plus haut prouvent, on le voit, que la colline désignée sous le nom de Henchir-Bou-Beker est bien l'emplacement de l'ancienne Néféris, lieu où campèrent les Carthaginois commandés par Hasdrubal, puis par Diogène et que, par conséquent, la plaine de Khangat-el-Hadjaj a été, pendant la troisième guerre punique, le témoin des

exploits de Scipion et le théâtre des dernières luttes de Carthaginois contre les Romains unis aux Numides avant la destruction complète de l'infortunée métropole de l'Afrique.

« Le Khangat-el-Hadjaj, demeuré presque inconnu jusqu'à ces dernières années est aujourd'hui, sous l'habile direction de M. Lançon, en partie défriché et planté de magnifiques vignobles. Sur certains points de la plaine, chaque fois que la charrue creuse un sillon, elle rencontre quantité d'ossements humains, de sorte qu'après le labour le sol est jonché de fémurs, de tibias, de portions de crânes et d'autres parties de squelettes. C'est encore là une preuve que le Khangat-el-Hadjaj a été un champ de bataille sur lequel des guerriers sans nombre ont trouvé la mort. Sans parler des deux défaites du consul Manilius, il suffit de rappeler que, au rapport d'Appien, soixante-dix mille hommes perdirent la vie lors de la prise de Néfêris par Scipion.

« Bien d'autres combats d'ailleurs ont dû avoir lieu plus tard encore dans cette plaine, si bien protégée de toutes parts.

« La détermination certaine du camp d'Hasdrubal permettra donc désormais de suivre avec plus d'intérêt, jusque sur le terrain, les diverses phases de la dernière guerre punique. »

Je suis heureux de pouvoir, en signalant l'intérêt que présente cette notice, y ajouter quelques documents provenant de la même région. Le domaine du Khangat-el-Hadjaj m'a fourni, en effet, il y a quelque temps, une série de textes provenant d'un sanctuaire de Saturne analogue à celui de Thignica (Aïn-Tounga). C'est une suite de stèles, dont un certain nombre m'ont été communiquées en estampages par M. Mangiavacchi, après une visite faite par lui à M. Lançon. Je me réservais de voir les originaux et de rechercher s'il n'était point possible d'en découvrir d'autres. La communication du R. P. Delattre me paraît une occasion toute naturelle de les faire connaître. Les estampages sont entre les mains de M. Cagnat qui les a lus, ainsi qu'il suit :

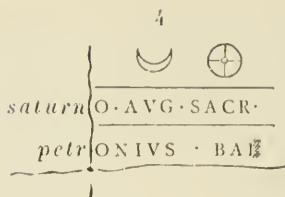
1

sat	VRNO · AVG SACR CTAVIVS IANVA RIVS · SACERDOS
	L · A · F

2

ug	SATVRNO · A SOBARES · C · I AESIVS · BVR VOTVM · S
	I. 4. votum so[lvit].

3
 SAT · AV G
 SAC
 L · PETRONI
 VS PROCV
 LVS · L · A · V · S

4

 saturn O · AV G · SACR ·
 petr ONIVS · BA I

5
 SAT · SOB · SAC
 I PETRONIV
 SACERDOS

6
 P PETRONIVS PROCVLINVS ET PAPIRIANVP
 OTIALICA PARENTES PETRONI ZOSIMI ET
 PETRONI BVCCVLI QVI VESTIGIVM ET BIR
 BECEM FECERVNT ET TITVLOS AETER
 NOS PER FILIOS HABERE DESIDERA
 VERVNT · DE COL · VTHINENSI

Ces stèles⁽¹⁾ sont, pour la forme, les dimensions et le décor, tout à fait analogues à celles de Thignica. Elles portent, comme elles, la formule *Saturno Augusto sacrum*. Seulement elles sont dédiées à un Saturne particulier, *Saturnus Augustus Sobarensis*, une fois nommé en toutes lettres (n° 2), l'autre fois abrégé (n° 5). Cet adjectif, qui paraît un ethnique, donne certainement à ces inscriptions un assez grand intérêt et pose peut-être un problème. L'endroit, en effet, où ces textes ont été trouvés ne saurait être fort éloigné de celui que le R. P. Delattre nous démontre aujourd'hui avoir été Néféris.

J'ajouterai que l'une des inscriptions mentionne des personnages qui paraissent venus d'*Uthina* (Oudna), cité d'ailleurs assez proche.

Il me reste à remarquer, au sujet de celui du Khangat-el-Hadjaj, que presque toutes les personnes qui figurent sur les quelques stèles dont j'ai communiqué l'estampage portent le même *gentilicium*; ce sont des *Petronii*, auxquels appartiennent quatre monuments sur six. Cette observation est, avec la copie des six inscriptions, tout ce qu'il me paraît possible de donner jusqu'à présent.

R. DE LA BLANCHÈRE.

(1) [Le R. P. Delattre vient de publier d'autres stèles à Saturne trouvées au même endroit : *Cosmos*, 1889, p. 186 et suiv.] R. C.

NOTICE

SUR LES RUINES DE TADMIT

(ROUTE DE LAGHOUAT)

Par M. le lieutenant Guénin.

La localité nommée Tadmit est située au nord-ouest et à 19 kilomètres du caravansérail de Sidi-Maklouf, sur la route de la forêt de Takarzane par $38^{\circ}9'92''$ de latitude et $0^{\circ}72'44''$ de longitude est du méridien de Paris. Son altitude prise à l'entrée du Pénitencier est de 1036^m,30. Elle tire son nom de celui d'une rivière qui coule dans cette région du nord-ouest au sud-est, au pied des derniers contreforts du Djebel-el-Azereg et qui va se jeter dans l'Oued-Djedi en passant par Messaâd. Tadmit a été autrefois un centre d'occupation d'assez grande importance : sa situation, la fertilité de son sol, le climat tempéré qui y règne en raison de son altitude, la quantité d'eau considérable que l'on y trouve y avaient attiré des habitants et les avaient encouragés à s'y fixer et à y cultiver.

On rencontre à Tadmit de nombreuses ruines de villes, de villages, de postes et d'enceintes de défense. Il nous est difficile de dire si ces constructions doivent être attribuées aux Romains ou aux Berbères. Des fouilles nous apprendraient probablement la vérité et il n'y aurait rien de surprenant à ce que l'on trouvât des inscriptions ou des poteries qui nous fixeraient sur l'origine de ces ruines.

Les Romains s'étaient établis à Messaâd situé dans la même vallée, et les ruines de Messaâd ont le même aspect extérieur que celles de Tadmit : il est donc fort possible qu'une petite colonie romaine soit venue s'installer à Tadmit. Quoi qu'il en soit, les vestiges de l'occupation ancienne sont très visibles. Sur l'emplacement du Pénitencier actuel était bâti un village; sur la rive opposée de l'Oued-Tadmit l'on retrouve les traces d'une véritable ville; les maisons en avaient des formes régulières, et les murs en étaient construits avec soin.

Ces deux centres, situés au pied des rochers qui resserrent le lit de la rivière, semblent avoir été destinés à protéger le bas-fond contre les ennemis venant du nord-ouest.

La ville de la rive gauche était entourée d'un mur de 1 mètre d'épaisseur environ. Chacune de ces villes était en outre défendue par un véritable *oppidum* à double muraille d'enceinte, couronnant

le faite des pitons au pied desquels elles étaient bâties. Les cols qui pouvaient permettre de tourner ces villes étaient gardés par des réduits ou par des espèces de tours.

Le centre d'occupation le plus important était sans nul doute situé au pied du Kef-el-Boura, où l'on retrouve sur une longueur de 1 kilomètre et une largeur de 600 mètres environ de grands amas de ruines. On constate qu'il y avait autrefois en cet endroit une ville considérable qui s'étendait jusqu'au sommet de la montagne.

Des murailles épaisses barraient les vallées qui auraient pu donner accès dans la ville dont les approches étaient gardées par des postes avancés.

En amont du pont de la route de Takarzane, on rencontre encore des traces de constructions isolées; une enceinte carrée de 100 mètres de côté environ, et sur les deux rives de la rivière, des postes destinés à protéger le bas-fond où les habitants des villes avaient établi leurs cultures.

Toutes ces ruines sont marquées par des amas de pierres de petites dimensions hérissées sur quelques points de pierres plus fortes de forme régulière, qui ont peut-être été taillées, mais qui se sont mal conservées à cause de la nature friable et tendre du grès qui les compose. On trouve à la surface du sol quelques débris d'une poterie assez fine vernissée au vermillon à l'intérieur.

Il n'y a aucun indice extérieur caractéristique promettant d'établir au premier abord l'origine des ruines de Tadmit; seul le mot « Tadmit » indiquerait par sa consonance que les Berbères ont occupé ce point. Les Arabes n'ont conservé aucune tradition à ce sujet, la seule légende qui ait subsisté a trait à la fertilité du sol de Tadmit.

Autrefois il y avait tellement d'arbres et de jardins, dit cette légende, qu'on pouvait se rendre de Mokta-el-Oust à Tadmit au milieu de l'été sans recevoir un rayon de soleil.

Il y a en cela beaucoup d'exagération, mais il est certain néanmoins que la vallée de l'Oued-Tadmit n'était pas inhabitée comme aujourd'hui et qu'une population nombreuse, qui s'y était établie, y trouvait des moyens d'existence, grâce à la richesse du sol avoisinant et à la rivière dont l'eau ne tarit jamais.

NOTES

SUR LES RUINES DE *AD MERCURI* ⁽¹⁾

Par M. H. P. de La Martinière.

L'extrémité du plateau d'El-Gharbiya (75 mètres d'altitude) entre la pointe des collines d'El-Khaloua et la plaine du Das-Mejdou porte le nom indigène de Bellita. C'est là, sur des vastes terrains sablonneux donnés par le sultan Moulaï-Hassan au chérif El-Hadj-Mohammed-Ould-el-Cadi, chérif et amel de la montagne sainte de Moula-Abd-es-Selam (région rifaine) que se remarquent les vestiges d'un très vaste établissement romain. L'emplacement est du reste singulièrement favorisé, car la fertilité du sol est augmentée par un grand nombre de sources dont la plupart sont persistantes dans l'été ⁽²⁾; des affleurements voisins de pyrite ferrugineuse et la proximité de la mer complètent les avantages de cette situation.

Le plateau possède aussi une grande importance topographique; car il domine les bas-fonds souvent impraticables de la vallée de l'Oued-el-Kharroub, et sert encore de nos jours de point d'arrêt aux caravanes qui se rendent en hiver à Tanger et qui attendent, sur ces hauteurs de sable, le moment propice pour franchir les vases inondées durant les pluies.

Tissot assimile ces ruines à celles de la première station romaine au départ de *Tingis*, suivant l'itinéraire d'Antonin. Ce sont en effet, et de beaucoup, les vestiges les plus considérables de l'époque romaine que l'on rencontre de nos jours dans la province de Tanger et dans la direction de *Zilis* et de *Tabernae*. Ce sont celles qui répondent le mieux aux données des itinéraires anciens.

Ad Mercuri dut être la tête stratégique de la région ⁽³⁾ des plateaux,

⁽¹⁾ AD MERCURI OU AD MERCURIOS — AD [SACELLVM] MERCURI (Vivien de Saint-Martin). Certains manuscrits portent indifféremment une de ces deux premières formes; mais il convient d'imiter l'exemple de Tissot et de réserver la seconde forme pour le poste romain, dont l'emplacement au sud de la *Sala Colonia* n'a encore pu être déterminé de nos jours.

⁽²⁾ Aïn-el-Kheil : 3 sources; Aïn-El-Mqaber : 1 source; Bir-Hourmzallah : 1 source; Aïn-El-Thoulba : 1 source; Aïn-Mersa : 1 source; Aïn-Sania : 1 source; Aïn-El-Khandack-Rouman : 1 source; Aïn-Ben-Hannan : 1 source; Aïn-Ben-lfrou : 1 source; Aïn-Zougari : 1 source; Aïn-Chaaba : 1 source.

⁽³⁾ Cette ligne de plateaux, de la même nature géologique, n'est en effet coupée que par la petite vallée de l'Oued-el-Aïacha, l'*Ἀνίδης ποταμός* des anciens.

qui, d'El-Gharbiya jusque vers Sidi-el-Yemeni, assurent la communication en toutes saisons vers les points de l'intérieur, *Tabernaec*, *Ad Novas* et *Oppidum novum*. Dès une époque très ancienne, cette ville devait être un emporium prospère; j'estime en effet qu'un port existait soit sur le fleuve, soit à l'embouchure du Tahedart⁽¹⁾, où les hauteurs des dunes conservent encore quelques blocs romains. Dans la vallée j'ai de même mis à jour les substructions d'un poste de défense.

Or, malgré l'ensablement actuel de la barre la marée se fait sentir jusqu'à la hauteur du gué dit « Mechra'a-el-Hechaf »⁽²⁾; et l'on sait que dans les temps modernes, au XVIII^e siècle, l'embouchure de cette rivière était suffisamment praticable pour permettre aux pirates barbaresques de chercher un refuge dans les anses du cours d'eau; il n'est donc point téméraire d'affirmer que les galères antiques mouillaient en vue des murs de la ville.

J'ai trouvé à *Ad Mercuri* des monnaies de bronze phéniciennes de Semes, de Gades et de Sexsi, des bronzes de l'époque des Antonins et une grande quantité de pièces de la basse époque des Constantins, ainsi qu'une petite pierre gravée. Nulle part je n'ai rencontré en Tingitane une telle profusion de débris de poteries fines et estampillées. La petite collection que j'ai rapportée méritera une étude ultérieure.

Le plan que j'ai levé au 1/5000, par cheminement et par intersection, et qui est annexé à cette note (pl. VIII), donnera une idée du relief du terrain et de la position des ruines; elle remplacera la petite esquisse au 1/250,000 de Tissot, où plusieurs erreurs des plus graves se sont glissées, en raison sans doute de la négligence du graveur.

Au point culminant du plateau, sur un tertre qui domine le forum, j'ai mis à jour les massives substructions d'un grand édifice. Le sol antique caractérisé par un grossier pavement était à 1^m,70, et à 2^m,40 j'atteignis la base des assises. Un sondage continué jusqu'à 4^m,40 me fit rencontrer le banc de sable marneux qui forme fond de la région.

Cet édifice de restreintes proportions se composait de deux rectangles. L'un de 14^m,50 sur 7^m,80 et l'autre de 14 mètres sur 22^m,60. Le plus petit étant exactement inscrit dans le second, et la construction

(1) L'Oued-el-Kharroub dont la dénomination antique ne nous est point parvenue, prend sa source dans les montagnes des Beni-Ider; il reçoit près du rivage de l'Océan Atlantique l'Oued-Mhrabar, rivière qui vient des monts de l'Oued-Ras, où elle porte le nom de Oued-el-Kebir. La réunion du Kharroub et du Mhrabar est connue sous l'appellation arabe de Tahedart.

(2) Mechra'a-el-Hechaf, « le gué des pierres sèches », où l'on franchit ordinairement la rivière pour se rendre à Tanger. Ce nom indique vraisemblablement qu'il existait à cet endroit des vestiges de pont, hypothèse d'autant plus vraisemblable que le routier romain y passait.

intérieure ayant été en pierres de taille, tandis que la muraille externe était faite de maçonnerie. J'y ai trouvé quelques bronzes des Antonins, de nombreux débris de lampes funéraires et un ornement en bronze représentant une feuille d'acanthé, dernier débris de quelque ornement mural. Au pied de ce tertre j'ai pu mettre à jour et estamper la seule inscription que l'on connaisse de la localité; c'est malheureusement une dédicace très fruste à Gordien, ainsi que l'a déterminée M. R. Cagnat à qui l'estampage a été remis⁽¹⁾.

A 130 mètres de cet édifice, dont les substructions portent un phallus sculpté sur un des blocs de grès, se remarquent les restes très distincts du théâtre dont les dimensions sont les suivantes : 40 mètres de diamètre et 25 mètres d'ouverture; cette dernière fait face au forum. J'ai fait établir une tranchée de 2 mètres de profondeur suivant le diamètre, qui ne m'a rien révélé. Ce théâtre avait été vu par Davidson et Hay en 1842; Tissot en a donné une description sommaire.

Les vestiges antiques les plus importants se voient dans le bas de la ville, au lieu dit *El-Heri* ou « les magasins à blé, » d'après les indigènes. L'ensemble très net des constructions diverses, avec les citernes qu'elles renferment nous indique que là étaient les thermes de la ville; ils occupaient une situation judicieusement choisie, situés en contre-bas du plateau et étaient assurés d'un large approvisionnement d'eau; ils étaient en dehors de l'enceinte de la ville, à quelques pas des débris d'une porte.

Au lieu dit « Merdja-El-Heri », c'est-à-dire « marécage d'El-Heri », on distingue des affleurements d'eau provenant, soit d'une source antique jadis captée pour alimenter l'établissement et qui, de nos jours, s'épancherait dans le sous-sol, soit des canalisations anciennes qui amèneraient encore jusque-là quelques filets d'eau.

A ce sujet, j'ai déterré au milieu de jardins, sur le flanc occidental du coteau qui borde le vallon de l'Aïn-el-Thoulba, une certaine quantité de tuyaux fort beaux, des dimensions suivantes : 0^m,54 de longueur, 0^m,29 d'ouverture, 0^m,20 de profondeur, chacun ayant un rebord et s'emboîtant exactement l'un dans l'autre. Les indigènes m'ont affirmé que certains possédaient une estampille avec caractères; malgré mes recherches les plus actives, il m'a été impossible d'en rencontrer. On se trouve là en présence d'un système de canalisation d'eau admirablement compris et qui amenait aux thermes le débit des sources Aïn-Thoulba, Aïn-Mersa et peut-être aussi Aïn-Sania. Il ne serait même pas téméraire de croire que Aïn-Bellita et

⁽¹⁾ Voir *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 137.

Aïn el-Kheil, dont les eaux inutilisées de nos jours vont se perdre dans les prairies du Das-Mejdou, apportaient aussi leur contribution.

Dans la masse de ces constructions des thermes, j'ai mis à jour un vaste dispositif circulaire assimilable jusqu'à plus ample donnée à quelque *tepidarium*, puis j'ai découvert une série de fonds stuqués de piscines; j'y ai rencontré de très nombreux débris de verre d'une grande finesse et quelques tuyaux de plomb. Au surplus, j'ai commencé un plan à l'échelle de 1 centimètre pour 2 mètres que je terminerai après des fouilles ultérieures qui me permettront de reconstituer l'ensemble de constructions d'autant plus intéressantes que nous n'en connaissons point d'autres semblables dans toute la Tingitane.

Quant aux réservoirs, ils avaient déjà été étudiés et dessinés par Tissot; ils occupent un rectangle de 28^m,60 sur 12^m,20; ils sont divisés en quatre compartiments dont deux communiquent; ils sont revêtus de ciment pouzzolane d'une grande dureté.

Dans la partie S.-O.-O. du plateau, entre Aïn-Sanïa et la maison du chérif Ould-el-Cadi, le terrain labouré et remanié chaque année par les indigènes n'a conservé à sa surface que peu de débris; cependant, autant que j'ai pu m'en convaincre, ce serait dans cette partie de la ville qu'auraient été situés les plus grands édifices. On y voit encore une base de statue dont l'inscription a été malheureusement totalement effacée.

Quant aux murs de la ville, ils ne sont réellement perceptibles que sur la face orientale, à droite et gauche des thermes; ils sont de maçonnerie de très basse époque, et aux alentours d'Aïn-Sanïa, ce ne sont que des substructions de blocs taillés. Quant au flanc occidental de la ville, il n'en a rien subsisté.

Les ruines de *Ad Mercuri* étaient encore considérables il y a quelques années; elles s'élevaient alors à une certaine hauteur; mais le gouvernement marocain ayant transporté plusieurs tribus du sud sur ce plateau, les indigènes pour mettre en culture leurs nouveaux terrains achevèrent la dispersion des matériaux antiques d'autant plus facilement que la ville était construite de grès tendre.

La maison du chérif Ould-el-Cadi est bâtie en pierres romaines.

En creusant les fossés des tracés de cactus qui enserrant le petit dchar, dit « Dchar-Djedid », les indigènes m'ont affirmé avoir rencontré de très nombreux débris de poteries.

On remarque, d'autre part, deux *tumuli* à peu de distance de l'enceinte vers le S.-S.-O.

SÉANCE DU 19 JUIN 1889

PRÉSIDENTENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Lombard-Dumas, membre de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, fait hommage au Comité d'un mémoire intitulé : *Le préhistorique à Sommières (Gard). — Station et ateliers néolithiques de Fontbouisse.* — Des remerciements seront adressés à M. Lombard-Dumas.

M. Jules GUIFFREY lit un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de publication d'une Bibliographie des Inventaires imprimés, présenté par M. de Mély ; il conclut à l'impression de cet ouvrage en tête de la Collection d'inventaires. — Adopté.

M. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une demande de subvention présentée par la Société d'émulation des Vosges. Le Comité, considérant le résultat des fouilles exécutées par cette Société, notamment à Gran, émet un avis favorable.

M. CHABOUILLET lit un rapport sur une demande de subvention présentée par l'Académie d'Hippone. Le Comité, considérant les nombreux services rendus à l'Archéologie et à l'épigraphie antique par cette Société, émet un avis favorable.

M. Alfred DARCEL fait un rapport verbal sur une communication de M. Mireur, correspondant du Comité à Draguignan. Il s'agit d'un marché pour la réparation d'une croix appartenant à l'église collégiale de Barjols (Var) en 1458. La croix était faite de plaques d'argent clouées sur une âme de bois, et ornée de médaillons émaillés. D'après les sujets représentés par deux de ces médaillons placés aux extrémités des bras, du côté du crucifix, et qui sont saint Jean et la

Vierge, M. Mireur croit devoir assigner à cette croix, qui n'existe plus, une date postérieure au xv^e siècle. Cette opinion est faite pour étonner, car la présence de la Mère et du disciple favori du Christ, aux côtés de la croix ou en buste aux extrémités de ses bras, est de tradition dans l'art dès l'époque carolingienne.

D'ailleurs le texte indiquant que les émaux dont il s'agit, sont incisés et de plusieurs couleurs fines, dont l'azur, sans préciser s'il s'agit d'émaux champlévés ou d'émaux transparents sur ciselure, semble indiquer une date antérieure au xv^e siècle.

Sous le bénéfice de cette observation, M. Darcel estime que le document est à publier, car il montre avec quel scrupule la question de la réparation est traitée entre le chapitre de l'église de Barjols et l'orfèvre auquel est confié le travail.

Celui-ci travaillait à Aix et s'appellait Jehannot.

M. GUIFFREY fait un rapport sommaire sur une communication de M. Alfred Richard, relative à un fragment de compte du menuisier de la Cour, pour les obsèques de Charles VIII. Il en propose le dépôt aux archives. — Adopté.

M. DE LASTEYRIE fait un rapport sommaire sur une notice de M. Maxe-Werly, relative à une tombe d'un sire de Joinville, conservée au Musée de Bar-le-Duc. Il en propose l'impression dans le *Bulletin*. — Adopté.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1889

PRÉSIDENTENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Deloye, membre non résidant du Comité à Avignon, envoie les estampages : 1° d'une inscription du Musée Calvet, dédiée à Germanicus ; 2° d'une inscription gallo-grecque découverte en 1880, à Gargas, arrondissement d'Apt. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. de Fleury, correspondant du Comité à Angoulême, envoie la copie d'un inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Cybar d'Angoulême, daté du 10 février 1457. — Renvoi à M. Darcel.

M. Favraud, inspecteur primaire à Angoulême, envoie un mémoire sur la culture de la vigne en Angoumois, sous les Romains, et sur la découverte d'un établissement antique de pressurage. — Renvoi à M. Boeswillwald.

M. de Fleury fait hommage au Comité des trois premières livraisons de son *Portefeuille historique et archéologique de l'Angoumois*.

M. le baron de Baye fait hommage au Comité d'un mémoire intitulé : *Les bijoux francs et la fibule anglo-saxonne de Marilles, Brabant*.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. DE BARTHÉLEMY lit un rapport sur une demande de subvention présentée par le Comité archéologique de Senlis. — La Section émet un avis favorable à cette demande.

M. Alexandre BERTRAND lit le rapport suivant sur une communication de M. Morel :

« M. Léon Morel, correspondant à Vitry-le-François, annonce la découverte d'une épée de fer à soie plate, type de Hallstadt, recueillie sur le territoire de Corbeil (Marne), l'ancien *Corobilium* des Itinés-

raires (voie de Reims à Langres). L'arme n'est malheureusement pas complète ; il ne reste que le quart de la poignée sur laquelle se voient deux trous de rivets. La lame est brisée en deux morceaux et une partie de l'extrémité manque. Telle qu'elle est, elle mesure cependant encore 0^m,70 de longueur non compris la poignée. M. L. Morel n'en envoie pas le dessin, parce que, dit-il, elle diffère peu des épées qu'il nous a déjà signalées et dessinées, provenant l'une de La Rochette (Drôme), l'autre de Diarville (Meurthe-et-Moselle). Il est, toutefois, une particularité qui mérite d'être notée : la lame est de chaque côté renforcée en son milieu, d'une arête médiane saillante, ayant un centimètre de largeur à la base et se rétrécissant graduellement jusqu'à la pointe. A certains endroits, ajoute M. Morel, il semble que la cohésion de l'arête avec la lame ne soit pas parfaite ; peut-être est-ce un simple défaut de fabrication, ou de martelage ? Cette arête donnait plus de poids à l'arme et la rendait plus résistante. Quelques épées de fer de nos tumulus de Bourgogne ont déjà présenté cette particularité. L'oxyde de fer a parfaitement conservé de chaque côté de la lame et en de nombreuses places, les traces visibles d'un tissu croisé d'une grande finesse. — Ce fait n'est pas nouveau. Notre épée est, au contraire, la première du type de Hallstadt qui ait été découverte dans le département de la Marne. Elle méritait, à ce titre, une mention spéciale.

« M. Léon Morel nous signale en outre, l'existence d'un nouveau cimetière gallo-romain situé dans les *gravières* de Moncetz-sur-Marne. Une quinzaine de vases, dont trois en verre, ont été déjà acquis pour le Musée municipal par la Société des sciences et arts de Vitry-le-François. Ces vases manquent malheureusement d'élégance. Les vases rouges sont de couleur pâle sans marque de potier. Quelques vases gris sont craquelés. C'est une céramique de décadence que datent, d'ailleurs, un certain nombre de monnaies dont les plus anciennes sont de petits bronzes de Constantin. Une coupe à deux anses est à signaler. Cette forme est exceptionnelle dans les cimetières de cette série.

« M. Morel croit que des ferrements découverts par un ouvrier dans une des tombes, savoir : huit crampons, deux charnières et une entrée de serrure réunis, au dire de l'ouvrier, dans un espace assez étroit, sont les débris d'un petit coffret en bois. Notre correspondant a cherché à en reconstituer la physionomie. Il nous envoie ce dessin. La restitution est probable. Je ne crois pas nécessaire de la reproduire. Les fouilles n'ont point indiqué ce que pouvait contenir le coffret. »

M. Eugène MÜNTZ donne lecture du rapport suivant :

« M. Borrel, correspondant du Comité à Montiers en Tarentaise, adresse, en l'accompagnant d'une note fort succincte, la photographie d'un panneau représentant la résurrection de Lazare, panneau conservé dans l'église de Saint-Jean de Belleville (Savoie).

« Cet ouvrage, dont M. Borrel ne cherche à déterminer ni la date, ni l'origine, appartient incontestablement au xvi^e siècle ; il me paraît déceler la main d'un artiste qui mêle les éléments italiens aux éléments français, d'un artiste assez archaïque, placé en dehors du grand courant. Il n'offre d'intérêt transcendant ni au point de vue de l'art, ni à celui de l'iconographie. C'est un morceau qu'il était intéressant de signaler au point de vue de l'Inventaire des richesses d'art de la France, mais qui n'a peut-être pas assez d'importance pour qu'il soit utile de le reproduire.

« J'estime donc qu'il suffira de mentionner cette communication dans le *Bulletin* et de déposer dans les archives du Comité la note et la photographie envoyées par M. Borrel. »

Le Comité procède à la rédaction du programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1890. Après discussion le texte de ce programme est arrêté, il sera inséré dans le plus prochain numéro du *Bulletin*, et envoyé par les soins de l'administration à toutes les Sociétés savantes de France.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1889

PRÉSIDENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

La Société archéologique de Touraine demande une subvention pour l'aider à acquérir pour le Musée de Tours un bas-relief du xv^e siècle. — Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Brossard, correspondant du Comité à Bourg, envoie copie d'un état de la maison du duc d'Orléans en 1561. — Renvoi à M. Darcel.

M. le chanoine Garnier, correspondant du Comité à Corlée (Haute-Marne) envoie une note sur une mosaïque romaine découverte à Langres. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Hamard, curé de Hermes (Oise) adresse une note accompagnée de dessins sur de nouvelles découvertes faites par lui au Mont de Hermes. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Leblanc, correspondant du Comité à Sainte-Colombe-lès-Vienne (Rhône), envoie un essai sur les anciennes mesures de la ville et de l'arrondissement de Vienne (Isère). — Renvoi à M. Chabouillet.

M. Soucaille, correspondant du Comité à Béziers, signale la découverte d'une mosaïque au domaine de la Bégude de Jordy, commune de Servian (Hérault). — Le Comité décide qu'avant de renvoyer l'examen de cette communication à un rapporteur, il y a lieu de demander à M. Soucaille des détails plus circonstanciés sur cette découverte.

M. Taillebois, correspondant du Comité à Dax, envoie l'estampage d'un fragment d'inscription sur marbre trouvé dans le département du Gers. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

Les ouvrages suivants sont offerts au Comité par leurs auteurs :

Par M. Babeau, membre non résident du Comité, à Troyes : *Essai sur les rapports de l'art et de l'histoire à Troyes*.

Par M. Barbier de Montault, correspondant du Comité, à Poitiers : *La croix de Bouillac (Tarn-et-Garonne)*.

Par M. Félix Chaillou, membre de la Société archéologique de la

Loire-Inférieure : *Notes archéologiques sur « Les Cléons »*. — *Mémoire sur la station gallo-romaine des Cléons, Haute-Goulaine, près Nantes*. — *Collection locale des Cléons. Rapport sur la découverte de cette station archéologique. Description raisonnée des objets qui en proviennent*.

Par M. Chauvet, membre de la Société archéologique et historique de la Charente : *Les haches en bronze de Chebrac*.

Par M. Ch. Frossard, correspondant du Comité, à Bagnères-de-Bigorre : *La pierre sculptée des Jacobins de Bagnères*.

Par M. le lieutenant Espérandieu, correspondant du Comité, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) : *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*.

Par M. le comte Régis de l'Estourbeillon, inspecteur de la Société française d'archéologie : *Le château de la Courbejollière*. — *Épisodes des guerres de la Ligue au pays de Clisson et Montaigu*.

Par M. Henri Jadart, correspondant du Ministère, à Reims : *Notice historique et descriptive de l'église d'Asfeld*.

Par M. Leroy, correspondant honoraire du Comité, à Melun : *Dissertation sur une villa antique découverte dans la plaine de Saint-Germain-Laxis*. — *Notice sur l'église Saint-Pierre de Vaux-le-Pénil, au diocèse de Meaux*. — *Les reliques de saint Louis dans Seine-et-Marne*. — *Le monastère de la Visitation Sainte-Marie de Melun, 1635-1768*.

Par M. J.-L. de La Marsonnière, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest : *Biographie de M. Lecoindre-Dupont*.

Par M. E. Müntz, membre du Comité : *Olivier Rayet, 1847-1887*.

Par M. Réthoré, membre de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne : *Notice sur des vestiges antiques découverts à Saint-Martin, commune de la Ferté-sous-Jouarre*. — *Les cryptes de Jouarre, notice historique avec phototypies*.

Par M. l'abbé Sauvage, correspondant du Ministère à Rouen : *Note sur un dessin original du x^e siècle appartenant au Chapitre de Rouen*.

Par M. Roger Vallentin, membre de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Les Pinatelles d'Urbain VII, 1590*. — *Les Pinatelles frappées en Dauphiné, en 1591 et 1592*. — *La valeur de l'écu au soleil à Avignon, 1557-1636*. — *Découverte d'un trésor du xvi^e siècle à Montélimar*. — *Note sur les doubles tournois de Frédéric-Henri, prince d'Orange, 1625-1647*. — *Contre-marques sur des monnaies d'argent de la République romaine trouvées dans le territoire des Vocontii*. — *Contre-marque sur un denier de Jules*

César. — L'atelier monétaire d'Avignon en 1589. — Les doubles tournois et les deniers tournois frappés à Villeneuve-lès-Avignon pendant le règne de Louis XIII, 1646-1643.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. le directeur du Secrétariat rend compte à la Section des dernières délibérations de la Commission centrale. Il expose les résolutions qu'elle a prises pour augmenter l'activité du Comité et rendre son travail plus fructueux. L'administration partage complètement les vues de la Commission centrale, et pour montrer combien elle apprécie les services que le Comité peut rendre, elle a décidé de renvoyer autant que possible à son examen diverses affaires qui étaient jusqu'ici distribuées à d'autres Commissions et qu'il y a tout intérêt à centraliser sous la direction des sections compétentes du Comité.

M. le directeur rappelle ensuite le désir plusieurs fois exprimé par la Commission centrale que l'on pût à bref délai publier de nouvelles instructions pour les correspondants du Ministère. Plusieurs membres de la Section d'archéologie se sont chargés d'en rédiger, il importe de presser le travail.

M. le Président fait remarquer que la Section d'archéologie s'est préoccupée depuis longtemps de ce projet, et qu'elle a déjà commencé à le réaliser puisque l'impression des instructions relatives à l'épigraphie chrétienne est sous presse depuis deux mois et se poursuit régulièrement. Il donne ensuite acte à M. le directeur du Secrétariat de sa communication, qui ne peut manquer d'être accueillie favorablement par tous les membres du Comité.

M. DE LASTEYRIE transmet au Comité de la part de M. Gibert, correspondant du Comité, à Aix-en-Provence, une étude sur dix portraits et divers lettres des peintres Rigaud et Largillière. Un membre demande si le Comité considère qu'un travail de ce genre rentre dans les attributions de la Section d'archéologie. Après discussion, le Comité se prononce pour l'affirmative et renvoie ce mémoire à l'examen de M. de Montaiglon.

M. HÉRON DE VILLESOSSE lit un rapport sur plusieurs inscriptions du Musée Calvet d'Avignon, dont M. Deloye a envoyé des estampages⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Ce rapport sera publié dans le *Bulletin archéologique* de 1890.

M. PERROT lit un rapport sommaire sur une communication de M. LUGUET relative à une divinité à trois têtes découverte à Cébazat (Puy-de-Dôme) :

« La tête de bronze communiquée par M. Luguët me paraît digne d'être reproduite dans le *Bulletin*; elle présente une particularité intéressante, la présence des deux petites têtes accolées à la grande. La note de M. Luguët, moyennant quelques retranchements, peut accompagner les figures. L'explication qu'il donne de cette singulière disposition ne s'impose pas; mais je n'en ai pas d'autre à proposer »⁽¹⁾.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société de géographie et d'archéologie d'Oran, dans le but de pouvoir continuer des fouilles qu'elle a commencées à Hammam-bou-Hadjar, et qui ont amené la découverte d'un établissement thermal d'une certaine importance. Le Comité considérant les résultats déjà obtenus par les premières recherches émet un avis favorable.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Cette note sera publiée dans le *Bulletin archéologique* de 1890.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1889

PRÉSIDENTENCE DE M. EDMOND LE BLANT

La séance est ouverte à trois heures.

Le procès-verbal de la séance du 11 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

Le président de l'Académie de Reims fait hommage au Comité de la deuxième livraison du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* et adresse une demande de subvention pour aider l'Académie à continuer la publication de cet ouvrage. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, envoie une note sur une trouvaille de monnaies romaines à Rumilly (Ardennes). — Renvoi à M. Chabouillet.

M. Finot, correspondant du Comité à Lille, envoie une notice sur la reconnaissance des droits seigneuriaux dus aux évêques de Cambrai en 1275 et sur le commerce et l'industrie de cette ville au XIII^e siècle. — Renvoi à M. Longnon.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Vitry-le-Français, envoie le croquis d'une hachette trouvée sur le territoire de la commune de Sompuis (Marne). — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Borrel, correspondant du Comité à Moutiers (Savoie), envoie une note sur un crâne trépané trouvé à Moutiers. — Renvoi à M. Schlumberger.

M. Buhot de Kersers, membre non résidant du Comité à Bourges, écrit au Comité au sujet du projet d'installation de la Société des Antiquaires du Centre dans l'ancien hôtel Lallemand. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin (Aisne), envoie une notice sur un verre gravé du IV^e siècle représentant le Sacrifice d'Abraham. — Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Vitry-le-Français (Marne), annonce qu'il autorise le Musée de Saint-Germain à faire

mouler trois épées qu'il avait exposées aux Invalides dans le bâtiment du Ministère de la guerre. — Renvoi à M. Bertrand.

M. Vidal, correspondant du Comité à Perpignan, envoie une note sur un sceau du XIV^e siècle. — Renvoi à M. de Barthélemy.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Histoire générale civile, religieuse et littéraire du Poitou, t. VI, par M. l'abbé Auber.

Les inscriptions du prieuré de Binson (Marne), par MM. Jadart et Demaison.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE demande la parole, avant qu'on passe à l'ordre du jour, pour annoncer au Comité la perte que la science française vient de faire en la personne de M. Julien Sacaze. Il rappelle les excellents travaux de cet érudit si consciencieux et si perspicace en particulier ses recherches sur l'épigraphie de la région pyrénéenne, M. Sacaze s'était fait une place distinguée parmi les meilleurs élèves de Léon Renier, et le Comité qui a pu apprécier plus d'une fois son rare mérite ne manquera point de s'associer aux regrets unanimes qu'inspire une mort si prématurée.

M. CHABOUILLET rend compte sommairement d'une communication de M. Leblanc, correspondant du Comité à Sainte-Colombe-lès-Vienne (Rhône), relative aux anciennes mesures en usage dans la ville et dans l'arrondissement de Vienne (Isère). Le rapporteur se demande si ce travail rentre bien par sa nature dans les attributions de la Section d'archéologie. Plusieurs membres présentent des observations à ce sujet, et le Comité décide le renvoi du mémoire à la Commission de publication qui jugera s'il convient de le garder ou de le soumettre à l'examen d'une autre Section.

M. DARCEL lit un rapport relatif à des états de la maison du duc d'Orléans, frère de Charles IX, communiqués par M. Brossard, archiviste de l'Ain. Il propose l'impression de ce document. — Adopté.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE, chargé d'examiner une communication de M. l'abbé Trihidez relative à une inscription trouvée près de

Reims, donne le texte de cette inscription qui est ainsi conçu :

D M
A G A T H E P H O R I S
A V G T · L I B · A N N I O
B A C C H Y L O · C O N ·
I V G I D V L C I S S I M O
M E M O R I A E C A V
S A F E C I T
V I X I T · A N N I S · X X X X

Il fait remarquer l'abréviation inusitée AVGT; il se demande s'il n'y aurait pas là un déplacement de lettre et si la ligne ne doit pas être ainsi redressée :

A V G · L I B · T · A N N I O

D'après M. l'abbé Trihdez cette inscription aurait été découverte, il y a peu de temps, dans un champ voisin de Reims, au lieu dit *la Maladerie* qui passe pour être l'emplacement d'un ancien cimetière romain.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE fait un rapport verbal sur une communication de M. le chanoine Garnier, correspondant du Comité, à Langres, relative à la découverte d'une mosaïque romaine.

La note adressée à ce sujet par M. le chanoine Garnier est ainsi conçue :

« Les travaux que l'on exécute en ce moment dans la ville de Langres au chevet d'une ancienne église, pour asseoir le marché couvert, ont mis à nu ces jours derniers, à 3^m,90 de profondeur, une magnifique mosaïque, une mosaïque comme on n'en trouve pas dans les musées de la région.

« Cette mosaïque mesure 1^m,55 sur 1^m,65. Selon toute apparence, elle formait la partie centrale d'un appartement ou le sanctuaire d'une chapelle; le reste du pavage était en béton orné de cubes en marbre noir placés à égale distance l'un de l'autre et comportant 0^m,03 de côté. Des cubes de 0^m,01, en marbre gris, noir, blanc, rouge et ocre, composent la dite mosaïque; ils paraissent à l'œil un peu inclinés. La bordure est un large entrelacs séparé du centre et de l'extérieur par des lignes alternativement blanches et noires. Les couleurs sont aussi vives, aussi fraîches que si le travail venait d'être fait. Malheureusement ce bel objet d'art a subi une assez forte dégradation sur presque moitié de sa grandeur; mais, grâce aux soins et au bon goût

de M. Ch. Royer, conservateur du Musée de Langres, on a pu suffisamment relier les morceaux et reconstituer le tout.

« La mosaïque, au moins dans ses parties principales, est aujourd'hui au Musée de Langres, dont elle ne forme pas le moins bel ornement.

« A quelle époque remonte-t-elle? Il est assez difficile de rien préciser à cet égard. Cependant la bonne exécution de ce travail, la pureté de son dessin, et aussi les données que nous fournit l'archéologie sur le style des différentes espèces de mosaïques nous portent à croire qu'il date des premiers siècles de notre ère. »

Il est regrettable que M. le chanoine Garnier n'ait pas jugé utile de joindre à sa note un croquis de la mosaïque, qui nous aurait édifiés beaucoup plus complètement sur la valeur et sur l'importance du monument.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE rend compte d'un envoi fait au Comité par M. Émile Taillebois, secrétaire de la Société de Borda et correspondant du Comité à Dax :

Il s'agit d'un fragment en marbre blanc, de 0^m,14 de hauteur sur 0^m,15 de largeur, trouvé en 1888, par un enfant à Castera-Lectourois (Gers), au hameau de Béliard, lieu dit *Poume*. Ce fragment a été recueilli au mois de juillet dernier par M. Calcat, juge à Auch, auquel est dû l'estampage de ce petit texte.

D m
P R O X S \ m i

« On a trouvé un second fragment qui a été malheureusement perdu et qui devait contenir la partie droite du texte.

« Le rapporteur croit qu'il s'agit plutôt d'un texte funéraire que d'une dédicace aux Proxsumes. La position du D de la première ligne indique qu'il devait faire pendant à une autre lettre, sans doute un M. En outre, les dédicaces aux Proxsumes sont ordinairement gravées sur de petits autels et en petits caractères; on ne les a rencontrées jusqu'ici que dans une région bien déterminée de la Narbonaise dont Nîmes paraît avoir été le centre principal » (1).

Enfin M. HÉRON DE VILLEFOSSE lit un dernier rapport sur des inscriptions découvertes en 1888 à Tingad et à Lambèse ».

(1) Voir les tables du *Corpus latin*, t. XII, v^o *Proxumae*.

M. DE LASTEYRIE lit un rapport sur une demande de reconnaissance d'utilité publique présentée par une Société savante. Cette Société étant encore de fondation trop récente, le Comité estime qu'il y a lieu d'ajourner la reconnaissance d'utilité publique.

M. DE LASTEYRIE présente une notice de M. Durand, correspondant du Comité à Amiens, relative à la chasse de Saint-Furcy à Gueschart (Aube). Il demande l'impression de ce mémoire dans le *Bulletin*. — Renvoi au Comité de publication.

M. le Président soumet à la Section divers mémoires examinés par la Commission des antiquités d'Algérie et de Tunisie et dont celle-ci propose l'impression dans le *Bulletin*. — Adopté.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

PROGRAMME
DU
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
POUR 1890

SECTION D'ARCHEOLOGIE

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVI^e au XVIII^e siècle.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles les erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs; ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments; ils servent, tout au moins, à détruire ces légendes qui entourent bien souvent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVI^e siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens ou chrétiens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit pas de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt,

mais serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *Corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province, et qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Étudier dans une région déterminée de l'Afrique les édifices antiques tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

Les savants qui, dans ces dernières années, se sont livrés à la recherche et à l'étude des antiquités du nord de l'Afrique, ont, généralement, consacré la meilleure part de leurs efforts à l'épigraphie. Le Comité pense que l'étude des monuments d'architecture, dont les ruines se dressent encore en si grand nombre en Algérie et en Tunisie, pourrait fournir des résultats non moins intéressants. Il appelle notamment l'attention des travailleurs sur les édifices chrétiens des premiers siècles dont les restes ont pu être signalés jusqu'ici par divers explorateurs, mais qui n'ont point fait l'objet d'une étude archéologique détaillée.

5° Signaler les actes notariés du xiv^e au xvi^e siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possédait d'autre part.

6° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer.

Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités, parfois fort curieuses, qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Beaucoup d'autres ne possèdent qu'un petit nombre de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont donc surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins ou photographies à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante), etc.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui

habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, il importe tout particulièrement de donner des renseignements précis sur le dessin, la largeur et le style des bordures, s'il y en a, et de signaler avec soin les signatures, marques ou monogrammes existant dans la lisière ou galon. Enfin on devra donner autant que possible des dessins ou des photographies des objets décrits et des calques des monogrammes ou signatures.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, et d'en dresser des listes raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de retracer l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Il ne manque point dans nos collections provinciales de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'atten-

tion des archéologues, on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication, d'où ces carrelages proviennent.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse en si grand nombre sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. On le complètera utilement en recherchant si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique, et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge, ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Rechercher les traces de la fabrication du verre en Gaule. Indiquer à quelle époque elle peut remonter.

Cette question est tout à fait analogue à la précédente et demande à être traitée de même. On devra s'efforcer autant que possible de reconnaître si les ateliers antiques ont persisté pendant le moyen âge.

15° Étudier au point de vue de la langue, de la prosodie et de l'histoire les inscriptions métriques de la Gaule.

Cette question ne vise que les inscriptions des premiers siècles de notre histoire. Une étude du même genre pourrait être faite sur les inscriptions carolingiennes ou du commencement de l'époque romane. Pour la faire complète, il importe de ne pas s'en tenir aux inscriptions actuellement existantes, mais il faudrait rechercher dans les ouvrages anciens le texte des inscriptions disparues et ne pas négliger les *epitaphia* épars dans les manuscrits, ou recueillis dans les œuvres des poètes du moyen âge.

16° Étudier dans les *Acta Sanctorum* parmi les biographies des saints d'une région de la France ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les Vies des Saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorée. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

ESSAI
SUR
L'ART CAMPANAIRE EN POITOU

DU XIII^e AU XIX^e SIÈCLE

Mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes par M. Joseph Berthélé,
archiviste des Deux-Sèvres, correspondant du Comité.

La plus ancienne cloche poitevine encore existante, à notre connaissance, a été découverte au mois de mars 1887, en labourant un ancien marais de la commune de Saint-Léger-de-Montbrun (Deux-Sèvres). Elle est actuellement conservée au logis de Fleury, près Thouars.

Cette cloche ne porte pas de date.

L'inscription se compose uniquement des dix-sept premières lettres de l'alphabet :

† : A B C D E F G H · I · K L ≍ N O P Q

le tout en gothique. Cette formule, dont il existe des similaires, — dans les deux-Sèvres, sur une cloche de 1542, à Pougnes, — dans la Gironde, sur une cloche de 1605, à Saint-Médard-de-la-Jalle, — dans l'Isère, sur une cloche de 1631, à Chichilianne, etc., — doit avoir un sens symbolique analogue à celui qui est attribué à l'alphabet tracé par l'évêque sur la cendre, lors de la consécration des églises. Au IX^e siècle, Remy d'Auxerre voyait dans cet alphabet le symbole des éléments de la foi que l'on enseignait aux néophytes : *Quid autem per alphabetum nisi initia et rudimenta doctrine sacre intelligi convenit?* M. de Rossi pense que l'*alpha* et l'*oméga* ont été remplacés quelquefois, au moyen âge, par l'alphabet.

La cloche du logis de Fleury, curieuse par son inscription, l'est peut-être plus encore par ses caractères techniques.

La forme en est très primitive : un tronc de cône, si peu rétréci vers le haut, qu'on serait tenté de le prendre pour un cylindre; au-dessus de ce tronc de cône, pour supporter les anses, une calotte hémisphérique; au bas, un rebord presque plat, se relevant suivant un angle très obtus ⁽¹⁾.

(1) Hauteur de l'objet : 0,32 centimètres, dont 0,08 pour les anses; diamètre inférieur : 0,29 centimètres.

La cloche de Fontenaille, datée de 1202, qui est conservée au Musée de Bayeux, est d'un style bien meilleur et d'un aspect bien autrement harmonieux que notre petite cloche de Fleury, et il n'y a guère de ressemblance entre elles que sur deux points, — deux points d'ailleurs fort caractéristiques :

1° La forme hémisphérique du cerveau;

2° La façon des lettres de l'inscription.

Je dis la *façon* des lettres et non pas la *forme*.

Tous ceux qui se sont intéressés à l'art campanaire savent comment les fondeurs procèdent pour l'établissement des inscriptions et des décorations des cloches. A part quelques-uns qui se servent de caractères mobiles et de sujets détachés, nos fondeurs de cloches d'aujourd'hui sont restés fidèles (au fond) au système que leurs prédécesseurs employaient aussi bien au siècle dernier qu'il y a quatre ou cinq cents ans. Les alphabets, les chiffres, les sujets religieux, les ornements divers, destinés à figurer sur la cloche, sont gravés en creux sur des planchettes de buis. Sur ces planchettes, préalablement mouillées d'eau de savon pour empêcher l'adhérence, on applique de la cire adoucie dans l'eau tiède. On lève cette cire, qui présente en relief les creux de la matrice en buis; on découpe lettres et dessins, et on en compose des mots et des suites ornementales que l'on applique sur la partie du moule appelée la *fausse cloche*. — Inutile de rappeler que tout moule de cloche se compose de trois parties : 1° le noyau, correspondant au creux intérieur de la cloche; 2° la fausse cloche, qui occupe provisoirement la place du métal, et qui sera enlevée au moment de la coulée; 3° la chape, recouvrant la fausse cloche et formant avec le noyau les deux murailles en terre cuite entre lesquelles le métal viendra prendre la forme, qu'ont mathématiquement déterminée la tonalité et le poids désirés pour la cloche. — Une fois posées sur la fausse cloche, les lamelles de cire, qui portent en relief les lettres et les ornements, s'impriment en creux dans les couches de terre liquide dont la superposition finit peu à peu par former la chape. Le chauffage de la partie extérieure du moule fait fondre la cire, et il ne reste plus à l'intrados de la chape qu'une inscription et des motifs en creux, dans lesquels le métal se figera en relief.

A l'époque où les planchettes gravées n'étaient pas inventées, les fondeurs en étaient réduits à façonner ou à faire façonner dans la cire, comme un modelleur dans la terre, les sujets de décoration. Quant aux lettres, elles se préparaient au moyen de filets de cire minces, roulés à la main. Un bon fondeur pouvait encore arriver ainsi à composer des lettres d'une réelle élégance.



Les cloches dont les inscriptions ont été faites avec des filets de cire roulés, sont des plus rares en France. M. G. Vallier a pu explorer et publier les 1,400 cloches du département de l'Isère, sans en rencontrer une seule. Beaucoup de provinces n'en possèdent pas. Et il n'y a pas lieu de s'étonner que nous n'en ayons pas trouvé d'autre exemple en Poitou que la petite cloche de Fleury.

La curieuse cloche de Moissac, datée de 1273, qui a été dessinée par Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture*, présentait deux inscriptions : l'une faite à l'aide de filets roulés à la main, l'autre faite à l'aide de la planchette gravée. C'était un spécimen de transition. La cloche de Fontenaille, datée de 1202, et figurée notamment dans l'*Abécédaire* de Caumont, présente au contraire uniquement des lettres faites de filets roulés. — Il semblerait donc bien permis de placer notre petite cloche antérieurement à celle de Moissac. Néanmoins il ne faut pas oublier qu'il y a eu de tout temps des artistes en retard sur leur époque. Les retardataires ont été particulièrement nombreux parmi les fondeurs de cloches, dont les procédés se transmettaient presque exclusivement de père en fils. L'usage de la planchette gravée n'a pas dû devenir immédiatement universel. — Dans ces conditions, il est difficile de savoir si notre plus ancienne cloche poitevine remonte réellement au ^{xiii}^e siècle, ou seulement au ^{xiv}^e. Il y a cependant plus de probabilités pour le ^{xiii}^e.

Après la cloche de Fleury, la plus vénérable en date de nos cloches poitevines est celle qui est aujourd'hui conservée, comme timbre d'horloge, à l'Hôtel-Dieu de Poitiers, et qui provient vraisemblablement de l'ancienne église Saint-Léger de la même ville.

Cette fois nous sommes en présence d'une inscription établie à l'aide de la planchette gravée. Et si la cloche de l'Hôtel-Dieu de Poitiers remonte, elle aussi, à une époque, dont les spécimens campanaires sont devenus très rares, elle n'est plus dans la note archaïque de sa sœur de Fleury. Elle appartient par sa facture, au système qui caractérise toutes les cloches du ^{xv}^e au ^{xviii}^e siècle et qui n'a été que perfectionné par nos fondeurs contemporains.

Comme celle de Fleury, la cloche de l'Hôtel-Dieu de Poitiers n'est pas datée. Son inscription, qui par la forme des lettres se rapporte à l'épigraphie du ^{xiv}^e siècle, se réduit à deux noms de saints :

+ : S LEGER + : S : IAME :  

Si le nom de saint Léger indique le vocable de l'église, il est assez

admissible que saint James désigne le patron du personnage, évidemment anglais, qui fut le parrain de la cloche en question. Ce parrain, serait-ce le sénéchal de Poitiers, James d'Andley, qui mourut en 1369 ?

Les textes historiques contiennent des renseignements sur plusieurs cloches poitevines du ^{xiv}^e siècle, aujourd'hui disparues. Nous citerons celles qui furent fondues en 1387 et 1396 pour les horloges municipales dont le célèbre duc Jean de Berry avait doté les villes de Poitiers et de Niort.

Le nom du fondateur du timbre de l'horloge de Niort (1396) n'a pas encore été retrouvé. — Quant au timbre de l'horloge de Poitiers, il fut fondé en 1387 par un *saintier* parisien, Jean Osmond, qui se fit aider par Colin Hanry, fondateur à Ruffec. Le dossier de l'opération existe aux Archives municipales de Poitiers.

La cloche d'Osmond et d'Henry fut cassée huit ans plus tard par des marteaux trop pesants. On confia le soin de la refondre à Guillaume de Roucy, qui signa son œuvre : *construxit Guillelmus de Roucy, habitator ville Cantuantis*. Telle est du moins la lecture des officiers municipaux qui transcrivirent l'inscription en 1787. Avec quelle localité identifier ce nom de *ville Cantuantis*? Les érudits particulièrement compétents en matière de géographie historique, que nous avons consultés, n'ayant pu résoudre le problème, nous nous sommes décidés à admettre que *Cantuantis* était une lecture inexacte. On peut être bon conseiller municipal et mal copier une inscription du ^{xiv}^e siècle. Peut-être y avait-il dans le mot une interversion de lettres, ou une lettre employée à la place d'une autre, comme il s'en présente si fréquemment dans l'épigraphie campanaire. En tenant compte, d'une part, des confusions que peuvent produire les ressemblances de lettres, d'autre part, des abréviations en usage à cette époque, il nous paraît très possible de restituer *villæ Calvimontis*. Notre fondateur aurait alors été un habitant de Chaumont-la-Ville « en Lorraine » (auj. encore Chaumont-la-Ville, Haute-Marne), et il se trouverait être le plus ancien des fondateurs lorrains, dont nous avons constaté la présence en Poitou.

La Lorraine était autrefois pour l'art campanaire ce qu'était Limoges pour l'orfèvrerie, c'est-à-dire plus encore que ne furent Rouen ou Nevers pour la faïencerie, et les Flandres, Aubusson, ou Tours pour la tapisserie. Les Flamands avaient eux aussi une renommée pour la fonte des cloches, mais ils n'atteignaient pas la célébrité des Lorrains.

En indiquant sa patrie sur le timbre du gros horloge de Poitiers, Guillaume de Roucy ne faisait, sans doute, pas autre chose que ce qu'avait fait, à la fin du XII^e siècle, *Alpais Lemovicarum*, pour le magnifique ciboire conservé au Louvre, et ce que devaient faire plus tard bien d'autres de leurs compatriotes. Pas plus au moyen âge qu'aujourd'hui on n'oubliait ce qui pouvait étendre la notoriété d'un produit et en augmenter la valeur.

Les fondeurs de cloches lorrains se retrouvent non seulement dans toutes nos provinces françaises, — en Poitou, en Saintonge et en Anjou, aussi bien que dans l'Île-de-France, — en Normandie et en Bretagne, aussi bien qu'à Toulouse, — mais encore à l'étranger, en Italie, en Hollande, etc.

Au XV^e siècle, nous ne pouvons citer pour le Poitou aucun nom de fondeur, dont l'origine lorraine nous soit connue *avec certitude*, mais il est assez supposable que Jacquemin Menestrel, dont il a existé une cloche, jusqu'en 1876, à l'église de Veniers, près Loudun, était un « maître fondeur du pays de Lorraine », tout comme le Jean-Baptiste Menestrel, fondeur du roi, qui travailla en Anjou et en Touraine, au XVIII^e siècle.

Cette cloche de Jacquemin Menestrel avait été fondue en 1435. Son inscription comprenait, en outre de la date, du nom du fondeur et d'une invocation à Jésus et à Marie, les trois mots : *Vox Domini sonet*, qui sont le début d'une des plus intéressantes formules usitées dans l'épigraphie campanaire.

On sait que dans la croyance populaire d'autrefois, croyance qui n'était d'ailleurs que l'écho de la liturgie, l'une des vertus des cloches était d'écarter les tempêtes, les grêles, etc. — Au XII^e siècle, au monastère de Ligugé, près Poitiers, la cloche dite de saint Martin qui guérissait à l'occasion, *interdum*, du mal de tête et du mal de dents, écartait toujours, *non plerumque sed jugiter*, les tempêtes et les ravages de la foudre.

La formule de la cloche de Veniers doit se compléter, comme sur la cloche de Sacourvielle (Haute-Garonne) : *Vox Domini sonet* (ou *sonat*) *quæ tempestatem fugat*. Dans bien des cas, de même que pour cette autre formule également protectrice contre l'orage : *mentem sanctam, spontaneum honorem Deo et patriæ liberationem*, les fondeurs ne mettaient que les premiers mots du texte. La cloche de Balanzac (Charente-Inférieure), que l'on a datée du XII^e siècle, mais qui ne remonte pas au-delà du XIV^e, porte une variante : *Vox Domini sonus*.

Parmi les fondeurs autres que Jacquemin Menestrel ayant travaillé en Poitou au xv^e siècle, il n'y en a qu'un dont les documents nous fassent connaître la patrie, c'est Étienne Bouchard, fondeur de cloches et d'artillerie à Tours, qui fournit en 1428 une cloche « pour sonner les aumônes de la ville » de Poitiers. Cette cloche a disparu, nous ignorons à quelle époque.

Nous pouvons citer actuellement pour le Poitou neuf cloches du xv^e siècle. Des quatre que possède le département de la Vienne, trois sont signées. La plus importante et la plus belle est certainement celle de l'ancienne Université, à l'église Saint-Porchaire de Poitiers. Elle fut fondue en 1451 par Adam de Roucy, le fils probablement du Guillaume de Roucy, *habitor ville Cantuantis*, que nous avons cité plus haut.

Adam de Roucy eut pour collaborateur Esthevenot, *alius* Thevenot Bechery ou Bicheri, dont le nom se retrouve, en 1409, sur la cloche provenant de l'église Saint-Jacques de Châtellerault, aujourd'hui au village de Bourg-Archambault, et en 1450, sur la cloche de Cissé, près Poitiers. Pour la fonte de la cloche de Saint-Jacques de Châtellerault, Bechery s'associa avec Colas Vovri ou Voury.

Deux autres noms de fondeurs nous sont encore parvenus pour le xv^e siècle : Méry Ferron, qui travailla en 1444 pour une aumônerie de Niort, et Gallois, qui fit, en 1466, la belle cloche de l'église Notre-Dame de Fontenay.

Avec le xvi^e siècle, le nombre des cloches ayant survécu augmente considérablement. Nous pouvons en citer vingt-quatre, dont douze pour le département de la Vienne. Nous avons également trouvé des renseignements sur une trentaine d'autres cloches du même siècle, aujourd'hui disparues.

Ces cinquante et quelques cloches nous donnent une dizaine de noms de fondeurs, dont six seulement avec l'indication de leur pays d'origine ou de résidence. Un venait de Lorraine, Claude Bugeau; — un autre venait de Tours, Gédéon Béguin; — deux habitaient Niort, Nicolas Moré et Nicolas Novion; — un autre habitait Loudun, Jean Gandon; — un autre était de Champdeniers (dans les Deux Sèvres), Desfrancs.

Les cloches poitevines du xvi^e siècle, les plus intéressantes au point de vue historique, sont celle de l'église de Fontenay-Rohan-Rohan, riche en reproductions de seaux (1537), et celle de l'hospice d'Oyron,

provenant du célèbre monastère de Fontevrault et fondue par les soins de l'abbesse Éléonore de Bourbon (1589)⁽¹⁾.

Au point de vue paléographique, il faut citer, — parmi celles dont les inscriptions sont en caractères gothiques, la plus ancienne des cloches de Pongnes (1542), œuvre du fondeur J. Guillote, — parmi celles dont les inscriptions sont en caractères romains, les trois cloches de Gizay, de Marçay et de Montamisé (1583-1584), toutes trois anonymes, mais toutes trois certainement du même fondeur.

La dernière en date des cloches poitevines, à nous connues actuellement, portant une inscription en caractères gothiques est la clochette, datant de 1592, de l'ancienne chapelle Saint-Blaise de Purnon, aujourd'hui sans usage dans un coin du clocher de Purnou-Verrue (Vienne). — Nous avons rencontré, en Poitou, les caractères romains employés dans les inscriptions campanaires, dès 1542, à Pougnes. Sur cette cloche l'inscription du cerveau est en caractères gothiques, la signature du fondeur et la légende l'accompagnant sur la robe, sont en caractères romains. A Saint-Jouin-lez-Marnes, l'inscription du cerveau est également en gothique ; le nom du fondeur Perrodin, qui la suit, est en romain. — En 1571, sur la cloche de Hérisson, fondue par Jacques Tarin, toute l'inscription est en caractères romains, sauf deux lettres qui appartiennent à la gothique ronde. — Si l'on voulait essayer de préciser la date de la disparition des caractères gothiques, dans notre épigraphie campanaire, on pourrait formuler la proposition suivante : En Poitou, toutes les inscriptions de cloches connues sont en gothique jusqu'en 1581, excepté un cas en 1592 ; et toutes les inscriptions de cloches connues sont en romain, à partir de 1583, excepté la cloche de Hérisson (1571) et les signatures des cloches de Pougnes et de Saint-Jouin (1542 et 1581). — Les inscriptions des cloches de Gizay, de Montamisé, de Marçay et de Saint-Jean à Fontenay-le-Comte (1583-1584 et 1596) sont établies en caractères romains atteignant trois centimètres et demi de hauteur.

Le xvi^e siècle nous avait fourni plus de vingt cloches encore existantes ; au xvii^e siècle, nous dépassons la trentaine. — Cloches encore existantes et cloches disparues, connues par des textes, nous fournissent une vingtaine de noms de fondeurs, parmi lesquels au moins six Lorrains. L'un de ces derniers appartenait à l'importante famille des de la Paix, dont on retrouve les œuvres un peu de tous côtés : aux portes même de Paris, à Bayeux ; dans l'Oise, dans l'Aube, dans le

(¹) Voir le *Bulletin archéologique du Comité*, année 1888, p. 373.

Calvados, dans la Manche, etc. Les de la Paix ont travaillé à deux reprises, au moins, en Poitou : en 1622 et en 1719.

Au xvii^e siècle, nous ne trouvons que deux fondeurs fixés en Poitou, les Nivelet, père et fils. Ce dernier ne savait pas écrire en 1720, mais en revanche son père savait dessiner une cloche dans sa signature. Ils habitaient un petit village, entre Niort et Poitiers : Vanzay.

Le xviii^e siècle nous a fourni une centaine de cloches, dont la moitié environ encore existantes, et trente-cinq noms de fondeurs. Sept de ces fondeurs, au moins, étaient d'origine lorraine, notamment les célèbres Brocard, auxquels on doit le bourdon de la cathédrale de Poitiers (1734) et qui ont travaillé d'autre part, à Bayeux, à Rennes, à Saint-Lô, etc., — Jean-Baptiste Rigueur, fondeur du roi, qui parcourait parallèlement le Poitou et l'Anjou ; — et N. de la Paix, dont on a conservé, à Saint-Maixent, une belle cloche fondue en collaboration avec Jean-Baptiste Le Brun, le père.

Trois autres fondeurs venaient de Saumur : les Michel Moyne, père, fils et petit-fils ; — un autre était de Nantes : Fovet ; — un autre de Blois : J. Minel ; — un autre de La Rochelle : Lavouzelle. — Deux seulement étaient natifs du Poitou : Charles Aubry et Antoine Peltier. Ces derniers sont, de tous les fondeurs ayant opéré en Poitou avant la Révolution, ceux sur lesquels nous avons pu réunir le plus de renseignements.

A la fin du xvii^e siècle, les Aubry étaient établis dans le Bassigny lorrain, à Levécourt (Haute-Marne). En 1696-1697, Nicolas Aubry, qui avait voyagé quelques années auparavant en Limousin, vint travailler en Poitou.

Nicolas Aubry avait deux frères, Pierre et Louis, nés le premier en 1681, le second en 1685. — Tous trois se fixèrent, au commencement du xviii^e siècle, dans une petite localité du département des Deux-Sèvres, sur les confins de l'Anjou et du Poitou, aux Aubiers. Mais bientôt Nicolas et Louis allèrent chercher fortune plus loin. Pierre seul resta aux Aubiers. Il s'y maria en 1715 et y mourut en 1744. Charles Aubry, son fils, commença le métier de fondeur de cloches au moins dès 1734. Il conserva la marque de son père et eut toute sa vie son domicile aux Aubiers. C'est là qu'il contracta ses deux mariages et qu'il mourut en 1788. J'ai eu la satisfaction de retrouver la maison qu'il habitait. Ses descendants ont encore dans leurs papiers de famille des documents le concernant.

Charles Aubry avait épousé en 1765, la fille du syndic des Aubiers,

Antoine Peltier, qui était de sa profession aubergiste. (Ce n'est pas le seul fondeur de cloches poitevin d'autrefois, qui ait pris femme dans une maison possédant des caves bien garnies.) Antoine Peltier avait un fils, portant également le prénom d'Antoine, né en 1747. Charles Aubry initia son beau-frère à la fonte des cloches, et en bien des cas on les trouve tous deux travaillant « en société ».

Nous avons déjà rencontré, en Poitou, plus de vingt-cinq cloches, fondues par les Aubry. — Pierre Aubry, Charles Aubry et Antoine Peltier ont surtout travaillé pour des églises appartenant aujourd'hui aux départements des Deux-Sèvres, de la Vendée et de Maine-et-Loire.

En dehors des Aubry, les deux fondeurs qui ont laissé le plus de traces de leur passage en Poitou, au XVIII^e siècle, sont les Le Brun, père et fils. Nous connaissons dix cloches fondues par eux.

A l'époque révolutionnaire, les cloches prirent en masse le chemin de l'hôtel des monnaies le plus voisin. Avant d'être patriotes, nos ancêtres furent gens pratiques. Avant de penser à faire des canons, ils pensèrent à faire des gros sous. Comme l'écrivaient le 3 décembre 1791, les administrateurs du département des Deux-Sèvres, la monnaie est « essentielle aux moyens de se procurer les comestibles et autres denrées de première nécessité. »

Après la Révolution, la Lorraine recommence à nous envoyer des fondeurs : Prosper Mutel, les Martin, Thomas Henry et les frères Peigney. — A l'heure actuelle, les deux principaux fournisseurs de cloches du Poitou, les Bollée d'Orléans et du Mans, sont deux fils de fondeurs lorrains.

Parallèlement aux Lorrains, nous trouvons en Poitou, au commencement de ce siècle, cinq fondeurs d'origine saumuroise : Julienne, qui au XVIII^e siècle, avait été en relation d'affaires avec les Aubry ; — les Mabileau ; — Blandin, père et fils ; — Michel Moyne, fixé à Poitiers, depuis 1780 environ et qui y mourut en 1823 ; — et Thomas Sureau, également fixé à Poitiers, qui après avoir été « compagnon » de Michel Moyne, devint à son tour maître fondeur. — D'autres fondeurs nous venaient de Rochefort et de Nantes.

Tous fondaient généralement sur place, dans les localités ou à proximité des localités qui avaient besoin de leurs services. Les derniers exemples de cloches fondues dans ces conditions, que nous ayons constatés en Poitou, datent de 1848 et de 1849, — en 1848, à Pamproux (Deux-Sèvres), par François Peigney, qui signa de sa marque personnelle ; — en 1849, à Benet (Vendée), par le même François Peigney, qui signa de la marque de son frère Nicolas.

Les frères Peigney, qui après avoir été longtemps établis à Poitiers, étaient venus se fixer l'un à Niort, l'autre en Vendée, à Mortagne, près Cholet, sont des figures intéressantes à étudier. Leur vie nomade — et joyeuse — donne parfaitement l'idée de ce que devait être la vie des fondeurs de cloches au moyen âge et sous l'ancien régime.

Depuis la disparition des Peigney, l'art de la fonte des cloches n'est plus représenté en Poitou.

En revanche l'étude de l'archéologie campanaire commence à s'y développer, et les fondeurs eux-mêmes copient pour les archéologues les inscriptions des vieilles cloches qu'ils rencontrent (1).

(1) Pour plus de détails sur l'art campanaire en Poitou, voir Jos. Berthelé, *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou* (Melle, Ed. Lacuve, 1889, in-8°), chapitres xi à xviii, pp. 200 à 296.

Jos. BERTHÉLÉ.

NOTES INÉDITES
SUR DES ARTISTES BOURGUIGNONS

Mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes par M. Garnier,
archiviste de la Côte-d'Or.

Les documents relatifs aux anciens artistes bourguignons sont si rares, que l'on peut considérer comme une bonne fortune la découverte d'un nom ignoré ou d'un fait nouveau à ajouter à la biographie de ceux déjà connus.

La mention de la plupart des pièces auxquelles je fais allusion figure déjà dans le tome IV de l'*Inventaire sommaire* du fonds de la Chambre des comptes de Dijon. Récemment un examen plus approfondi de ces documents, à l'occasion d'une étude sur les corporations des métiers en Bourgogne, m'a suggéré l'idée de les soumettre à l'examen de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, dont les mémoires renferment déjà de curieux détails sur plusieurs de ces artistes ⁽¹⁾.

Ces documents, extraits des protocoles des notaires du tabellionage de Dijon, consistent surtout dans des contrats d'apprentissage remontant aux XIV^e et XV^e siècles.

On y voit figurer comme parties contractantes, des peintres et des sculpteurs.

La teneur de ces contrats dégagée, dans ces protocoles, de toutes les formules de chancellerie réservées pour les expéditions, est à peu près identique. Du reste, qu'il s'agisse dans l'espèce, d'un sculpteur ou d'un cordonnier, d'un chaussetier ou d'un orfèvre, les notaires de cette époque n'avaient qu'un seul formulaire et le cas échéant, ils l'appliquaient à toutes les professions.

Dans ces contrats, l'apprenti ou son père en son nom *se commende*, c'est-à-dire engage sa liberté pendant un temps déterminé entre les mains du maître ou patron. Celui-ci se substituant au père, en prend l'autorité sur l'enfant. Il l'admet à son foyer, le nourrit, l'entretient et s'engage à lui montrer son art. Sauf de rares exemples, il n'exige

⁽¹⁾ *Mémoires de la Comm. des Antiq. de la Côte-d'Or*, t. II, p. 1. Rapport de M. de Saint-Mesmin sur les restes des monuments de l'ancienne Chartreuse de Dijon.

aucune rétribution ; le temps passé à son service par l'apprenti étant considéré comme une compensation suffisante. Seulement pour les dernières années on convient d'une certaine somme donnée à l'apprenti à titre d'encouragement. De son côté ce dernier promet de servir bien et loyalement son patron, de garder son honneur, de ne point le quitter avant l'expiration du contrat, et s'il commet des dommages de l'en indemniser.

Les artistes auxquels se rapportent ces actes sont pour la sculpture Claux Sluter, l'auteur de cette merveille qu'on appelle *le Puits de Moïse*. Le contrat est du 10 avril 1393 et concerne Jean, fils de Richard Midey de Fleurey-sur-Ouche ⁽¹⁾.

Pour les peintres, en suivant l'ordre des dates :

1357, 20 octobre. Laurent le Pointre et Guillemette, sa femme, reçoivent Nicolas Berthelot, dit Morise, fils de M. Berthelot, monnoyeur à Dijon ⁽²⁾.

1359-1360, 7 janvier. Jean dit le Pareur, admet Perreaul, fils de Belin, écrivain de Dijon ⁽³⁾.

1400, 7 octobre. Arnoul et Amiot Pincornet, père et fils, passent marché avec Michel d'Angers ⁽⁴⁾.

1421, juillet - 1424, décembre. Henri Bellechose, peintre et valet de chambre du duc Philippe le Bon et Alixant, sa femme, ouvrent leur hôtel et leur atelier, successivement à Jean Chrétien, fils d'un marchand de Troyes, et à Michellet Estellin, de Cambray, qui s'intitule déjà peintre ⁽⁵⁾.

De ces six apprentis, dont le nombre serait certainement plus grand si la collection des protocoles nous était parvenue intacte, le nom de deux seulement a survécu, savoir : Jean Midey l'imagier, et Jean Perreaul le peintre.

Le compte de Guillaume Chenilly, receveur du bailliage de Dijon, pour les années 1393-1394, mentionne J. Midey de Fleurey, comme « ouvrier d'imaiges, pour avoir ouvré de son mestier avec Claux Sluter, es ymaiges, tabernacles et autres besoingnes de Monseigneur le duc, au prix de 10 gros chaque semaine ⁽⁶⁾. »

⁽¹⁾ Pièce n° 3. Fleurey-sur-Ouche, canton de Dijon (Ouest.).

⁽²⁾ Pièce n° 1.

⁽³⁾ Pièce n° 2.

⁽⁴⁾ Pièce n° 4.

⁽⁵⁾ Pièces n° 5 et 6. Pierre Verju, autre peintre inconnu, est un des témoins du contrat n° 3.

⁽⁶⁾ *Arch. de la Côte-d'Or*, B. 4411, fol. 26. M. de Saint-Mesmin dans son rapport cité plus haut, a copié ce passage, mais il le place par erreur en 1399.

Perreaul, le *pointre* de Dijon, demeurant en la rue des Grands-Champs ⁽¹⁾, ne nous est connu que par l'obligation de 7 francs d'or qu'il souscrivit le 16 novembre 1391, au profit d'Aliot, juif de Seurre, en présence et sous la garantie de J. Chateau, brodeur, son frère, et de Perrenot Laurent, pelletier ⁽²⁾.

Si des apprentis nous passons aux maîtres :

Le protocole de Guy de Corsaint, notaire à Dijon, montre à la date du 16 octobre 1391, une reconnaissance passée par Jean de Vienne, seigneur de Pagny, à Arnoul Pincornet, peintre à Dijon, d'une somme de 6 francs d'or « pour ung estandard et quatre vins petis pannonceaux de batture pour mettre en lances ⁽³⁾. »

En dehors des protocoles, le fonds de la Chambre des comptes de Dijon (B. 382), renferme sur Claux Sluter six « certificacions » de 1392-1396, données au receveur du bailliage de Dijon pour le paiement de divers ouvrages, dont il avait la direction. — Deux de ces certificats se rapportent à des réparations de serrurerie et de charpente exécutées dans la maison qu'il occupait à l'hôtel ducal. On y remarque « la reflection des huis et des fenestres des ouvreurs (ate-« liers) ; la façon de quatre gros bans de grosses pieces de bois, pour « ouvrir dessus les ymaiges et d'une grosse cebière (civière) à por-



Sceau de Claux Sluter.

« ter pierres et ymaiges. » Toutes ces certificacions sont scellées du sceau en cire rouge de Claux Sluter lui-même. Ce sceau de petite dimension (diam. 0^m,022), porte un écu soutenu par deux oiseaux aux ailes éployées et sur lequel sont gravées deux clefs en pal, dont les pannetons sont affrontés. Pour légende, on lit en tête de l'écu, en lettres gothiques : CLAVS et au bas : SLVTER ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Aujourd'hui, rue des Godrans.

⁽²⁾ Protocole de Guy de Corsaint, notaire à Dijon. B. 11309, fol. 119.

⁽³⁾ Même protocole, fol. 98. Arnoul Pincornet demeurait en 1393, rue des Forges. Rôle des mares de la ville de Dijon. B. 11488, fol. 26.

⁽⁴⁾ Copie de la certificacion du 27 décembre 1392.

« Je Claux Selustre, ouvrier d'ymaiges de Mons. le duc de Bourgoingne, cer-

Ajoutons encore ces faits ignorés de M. de Saint-Mesmin dans la notice consacrée à ce grand sculpteur.

Les fatigues supportées par Claux Sluter pour mener à bien la construction du Puit de Moïse, furent telles qu'aux alentours de la Pâque de 1399, il tomba si grièvement malade que l'on craignit pour ses jours. On lit en effet dans le compte d'Amiot Arnaut, receveur de l'œuvre de la Chartreuse pour l'année 1399 (B. 11073, fol. 80), le passage suivant qui témoigne de l'estime du duc Philippe le Hardi envers son tailleur d'images et de quelle considération il était entouré.

« A Claux Sluter, varlet de chambre, ouvrier et tailleur de ymaiges de pierres de Monseigneur, pour don à lui fait par mondit seigneur de grace especial, tant pour consideration des bons et agréables services qu'il a fait audit Monseigneur ou temps passé, fait de jour en jour, et espère que lui face ou temps avenir; en especial au monastère des Chartreux oudit Champmol où il a naguères fait et assis au milieu du grand cloistre d'icellui lieu, un grant crucifiement, ensemble plusieurs ymaiges servant à ycellui, que ordoné lui avoit esté par ledit Monseigneur. Comme pour lui aidier à supporter les granz frais et missions que dès Pasques Mil CCCIII^{xx} XIX, il lui a convenu faire continuelment en physiciens et apothicaires, à cause d'une griefve et périlleuse maladie qu'il a eue. Pour ce payé à lui par mandement de mondit seigneur. Donné à Rouen, le quatorzième jour de novembre mil CCCIII^{xx} XIX.

« Vérification de Pierre Varopel, trésorier de mondit seigneur, escripte au dos dudit mandement et quittance, donnée le III^e jour de fevrier, l'an que dessus, LX escus. »

D'autre part le compte de Guillaume Chenilly, receveur général des deux Bourgognes (1402-1403) B. 1534, fol. 54, mentionne un autre don de cent écus fait le 28 août 1402 par le même prince à Claux Sluter, son varlet de chambre et son tailleur d'images de pierre. Pour y est-il dit « les bons et agreables services qu'il lui a faiz tant en ses diz offices comme autrement fait chacun jour et espère qu'il face ou temps avenir. »

Ce fut la dernière largesse de Philippe le Hardi à son artiste

tiffie par ces présentes, que le xxvii^e jour de decembre mil CCC III^{xx} et douze, Christophe de la Mer marchant gennevois demorant à Paris, m'a delivré audit Paris, present Josset de Halle tresorier de mondit seigneur, une pierre d'albastre que mondit seigneur a fait prendre et acheter de luy pour ycelle mener en Bourgoingne pour faire ung ymaige pour sa sepulture. Tesmoing mon seel mis à ceste presente certificacion l'an et jour dessus dis. »

Scellé à simple queue de parchemin pendant.

favori. Il mourut le 27 avril 1404. Vingt jours avant, Claux Sluter, malade et fatigué, avait traité avec les religieux de l'abbaye de Saint-Étienne pour être nourri et logé au monastère moyennant une somme de 40 francs d'or⁽¹⁾. S'il réalisa son projet il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle demeure. On lit en effet, à la fin du même compte de Guillaume Chenilly, fol. 63, au milieu de notes rédigées par les gens des Comptes de Dijon, lors de la vérification du compte en 1405, la mention suivante :

« Memoire que par une certificacion de Guillaume Chenilly, receveur general, mise en la fin des lettres rendues par ce present compte, appert que ledit Chenilly a reçu caution de 110 frans de Claux Vouverne (Claux de Vouzonne), naguères retenu par Monseigneur son tailleur d'ymaige en lieu de feu Claux Seluster derrièremment trespassé, comme par lettre sur ce faite pourra apparoir. Par lesquelles ledit Claux promet de bien et loialement parfaire et assouber la sepulture de feu Monseigneur tout selon le contenu du marchié fait à feu ledit Claux Seluster et desdiz 110 fr. est ploige Gennequin Laurent. »

Reste Henry Bellechose, peintre et valet de chambre du duc. Si on en juge par un inventaire après décès dressé par la mairie de Dijon, le 20 juillet 1440⁽²⁾, Henry Bellechose qui vraisemblablement suivait la cour de Bourgogne dans ses incessantes pègrinations, était absent de Dijon lors de la mort de sa femme, Alixant, fille de Jean Le Bon, notaire, et comme on ignorait le lieu de sa résidence, la mairie avait nommé un curateur à leur fils Guillaume, demeuré chez son aïeul maternel.

Pour revenir à ces contrats d'apprentissage, objet principal de ces notes, si courts et si peu intéressants qu'ils soient au point de vue de l'esthétique de l'art, ils démontrent cependant de la façon la plus évidente, que ces peintres et ces sculpteurs, établis à Dijon, y ont formé des élèves ; que notamment pour la sculpture, Claux Sluter peut être considéré comme le chef d'une école continuée par son neveu, Claux de Vouzonne, par J. Midey et les autres sculpteurs désignés dans les comptes des receveurs généraux : noms auxquels nous ajouterons celui, inconnu jusqu'ici, de Pietre Viellart, tailleur d'images, mort en 1428⁽³⁾ ; que cette école continuée en 1442 par Jean de Dro-

⁽¹⁾ Inséré t. II, p. 69 des *Mémoires de la Commission des antiquités*.

⁽²⁾ *Archives de la Côte-d'Or*. Justice municipale de Dijon. B. 356, liasse 5, n° 6.

⁽³⁾ Pietre Viellart demeurait dans une maison faisant face à l'hôtel de la Trémouille (aujourd'hui le collège Godran), rue de l'École de droit. Des trois enfants mineurs que lui avait laissés sa femme Perrinette Parisot, fille d'un orfèvre, le puîné se nommait Claux, nom qui semble supposer qu'il eut pour parrain,

gues (Juan de la Huerta dit d'Arca), l'auteur du tombeau du duc Jean-sans-Peur, maintenue par l'auteur, demeuré inconnu, de celui de Philippe Pot, fut recueillie au xvi^e par Hugues Sambin et transmise au xvii^e à Jean Dubois, pour arriver au xviii^e à François Devosge le fondateur de notre École des beaux-arts, le maître de Rude et de Ramey.

I

Contrat d'apprentissage de Nicolas Berthelot avec le peintre Laurent.
(1357, 20 octobre.)

Bertheloz diz Morise de Saint Porcent, demorant à Dijon monnoiers, fais les convenances et paccions ensemble Laurent le pointre de Dyjon et Guillemette sa femme, telles : C'est assavoir, pour ce que li diz mariez sont tenus de tenir en leur hosteyl avec lour, Nycholas fils doudit Berthelot, dois la date de ces lettres jusques à ix ans continuelment ensuivant et advenir; et à yceli, durant ledit terme, administrer vivre de boiche, vestuere, chaucehure, draps, linges et toutes autres choses necessaires à yceli, selon l'estat de sa personne; et introduire bien et léaulment en l'art de salure, de pointure et en tous autres ars que mestier li pourront. Et pour ce, ledit Berthelot promet que li fairay demorer ledit Nycholas son fil avec les diz mariez durant ledit terme, et por icieux mariez ovrer et labourer de toutes ouvres licites et honnestes et moisnement en l'art des choses dessus dites, et à yceli son fil doner chascun an une maule cote competant à son dit fil. Et et assavoir que se li huns desdiz mariez trespassoit durant ledit terme, que ledit Nycholas demorent avec le survivant par ledit terme. (Témoins) Hugues li espiciers de Dyjon, [N.] Peleliers et Jehan li courdiers de Dyjon.

Die vigesima mensis octobris M III^e LVII.

(Archives de la Côte-d'Or. Chambre des Comptes de Dijon, B. 11, 254. Protocole de Jean d'Acey, notaire à Dijon, fol. 58.)

Claux Sluter ou plutôt Claux de Vouzonne. L'Inventaire du mobilier de P. Vielhart, dressé par la mairie de Dijon le 5 octobre 1428, ne renferme rien de remarquable. Nous en extrayons seulement ce qui est relatif à sa profession. Les outils estimés par Pietre lui-même au francs.

« Ung croison (grande croix de pierre), sur lequel on doit encore viii ix gros.

« Une ymaige de N.-D. qui n'est point parfaite, taxée 3 fr.

« Ung tabernacle de pierre taxé 11 fr.

« Huit grosses pierres d'Asnières.

(Arch. de la Côte-d'Or. Justice municipale de Dijon. B. 456, liasse 3, n^o 9.)

II

Contrat d'apprentissage de Perrean Laurent de Dijon avec le peintre Jean, dit le Pareur.

(1359-60, 7 janvier.)

Belinus Laurentii de Dyvione, scriptor, commendat Perellum ejus filium presentem et in hoc consentientem Johanni dicti Le Pareur, Dyvioni commoranti, pictori, hinc ad xiii annos ad deserviendum eidem in arte pictoris et aliis licitis et honestis; et propter hoc dictus Johannes eidem Perello per terminum victum et calciaturam ministrabit, et ipsum in dicta arte fideliter introducet. Promittens pater erga filium facere curare et procurare quod hujusmodi servicium fideliter adimplebit, alioquin omnia dampna ad respectum operariorum in predicta arte restituet, etc. Testes: dictus Ymbertus et dictus Richardus Fourcaudi de Dyvione, presbyter.

Die septima mensis januarii M CCC LIX.

(*Archives de la Côte-d'Or*. Chambre des Comptes de Dijon, B. 11, 256. Protocole de Geliot Simonet de Blaisy, notaire à Dijon, fol. 158 v^o.)

III

Contrat d'apprentissage de Jean Midey de Fleurey-sur-Ouche avec Claux Stuter, tailleur d'images à Dijon.

(1393, 10 avril.)

Jehan, filz de Richart Midey de Fleurey-sur-Ouche, de la licence et autorité de son dit père, etc., etc., se loue et commende et fait commendement de service à Claux Selustre, ouvrier, valet de chambre de Monseigneur de Bourgoigne, pour le temps et terme de cinq ans qui commenceront le premier jour d'avril derrièremment passé continuelz ensemble et à venir, pour ly servir et obéir en son mestier et en toutes autres choses licites et honnestes. — Parny ce que ledit Claux pour les diz temps et terme ly doit bailler et administrer son vivre et despens de bouche, en son hostel à Dijon et ailleurs là où il me volra tenir, et vesteure et chauceures et toutes autres choses nécessaires à son vivre selon son estal. Et en la derrière desdites v années, li doit paier et baillier à cause de salaire x frans d'or avec ses despens de bouche tant seulement pour ladite cinquième année en laquelle il li doit livrer vesture ne chausure, et li introduire en son mestier. Promettant faire son dit service bien et léalment, sans li departir de lui, etc. Obligeant corps et biens, etc. — Renunçant, etc. Tesmoins: Guillaume Grant et Jehan le grant, clercs.

Die decima mensis aprilis M^o CCC^o LXXX^o XIII^o post Pascha.

(*Archives de la Côte-d'Or*. Chambre des Comptes de Dijon. Protocole de Aleaume de Cleuleu, notaire, B. 11289, f^o 5 v^o.)

IV

Contrat d'apprentissage de Michel d'Angers, avec les peintres Arnoul et Amiot Pincornet.

(1400, 7 octobre.)

L'an dessus diz [M cccc], le septieme jour dudit mois [d'octobre]. Michelet... d'Angiers reconnoit, etc., que il se comende [et afferme] comme apprentiz à maistre Arnoul Pincornet et à Amiot son filz dudit maistre Arnoul, pointres demourans à Dijon, pour aprendre leur mestier de pointre et appartenances d'icellui dès maintenant jusques au terme et en la fin de quatre ans prouchains après et continuelmant ensuivant et avenir, pour le pris chascun an de ung franc d'or du coing, etc... — Parmy ce que lesdiz maistres Arnoul et Amiot sont et seront tenus, de lui soigner et administrer boire, mengier, vestir, chaucier et toutes ses autres necessitez convenables, bien et loyalement ledit terme durant, et icellui apprendre, introduire et enseigner en l'art et science de leur dit mestier de pointre et appartenances, et bien et diligemment comme se il estoit leur propre filz, par accord sur ce fait, etc... Dont, etc... Et parmy ce ledit Michelet doit et est tenez et a promis par son serement, etc... ses diz maistres bien et loyalment servir oudit mestier et appartenances d'icelli et obéir à eux et à leurs commandemens licites, etc., garder leur honneur, etc... Et eschiver, etc., sans soy en departir pour autres servir, etc... Se ce non rendre coux, etc... Obligeant corps et biens, etc... Renonceant, etc... Veult estre contrains par la court Monseigneur le duc et par toutes autres, etc., soubmettant, etc... Tesmoings Andrie Berthaul de Dijon, contellier, et Jehan de Champdivirs alias Chaucins.

(*Archives de la Côte-d'Or*, Chambre des Comptes de Dijon, Protocole de Berthelot Cornu, notaire à Dijon, B. 11, 350, f^o 4.)

V

Contrat d'apprentissage de Jehannin Chrétien de Troyes avec le peintre Henry Bellechose de Dijon.

(1421, juillet.)

Jehannin Chretien, filz de feu Regnault Chretien marchand, jaidis demeurant à Troyes, aigié de environ seze ans, comme il l'affirme en sa conscience, se commande et afferme dès maintenant jusques au jour de la Magdeleine prochainement venant, et dès ladite feste en six ans après continuellement suivant, à Henry Bellechose, painetre et vallet de chambre de Monseigneur le duc de Bourgoingne, et Alixant sa femme, maintenans le mestier de paintrerie, presens, etc., en la manière qu'il sensuit. C'est assavoir que lesdiz mariés sont tenus de tenir ledit Jehannin avec eux icellui terme durant, en lui administrant vivre de bouche tant seulement,

et avec ce lui donner chascun an icellui terme durant la somme de six frans monnoye courant, pièce complée pour vint sols tournois, lesquels lui seront paiez, selon ce qu'il les gaignera. Et avec ce le bien et loalment instruire et introduire de tout leur pouvoir en bonnes mours et lui aprandre le mestier de painctrie et es dépendances d'icellui. Item est accordé entre lesdites parties que ou cas que ledit Jehannin ne fera et parferay son dit service, il promet rendre et paier à icellux mariez pour chascun jour qu'il deffauldra la somme d'un franc, monnoye que dessus. Promet servir, etc... feray leur proffit, etc..., et tout ce que feray, etc... Et ne se pourra départir, etc... Et ou cas, etc... Oblige biens et corps, etc... Renonce, etc... Tesmoings : Guillaume Bonamy, broudeur et Pierre Verju, painctre, demeurans à Dijon. Signé Mathelie.

(*Archives de la Côte-d'Or*. Chambre des Comptes de Dijon. Protocole de Jean Le Bon, tabellion de Dijon, B. 11,334, fol. 16 v^o.)

VI

Contrat d'apprentissage du peintre Michellet Estellin avec le peintre Henry Bellechose.

(1424, décembre.)

Michelet Estellin de Cambray, painctre, se commande et afferme pour le terme de deux ans commencans au jour de la feste de la Nativité Nostre Seigneur prochainement venant et après continuelment suigans, à Henry Bellechose, painctre et varlet de chambre de Monseigneur le duc de Bourgogne, present et le retenant, etc., en lui administrant vivre de bouche selon son estat tant seulement et lui donner et paier pour ses peines et labeurs pour tout icellui terme la somme de soixante solz que il lui paiera par rate de temps, et lui bien et léalment monstrier et apprendre le mestier de painctrie de tout son pouvoir. Promectant, etc..., que bien, etc..., et tout ce, etc... Et ne se pourra départir, etc... Et ou cas, etc... Oblige biens et corps, etc... Renonce, etc..., Tesmoings : Jehan Le Bon de Dijon, Jehan Mathelie et Jacot Valetot de Pichanges. Signé Machefer.

(*Archives de la Côte-d'Or*. Chambre des Comptes de Dijon. Protocole de Jean Le Bon, tabellion de Dijon, B. 11,337, fol. 10.)

NOTE

SUR UNE BAGUE DU MUSÉE DE LYON

Par M. Giraud, correspondant du Comité à Lyon.

Parmi les acquisitions relativement récentes du Musée de Lyon figure une bague en bronze portant sur le chaton une inscription encadrée dans un médaillon en amande. Son caractère général et surtout son dessin épigraphique peuvent la faire remonter au VI^e siècle de notre ère. L'inscription et son triple encadrement s'enlèvent en damasquine d'or sur le fond sombre du bronze patiné de taches vert



foncé. La lecture en est fort douteuse quoique les caractères soient bien nettement dessinés. Il semble qu'on puisse, en la lisant dans le sens vertical, déchiffrer le nom *Agitus* ou *Avitus*. N'ayant rencontré dans aucun texte de cette époque le nom d'Agitus tandis que celui d'Avitus est assez fréquent, nous nous sommes arrêté à cette dernière lecture qui nous paraît vraisemblable ⁽¹⁾.

La bague du Musée de Lyon a été acquise à Vienne, en Dauphiné, à la vente d'une collection dont elle faisait partie depuis fort longtemps. Le bronze est plaqué d'or à l'intérieur; sur le renflement aplati et

(1) Nos deux savants collègues du Musée de Lyon aux lumières desquel nous avons eu recours pour cette lecture délicate ont l'un et l'autre lu : *Avitus* de préférence à *Agitus*. Nous n'insisterons pas sur l'attribution « possible » de notre bague au grand évêque de Vienne, ami de Clovis, saint Avit, n'ayant pour appuyer cette hypothèse qu'une simple coïncidence d'époque et de localité, tandis qu'au contraire la gravure douteuse de la seconde lettre qui ressemble bien plus à un G qu'à un V, nous rejette dans une incertitude devant laquelle nous nous interdisons une lecture définitive. Nous nous contenterons donc d'étudier ici la valeur archéologique du travail en laissant à des hommes d'une plus grande expérience le soin d'établir définitivement sa valeur épigraphique.

en amande très allongée de la partie supérieure, est l'inscription cernée par un triple encadrement. Les encadrements et les lettres s'élèvent en fines incrustations d'or fermement tracées. Un détail remarquable est l'encadrement intérieur formé par une série de petits annelets microscopiques d'une ténuité extrême.

L'ensemble du travail a ceci de particulier qu'il montre simultanément les deux procédés d'incrustation et de damasquine, et on peut se rendre compte, après un minutieux examen, aidé d'une bonne loupe, que l'or des deux filets extérieurs et des lettres est inscrit dans un trait creusé à l'avance, et que pour ces dernières ainsi que pour les petits anneaux de l'encadrement intérieur, il est retenu aussi par des stries irrégulières faites à la lime, ainsi que procèdent les damasquineurs orientaux et les artistes *all' agemina*. Toutefois le travail diffère du procédé de ces derniers en ce que l'artiste ne paraît pas s'être servi d'un fil tréfilé, mais d'un métal délicatement découpé sur une feuille d'or, ce que semblent indiquer les inégalités très apparentes de l'épaisseur du trait.

Il est certain que nous nous trouvons ici en présence d'une œuvre de la corporation des barbaricaires. Le mot *barbaricarius* a servi à désigner deux industries différentes : un travail de broderie d'or sur étoffe et un travail d'incrustation d'or et d'argent sur métal, notamment sur des armes. La seconde de ces deux acceptions est moins ancienne que la première; tandis que les barbaricaires brodeurs sont mentionnés par Lucrèce, Ovide et dans l'édit de Dioclétien, il nous faut descendre jusqu'aux v^e et vi^e siècles pour trouver les barbaricaires métallurgistes.

Les textes qui citent les brodeurs sur métal ⁽¹⁾ sont : 1^o la *Notitia dignitatum Orientis*, X, 45-49. Nous y trouvons sous les ordres du *Magister officiorum* quatre préposés aux *barbaricarii* : *Orientis unus*, *Asianæ unus*, *Ponticæ unus* et *Illyrici unus*; 2^o la *Notitia dignitatum Occidentis*, XI, 74-77. Cette notice nous montre trois *præpositi barbariciorum sive argentariorum*, placés sous les ordres du *comes sacrarum largitionum*. Ces *præpositi* dirigent, l'un les *barbaricarii* d'Arles, le second les *barbaricarii* de Reims, le troisième les *barbaricarii* de Trèves; 3^o la loi 1, *Cod. Just., de Excusationibus artificum*, 10, 64 (Cf. L. 2, *C. Theod., eodem titulo*, XIII, 4), qui accorde la *vacatio ab universis muneribus* aux architectes, aux médecins, ... aux *argentarii*, aux *barbaricarii*, aux *diatrerarii*, aux *ævari*, aux *fusores*,

(1) Notre savant collègue, M. A. Allmer, à l'érudition duquel nous avons de nouveau recours, a publié une étude très approfondie sur cette question dans : *Antiquités découvertes à Trion*, par A. Allmer et P. Dissard, Lyon, 1888.

etc ; 4^o la loi 7, *C. Just., de Palatinis sacrarum largitionum*, 12, 24 qui règle ainsi les *dignitates* pour les barbaricaires, après avoir réglé celles des *argentarii*: *barbaricarii centenarii num. II, epistolares num. V, formæ primæ num. VIII, formæ secundæ num. I.* — Un autre texte du Code Théodosien (10, 22) cite les *barbaricarii* comme faisant partie d'ateliers impériaux établis à Antioche et à Constantinople, et chargés de l'ornementation or et argent à faire à des casques. *Barbaricarii qui cassides et bucculas argento tegebant et deaurabant.*

Ce n'est pas souvent qu'il nous est donné d'étudier de près l'œuvre d'un barbaricaire gallo-romain, et tout en faisant nos réserves sur la personnalité illustre que celle-ci rappelle, nous devons ajouter à la beauté du travail et à sa rareté l'intérêt que présente un produit pouvant avec toute raison être attribué à l'art de notre pays. Si les bronzes qui ont vu le jour sur le sol gaulois ne sont pas rares, on n'en peut dire autant de ceux qui sont enrichis d'incrustations en métal précieux, et notre bijou présente sur une minuscule surface un spécimen de l'art de la damasquinerie et de l'incrustation comparable comme finesse et perfection de travail aux objets les plus précieux en ce genre que nous aient laissés l'antiquité et le moyen âge.

ORGUES, ORGANISTES ET FACTEURS D'ORGUES

DANS L'ANCIENNE PROVINCE DE BRIE.

Mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes par M. Lhuillier,
correspondant du Comité à Melun.

I

L'usage des orgues remonte loin. Tertullien et Ammien Marcellin en parlent; Cassiodore donne une courte description ⁽¹⁾ de cet instrument, que les Grecs nommaient hydraule et auquel, dit saint Isidore, on adapta des soufflets. Son introduction en France paraît dater de l'an 757, quand l'empereur de Constantinople envoya un orgue portatif au roi Pépin; toutefois on ne l'admit pour le culte chrétien que peu à peu et non sans difficulté, car on l'avait vu mêlé aux jeux du cirque, aux théâtres, à tout ce qui encourait la réprobation de l'Église. Les obstacles s'aplanirent grâce au parti qu'on pouvait tirer, pour la solennité des cérémonies religieuses, de cet instrument qui, de transformation en transformation, est devenu « le plus puissant, le plus magnifique, le plus varié de tous, celui dont la conception est la plus merveilleuse, l'effet le plus grandiose, l'aspect le plus imposant ⁽²⁾. »

Mais nous n'entreprenons pas ici l'historique de la vieille musique instrumentale; nous avons l'intention simplement d'apporter un contingent à cette histoire, en nous occupant en particulier de l'orgue, des organistes et des facteurs d'orgues au temps passé, dans la Brie et dans le Gâtinais, ou plus exactement dans la contrée dont on a formé le département de Seine-et-Marne.

Il est question d'orgues dans la Brie au XIII^e siècle. En décembre 1221, les officiers de Blanche, comtesse de Troyes, ayant emprisonné quelques hommes de corps de l'évêché de Meaux, l'évêque Amaury ordonna à son clergé de cesser le jeu des orgues à l'arrivée de la comtesse.

L'injonction de l'évêque, reproduite par dom Duplessis dans son *Histoire du diocèse de Meaux*, a donné lieu à des interprétations

⁽¹⁾ *In psalmum* 150.

⁽²⁾ La Fage, *Rapport sur l'orgue de Saint-Denis*.

diverses. On a prétendu qu'il ne fallait pas voir dans l'expression *suspensio organorum* une preuve de l'existence des orgues, que c'était une métaphore empruntée au psaume *Super flumina* pour exprimer la cessation des cérémonies religieuses, façon assez commune au moyen âge de protester contre les violences de l'autorité séculière.

Il faut remarquer, cependant, que le chapitre cathédral de Meaux était depuis longtemps déjà en possession d'une maîtrise ⁽¹⁾, où les élèves apprenaient surtout la musique, et que l'une des 43 prébendes servait à l'entretien des chantres, de la musique et des enfants de chœur, payés seulement à partir de la fin du xv^e siècle sur les recettes des anniversaires ⁽²⁾. On sait aussi que Gerbert avait donné des orgues, dès le x^e siècle, à l'église de Reims, dont la maîtrise devint une pépinière d'organistes pour les diocèses voisins. L'existence d'orgues à Meaux au xiii^e siècle ne doit donc pas être repoussée comme inadmissible; il est probable au contraire qu'il y en avait à cette époque où Guy, abbé de Chaalis, couvent de l'ordre de Prémontré situé à dix lieues de là, en parlait comme d'un instrument assez répandu et connu de tout le monde ⁽³⁾.

D'ailleurs l'évêque Amaury n'emploie pas précisément comme une formule consacrée le *suspensio organorum*; ainsi que le dit dom Duplessis, et que l'ont remarqué depuis d'autres chercheurs érudits ⁽⁴⁾, il invite expressément le clergé à faire taire les orgues non seulement dans la cathédrale, mais dans toutes les églises où l'on avait coutume de s'en servir : « *Organa vestra in majori ecclesia nostra, quod in aliis ecclesiis fieri præcipimus, suspendentes.* »

Nous connaissons à Provins un autre interdit, lancé en 1317 par l'archevêque de Sens, parce que la justice séculière venait aussi d'emprisonner quelques clercs ⁽⁵⁾; le prélat défend de célébrer l'office dans la ville; peu après l'official permet d'officier au château, dans la chapelle du roi, malgré l'interdit. Mais Provins — qui devait bientôt avoir des orgues — n'en possédait pas encore en 1317, et l'expression *suspensio organorum* n'apparaît pas dans l'interdit.

A la vérité, la lettre de l'évêque Amaury est un document unique pour les orgues de Meaux à cette époque lointaine. Il n'en est plus question qu'en 1353, lorsque Philippe de Vitry, l'un de ses succes-

⁽¹⁾ *Lettre du pape Adrien IV.* — M. Torchet, *Les maîtrises à Meaux.*

⁽²⁾ Dom Toussaint Duplessis, *Histoire du diocèse de Meaux*, 1731, 2 vol. in-4°.

⁽³⁾ *De musica*, ms. de la Bibl. Sainte-Geneviève.

⁽⁴⁾ Mgr Allou, M. de Longpérier, etc.

⁽⁵⁾ Félix Bourquelot, *Hist. de Provins*, 1839-1840, 2 vol. in-8° (exempl. avec notes manuscrites de l'auteur, à la Bibl. publ. de la ville de Provins).

seurs, poète et musicien, gratifie de 50 sols tournois le maître de l'orgue et les chantres de sa cathédrale pour l'antienne du samedi (1).

Ce n'est que lentement que les orgues furent introduites dans les principales églises briardes. La collégiale de Saint-Quiriace de Provins paraît en avoir eu vers 1340, puisqu'il y avait alors un organiste; celle de Notre-Dame de Melun n'en fut dotée qu'au siècle suivant par la libéralité d'Étienne Chevalier, en même temps que les fabriciens de Coulommiers en achetaient pour leur paroisse Saint-Denis. Mais c'est seulement à l'époque de la Renaissance que les mentions relatives aux orgues apparaissent un peu plus fréquentes dans les pièces d'archives.

L'instrument s'était singulièrement modifié durant cette période; il avait pris des proportions considérables, son mécanisme grossier, ses soufflets qui produisaient un mugissement comparé au fracas du tonnerre, avaient été perfectionnés, et l'on obtenait des sons soutenus, un style lié, une harmonie calme s'alliant mieux avec le plain-chant et les chœurs.

Ce qu'était exactement l'orgue primitif de Meaux, il serait difficile de le dire. Fort modeste sans doute, n'avait-il pas quelque analogie avec celui qu'on aperçoit gravé sur la pierre parmi les petites sculptures du portail principal de la cathédrale, sculptures qui remontent précisément au commencement du XIII^e siècle?

Il y a là quatre figurines de petits anges agenouillés jouant de divers instruments. Ces quatre symphonistes ont été étudiés il y a vingt-cinq ans par M. de Pontécoulant, dans un mémoire lu à la Sorbonne. « L'ange jouant de l'orgue, dit-il, fait face à gauche et ses ailes étendues couvrent le fond du tableau; il a le genou droit à terre et tient verticalement sur son genou gauche, en le maintenant du bras, un petit orgue pneumatique; les doigts de la main droite sont étendus sur les touches du clavier... L'instrument se compose d'une caisse plus haute que longue, renfermant une série de douze tuyaux, de longueur et de grosseur différentes, allant en diminuant de gauche à droite, et assujettis par une traverse oblique; il n'y a qu'un seul registre et le clavier se trouve placé en dehors et au bas de la caisse; la main gauche de l'exécutant fait agir la soufflerie adaptée par derrière... »

(1) Charte de la collection Villenave, vendue en avril 1865, accompagnée d'une bulle du pape Clément VII accordant, en 1351, quarante jours d'indulgences aux fidèles qui assisteront à l'antienne de la Vierge, chantée en la cathédrale de Meaux, le samedi après vêpres. Cette bulle a passé seule, depuis, dans plusieurs ventes d'autographes et notamment le 25 mai 1881.

Ces petites orgues portatives, les *ninfali* des Italiens, mentionnées dans l'*Histoire de saint Louis* et dans les vieux écrivains français, faisaient encore partie de l'orchestre de Monteverde en 1607, pour soutenir les voix dans la partition de son opéra d'*Eurydice*.

Depuis le xiv^e siècle pourtant, l'orgue à pédales inventé par le Brabançon Louis van Vaelbeke s'était répandu ; mais suivant Viollet le Duc, il ne paraît pas qu'on ait fait usage des grandes orgues avant la fin du xv^e siècle. On ne se servait, dit-il, que d'instruments de dimensions médiocres qui pouvaient être renfermés dans des meubles posés dans les chœurs, sur les jubés ou sur des tribunes destinées à contenir à la fois les orgues, les chantres et les musiciens.

Quand on eut l'usage des grandes orgues, on leur donna quatre ou cinq claviers plus maniables qu'auparavant, le premier correspondant à un petit orgue dit positif, avec une soufflerie moins difficile à mettre en mouvement et des pédales doublant les ressources de l'instrument.

Est-ce un spécimen de ce genre que possédait en 1612 le couvent de Fontaine-les-Nonnes, au diocèse de Meaux, lors de la profession monastique d'Antoinette de Beauvais ? Le procès-verbal de cette cérémonie constate que Messire Philippe Lamesson, chanoine d'Oissey, « a sonné les orgues », et que le *Veni creator* fut chanté par les religieuses soutenues par l'organiste. On entretenait un souffleur, qui reçoit en 1612 une gratification de 10 livres.

Douze ans plus tard, l'instrument qui se trouvait dans la cathédrale de Meaux fut remplacé par les grandes orgues que nous y voyons de nos jours. La tribune, reposant sur une arcade jetée d'un pilier à l'autre, au-dessus de la principale entrée, date de la même époque ; elle est décorée de compartiments simulant une galerie, avec des frises de feuillage et une élégante balustrade de style flamboyant. C'est Valeran de Héman, le plus habile facteur du temps de Louis XIII ⁽¹⁾, qui a fait et mis en place, en 1627, ces orgues à quatre claviers, réparées depuis à maintes reprises, mais dont les connaisseurs appréciaient dès les premiers temps la perfection, pour le mécanisme aussi bien que pour le nombre, la sonorité et la puissance des jeux ⁽²⁾.

Alors qu'on augmentait de tous côtés les orgues de pédales, de trompettes et d'autres jeux nouveaux, celles de la cathédrale devaient

⁽¹⁾ Dom Duplessis, *Hist. du diocèse de Meaux*. — Mgr Allou, *Notice sur la cathédrale de Meaux*.

⁽²⁾ En 1835, on a placé dans le chœur un orgue d'accompagnement, installé aux frais de l'Etat par les frères Claude, facteurs de Paris ; il a coûté 10,000 fr.

être aussi complètes que possible. Le positif eut nasard, tierce, crémone, hautbois et basson, bourdon de huit pieds, pédales de quatre et seize pieds, pédales de clairon, de trompette, de bombarde, flûte de récit, prestant, doublette, bourdon et cornet de récit. Les grands jeux se composaient comme aujourd'hui de bourdon de quatre et de seize, tierce, cymbale, deux trompettes, flûte d'écho, bourdon d'écho, cornet, deux flûtes, prestant, doublette, clairon, fourniture, voix humaine et trompette d'écho.

Au chant religieux d'autrefois, simple et essentiellement mélodique, était venue se joindre l'harmonie ; l'Église avait accueilli la grande musique « pour ranimer les fidèles tombés en langueur ou relever à leurs yeux la magnificence de Dieu, quand leur froideur a eu besoin de ce secours ⁽¹⁾ ». Longtemps languissante et embarrassée des lourdes chaînes du plain-chant, la voix de l'orgue acquérait une vigueur inconnue au moment où Lulli inaugura la musique dramatique. Les progrès de cet art devaient être incessants : « Il y a de nos jours, écrivait Voltaire, mille personnes qui savent la musique pour une qui la savait du temps de Louis XIII, et l'art s'est perfectionné dans la même proportion... ⁽²⁾. »

Aux deux derniers siècles, en effet, on se comptait aux sons dévotieux de l'orgue ; ce ne sont plus seulement les célèbres abbayes de femmes du Lys, de Chelles, de Jouarre, de Faremoutiers, et quelques églises privilégiées de la Brie qui s'en trouvent dotées ; il y en eut dans les villes et les bourgs et jusque dans de modestes villages, — à Valence, à Thieux, à Chevry-en-Sereine, à Voulx, à Bassevelle, à Valjouan, qui n'est plus qu'un simple hameau, — à Andrezel, à Chevry-Cossigny, à La Chapelle-Gauthier, où les tribunes d'autrefois sont encore debout.

Dans certaines localités, les seigneurs donnent des orgues importantes : à Moret, c'est la marquise de Vardes ; à Mitry, le cardinal de Richelieu, possesseur du château de Bois-le-Vicomte ; ailleurs, on recueille celles que les grandes églises du voisinage trouvent insuffisantes et font remplacer : c'est ainsi que le village d'Andrezel eut l'orgue de Champeaux, que Dammarie eut celui du couvent du Lys.

Bon nombre de ces instruments ont disparu avec le mobilier des abbayes et des églises, enlevé ou vendu nationalement à partir de 1791. Parmi les orgues qui sont restées en place, — une douzaine tout au plus sur quarante ou cinquante, — il en est quelques-unes

⁽¹⁾ Bossuet, *Maximes et réflexions sur la comédie*.

⁽²⁾ *Le siècle de Louis XIV*.

recommandables par leur valeur harmonique, à Meaux, à Saint-Aspais de Melun, à Mitry ; d'autres, hors d'usage, n'offrent d'intérêt qu'en raison de leur archaïsme ou par l'ornementation des buffets sculptés.

II

Puisqu'il y avait, dans les deux derniers siècles, un plus grand nombre d'églises pourvues d'orgues qu'il n'en subsiste aujourd'hui, on ne doit pas s'étonner de la multiplicité des organistes pendant la même période. Formés dès longtemps dans les maîtrises, où la musique marchait de front avec l'instruction grammaticale et la primait toujours, les élèves musiciens s'étaient répandus un peu partout. Sous Louis XIV les artistes des cathédrales et des abbayes s'appliquaient encore à se préparer des successeurs ; ainsi Louis et François Couperin, nés à Chaumes en Brie, en 1630 et 1632, profitèrent des leçons de l'organiste qu'entretenait le couvent des Bénédictins de leur village, avant d'aller se perfectionner à Paris, où ils devaient briller comme organistes à Saint-Gervais, professeurs de clavecin et compositeurs. Un troisième frère, — Charles Couperin, — né aussi à Chaumes, en 1638 ⁽¹⁾, débuta de même, suivit la même carrière, et la descendance de cette famille a soutenu pendant un siècle et demi la réputation des aînés, — réputation que partagea un autre enfant du même village, Nicolas-Gilles Forqueray, né en 1702, tour à tour organiste à Saint-Merry, aux Saints-Innocents, à Saint-Laurent, à Saint-Séverin, et qui revint mourir à Chaumes le 22 octobre 1761 ⁽²⁾.

Aussi bien dans les abbayes que dans les modestes églises de notre province, l'organiste était médiocrement rétribué ; ses gages étaient variables et basés sur les ressources dont on disposait : à Chaumes,

⁽¹⁾ Les registres paroissiaux de Chaumes ne remontent pas assez loin pour permettre d'y relever les actes de baptême des deux premiers frères, mais voici celui du troisième : « Le samedi neufviesme jour du mois d'avril 1638 fut baptisé Charles, fils de Charles Couperin et de Marie Andry, ses père et mère ; son parrain M. Charles Bourdin, m^d, et sa marraine Barbe Andry, dem^t à Chaumes. Signé : Broichot, curé. »

L'organiste Charles Couperin épousa Marie Guérin, à Paris, paroisse Saint-Gervais, le 20 février 1662. Son frère François s'est marié deux fois : le 25 juin 1662, paroisse Saint-Louis-en-l'Île, à Marguerite Joutteau, et vers 1675 à Louise Bongard (Voir le *Dict. biog. et crit.* de Jal).

⁽²⁾ Registres paroissiaux de Chaumes. — Il était fils de Gilles Forqueray, hôtelier. Le célèbre Nicolas Séjan, neveu de sa femme, était son élève.

sous Louis XV, on payait 200 livres par an, à Brie-Comte-Robert 324 l., tandis qu'à Rozoy, à Nangis et ailleurs la rétribution était de 30 à 40 l.

A la cathédrale de Meaux, où l'emploi était plus laborieux, mieux rétribué et partant plus recherché, les gages fixes ne dépassaient pas 800 l. à la veille de la Révolution⁽¹⁾; il est vrai que les services particuliers, « les jeux extraordinaires de l'année », comme on les appelait, donnaient droit à divers émoluments. D'après des notes manuscrites laissées par le chanoine Rochard, la cérémonie de réception d'un de ses confrères en 1778 a coûté 255 l. 4 sols, comprenant 9 l. pour les musiciens, 3 l. pour l'organiste et 30 sols pour le souffleur.

L'organiste pouvait aussi donner des leçons de musique au dehors, mais dans les petites localités cette ressource était illusoire; il exerçait souvent la profession de maître d'écriture; tels étaient à Melun, Laurent Bourgoïn et, plus tard, Thomelin; à Fontainebleau, les Dutemple; à Nemours, les Forment; à Moret, les Lacourcelle.

Ajoutons qu'il jouissait parfois de privilèges comme l'exemption de certaines taxes ou du logement des gens de guerre; ainsi Laurent Bourgoïn venant s'établir à Melun en 1662, « à la prière des habitants, » présenta requête pour être exempté de tailles « selon l'usage des villes bien policées »⁽²⁾.

Quant au choix de l'organiste, il était laissé à la discrétion du curé et des fabriciens, et il semble qu'on prenait rarement le soin de rédiger une sorte de traité, comme on en trouve dans les registres des paroisses pour l'installation des maîtres d'école. C'est par exception que le 26 mars 1670 un engagement est passé devant notaire, à Fontainebleau⁽³⁾, « pour toucher et jouer de l'orgue à l'église Saint-Louis », nouvellement érigée en paroisse. On se contentait ordinairement d'un certificat ou de la recommandation d'un artiste connu, pour admettre un organiste. A la cathédrale de Meaux, où les concurrents ne faisaient pas défaut, les choses se passaient avec plus de solennité; il y avait concours pour les emplois distincts de maître de musique et d'organiste, et c'était l'occasion d'une fête symphonique. Aussi cette église compte-t-elle, parmi les titulaires des deux emplois, des artistes qui ont marqué leur passage et laissé des souvenirs. Sans remonter jusqu'à Jean Bluteron⁽⁴⁾, contemporain de Louis XII, ni

(1) Arch. de Seine-et-Marne, G. 47.

(2) Arch. de Seine-et-Marne, Election de Melun, C. 111.

(3) Minutes de l'étude Weber, à Fontainebleau.

(4) Arch. de Seine-et-Marne, G. 40.

même à Didier Leschenet, compositeur, chantre de la chapelle du roi, — organiste, chancelier et chanoine de Meaux en 1580, après avoir tenu les orgues à Saint-Quentin, — on peut citer Michel Tellier, André Péchon, grands chapelains, organistes et maîtres de musique de 1650 à 1682 ; Jean Doré, ancien officier de la reine-mère, mort à Meaux le 15 septembre 1687 et remplacé par son fils, Louis Doré, enlevé à trente ans, le 30 novembre 1689 ; Pierre Tabard, puis le maître de chapelle Goupillet, que Bossuet fit passer à la chapelle du roi, où il ne brilla guère ⁽¹⁾. Vinrent ensuite Cuvignon, Modin, le chanoine Sébastien de Brossard, organiste, maître de chapelle et compositeur, mort à Meaux le 10 août 1730, auteur du premier dictionnaire de musique qu'on ait publié ⁽²⁾.

Parmi les contemporains et les successeurs de Brossard se placent : les maîtres de musique J.-L. Bordier ⁽³⁾, Lévasseur de la Roche, grand chapelain, l'abbé Hérissé, directeur de la maîtrise (1758-1778) et l'organiste Bibault, — un aveugle qui était l'un des bons élèves de Daquin.

On ne se contentait pas des orgues pour les solennités ; le bas-chœur de la cathédrale comprenait, outre les enfants entretenus, quatre contrebasses et quatre instrumentistes divers. On y ajoutait même assez fréquemment des musiciens du dehors. Le 27 juillet 1728, par exemple, au passage de la duchesse de Bourbon, le maître de musique Bordier avait dirigé l'exécution d'un motet et organisé un concert pendant le dîner de la princesse ; gratifié de 10 louis d'or ou 240 l. à cette occasion, il entendait payer les violons sur le pied de 3 l. ou même de 30 sols, comme en d'autres circonstances ; mais ceux-ci, — les frères Postolle, Berthe et Isaac Grou, — l'appelèrent devant le bailliage du chapitre et Bordier dut compter à chacun six livres.

Plus tard, l'abbé Hérissé profita de l'usage d'introduire des musiciens étrangers à l'église pour faire entendre à Meaux plusieurs de ses compositions. Le 9 mai 1772 il donna un *Te Deum*, avec accompagnement d'orgue et d'instruments à cordes, chez les religieuses de

⁽¹⁾ M. Torchet, *Un concours musical au XVII^e siècle* (Bull. de la Soc. d'archéologie de Seine-et-Marne, t. IV, p. 187.)

⁽²⁾ Son épitaphe existe dans la cathédrale.

⁽³⁾ Nous ne connaissons pas le taux des appointements du maître de musique ; nous savons seulement qu'en 1725 le chanoine Ant. Laurent a légué à l'école capitulaire de Meaux la somme nécessaire pour augmenter de 250 livres la rétribution de ce maître, en faveur de l'instruction des enfants de chœur. — Dom Duplessis, t. II, p. 446.

la Visitation qui fêtaient la canonisation de sainte Chantal. Le 3 août de l'année suivante, pour la fête de saint Étienne, il réunit à la cathédrale un groupe d'artistes émérites ; l'abbé Dugué, maître de musique de Notre-Dame de Paris, était là avec le célèbre Giroust, de l'église des Saints-Innocents. Hérisse fit chanter une messe de sa composition, et dans l'après-midi un motet qui avait été couronné à Saintes (1^{er} fév. 1770). Le lendemain, les dilettantes se retrouvèrent au service célébré à la mémoire de l'abbé Tartereau de Mareuil, grand chantre ; on entendit une messe de Dugué, et Giroust fit chanter un de ses *De profundis*, déjà apprécié au concert spirituel et à la chapelle du roi. Cinquante musiciens avaient été rassemblés pour la circonstance ; les récits étaient chantés par Larsonnier, Féray, Borel (de Paris) et Hazard (de Meaux), les chœurs, l'orgue et l'orchestre produisirent un grand effet ⁽¹⁾.

En 1779, la place de maître de musique restait vacante et bientôt Bibault disparut à son tour. L'année suivante les deux emplois étaient dévolus, l'un à J. François Pépinault, l'autre à Ch.-François-Denis Boutroy, excellent élève de Forqueray. Pépinault eut aussitôt pour successeur l'abbé Guignet (1781) ⁽²⁾ ; quant à l'organiste Boutroy, décédé en 1789, il fut remplacé par son fils, puis par sa petite-fille, M^{me} Foucques, qui a tenu l'orgue de la cathédrale jusqu'en 1849.

Nos archives briaardes, les mémoires manuscrits de nos bibliothèques, sont fort pauvres de renseignements sur le sujet que j'ai essayé d'aborder ; on n'y rencontre guère que des mentions succinctes ; et cependant, tels qu'ils sont, ces renseignements précisent l'époque de l'existence d'orgues dans quelques églises, indiquent des dépenses de construction ou de réparation, font connaître des noms d'organistes et parfois aussi le taux des gages attribués à leur emploi. Aussi ai-je cru devoir grouper ici les notes que j'y ai relevées, sans revenir sur ce que j'ai dit à propos des orgues de Meaux. Il m'a paru qu'on aurait tort de les négliger et de laisser ces matériaux épars, l'histoire de la musique dans nos provinces étant encore un champ à peu près inexploré.

⁽¹⁾ *Almanach histor. de Meaux pour 1774.*

⁽²⁾ L'abbé Guignet composa, pour les fêtes patriotiques de la Révolution, la musique d'un *Hymne aux Meldois* ; il devint ensuite curé de Nanteuil-lès-Meaux.

Joseph-Denis Doche, compositeur, mort à Soissons en 1825, avait été enfant de chœur à Meaux et élève de Guignet.

Provins. — Si la cathédrale de Meaux a possédé réellement des orgues au XIII^e siècle, Provins est, par ordre de date, la seconde ville de la Brie qui en fut dotée. L'abbé N. P. Ythier, auteur de volumineux manuscrits sur l'histoire locale, rapporte d'après les anciens comptes de la collégiale de Saint-Quiriace, qu'en 1340, l'organiste recevait une rémunération de 30 sols pour l'année ⁽¹⁾.

Comme à Meaux, on adjoignait à l'orgue des violons et d'autres instruments. A partir de 1381, date du dépôt des reliques de saint Thibaut dans l'église de Saint-Quiriace, des ménétriers accompagnaient la procession de ces reliques qui avait lieu chaque année le 31 juillet, et ils recevaient cinq sols de gratification ⁽²⁾. Cet usage d'appeler des musiciens se perpétua : à la mort de Henri IV, le clergé provinois célébra le 29 mai 1610 un service solennel, et le trésorier du chapitre inscrit en dépense : 30 sols « pour faire boire quelques-uns qui ont aidé à faire la musique » ⁽³⁾. Quatre ans après, le 9 février 1614, à la réception de Robert de Harlay, baron de Montglat, nommé gouverneur de la ville, il y eut messe solennelle, et le chapitre paya 40 sols aux musiciens, plus 16 sols tant à l'organiste qu'au sonneur ⁽⁴⁾.

Le vieil orgue de Saint-Quiriace, transformé sans doute depuis longtemps, périt à la suite d'un incendie survenu le 17 août 1662. Le feu pourtant l'avait épargné, mais la toiture de l'église et des fragments des voûtes s'étaient effondrés laissant debout le pignon de la façade ; ce pignon s'éroula quelques jours après, entraînant d'autres parties de voûte qui écrasèrent le jubé et les orgues ⁽⁵⁾. Au bout de trois ans, le 2 août 1665, on célébrait la fête de la restauration de l'église et le sieur Marchand touchait le nouvel orgue.

Une autre église de Provins avait aussi ses orgues ; c'est Saint-Ayoul, prieuré conventuel tenu en commende pendant une longue période par des membres de la famille Du Caurroy, de Gerberoy en Picardie. Le premier d'entre eux, installé en 1571, est Eustache Du Caurroy, musicien compositeur, qui abandonna son bénéfice à un

⁽¹⁾ *Hist. ecclésiastique de Provins*, ms. de la Bibl. publ. de cette ville, t. XIV bis.

⁽²⁾ Félix Bourquelot, *Hist. de Provins*, t. II, p. 40.

⁽³⁾ *Ibid.*, t. II, p. 201.

⁽⁴⁾ Arch. municipales de Provins. — Émile Lefèvre, *Éphémérides provinoises*.

⁽⁵⁾ Procès-verbal dressé le 26 août 1662 ; ms. de la Bibl. de Provins. — Félix Bourquelot, *Hist. de Provins*, t. II, p. 235.

de ses parents ⁽¹⁾ pour être attaché à la chapelle du roi, aux gages de 200 écus ; il était surintendant de la musique de Henri IV depuis 1597 quand il mourut, à Paris, le 7 août 1609. L'épithaphe que lui consacra le cardinal Du Perron nous apprend que l'Europe l'admirait comme un des plus excellents musiciens de l'époque.

C'est Eustache Du Caurroy qui fit établir le premier jeu d'orgue de Saint-Ayoul, achevé au mois de décembre 1577, par le frère Hilaire, cordelier de Notre-Dame-en-l'Île à Troyes et prieur de Joisselle-lès-Sézanne. Ce constructeur y avait travaillé pendant sept mois, et, d'après le chroniqueur Claude Haton ⁽²⁾, il reçut 800 l. pour sa peine et pour avoir fourni le plomb, l'étain, les soufflets. La menuiserie et la serrurerie coûtèrent en outre 540 l. Le tout a été payé tant au moyen d'un legs spécial qu'avec des dons recueillis par les marguilliers et par Claude Haton lui-même, alors clerc de Saint-Ayoul.

Du Caurroy avait choisi pour organiste un Frison nommé Dominique Fantastic.

Quant au frère Hilaire, il était réputé dans la contrée ; c'est à lui que Jacques Amyot s'était adressé pour construire les orgues de sa cathédrale d'Auxerre. Mais l'instrument de Provins fut négligé et resta dans l'abandon pendant une centaine d'années ; en 1752 seulement, les religieux de Saint-Ayoul songèrent à le rétablir : on fit marché moyennant 1300 l. avec un ménétrier de la ville nommé Clément, expert pour les orgues, qui termina son travail au mois de décembre suivant. Le nouvel instrument fut « étrenné » le samedi 3 février 1753, au baptême d'une fille du maître maçon Pierre Guillard ⁽³⁾.

Avant de quitter Provins, ajoutons qu'il en existait encore chez les Bénédictines de Champ-Benoist, transférées dans cette ville ⁽⁴⁾, et au couvent des Jacobins. Le dernier organiste des Jacobins, Guillaume André Clément, religieux né à Provins le 27 octobre 1744 ⁽⁵⁾, était un neveu du ménétrier qui restaura les orgues de Saint-Ayoul et que nous retrouverons à l'œuvre à Montereau-faut-Yonne.

⁽¹⁾ Un Du Caurroy était encore prieur de Saint-Ayoul en 1662 ; il résigna aussi son prieuré en faveur d'un de ses frères, chanoine de Beauvais.

⁽²⁾ *Mém. de Cl. Haton, curé du Mériot*, édités par Félix Bourquelot, dans la *Collection des documents inédits sur l'hist. de France*, p. 914.

⁽³⁾ Notes manuscrites de Nicolas Billate. Collection de l'auteur.

⁽⁴⁾ Arch. de Seine-et-Marne, 1 Q. 1591. Inventaire dressé au couvent de Champ-Benoist le 26 juillet 1790.

⁽⁵⁾ Arch. de Seine-et-Marne, H, 456.

Melun. — La collégiale Notre-Dame de Melun a été dotée d'orgues vers 1460 par Étienne Chevalier, Melunais, conseiller-maitre des comptes de Charles VII, ambassadeur, trésorier de France, dont les libéralités permirent aussi de restaurer l'église (1).

Un autre compatriote qui a noté des hymnes et des chants religieux au milieu du XVI^e siècle (2), Pierre Certon, a dû s'exercer sur cet instrument lorsqu'il était chanoine de Notre-Dame de Melun, avant de devenir maître des enfants de chœur à la Sainte-Chapelle de Paris.

L'orgue donné par Étienne Chevalier figure encore dans l'inventaire du mobilier des églises dressé en 1790 (3) ; il disparut deux ans après quand Notre-Dame fut convertie en magasin à fourrage. En 1840 on l'a remplacé par un faux orgue.

Les noms des musiciens attachés à cette église ne sont pas connus avant 1590. Jean Chasteau était alors organiste (4) et son emploi passa à ses descendants ; l'un d'eux, Pierre Chasteau, par un contrat du 20 juillet 1637, devant Foucques, notaire, confia à Jean Limosin les « fonctions de sonneur en l'église royale et collégiale Notre-Dame de Melun », en s'engageant à loger ledit Limosin et à lui compter 30 l. tournois par année.

C'est Pierre Chasteau qui dut enseigner, vers 1642, les premières notions de son art à un organiste-compositeur, d'origine briarde, Gabriel Nivers, qui était alors enfant de chœur dans cette église et étudia ensuite sous Chambonnières (5).

M. Bernard de La Fortelle, ancien notaire et maire de Melun, auteur d'une monographie de la collégiale Notre-Dame (1843, in-4°), indique les organistes à partir de 1673 : Louis Dupré, Joseph Royer (1703), Louis Guédet (1723), François-Blaise Fresneau (1729), Germain-Louis Bourgoïn (1735), et enfin Thomelin père et fils (1745-1791).

Louis-Antoine Thomelin père, petit-neveu d'un musicien du roi, était élève de Forqueray, et c'est à la recommandation de ce dernier

(1) Sébastien Rouillard, *Hist. de Melun* (1628, in-4°) p. 292.

(2) On trouve plusieurs compositions de P. Certon dans les *Onze livres de chansons à quatre parties*, imprimés à Paris par Duchemin, de 1549 à 1554. Ce musicien comparut comme chanoine de Notre-Dame à la rédaction de la coutume de Melun, en 1560. Sa famille n'était pas éteinte dans cette ville en 1650 (Arch. de Seine-et-Marne, E. 1284).

(3) Arch. de Seine-et-Marne, 1 Q, 1535.

(4) Arch. de Seine-et-Marne, *Bailliage de Melun*, série nouvelle.

(5) Guill.-Gabriel Nivers, né aux environs de Melun en 1632, d'après Théodore Nisard, est mort à Paris, rue Férou, le 30 novembre 1714, âgé de 82 ans ; il a été inhumé le 3 décembre, chez les religieuses du Saint-Sacrement, paroisse Saint-Sulpice.

qu'on l'accueillit à Melun, où il fut occupé à la fois dans les églises Notre-Dame et Saint-Aspais. Il donnait des leçons d'écriture et avait même ouvert une librairie en 1748 ; à sa mort, en 1764, l'aîné de ses fils était professeur de clavecin à Paris, paroisse Saint-Gervais ; deux autres, — Jean-Baptiste-Louis et Louis-Jacques, — lui succédèrent tour à tour à Melun.

Les orgues de la paroisse Saint-Aspais n'apparaissent guère qu'au commencement du xvii^e siècle ; elles étaient tenues en 1620 par Vincent Soru. En 1662 l'organiste Laurent Bourgoïn est installé, et en 1695 c'était Jean Roddon, que nous voyons quelque temps après suppléant Joseph Royer à l'église Notre-Dame⁽¹⁾. Foucault père et fils vinrent ensuite. Le 18 décembre 1739, Joseph-Claude Foucault fait baptiser un enfant ; le parrain est Claude Foucault, contrôleur général de la maison du duc d'Orléans, et la marraine la marquise de Lœak. Les Thomelin nous conduisent de 1745 à la chute de l'ancien régime.

Nous devons dire que les grandes orgues actuelles de Saint-Aspais n'ont été faites qu'en 1730 et le positif l'année suivante ; on les compléta dans la suite, et c'est à Clicquot, célèbre facteur dont nous retrouverons le nom ailleurs, qu'on doit la plupart des jeux d'anche. Elles ont été réparées de nos jours par Dallery (1841) et par Backer.

Coulommiers. — Les anciens registres des fabriciens de Saint-Denis de Coulommiers ont permis au conventionnel Michel-Martial Cordier, auteur de *Recherches historiques* sur cette ville⁽²⁾, de constater que le premier jeu d'orgues de la paroisse avait été acheté au mois de mai 1464 par Pierre Charpentier, marguillier.

Nous savons aussi qu'en 1716 un facteur de Paris, nommé Aubé, fut chargé d'une réparation⁽³⁾.

Quant aux instrumentistes attachés à cette église, ils restent inconnus, sauf Jean d'Amance, organiste en 1670, dont la fille épousait le 27 avril François Lestourneau, conseiller du roi⁽⁴⁾.

Mormant. — De 1520 à 1530, Pierre Cordier, curé de Mormant, faisait réparer son église, où il y avait des orgues qui, dans la suite, furent cédées à l'abbaye de Chaumes⁽⁵⁾.

(1) Arch. de la ville de Melun, registres paroissiaux.

(2) Manuscrit de la Bibl. publ. de Coulommiers.

(3) Marché du 15 janvier 1716, relaté dans les délibérations municipales. -- Arch. de Coulommiers, BB. 3.

(4) Reg. paroissiaux de Coulommiers, GG. 6.

(5) Nécrologe ms. de Mormant, rédigé en 1776 d'après ceux de 1619 et de 1640. -- Bibl. publ. de Melun.

Dammarie-les-Lys. — L'abbaye royale de Notre-Dame-du-Lys, dans cette paroisse, avait des orgues sans doute à la fin du xv^e siècle, puisqu'en 1512, Pierre Le Tonnelier, de Paris, reçoit 30 l. pour avoir refait un sommier neuf⁽¹⁾ ; en 1569, un autre facteur parisien, Gabriel d'Argillier, y exécute encore des réparations.

Ce vieil instrument, après avoir passé par l'église de Dammarie au xviii^e siècle, a été vendu par la fabrique en 1839 ; la tribune et la balustrade en pierre sculptée qui la supportait ont elles-mêmes disparu depuis dans une réfection de l'édifice.

XVII^e SIÈCLE.

Rozoy. — En 1606, Justin Charon, organiste de cette paroisse, assiste comme témoin à la passation du testament de Nicole Duvaud². Cent ans plus tard, on allouait 30 l. de gages pour tenir l'orgue, et en 1764 cet emploi est confié à Jean Pascal, maître écrivain, qui épouse Marguerite Aujard, ouvrière en dentelle⁽²⁾.

Fontaine-les-Nonnes, à Douy-la-Ramée. — On a vu plus haut que le prieuré de Fontaine possédait un orgue en 1612 ; saccagé pendant les troubles de la Fronde, cet instrument fut remplacé en 1668.

Moret. — Il existe dans l'église de Moret, à main droite, au-dessus de l'arcade de la première travée, de vieilles orgues qui ne sont plus qu'une ruine. Le buffet très simple est supporté par des encorbellements, et la tribune rectangulaire est entourée d'une balustrade en bois sculpté assez grossièrement, dans le goût de la Renaissance ; ces sculptures exécutées dans la première moitié du xvii^e siècle, sont l'œuvre de Le Cornvet, dont le nom apparaît en relief sur un écusson.

Huit panneaux cintrés soutiennent la tribune ; la balustrade se compose de seize autres panneaux ornés de feuillages en petit relief et séparés par des montants que couronnent de petites figures d'anges et d'animaux.

La tradition locale attribue à l'orgue de Moret une ancienneté peu justifiée, mais qui ne pouvait manquer d'attirer l'attention. Il s'agirait d'un don du roi Louis VIII, — c'est-à-dire d'un spécimen unique ; on prétendait avoir vu gravée sur un des tuyaux la mention d'une réparation exécutée aux frais d'une reine Blanche... En 1843,

(1) Collection de l'auteur.

(2) Arch. de Seine-et-Marne. B. 432, 384.

M. Teste d'Onet signalait cette tradition au Comité historique des arts et monuments ⁽¹⁾ ; par malheur, il n'avait pu retrouver le précieux tuyau, et il ajoutait avec raison que l'orgue et le buffet ne paraissent pas antérieurs au xvi^e siècle, peut-être même au xvii^e. — Trois ans plus tard, M. Emmanuel Paty écrivait à M. de Caumont : « Cette tribune en chêne sculpté d'un grand style doit remonter aux premières années du xvi^e siècle ; le buffet et les tuyaux de montre ont un caractère plus ancien... Malheureusement l'orgue est hors de service depuis 1832, faute de ressources pour le réparer ⁽²⁾. »

En réalité, le tout avait été installé aux dépens de Jacqueline de Beuil, ancienne favorite de Henri IV, devenue comtesse de Moret, qui fit maintes libéralités à l'église de la paroisse où elle devait être inhumée en 1651.

On ne connaît là d'autres organistes que Pierre Juqueau (1660), qualifié en même temps maître facteur ⁽³⁾, et les Lacourcelle ou Delacourcelle ⁽⁴⁾, qui se succédèrent pendant un siècle et demi, cumulant leur fonction avec la profession de maître d'écriture. Le dallage de l'église conserve l'épithaphe de François Delacourcelle, mort en 1721, après avoir tenu les orgues pendant trente ans ; un siècle plus tard un Lacourcelle était encore là, réparant avec un soin pieux les tuyaux et les soufflets ; il déplorait leur ruine et prévoyait qu'après lui cet instrument, dépérissant sans cesse, ne se ferait plus entendre. En effet, depuis 1832 l'orgue est resté muet et s'en est allé pièce à pièce ⁽⁵⁾.

Montereau-faut-Yonne. — L'ancienne collégiale de Notre-Dame de Montereau possède aussi des orgues du commencement du xvii^e siècle, presque entièrement renouvelées par des restaurations successives. Si l'on s'en tenait encore ici à la tradition, elles auraient été données par Charles VII, mais rien n'atteste une telle origine, et les comptes de fabrique ne commencent à mentionner les orgues qu'à partir de 1625 ; l'instrument pouvait être en place depuis quelque temps déjà, car de 1626 à 1630 Pierre Inger, ancien organiste, rajuste des tuyaux rompus, et les fabriciens payent 10 l. au facteur François Levasseur, pour « raccommoder le positif et raccorder tous les

⁽¹⁾ *Bulletin du Comité*, 1843.

⁽²⁾ *Bulletin monumental*, 1846.

⁽³⁾ Collection de l'auteur.

⁽⁴⁾ Un Lacourcelle (François-Julien) a été maître de musique à l'école militaire de Rebaix à la fin du xviii^e siècle ; un autre fut professeur d'histoire à l'école militaire de Fontainebleau, d'où il passa à Saint-Cyr en 1808.

⁽⁵⁾ M. l'abbé Pougeois, *L'antique cité de Moret* (1875), p. 53.

flûteaux. » On ne fait d'ailleurs que solder, à cette époque, les frais de « construction du jeu d'orgues » à Jacques Labbé (1).

Les comptes indiquent plusieurs organistes pour la même période : M^e Louis de Vaumorin, payé à raison de 60 l. ; un prêtre non dénommé qui a joué pendant deux mois, « au bout desquels il est party sans dire adieu » ; puis, Louis Languille et M^e Orphelin. On paie à deux souffleurs 19 l. 15 s. 4 d. pour deux ans et neuf mois.

Vers 1662 il fallut songer à la réfection de divers jeux, qui coûta 380 l. ; l'organiste était alors Jacques Penot, dont les gages s'élevaient à 84 l. De 1689 à 1700 deux facteurs, Persona et Martin, travaillent encore à l'orgue et reçoivent 152 l.

Jacques Penot a pour successeur Jacques Besnard, lequel, à sa mort, est remplacé par Claude Thomassin (1725), à la fois organiste, maître d'école et cabaretier, dont les gages s'élèvent jusqu'à 136 l. (2).

On dut rétablir l'instrument en 1767. Le chanoine Fauquette, investi de la dignité de grand chantre, traita moyennant 300 l. avec Pierre Clément, de Provins, et les ouvrages furent reçus le 28 mai 1768 par Fragnière, organiste à Paris (3). Quatre ans plus tard Fauquette consacrait personnellement 800 l. pour compléter l'œuvre entreprise et construire le buffet, qu'on retrouve aujourd'hui. Un nouveau traité intervint avec Clément le 27 mars 1771, pour « ajouter une montre de huit pieds de haut en bel et bon étain, faire parler tous les tuyaux bien et distinctement depuis *ut* en bas jusqu'au *ré* en haut, changer le buffet de ses plattes faces et les mettre à trois tourelles, la grande au milieu, les deux petites à costé, et deux plattes faces aussy garnies de tuyaux, le tout en bois de chesne. »

Le donateur mourut sur ces entrefaites, avant la réception des ouvrages, qui eut lieu par trois experts : un potier d'étain et un menuisier de Montereau, et un ancien organiste de Paris, Albert Levasseur, qui était alors maître de clavecin au château du Surville (4).

La fabrique retint le fils du constructeur Clément comme organiste, en remplacement de Roch Langlet.

La dernière restauration importante date de 1822 à 1828 ; confiée à M. de Momigny, elle a coûté 800 l.

Nemours. — Les orgues de Nemours qui datent de Louis XIII,

(1) Arch. de la ville de Montereau, GG. 51 et suiv.

(2) Arch. de Montereau, GG. 67.

(3) *Ibid.*, GG. 72.

(4) M. Paul Quesvers, *Notice sur l'église N.-D. et Saint-Loup de Montereau*, 1887, in-12.

sont garnies d'un buffet sobrement ornementé, de 10 mètres de hauteur sur 8 mètres de largeur. Elles étaient tenues dans la seconde moitié du xvii^e siècle par Antoine Forment, puis par ses fils, maîtres de musique et maîtres écrivains⁽¹⁾.

Valence-en-Brie. — L'orgue se trouvait au-dessus de la porte d'entrée de l'église, où il était soutenu par une tribune massive et disgracieuse, avec supports en charpente.

Le 13 décembre 1633 (contrat devant Pierre Hochebrier, notaire à Valence), Marie Bouthrais, femme de Christophe-Auguste Allegrain, seigneur-patron du village, donnait à l'église une rente de 50 l. tournois, dont 32 l. applicables à des services religieux et 18 l. destinées à subvenir aux gages de l'organiste. Une inscription lapidaire placée dans la sacristie perpétue le souvenir de cette libéralité.

Jouarre. — « Jeanne de Lorraine, fille de M. de Guise, abbesse de Jouarre de 1624 à 1638, fit rétablir l'église du monastère et y introduisit un orgue. Les travaux commencés le 23 juin 1629 s'achevèrent en 1631 ; l'orgue ne se fit entendre qu'à la bénédiction donnée par le P. de la Haye, jésuite, la veille de la Pentecôte, 22 mai 1638⁽²⁾.

Mitry-Mory. — Les orgues de l'église de Mitry méritent, à plus d'un titre, d'être signalées ; elles comptent parmi les plus complètes et les plus puissantes de notre contrée, le buffet est très soigné, et enfin c'est un cadeau du cardinal de Richelieu, possesseur du château de Bois-le-Vicomte, maintenant détruit, qui dépendait de cette paroisse.

Richelieu garda ce château de décembre 1629 à 1635 ; les orgues sont donc à peu près contemporaines de celles de Meaux et pourraient bien être aussi l'œuvre de Valeran de Héman. Par une disposition fâcheuse, la soufflerie se trouvait placée hors de l'église, dans un appendice qui masquait le portail ; en 1876, le disgracieux auvent a disparu et l'orgue a été complètement restauré par la maison Merklin. On a installé une soufflerie nouvelle, établi une série de soupapes au principal clavier, séparé les jeux de fond des jeux d'anche, transformé plusieurs autres jeux et ajouté un bourdon ; aujourd'hui cet instrument possède vingt-deux jeux répartis sur quatre claviers.

Une famille a fourni toute une lignée d'organistes à Mitry, de 1680 à 1790. Charles Mangin, qui tenait l'orgue en 1685⁽³⁾, enseigna la musique à ses enfants : l'aîné devient organiste à Notre-Dame de la

(1) Registres paroissiaux de Nemours. — Arch. de Seine-et-Marne, A. 43.

(2) Catalogue des abbeses de Jouarre, ms., collection Degout.

(3) Un Eléonor Mangin, de la même famille sans doute, était musicien de la chambre de Louis XIV.

Victoire, près Senlis, tandis qu'un autre, Pierre, succède à son père et épouse la fille du libraire parisien Lottin. La descendance de Charles Mangin compte un architecte de réputation au xviii^e siècle, mais elle conserva toujours pour la musique une prédilection marquée : François était facteur d'orgues à Troyes, Étienne organiste à Joigny, et Catherine Mangin épousait Étienne Royer, organiste à Brie-Comte-Robert (1750).

Bray-sur-Seine. — L'église paroissiale de Bray, qui eut autrefois un chapitre de chanoines, possède un instrument daté de 1654. De dimension restreinte, il se compose d'un clavier de grand orgue et d'un clavier de pédales, alimentés par l'ancienne soufflerie. Il a été restauré en 1848 et surtout en 1878 par les frères Rollin, de Troyes, qui y ont ajouté deux jeux de basse, — bourdon et violoncelle.

La Ferté-Gaucher. — En 1668, Pierre Royer, maître d'école et organiste de l'église, s'avisait de prendre à bail le tabellionage seigneurial de La Ferté, qu'il dut abandonner aussitôt « à cause de son insuffisance dans la pratique ».

L'orgue ayant été détruit dans un incendie, le 4 mai 1734, les fabriciens eurent recours, sept ans plus tard, à Jean Bernard, de Montargis, qui se chargea, moyennant 500 l., de rétablir les onze jeux suivants : montre, bourdon, prestant, nasard, tierce, doublette, fourniture, cymbale, trompette, chromoïne et cornet d'écho. Pour plus de perfection, on substitua à la basse du jeu de chromoïne la basse de clairon, en conservant le dessus de chromoïne ; cette amélioration augmenta la dépense de 50 l.

Le travail, visité et reçu le 3 décembre 1741 par Pierre Godot, organiste, et Jean Corbon, musicien, les fabriciens accordèrent 10 l. de gratification au compagnon du maître facteur.

Vingt ans après (1761) l'organiste figure sur l'état des charges de l'église pour 141 l. 2 sols. En 1765 l'instrument fut encore réparé et augmenté, moyennant 792 l. 10 sols⁽¹⁾.

Chelles. — L'abbaye royale de Bénédictines de Chelles possédait des orgues au milieu du xvii^e siècle, et peut-être auparavant ; elles sont mentionnées à propos de l'entrée au couvent de Marguerite-Guyone de Cossé-Brissac, — une future abbesse, — qui reçut le voile le 11 juillet 1651, des mains de la reine d'Angleterre⁽²⁾. Ce monastère avait pour directeur, vers le même temps, dom Benoit de Jumilhac,

⁽¹⁾ Arch. municipales et minutes notariées. — Victor Plessier, *Fragments d'une notice sur La Ferté-Gaucher*, 1879.

⁽²⁾ Notes manuscrites du curé Gibert. Coll. de M. Le Blondel, de Meaux.

musicien-compositeur, auteur de la *Science et pratique du plain-chant*.

Chaumes. — Nous avons dit que l'abbaye des Bénédictins de Chaumes avait, au XVII^e siècle, des orgues provenant de l'église de Mormant. C'est là que les frères Couperin et, plus tard, Forqueray, ont reçu leurs premières leçons.

En 1739 l'organiste était Étienne Luce, marié à Hélène-Geneviève Forqueray, sœur de l'organiste de Saint-Séverin ; l'abbaye lui payait 200 l. de gages et on le retrouve là trente ans plus tard ⁽¹⁾. Son fils Paul lui succède, puis un petit-fils, Vincent de Paul Luce, qui passa à Paris. La veuve de ce dernier possédait la ferme du Petit-Boitron, à Châtres, qu'elle vendit le 11 février 1792 à Guillaume Jurien ⁽²⁾.

Nangis. — En 1650 l'église de Nangis allouait 60 l. de gages à Guillaume Baret, son organiste ; elle payait 80 l. en 1740 ⁽³⁾.

Valjouan. — Valjouan, petite paroisse de trente feux, supprimée aujourd'hui et réunie à Villeneuve-les-Bordes, avait des orgues au milieu du XVII^e siècle, — un don peut-être de la comtesse de Randon, née Catherine de La Rochefoucauld, baronne de Valjouan. L'organiste était alors N. Lécuyer, qui prend à bail le greffé de la justice seigneuriale le 16 février 1665 ⁽⁴⁾.

Fontainebleau. — Le bourg royal de Fontainebleau qui a dépendu jusqu'en 1661 de la paroisse d'Avon, eut cependant une église sous Louis XIII ; lorsqu'on l'érigea en paroisse distincte, on la pourvut d'orgues, confiées aux membres de la famille Bourgoin, dont le nom a été cité à propos de Saint-Aspais de Melun.

L'organiste Louis Bourgoin laissa la place à son fils Guillaume, mort en 1701 et remplacé par Charles Bourgoin, qui se rendait à la chapelle du château quand la Cour venait à Fontainebleau. Cet artiste cumulait son emploi avec d'autres fonctions ; d'abord greffier de police, on le retrouve dans la suite commissaire aux saisies réelles et contrôleur des exploits en la prévôté ⁽⁵⁾. A sa mort, le 16 avril 1714, les orgues de la paroisse sont tenues par Nicolas Michel, concierge de l'hôtel de Penthièvre ⁽⁶⁾. Vient ensuite Nicolas Passereau, auquel suc-

⁽¹⁾ Registres paroissiaux de Chaumes. — M. Cramail, *Notice sur Chaumes*. — Arch. de Seine-et-Marne, H. 85.

⁽²⁾ *Ibid.*, lettres de ratification, Melun, 1792.

⁽³⁾ Arch. de Seine-et-Marne, B. 591.

⁽⁴⁾ Arch. de Seine-et-Marne, bailliage de Provins.

⁽⁵⁾ Arch. de Seine-et-Marne, prévôté de Fontainebleau.

⁽⁶⁾ *Ibid.*

cède son fils Nicolas-Jules-Henri-Camille-Thierry-Mathurin, qui était encore là à la Révolution quand l'église devint le lieu de réunion de la Société populaire. Non seulement les orgues n'avaient pas été enlevées, mais on s'en servait pour les fêtes patriotiques ; à la fête de la Raison, à celle de l'Être suprême (20 frimaire an II et 8 juin 1794), on fit appel aux musiciens et « aux citoyennes ayant de l'inclination pour le chant ». L'orchestre était conduit par Taperay (ou Tapret, car ce nom est écrit de diverses façons), ex-organiste de Paris ⁽¹⁾, et Mathurin Passereau prêtait son concours, avec six violons, une clarinette, deux flûtes, des tambours, etc.

On sait, d'ailleurs, que les arrêtés relatifs aux fêtes décadaires mettaient les orgnes à contribution partout où elles existaient ⁽²⁾.

Dès le commencement du XVIII^e siècle on avait laissé dépérir celles qui se trouvaient dans la chapelle du château ; en 1724, nous voyons l'évêque de Rennes, grand maître de la chapelle-musique du roi, charger l'organiste Landrin de s'occuper du devis des travaux qu'on y pourrait exécuter ⁽³⁾.

XVIII^e SIÈCLE.

Couilly. — L'abbaye de Bernardines du Pont-aux-Dames, dans cette paroisse, avait pour organiste Jean Mercier, au commencement du XVIII^e siècle, et le procès-verbal d'installation de M^{me} de Bourlamaque, abbesse, dressé le 21 janvier 1727 par l'official de Meaux, accompagné de deux notaires, mentionne le *Te Deum* chanté par les religieuses, au son de l'orgue et des cloches ⁽⁴⁾. Lors de l'abandon du monastère, en septembre 1792, on retrouve dans l'église des tableaux, l'aigle de cuivre, une horloge et « l'orgue avec tous ses accessoires ⁽⁵⁾ ».

Faremoutiers. — Ici encore existait une abbaye célèbre de religieuses, pourvue de grandes orgues. Le dernier musicien attaché à ce

⁽¹⁾ Registre de la Société populaire de Fontainebleau, à la Bibliothèque publique de la ville. — *Précis historique de la fête de la Raison, à Fontainebleau* (Melun, imprimerie Tarbé et Lefèvre-Compigny, an II, in-8^o de 7 pages).

⁽²⁾ Bibl. nationale, ms. ; collection Labédoyère, n^o 368.

⁽³⁾ Vente d'autographes Charavay, du 3 décembre 1857 ; pièce n^o 716. Peut-être cet orgue n'était-il plus réparable, car Jamin (*Fontainebleau, notice historique*, 1834) dit que l'orgue actuel du château a été apporté de Versailles sous Louis XV.

⁽⁴⁾ M. Berthault, *L'abbaye du Pont-aux-Dames* (Meaux, 1878), p. 279.

⁽⁵⁾ Arch. de Seine-et-Marne, série Q.

couvent est Sophie-Antoine-Xavier Besson, proposé en 1791 pour une pension de 700 livres⁽¹⁾.

Champeaux-Andrezel. — L'église de Saint-Martin de Champeaux était une collégiale, dont les archives ne nous font connaître que deux noms d'organistes, maîtres de musique au xviii^e siècle. Pierre Leroy figure avec cette qualification dans les déclarations à terrier de 1725⁽²⁾, avec son frère Alexandre Leroy, sieur de la Grande-Poële et de la Baste, avocat au Parlement, chambrier de la cathédrale de Beauvais et censeur royal. Le dernier maître de musique de Champeaux fut Gabriel-François-Valentin Dubourdieu, né dans la localité le 26 novembre 1747, fils d'un choriste de l'église.

Ce chapitre de chanoines comportait 15 prébendes, d'après le règlement donné le 16 novembre 1594 par l'évêque de Paris, Pierre de Gondy, et l'une d'elles était affectée à l'entretien du maître de musique et des enfants de chœur; plus tard, il n'y eut plus que 13 chanoines qui, tous, « frayaient aux gages » de l'organiste, des enfants de chœur et de quatre chantres ou musiciens⁽³⁾. Vers 1785 les orgues furent cédées à l'église d'Andrezel; aussi n'en est-il plus question dans l'inventaire du 21 décembre 1790, où figurent seulement le pupitre des musiciens, un serpent, une basse ou violoncelle et un basson⁽⁴⁾.

Le Ménil-Amelot. — L'intéressante église de ce village avait un orgue vers 1730, au moment d'une restauration des voûtes. L'abbé Lebeuf dit que l'instrument était comme suspendu et soutenu très habilement par des branches en fer qu'on n'apercevait pas du premier coup-d'œil⁽⁵⁾. Le clocher lui-même renfermait un carillon de dix cloches fondues en 1666; naturellement, la fabrique entretenait un carillonneur, mais nous n'avons pas trouvé mention de l'organiste.

Lagny. — Les Bénédictins du monastère de Saint-Pierre de Lagny avaient un orgue à quatre claviers, dont il est question dans l'inventaire de leur mobilier, dressé le 8 mai 1790⁽⁶⁾.

Il en existait un autre dans l'église de la paroisse Saint-Furcy, où l'organiste Jean Pasquier fait baptiser une de ses filles, le 12 mai 1734⁽⁷⁾; la marraine, Marie-Claude Sensèvre, est la fille de Michel

(1) Procès verbal dressé au district de Rozoy le 26 mars 1791. M. E. de Resbecq, *L'abbaye de Faremoutiers* (Paris, Furne), 1863, p. 121.

(2) Arch. de Seine-et-Marne, E. 1364; G. 163.

(3) *Ibid.*, Registres de l'administration du district de Melun, 1792.

(4) *Ibid.*, 1 Q.

(5) *Hist. du diocèse de Paris.* — Michelin, *Essais historiques sur le département de Seine-et-Marne*, p. 635.

(6) Arch. de Seine-et-Marne, 1 Q. 1510.

(7) Reg. paroiss. de Lagny.

Sensèvre, organiste de l'abbaye. On se servait encore de cet instrument il y a vingt ans, mais après l'occupation allemande il n'était plus réparable : la maison Stoltz l'a remplacé en 1874 par un orgue de vingt-deux jeux.

Brie-Comte-Robert. — L'unique registre des délibérations du conseil de fabrique de Brie-Comte-Robert, conservé aux Archives de Seine-et-Marne ⁽¹⁾, prouve qu'en 1734 l'église entretenait un organiste, remplacé alors par Étienne Royer. Celui-ci eut pour successeur, le 15 novembre 1767, Nicolas-Jean-Pierre Chauvet, venant de Saint-Hilaire de Paris et admis sur un certificat de Daquin, organiste du roi ; on lui alloue 324 l. d'appointements, plus une gratification de 24 l. pour ses frais de voyage.

Chauvet resta peu de temps. Les orgues demandaient une réparation complète, pour laquelle il est passé marché notarié avec Sommer, facteur parisien, qui ajourne son travail et procure à la paroisse un nouvel organiste ; le 1^{er} novembre 1770, Louis-François Anet, jeune musicien de la paroisse Sainte-Croix, à Paris, encore mineur, se présente accompagné de Crépin-Claude Anet, son père, et est installé sur le vu d'un certificat de Couperin. Ses gages sont aussi de 324 l. ; on lui attribue la gratification ordinaire de 24 l., qui est portée à 50 l. l'année suivante. Le facteur Sommer n'a pas encore entrepris le travail dont il s'est chargé ; une mise en demeure reste sans résultat, et sur ces entrefaites on apprend qu'il vient de mourir. Le 2 juin 1773 les marguilliers, ayant fait visiter les orgues par l'abbé Martinot et par Lépine, facteur du roi, et « voulant non seulement empêcher leur complet dépérissement, mais procurer une harmonie et un jeu proportionnés à l'église de Brie », chargent Lépine de faire le nécessaire moyennant 2,700 livres. Un marché est signé le 2 juillet 1773, devant Dauvergne, notaire. Au mois d'avril suivant, les ouvrages sont reçus par Éloi-Nicolas-Marie Miroir, organiste de Saint-Germain-des-Prés, à condition « du rétablissement de l'ut dièze et du ré en haut, tant au grand orgue qu'au cornet de récit ». Lépine reste chargé d'entretenir l'instrument et de l'accorder trois fois par an, moyennant 72 livres.

Le 21 décembre 1774, « attendu la cherté des vivres et sans tirer à conséquence », la fabrique porte de 50 l. à 100 l. la gratification de l'organiste Anet, qui tenait encore son emploi à la Révolution.

Meaux. — Sans revenir sur les orgues de la cathédrale, nous devons dire qu'il en existait d'autres dans la ville de Meaux au

⁽¹⁾ Série G. 261

xviii^e siècle : chez les religieux de Saint-Faron, chez les religieuses de la Visitation, dans l'église des Cordeliers, où on les retrouve lors de la suppression de ces établissements ; enfin, les registres paroissiaux nous apprennent qu'en 1751, Louis-Jacques Petit était organiste de Notre-Dame de Chaage ⁽¹⁾.

Rebais. — Les Bénédictins de l'abbaye de Rebais, qui ont dirigé en cet endroit, à partir de 1776, une école royale militaire, — dédoublement de celle de Paris, — avaient pour professeur de musique leur organiste, François-Lucien Delacourcelle (de Moret), auquel ils payaient à ce double titre 700 l. par an ⁽²⁾.

Barbeaux, à Fontaine-le-Port. — La vente nationale du mobilier des Bernardins, à l'abbaye de Barbeaux, en 1791, ne comprend qu'un instrument de musique, un clavecin adjudgé pour 70 l. ; mais il y avait eu des orgues, qu'on venait évidemment d'enlever, puisqu'elles figurent encore dans l'inventaire dressé quelques mois avant la vente ⁽³⁾.

Basseville. — L'orgue restauré en 1869, qui se trouve dans l'église de ce village, est un legs du dernier curé de la paroisse avant 1790.

Il en existait encore à la même époque à Dammartin-en-Goëlle, comme on le verra tout à l'heure, à Tournan, à Chevry-Cossigny, à l'abbaye de Château-Landon, et très probablement dans la chapelle du château de Fresnes ; mais à défaut de données authentiques en ce qui touche ces dernières localités, notre nomenclature doit s'arrêter ici.

Le développement du goût musical qui se manifeste à partir du xvii^e siècle, n'a rien de particulier à notre province, et pourtant n'est-il pas naturel de songer à la présence dans la Brie de plusieurs dignitaires de la musique du roi, qui y entretenaient alors des relations de famille et d'intérêts ? Ne doit-on pas supposer que ce goût était encouragé par Nicolas de Lyvet, musicien de la chapelle et de la chambre de Henri IV, devenu capitaine-concierge du château de Montceaux, près Meaux, où il est mort à quatre-vingt-deux ans en 1621 ⁽⁴⁾ ; par l'intendant de la musique Henri de Bailly, possesseur de biens à Dammarie en 1630 ⁽⁵⁾ ; par Gabriel Bataille, surintendant de la musique de Louis XIII, qui se fit ermite, vécut quarante ans à Saint-Blandin et y

(1) Acte de mariage de Petit avec Marie Richer, du 11 avril 1751.

(2) Arch. de Seine-et-Marne, H. 380.

(3) *Ibid.*, 1 Q. 1480.

(4) Son épitaphe est dans l'église de Trilport, près Meaux.

(5) Arch. de Seine-et-Marne, H. 548, 580, 821.

fini ses jours le 30 avril 1676 ⁽¹⁾ ; par Pierre Robert, abbé de Saint-Père de Melun, l'un des directeurs de la chapelle-musique de Louis XIV ⁽²⁾ ; par le claveciniste Champion de Chambonnières, seigneur du fief de Chambonnières, près Rozoy-en-Brie ? Il serait facile de citer d'autres noms ; contentons-nous de rappeler que Guérarin de Vauréal, évêque de Rennes, membre de l'Académie française et maître de la chapelle-musique du roi, était d'origine briarde, seigneur de Beton-Bazoches, abbé commendataire de Jouy, près Provins, et de Saint-Faron de Meaux ; que Le Tonnelier de Breteuil, lui aussi évêque de Rennes et grand maître de la chapelle-musique, avait sa famille à Fontenay-Trésigny et était abbé commendataire de Chaumes.

III

Nous avons vu que pour la fabrication ou la restauration des orgues, on s'adressait tantôt à Troyes, tantôt à Montargis, et surtout à Paris. Il y avait bien chez nous quelques praticiens comme Juqueau, de Moret, ou Clément, de Provins, qui, sans être facteurs de profession, remettaient les instruments en état et y montraient une certaine habileté ; mais il y a eu aussi à demeure, au moins pendant un temps, à Meaux et à Fontainebleau, des facteurs d'orgues dont il me reste à parler.

Quand Valeran de Héman construisit le grand orgue de la cathédrale de Meaux (1627), il occupait entre autres élèves François Ducastel, qui prit maîtrise, s'établit dans cette ville et y épousa Louise Lourdet ; le 3 août 1644, on baptisait un de ses enfants à l'église du faubourg de Chaage. Ducastel prospéra, acquit du chapitre de la cathédrale, en 1656 ⁽³⁾, la maison qu'il occupait dans la rue aux Fromages, à l'enseigne de *la Croix de fer*, et quelques années plus tard, attiré par des travaux importants, il alla demeurer à Paris, rue Aumaire. C'est là que Jeanne Dubuisson, prieure de Fontaine-les-Nonnes, eut recours à lui, en 1667, pour le remplacement de l'orgue de son couvent, saccagé pendant les troubles de la Fronde.

⁽¹⁾ Reg. paroiss. de Guérard.

⁽²⁾ Pierre Robert avait approuvé en 1682, avec Henri Dumont, l'*Antiphonaire* et le *Graduel* de G. G. Nivers, destinés à obtenir l'unité du chant religieux en France et qui ne furent imprimés qu'en 1697 par Ballard.

⁽³⁾ Arch. de la ville de Meaux, Registres paroissiaux. — Arch. de Seine-et-Marne, B. 380.

Le marché relatif à ce travail, conclu devant Lenfant, notaire à Brégy, le 29 décembre 1667⁽¹⁾, contient une intéressante description du grand orgue qu'il s'agissait d'établir :

Une montre de quatre pieds d'étain fin, poli et bruni; un jeu de bourdon de quatre pieds, bouché, sonnante huit *la*; 1^{re} octave faite de bois de chêne bien sec et le reste d'étoffe, plus un jeu de doublette, le corps d'étain sur pieds d'étoffe.

Un jeu de fourniture de quatre tuyaux sur marche, les corps d'étain sur pieds d'étoffe; un jeu de timballe de trois tuyaux sur marche, les corps d'étain sur pieds d'étoffe; — les jeux ci-dessus composant le plein jeu.

Un jeu de cornet composé de cinq tuyaux sur marche, le tout d'étoffe, commençant la clef de *sol, ut, fa*; — un jeu de flûtes de deux pieds, bouché, sonnante de quatre, fait d'étoffe; — un jeu de tierce, un jeu de nasard, faits d'étoffe; — un cri de trompette de huit pieds, le corps d'étain et les pieds d'étoffe: une voix humaine, les corps d'étain sur pieds d'étoffe. Plus, faire un bon sommier séparé en deux, de bois de chêne bien sec, et le bien doubler de cuivre, en sorte que le vent ne puisse se perdre et qu'il soit suffisant pour faire jouer lesdits jeux sans emprunt ni altération, avec autant de registres à chapes qu'il y a de jeux; — tous les mouvements nécessaires et les agrégés pour faire jouer ledit orgue. Un clavier d'ébène, les feintes d'ivoire au nombre de quarante-huit; un troisième clavier pour faire tirer les plains de l'orgue depuis *sol, ut, fa*; un jeu de trombone ou de clairon; deux tremblants de cuivre, un à vent doux, l'autre à vent perdu; un cri de rossignol.

Pour le positif: un jeu de quatre pieds, dont la 1^{re} octave ou les quatre tuyaux seront dans le petit buffet et le reste en montre; lesdits tuyaux qui ne seront pas en montre faits d'étain commun, et les autres d'étain fin, poli et bruni; — un jeu de bourdon de quatre pieds, bouché, sonnante *la*, fait d'étoffe; — un nasard fait d'étoffe et un jeu de tierce de même; — un jeu de fournitures et timbales, ensemble sur un même registre, composé de quatre ou cinq tuyaux sur marche, les corps d'étain sur pieds d'étoffe: un jeu de trombone le plus délicat et le plus harmonieux qui se pourra faire, les corps d'étain sur pieds d'étoffe; — un jeu de doublettes; — un sommier garni de ses registres à chapes, fait de bon bois de chêne bien sec, à quarante-huit grandeurs; un clavier d'ébène, les feintes d'ivoire au nombre de quarante-huit touches. Faire les agrégés nécessaires pour faire jouer ledit positif. Un clavier d'écho sur clavier séparé, commençant à la clef de *sol, ut, fa*, et finissant à la deuxième touche, c'est-à-dire trois octaves qui composent vingt-cinq touches; ledit clavier d'ébène et les feintes d'ivoire.

Séparer tous les registres de l'écho pour la plus grande variété et

(1) M. l'abbé Bonno, *Notice historique sur Fontaine-les-Nonnes*, 1887.

diversité ; plus, pour la plus grande perfection de l'instrument, ajouter dans ledit jeu d'écho une autre voix humaine ; — un soufflet de l'ordinaire grandeur, bien garni ; — un sommier de bois de chesne pour poser le cornet d'écho, avec registre et les agrégés nécessaires pour faire jouer ledit cornet d'écho, composé de cinq tuyaux sur marche.

La convention portait que l'orgue serait fait et parfait dans le délai de deux ans, et sujet à visitation ; le prix était fixé à 2,500 livres, dont on payait 500 l. comptant et le surplus selon l'avancement du travail, sauf 700 l. à retenir jusqu'à la réception définitive.

Le même jour, 29 décembre 1667, un second marché est passé avec un menuisier de Paris, nommé Dubuisson, un parent peut-être de la prieure Jeanne Dubuisson, moyennant 500 l celui-ci fournissait « le buffet d'orgue et un positif séparé, accompagné d'un lambris de hauteur d'appui devant servir de fermeture par devant la tribune, et la charpenterie suivant le dessin arrêté entre les parties ». La confection de la tribune restait en dehors du marché.

Vers la même époque, Gabriel Bunel, facteur d'orgues et bourgeois de Paris, quittait son habitation de la rue de Lourcine, paroisse Saint-Médard, pour se fixer durant plusieurs années à Fontainebleau, où il devait fabriquer l'orgue de l'église Saint-Louis, que le roi venait d'ériger en paroisse.

Pendant son séjour à Fontainebleau, Bunel fit des apprentis, ou tenta d'en faire. Nous avons recueilli le traité passé le 7 décembre 1669, devant Boucher, notaire, par lequel il s'engage, moyennant 30 livres, à apprendre son art à Louis Juqueau, âgé de vingt-cinq ans, fils de feu Pierre Juqueau, organiste de Moret, « sans aucune chose lui céler », et ce, en quatre années pendant lesquelles Juqueau aura « nourriture, feu, lumière et tout ce qui est nécessaire au corps humain, mesmement luy blanchir son linge, à l'exception de ses vestemens, dont il sera tenu de s'entretenir à ses dépens ». L'apprenti ne devait jamais s'absenter, sous peine de dommages-intérêts ; il était « tenu d'obéir et honorer ledit sieur Bunel en toute chose licite et honnête, qui luy seroit par lui commandée » (1).

La mère de Juqueau paya 6 l. comptant, s'engageant à verser 24 l. au bout de six mois ; mais le contrat ne put recevoir son plein effet : cinq mois plus tard, le jeudi 15 mai 1670, Gabriel Bunel mourait à Fontainebleau. Le jour même, Catherine Éstart, sa veuve, présentait requête au prévôt pour obtenir l'apposition des scellés sur

(1) Collection de l'auteur

l'orgue de l'église Saint-Louis, que l'artiste venait d'achever et dont la réception n'avait pas encore eu lieu (1).

Au commencement du XVIII^e siècle, un religieux du couvent des Cordeliers de Meaux, le P. Barthélemy, sacristain et organiste, était un ancien facteur d'orgues, ou du moins il avait fait apprentissage dans ce métier. Quand l'orgue des Cordeliers fut renouvelé en 1726, le P. Barthélemy fabriqua les sommiers, mais il appela pour la montre du grand orgue et du positif les facteurs Labour; le reste des jeux fut complété ensuite par Collard, de Paris. Un registre provenant du couvent et conservé aux Archives de Seine-et-Marne (2), fournit ces détails; nous y apprenons que le travail dura quatre ans, et qu'on a « dépensé 500 l. pour les six jeux, afin de les perfectionner ».

Je ne terminerai pas sans signaler un dernier facteur, celui-là très renommé et appartenant, par son origine, à la ville de Meaux : c'est François-Henri Clicquot, établi à Paris au milieu du XVIII^e siècle (3). Issu d'une vieille famille meloise, qui exerçait de père en fils la profession de maître charpentier, il conserva des relations dans son pays d'origine, où on l'appelait fréquemment, bien qu'il y eût là de 1760 à 1785, un autre facteur, nommé Charles Liénard (4), en même temps organiste de l'abbaye de Saint-Faron.

Clicquot a travaillé à l'orgue de la cathédrale de Meaux et à celui de Saint-Aspais de Melun; très occupé dans la capitale, il procurait volontiers de l'ouvrage, en province, à quelques-uns de ses anciens élèves. En 1768, par exemple, les fabriciens de la collégiale N.-D. de Dammartin-en-Goëlle font établir un nouvel orgue; sur l'indication de Clicquot, ils traitent le 5 mars avec Mioque « maître facteur, menuisier et sculpteur à Paris », moyennant 2,000 livres, plus l'abandon de l'ancien instrument. Des ouvriers du pays se chargent des menuiseries, mais pour la sculpture des deux buffets, un marché spécial est passé avec François Lointier, de l'Académie de Saint-Luc, au prix de 250 l. Deux ans après, Clicquot, qualifié maître facteur

(1) Arch. de Seine-et-Marne, prévôté de Fontainebleau.

(2) Arch. de Seine-et-Marne, H. 213.

(3) Déjà un membre de cette famille avait été avant lui facteur d'orgues du roi; il est cité par Quentin de La Fons pour avoir concouru le 15 mars 1701 à la réception du nouvel orgue de l'église de Saint-Quentin.

(4) Une annonce insérée dans l'*Almanach de Meaux* pour l'année 1775 fait savoir que Ch. Liénard, « facteur de l'orgue de la cathédrale et autres », se chargeait de raccommoder les anciens clavecins et les serinnettes. — Il avait un fils ménétrier à Meaux en 1790. (Arch. municipales de Meaux, FF. 16.)

du roi, fit la réception des ouvrages (25 mai 1770). On tint compte de 490 l. de dépense supplémentaire à Miocque, qui resta chargé d'entretenir et d'accorder l'orgue moyennant 48 l. par an ⁽¹⁾.

François Clicquot, constructeur des orgues de Saint-Gervais, de Notre-Dame, de Saint-Nicolas-des-Champs, de la Sainte-Chapelle, de Saint-Sulpice, dans la capitale, est réputé pour les améliorations qu'il a apportées dans leur mécanisme, pour la suppression des tuyaux en plomb, l'introduction des jeux de hautbois, les qualités de sons qu'il a données à d'autres jeux et qu'on n'obtient guère aujourd'hui, malgré le perfectionnement des procédés. Cet artiste est mort en 1791 ; un de ses frères était alors architecte à Meaux et chargé de l'évaluation des biens nationaux situés dans l'étendue du district.

Depuis plusieurs années, il m'a été permis d'entretenir des arts dans la Brie, soit la Section d'archéologie, soit la Section des beaux-arts, d'étudier devant vous quelques peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs, d'aborder tour à tour le théâtre de société, la céramique, la tapisserie, la glyptique. En recherchant aujourd'hui les liens qui rattachent la Brie à l'histoire de l'orgue et des organistes en province, en rappelant que ce pays est la patrie d'origine du vieux compositeur Certon, des Couperin, de Nivers, de Gilles Forqueray, du facteur Clicquot, j'ai essayé de démontrer qu'il n'est pas précisément réfractaire au sentiment musical, quoi qu'on en ait dit quelquefois.

Sans doute, il n'en est pas de notre province comme des contrées méridionales, « pays privilégié où il semble que l'homme apporte avec lui, en naissant, le sentiment du dessin comme l'instinct musical » ; mais, à mesure qu'on fouille plus avant les détails de l'histoire locale, à ce point de vue particulier, on se rend compte cependant que la Brie n'est restée étrangère à aucune des formes sous lesquelles pouvait se manifester la vie artistique au temps passé.

TH. LHUILLIER,

Correspondant du Comité, à Melun.

(1) Arch. de Seine-et-Marne. G. 203.

LE SARCOPHAGE
DE
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (NIÈVRE)

Mémoire lu au Congrès de la Sorbonne par M. Massillon-Rouvet, membre de la Société académique du Nivernais.

Actuellement l'église de Saint-Parize-le-Châtel, semble relever plutôt de l'effet pittoresque que d'une étude archéologique.

Cependant l'abbé Bourrassé considérait ce monument comme « le plus précieux pour l'archéologie chrétienne du diocèse de Nevers ». Il rapportait sa construction à l'épiscopat de Hugues IV (de 1110 à 1120). Si nous ajoutons qu'au xv^e siècle l'abside a été remaniée extérieurement; qu'en 1874 et 1875, la nef a été entièrement démolie, l'église reconstruite et agrandie d'un transept disproportionné; que vers cette même date, le Comité des monuments historiques a heureusement pris en main la remise en état de la crypte; qu'enfin la vieille façade a recouvré sa physionomie première, nous aurons dit du monument tout ce qu'il y a d'historiquement utile à la présente communication.

La partie la plus intéressante du travail a été exécutée sous ma surveillance. Les fouilles ont amené la découverte d'un certain nombre d'objets qui m'ont paru curieux et dignes d'être signalés à l'attention du Comité.

C'est dans les fouilles des murs du transept sud, sur l'emplacement d'un cimetière, remontant à une haute antiquité et qui existe de ce côté seulement, que furent trouvés les objets suivants :

- 1^o Trois vases en terre rouge;
- 2^o Un fragment de brigantine de la fin du xiv^e siècle;
- 3^o Une custode en bronze doré, décorée de quatre médaillons occupés par des anges nimbés aux ailes éployées, que séparent des rinceaux.

La gravure en semble indiquer la fin du xiii^e siècle.

4^o Une monstrance du xiv^e, fermée par un verre à la face antérieure, et décorée sur l'autre face d'une ornementation d'ensemble sur laquelle s'enlève le dessin d'une main bénissante.

D'ailleurs nulle trace d'émaux sur ces deux derniers débris du

meublier sacré. — Outre ces objets que nous avons recueillis et déposés au Musée de Nevers, on avait mis à nu un groupe de trois sarcophages.

C'est sur l'un d'eux que je me suis proposé d'appeler plus particulièrement l'attention du Comité.

L'orientation de ces sarcophages présentait une particularité qui me frappa tout d'abord : deux d'entre eux étaient légèrement déviés vers l'est-sud-est ; le troisième, d'orientation tout à fait insolite, était dirigé du nord-est au sud-ouest.

Le sarcophage est lisse, plus étroit aux pieds qu'à la tête.

Au pignon de tête, le parement est décoré de sept croix sur le même plan, enlevées par un maigre défoncement (à peine quelques millimètres) et une opposition de taille rugueuse à une taille unie et lisse (fig. 1). Trois grandes croix dominent ; aux deux tiers de leur hauteur, les croisillons accusent un ruban horizontal en trois sections égales, leurs arêtes restant vives. Aux pieds elles se soudent en lancette à deux croix moyennes, inscrites dans deux rectangles intérieurs

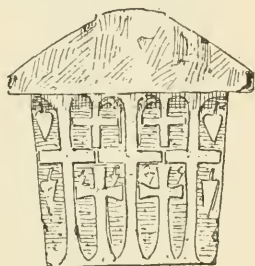


Fig. 1.

formés par les trois montants et les traverses des grandes croix : au dessus des croisillons, deux autres petites croix sont disposées symétriquement avec les moyennes. Elles forment par la réunion de leurs parties supérieures avec les grandes croix une série d'arcatures plein cintre. La tête des deux grandes croix extrêmes rejoignent les arêtes en formant une demi-arcature, et leur pied, de ce même côté, n'a qu'un simple évasement. — Dans les compartiments déterminés par les bras extérieurs se découpent quatre feuilles cordiformes de grande dimension.

Deux palmettes adossées et contiguës épousent en silhouette la forme des cintres intérieurs formés par la réunion des petites croix aux grandes. Enfin dans les quatre petits carrés formés par les croisillons des trois grandes croix et des deux moyennes, se trouvent autant de feuilles cordiformes de petite dimension.

Cet ensemble, dont le caractère emblématique n'est pas douteux, est couronné d'un couvercle de forme prismatique et en saillie (fig. 2). Le dessus est à deux pentes comme un véritable toit, et les lignes mêmes des puresaux s'y trouvent bien accusées. Ces lignes sont interrompues au milieu et arrêtées à chaque extrémité par trois

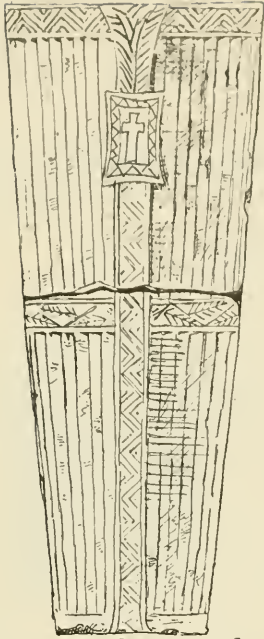


Fig. 2.



Fig. 3.

bandes formant ceinture de dix et douze centimètres. Son faitage plat est formé d'une gaine s'évasant inégalement des deux bouts et d'une largeur de douze centimètres au départ de l'évasement supérieur, de dix centimètres au départ de l'inférieur.

A la tête est une première ceinture; vers le milieu, à un mètre de la première, une seconde est décorée d'une ligne brisée, dans les redans de laquelle sont gravées des palmettes d'ornement; de chaque côté, une ligne à grain d'orge, forme bordure. Au pied, la troisième bande est unie et passe, comme les deux autres sous le faitage. Ainsi que la bande de tête, le faitage est bordé par une ligne en creux et décoré d'un système de lignes brisées parallèles, remplissant tout l'espace entre les deux bordures. A la partie supérieure du faitage, la décoration est interrompue et se termine par une palme de trente centimètres de haut sur dix-huit de large. A la base de la palme, forme saillie une sorte d'applique limitée par des lignes légèrement concaves, encadrées de dents de scie bordées elles-mêmes par des lignes à grain d'orge; au milieu se détache une croix.

Tous ces dessins sont gravés en creux d'un trait ferme et plein de style.

Pour tenter l'interprétation de ce monument, il nous a semblé utile de recourir à des similaires.

Notre attention fut appelée d'abord sur deux sarcophages figurant au musée de la ville, l'un provenant des fouilles de l'église Saint-Genest, l'autre de celles de l'ancienne abbaye de

Saint-Martin, où il occupait le troisième rang inférieur des sépultures superposées. Ces deux sarcophages, comme on pourra en juger par nos reproductions (fig. 3), présentent avec ceux de Saint-Parize, les caractères d'une parenté indéniable ⁽¹⁾.

Cette parenté, nous l'avons encore retrouvée dans des sarcophages décrits par M. Ed. Le Blant, dans son savant ouvrage sur les *Sarcophages de la Gaule*. Il reproduit, d'après le recueil de l'abbé Gibault, le dessin d'une crypte où se trouvent trois tombeaux avec couvercles à double versant : « Sur la face formant pignon du premier de ces couvercles figurent une vigne et des raisins ; le dernier, en partie brisé, porte une colombe et un vase. Au bas du dessin est écrit : *Tombeau de saint Thaumaste, trouvé dans la cave de Saint-Barthélemy, près Saint-Hilaire*.

« L'un des trois cercueils passait donc pour être celui dont parle Grégoire de Tours, et dont nos pères détachaient de la poudre pour guérir les maux de dents et la fièvre. « On recherche avec tant d'ardeur ce remède béni, dit l'historien, qu'un point du sarcophage est « déjà perforé. » L'auteur des *Annales d'Aquitaine*, Jean Bouchet, qui écrivait en 1644, pense que le tombeau mentionné par Grégoire de Tours, est « un de ceux de la chapelle de Saint-Barthélemy, où l'on « voit lesdits pertuis, et encores, ajoute-t-il, les femmes le raclent avec « un cousteau et en font manger à leurs petits enfans, pour guérir du « mal et passions du ventre. »

« La chapelle qui le renfermait a été démolie en 1851 ; la crypte et ses trois sarcophages ont sans doute péri avec elle. »

D'autres termes de comparaison nous sont fournis par des sarcophages provenant des fouilles du P. Camille de la Croix, et reproduits dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, ce sont ceux des numéros 9 et 10.

Le P. de la Croix pense pouvoir assigner à ces sarcophages une date analogue à celle du sarcophage de Boëtius, septième évêque de Carpentras et de Venasque, mort en 604 ; ils les compare aussi aux sarcophages signalés par MM. de Lasteyrie, Frédéric Moreau et Rohault de Fleury.

Mais mieux qu'aucun des sarcophages dont il vient d'être question, le sarcophage de saint Arigle, à Nevers même, qu'a décrit l'abbé Lebeuf, nous semble présenter un sérieux repère.

⁽¹⁾ Nous devons à l'obligeance du président de la Société académique du Nivernais de pouvoir dater ces sarcophages par celui de l'évêque de Chartres, Chaletricus, mort en 5-3.

Au témoignage de l'abbé Crosnier, Lebeuf nous a laissé la forme du tombeau de saint Arigle, qui subsistait avant 1793 dans l'église qui portait son nom ; il fait remarquer que ce sarcophage avait pour ornement sept croix en bosse (fig. 4).



Fig. 4.



Fig. 5.

Sur la même planche, Lebeuf en reproduit deux autres dont l'une porte trois croix (fig. 5) et l'autre cinq, faisant remarquer, fort judicieusement, que le nombre de croix n'avait pas été établi sans motif, qu'il devait être en rapport avec la dignité du personnage renfermé dans le sarcophage.

D'autre part, l'abbé Crosnier a soin de nous dire que quelques années avant 1858, année où il publiait son *Hagiologie*, ce tombeau avait été retiré des décombres de l'église et déposé dans une cour d'une rue voisine. Nous l'avons cherché en vain. L'*Album du Nivernais*, d'après l'abbé Crosnier, en conserve pourtant le souvenir.

Tous ces rapprochements nous autorisent à assigner une date à notre sarcophage.

Rappelons les dates des similaires invoqués par nous :

Le P. Camille de la Croix attribue ses sarcophages au début du VII^e siècle.

Les nécropoles de l'Aisne explorées par M. Frédéric Moreau, sont mérovingiennes.

Le tombeau de saint Thaumaste, décrit par Grégoire de Tours, ne saurait dépasser de beaucoup l'an 594, date de la mort de ce saint évêque.

Enfin saint Arigle est mort le 26 février 594.

Que conclure ? sinon que le sarcophage de Saint-Parize est de la fin du VI^e ou du commencement du VII^e siècle.

Et maintenant, de quel grand chrétien était-ce la tombe ?

En effet : « Aux grands chrétiens les belles tombes, dit M. Le Blant, telle était la règle. »

Le nombre de croix témoignerait-il, comme le prétend Lebeuf, de la dignité du personnage ? Leur disposition identique et sur le tombeau de saint Arigle et sur le sarcophage de Saint-Parize serait-elle un indice de son caractère ?

Dans d'assez larges limites, cela ne semble guère douteux.

Ce personnage était-il saint Patrice, qui, d'après le Martyrologe d'Auxerre, fut inhumé dans l'église en 555 ?

Sur ce point, nous devons à la vérité de dire que nulle part, dans l'église actuelle, nous n'avons rencontré trace de construction antérieure au XII^e siècle.

Et pourtant, particularité curieuse et encore inexpiquée pour nous, en explorant la crypte, nous y avons découvert, mystérieusement enfermé dans le vide d'une crédence murée sur lui après coup, un fragment de colonne et son chapiteau, le tout pris dans la même masse.

La colonne est de forme octogonale irrégulière, à face concave, comme le seraient de larges cannelures ; le relief de la sculpture est peu saillant : il consiste en un système alternant de feuilles et de baies opposées et se raccordant de deux en deux cannelures. Feuilles et baies sont d'une nature indéterminable. Le diamètre de la colonne est de treize centimètres. Elle est fortement usée, comme par un frottement à la partie inférieure.

Le chapiteau est de dix-huit centimètres et demi de diamètre et de plan irrégulier ; son profil peut être inscrit dans un quart de rond allongé. Comme son fût, il est décoré de feuilles et de fruits supportés par des tiges en partie sarmenteuses, et de même usé à sa partie supérieure.

A coup sûr, on trouve dans cet ensemble, un morceau de sculpture curieux dans sa facture si rudimentaire. M. Edmond Le Blant que nous avons entretenu de cette découverte, nous a suggéré, sous toute réserve, que le chapiteau pouvait avoir fait partie d'un ciborium. Le cas, selon M. Le Blant, *serait unique dans les Gaules*.

Nous aurions donc là un fragment provenant de l'église primitive. D'autres personnes ont voulu voir dans ce chapiteau un débris d'origine gallo-romaine, provenant de quelqu'un des édifices antiques dont les substructions se retrouvent encore aux environs de Saint-Parize-le-Châtel. Je suis peu disposé à me rallier à cette opinion, quoique elle soit partagée par M. de Lasteyrie, auquel j'ai communiqué tous mes dessins. Puissent de nouvelles fouilles nous édifier quelque jour sur ce point.

MASSILLON-ROUVET.

MOSAÏQUE DE CARTHAGE

Communication de M. Salomon Reinach.

Parmi les nombreuses mosaïques exhumées depuis un demi-siècle à Carthage, celle que nous publions aujourd'hui est certainement une des plus remarquables, tant par l'élégance du dessin que par l'intérêt de la composition. Elle a été découverte, il y a quinze ans environ, au nord-est de l'ancienne ville, dans les terrains qui avoisinent la maison de campagne du général Baccouch. Cette région, située en dehors de l'enceinte qui protégeait Byrsa et le quartier des ports, sur les limites de la grande muraille extérieure, était occupée, à l'époque romaine comme de nos jours, par de riches villas entourées de jardins. Malheureusement, lorsque je fis, en 1884, la connaissance du général Baccouch, je ne pus recueillir que des renseignements assez vagues sur l'emplacement primitif de sa mosaïque, qui avait été détachée au moment de la découverte et transportée à Tunis dans une maison appartenant au général. En 1883, elle fit le voyage d'Amsterdam et figura dans la section tunisienne de l'Exposition Universelle, en compagnie des objets archéologiques de même provenance envoyés par le R. P. Delattre (1). De là, elle revint à Tunis, où, placée dans une maison musulmane, elle resta soustraite aux regards des archéologues. Je dois à M. le général Baccouch une épreuve de la photographie qu'il en a laissé prendre en 1883 à Amsterdam et qui a été reproduite ici par l'héliogravure. Au mois de mai 1889, je fus agréablement surpris en retrouvant cette mosaïque dans la section tunisienne, sur l'Esplanade des Invalides, où j'ai pu l'étudier à plusieurs reprises. Elle était alors la propriété d'un marchand de Tunis, auquel le général Baccouch l'avait cédée (2).

M. le général Baccouch m'a raconté que les Arabes, auteurs de la découverte, avaient appelé sa mosaïque « *diffa*. » Cette dénomination est fort exacte : ce sont bien, en effet, les apprêts d'un festin que le peintre mosaïste a représentés, probablement sur le pavé d'un *trikli-*

(1) Ces derniers ont été catalogués dans une brochure devenue fort rare (Tunis, Imprimerie B. Borel, 1883, 24 p. in-8°)

(2) La mosaïque a 2^m,50 de côté. Les indications relatives aux couleurs, qui sont assez pâles, seront données en note à propos des différentes figures.

nium. Je ne connais pas d'autre monument de l'époque romaine où soit figurée une scène analogue⁽¹⁾; c'est assez dire que celui-ci mérite de devenir classique, comme illustration à ce que Pétrone et d'autres auteurs de l'Empire nous ont appris sur les préliminaires des banquets dans ce temps-là. On ne se tromperait guère en considérant la mosaïque de Carthage comme à peu près contemporaine du *Satyricon*; il ne semble pas qu'elle soit postérieure à la fin du 1^{er} siècle, vu le style excellent des figures et la correction du dessin. Comme œuvre d'art, elle peut donner matière à des rapprochements instructifs avec les peintures d'Herulanum et de Pompéi, et soutenir, sans crainte d'infériorité, la comparaison avec la plupart d'entre elles. Je signalerai particulièrement comme très heureuse la figure de l'homme placé en bas et à droite du tableau; il y a dans le dessin du torse et des bras, dans la silhouette fine et vigoureuse de la tête, des qualités rares, dans les peintures campaniennes et qui font songer à la manière du Poussin.

Sénèque parle quelque part de la foule des serviteurs qui, au signal donné, accourent pour couvrir la table, *per quos, signo dato, ad inferendam coenam discurritur* ⁽²⁾. Cette phrase pourrait servir de légende à notre mosaïque; il est probable que les cinq esclaves *triclinarii* n'étaient pas les seuls et que leur chef ou maître d'hôtel, le *tricliniarcha*, n'était pas loin. Celui du milieu tient un plateau qui paraît contenir des pains ou des gâteaux ⁽³⁾; c'est un *ferculum*, mot qui signifie à la fois l'objet sur lequel on porte les mets et l'ensemble des mets qui forment un *service*. C'étaient quelquefois de simples paniers, *cophini*; le plus souvent, lorsqu'ils devaient figurer sur les tables des riches, on les fabriquait avec diverses essences de bois et on les décorait avec des écailles de tortue ou des lames d'argent ⁽⁴⁾. La ligne ondulée blanche qui orne le rebord du panier est peut-être l'imitation d'appliques en argent. L'esclave porteur du *ferculum*, comme les deux autres dont la tête s'est con-

⁽¹⁾ Cf. cependant un sarcophage du Musée de Latran à Rome (Garrucci, *Mus. Lat.*, XXX; Benndorf et Schöne, *Antike Bildwerke des Lat. Museums*, n° 481), dont deux figures, représentant des esclaves portant des mets, sont reproduites dans le *Dictionnaire des Antiquités* de M. Saglio, fig. 1706 (art. *Coena*). Voir aussi, dans le même ouvrage (art. *Delectati*, fig. 2300), une figure d'une fresque découverte au siècle dernier à Rome, près de Saint-Jean de Latran.

⁽²⁾ Sénèque, *Epist.* XCL.

⁽³⁾ Cet esclave porte une tunique blanche, rayée sur les épaules de deux bandes verticales bleues. Les pains contenus dans le panier sont jaunes.

⁽⁴⁾ Pline, *Hist. Nat.*, XXXIII, 52.

servée, est jeune, imberbe, coiffé avec recherche ⁽¹⁾ : ces traits concordent avec ce que nous apprennent les auteurs touchant le goût des Romains pour les beaux serviteurs bien peignés, *comati* ⁽²⁾, *capillati* ⁽³⁾, *criniti* ⁽⁴⁾, *crispuli*, *calamistrati* ⁽⁵⁾, qui étaient parfois autre chose encore que des serviteurs ⁽⁶⁾. Le port de la barbe leur était interdit, ce qui les faisait appeler *glabri*; une inscription fait connaître un *ornator glabrorum* qui avait pour fonction, à ce qu'il semble, de coiffer et d'épiler les serviteurs de Tibère ⁽⁷⁾. « Voyez cet autre, dit Sénèque, qui verse le vin : paré comme une femme, il lutte avec son âge; il veut sortir de l'enfance, on l'y retient par force. On arrache, on déracine tous les poils de son corps ⁽⁸⁾. » Le costume que porte cet esclave est très sommaire ⁽⁹⁾; c'est une simple tunique sans manches, ornée de bandes de couleur, relevée et nouée sur le devant à la hauteur des hanches avec une médiocre préoccupation de la décence. Les textes, d'accord avec cette représentation, nous apprennent encore que les esclaves servaient *succincti*, c'est-à-dire avec une tunique retroussée ⁽¹⁰⁾.

Le personnage placé à gauche tient un panier rempli de fruits ⁽¹¹⁾ et celui de droite, dont il ne reste qu'un bras et une jambe, une sorte de bouilloire ou de réchaud ⁽¹²⁾. Un objet analogue, plusieurs fois reproduit par la gravure, a été découvert à Pompéi ⁽¹³⁾; un autre du même genre est représenté dans une peinture d'Herculanum. « Le vase, dit M. Saglio, est traversé dans sa hauteur par une cheminée cylindrique qui a deux issues, l'une à sa partie supérieure, par où l'on introduit les charbons, l'autre grillée, à la base, donnant

⁽¹⁾ Le galbe des bras ne permet pas de croire que cet esclave soit une jeune fille : c'est simplement un éphèbe efféminé, *exoletus*.

⁽²⁾ Martial, *Epigr.*, XII, 70, 9.

⁽³⁾ Pétrone, 27, 29, 57, 70.

⁽⁴⁾ Sénèque, *Epist.* CXIX, 14.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, XCV, 24.

⁽⁶⁾ *Ibid.* On peut voir les textes relatifs à ces esclaves dans le *Thesaurus* de Graevius, t. XII, p. 209 et suiv., ou dans Marquardt, *Privatleben der Römer*, I, p. 144.

⁽⁷⁾ Orelli, n° 694.

⁽⁸⁾ Sénèque, *Epist.*, XLVII, 7.

⁽⁹⁾ Tunique blanche.

⁽¹⁰⁾ Par exemple Pétrone, 60 : *Tres pueri, candidas succincti tunicas*.

⁽¹¹⁾ Le mosaïste les a figurés avec des cubes bleus, violets, verts et rouges.

⁽¹²⁾ La couleur est celle du bronze, tirant sur le rouge.

⁽¹³⁾ *Mus. Borb.*, t. III, pl. LXIII; Ceci, *Piccoli bronzi*, pl. I, fig. 14; Overbeck, *Pompei*, 4^e éd., fig. 240, p. 443; Rich, *Dictionnaire*, art. *Cacabus*; Saglio, *Dictionnaire*, art. *Calda*, p. 820, fig. 1025; Smith, *Dict. of Antiq.*, p. 233.

passage à l'air et par où s'échappaient les cendres. Un plateau rond, pouvant s'enlever à volonté, percé d'une ouverture correspondant exactement au diamètre de ce tuyau, s'adapte au vase, de telle façon que la partie qui contient le liquide est couverte, sans qu'il soit nécessaire de fermer la cheminée, laquelle ne se fermait réellement que lorsqu'on rabattait le couvercle conique qu'on voit au-dessus; ce couvercle se ment sur une charnière. L'eau était introduite par un petit entonnoir; du côté opposé est le conduit par où elle s'écoulait; l'ouverture, qui se fermait au moyen d'une cannelle, est placée fort haut, de manière à ne pas être facilement obstruée par les dépôts qui pouvaient s'amasser au fond. Aucun modèle ne répond mieux à l'idée qu'on peut se faire d'un ustensile de cette espèce, quand il passait de la cuisine dans la salle à manger des riches Romains. »

La bouilloire pouvait contenir soit de l'eau chaude, que les anciens mélangeaient souvent avec du vin⁽¹⁾, soit d'autres plats, tels que de la viande ou des légumes. « Ce pauvre malade! dit ironiquement Sénèque⁽²⁾; il n'entend pas résonner, autour de la salle à manger, les pas tumultueux des cuisiniers qui apportent les réchauds mêmes avec les plats! Car notre luxe en est arrivé à ce degré de raffinement que, dans la crainte que les mets ne se refroidissent ou qu'ils ne chauffent pas suffisamment notre palais endurci, la cuisine accompagne le manger. » *Coena culinam persequitur*, voilà encore un joli mot de Sénèque qui pourrait être inscrit sur la mosaïque de Carthage.

La bouilloire représentée sur notre planche est de forme plus élancée que celle de Pompéi; elle est en outre munie d'une anse qui manque à cette dernière. La manière dont l'esclave la porte prouve qu'il devait y avoir un moyen de la rendre adhérente au trépied sur lequel était posé le récipient.

L'esclave placé à gauche et en bas de la composition⁽³⁾ tient un objet dont la nature peut prêter à quelque incertitude. J'avais cru d'abord y reconnaître des cymbales liées ensemble, mais l'étude de l'original donne à penser qu'il s'agit plutôt d'un flacon en verre. La coloration bleue de la partie évasée en bas semble prouver que le flacon contenait du vin.

On ne peut faire que des conjectures sur l'objet suspendu à un bran-

⁽¹⁾ *Frigida non desit, non deorit calda petenti* (Martial, *Epigr.*, XIV, 105). Le même auteur a fait une épigramme contre les buveurs d'eau chaude; il préférerait les boissons à la neige (VI, 86).

⁽²⁾ Sénèque, *Epist.*, CXXVIII.

⁽³⁾ Tunique blanche, avec deux bandes rouges verticales sur les épaules.

card jaune que le cinquième esclave porte sur l'épaule⁽¹⁾. Ce brancard devait s'appuyer sur l'épaule d'un autre esclave marchant en avant de celui-ci. L'hypothèse la plus vraisemblable est qu'il s'agit de quelque grosse pièce, trop lourde pour être portée par une seule personne, telle que le sanglier entier et le porc farci qui paraissent dans le somptueux festin de Trimalchion.

Salomon REINACH.

⁽¹⁾ Tunique rouge à liserés noirs.

INSCRIPTIONS NOUVELLES D'AFRIQUE

Rapport sur diverses communications, par M. R. Cagnat.

Bordj-Halal.

J'ai publié dans le *Bulletin archéologique du Comité* ⁽¹⁾, un texte de Bordj-Halal d'après une copie de M. Winckler. M. le docteur Carton a eu la bonne idée d'en faire, à mon intention, un estampage. Le texte que j'en ai tiré est le suivant :

// // // IS TEMPORIBVS PIISS^{XX} AVG // //
 // // // STINIANI ET TEVDORAE
 // // // ONIS GLORIOSSIMI EX // //
 // // // E F E C T^{VS} // // A F R I C A E // //

ce qui conduit à la lecture : [*Aedificata felicissim*]is temporibus piiss(*imorum*) Aug(ustorum) [nostrorum Ju]stiniani et Teudorae, [*providentia Solom*]onis glorio(*si*)ssimi, ex [*consule, mag(istri) mil(itum)*], bis praefect(i) Africae. C'est une réplique de l'inscription qui porte au *Corpus* (t. VIII) le n° 1259.

Les deux signes qui suivent le mot PIISS sont des points séparatifs de forme spéciale.

Henchir-Chigarnia.

M. Mangiavacchi a remis à M. de La Blanchère l'estampage d'un fragment d'une tombe chrétienne trouvée à Henchir-Chigarnia (Up-penna). Les lettres étaient disposées de chaque côté d'une croix. Toute la partie supérieure ainsi que la partie droite de l'inscription ont disparu. Actuellement le texte se présente ainsi :

V N V I
 ET FILI ETI
 IC Q V N T R E
 I V L I A N I
 E I V S Δ E O
 C V

(1) *Bull. arch. du Comité*, 1888, p. 196, n° 7

Le complément de cette inscription dépend de la grandeur du morceau aujourd'hui disparu. Il est probable pourtant que la moitié seulement du texte est perdue, la croix occupant le centre de la pierre; cependant on peut supposer deux croix à côté l'une de l'autre et une inscription se continuant à droite de la seconde. Les mots qui subsistent peuvent donc donner lieu à plusieurs restitutions différentes.

Mactar.

M. le capitaine Bordier, contrôleur civil à Mactar, qui nous a déjà communiqué cinquante inscriptions provenant des ruines au milieu desquelles il habite, et dont je signalerai, dans un prochain rapport, de nouvelles découvertes, a trouvé dans les murs d'une basilique chrétienne — celle où s'est rencontré le tombeau de l'évêque Rutilius⁽¹⁾ — une suite de bases de statues du IV^e siècle. Elles sont surtout intéressantes en ce qu'elles nous font connaître une fois de plus le nom ancien de Mactar. Les estampages des inscriptions accompagnaient les copies envoyées par M. le capitaine Bordier.

1^o Hauteur des lettres : 0^m,05.

D N
 F L A V I O V A L E R I O
 C O N S T A N T I N O
 N O B · C A E S · N V M I N I
 M A I E S T A T I Q V E E O
 R V M · C O L · A E L I A A
 R E L I A A V G · M A C T ·
 D D P P

Ce texte comporte deux observations. Il faut remarquer, en premier lieu, qu'il contient en entier les noms de la ville antique : *Col(onia) Aelia Aurelia Aug(usta) Mact(aris)*. L'épithète *Augusta* est nouvelle. Le mot *EORVM*⁽²⁾ des lignes 5-6 est également à noter. Il prouve que cette base faisait partie d'un ensemble de monuments consacrés aux empereurs régnants et aux Césars. Le piédestal de la statue de Constantin a, jusqu'à présent, été seul retrouvé. Il est peut-être réservé au zèle et à la bonne fortune de M. le capitaine Bordier de compléter la découverte.

⁽¹⁾ Espérandieu, *Bulletin épigraphique*, t. III, p. 313; *Eph. epigr.*, t. VII, 71.

⁽²⁾ Le lapicide a oublié de graver l'adjectif *devota* ou *dicata* nécessaire pour le sens devant *numini*.

2° Hauteur des lettres : 0^m,06.

F L C L A V D I O
 I V L I A N O · P ·
 F E L I C I · S E M P ·
 · A · V · G ·
 F A V S T V S · F L · P P ·
 C V R · R E I · P · V N A
 C V M · S P L · O R D I
 N E · N · M · Q · E · S · D I C ·

Ce monument est consacré à l'empereur Julien. Les sigles de la dernière ligne signifient : *n(umini) m(ajestati)q(ue) e(jus) (semper) dic(atus)*.

3° Hauteur des lettres : 0^m,05.

· D · N ·
 F L V A L E N T I N I A N O
 · P I O F E L I C I S E M P ·
 · A · · V · G ·
 · Q · I V L · M O D E R A T V S
 · F L P P · C V R · R E I P ·
 V N A C V M · S P L E N
 D I D I S S I M O O R D I
 N E · N · M · Q · E I V S
 D I C

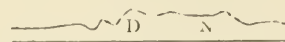
Le même personnage, Q. Julius Moderatus, avait élevé la base suivante.

4° Hauteur des lettres : 0^m,045.

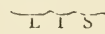
D N
 · F L · V A L E N T I ■■■■
 ■■■■ P I O · F E L I C I S E M P ·
 · A · V · G ·
 · Q · I V L · M O D E R A
 T V S · F L P P C V R · R E P · (*sic*)
 V N A C V M · S P L E ·
 O R D I N E
 N V M I N I · M · Q ·
 E I V S · D · I · C

La fin de la première ligne et le début de la seconde ont été martelés. Le lapicide avait d'abord écrit sur cette base le nom de Valentinien comme sur la précédente. Il a reconnu postérieurement son erreur et a changé *Valentiniano* en *Valenti*, en supprimant la terminaison du mot.

5° Hauteur des lettres : 0^m,08 aux huit premières lignes ; 0^m,035 à la dernière.


 FL · GRATIANO P · F ·
 S E N P E R A V G *(sic)*
 NVMINI · M · EIVS
 L · POPILIVS HONORATVS
 FL · PP CVR · RP · VNA
 CVM SPENDIDISSIMO
 ORDINE POSVIT ET DEDI
 C A V I T *¶*

6° Hauteur des lettres : 0^m,08.


 A V S *(sic)*
 COL MAC
 T A R I S
 D N M E *(sic)*

Ce texte est fort mal gravé. Les lettres de la première ligne se composent sans doute des abréviations : *p(io) f(elici) s(emper)*. La deuxième ligne contient le mot *Aug(usto)* ; la dernière doit se lire : *d(evota) n(umini) m(ajestatique) e(jus)*.

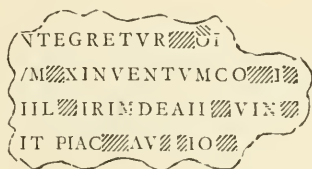
Outre ces bases, M. le capitaine Bordier et son beau-frère, M. Delherbe, officier d'administration, ont trouvé, dans la même basilique, deux fragments où ils ont lu, en lettres très soignées de 0^m,22 :

a) *pro* SALVTE · EII b) PECVNIA

Ces deux morceaux appartiennent à une dédicace impériale.

Enfin M. le capitaine Bordier a complété un texte que j'ai fait connaître dans mes *Nouvelles Explorations* (n° 42). J'ai découvert, à Mactar, à droite de la porte d'entrée d'un temple, sur le mur même de la *cella*, une loi fort mutilée, que M. Schmidt vient de republier

avec une restitution généralement assez heureuse⁽¹⁾. C'est la loi dédicatoire d'une statue de Diane. M. Bordier a eu l'idée, pour la protéger, d'enlever la pierre et de la transporter près de sa maison. Or voici ce qu'il a constaté : la face gauche de cette pierre, *qui était engagée dans l'épaisseur du mur*, porte des caractères, très effacés malheureusement. On y lit :



Il est impossible de rien tirer de suivi de ces quelques lettres. Mais une conséquence découle de leur existence même. La pierre qui les portait, ainsi que me le dit fort justement M. le capitaine Bordier, n'était point à sa place primitive, et cette loi a été employée postérieurement à la reconstruction de l'édifice, sans doute lorsqu'il a été approprié, à l'époque byzantine, aux besoins de la défense. La formule initiale de l'inscription gravée sur la face principale : *Dianae Augustae*, autorise à supposer que la pierre surmontait jadis un socle destiné à supporter une statue de Diane. C'est là qu'on l'aura prise pour l'encastrer dans la muraille.

Sétif.

Envoi de M. L. Charrier. Borne milliaire trouvée à 6 kilom. au N.-O. de Sétif (Lanasser).

DN FL CLVDIO
CONSTANTINO
I VNIO R
CAESAR
M I I I I

*D(omino) n(ostro) Flavio Claudio Constantino Junior [i nob(ilis-
simo)] Caesar [i]; m(ilia passuum) IIII.*

Cette borne appartenait à une voie qui de Sétif allait à Lanasser et à Bouhira. Les milliaires de cette voie sont réunis au *Corpus inscriptionum latinarum*, tome VIII, nos 10363 à 10368. Ce dernier, qui

⁽¹⁾ *Rhein. Museum*, XLIV, p. 482. Voir mon *Année épigraphique*, 1889, n° 184.

a été trouvé à Bouhira même, et qui n'est malheureusement qu'un fragment, doit être rapproché de l'inscription communiquée par M. Charrier; MM. Poulle et Wilmanns y ont lu :

CLAVDIO
ANTINO
NOB CAES

Le *Corpus* l'a attribué avec raison à Constantin II, mais sans proposer de suppléments. Il est bien probable qu'il était rédigé absolument comme la borne nouvellement découverte, mais que les lignes en étaient disposées un peu différemment. On pourrait donc compléter le texte comme il suit :

d.n.fl. CLAVDIO
const ANTINO
iuniori NOB · CAES

Sidi-Salah-el-Balthi.

M. Chenel, contrôleur civil à Souk-el-Arba, a découvert, dans une tournée chez les Ouled-bou-Salem, quelques textes épigraphiques au lieu dit Henchir-Sidi-Salah-el-Balthi, à 12 kilomètres au nord de Souk-el-Khmis. Le plus important est le suivant qui est sur une pierre employée dans la construction d'un fortin byzantin; l'original a été déposé par M. Chenel au contrôle de Souk-el-Arba.

Belles lettres de 0^m,065. (Estampage.)

VALERIA · Q · F · MAXIM a
OMNIBVS · LOCIS · AT · IL
CVLTV ADORNATIS · SVA · PEC
DEDICAVIT ·

*Valeria, Q. f(ilia), Maxim[a].... omnibus locis at il[lecebras ocu-
lorum ? eximio] cultu adornatis sua pec[unia fecit idemque] dedicavit.*

Souse.

M. le lieutenant Hannezo, du 4^e tirailleurs, qui a pris une part active aux fouilles faites à Souse par M. le commandant de Lacomble, annonce la découverte de plusieurs nouveaux hypogées. L'un d'eux mérite une mention spéciale.

Il se compose de deux couloirs se coupant presque à angle droit. Le premier est long de 12 mètres. Les parois latérales en avaient été creusées en forme de fours, destinés à recevoir des corps étendus dans le sens de la longueur et disposés par étages de trois. Le cadavre y était couché sur le dos. Aucun objet de terre ni de métal n'a été rencontré dans ces sépultures.

L'ouverture de ces fours était fermée par des tuiles plates sans rebord, scellées et réunies les unes aux autres au moyen de plâtre; quelques tombeaux étaient clos au moyen de plaques de marbre poli, sans inscription. Une seule fois on a trouvé le nom du défunt, ou plutôt de la défunte, indiqué sur la tombe. Il y avait été tracé deux fois, d'abord à la peinture, sur le plâtre de scellement, et puis au-dessous, à la pointe, sur une brique. Les deux épitaphes sont à peu près pareilles :

a) Inscription peinte : DATIBA IN PACE

b) Inscription au trait : DATIBA I PACE

Le second couloir, large de 2,4 mètres, était également garni de fours creusés dans ses parois latérales, à raison de un au-dessous du sol naturel et de deux disposés par étages au-dessus du premier. Ils étaient tout à fait semblables à ceux de l'autre couloir; on n'y a fait aucune découverte.

Le déblaiement de cet hypogée n'a pas été poussé jusqu'au bout à cause des dangers d'éboulements que l'on courait. On y a trouvé cependant encore une autre inscription — la partie du tombeau où elle a été rencontrée n'est pas nettement spécifiée — ; cette inscription est gravée sur une plaque de marbre qui fermait l'entrée d'une sépulture : elle était recouverte, comme les tuiles dont il a été question plus haut, d'une couche de plâtre. J'y lis, en jolies lettres de 0^m,025, qui semblent être du III^e siècle :

· C · AEMILIVS · VERVS · VIXIT · ANN · I · M · VII · D · XX ·

· C · AEMILIVS · EXVPERANS · VIXIT · ANN · V · M · XI ·

Cet hypogée remonterait donc, comme ceux qui ont déjà été découverts à Souze, aux premiers siècles de notre ère; mais il aurait été postérieurement approprié ou agrandi pour les besoins de la population chrétienne d'Hadrumète.

Ténès.

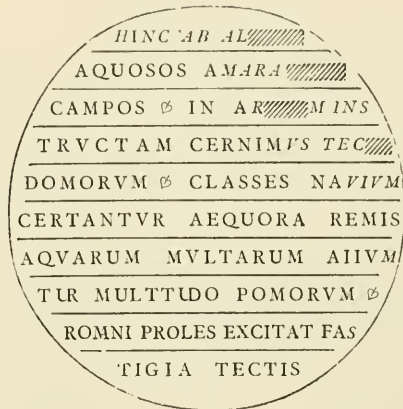
M. Pacquetau, syndic des gens de mer à Ténès, M. le garde général

des forêts et M. le commandant de place ont envoyé, chacun de leur côté, des renseignements intéressants sur Ténès et ses environs, ainsi qu'un certain nombre de documents. Les suivants seuls sont inédits :

1° Dessin d'un petit fragment de mosaïque existant sur le boulevard est de Ténès, et mise à nu récemment par le service du génie militaire. C'est une mosaïque à dessins géométriques.

2° Mosaïque avec inscription découverte au-dessus du port de Ténès, en 1879, par M. Pacquetau.

La copie que nous en avons reçue était accompagnée d'une photographie, qui, malheureusement, n'est point assez bien réussie pour être reproduite en fac-similé. La copie de M. Pacquetau n'en est que plus précieuse; d'autant plus qu'elle contient quelques lettres aujourd'hui disparues, semble-t-il, par suite de la détérioration du monument; elles sont indiquées dans le texte ci-dessous en italiques :



La mosaïque avait 7 mètres de long sur 6 mètres de large; le cercle central mesurait 1^m,20 de rayon.

Les lettres étaient vertes aux lignes 1, 5 et 9, rouges aux lignes 2, 4, 6, 8, 10 et noires aux lignes 3 et 7.

La lecture et surtout l'explication de ce texte offrent de réelles difficultés. En premier lieu il y a des lettres détruites; leur nombre, il est vrai, n'est pas douteux, à cause de la disposition symétrique de l'inscription; il en a disparu environ trois à la première ligne, huit à la seconde, quatre à la troisième et deux à la fin de la quatrième. Mais il est plus difficile de remplir les lacunes que de décider quelle est leur longueur; le grand danger, d'ailleurs, en pareil cas, est de faire non pas moins bien, mais beaucoup mieux que celui qui a conçu

l'inscription. Malgré l'aide que M. Reinach a bien voulu me prêter, nous ne sommes pas arrivés à un résultat satisfaisant.

M. Pacquetau supposait, que l'artiste avait voulu dépeindre dans ces phrases le spectacle qui s'offrait à l'œil du haut du tertre où a été découverte la mosaïque : le port antique de Ténès et les joutes qui s'y donnaient. Cette supposition est ingénieuse. Cependant il paraît plus probable que cette inscription servait de légende à quelque représentation figurée. L'artiste y avait dépeint successivement en phrases qu'il croyait peut-être des hexamètres, comme il croyait sans doute écrire en latin, les différents plans et parties du sujet ; pour rendre sa description plus claire, il en avait séparé chaque phrase de la suivante par un point fait, comme il est d'usage, en forme de feuille. La première phrase est :

Hinc ab al... aquosos amara campos.

C'est une description d'une parcelle d'un tableau, où se voyait la mer ; à côté on apercevait des maisons dont les toits servaient peut-être de plate-forme à des combattants :

In ar[cen?] instructam cernimus tec[ta] domorum,

puis une flotte qui s'avance à force de rames :

Classes navium certantur aequora remis.

La phrase suivante renferme des détails fort embarrassants : M. Pacquetau a lu à la septième ligne ALTVM ; la photographie, peu nette sur ce point n'indique que AHV ; *altum* est néanmoins probable. Au début de la ligne suivante, M. Pacquetau lit TER avec un E lunaire ; mais ici il n'y a pas de doute sur la photographie ; on y lit TUR avec ligature de l'U et de l'R. Au reste, jamais l'E n'affecte la forme lunaire dans tout ce texte. Mais où est le début de ces lettres TUR ? La ligne 7 paraît bien complète après *altum*, ayant le même nombre de lettres que la ligne 5, à laquelle elle fait pendant. Il ne faut donc pas songer à restituer un mot comme *[cerni]tur* et à lire : *Aquarum multarum altum [cerni]tur, mult[itu]do pomorum*, ce qui ferait deux tableaux. La phrase qui commence à *aquarum* et finit à *pomorum* ne doit former qu'un seul tout, comme les autres phrases de même longueur. Peut-être TUR est-il le début d'un verbe présenté par abréviation ; on aurait alors le choix entre *tur[bat]*, *tur[get]* ou *tur[pat]*. De toutes façons je ne saisis pas la pensée qu'on a voulu exprimer dans cette partie du texte.

Enfin les dernières lignes font allusion à un tableau où l'on voit les Romains monter sur les toits des maisons :

Romani proles excitat fastigia tectis ¹.

En somme, cette inscription paraît être l'explication d'une scène de bataille. L'ennemi arrive du large porté sur une flotte et les habitants de la ville se défendent du haut de leurs maisons, M. Pacquetau a bien voulu m'écrire que cette mosaïque n'a jamais porté de sujets figurés; elle formait le pavé d'une chambre à peu près carrée, dont les murs des assises inférieures étaient encore intacts et recouverts de peinture rouge, bien conservée. C'est donc sur les murs qu'étaient peints les sujets auxquels cette inscription fait allusion. Leur destruction est d'autant plus regrettable que, contrairement à ce qu'espérait l'artiste qui a fait la mosaïque, la légende est pour nous plus obscure que ne seraient sans doute les dessins qu'elle était chargée d'expliquer.

3^e Inscription trouvée sur le rempart est de Ténès par M. le capitaine du génie Poupart et déposée par ses soins au Cercle militaire.

Estampage de M. Pacquetau.

	I	M	P/						
	P	T	I	M.	}				
	R	O	P	E					
	P	I	O	I					
5		D	O	M	}				
		b	e	a		b			
		P	M	R		P			
		e	s	i	p	}			
		C	T	O	A				
10		R	I	V	S				
		A	B	A	I	}			
		T	I	F	I		L	I	O
		P							

Il semble que ce texte doive être lu : *Imp(eratori) [Caes(ari) L. Se]ptim[io Seve]ro Pe[rtinaci] Pio Fe[lici] dom[ino n(ostro) Ara]bico Adi[abenco] p(ontifici) m(aximo), tri(bunicia) pot(estate)... imp(eratori)... co(n)s(uli) II, p(atri) [p(atriciae), proc(onsuli) inv]icto A[ug(usto)]rius.....[cum] filio..... p(osuit)...*

Septime Sévère portant dans ce texte le titre de *Pius*, celui-ci ne peut être antérieur à 195; la mention du deuxième consulat empêche,

⁽¹⁾ On remarquera les assonances *domorum* et *pomorum*, *remis* et *tectis*. Sont-elles volontaires?

d'autre part, de l'attribuer à une date postérieure à 201, puisque, en l'an 202, Septime Sévère reçut un troisième consulat. Il est probablement de la période où ce prince régnait seul et n'avait pas le titre de *Parthicus Maximus*, qui ne figure pas ici, c'est-à-dire du début du règne (195-199). Par suite, le chiffre des puissances tribunitiques devait être III, IIII, V ou VI.

A la ligne 5, DOM paraît bien être le début du mot *Dominus*, quoique cette appellation figure d'ordinaire en tête du texte. De même, à la 9^e ligne, CTO A appelle la restitution *Invicto Augusto*, bien que, suivant Eckhel, ce titre ne figure sur les monnaies de Septime Sévère qu'après ses victoires sur les Parthes.

Au début de la ligne 10, RIVS appartient au gentilice du dédicant (*Valerius Januarius* ou un mot analogue). La ligne suivante peut se compléter de différentes façons.

Un autre fragment, trouvé par M. Pacquetau, en 1889, à la batterie de l'Est et porté par ses soins au Cercle militaire, faisait partie d'un texte tout à fait semblable. La pierre mesure 1^m,06 de hauteur sur 0^m,25 de largeur. L'estampage m'en a été envoyé aimablement par M. Pacquetau. On y lit :

IMp caes l . se
 PTimio seve
 RO pertinaci
 PIO felici
 DOMIno n . ara
 B© Adiabenco
 PMR̄ p...imp...
 GS·HP p·proc·invi
 C T O a u g

4^e Inscription trouvée par M. Pacquetau ; actuellement au Cercle militaire.

(Estampage).

I	O	S	P	E
DE	C	V	R	I
TR	I	A	E	
	N	N	O	
		I	M	O
			T	A

C'est une base élevée à un décurion.

(¹) *Doct. Num. Vet.*, VIII, p. 199.

COMMUNICATION DE M. DE LA BLANCHÈRE

SUR UNE INSCRIPTION DE TESTOUR

M. de La Blanchère nous a adressé l'estampage d'une inscription qu'il a fait apporter au Musée du Bardo vers la fin de 1888, et que M. Cagnat y a vue lors de sa dernière mission. Cette pierre a été prise par M. de La Blanchère à Testour, dans un des locaux de la mosquée où elle faisait partie du pavage. « M. de Vialar, contrôleur civil, dans la circonscription duquel est Testour, a eu l'obligeance de se la faire livrer par les autorités musulmanes et de l'envoyer à Tunis avec les stèles de Thignica. Elle provient peut-être des mêmes ruines. C'est, du moins, ce que rapportent les gens de Testour; mais, comme elle est là depuis des siècles, il n'y a pas grand fonds à faire sur leur indication; elle pourrait, à la rigueur, avoir été prise sur les lieux, dans les ruines, maintenant très disparues, de l'ancienne Tichilla.

« Quoi qu'il en soit, elle est probablement l'un des derniers monuments latins de l'une comme de l'autre ville. Il est facile de voir, et par le style du texte et par la forme des lettres, qu'elle appartient à une très basse époque. Les inscriptions de cette physionomie sont très rares dans la Régence, et celle qui, à ma connaissance, s'en rapproche le plus par l'aspect des caractères, n'est pas antérieure au VII^e siècle. »

L'inscription a été lue ainsi par M. de La Blanchère⁽¹⁾:

SANTAS TRES
 M A X I M A
 ET ΔONATIILA (sic)
 S E C V N Δ A
 B O N A P V E L L A
 V x i T A N Ϛ Y

L'estampage est malheureusement trop indistinct pour qu'on puisse donner un fac-similé. La paléographie de l'inscription est remar-

¹⁾ [Cette inscription figure à l'*Ephem. epigr.*, V, 539.]

quable. Les **A**, les **S**, les **Δ** et certains **N** présentent des formes particulières; en outre, les lettres sont en relief, mais le champ n'est pas ravalé, de sorte qu'en réalité le tracé est fait de deux traits creux parallèles. « Ce système, qui appartient aux très bas temps, a cependant été employé quelquefois en Afrique à une plus haute époque : par exemple, sur quelques-unes des stèles de Thignica.

« Je ne sais si ce peut être une raison pour attribuer à Tounga, comme le disent les gens du pays, l'origine de cette épitaphe, plutôt qu'à Testour même. La pierre me paraît différente de celle des stèles de Thignica. Le toutes façons, il est curieux de rencontrer dans une ville de l'intérieur un monument chrétien si récent : il est presque du moyen âge, et on peut le croire contemporain de l'invasion musulmane. »

M. de La Blanchère indique, à titre de rapprochement, une inscription aujourd'hui à Mahedia, qu'il a copiée chez M. Épinat, officier du port. Ce texte, vu par Wilmanns à Ksour-es-Sef, provient de Sullectum; il a été publié dans le *Corp. Inscr. lat.*, t. VIII, n° 57. Nous l'avons revu à Mahedia, M. Babelon et moi, en 1883. La copie de M. de La Blanchère porte **ΦΙΔΕΚΙΣ** à la troisième ligne, celle de Wilmanns, **FIDELIS**.

Salomon REINACH.

INSCRIPTIONS

DÉCOUVERTES A TIMGAD ET A LAMBÈSE

Rapport par M. Héron de Villefosse.

Le Comité m'a chargé de lui rendre compte d'un envoi fait par la Commission des monuments historiques. Cet envoi comprend cinq inscriptions latines découvertes dans le courant de l'année 1888 à Timgad et à Lambèse. Nous devons remercier tout particulièrement notre savant confrère M. Boeswilwald de cette aimable communication.

Les fouilles de Timgad ont continué en 1888 sous la direction de M. Duthoit, architecte. Elles avaient surtout pour but le déblaiement de la ville antique et en particulier le dégagement des édifices ou des emplacements les plus importants. Ce but est aujourd'hui complètement atteint.

Les inscriptions nouvelles trouvées à Timgad sont au nombre de quatre.

1

Fragment trouvé à la porte Nord ; il est gravé sur une large dalle qui mesure 1^m,17 de hauteur.

*Imp-caes. divi hadriani filio divi traiani parthici nepoti divi nervae pro nepoti
t. uelio hadriano antonino. AVG PIO P P IMP II PON TIF MAX TRIB POT XII COS IIII
l. novius. crispinus. leg. aug. pr. pr. cos. DESIGN PATRONVS COL DEDICAVIT D D P P*

[*Imp(erator) Caes(ari) divi Hadriani filio, divi Tra]jani Parthici nepoti, divi Nervae pro[nepoti, T(ito) Aelio Hadriano Antonino] aug(usto) pio p(atr) p(atriciae) imp(erator) II, pontifici max(imo), trib(unicia) pot(estate) XII, co(n)s(ul) IIII [L(ucius) Novius Crispinus leg(atus) Aug(usti) pr(o) praetore co(n)s(ul)] design(atus), patronus col(oniae) dedicavit. D(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia p(ublica)).*

Ce fragment est facile à compléter. Les mentions chronologiques y sont claires et la filiation qui les précède ne peut convenir qu'à Antonin. La XII^e puissance tribunitienne de cet empereur correspond à l'année 149. Il avait été consul pour la quatrième fois en 145.

Le mot *designatus* qui se trouve au commencement de la troisième ligne appelle forcément le mot *consul*. Or nous savons d'une façon certaine que, sous le haut empire, les légats de Numidie arrivaient au consulat en sortant du gouvernement de leur province. Un personnage qualifié consul désigné et patron de la colonie de Thamugadi ne pouvait être que le gouverneur de Numidie (1). En l'année 149, ce gouverneur était *L. Novius Crispinus Martialis Saturninus* auquel M. Pallu de Lessert a consacré une notice détaillée (2). Consul désigné depuis le mois de janvier il était, par conséquent, dans la dernière année de son gouvernement et dut quitter la Numidie dans le courant de 149. Il s'ensuit que notre inscription a été gravée dans la première moitié de cette même année 149.

2

Borne milliaire trouvée, comme le fragment précédent, à la porte Nord; elle mesure 0^m,30 de diamètre.

IMP CAES
M·ANTONIO
GORDIANO
INVICTO
PIO FELICE
AVG PONT
MAX TRIB
POTEST II
COS PROCOS

La moitié inférieure de la dernière ligne est brisée.

Imp(eratore) Caes(are) M(arco) Antonio Gordiano invicto pio felice aug(usto) pont(ifice) max(imo), trib(unicia) potestate) II, co(n)s(ule), proco(n)s(ule).

Elle a été gravée en l'année 239.

3 et 4

Deux inscriptions découvertes à Tingad nous ont appris qu'un généreux citoyen de cette ville, M. Plotius Faustus et sa femme Cor-

(1) La ville et colonie de Thamugadi se plaçait volontiers sous le patronage du légat de Numidie. *Corp. inscr. latin.* t. VIII, n° 2357, en l'année 123, *P. Metilius Secundus legatus Augusti pro praetore patronus coloniae*; — n° 2361, en l'année 141, *L. Caesernius Staius, legatus Augusti pro praetore, consul designatus, patronus coloniae*.

(2) *Les Fastes de la Numidie sous la domination romaine*, p. 70-73.

nelia Valentina Tucciana avaient fait construire et décorer à leurs frais le marché de la colonie (*macellum*). Quatre autres inscriptions trouvées au même endroit sont également gravées en leur honneur ⁽¹⁾. Les fouilles de 1888 nous font connaître deux nouveaux textes relatifs à ces personnages.

3.

S E R T I O
O P T A N T I V S
M P L O T I O F A V S T O
E Q · R · P R A E F C O H
I I I I T Y R A E O R V M
T R I B · C O H · I · F L · C A N A
T H E N O R V M P R A E f
A L · I · F L · G A L L O R V M
T A V R I A N A E · F L · P P
S A C E R D O T I V R B I S
M · P O M P E I V S Q V I N
T I A N V S · E Q · R · F L · P P
P A R E N T I C A R I S
S I M O

Sertio Optantius.

*M(arco) Plotio Fausto, eq(uiti) r(omano), praef(ecto) coh(ortis) III
Ityraeorum, trib(uno) coh(ortis) I Fla(viae) Canathenorum, prae-
[f(ecto)] al(ac) I Fl(aviae) Gallorum Taurianae, fl(amini) p(er)-
p(etuo), sacerdoti urbis,*

*M(arcus) Pompeius Quintianus, eq(ues) r(omanus), fl(amen) p(er)-
p(etuus), parenti carissimo.*

4.

S E R T I A E
C O R N E L I A E V A L E N
T I N A E T V C C I A
N A E C O N I V G I
A · M I L I T · I I S F L · P P
H O N E S T A E M E M O
R I A E F E M I N A E
M P O M P E I V S Q V I N
T I A N V S · E Q · R · F L · P P
P A R E N T I O P T I M A E
O P T A N T I V S

⁽¹⁾ *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n^o 2394 à 2399.

Sertiar.

Corneliae Valentinae Tuccianae, conjugii (M(arci) Plotii Fausti) a militiis, fl(aminis) p(er)p(etui), honestae memoriae feminae.

M(arcus) Pompeius Quintianus, eq(ues) r(omanus), fl(amen) p(er)-p(etuus), parenti optimae.

Optantius.

Ces deux nouvelles inscriptions portent à huit les témoignages écrits que nous possédons au sujet de M. Plotius Faustus et de sa femme Cornelia Valentina Tucciana qui, à Thamugadi, étaient habituellement désignés sous les noms de *Sertius* et *Sertia*. La première ligne de ces textes, gravée en plus gros caractères que le reste, nous l'apprend d'une façon certaine. Quant à Pompeius Quintianus qui a fait élever nos deux inscriptions, il était plus connu sous le nom d'*Optantius*. Ce dernier nom apparaît aussi en gros caractères en tête de l'inscription du mari et à la fin de celle de la femme.

Les incipitions n^{os} 2394 et 2395 du t. VIII du *Corpus* nous avaient déjà fait connaître la carrière militaire de M. Plotius Faustus qui fut successivement :

praefectus alae primae Flaviae Gallorum Taurianae,
tribunus cohortis primae Flaviae Canathenorum (1),
praefectus cohortis tertiae Ithraeorum (2).

Ainsi que l'a démontré L. Renier (3), ces trois grades étaient désignés dans le langage administratif romain par le terme général de *militiae equestres* et le personnage qui les avait exercés portait dans les inscriptions le titre A.MILITIIS. A la cinquième ligne de l'inscription n^o 4, ce titre apparaît avec un point parasite dont il ne faut pas tenir compte. Il désigne sans nul doute M. Plotius Faustus, mari de Cornelia Valentina dont le nom n'est pas indiqué sur la copie qui m'a été remise. Je suppose qu'elle est conforme au texte original. La formule *honestae memoriae femina* prouve que Cornelia Valentina était morte quand l'inscription a été gravée.

5

La cinquième inscription vient de Lambèse. C'est un fragment qui

(1) De Canatha, ville de Syrie.

(2) Sur les *Ithraei* du Liban. cf. *Ephem. epigr.*, t. IV, p. 542.

(3) *Mélanges d'épigraphie*, p. 203 et s.

a été découvert près du Praetorium et qui mesure en hauteur 0,™41.

pro salute

IMPP CAESS L SEP̄TIMI SEVERI PĪ PERT̄ · *inacis aug · et · m · aureli*
AN̄TONINI PART · BRIT · GERM · MAXIMO · AVGG · *et · iuliac · augustac*
MĀTRIS AVGVST ĒT CAS̄T̄ · DEDIC Q ANICIO FĀUSTO · *leg · augg · pr · pr · v · r*

D'après le dessin. l'inscription est brisée seulement à droite, mais il me paraît évident qu'il doit manquer aussi quelque chose à la partie supérieure. Il y avait sans doute une ligne de plus avec la formule initiale *pro salute*, sans quoi les noms des empereurs n'auraient pas été mis au génitif.

Pro salute imp(eratorum) Cæs(arum) L(ucii) Septimi(i) Severi Pi(i) Pert[inacis Aug(usti) et M(arci) Aureli(i)] Antonini « Part(hici) Brit(annici) Germa(nici) maximo (sic) » Aug(ustorum) [et Iuliac augustac] matris Aug(ust(i) et cast(rorum),

Dedic(ante Q(uinto) Anicio Fa[usto, leg(ato) Aug(ustorum) pr(o) pr(ectore), v(iro) c(larissimo).

Dans cette transcription, j'ai indiqué entre guillemets les mots qui ont été gravés à la place des noms de Géta. Le nom de ce prince devait, en effet, figurer dans l'inscription qui est de l'année 198. L'incorrection MAXIMO au lieu de MAXIMI me fournit un argument pour soutenir cette opinion quoique la copie qui nous est adressée ne mentionne aucune trace de martelage. L'ouvrier chargé de l'opération dans le camp de Lambèse où les inscriptions en l'honneur de Sévère et de ses fils étaient nombreuses, copiait évidemment une formule applicable à un texte qui contenait les noms de l'empereur au datif (1). On sait que les ordres de Caracalla au sujet du martelage des noms de son frère furent exécutés en Afrique avec une telle rigueur qu'on n'a retrouvé jusqu'ici qu'une seule inscription ayant échappé à l'exécution de cette mesure (2). Ces ordres furent suivis avec un zèle tellement aveugle qu'on alla même jusqu'à marteler par erreur les noms de Septimius Géta, frère de Sévère (3).

Q. Anicius Faustus resta pendant six années, de 195 à 201, à la tête de la province de Numidie et de l'armée d'Afrique (3). Aussi pos-

(1) Cf. au *Corpus*, t. VIII, le n° 2551.

(2) *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 8796.

(3) *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 2557 A.

sède-t-on un grand nombre de documents épigraphiques relatifs à son gouvernement ⁽¹⁾.

Les cinq inscriptions qui précèdent ont été envoyées, par M. Sarazin, à M. Poulle, président de la Société archéologique de Constantine ⁽²⁾.

Ant. HÉRON DE VILLESOSSE.

Membre du Comité.

⁽¹⁾ Voir Pallu de Lessert, *Les Fastes de la Numidie*, p. 115 et sv.

⁽²⁾ *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1888-89, p. 406-409.

NÉCROPOLE PHÉNICIENNE D'HADRUMÈTE

FOUILLES EXÉCUTÉES SOUS LA DIRECTION DE M. LE COLONEL VINCENT

Par M. G. Hannezo.

La nécropole phénicienne d'Hadrumète, située sur l'emplacement même du camp militaire de Sousse, a été l'objet de fouilles exécutées à diverses époques ; avant 1886, quelques tombeaux seulement avaient été rencontrés sur le passage d'une tranchée creusée pour une conduite d'eau ; en 1886 et 1887, des plantations ayant été ordonnées autour du pavillon des officiers, le sol fut défoncé non loin de la tranchée qui avait déjà permis l'ouverture de quelques tombeaux ; il ne fallut pas longtemps pour retrouver trace de tombeaux de même forme que ceux visités précédemment. Dix caveaux funéraires furent ouverts au commencement de l'année 1887.

Les travaux interrompus ne furent repris qu'à la fin de 1887 et en 1888 ; c'est à la suite des derniers travaux que le plan d'une partie de la nécropole phénicienne d'Hadrumète a pu être relevé.

Le nombre de caveaux visités dans le camp même de Sousse est actuellement de 82.

Indépendamment de la série des tombeaux trouvés dans le camp, une douzaine de caveaux funéraires, de même forme, ont été découverts près de la Casbah de Sousse, face ouest.

DESCRIPTION DES TOMBEAUX

Nature du sol. — Le sol actuel du camp de Sousse est constitué par des amas de terres rapportées, par des couches de débris de pierres, poteries arabes, etc., par des couches d'humus ou de sable qui se sont formées naturellement ; au-dessous de ce sol, de formation relativement récente, existe un banc de tuf, terre dure, consistante et blanchâtre.

C'est dans le tuf que les Phéniciens ont creusé leur nécropole.

Puits d'un tombeau. — La présence d'un tombeau s'accuse par une forme rectangulaire à la partie supérieure du banc de tuf; dès qu'on a trouvé cette disposition, on peut, sans hésiter, faire creuser cette sorte de puits rectangulaire, orienté de l'Est à l'Ouest ou de l'E.-E.-S. à l'O.-O.-N. L'ouvrier rencontre tout d'abord une couche de terre noire légère, puis de la terre jaunâtre et blanchâtre tassée et provenant en grande partie de l'intérieur du caveau; un bon ouvrier peut, au bout d'une heure de travail, avoir retiré du puits la terre bouchant l'ouverture jusqu'à la partie supérieure de la porte du caveau funéraire; à ce moment il aperçoit les extrémités des amphores fermant généralement la porte des caveaux; le travail est ensuite dirigé avec plus de précaution et la porte peut être complètement dégagée au bout de la seconde heure de travail. Le puits est, comme il a été dit, rectangulaire; il peut servir pour un ou deux caveaux en admettant que les portes de ces caveaux creusés en face l'un de l'autre soient ouvertes aux petits côtés. Le puits est taillé à pic dans le tuf et quelquefois des gradins espacés de 0^m,50 en 0^m,50 sont ménagés dans les parois les plus larges du puits pour permettre une descente facile au fond de ce puits. Les dimensions moyennes d'un puits de tombeau phénicien sont les suivantes :

Longueur.	2 ^m ,30
Largeur.	0 ^m ,65
Profondeur.	2 ^m ,50 (jusqu'au sol naturel).

Le puits est débarrassé de la terre qui le comblait; pour pénétrer dans le caveau funéraire il faut rompre un obstacle et franchir une porte.

L'obstacle est rompu facilement, car il n'y a lieu que de retirer deux ou trois amphores, quelques pelletées de terre ou un amas de pierres placées sans ordre les unes sur les autres pour fermer l'ouverture du caveau; un seul obstacle sérieux a été rencontré dans le tombeau n° 20, dont la porte était fortement murée au moyen de pierres de taille.

Porte ou ouverture de la chambre funéraire. — Les amphores, pierres, terres, étant enlevées, l'on aperçoit une bouche béante ayant la forme d'une porte légèrement cintrée. Cette porte ou ouverture, creusée dans le tuf, a pour dimensions moyennes :

Largeur.	0 ^m ,60
Hauteur.	0 ^m ,90
Épaisseur.	0 ^m ,45

Après avoir franchi la porte, on entre dans le caveau, soit de plein pied, soit en descendant d'une marche de 0^m,20 à 0^m,40.

Chambre funéraire. — Niches dans les parois de la chambre. — Le caveau a l'aspect d'une chambre presque carrée, à arêtes généralement bien faites ; il est creusé dans le tuf ; dans les parois de la chambre l'on remarque souvent des niches pareilles à celles rencontrées dans les chambres funéraires en Phénicie et dans les nécropoles phéniciennes découvertes en Tunisie. Les niches dans un caveau sont au nombre de une, deux ou trois ; quand il n'y a qu'une niche, elle est creusée dans la paroi de la chambre opposée à la porte d'entrée ; quand il y a deux niches, elles sont creusées, une au fond, une à droite de la porte d'entrée ; quand il y a trois niches, la troisième niche est creusée à gauche de la porte d'entrée.

Le plancher de la chambre n'offre aucune disposition particulière à signaler, sauf pour un tombeau (n^o 34) ; le plancher ou sol naturel était creusé le long de la paroi opposée à la porte, sur une longueur de 1^m,90, une largeur de 0^m,35 et à une profondeur de 0^m,40 ; cette excavation recouverte par trois dalles de pierre taillée de 0^m,65 de longueur sur 0^m,50 de largeur ne contenait aucun ossement, aucun objet.

Les chambres funéraires ont pour dimensions moyennes :

Longueur de la porte à la paroi opposée.	2 ^m ,30
Largeur d'une paroi à l'autre	1 ^m ,90
Hauteur du plancher à la voûte	1 ^m ,60

Les niches sont, dans les chambres, creusées à environ un mètre du plancher et ont pour dimensions moyennes :

Largeur.	0 ^m ,40
Hauteur.	0 ^m ,30
Profondeur	0 ^m ,20

Forme particulière de puits avec caveau. — Avant d'entreprendre la description des objets, vases et poteries recueillis dans les tombeaux, une forme particulière de puits avec caveau mérite d'être signalée.

Le puits est un trou carré de 1 mètre de côté, profond également de 1 mètre ; il est creusé dans le tuf et correspond avec le caveau au moyen d'un trou permettant le passage d'un homme. Le caveau est creusé en avant d'une des faces du carré et à une profondeur telle que son plancher est à environ 1^m,20 du fond du trou carré, tandis que sa voûte est presque de niveau avec le fond de ce puits. Les parois de ce genre de caveaux sont généralement mal taillées.

DESCRIPTION DES OBJETS RECUEILLIS DANS LES TOMBEAUX

Poteries, vases, etc., en terre cuite. — La porte de la chambre funéraire est, comme il a été dit plus haut, fermée presque toujours par deux ou trois amphores ; elles sont disposées devant la porte la pointe en haut. Elles appartiennent toutes à l'un des cinq types représentés plus loin, sous les n^{os} 8-13.

A l'intérieur de ces amphores, aucun ossement, aucun objet ; à l'extérieur, aucune marque, aucune inscription.

En pénétrant dans la chambre funéraire on peut tout d'abord constater deux faits : les morts ont été déposés dans la chambre à l'état de cadavre ou ils y ont été déposés après incinération.

Les chambres contenant des corps étendus à l'état de squelettes sont rares ; seuls les tombeaux n^{os} 26, 30, 80, 79 et 82 étaient dans ce cas. Le corps étendu soit à droite, soit à gauche de la porte d'entrée avait été mis à même sur le sol, la tête appuyée sur une pierre, la face tournée vers l'est, les pieds tournés vers l'ouverture de la chambre ou bien avait été enfermé dans un cercueil en bois ⁽¹⁾.

Les tombeaux n^{os} 26, 79 et 82 ont fourni des débris de bois (cèdre ou cyprès) et des clous encore fichés dans l'épaisseur du bois vermoulu ; un des corps avait été mis dans son cercueil avec une arme ou un instrument en fer ; ce fragment d'objet en fer trouvé à droite du squelette et à hauteur du bassin devait être enfermé dans une gaine en cuir ou en bois, ou enveloppé dans un vêtement. Il y a lieu de croire que cet objet en fer était une arme tranchante ; ses dimensions sont actuellement de 0^m,17 de longueur, 0^m,03 de largeur et 0^m,005 d'épaisseur ; cet objet a été trouvé dans le tombeau n^o 79.

Autour de la chambre et à côté du squelette étaient déposés des vases en terre de différentes formes ; aucun ne contenait d'ossements.

Un objet en os a été trouvé ; c'était un os d'animal brisé en son milieu et très résistant, comparativement aux ossements du squelette près duquel il était placé ; cet os ne paraît pas avoir été travaillé. Quelques objets en métal ont été également découverts dans ces tombeaux ; ce sont des bagues ou anneaux en fer et en cuivre, des monnaies en cuivre, des auges ou vases en plomb, les débris d'une cassette avec ses clous et ses anneaux ou poignées.

Les débris d'une cassette en cuivre ont été recueillis derrière les amphores fermant la porte du tombeau n^o 26.

(1) Ce mode d'inhumation employé chez les Phéniciens a été déjà signalé par le Père Delattre dans son *Rapport sur la découverte d'un tombeau punique à Byrsa*.

Les chambres funéraires contenant des corps incinérés sont nombreuses. Après incinération, les ossements calcinés étaient versés dans des vases en terre.


En pénétrant dans ces chambres, on remarque que les poteries ou objets en métal occupent le fond et les faces latérales, gisant sur le sol même, à l'exception des lampes, et que généralement un certain ordre a été observé dans la disposition et l'arrangement de ces objets.

Les vases à ossements, en nombre variable, de 4 à 20, sont disposés le long de la paroi opposée à la porte, debout, légèrement inclinés et appuyés contre la paroi ou contre une première rangée de vases quand leur nombre l'exige; devant les vases à ossements l'on trouve les petits plats contenant encore des os de volailles ou couverts d'incrustations calcaires; à droite et à gauche des vases à ossements et des patères, sont les petits vases à deux anses; dans les coins les lampes, lorsqu'elles ne sont pas posées dans les niches; sur les faces latérales, les autres poteries.

Les lampes sont le plus souvent placées dans les niches creusées dans les parois de la chambre.

La disposition indiquée ci-dessus ne peut pas être donnée comme invariable.

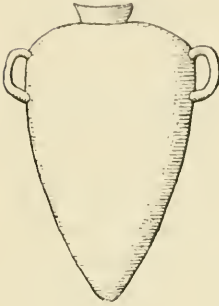
Les poteries recueillies dans les tombeaux à ossements calcinés sont plus ou moins communes; les objets en os et en métal sont toujours rares.

Les lampes affectent plusieurs formes; elles sont ou presque rondes avec un bec évasé ou allongées comme les lampes chrétiennes; presque toutes sont dépourvues de queue ou poignée; dans les lampes qui ont une poignée, cette poignée est trouée. Les lampes ont généralement un appendice sur le côté gauche (en les regardant de face et debout); quelques-unes ont un appendice sur les deux côtés; le pourtour et les disques des lampes ne sont généralement pas ornés; les ornements qui figurent sur quelques-unes sont géométriques ou empruntés au règne végétal (feuillage, branches), comme pour les lampes découvertes dans la nécropole phénicienne de Vaga; une seule lampe, de forme romaine, offre un sujet figuré; on y voit une femme(?) courant à droite, tendant un bras en avant et un en arrière. Enfin, il en est deux que nous croyons appartenir à un type propre à Hadrumète; elles affectent une forme tout à fait insolite. 

Pour terminer l'étude des poteries, vases et objets que renferment

les tombeaux phéniciens, il y a lieu de mentionner spécialement quelques objets plus particulièrement intéressants :

N° 1. Vase à deux anses trouvé dans le tombeau n° 2, entouré d'un liseré brunâtre formant ceinture à la partie supérieure : hauteur, 0^m,60 ; diamètre, à sa partie la plus enflée, 0^m,35.



1



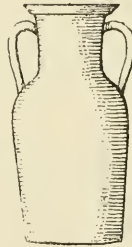
2

2. Vases à incinération, à deux anses, avec ou sans inscription ; hauteur variant de 0^m,52 à 0^m,35 ; diamètre variant de 0^m,35 à 0^m,25.

3. Vases à deux anses, sans inscription ; poterie ne se trouvant que dans les tombeaux ouverts près de la Casbah ; hauteur moyenne, 0^m,30 ; diamètre moyen, 0^m,21.



3



4

4. Vase à incinération, à deux anses, fêlé avant d'être déposé dans le tombeau, il a été consolidé au moyen de plâtre blanc coulé le long de la fente.

5. Balle de fronde, trouvée dans un puits d'un tombeau phénicien, près de la Casbah. Dans le terrain fouillé près des tombeaux

de la Casbah plusieurs autres balles de fronde analogues ont été recueillies.

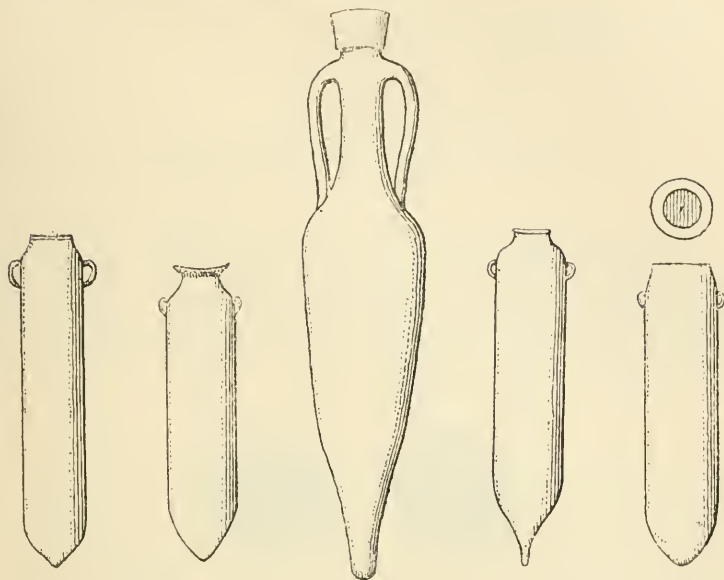


6

6. Vases à une anse, en terre brunâtre, ou noire, ou noire vernissée ; quelques ornements (traits verticaux, transversaux) se remarquent sur ces vases de forme élégante ; hauteur, 0^m,12 ; diamètre, 0^m,06.

7. Vase clos, à anse, percé à sa partie supérieure de cinq trous et muni d'un goulot à tête de lion, en terre noire vernissée ; hauteur, 0^m,05 ; diamètre, 0^m,098.

8-13. Amphores servant à fermer l'entrée des tombeaux ; hauteur moyenne, 1 mètre ; largeur, 0^m,20, 0^m,25.



8-13

Ces poteries ne présentent généralement pas d'ornements ; pourtant nous avons relevé sur le fond d'une lampe en terre noire la lettre N, et sur le fond de deux plats également en terre noire et vernissée, les ornements suivants :



Il y a lieu d'ajouter à la série de ces objets, huit monnaies de cuivre trouvées dans les chambres funéraires, près de la Casbah.

Ces monnaies, de petit module, sont de mauvaise conservation et présentent le type du palmier ou celui du cheval.

UNE MONNAIE NOUVELLE DE PTOLÉMÉE

ROI DE MAURÉTANIE

Rapport de M. Cagnat
sur une communication de M. Demaeght.

Un Arabe d'Afflou a trouvé, non loin de cette localité, un denier de Ptolémée. M. le lieutenant Lacroix, ex-adjoint au bureau arabe d'Afflou l'a offert généreusement au Musée d'Oran, et M. le commandant Demaeght nous en a communiqué une excellente photographie dont nous donnons ici une reproduction.



Ce denier porte au droit la tête de Ptolémée imberbe, avec le bandeau royal ; au revers se voit un rameau entre deux épis et dans le champ, un croissant ; on y lit le chiffre XX.

C'est ce chiffre qui fait le plus grand intérêt du document. Jusqu'ici on n'avait encore rencontré sur les monnaies de Ptolémée que le chiffre XVIII, que l'on considérait comme indiquant la dernière année de son règne ⁽¹⁾. A la vérité Sestini avait publié autrefois une pièce du Cabinet de Vienne portant le chiffre XVIIIII ; mais Müller affirme que c'est une mauvaise lecture et qu'il faut lire seulement XVIII ⁽²⁾. Bien que la nouvelle découverte faite à Afflou permette de révoquer en doute cette affirmation, le dessin de Müller n'étant pas absolument convaincant ⁽³⁾, nous l'admettons pourtant jusqu'à nouvel ordre pour ne pas compliquer la discussion ; il appartient aux numismates de trancher la difficulté par un examen plus approfondi de l'original.

⁽¹⁾ Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, p. 132.

⁽²⁾ Müller, *ibid.*, p. 129, n° 195 et notes.

⁽³⁾ Müller prétend que la barre qui avait été prise par Sestini pour une quatrième haste droite est un trait accidentel. Un accident de cette sorte est bien un peu invraisemblable.

Le chiffre XX sur une monnaie de Ptolémée est donc une nouveauté numismatique. La conséquence qui en résulte pour la chronologie du règne est évidente : au lieu de dix-huit ans, Ptolémée a régné vingt ans ⁽¹⁾. En conséquence, comme il est mort en l'an 40 après J.-C. ⁽²⁾, son règne a commencé non pas en 23, comme on le pensait jusqu'ici ⁽³⁾, mais en 21. Par suite la date de toutes les monnaies de ce prince doit être avancée de deux ans, et l'on arrive à établir la correspondance suivante entre les années de son règne et celles de l'ère chrétienne :

21 I	28 VIII	35 XV
22 II	29 IX	36 XVI
23 III	30 X	37 XVII
24 IV	31 XI*	38 XVIII
25 V	32 XII	39 XVIII*
26 VI	33 XIII	40 XX
27 VII	34 XIV	

Nous avons marqué d'un astérisque dans ce tableau les années dont on n'a point encore rencontré la mention sur les monnaies de ce roi.

Mais si la pièce d'Aslou modifie complètement la chronologie du règne de Ptolémée ⁽⁴⁾, modifie-t-elle également celle du règne de Juba ; autrement dit Juba est-il mort en l'année 21 ? C'est évidemment la première pensée qui vient à l'esprit, d'autant plus que la date exacte de la mort de Juba n'est pas connue. On l'a placée dans les années 18, 19, 20, 22 ou 23 ⁽⁵⁾. M. Müller ⁽⁶⁾, et après lui, M. de La Blanchère ⁽⁷⁾ se prononcent pour cette dernière date. A en juger donc d'après la monnaie de Ptolémée portant le chiffre XX, il faudrait plutôt croire que Juba est mort en l'an 21. Or, il y a à cela une difficulté

⁽¹⁾ On verra par la suite de cette note qu'il n'a pas pu régner plus longtemps.

⁽²⁾ Dion Cassius, LIX, 25 (ὑπερβύοντος αὐτοῦ τὸ τρίτον, 24, 2) ; Suét., *Calig.*, 26 ; Senec., *De tranquill. animi*, 11.

⁽³⁾ Cf. Müller, *op. cit.*, p. 131 ; Schiller, *Röm. Geschichte*, I, p. 313 et les références citées en note par ces auteurs.

⁽⁴⁾ Dès lors la pièce d'or publiée par M. de La Blanchère (*Bull. de Corr. afric.*, 1882, p. 201 et suiv.), et par M. Mommsen (*Sitzungsberichte der Akad.*, 1883, 1145 et suiv.) appartient à l'année 37 et non plus à l'an 39, ce qui modifie les résultats auxquels ces auteurs sont arrivés. Il resterait, il est vrai, à supposer que cette monnaie d'or n'est pas authentique, ce que des numismates de profession qui l'ont vue, touchée, examinée, tiennent pour certain.

⁽⁵⁾ Cf. Müller, p. 114 et les notes.

⁽⁶⁾ Cf. Müller, *loc. cit.*

⁽⁷⁾ *De rege Juba*, p. 85.

très sérieuse. Tacite en parlant des évènements de l'année 23 s'exprime ainsi : « *Au début de cette année*, Drusus prit la robe virile.... Tibère reprit ensuite son projet de visiter les provinces... A ce sujet il donna, le recensement succinct des légions et des provinces qui leur étaient assignées. Je vais suivre son exemple et faire connaître ce que Rome avait alors de forces militaires et de rois alliés.... *Mauros Juba rex acceperat, donum populi romani*⁽¹⁾. » Puis continuant son récit et passant à l'année 24, il dit : « *La même année*, enfin, délivra le peuple romain de cette longue guerre contre Tacfarinas... Il y avait déjà dans Rome trois statues triomphales et Tacfarinas désolait toujours l'Afrique. *Auctus Maurorum auxiliis qui, Ptolemaco Jubae filio juventa incurioso, libertos regios et servilia imperia bello mutaverant*⁽²⁾. » De la comparaison de ces deux textes il résulte qu'en 23 Juba vivait encore, et qu'en 24, son fils venait de prendre en main la direction du royaume. On peut même préciser davantage. Au chapitre suivant des *Annales*, Tacite raconte que Tacfarinas vint camper devant Tupsuctu et que le proconsul Dolabella marcha contre lui avec les secours qu'il avait reçus de Ptolémée, ce qui amena une bataille décisive près d'Auzia et la mort de Tacfarinas⁽³⁾. Pour récompense du service rendu par le roi de Maurétanie, une députation de sénateurs, renouvelant un antique usage, lui porta les présents du sénat, le bâton d'ivoire, la toge brodée, avec le titre de roi, d'ami et d'allié⁽⁴⁾. Après avoir rapporté tous ces faits Tacite ajoute : « *Ce même été* une révolte d'esclaves pensa éclater en Italie. » Par conséquent la dernière campagne contre Tacfarinas eut lieu au printemps et en été, saisons qui sont propices aux opérations en Afrique et que l'on choisissait tous les ans, depuis que la guerre avait éclaté⁽⁵⁾, et Ptolémée était déjà à la tête de la Maurétanie au moment où Tacfarinas préparait ses forces en vue de l'attaque, c'est-à-dire antérieurement au printemps, puisqu'il avait eu le temps de faire dans le haut personnel des changements qui avaient mécontenté les Maures ; il prit donc le gouvernement du pays à la fin de 23 ou au début de l'hiver de 24. Quant à la députation de sénateurs qui vint le trouver après la mort de Tacfarinas, elle ne peut avoir débarqué en Maurétanie qu'à la fin de l'été ou à l'automne de l'an 24.

(1) Tac., *Ann.*, IV, 4 et 5.

(2) *Ibid.*, 23.

(3) *Ibid.*, 24, 25.

(4) *Ibid.*, 26.

(5) *Ibid.*, III, 74 : *Nec, ut mos fuerat, (Dolabella) acta aestate retrahit copias aut in hibernaculis veteris provinciae componit.*

Cette dernière observation permet de fixer la date des monnaies de Ptolémée où l'on voit les insignes du triomphe. Il est évident que ces symboles n'ont pu être figurés sur les deniers de ce prince qu'à l'émission qui suivit, c'est-à-dire, en l'année 25. Or la série de ces monnaies triomphales portent différents chiffres dont le plus bas est V⁽¹⁾, et l'on n'en n'a pas trouvé avec les années I à IV ; on est donc amené à admettre que l'année V^e du règne de Ptolémée correspond à l'année 25, ce qui s'accorde parfaitement avec la chronologie que nous avons établie plus haut en prenant pour base la nouvelle monnaie d'Aflou.

Jusqu'ici, comme on admettait que l'année V^e de Ptolémée équivalait à l'an 27 de J.-C., pour trancher la difficulté on était réduit à dire ⁽²⁾ que les décorations triomphales avaient été envoyées à Ptolémée seulement quelques années après la fin de la guerre, ou qu'on n'avait pas commencé de suite à les faire figurer sur les monnaies de ce prince, suppositions dont la première est contraire au texte de Tacite et la seconde à toute vraisemblance.

Juba étant mort en l'an 23, et son fils ayant commencé son règne en 21, nous devons admettre que les deux princes ont régné, pendant deux ans environ, l'un avec l'autre. Cette association a été déjà soupçonnée par Eckhel dont la pénétration a encore devancé, en cette circonstance, la découverte de monuments absolument concluants ⁽³⁾ ; et M. de Villefosse a tout récemment repris cette théorie ⁽⁴⁾. Il a très justement fait remarquer qu'il existe des monnaies portant d'un côté la tête de Juba II avec la légende REX IVBA, et de l'autre côté la tête de Ptolémée avec la légende REX PTOLEMAEVVS ⁽⁵⁾ ; et d'autres où l'on voit au droit les deux têtes de Juba et de Ptolémée tandis qu'au revers. on lit : R. XXXXVIII ⁽⁶⁾, ce qui correspond à la trente-huitième année du règne de Juba, c'est-à-dire en l'an 23 après J.-C. Sur les unes comme sur les autres les deux têtes sont ceintes du bandeau royal. Ces détails prouvent assurément l'association des deux princes en l'an 23.

Le denier qui vient d'être trouvé à Aflou permet d'avancer que cette association remonte à l'année 21. Elle prouve également que la monnaie de Carthagène, antérieure à la mort d'Auguste où l'on voit au re-

⁽¹⁾ Müller, *op. cit.*, p. 129, n^o 185.

⁽²⁾ *Id.*, *ibid.*, p. 133.

⁽³⁾ *Doct. numm. vel.*, p. 159 et 160.

⁽⁴⁾ *Bull. des Antiquités Africaines*, 1885, p. 204.

⁽⁵⁾ Müller, *op. cit.*, p. 110, n^o 105.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 110, n^o 106.

vers, une couronne avec REX PTOL ⁽¹⁾, ne répond pas à une donnée officielle. On comprend, si ce denier a été frappé à l'effigie de Ptolémée parce qu'il était duumvir de Carthagène, comme l'a avancé Borghesi ⁽²⁾, que les habitants de cette ville aient inscrit sur leur monnaie ce titre de REX qui les flattait, et était vrai en partie puisque Ptolémée était roi, au moins en expectative; mais il ne faut pas attribuer à la légende plus de valeur qu'elle n'en a. Juba attendit à l'année 21 pour donner ce titre à son fils et le peuple romain à l'année 24 pour le lui reconnaître.

R. CAGNAT.

⁽¹⁾ Müller, *op. cit.*, p. 132, n^o 204 à 207; Moïse Heiss, *Monnaies antiques de l'Espagne*, p. 269, n^o 6 et 7.

⁽²⁾ Borghesi, *Œuv.*, I, p. 470.

RAPPORT DE M. CAGNAT

SUR UNE COMMUNICATION RELATIVE AUX

RUINES DE KHARBET-EL-GARA (ALGERIE)

M. Schlumberger a reçu de M. le lieutenant Lassalle et a bien voulu nous soumettre une note relative aux ruines romaines d'El-Gara. L'auteur de ce travail a séjourné quelque temps sur ce point et y a fait des fouilles qu'il n'a pas pu pousser autant qu'il l'aurait souhaité. Il donne sur la description du pays des détails très intéressants que nous allons résumer ici :

Kharbet-el-Gara est située entre le 34^e et le 35^e degré de latitude nord, sur le 2^e de longitude ouest, sur la rive gauche de l'Oued-Chaïr, en amont d'une chute de 10 mètres, au milieu d'un segment de cercle dont l'arc est formé par une série de pics, connus sous le nom générique de Ced-el-Gara. La corde en est dirigée du sud-ouest au nord-est. Kharbet-el-Gara se trouve à environ 70 kilomètres au sud-est de Bou-Sâada.

La position militaire d'El-Gara, située sur la route de communication entre le Hodna et le Sahara, par la vallée de l'Oued Chaïr entre les monts des Ouled-Naïl et ceux du Zab, est importante.

Là, se trouvent des ruines qui révèlent l'existence d'une ancienne ville romaine.

Si nous nous plaçons au centre des ruines, en regardant le nord, l'horizon est borné par une petite chaîne, parallèle et inférieure en altitude à celle du Djebel-Msad, qui sépare les vallées de l'Oued-Bou-Sâada et de l'Oued-Chaïr. Cette petite chaîne, prolongée à l'ouest, irait rencontrer la pointe orientale du Djebel-Boukalil sur le même parallèle qu'Aïn-Rich.

Au nord-ouest, la plaine s'étend à une grande distance ; à l'ouest et au sud, par-dessus la petite ceinture du Ced-el-Gara, on aperçoit les dernières hauteurs des Hauts-Plateaux, dont quelques ramifications viennent mourir et parfois tomber à pic sur la rive droite de la rivière. En prenant pour point de départ le cours de celle-ci, la hauteur moyenne des pitons dans le Ced-el-Gara, est de 50 à 100 mètres. Un d'entre eux, placé à l'est et à 3 kilomètres des ruines,

semble atteindre une altitude de 120 mètres. Les sommets de tous ces pitons sont formés de blocs erratiques, dont les couches sont tantôt horizontales, tantôt verticales et parfois parallèles à la ligne de plus petite pente.

La plaine qui se déroule au nord-ouest est ondulée faiblement ; cependant elle est ravinée aux approches de la rivière ; de plus, elle est coupée par deux grands ravins dirigés du nord-est au sud-ouest. L'un d'eux est sans eau. L'autre possède un petit cours d'un faible débit, qui disparaît parfois dans le sable et semble venir de la direction du Bordj-Semara. Du reste, ce ravin se rattache à l'Oued-Mzirzou.

L'Oued-Chaïr prend naissance, sous le nom d'Oued-Zentit, sur le flanc oriental du Djebel-Boukalil, suit cette chaîne du sud-ouest au nord-est, la contourne à droite à son extrémité orientale ; là il se perd pour reparaitre à Ras-el-Ma, quelques kilomètres plus, loin va rejoindre la pointe sud-ouest du Ced-el-Gara, court suivant la courbe de cette petite chaîne, en longeant le versant septentrional, après avoir traversé, à 3 kilomètres en amont de Kharbet-el-Gara, un petit col dont l'altitude est de 10 à 12 mètres, au-dessus de l'altitude moyenne de la plaine.

A partir de ce col, le cours de l'Oued-Chaïr devient plus rapide, et les eaux cascaded jusqu'au « Moulin français », grâce à une série de barrages naturels, tous perpendiculaires au courant. Arrivée au moulin, la rivière fait une chute de 10 mètres environ, puis va, tantôt large, tantôt resserrée entre les rochers, se perdre après maintes sinuosités dans le Chott-el-Hodna, en conservant sensiblement la direction nord-est, et sous le nom de Oued-Nzef.

L'admirable situation de la vallée lui permet d'avoir des relations avantageuses avec le Sahara par Aïn-Kahla, avec la partie occidentale, par Aïn-Melah et Aïn-Ograb, et enfin avec la partie septentrionale par Bou-Sâada, avec qui elle communique au moyen d'une route bien tracée.

Les ruines d'El-Gara sont encore parfaitement visibles ; si bien que M. le lieutenant Lassalle pu en dresser un plan que l'on trouvera ci-joint.

« L'enceinte de la ville antique, écrit-il, existe encore presque en entier. Les murs ont une épaisseur constante de 1^m,50, et forment à peu près un rectangle, dont les petits côtés sont dirigés du nord au sud, en atteignant un développement de 360 mètres. Les grands côtés dirigés de l'est à l'ouest, peuvent avoir une longueur de 480 mètres sur les quatre faces. L'enceinte est flanquée de bastions, dont la

saillie était tantôt antérieure, tantôt extérieure, et percée de quatre portes, une sur chaque face.

« A cette enceinte nettement caractérisée s'en rattache une seconde qui couvre les faces nord et est de la première ; elle a la même épaisseur de 1^m,50, et affecte la forme générale d'un arc de cercle dont les extrémités seraient le bastion sud-est et une des portes secondaires de la ville.

« On voit très distinctement, à certains endroits de la première enceinte, des tronçons de fossé semi-circulaires, qui sont sans doute les restes du *vallum*.

« La face est, qui était la moins bien défendue, est garantie naturellement par les pics avoisinants. L'un d'eux possède, à son sommet, des vestiges de constructions circulaires, qui dénotent qu'il y avait là des postes-vigie.

« La face nord qui est celle qui présente le plus grand nombre de bastions, est topographiquement le point faible. C'est probablement pour ce motif, que de ce côté, à un certain moment, les Romains durent construire la deuxième chaussée.

« La face ouest, de beaucoup la plus importante, possède des avancées qui s'étendent au loin. De fortes ruines, qui avoisinent un barrage, situé en amont de la rivière, feraient croire à des postes, pouvant, au besoin, se défendre eux-mêmes.

« Quant au côté sud, il est naturellement protégé par la rivière, à laquelle il semble relié par une muraille, que nous supposons avoir fait partie d'un chemin couvert, destiné à assurer la possession de l'eau. »

M. Lassalle a joint à sa description le croquis de différentes antiquités qu'il a rencontrées ou déterrées, monnaies, inscriptions, fragments d'architecture, menus objets. Les inscriptions sont toutes connues ; les monnaies sont sans importance, et les fragments ornementés très détériorés.

R. CAGNAT.

QUELQUES INSCRIPTIONS ARABES

DU MUSÉE DE TLEMCEN

Rapport de M. Duveyrier sur une communication de M. Collignon.

M. Collignon, inspecteur des travaux des monuments historiques de Tlemcen, ville dont le véritable nom est Telemsân, a adressé à M. le Ministre divers estampages d'inscriptions arabes conservées dans ce musée. Ces estampages ne sont pas assez nets pour que j'aie pu les lire, et je ne parlerai aujourd'hui que de quatre inscriptions dont M. Collignon a bien voulu faire faire la copie et la traduction par le secrétaire musulman de la sous-préfecture.

La première présente un caractère particulièrement intéressant. C'est le modèle de la coudée qui servait aux transactions commerciales sur le marché appelé El-Qaisariya, en 728 de l'hégire, soit 1328 de notre ère, par conséquent sous le règne d'Abou Tachefin I^{er} Abd Er-Rahmân, fils d'Abou Hammoû. Abou Tachefin I^{er} fut le cinquième souverain de la dynastie berbère des Beni 'Abd El-Ouâd; il régna à Tlemcen de 1318 à 1337, année où il fut déposé par les Beni Merin. A cette époque probablement, comme plus tard au xvi^e siècle, Tlemcen était un marché fréquenté même par des Européens : les Génois et les Vénitiens, qui y avaient des hôtelleries spéciales, et d'où partaient des caravanes au long cours à destination des contrées de la Nigritie. La longueur de la coudée de la Qaisariya de Tlemcen était à peu près de 472 millimètres. On pourra prendre une mesure plus exacte sur la pierre.

La seconde inscription dont j'ai pu déchiffrer l'estampage commémore une donation faite à un couvent musulman, une zaouiya qualifiée de « bénie » (Zaouiyat El-Mobâreka), dans la ville de Tlemcen, par le prince (émir) Abou Hammoû, fils du prince Abou Ya'qoûb, fils du prince Abou Zeïd, fils du prince Abou Zakariya, fils du prince Abou Yahîya Yaghmorâsen fils de Zeyân. Cette généalogie nous reporte à une époque très voisine de celle de l'inscription précédente et la seconde inscription appartient incontestablement à l'histoire de la dynastie des Beni 'Abd El-Ouâd. Abou Hammoû, souverain qui régnait alors à Tlemcen, est, je crois, Abou Hammoû II, descendant direct, au quatrième degré, de Yaghmorâsen. Il conserva le pouvoir de 1352 à

1386 ou 1387. M. Collignon, si zélé pour les études historiques, pourrait peut-être rendre un nouveau service à la Commission en précisant la position et la destination actuelle des immeubles et lieux dont il est question dans cet épigraphe : la Zaouiya El-Mobàreka (serait-ce la Zaouiya Sidi Boù Médien) ; les boutiques d'Eç-Câghla El-Qadima ; Menchâr El-Djeld ; le partage d'eaux Maqşam El-Mâ ; le caravansérail de Fondoq El-'Aliya ; le moulin Er-Rehâ Es-Safeli ; la citadelle Qala'a Beni Ma'alâ ; et les carrières de sable d'Er-Remâil :

Le troisième estampage reproduit l'épithaphe d'une noble dame de Tlemcen, Chemsâ fille de Mîmoûn ez-Zouâghî, décédée en 770 de l'hégire, 1369 de notre ère, par conséquent sous le règne d'Abou Hammoû II.

Le dernier estampage dont M. Collignon a envoyé la copie et la traduction, est celui de l'épithaphe du sultan Abou Hammoû II. On n'y lit pas d'indications chronologiques, mais nous savons par Ibn Khaldoun qu'Abou Hammoû II, l'ennemi des Beni Merin, mourut en 1386 ou 1387, vaincu et tué à coups de lance pendant qu'il fuyait.

Je ne terminerai pas cette courte note sans faire part d'un doute qui subsiste dans mon esprit. Ibn Khaldoun énumère dans la dynastie des Beni 'Abd El-Ouâd deux sultans du nom d'Abou Hammoû : le premier Abou Hammoû I^{er}, Moûsâ, était fils de 'Othmân et petit-fils de Yaghmorâsen ; il régna de 1308 à 1318. L'autre, Abou Hammoû II, Moûsâ, était fils de Yoûsef et descendait au quatrième degré de Yaghmorâsen. Or, l'inscription n° 2 ne désigne pas le père du sultan Abou Hammoû sous son vrai nom, Yoûsef ; elle emploie un surnom : Abou Ya'qoub, et je n'ai pas pu découvrir si Yoûsef père d'Abou Hammoû II a été déjà désigné ailleurs par ce surnom.

Il reste plusieurs estampages d'inscriptions arabes du Musée de Tlemcen. Je proposerai à la Commission de faire une démarche pour que l'habile et savant secrétaire de la sous-préfecture de Tlemcen, Ahmed Ben Boù Médien Emboukli Hasen, que M. Collignon recommande à la bienveillance de l'administration, soit chargé d'établir des copies de ces inscriptions, car les estampages ne sont lisibles qu'en partie.

H. DUVEYRIER.

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

- ACADÉMIE D'HIPPONE. Demande de subvention, p. 9, 150, 281.
- AD MERCURI (Maroc). Inscription romaine, p. 137. — Ruines antiques, p. 277 à 280.
- AÏN-BELLITA (Maroc). — Voy. AD MERCURI.
- AÏN-KEBIRA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 132 à 136.
- AÏN-TEMOUCHENT (Algérie). Inscription romaine, p. 137.
- AÏN-TOUNGA (Tunisie). Sanctuaire dédié à Saturne, p. 207 à 265.
- ALBANÈS (L'abbé), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 187.
- ALBY (Musée d'). Antiquités gauloises, p. 199 à 201.
- AMIENS (Cathédrale). Inscription de Jean Avantage, p. 193 à 198.
- ANDRÉ, fondateur, p. 14.
- ARCH-ZARRA (Tunisie). Catacombes, p. 107 à 109.
- ARLES (Bouches-du-Rhône). Inscriptions chrétiennes, p. 150-151. — La Vénus d'Arles, son histoire, p. 167.
- ARTISTES BOURGUIGNONS (Notes sur les), p. 310 à 318.
- AUBE (Société académique de l'). Demande de subvention, p. 9 et 147.
- AUBER (L'abbé). Hommage au Comité, p. 291.
- AUBERT (M.), auteur d'une communication, p. 132.
- AUBRY (Charles), fondateur, p. 15, 16, 307.
- AUBRY (Louis), fondateur, p. 307.
- AUBRY (Nicolas), fondateur, p. 15, 307.
- AUBRY (Pierre), fondateur, p. 15, 16, 307.
- AUCH (Gers). Note sur l'achèvement de la cathédrale, p. 163. — Sarcophage chrétien, p. 33.
- AVANTAGE (Jean), évêque d'Amiens, p. 193 à 198.
- AVIGNON (Musée d'). Inscriptions romaines, p. 149 et 150-151.

B

- BABEAU (Albert). Hommage au Comité, p. 286.
- BAGUE du Musée de Lyon, p. 319 à 321.
- BARAUD (M.), fondateur, p. 16.
- BARBEAUX (Seine-et-Marne). Orgues, p. 344.
- BARRIER DE MONTAULT (X.), auteur d'une communication, p. 6. — Hommages au Comité, p. 6, 9, 286.
- BARÈT (N.), fondateur, p. 17.
- BARJOLS (Eglise de). Réparation d'une croix, p. 281.
- BARTHÉLEMY (Anatole DE), chargé de divers rapports, p. 145, 148, 291.
- Nommé membre de diverses commissions, p. 5, 7; — vice-président du Congrès des Sociétés savantes, p. 155.
- Rapports sur des demandes de subvention, p. 281, 283.
- Rapports sur diverses communications, p. 9, 148-149.
- BARTHÉLEMY (Le Dr), nommé officier de l'Instruction publique, p. 187.

- BASSEVELLE (Seine-et-Marne). Orgues, p. 344.
- BAVE (J. DE). Communication sur les ornements zoomorphiques de l'époque barbare, p. 164. — Hommage au Comité, p. 283.
- BEAUCORPS (M. DE). Communication sur la maison de Jeanne d'Arc à Orléans, p. 168 et 169.
- BEAUSSIRE (Émile). Son éloge par M. Fallières, p. 185.
- BECHERI (Estèveuot), fondeur, p. 12 et 305.
- BÉGUIN (Gédéon), fondeur, p. 13.
- BELLECHOSE (Henri), peintre, p. 311, 314, 317 et 318.
- BERGAIGNE (Abel). Son éloge par M. Fallières, p. 184.
- BERGER (Philippe). Inscriptions libyques et néo-puniques de Maktar, p. 98 à 101. — Rapport sur sept inscriptions puniques provenant de Soussé, p. 102 à 104. — Sanctuaire de Saturne à Ain-Tounga, p. 207 à 265.
- BERTHÉLÉ (Joseph), auteur d'une communication, p. 160. — Anciens fondeurs de cloches poitevins, p. 11 à 18. — Essai sur l'art campanaire en Poitou, p. 300 à 309.
- BERTHELOT (Nicolas), apprenti peintre, p. 315.
- BERTHOMIEU. Rapport sur les fouilles opérées aux Moulinassés en 1888, p. 188 à 192.
- BERTRAND (Alexandre), chargé de divers rapports, p. 145, 148, 286, 290, 291.
- Nommé de la Commission des correspondants, p. 5.
- Rapports sur diverses communications, p. 146, 150, 283 ; — sur des épées appartenant à M. Nicaise, p. 7-8 ; — sur une épée gauloise trouvée à Corbeil (Marne), p. 283-284 ; — sur une sépulture gauloise trouvée aux Varilles (Marne), p. 147.
- BEZOT (Jean), fondeur, p. 14.
- BOESVILLWALD (M.), chargé d'un rapport sur une communication, p. 283.
- BONDERAND, auteur d'une communication sur une inscription de Nîmes, p. 31.
- BORDIER (Capitaine), envoi des copies d'inscriptions, p. 362 à 365.
- BORDJ-HALAL. Inscription romaine, p. 361.
- BORREL, auteur de diverses communications, p. 145, 156 et 157, 285, 290. — Nommé officier de l'Instruction publique, p. 187.
- BOUCHART (Étienne), fondeur, p. 12.
- BOURGES. Société des Antiquaires du Centre, p. 9.
- BRAQUEHAYE (Charles), nommé officier de l'Instruction publique, p. 187.
- BRAY-SUR-SEINE (Seine-et-Marne). Orgues, p. 339.
- BRIE-COMTE-ROBERT (Seine-et-Marne). Orgues, p. 343.
- BROCARD (Antoine), fondeur, p. 17.
- BROSSARD, auteur d'une communication, p. 286, 291.
- BUCY-SAINT-LIPHARD (Loiret). Découverte d'objets de bronze, p. 168.
- BUGEAU (Claude), fondeur, p. 13.
- BUBOT DE KERSERS, auteur de diverses communications, p. 159, 290.
- BUNEL (Gabriel), facteur d'orgues, p. 347.
- BURET (Gabriel), fondeur, p. 15.
- BURRUS. Inscription en son honneur, p. 149.
- BUSSY-LE-CHATEAU (Haute-Marne). Découverte d'épées gauloises, p. 7-8.

C

- CADRAN SOLAIRE DU XVII^e SIÈCLE, p. 1.
- CAGNAT (René). — Inscriptions inédites d'Afrique, p. 132 à 141 ; 361 à 372. — Monnaie nouvelle de Ptolémée, roi de Maurétanie, p. 388 à 392. — Sanctuaire de Saturne à Ain-Tounga, p. 207 à 265. — Ville antique découverte à El-Gara, p. 393 à 395.
- CARSALADE DU PONT (L'abbé), auteur d'une communication sur les mosaïques de Glézia, p. 163.
- CARTHAGE (Mosaïque de), p. 356 à 360.

- CARTON (Le Dr), communique une inscription de Bordj-Halaf, p. 361 ; — des inscriptions du Kef, p. 105 et 106.
- CASTERA-LECTOUROIS (Gers). Inscription romaine, p. 293.
- CATACOMBES d'Arch-Zarra (Tunisie), p. 107 à 109.
- CHABOUILLET. Chargé de divers rapports, p. 1, 147, 286, 290.
- Rapports sur diverses communications, p. 9 et 10, 19 et 21, 291 ; — sur des demandes de subvention p. 150, 281.
- CHAILLOU (Félix). Hommage au Comité. p. 286-287.
- CHAMPEAUX (Seine-et-Marne). Orgues, p. 342.
- CHARLES VIII. Fragment de comptes relatifs à ses obsèques, p. 282.
- CHARPENTIER, fondeur, p. 16.
- CHARPENTIER (Jean), fondeur, p. 14.
- CHARPENTIER (Pierre), fondeur, p. 14.
- CHARRIER (L.), auteur d'une communication, p. 365.
- CHARTRES. Compte de l'œuvre de la cathédrale, p. 35 à 94.
- CHATEAUX du Poitou, p. 171.
- CHAUMES (Seine-et-Marne). Orgues, p. 339.
- CHAUVET. Hommage au Comité, p. 287.
- CHELLES (Seine-et-Marne). Orgues, p. 339.
- CHENEL (M.), auteur d'une communication, p. 366.
- CHEVREUL. Son éloge par M. Fallières, p. 183.
- CHRÉTIEN (Jehannin), apprenti peintre, p. 317.
- CLICQUOT (François), facteur d'orgues, p. 348 et 349.
- CLOCHES. L'art campanaire en Poitou, p. 300 à 309. — Fondateurs de cloches poitevins, p. 11 à 18.
- COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES. Séances de la Section d'archéologie du 14 janvier 1889, p. 1 à 5 ; — du 6 février, p. 6 à 8 ; — du 14 mars, p. 9 à 10 ; — du 8 avril, p. 145 à 147 ; — du 20 mai, p. 148 à 152 ; — du 19 juin, p. 281 à 282 ; — du 8 juillet, p. 283 à 285 ; — du 11 novembre, p. 286 à 289 ; — du 9 décembre, p. 290 à 294.
- Commission d'Algérie et de Tunisie, p. 5, 6, 294.
- Commissions pour des projets de publication, p. 7, 9 ; — pour la révision de la liste des correspondants, p. 5, 10.
- Demandes de subvention, p. 9, 147, 148, 150, 281, 283, 286, 289.
- COMPTE de l'œuvre de la cathédrale de Chartres, p. 35 à 94.
- CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. Programme pour 1890, p. 295 à 299. — Séances du 11 juin 1889, p. 153 à 158 ; — du 12 juin, p. 159 à 165 ; — du 13 juin, p. 166 à 173 ; — du 15 juin, p. 174 à 187.
- CORBEL (Marne). Découverte d'une épée gauloise, p. 283 à 284.
- COSSÉ (P.), fondeur, p. 17.
- COUILLY (Seine-et-Marne). Orgues, p. 341.
- COULOMMIERS (Seine-et-Marne). Orgues, p. 334.
- COURAJOD (L.). Chargé d'un rapport, p. 6. — Rapport sur diverses communications, p. 10, 146.
- COUX (Les) [Charente]. Mosaïque romaine, p. 157.

D

- DAMMARIE-LES-LYS (Seine-et-Marne). Orgues, p. 335.
- DAR-ALI-EL-HOCHANI (Algérie). Inscription romaine, p. 136.
- DARCEL (Alfred). Chargé de rapports, p. 9, 145, 148, 283, 286.
- Rapports sur des demandes de subvention, p. 147 ; — sur diverses communications, p. 1, 2, 281 et 282, 291 ; — sur l'inventaire des meubles du chevalier d'Elbeuf, p. 2.
- DARMESTER (Arsène). Son éloge par M. Fallières, p. 184.
- DAVIT (D.), fondeur, p. 14.

DEBRAY. Son éloge par M. Fallières, p. 184 et 185.
 DELATTRE (Le P.). Excursion au Khan-gat-el-Hadjaj, p. 269 à 274.
 DELOYE. Auteur de diverses communications, p. 145, 150, 283.
 DEMAECHT (Commandant). Inscription romaine d'Am-Temouchent, p. 137 à 140.
 DEMAISON (L.). Hommage au Comité, p. 291. — Inscriptions romaines trouvées à Reims, p. 22 à 27. — Observation au Congrès de la Sorbonne, p. 162.
 DESFRANCS (Jaspard), fondateur, p. 12.
 DIJON (Sceau de la ville de), p. 6.

DUCHESNE (L'abbé). Notes sur des inscriptions chrétiennes d'Afrique, p. 135, 136.
 DEMUYS (L.). Communication sur des lentilles de verre de l'époque gauloise, p. 156; — sur des marques de fâcherons et des menhirs de la Norvège, p. 159.
 DURAND (Georges). Auteur de diverses communications, p. 8, 294. — Note sur une plaque en cuivre émaillé conservée à la cathédrale d'Amiens, p. 193 à 198.
 DUVEYRIER (H.). Quelques inscriptions arabes du Musée de Tlemcen, p. 366 à 367.

E

ECK (Théophile), auteur d'une communication, p. 290.
 ÉGYPTIENNES (Stèles) de Reims, p. 142 à 144.
 ELBEUF (Chevalier d'). — Voy. LORRAINE (Charles de).
 EL-GARA (Algérie), p. 393 à 396.
 ENLART (Camille), auteur d'une communication sur les fonts baptismaux du nord de la France, p. 162.

ÉPÉES GAULOISES, p. 7-8, 283 à 284.
 ESNAULT (L'abbé). Inventaire des meubles du chevalier d'Elbeuf, p. 2, 28 à 30.
 ESPÉRANDIEU (Lieutenant), auteur d'une communication, p. 1. — Hommage au Comité, p. 287.
 ESSIGNY-LE-PETIT (Aisne). Cimetière carolingien, p. 164.
 ESTELLIN (Michelet), peintre, p. 318.

F

FAÏENCES de Moustiers, p. 2.
 FALLIÈRES (M.). Discours au Congrès des Sociétés savantes, p. 180 à 186.
 FAREMOUTIERS (Seine-et-Marne). Orgues, p. 341-342.
 FARON (René), fondateur, p. 17.
 FAVRAUD, auteur d'une communication, p. 283. — Communication sur la mosaïque des Coux, p. 157.
 FEVRE (Charles), fondateur, p. 17.
 FERRON (Méry), fondateur, p. 305.
 FERTÉ-GAUCHER (La) [Seine-et-Marne]. Orgues, p. 339.
 FILIGRANES du papier, p. 172.
 FINOT, auteur d'une communication, p. 290.

FLEURY (DE), auteur d'une communication, p. 283. — Hommage au Comité, p. 283.
 FLEURY (Deux-Sèvres). Cloche du XIII^e siècle, p. 300.
 FLICK (Capitaine), auteur de diverses communications, p. 132 à 136.
 FLOUEST (Ed.), auteur d'une communication, p. 145. — Note sur quelques antiquités du Musée d'Alby, p. 199 à 201.
 FONDEURS DE CLOCHES, p. 11 à 18.
 FONTAINE (Haute-Marne). Inscription chrétienne, p. 7.
 FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). Orgues, p. 340-341.

FONTAINE-LES-NONNES (Seine-et-Marne).
Orgues, p. 345-346.
FONTS BAPTISMAUX, p. 162.
FORESTIÉ, auteur d'une communication, p. 173.

FOVET, fondateur, p. 18.
FRÉRY (Simou), fondateur, p. 14.
FROSSARD (Ch.). Hommage au Comité,
p. 287.

G

GALACTITE, p. 171.
GALLOIS, fondateur, p. 12.
GANDON (Jean), fondateur, p. 12.
GANSBERG (Michel), fondateur, p. 17.
GARNIER (François), fondateur, p. 14.
GARNIER (L'abbé), auteur d'une communication, p. 286. — Note sur une mosaïque romaine trouvée à Langres, p. 292 et 293.
GARNIER (M.), auteur d'une communication, p. 168. — Notes inédites sur des artistes bourguignons, p. 310 à 318.
GASCON (Pierre), fondateur, p. 13.
GAULOISES (Antiquités), p. 199-201.
GEORGE (M), auteur d'une communication, p. 157.
GIBERT (M), auteur d'une communication, p. 288.
GIRAUD (M.), auteur d'une communication, p. 151. — Note sur une

bague du Musée de Lyon, p. 319 à 321.
GLÉSIA (Gers). Mosaïques romaines, p. 163.
GRAN (Vosges). Ruines romaines, p. 167 et 168.
GRELLET-BALGUERIE. Hommage, p. 9.
GRÉVIN (Lieutenant), Notice sur les ruines de Tadmit (Algérie), p. 275 et 276.
GUBERT (Louis), auteur d'une communication sur l'orfèvrerie limousine, p. 172.
GUICHARD (C.), fondateur, p. 17.
GUICHARD (François), fondateur, p. 17.
GUILFREY (J.), chargé d'un rapport, p. 150. — Observations sur le Congrès de la Sorbonne, p. 151. — Rapports sur une communication de M. Alfred Richard, p. 282; sur un projet de publication, p. 281.
GUILLOTE (G.), fondateur, p. 13.

H

HADRUMÈTE. — Voy. SOUSSE.
HAMARD (L'abbé). Nouvelles fouilles à Hermès, p. 286.
HANNEZO (G.), auteur de diverses communications, p. 366-367, 380. — Fouilles dans la nécropole d'Hadrumète, p. 110 à 131. — Notes sur la nécropole phénicienne d'Hadrumète, p. 380 à 387.
HAULTIN (P.), imprimeur à La Rochelle, p. 202 à 204.
HAURY (Colin), fondateur, p. 11.
HENCHIR-CHIGARNIA. Inscription chrétienne, p. 361.
HENCHIR-CHOUHOUD-EL-BATEL (Algérie). Inscription romaine, p. 132.
HENCHIR-MDEN (Tunisie). Inscription romaine, p. 140.

HENCHIR-ZARKOUNA (Tunisie). Inscription romaine, p. 106.
HENRY (Wille), capitaine hollandais, p. 95 à 97.
HÉRON DE VILLEFOSSE (A.), annonce la mort de M. Sacaze, p. 291. — Chargé de rapports, p. 1, 9, 286.
— Nommé membre de la Commission chargée de dresser la liste des correspondants, p. 5.
— Présente des observations au Congrès des Sociétés savantes, p. 155.
— Rapports sur une demande de subvention, p. 289; — sur diverses communications, p. 3, 4, 288; — sur une estampille de fabricant de tuiles, p. 3; — sur une inscription rouvée à Reims, p. 291 et 292; — sur

des inscriptions trouvées à Tingad et à Lambèse, p. 375 à 380; — sur une mosaïque romaine trouvée à Langres, p. 292-293; — sur quatre milliaires trouvés près de Tipasa, p. 266 à 268.

HERPONE (Académie d'). Demande de subvention, p. 9, 156, 281.

HERENA (M.). Annonce de sa mort, p. 145.

HSOT, fondateur, p. 18.

I

INSCRIPTIONS ARABES de Tlemcen, p. 369-397.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES à Aïn-Kebira, p. 134, 135, 136; — Arles, p. 150-151; — Dar-Abi-el-Hochani, p. 136; — Fontaine, p. 7; — Henchir-Chighania, p. 361; — Lyon, p. 319; — Soussse, p. 367; — Testour, p. 373.

INSCRIPTIONS DE CLOCHES, p. 300, 302, 304.

INSCRIPTION GAULOISE du Vieux-Poitiers, p. 155.

INSCRIPTIONS LIBYQUES, p. 98 et 99.

INSCRIPTIONS DU MOYEN AGE conservées à Amiens, p. 194; — Nîmes, p. 31; — Trumilly, p. 161.

INSCRIPTIONS PUNIQUES découvertes à Maktar, p. 99, 100; — Soussse, p. 102.

INSCRIPTIONS ROMAINES découvertes ou conservées à Aïn-Bellita, p. 137; — Aïn-Kebira, p. 132 à 136; — Aïn-Temouchent, p. 137; — Aïn-Tounga,

p. 209 à 238, 244; — Avignon, p. 149; — Bordj-Halal, p. 361; — Castera-Lectourois, p. 293; — Dar-Abi-el-Hochani, p. 136; — Gémozac, p. 3; — Hadrumète, p. 115, 119, 125, 127, 130, 131; — Henchir-Chouhoud-el-Batel, p. 132; — Henchir-Mden, p. 140; — Henchir-Zarkouma, p. 106; — au Kef, p. 105 et 106; — à Khangat-el-Hadjaj, p. 271 à 274; — Lambèse, p. 379; — Lodi, p. 141; — Maftar, p. 362 à 365; — Reims, p. 22 à 27, 292; — Sétif, p. 365 et 366; — Sidi-Brahim, p. 132; — Sidi-Salah-el-Balhi, p. 366; — Soussse, p. 367; — Ténès, p. 368, 370, 371, 372; — Tingad, p. 375, 376, 377; — Tipasa, p. 266, 268; — Vaison p. 149.

INSCRIPTION SUR UN SCEAU, p. 20, 21.

INVENTAIRE du chevalier d'Elbenf, p. 28 à 30.

J

JADART (Henri). Hommage au Comité, p. 287, 291.

JEAN, DIT LE PAREUR, peintre, p. 311, 316.

JEANNE D'ANC, sa maison à Orléans, p. 168 et 169.

JOUARRE (Seine-et-Marne). Orgues, p. 338.

JUBA, roi de Maurétanie. — Chronologie de son règne, p. 389 à 392.

JULIEN-LAFERRIÈRE (L'abbé). Communications, p. 1, 3, 19, 148.

JULLIOT, élu assesseur du Congrès des Sociétés savantes, p. 155.

K

KEF (Le) [Tunisie]. Inscriptions romaines, p. 105 à 106.

KHANGAT-EL-HADJAJ. Inscriptions ro-

maines, p. 269 à 274.

KHARBET-EL-GARA (Algérie). Ruines d'une ville antique, p. 393 à 395.

L

- LA BLANCHÈRE (R. DE), communique des estampages d'inscriptions libyques, p. 98. — Inscriptions d'Henchir-Mden, p. 140; — de Testour, p. 373-374. — Note sur la catacombe d'Arch-Zara, p. 107 à 109. — Rapport sur une excursion au Khangat-el-Hadjaj, p. 569 à 274.
- LA BOURALIÈRE (M. DE), lit une note au Congrès de la Sorbonne, p. 163.
- LACOMBLE (Commandant DE). Fouilles dans la nécropole d'Hadrumète, p. 110 à 131.
- LAFERRIÈRE (L'abbé Julien). — Voyez JULIEN-LAFERRIÈRE (L'abbé).
- LAGNY (Seine-et-Marne). Orgues, p. 342.
- LALEU (Charente-Inférieure). Découverte d'une tombe du xv^e siècle, p. 4, 95 à 97.
- LA MARSONNIÈRE (DE). Hommage au Comité, p. 287.
- LA MARTINIÈRE (DE) communique des inscriptions romaines, p. 137. — Note sur les ruines de Ad Mercuri, p. 277 à 280.
- LAMBÈSE (Algérie). Inscription romaine, p. 379.
- LANGRES (Haute-Marne). Découverte d'une mosaïque romaine, p. 292-293.
- LAPIÈRE (Alfred), nommé officier d'Académie, p. 187.
- LASNIER (Jean), fondateur, p. 14.
- LASTEYRIE (R. DE), auteur de diverses communications, p. 7, 8, 172, 288, 294.
- Chargé de rapports, p. 148, 290.
- Observations diverses au Congrès des Sociétés savantes, p. 151, 157, 159.
- Rapports sur une demande de subvention, p. 9; — sur une demande de reconnaissance d'utilité publique, p. 294; — sur un projet de publication, p. 9.
- Rapports sur diverses communi-
- cations, p. 282; — sur une inscription du xiii^e siècle découverte à Nîmes, p. 31 et 32; — sur une tombe découverte à Laleu, p. 4.
- LATOUP, fondateur, p. 16.
- LAURENT LE PEINTRE, p. 311, 315.
- LEBLANC (M.), auteur d'une communication, p. 286, 291.
- LE BLANT (Edmond), annonce la mort de M. Hucher, p. 145.
- Auteur de communications diverses, p. 4-5.
- Chargé de divers rapports, p. 145, 290.
- Note sur une inscription chrétienne découverte à Fontaines (Haute-Marne), p. 7. — Note sur un sarcophage chrétien d'Auch, p. 33 et 34. — Note sur des inscriptions chrétiennes d'Avignon, p. 150 et 151.
- Projet de publication, p. 7, 9.
- Rapport sur un projet de publication, p. 1.
- LEBRUN (J.-B.), fondateur, p. 16.
- LEDAIX (Bélaire). Communication sur les châteaux du Poitou, p. 171.
- LEROY (M.). Hommage au Comité, p. 287.
- L'ESTOURBEILLON (Régis DE). Hommage au Comité, p. 287.
- LEVASSEUR (M.). Discours à l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, p. 153 et 154.
- LIUILLIER (Th.), auteur de diverses communications, p. 6, 173. — Hommage au Comité, p. 6. — Orgues, organistes et facteurs d'orgues dans l'ancienne province de Brie, p. 322 à 349.
- LIÈVRE. Communication sur le menhir du Vieux-Poitiers, p. 155; — observations au Congrès des Sociétés savantes, p. 157.
- LIMAU (Dominique), fondateur, p. 17.
- LODI (Algérie). Borne milliaire, p. 141.
- LOMBARD-DUMAS. Hommage au Comité, p. 281.

LONGNON (Aug.), chargé d'un rapport, p. 290.
 LORRAINE (Charles DE), chevalier d'Ét.-beuf. Inventaire de ses meubles, p. 28 à 30.

LUQUET, auteur d'une communication, p. 289.
 LYON (Musée de). Inscription sur une bague, p. 319 à 321.

M

MAÎTRE (Léon). Observations au Congrès des Sociétés savantes, p. 166.
 MAKTAR (Tunisie). Inscriptions libyques, p. 98 à 101. — Inscriptions romaines, p. 362 à 365.
 MANGIAVACCHI (M.), auteur d'une communication, p. 361.
 MAROT (J.), fondeur, p. 16.
 MARQUES DE TACHERONS, p. 159.
 MANSY (DE), élu assesseur du Congrès des Sociétés savantes, p. 155. — Présente diverses observations, p. 157, 167, 169.
 MASPERO (G.), chargé de rapports, p. 1, 8. — Rapport sur des stèles égyptiennes conservées à Reims, p. 142 à 144.
 MASSILLON-ROUVET. Le sarcophage de Saint-Parize-le-Châtel, p. 350 à 355.
 MAXE-WERLY, auteur d'une communication, p. 148.
 MEAUX (Seine-et-Marne). Orgues de la cathédrale, p. 322 à 324, 343 et 344.
 MÉLOIZES (A. DES). — Voyez DES MÉLOIZES.
 MELYN (Seine-et-Marne). Orgues de l'église Notre-Dame, p. 333 et 334.
 MÉLY (F. DE), auteur d'une communication sur les reliques du lait de la Vierge, p. 171. — Projet de publication d'une Bibliographie des inventaires imprimés, p. 148, 281.
 MENESTREL (Jacquemin), fondeur, p. 12, 304.
 MENHIRS NORVÉGIENS, p. 159.
 MERLET (Lucien). Compte de l'œuvre de la cathédrale de Chartres en 1415-1416, p. 35 à 94.
 MESNIL-AMELOT (Le) [Seine-et-Marne]. Orgues, p. 342.
 MEYER (Paul), nommé officier de l'Instruction publique, p. 187.
 MICHEL D'ANGERS, peintre, p. 311, 317.

MIDY (Jean), sculpteur, p. 311, 316.
 MIDOUX, auteur d'une communication sur les filigranes du papier, p. 172.
 MILLOX (René), fondeur, p. 14.
 MINEL, fondeur, p. 18.
 MIREUR, auteur d'une communication, p. 148, 281-282.
 MITRY-MORY (Seine-et-Marne). Orgues, p. 338 et 339.
 MOINE (Michel), fondeur, p. 16.
 MONCETZ-SUR-MARNE. Cimetière gallo-romain, p. 284.
 MONTAGNON (Anatole DE), chargé de rapports, p. 6, 145, 286, 288; — nommé membre d'une commission, p. 7; — observations sur le Congrès des Sociétés savantes, p. 151. — Rapport sur diverses communications, p. 147, 151.
 MONT DE HERMES (Oise). Fouilles, p. 286.
 MONTEREAU-FAUT-YONNE. Orgues, p. 336 et 337.
 MORÉ (Nicolas), fondeur, p. 13.
 MOREL (Léon), auteur de diverses communications, p. 148, 290. — Découvertes d'épées gauloises, p. 160, 283 et 284.
 MORET (Seine-et-Marne). Orgues, p. 335 et 336.
 MORMANT (Seine-et-Marne). Orgues, p. 334.
 MOSAÏQUES ROMAINES trouvées à Carthage, p. 356 à 360; — aux Coux (Charente), p. 157; — à Glésia, (Gers), p. 163; — à Gran (Vosges), p. 168; — à Langres, p. 292 et 293; à Reims, p. 292-293.
 MOULINASSÉS (Les). — Voyez NARBONNE.
 MOWAT (R.). Observations au Congrès des Sociétés savantes, p. 156, 164, 168.
 MOYNE, fondeur, p. 17.

MOYNE (Michel), fondeur, p. 17.
MÜLLER (L'abbé), auteur de diverses communications, p. 160-161, 163.
MÜNTZ (Eugène), chargé de rapports, p. 150. — Hommage au Comité, p. 287. — Rapport sur une communication, p. 285.

MURGALLET, fondeur, p. 15.
MUSSET (G.), auteur de diverses communications, p. 145, 151. — Pierre tombale du xv^e siècle, découverte à Laleu près de La Rochelle, p. 95 à 97. — Vente de matrices d'imprimerie par P. Haullin, p. 202 à 204.

N

NANGIS (Seine-et-Marne). Orgues, p. 340.
NARBONNE (Aude). Commission archéologique de Narbonne, demande de subvention, p. 145. — Fouilles des Moulinassés, p. 188 à 192.
NÉCROPOLE de Sousses, p. 102 à 104.
NEFERIS, p. 269.
NEMOURS (Seine-et-Marne). Orgues, p. 337.

NICAISE (Auguste), auteur de diverses communications, p. 7, 8, 156. — Note sur une sépulture gauloise découverte aux Varilles, p. 147.
NIMES. Inscription du xiii^e siècle, p. 31 et 32.
NIVELET (Louis), fondeur, p. 14.
NIVELET (Pierre), fondeur, p. 14.
NORION (Nicolas), fondeur, p. 13.

O

ORAN (Société de géographie et d'archéologie de la province d'), demande une subvention, p. 289.
ORGUES ET ORGANISTES de la Brie, p. 322 à 349.

ORLÉANS (Duc d'). Etat de sa maison en 1561, p. 286.
ORLÉANS (Loiret). Maison de Jeanne d'Arc, p. 168-169.
OSMONT (Jean), fondeur, p. 11 et 303.

P

PACQUETEAU, auteur d'une communication, p. 367.
PAIX (Etienne de la), fondeur, p. 14.
PAIX (N. de la), fondeur, p. 16.
PALUSTRE (Léon). Carrelage de l'abbaye de Villeloin, p. 170.
PARANDIER (Ad.), auteur d'une communication, p. 141.
PARFOURU (P.), auteur d'une communication sur la cathédrale d'Auch, p. 163.
PARIS (Gaston), nommé officier de l'Instruction publique, p. 187.
PASQUIER (Félix), auteur d'une communication, p. 20 et 21.
PAVÉS ÉMAILLÉS du Musée de Troyes, p. 166; — de l'église Saint-Pierre de

Vienne, p. 166; — trouvé à Villeloin, p. 170.
PEINTURES d'une chambre sépulcrale à Hadrumète, p. 116.
PELTIER (Antoine), fondeur, p. 307 et 308.
PELTIER (Antoine-René), p. 15.
PENON, nommé officier d'Académie, p. 187.
PERREAU LE PEINTRE, p. 311, 312.
PERRODIN (M.-A.), fondeur, p. 13.
PERROT (Georges). Rapport sur une communication, p. 289.
PILLOY (Jules). Fouilles d'Essigny-le-Petit, p. 164.
PILOT, fondeur, p. 13.
PINCORNET (Amiot). peintre, p. 317.

PINCORNET (Ariou), peintre, p. 312, 317.
POINCARÉ (J.), fondateur, p. 16.
POITIERS (Vienne). Cloche de l'hôtel-Dieu, p. 302.
POITIERS (Vieux-). Menhir avec inscription gauloise, p. 155.
PORTRAITS du XVII^e siècle, conservés à Arras et à Lille, p. 170-171.
POTERIES PHÉNICIENNES, découvertes à

Sousse, p. 102 à 104, 384 à 387.
POUY. Communications diverses, p. 6, 146. — Note sur des sculptures du XVI^e siècle à Saint-Acheul, p. 205 à 206.
PROVINS (Seine-et-Marne). Orgues de Saint-Quiriace et de Saint-Ayoul, p. 331, 332.
PTOLÉMÉE, roi de Maurétanie. Monnaie inédite, p. 388.

Q

QUARRÉ-REYBOURBON. Communication sur des recueils de portraits conservés à Lille et à Arras, p. 170-171.

R

RANCE (L'abbé). Étude sur l'histoire de la Vénus d'Arles, p. 167.
REBAIS (Seine-et-Marne). Orgues, p. 344.
REIMS (Académie de). Demande de subvention, p. 290.
— Incriptions romaines trouvées à Reims, p. 22 à 27, 292. — Stèle égyptienne, p. 142 à 144.
REINACH (Salomon). Mosaïque de Carthage, p. 356 à 360.
— Rapport sur des inscriptions des environs de Kef, p. 105 et 106; — sur une inscription de Testour, p. 373 et 374.
RELIQUES du lait de la Vierge, p. 171.
RENAN (Ernest). Discours au Congrès des Sociétés savantes, p. 174 à 180.
RÉTHORÉ. Hommage au Comité, p. 287.

RICHARD (Alfred), auteur de diverses communications, p. 145, 282. — Communication sur un vase orné d'un graffiti trouvé à Poitiers, p. 163 et 164.
RIGUEUR (J.-B.), fondateur, p. 17.
ROBUCHON, auteur d'une communication, p. 171.
ROMAN (J.). Communication sur un pavement émaillé de l'église Saint-Pierre de Vienne, p. 166.
ROUCY (Adam de), fondateur, p. 12, 305.
ROUCY (Guillaume de), fondateur, p. 12, 303.
ROUYER (Jules), nommé officier de l'Instruction publique, p. 187.
ROZOV (Seine-et-Marne). Orgues, p. 335.

S

SACAZE (Julien). Sa mort, p. 291.
SACOURVIELLE (Haute-Garonne). Cloche, p. 304.
SAINT-ACHEUL (Somme). Bas-reliefs relatifs à saint Firmin, p. 146, 205 à 206.
SAINTE-CHRISTINE (Prieuré de). Sceau, p. 21.

SAINT-JEAN-DE-BELLEVILLE (Savoie). Retable, p. 145, 285.
SAINT-MARTIN-DE-BELLEVILLE (Savoie). Retables du XV^e siècle, p. 157.
SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (Nièvre). Sarcophage chrétien, p. 350 à 355.
SAINTES (Charente-Inférieure). Fouilles p. 1, 19.

SALABRÉE, fondeur, p. 17.
SARCOPHAGES CHRÉTIENS, p. 33 et 34.
SATAFI. — Voyez AÏN-KEBIRA.
SATURNE (Culte de), p. 207 à 265.
SAUVAGE (L'abbé). Hommage au Comité, p. 287.
SCEAUX du Musée de Foix, p. 20 et 21.
SCHLUMBERGER (Gustave), chargé d'un rapport, p. 290.
SENLIS (Comité archéologique de). Demande de subvention, p. 145, 283.
SÉTIF (Algérie). Borne milliaire, p. 365, 366.
SIDI-BRADIM (Algérie). Inscription romaine, p. 132.
SIDI-SALAH-EL-BALTHI. Inscription romaine, p. 366.

SLUTER (Claus), sculpteur, p. 311, 312-313, 316. — Son sceau, p. 312.
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'ACBE. Demande de subvention, p. 9.
SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DU CENTRE. Demande de subvention, p. 9.
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. Demande de subvention, p. 286.
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES. Demande de subvention, p. 148, 281.
SOUCAILLE. Découverte d'une mosaïque romaine, p. 286.
SOULLOSSE (Fouilles de), p. 165.
SOUSSE (Tunisie). Hypogées, p. 366-367. — Inscriptions puniques, p. 102; romaines, p. 367. — Nécropole phénicienne, p. 381 à 387. — Nécropole romaine, p. 110 à 131.

T

TADMIT (Algérie). Ruines romaines, p. 275 et 276.
TAILLEBOIS (Émile), auteur de diverses communications, p. 286, 293. — Hommage au Comité, p. 6.
TALLAVIGNE (A.). Rapport sur les fouilles des Moulinassés, p. 188 à 192.
TARIN (Jacques), fondeur, p. 13.
TÉNÉS. Inscriptions romaines, p. 368 à 372.
TERRES CUITES, trouvées à Hadrumète, p. 124, 127.
TESTOUR. Inscription chrétienne, p. 373-374.
TIMGAD (Algérie). Inscriptions romaines, p. 375, 376 et 377.

TIPASA (Algérie). Bornes milliaires, p. 266 à 268.
TLEMSEN (Algérie). Inscriptions arabes, p. 396 à 397.
TOMBE du x^{ve} siècle, trouvée à Laleu, p. 95 à 97.
TOMBEAUX phéniciens à Sousse, p. 381, 383.
TRIBIDEZ (L'abbé), auteur de diverses communications, p. 1, 142, 291-292.
TROYES (Musée de Troyes). Pavés émaillés, p. 166.
TRUMILLY (Oise). Inscription du moyen âge, p. 161.
TUILE ROMAINE avec estampille, p. 3.
TUNISIE (Commission de). — Voir au mot COMITÉ.

V

VAISON (Vaucluse). Inscription romaine, p. 149.
VALENCE-EN-BRIE (Seine-et-Marne). Orgues, p. 338.
VALJOUAN (Seine-et-Marne). Orgues, p. 340.

VALLENTIN (Roger). Hommage au Comité, p. 287.
VAILLES (Lois) [Marne]. Sépulture à char, p. 147.
VASES FUNÉRAIRES trouvés à Sousse, p. 102 à 104.

- VÈNES D'ARLES, p. 167.
- VIALAR (DE), auteur d'une communication p. 132.
- VIDAL (M.), auteur d'une communication, p. 291.
- VIENNE (Isère). Pavés émaillés de l'église Saint-Pierre, p. 166.
- VIGNAT. Objets de bronze découverts à Bucy-Saint-Liphard, p. 168.
- VILLELOIN (Abbaye de). Son carrelage. p. 170.
- VILLEPELET (F.), nommé officier de l'Instruction publique, p. 187.
- VISCENT (Colonel). Fouilles d'Hadrumète, p. 381 à 387.
- VOSGES (Société d'émulation des). Demande une subvention, p. 148, 281.
- VOULOT (Félix). Communication sur les fouilles de Soulosse, p. 165 ; — sur les ruines de Gram, p. 167 à 168.
- Vovri (Colas), fondeur, p. 12.

Z

- ZÉLINSKI (M), auteur d'une communication, p. 161.
-

LISTE DES PLANCHES

- Planche I. Nécropole d'Hadrumète. Plan des fouilles, p. 110.
Planche II. Peinture d'une chambre sépulcrale découverte à Sousse, p. 116.
Planche III. Terres cuites trouvées à Sousse, p. 124.
Planche IV. Place du Capitole de Narbonne, p. 188.
Planche V. Plaque commémorative d'une fondation faite par J. Avantage, évêque d'Amiens, p. 194.
Planche VI. Stèles découvertes dans le sanctuaire de Saturne à Aïn-Tounga, p. 244.
Planche VII. Stèles découvertes dans le sanctuaire de Saturne à Aïn-Tounga, p. 244.
Planche VIII. Esquisse topographique des ruines d'Aïn-Bellita, p. 277.
Planche IX. Mosaïque trouvée à Carthage, p. 356.
Planche X. Plan de la nécropole phénicienne d'Hadrumète.
-

LISTE DES VIGNETTES

- Sarcophage chrétien conservé à Auch, p. 33.
Plan des catacombes d'Arch-Zarra, p. 108.
Plan d'un caveau funéraire, trouvé à Hadrumète, p. 121.
Vue perspective du même caveau, p. 121.
Objet gaulois conservé au Musée d'Alby, p. 201.
Stèles découvertes à Aïn-Tounga, p. 244, 258, 262, 263.
Sceau de Claux Sluter, p. 312.
Bague conservée au Musée de Lyon, p. 319.
Sarcophage de Saint-Parize-le-Châtel, p. 351 et 352.
Sarcophage de saint Arigle, p. 354.
Vases phéniciens recueillis à Sousse, p. 385, 386 et 387.
Monnaie inédite de Ptolémée, roi de Maurétanie, p. 388.
-

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1889, p. 1 à 5.

Rapport de M. DARCEL sur l'inventaire des meubles du chevalier d'Elbeuf, p. 2 à 3.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une inscription romaine communiquée par M. le chanoine Julien-Laferrière, p. 3.

Rapport de M. DE LASTEYRIE sur une tombe découverte à Laleu, près de La Rochelle, p. 4.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1889, p. 6 à 8.

Communication de M. Edmond LE BLANT sur une inscription chrétienne découverte à Fontaines (Haute-Marne), p. 7.

SÉANCE DU 14 MARS 1889, p. 9 et 10.

Anciens fondateurs de cloches poitevins ou ayant travaillé en Poitou, communication de M. Joseph BERTHÉLÉ, p. 11 à 18.

Rapport de M. CHABOUILLET sur des communications de MM. Julien-Laferrière et Félix Pasquier, p. 19 à 21.

Inscriptions romaines trouvées à Reims, communication de M. DEMAISSON, p. 22 à 27.

Inventaire et vente des meubles du chevalier d'Elbeuf au Maus, en 1709, communication de M. l'abbé ESNAULT, p. 28 à 30.

Note sur une inscription du XIII^e siècle découverte à Nîmes, rapport de M. DE LASTEYRIE, sur une communication de M. Boudurand, p. 31 et 32.

Note sur un sarcophage chrétien conservé à Auch, par M. Edmond LE BLANT, p. 33 et 34.

Compte de l'œuvre de la cathédrale de Chartres en 1415-1416, communication de M. Lucien MERLET, p. 35 à 94.

Pierre tombale du XV^e siècle découverte à Lalen, près de La Rochelle, communication de M. MUSSET, p. 95 à 97.

Inscriptions libyques et néo-puniques provenant de Maktar, rapport de M. Philippe BERGER, p. 98 à 101.

Rapport sur sept inscriptions puniques peintes sur des vases provenant de la nécropole de Sousse, par M. Philippe BERGER, p. 102 à 104.

Inscriptions des environs du Kef (Tunisie), rapport de M. Salomon REINACH, sur une communication de M. le Dr Carton, p. 105 et 106.

Note sur la Catacombe d'Arch-Zarra, près Salakta, par M. DE LA BLANCHÈRE, p. 107 à 109.

Fouilles exécutées dans la nécropole romaine d'Hadrumète par M. le commandant de LA COMBLE et M. le lieutenant HANNEZO, p. 110 à 131 (Planches I à III).

Note sur plusieurs inscriptions inédites d'Afrique, par M. R. CAGNAT, p. 132 à 141.

Stèles égyptiennes conservées à Reims, rapport de M. MASPÉRO sur une communication de M. l'abbé Trilèdez, p. 142 à 144.

SÉANCE du 8 avril 1889, p. 145 à 147.

Rapport de M. COURAJOD sur une communication de M. POUY, p. 146.

Note de M. Auguste NICAISE sur une sépulture à char découverte aux Varilles (Marne), p. 146-147.

SÉANCE du 20 mai 1889, p. 148 à 152.

Rapport de M. de BARTHÉLEMY sur une inscription du Musée d'Avignon, p. 148-149.

Rapport de M. LE BLANT sur des inscriptions du Musée d'Avignon, p. 150-151.

RÉUNION ANNUELLE des délégués des Sociétés Savantes à la Sorbonne, p. 153 à 187.

SÉANCE d'ouverture, p. 153 et 154.

SÉANCE du 11 juin 1889, p. 155 à 158.

Communication de M. LIÈVRE sur l'inscription gauloise de Poitiers, p. 155.

SÉANCE du 12 juin 1889, matin, p. 159 à 161.

SÉANCE du 12 juin 1889, soir, p. 162 à 165.

SÉANCE du 13 juin 1889, matin, p. 166 à 169.

Communication de M. LECLERT sur les carreaux vernissés du Musée de Troyes, p. 166.

Étude sur l'histoire de la Vénus d'Arles, par M. l'abbé RANCE, p. 167.

SÉANCE du 13 juin 1889, soir, p. 170 à 173.

SÉANCE générale du 15 juin 1889, p. 174 à 187.

Discours de M. Ernest RENAN, p. 174 à 180.

Discours de M. FALLIÈRES, ministre de l'Instruction publique, p. 180 à 186.

Rapport sur les fouilles opérées aux Moulinasses en 1888, par la Commission archéologique de Narbonne (*Planche IV*), p. 188 à 192.

Note sur une plaque en cuivre émaillé conservée à la cathédrale d'Amiens, par M. Georges DURAND (*Planche V*), p. 193 à 198.

Notes sur quelques antiquités gauloises du Musée d'Alby, par M. Ed. FLOUËST, p. 199 à 201.

Vente de matrices d'imprimerie, par Pierre Haultin, communication de M. Georges MUSSET, p. 202 à 204.

Les sculptures relatives à saint Firmin le martyr, dans la crypte de Saint-Acheul (xvi^e s.), communication de M. POUY, p. 205 à 206.

Le sanctuaire de Saturne à Aïn Tonga par MM. Philippe BERGER et R. CAGNAT (*Planches VI et VII*), p. 207 à 265.

Quatre milliaires trouvés près de Tipasa, communication de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, p. 266 à 268.

Excursion au Khangat-el-Hadjaj, rapport de M. DE LA BLANCHÈRE, sur une communication du P. Delattre, p. 269 à 274.

Notice sur les ruines de Tadmit, par M. le lieutenant GUÉNIN, p. 275 et 276.

Notes sur les ruines de *Ad Mercuri*, par M. DE LA MARTINIÈRE (*Planche VIII*), p. 277 à 280.

SÉANCE du 19 juin 1889, p. 281 et 282.

SÉANCE du 8 juillet 1889, p. 283 à 285.

Rapport de M. Alexandre BERTRAND sur une communication de M. Léon Morel relative à une épée du type de Hallstadt trouvée à Corbeil (Marne), p. 283 et 284.

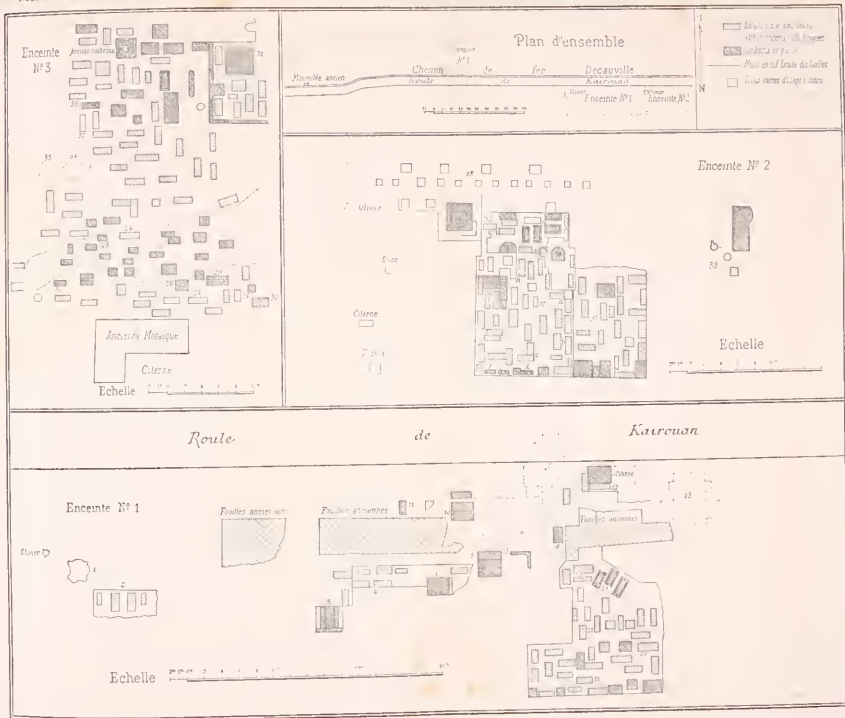
SÉANCE du 11 novembre 1889, p. 286 à 289.

SÉANCE du 9 décembre 1889, p. 290 à 294.

Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur des inscriptions romaines de Reims communiquées par M. Demaison, p. 291 et 292.

- Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE sur une mosaïque romaine découverte à Langres, p. 292 et 293.
- PROGRAMME du Congrès des Sociétés savantes pour 1890, p. 295 à 299.
- Essai sur l'art campanaire du Poitou du xiii^e au xix^e siècle, mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes par M. Joseph BERTHELÉ, p. 300 à 309.
- Notes inédites sur des artistes bourguignons, mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes par M. GARNIER, p. 310 à 318.
- Note sur une bague du Musée de Lyon, par M. GIRAUD, p. 319 à 321.
- Orgues, organistes et facteurs d'orgues dans l'ancienne province de Brie, mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes par M. Th. LAUVILLIER, p. 322 à 349.
- Le sarcophage de Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes par M. MASSILLON-ROUVET, p. 350 à 355.
- Mosaïque découverte à Carthage, communication de M. Salomon REINACH, p. 356 à 360 (*Planche IX*).
- Inscriptions nouvelles d'Afrique. Rapport sur diverses communications par M. CAGNAT, p. 361 à 372.
- Communication de M. DE LA BLANCHÈRE sur une inscription de Testour, p. 373 et 374.
- Inscriptions découvertes à Timgad et à Lambèse. Rapport de M. HÉRON DE VILLEFOSSE, p. 375 à 380.
- Nécropole phénicienne d'Hadrumète, fouilles exécutées sous la direction de M. le colonel Viucent par M. G. HANNEZO, p. 381 à 387 (*Planche X*).
- Une monnaie nouvelle de Ptolémée, roi de Maurétanie. Rapport de M. CAGNAT sur une communication de M. Demaeght, p. 388 à 392.
- Rapport de M. CAGNAT sur une communication relative aux ruines de Kharbet-el-Gara (Algérie), p. 393 à 395.
- Quelques inscriptions arabes du Musée de Tlemcen. Rapport de M. DUVEYRIER sur une communication de M. Collignon, p. 396 et 397.
- TABLE ALPHABÉTIQUE, p. 399 à 410.
- LISTE DES PLANCHES, p. 411.
- LISTE DES VIGNETTES, p. 411.
- TABLE PAR ORDRE DES MATIÈRES, p. 412 à 414.





NÉCROPOLE D'HADRUMÈTE

PLAN DES TOUILLES DE MM. DE LACOMBLE ET HANNOU

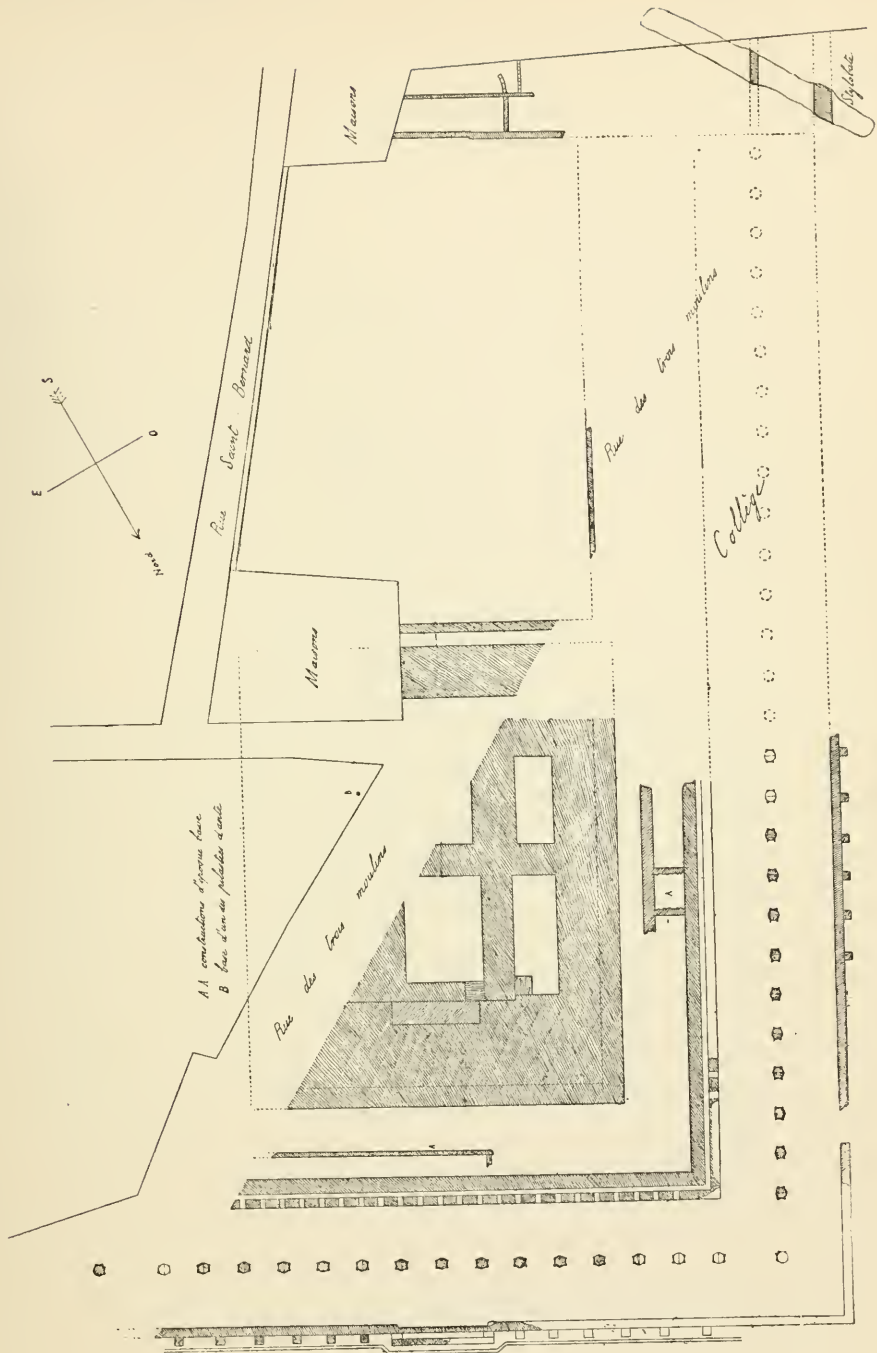


PEINTURES D'UNE CHAMBRE SÉPULCRALE
découverte à Soussé



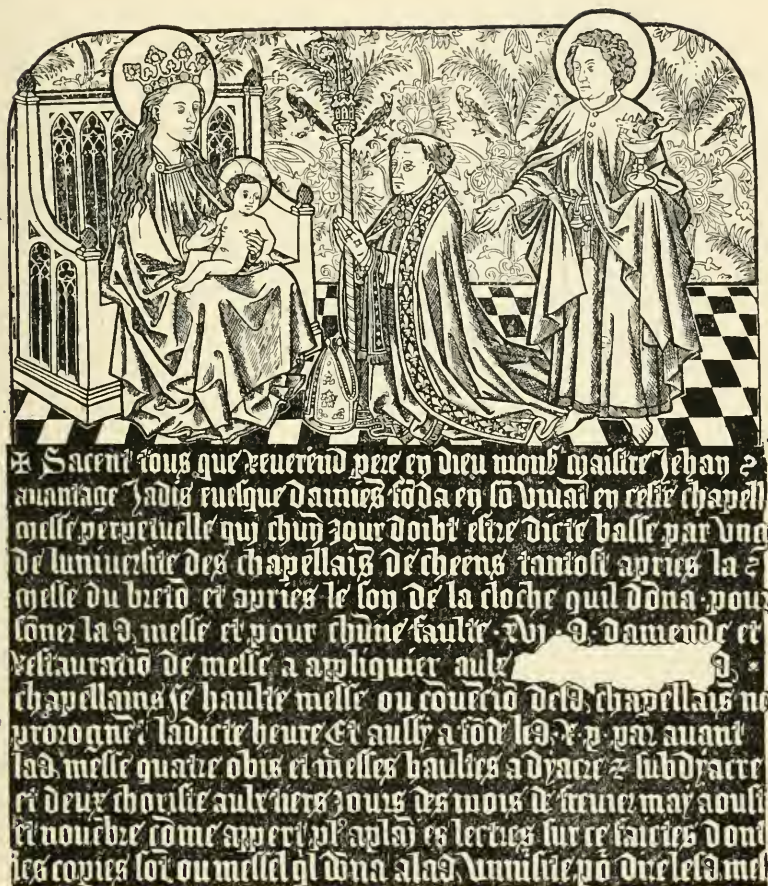
Hélios Dupont

TERRES CUITES TROUVÉES À SOUSSE



PLAN DU CAPITOLE DE NARBONNE

D'APRÈS LES FOUILLES DE 1879 ET 1888

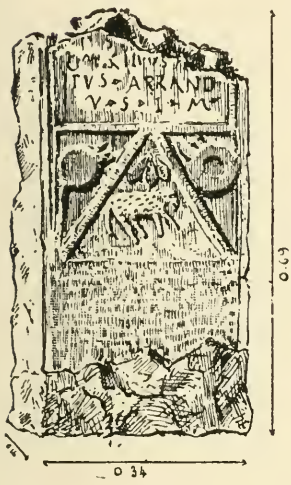


PLAQUE COMMÉMORATIVE

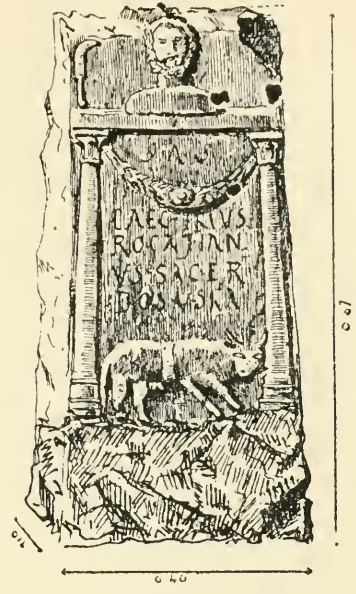
D'UNE FONDATION FAITE PAR JEAN AVANTAGE

ÉVÊQUE D'AMIENS

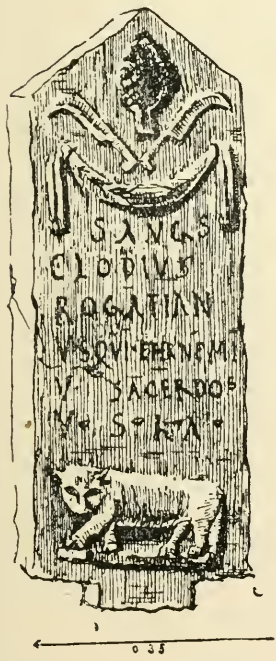
N° 20.



N° 21.



N° 35.



N° 97.



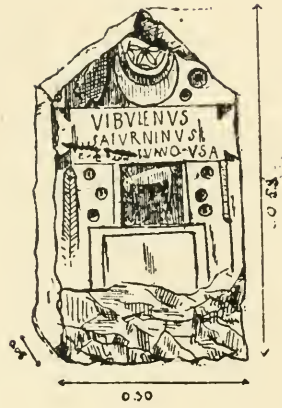
STÈLES

DÉCOUVERTES DANS LE SANCTUAIRE DE SATURNE
A AIN-TOUNGA

N° 134.



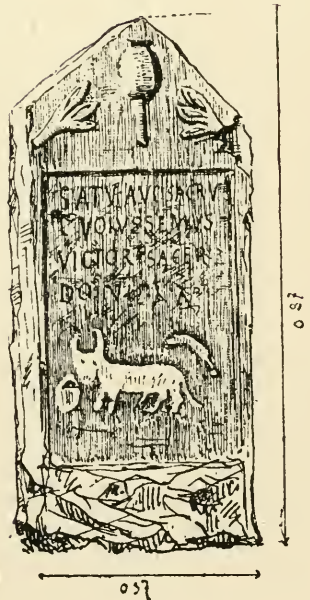
N° 189.



N° 119.



N° 194.



STÈLES

DÉCOUVERTES DANS LE SANCTUAIRE DE SATURNE
A AÏN-TOUNGA





Imp. Eudes



PLAN DE LA NÉCROPOLE PHÉNICIENNE D'HADRUMÈTE

GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00099 3176

